00020855

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

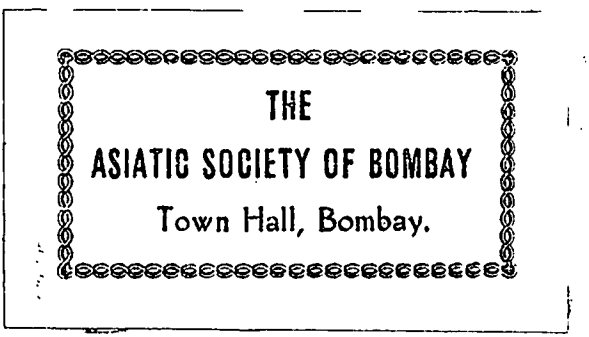

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 09 April, 2016

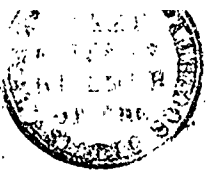

MÉMOIRES

AUTOGRAPHES

DE M. LE PRINCE

DE MONTBAREY.

I.

SE TROUVE

A Bruxelles, chez Avransart, G. Gastebois et Cie.
Et à Genève, chez Barbezat et Delarue.

OUVRAGES NOUVEAUX.

TABLEAU DE LA GRÈCE en 1825. Un vol. *in*-8.°, orné du portrait de l'amiral Miaoulis. Prix 6 fr.

LE MÉCANICIEN ANGLAIS. 4 vol. *in*-8.°, avec 100 planches. Prix 40 fr.

GUIDE DU SOLLICITEUR ET DU PLAIDEUR. 1 vol. *in*-12. Prix 2 fr. 50 cent.

VERSAILLES, IMPRIMERIE DE VITRY.

MÉMOIRES

AUTOGRAPHES

DE M. LE PRINCE

DE MONTBAREY,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE SOUS LOUIS XVI;

GRAND D'ESPAGNE DE LA PREMIÈRE CLASSE, PRINCE DU SAINT-EMPIRE, GRAND PRÉFET DES DIX VILLES IMPÉRIALES D'ALSACE, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, ETC.

Avec un *Fac simile* de son écriture, contenant le portrait moral de M.gr le Comte d'Artois, aujourd'hui S. M. CHARLES X.

TOME PREMIER.

VOL F 20855

PARIS,

ALEXIS EYMERY, RUE MAZARINE, N.° 30.

ROUSSEAU, RUE DE RICHELIEU, N.° 107.

1826.

00020855

Mgr le Comte d'Artois fait à peindre, de la véritable taille élégante française, d'une figure parfaitement agréable et rendant à l'imagination l'idée que tous les historiens, les poëtes, et les romanciers nous ont donnée d'un prince français, avoit tout le feu et la vivacité de la jeunesse, toute la grace extérieure et la galanterie qui le fit dès son début dans le monde, surnommer Galaor, parce qu'il réalisoit le portrait que le romancier avoit donné à ce héros fabuleux.

Fait par sa tournure, et sa vivacité pour être le Prince de la jeunesse, il étoit toujours entouré de toute celle de la cour et étoit le modèle de celle de la ville.

Le P^ce de Montbarey.

Portrait de Monseigneur le Comte d'Artois
(aujourd'hui S. M. Charles X.)
extrait des mémoires du Pce de Montbarey, écrits entièrement de sa main.

Mgr le Comte d'artois fait a precedre de la veritable faille elegante françoise, d'une figure parfaitement agreable et rendant a l'imagination Lydie que tous les historiens, les poetes, et les Romanciers nous ont donnés d'un prince françois avoit tout le feu, et la vivacité de la jeunesse, toute la grace enterreure et la galanterie qui le fit dessou debut dans le monde ~~le fit~~ surnommer galoor par ce qu'il Realisoit le portrait que le Romancier avoit donné a ce heros fabuleux. fut par sa ~~tournure~~ tournure, et la vivacité pour etre le Prince de la jeunesse il etoit toujours entouré de toute celle de la cour et etoit le modele de celle de la ville

Ldre de Montbarey

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

PLUSIEURS personnes connaissaient l'existence des Mémoires de M. le prince de Montbarey, et désiraient qu'ils fussent imprimés.

Ce n'est point à un Éditeur qu'il appartient de faire l'éloge d'un Ouvrage qu'il publie. Nous dirons seulement que celui-ci nous a paru digne d'attirer l'attention du Public.

M. de Montbarey était militaire, homme de cour et homme du monde; il n'a jamais eu de prétentions au titre d'homme de lettres. Nous avons respecté son manuscrit avec un scrupule dont on doit nous tenir compte, et ne nous y sommes permis aucune altération, lors même que l'auteur nous a paru blesser les lois du goût ou violer les règles de la grammaire. La fidélité en ce genre nous a

paru un devoir indispensable, puisqu'il s'agissait d'un ouvrage de *bonne foi*. L'auteur écrivait pour lui-même, peut-être pour ses plus intimes amis : assurément il n'écrivait pas pour le Public.

Le manuscrit autographe de ces Mémoires est déposé chez l'Éditeur. Toutes les personnes qui seront curieuses de le voir, pourront venir en prendre communication, et s'assurer ainsi, que le texte imprimé y est entièrement conforme.

NOTICE

SUR

M. LE PRINCE DE MONTBAREY,

EXTRAITE DE LA BIOGRAPHIE UNIVERSELLE.

Le prince de Montbarey naquit à Besançon, le 20 avril 1732, d'une famille illustre par son ancienneté et par les hommes distingués qu'elle a produits. Son père était lieutenant-général des armées du Roi; sa mère, petite-fille du maréchal du Bourg, mourut en couches, du poison que lui avait donné sa garde, pressée de s'approprier sa dépouille, qui lui était dévolue par un usage que ce crime fit abolir. Montbarey, destiné par sa naissance au métier des armes, obtint, à l'âge de douze ans, une compagnie dans le régiment de Lorraine, et fit, avec ce Corps, plusieurs campagnes en Allemagne; dans celle de 1744, il fut blessé devant Fribourg; et une seconde fois à la bataille de Laufeld. Il re-

çut, en 1749, le brevet de colonel; mais ce ne fut qu'en 1758 qu'il commanda le régiment de la Couronne. Il se signala au combat de Crevelt, où une nouvelle blessure vint l'atteindre. Sa belle conduite lui mérita le grade de brigadier. Il fit des prodiges à la bataille de Lutzelberg, où les Hessois et les Hanovriens furent défaits par le prince de Soubise. Il ne se montra pas avec moins d'avantage à celle de Corback; en 1762, il enleva au prince de Brunswick six pièces d'artillerie, *dont le Roi lui fit présent, et qui ont décoré* l'avenue de son château de Ruffey, jusqu'à l'époque de la révolution, qu'elles furent amenées à l'arsenal de Besançon. La paix de 1763 lui ayant permis de venir à Paris, où sa réputation de bravoure l'avait précédé, il fut accueilli à la cour de la manière la plus flatteuse. Il fut appelé à la place de capitaine des Cent-Suisses, lorsque l'on composa la maison de *Monsieur*, depuis S. M. Louis XVIII. On fut étonné qu'un homme qui avait passé sa vie dans les camps, parlât avec facilité sur des matières qu'il devait n'avoir eu qu'à peine le loisir d'étudier. Des Mémoires, qu'il rédigea sur l'état militaire, fixèrent plus particulièrement sur lui l'attention du conseil

de guerre, où il fut admis en 1776; au bout de quelques mois, il fut nommé adjoint au comte de Saint-Germain, son compatriote, dont les projets de réforme, et les innovations dans la discipline militaire avaient excité beaucoup de mécontentement. Il lui succéda dans le département de la guerre, et se contenta de modifier les mesures de son prédécesseur. Il avait des formes agréables, il écoutait tout le monde avec les apparences de l'intérêt, promettait facilement, et même plus peut-être qu'il ne pouvait tenir. Les espérances trompées amenèrent de l'humeur et des plaintes. La lenteur qu'il mettait dans ses opérations fut jugée peu propre à calmer les débats sur la discipline; sa prudence passa pour de l'irrésolution, et sa douceur, pour de la faiblesse. Enfin on prétendit trouver son administration en défaut, pendant la guerre d'Amérique. Contrarié dans toutes ses vues, et par Necker, entre autres, il remit le porte-feuille au marquis de Ségur, à la fin de 1780. Pendant son exercice, il avait été comblé des faveurs de Louis XVI; et, en quittant le ministère, il resta attaché au monarque, dont il avait su apprécier le noble caractère et les excellentes intentions. Il ha-

bitait à Paris l'hôtel de l'Arsenal, lors de l'insurrection du 14 juillet 1789. Sur un faux avis, que le peuple, maître de la Bastille, avait le projet de mettre le feu aux poudres qui se trouvaient dans cette forteresse, il sortit de chez lui, à pied, avec sa femme, pour chercher un asyle dans un autre quartier de Paris; mais, arrivé sur le quai Saint-Paul, il fut arrêté par des insurgés qui, le prenant pour le gouverneur de la Bastille, le conduisirent à la place de Grève. *Il y aurait été égorgé sans le courage de M. de la Salle, commandant de* la garde nationale, qui l'arracha des mains des furieux, et le cacha dans un réduit de l'Hôtel-de-Ville, d'où il ne sortit qu'au milieu de la nuit. Quelques jours après, il revint en Franche-Comté, où ses qualités aimables et ses services l'avaient fait chérir de toutes les classes. Certain de trouver des défenseurs dans les habitans de tous les villages voisins, ce ne fut qu'avec beaucoup de peine *qu'il* prit le parti d'abandonner le château de *Ruffey*; mais la marche des événemens l'*obligea* enfin à se réfugier à Besançon. Il ne s'éloigna de cette ville qu'au mois de juin 1791, pour aller en Suisse; et, après avoir erré dans différentes communes, il s'é-

tablit avec sa famille à Constance, où il mourut le 5 mai 1796. M. de Montbarey joignait à une mémoire prodigieuse, des connaissances dans presque tous les genres; il avait le travail extrêmement facile; et, comme Calonne, il savait allier aux affaires le goût des plaisirs. Il avait rédigé des *Mémoires de sa vie*, et l'on doit regretter que cet ouvrage, qu'il avait lu à plusieurs de ses amis, ne se soit pas retrouvé dans ses papiers.

Le prince de Saint-Mauris, colonel du régiment de *Monsieur*, fut du nombre des gentilshommes Francs-Comtois qui se prononcèrent, en 1788, aux États de la province, pour la suppression des priviléges de la noblesse. Forcé, quelque temps après, par les événemens, de chercher un refuge dans les pays étrangers, il se rendit à Coblentz, pour y offrir ses services aux princes français. Le mauvais accueil qu'il reçut de quelques-uns de ses compagnons d'infortune, le détermina à rentrer en France, au risque de tous les dangers qui devaient l'y assaillir. Il habitait Paris, où il avait l'espoir de rester ignoré; mais toutes les précautions qu'il avait prises ne purent le garantir. Arrêté en 1794, comme complice d'une conspi-

ration contre Robespierre, il fut traîné à l'échafaud, avec le jeune de Sartines, et toute la famille Sainte-Amarante. Sa veuve, qui avait été enfermée avec lui, a épousé M. le prince Louis de la Trémouille.

MÉMOIRES

DE M. LE PRINCE

DE MONTBAREY.

COMPTE QUE JE ME RENDS A MOI-MÊME.

Né en 1732, le 20 avril, à Besançon, de Claude-François-Éléonor de Saint-Mauris, comte de Montbarey, et de Marie-Thérèse-Éléonore du Magne du Bourg, petite-fille du maréchal du Bourg, je perdis ma mère qui mourut, à ce que l'on m'a dit, empoisonnée par sa garde, le lendemain de ma naissance; et mon père, qui ne s'était marié qu'en 1731, ne se remaria pas et ne s'occupa essentiellement que de ma conservation et de l'état militaire auquel il s'était voué dès sa plus tendre jeunesse. Il avait été capitaine dans le régiment Royal, cavalerie, dont M. le maréchal du Bourg avait été colonel, et dont, ensuite,

le marquis du Bourg, son fils, avait été mestre de camp.

Mon père et M. le chevalier de Montbarey, son frère, servaient dans ce régiment, qui, pour eux, était quasi un régiment de famille, puisqu'ils étaient proches parens du marquis du Bourg, le maréchal, son père, étant, par sa mère, petit-fils d'une Saint-Mauris Montbarey.

Les rapprochemens de parenté déterminèrent le mariage de mon père avec la seconde petite-fille du maréchal du Bourg. *L'aînée* avait épousé le comte de Lostange, du vivant du jeune comte du Bourg, son frère, sur lequel le maréchal réunissait toutes ses affections et l'espoir de sa maison; il mourut à dix-neuf ans, et ce fut cette perte qui engagea le maréchal à donner sa seconde petite-fille à mon père, qu'il regardait comme son parent, et qu'il avait vu élever et servir dans le régiment Royal, sous les ordres de son fils.

Le marquis du Bourg avait épousé la dernière héritière de la maison de Rébé, nièce du cardinal de Rébé, archevêque de Narbonne, petite-fille, par sa mère, du baron de Montclar, du nom de Pons, en Catalogne; et descendante par sa grand'mère, Jeanne d'Albret, de la maison d'Albret-Miossens,

branche cadette de la maison royale de Navarre.

Tous ces détails généalogiques serviront, et trouveront leurs développemens dans la suite de ces Mémoires, puisque le temps m'a transmis des droits à toutes ces successions, dont le recouvrement a fait une des occupations de ma vie (1).

La famille de mon père, du nom de Saint-

(1) La comtesse de Lostange, sœur aînée de ma mère, n'ayant jamais eu d'enfans, mourut en 1769, six ans après sa mère, la marquise du Bourg, et trente ans après le maréchal du Bourg, mort à Strasbourg, en 1739, commandant-général de la province d'Alsace, et chevalier des ordres du Roi. Il avait mérité l'affection que cette province lui portait, par une victoire sur le comte de Mercy, général de l'Empereur, qui, après avoir passé le Rhin, près de Bâle, menaçait à la fois les deux Alsaces, la Franche-Comté, et même la Lorraine, puisqu'il se trouvait placé très-près d'un des débouchés des Vosges. Le mausolée élevé au maréchal du Bourg, dans l'église de Saint-Thomas, à Strasbourg, témoigne et rappelle ce service important.

Le baron de Montclar, grand-père maternel de la marquise du Bourg, ma grand'mère, était mort également à Strasbourg, en 1699. Il était alors chevalier des ordres du Roi, mestre de camp général de la cavalerie, lieutenant-général des armées, et commandant-général de la province d'Alsace. Il avait beaucoup con-

Mauris, était originaire de la ville de Saint-Mauris, en Valais, et portait dans ses armoiries la croix trefflée, armes de cette ville.

Je ne m'arrêterai point sur la généalogie et sur les variantes de l'origine de la maison de Saint-Mauris. Il me suffira de dire qu'elle subsiste depuis plusieurs siècles en Franche-Comté, et qu'elle a produit différens personnages considérables, entr'autres Jean de Saint-Mauris, président d'État du conseil de Charles-Quint et de Philippe II, son fils, ambassadeur de ce dernier auprès de François I.er, roi de France, et qui avait été un des plénipotentiaires de Charles-Quint, chargé de traiter avec François I.er des conditions de sa liberté, lorsque ce prince était prisonnier à Madrid. La conduite de Jean de Saint-Mauris dans cette occasion délicate et importante, et les bontés du roi de France qu'il avait su mériter, en même temps qu'il sut

---

tribué à la tranquillité et à la prospérité de cette province; et avait été chargé de la négociation et de la capitulation qui soumit la ville de Strasbourg à la France, et la réunit à l'Alsace. Cette réunion de Strasbourg eut lieu en 1681, et cette ville devint alors la capitale de la province. Le baron de Montclar était aussi grand-préfet de la préfecture provinciale de Haguenau.

ménager et servir les intérêts de son souverain, le firent choisir, depuis, pour être ambassadeur auprès du prince avec lequel il avait traité pendant sa captivité.

Ce Jean de Saint-Mauris devint ensuite principal ministre de l'archiduchesse, gouvernante des Pays-Bas, et président de tous les conseils de cette partie des États de la monarchie autrichienne.

Il était neveu, par sa mère, du chancelier de Grandville, principal ministre de Charles-Quint, et cousin-germain du cardinal de Grandville.

Jean de Saint-Mauris, son petit-fils, chevalier de Malte, et commandeur des trois grandes commanderies de cet ordre en Franche-Comté, s'était distingué à la guerre, et notamment à la bataille de Prague, qui assura à Ferdinand II d'Autriche le royaume de Bohême, dont l'électeur palatin s'était emparé et s'était fait élire roi.

Dans les embarras où se trouvait l'empereur Ferdinand II, il appela à son secours tous les grands vassaux. Le commandeur de Saint-Mauris leva en Franche-Comté et dans ses commanderies un corps de mille hommes, à ses frais, et le conduisit lui-même à l'Empereur, qui, sensible à cette marque de zèle,

lui demanda quelle récompense pouvait lui être accordée pour ce service important. Le commandeur demanda seulement d'être chargé seul, avec ses Francs-Comtois, de l'attaque ou de la défense d'un poste, sans être soumis à d'autres ordres directs qu'à ceux de S. M. I. Cette grâce lui fut accordée et elle eut pour l'Empereur le plus heureux effet. Le jour de la bataille de Prague, le commandeur et sa troupe furent chargés de la défense d'un poste important, nommé la *Toile du bois*; ce fut sur ce poste que se retira l'Empereur lorsqu'il vit son armée en désordre et forcée de se replier; et ce fut à la tête des Francs-Comtois qu'il réattaqua les ennemis et rétablit la bataille qui lui assura la couronne de Bohême.

En récompense de ce signalé service, l'Empereur fit expédier à Jean de Saint-Mauris le diplôme le plus honorable, ajouta, comme support, à l'écu de ses armes, les deux lions grimpans qui sont les armes du royaume de Bohême, avec la couronne royale, et lui promit d'élever au titre et à la dignité de prince du Saint-Empire Romain celui de sa maison qui en réclamerait la grâce. Cette promesse s'est effectuée pour moi en 1774, ainsi qu'on le verra par la suite de ces Mémoires.

Dès le seizième siècle, la maison de Saint-Mauris était entrée dans la confrérie de Saint-Georges, qui exigeait la preuve de seize quartiers de noblesse de père et de mère, ainsi que les chapitres nobles de la province, tels que Château-Châlons, Baume-les-Dames, etc. Deux sœurs de Jean de Saint-Mauris, ministre de Philippe II, avaient été notamment reçues chanoinesses de Baume-les-Dames.

Le même Jean de Saint-Mauris avait fait la substitution graduelle et perpétuelle dans sa maison de la terre de Montbarey : et ce fut depuis cette époque, que le nom de Montbarey fut ajouté à celui de Saint-Mauris, pour distinguer cette famille de celles qui portaient le même nom dans la province de Franche-Comté.

Lors de ma naissance, en 1732, outre mon père qui était le chef de son nom, vivait le chevalier de Montbarey, son frère cadet, et comme lui capitaine au régiment Royal, cavalerie, et une sœur, d'abord reçue novice dans le chapitre de Château-Châlons, et, depuis, mariée à un homme du rang le plus honorable.

Outre la branche aînée de la maison de Saint-Mauris Montbarey, il existait encore, lors de ma naissance, le comte de Saint-

Mauris Beaujau, frère cadet d'un second lit de mon grand-père, qui, en premières noces, avait épousé Charlotte de Watteville dont je descends, et, en secondes noces, une fille de la maison de Poictiers, dont était fils le comte de Beaujau, qui est mort en 1751, laissant un fils appelé le comte de Saint-Mauris, d'abord capitaine au régiment du Roi, dragons, et, depuis, brigadier des armées, gouverneur du château de Joux, etc.

Il existe encore à Lons-le-Saulnier, une branche séparée dans le seizième siècle de la maison Saint-Mauris Montbarey, dont le chef a été brigadier des armées, après avoir été capitaine et major dans le régiment du Roi, cavalerie.

Pour faire mieux connaître à mes enfans ma généalogie et les obligations que leur naissance leur impose, trois tableaux, que je me déciderai peut-être à placer à la suite de ces Mémoires, leur apprendront, 1.° les alliances directes de la maison Saint-Mauris Montbarey; 2.° les alliances qu'elle a avec toutes les maisons souveraines de l'Europe, par Charlotte de Watteville, épouse de Claude-Jacques de Saint-Mauris, grand-père de mon père; 3.° les alliances très-rapprochées qu'elle

a avec la maison de France par la maison d'Albret-Miossens dont était ma quatrisaïeule maternelle.

Mon père jouissait, à l'époque de ma naissance, de trente mille livres de rente, dont quatre mille provenaient de la dot de ma mère et m'étaient devenues propres par sa mort. Outre la part de la succession de ma grand'mère, qui était assez considérable en effets et en terres, et qui présentait des espérances considérables, je pouvais encore prétendre à la succession de la comtesse de Lostange, *sœur unique de ma mère, qui n'avait point d'enfans.* Voilà mon état *positif* lors de ma naissance.

Je fus nourri et élevé à Besançon, sous les yeux et par les soins de la comtesse de Scey, sœur de mon père, et sous la garde de la comtesse de Montbarey, ma grand'mère. La comtesse de Scey eut pour moi des attentions aussi recherchées que si j'eusse été son propre fils; sa tendre amitié pour moi a duré jusqu'en 1782, que j'eus le malheur de la perdre, un an après la mort du chevalier de Montbarey, son frère et mon oncle.

En 1733, mon père fut fait colonel du régiment de Lorraine, infanterie; cette grâce lui avait été promise lors de son mariage.

En 1737, le maréchal du Bourg, mon arrière grand-père, désira me voir; et mon père me conduisit à Strasbourg où le maréchal tenait un grand état. Le respectable vieillard me traita avec toute la tendresse qu'il pouvait marquer à son unique descendant.

En 1739, je quittai Besançon pour être conduit à Paris, où je devais faire mes premières études dans le collége des jésuites. Je fus d'abord placé dans une chambre particulière avec le marquis d'Entraigues, du même âge que moi; ce qui nous lia d'une amitié qui n'a cessé qu'à sa mort, arrivée en 1780. Deux années après, nous fûmes séparés, et nous eûmes, chacun, un préfet particulier.

Ce fut en 1739 que je fus présenté pour la première fois à la marquise du Bourg, ma grand'mère, qui prit pour moi beaucoup d'affection. On me dit qu'elle avait été belle; mais il n'y paraissait plus. Elle avait l'air très-noble, les manières et le ton d'une grande dame; et sa maison, que sa fortune lui avait permis de tenir ouverte à la bonne compagnie, était le rendez-vous journalier des personnes de son âge.

La guerre se déclara en 1741. Mon père, qui avait compté me faire entrer au service de bonne heure, avait désiré que je débutasse

dans le régiment du Roi, infanterie; mais ce régiment ayant passé en Bavière avant que je fusse en état d'y occuper l'emploi qu'on m'avait promis, il renonça à ce projet, et rejoignit son régiment à l'armée, me laissant continuer mes études. Cependant, comme le ministre de la guerre l'avait flatté, au nom du Roi, que je pourrais obtenir le régiment de Lorraine qu'il commandait, lorsqu'il serait fait maréchal de camp, et qu'il entrevoyait que les événemens de la guerre devaient presser les promotions et accélérer son avancement, il désira me faire entrer le plus tôt possible dans la carrière militaire, pour me mettre à portée de profiter de la grâce qu'on lui avait fait espérer; et, cette considération l'emportant sur les besoins de mon éducation, il se détermina à me faire joindre son régiment en Allemagne, en 1744. Je n'avais alors que douze ans.

Il avait obtenu pour moi l'enseigne colonelle du régiment de Lorraine, qui faisait partie de l'armée du maréchal de Coigny, dans la Basse-Alsace. Afin que mon temps ne fût pas tout à fait perdu, et de suppléer autant que possible aux études que j'étais forcé d'abandonner, il me choisit un gouverneur qui pût, auprès de moi, par ses con-

naissances littéraires, remplacer les jésuites que je quittais.

La société des jésuites était, à cette époque, généralement chargée de l'éducation, dans presque tous les états catholiques de l'Europe. Leur institut leur en imposait l'obligation ; leur besoin de dominer se servait de ce moyen, qui les mettait en relations nécessaires avec les maisons les plus considérables dont il leur ouvrait l'entrée, ainsi que du tribunal de la confession, pour arriver à leurs fins. Leur politique, en même temps qu'elle leur prescrivait de veiller à la conservation de la santé et de la pureté des mœurs de leurs élèves, était de prolonger l'éducation des jeunes gens confiés à leurs soins le plus possible, et, par une conséquence toute naturelle, de rendre leurs progrès très-lents, surtout pour ceux qu'ils entrevoyaient devoir suivre la carrière des armes ; et ce n'était que vis-à-vis des enfans destinés à l'état ecclésiastique, qui, par leur naissance, paraissaient devoir arriver aux premières places dans le clergé, et qui, par la suite, pouvaient devenir ou leurs protecteurs ou leurs créatures, qu'ils se hâtaient de favoriser les dispositions naturelles, afin d'en tirer parti pour leur propre réputation. Hors cette classe pri-

vilégiée, ils ne mettaient que rarement en avant, pour les véritables connaissances, que des gens d'un état médiocre dont ils fussent très-assurés de faire des serviteurs et des préconiseurs au besoin. C'est à cause de cette politique suivie et soutenue, que, dans tous les exercices publics, dont ils donnaient de fréquentes représentations, on ne voyait produits que des élèves pris dans les deux classes dont je viens de parler. Ces bons pères savaient tirer parti, pour leur avantage particulier, du goût dominant de la nation française pour les spectacles, et de tout ce qui pouvait occuper la frivolité ou flatter l'amour-propre des parens de leurs élèves. Ainsi, ils savaient faire tourner à leur profit et à la considération de leur institut, toutes les passions humaines.

Je sortis donc du collége à l'âge de douze ans, sachant un peu lire et écrire, ayant quelques faibles notions de latin ; mais, à cela près, dans un état de véritable ignorance ; et la vie tumultueuse des camps m'aurait laissé à peu près sans éducation, si je n'avais eu le goût naturel de la lecture et de l'occupation ; ce qui fit que je profitai des leçons de mon gouverneur beaucoup plus que mon père ne l'avait espéré.

Je joignis l'armée au commencement de

la campagne de 1744, sur les bords du Rhin. Elle était destinée à s'opposer à l'armée autrichienne, commandée par le prince Charles de Lorraine.

Cette guerre, entreprise par les intrigues du maréchal de Belle-Isle, contre l'avis pacifique du cardinal de Fleury, alors premier ministre, avait eu d'abord les succès les plus brillans; mais, dès la seconde campagne, la fortune avait changé; et la faiblesse de l'électeur de Bavière, élu empereur par l'influence française, sous le nom de Charles VII, et le peu de moyens qu'il pouvait tirer de ses Etats faisaient tomber sur la France tout le poids de la guerre.

Les Français qui, dans les premiers momens, avaient traversé l'Allemagne en conquérans, avaient été forcés de se replier, et de venir défendre leurs propres foyers. Ils avaient repassé le Rhin; et, comme alliés de l'Empereur, ils n'étaient, à proprement parler, qu'auxiliaires; le maréchal de Coigny était sous les ordres du maréchal de Seckendorff, général des troupes de l'empereur Charles VII. Ce prince s'était retiré dans ses Etats de Bavière, et il avait avec lui un corps de troupes françaises, commandées par le comte de Ségur.

L'armée française bordait le Rhin que les Autrichiens menaçaient de passer; elle s'étendait depuis Oppenheim, près de Mayence, jusqu'aux premières frontières de France dans la Basse-Alsace. Les troupes impériales occupaient Gemmersheim; M. le maréchal de Seckendorff s'était chargé de cette partie.

Les troupes françaises étaient campées ou cantonnées dans les villes, bourgs et villages à portée du Rhin; et le maréchal de Coigny avait fait construire des redoutes tout le long de ce fleuve, dans tous les lieux d'où il pouvait découvrir les mouvemens de l'ennemi, ou s'opposer à quelque entreprise de sa part.

Je me souviens qu'un jour que, comme lieutenant d'infanterie, je montais ma première garde dans une de ces redoutes, et que mon père, pour juger par lui-même de mon début, était venu passer une partie de la journée avec moi, le maréchal de Coigny fit parcourir ses postes au maréchal de Seckendorff qui était venu le visiter. Le général bavarois voyant la multiplicité des redoutes qui assuraient et garnissaient le front de l'armée française, dit au maréchal de Coigny, très-près du lieu où j'étais de garde : « Monsieur le maré-
« chal, nous fatiguons bien nos troupes; c'est
« garder le Rhin comme un f..... ruisseau. »

Trois jours après, le maréchal de Seckendorff se laissa surprendre; le prince Charles passa le Rhin presque sans obstacles, s'empara de Lauterbourg sans coup férir, se rendit maître de Wissembourg; et par conséquent, ayant forcé l'armée bavaroise à se jeter dans les gorges, et à lui abandonner les premières places des frontières françaises, mit l'armée du maréchal de Coigny, qui, comme je l'ai dit, s'étendait jusqu'auprès de Mayence, dans la plus terrible position où jamais armée se soit trouvée, séparée du royaume qu'elle devait défendre, et forcée de conquérir le territoire qu'elle était destinée à garder. L'activité du maréchal de Coigny fit le salut de l'armée qui, par un long détour, parvint enfin à se réunir aux impériaux, entre Haguenau et Wissembourg, lorsque le prince Charles, après s'être emparé de cette dernière place, s'étendait dans les lignes de la Quinche, et cherchait les moyens d'assurer ses nouvelles conquêtes.

Dès que le maréchal de Coigny jugea que ses ordres de marche étaient exécutés, que toutes les troupes françaises étaient en mesure, et arrivaient au point de réunion qui leur avait été assigné, il se porta sur une hauteur, en avant d'Haguenau, d'où il pouvait

examiner les dispositions des ennemis. Il jugea qu'il était d'une importance majeure de ne pas perdre un moment pour attaquer le prince Charles. Il prescrivit les dispositions nécessaires, et, à mesure que les troupes arrivaient, il les faisait marcher, sans se reposer jusqu'au point de l'attaque. Atteint à Rischnau, près de Fort-Louis, le prince Charles fut battu et obligé de repasser le Rhin; l'Alsace fut en sûreté, et la position défensive des bords du Rhin réoccupée, comme au commencement de la campagne. Quand le Roi se trouva en état de quitter Metz, et de venir se mettre à la tête de ses troupes, l'armée, qui, alors, par le nombre et les succès de Rischnau et de Wissembourg, avait repris la supériorité, passa le Rhin et s'avança dans le Brisgaw. La campagne finit par le siége de Fribourg, que le Roi fit en personne et prit à la fin d'octobre 1744.

Le régiment de Lorraine servit à ce siége. Le jour que je montai ma première tranchée, mon père, malgré tout le désir qu'il avait de ne me pas perdre de vue, voulut que, pendant les vingt-quatre heures de cette tranchée, je restasse à mon drapeau colonel. Sévère observateur de la discipline, il prétendait que nul intérêt ne devait empêcher un soldat ou un officier de rester à son poste. Mais,

lorsqu'à huit heures du matin, il donna, suivant l'usage, la halte à tous les officiers qui servaient sous ses ordres, il me fit appeler comme les autres, m'embrassa avec tendresse, et me fit asseoir près de lui sur une fascine. Pendant qu'on déjeûnait, la sentinelle qui était en observation sur le parapet, cria : *Gare la bombe!* Le premier mouvement paternel porta mon père à me jeter par terre et à se coucher sur moi pour me préserver. La bombe tomba sur le revers, et, en éclatant, fit voler quelques pierres d'un puits, dont une vint me blesser très-légèrement à la jambe droite; en me faisant une égide de son corps, mon père n'avait pu m'en garantir.

Cette atteinte, très-légère pour tout autre, devint une blessure pour moi qui n'avais que douze ans et demi et qui étais très-délicat; Louis XV daigna s'en occuper, parce que tout devient intéressant à cet âge. C'est de cette époque que datent les bontés dont le Roi m'a comblé par la suite.

Lors des préparatifs du siége de Fribourg, les maréchaux de Noailles et de Coigny avaient fait un détachement très-considérable, aux ordres du chevalier de Belle-Isle, lieutenant-général. Ce détachement, composé de quarante-deux compagnies de grenadiers

et de tous les dragons de l'armée, était destiné à nettoyer tous les environs supérieurs de la plaine du Brisgaw, à s'avancer dans l'Autriche antérieure, et jusque dans les villes forestières. Comme brigadier des armées, mon père commandait les quarante-deux compagnies de grenadiers; et, par ses manières militaires, son exactitude et son exemple, il acquit un véritable ascendant sur ses troupes. Il fut dans le cas de s'en servir utilement, lorsque la mauvaise qualité du pain de distribution fourni par le pays, ayant porté les grenadiers et dragons à le refuser, à Hauffembourg, l'une des villes forestières, et ce mouvement séditieux pouvant avoir les plus graves conséquences, et alarmant le chevalier de Belle-Isle pour ses suites, mon père, le pistolet à la main, prit au collet le premier caporal de la compagnie de Picardie, et le conduisit lui-même à la distribution, en lui ordonnant de le prendre. Le caporal le prit : son exemple fut suivi par les quarante-deux compagnies, sans murmures, sans bruit; et la sédition générale, près d'éclater, fut calmée par cet acte de fermeté d'un chef qui avait su gagner l'estime et la confiance des braves gens qui étaient sous ses ordres. Cet événement consacra la réputation de mon

père dans l'infanterie, et mérita les éloges du chevalier de Belle-Isle qui en rendit compte au Roi, lorsqu'il rentra au camp devant Fribourg.

Après la prise de cette place, l'armée entra en quartiers d'hiver, et mon père se rendit en Franche-Comté. J'allai demeurer chez M.me l'abbesse de Château-Châlons, qui voulut bien, par amitié pour mon père, plus encore qu'à cause de la parenté qui les unissait, se charger de surveiller ma conduite et l'emploi de mon temps.

Le chapitre de Château-Châlons, à la tête duquel avaient été successivement plusieurs abbesses de la maison de Watteville, depuis deux siècles, était un des plus respectables et des plus respectés de la province de Franche-Comté, tant par sa composition que par le ton de décence et de bonne compagnie qui y régnait. L'habitude de voir l'abbesse toujours prise dans la même maison, avait fait de ce chapitre une espèce de famille, dont chaque chanoinesse se regardait comme faisant partie. Cette façon de penser y entretenait une grande union. Les principes d'honnêteté y étaient solidement établis. J'avais l'honneur d'appartenir par ma famille à une partie des dames qui composaient le chapi-

tre; mais, bientôt j'appartins à toutes par la reconnaissance des bontés qu'elles me marquèrent, de leur indulgence pour mon étourderie, et de leur soin constant à faire entrer dans une tête de treize ans les principes de la vertu et de l'honneur. C'est après un laps de quarante-sept années que j'écris ces lignes; et chacune de ces quarante-sept années a affermi la reconnaissance qui me lie à cette maison et à toutes les personnes qui la composaient.

La campagne de 1744, tant par les pertes faites dans différentes occasions où le régiment de Lorraine s'était trouvé, que par les retraites qui furent accordées, ayant fait vaquer plusieurs compagnies, je me trouvai, à l'âge de treize ans, capitaine par rang d'ancienneté.

L'empereur Charles VII, de la maison de Bavière, étant mort pendant cet hiver, l'électeur son fils se hâta de faire sa paix avec la maison d'Autriche, sans en prévenir le comte de Ségur, commandant les troupes françaises qui gardaient son électorat. Cette défection de l'électeur, qui eût pu passer pour une trahison, exposa les troupes françaises, dans cette partie, aux plus grands malheurs. Surprises à Pfaffenhoffen, elles se

défendirent avec courage ; mais, forcées de céder au nombre, elles se replièrent avec perte sur les quartiers d'hiver occupés par l'armée française qui avait fait le siége de Fribourg.

Le régiment dans lequel je servais fut destiné à faire partie de l'armée qui s'assemblait aux environs de Francfort, sous les ordres de M. le prince de Conti.

Comme le Roi devait faire la campagne en Flandre, dont l'armée était commandée, sous lui, par le maréchal de Saxe, tout fut prodigué à cette armée pour la rendre formidable et assurer ses succès. Celle du Rhin ne fut qu'une armée d'observation, dont l'objet réel était d'obliger les ennemis à diviser leurs forces, et intimider le collége électoral, assemblé à Francfort pour l'élection de l'empereur. La mort de Charles VII avait réveillé les prétentions et les désirs de la reine de Hongrie, dernière princesse de la maison d'Autriche, de placer la couronne impériale sur la tête du duc de Lorraine, son mari, auquel elle avait cédé le titre de roi de Bohême, pour l'en rendre susceptible. Dès que les électeurs furent réunis à Francfort, la diète fit signifier au général français d'avoir à ne pas gêner la liberté des suffrages par la présence de ses troupes. Le

prince de Conti replia ses premiers postes, se rapprocha du Rhin ; et ne voulant pas s'y laisser acculer, il prit bientôt le parti de repasser ce fleuve, et occupa divers camps d'observation, en avant desquels il posta un corps de douze mille hommes qui campa à Worms, sous les ordres du comte de Ségur. Il étendit ses postes avancés depuis Mayence jusqu'à Haguenau ; et son armée, dans un état purement passif, ne fut occupée qu'à faire des réjouissances tant pour la bataille de Fontenoy que pour les conquêtes qui en furent le résultat. A l'exception du moment où l'armée repassa le Rhin, il n'y fut pas tiré un coup de fusil pendant toute la campagne, et je pourrais ne la compter que comme un camp de paix.

L'élection de l'empereur François I.er se fit très-tranquillement, et ne produisit à l'armée qu'un événement assez singulier dont je vais rendre compte. La brigade de Custine, composée du régiment de ce nom, de celui de Lorraine et de celui du prince de Guise, faisait partie du corps campé à Worms. Un jour, au moment où l'on allait se mettre à table au quartier-général, on entendit, au camp de l'infanterie, qui n'était pas éloigné, une décharge de mousqueterie

qui surprit d'autant plus M. de Ségur qu'il n'avait donné aucun ordre à cet effet, ni de permission pour faire l'exercice. A peine avait-il envoyé un aide de camp aux informations, que deux nouvelles décharges l'impatientèrent et l'inquiétèrent au point qu'il monta à cheval, et fut très-étonné, en approchant du camp, de voir un régiment en bataille. Il s'avança vers M. de Guise qui le commandait, et fut bien plus étonné, quand, à la première question qu'il fit sur le motif de cette réjouissance dont il n'avait pas été prévenu, ce colonel lui répondit tout simplement qu'ayant appris que le duc François de Lorraine, son cousin, venait d'être élu empereur, il avait trouvé aussi légitime que naturel d'en faire faire la réjouissance à son régiment. M. de Ségur, dont l'armée n'était à Worms que pour s'opposer à cette élection, apprécia bien toute l'inconséquence du prince. Mais, le cas ne pouvant pas se renouveler souvent où un simple colonel d'infanterie apprendrait qu'un parent de son nom recevrait la couronne des Césars, il dissimula, et ne fit que rire d'un acte qui, dans toute autre circonstance, aurait pu mériter une réprimande sévère.

Ce M. de Guise, le dernier de cette branche

de la maison de Lorraine établie en France, et dont la sœur avait épousé le maréchal de Richelieu, était un peu extraordinaire, et prouva l'aliénation de son esprit, la campagne suivante, à l'armée d'Italie, où il se tua d'un coup de pistolet, sans raison connue, et le jour même où il avait prié du monde à dîner chez lui.

La campagne finit en octobre; et M. le prince de Conti, dans la distribution qu'il fit des quartiers d'hiver, envoya mon père, qui avait été fait maréchal de camp, pour être employé dans son grade à Besançon, et y commander l'infanterie; M. du Mesnil, également maréchal de camp, fut employé pour la cavalerie, et tous les deux, sous les ordres du duc de Randan, depuis maréchal de Lorges, et alors commandant en chef de la Franche-Comté.

Cet hiver, que je passai, comme le précédent, au milieu de ma famille, fut spécialement consacré à mon éducation. Comme j'avais acquis plus de forces par les exercices que j'avais faits forcément, depuis deux ans, j'appris à faire des armes, à monter à cheval, à jouer à la paume; et rien ne fut négligé pour donner à mon tempérament tous les développemens dont il était susceptible.

Mon père fut employé, en 1746, comme maréchal de camp, à l'armée sous les ordres du maréchal de Saxe; et, avec un congé de la cour, je le suivis comme aide de camp. Je fus témoin, et observateur autant que mon âge et la très-petite portion de connaissances que j'avais, purent me le permettre, des différens siéges et de tous les mouvemens des armées pendant cette campagne, qui finit par la bataille de Raucoux, livrée sous les murs de Liége, ou du moins dans la plaine qui avoisine cette ville, le 11 du mois d'octobre.

L'armée des alliés, commandée par le prince Charles de Lorraine, acculée à la Meuse, était forcée, pour assurer ses subsistances, au moment de prendre ses quartiers d'hiver, de repasser cette rivière. Elle avait sa gauche appuyée aux faubourgs de Liége, et sa droite s'étendait dans la plaine, ayant en avant de son front les villages de Raucoux et de Varoux, retranchés et garnis d'infanterie appuyée par des redoutes. C'était derrière ces défenses, que le prince autrichien comptait exécuter le passage de la Meuse, et ne faire reposer son infanterie que lorsque ses bagages, son artillerie et sa cavalerie seraient passés. Un gros corps de cavalerie hollandaise occupait un peu en arrière l'intervalle qui se trou-

vait entre la gauche de son infanterie et celle qu'il avait jetée dans le village d'Aus, qu'il avait fortifié et qui tenait à la ville de Liége.

Le maréchal de Saxe qui, pendant cette campagne, et en arrière de son armée, avait fait faire les siéges de celles des places des Pays-Bas qui n'avaient pas été conquises pendant les deux campagnes précédentes, aurait pu se contenter de ces avantages, et se regarder comme satisfait d'avoir, par ses mouvemens et ses manœuvres, forcé le prince Charles à l'inaction et à rester paisible spectateur de ses succès. Sa campagne n'eût pas été moins belle et moins avantageuse aux armes du Roi, s'il avait laissé les alliés effectuer paisiblement le passage de la Meuse, et s'éloigner pour aller prendre des quartiers d'hiver; mais il crut devoir la terminer par un coup d'éclat, et l'attaque de l'armée alliée fut décidée. Une raison plus moralement militaire le détermina peut-être; peut-être même des ordres de la cour, relatifs aux dispositions politiques des cabinets de l'Europe, influèrent sur sa décision. Il n'est pas inutile d'observer ici que souvent ce que le public curieux, mais peu instruit, et ne pouvant pas l'être au moment où il se permet de juger, regarde comme inutile, se trouve, de fait, devenir nécessaire

d'après des combinaisons politiques dont il n'a pas connaissance.

Le parti une fois pris d'attaquer l'armée ennemie au moment où elle se disposait à repasser la Meuse, au-dessous de Liége, le maréchal ne s'occupa plus qu'à rendre cette action aussi brillante que possible. Il était bien secondé par un état-major nombreux et habile; ses succès, sa figure imposante et militaire lui avaient obtenu la confiance des soldats; et les soins constans qu'il donnait à leurs subsistances, peut-être même la liberté sans licence dont il les faisait jouir, lui avaient acquis leur affection. Il en était de même des officiers de tous les grades, parce que ce général, en servant ses goûts particuliers, s'était conformé au caractère français. Il avait introduit dans son quartier-général et à la suite de l'armée, tous les délassemens et toutes les facilités dont les officiers auraient pu jouir en temps de paix. Des vivandiers nombreux et bien approvisionnés pouvaient, tous les jours de repos, fournir à ces officiers les moyens de subsistance qu'ils auraient pu trouver dans leurs garnisons. Une troupe de comédiens, établie au quartier-général, assurait leur divertissement pour la soirée. Ce luxe ne se bornait pas au seul quartier-général du maréchal com-

mandant, il était imité par M. le comte de Clermont et M. le comte de Lowendall, lorsque ces deux lieutenans-généraux, qui avaient toute la confiance du maréchal de Saxe, commandaient des corps détachés de la grande armée.

Il serait, sans doute, possible de blâmer ce luxe introduit dans nos armées, de faire des observations sur les inconvéniens de la licence qui devaient naturellement suivre les dissipations offertes à la légèreté et à la disposition au plaisir, caractère distinctif du militaire français; on pourrait même se récrier sur les frais énormes que devaient occasionner tous ces établissemens, si étrangers, avant cette époque, aux opérations militaires d'une campagne. Mais, en admettant la justesse de ces observations, l'impartialité commande de faire remarquer en même temps qu'une suite de succès brillans avait accompagné, depuis trois ans, l'armée française; que la présence du Roi, pendant la campagne de 1745, y avait accoutumé au faste, et l'avait introduit dans tous les rangs; que les Pays-Bas sont, par leur sol, leur population, la quantité et la proximité de leurs grandes villes, et par les chaussées qui les joignent, le seul pays de l'Europe qui pût se prêter à toutes les facili-

tés qui alimentent le luxe; que chaque village, dans ces contrées, est aussi considérable qu'un bourg ou une petite ville d'un autre pays; enfin, que le peu de distance qui séparait Paris du théâtre de la guerre fournissait des moyens impossibles à rassembler dans toute autre position.

Je dois faire observer aussi que les dépenses considérables que tous ces établissemens d'agrément entraînaient, étaient prises sur les contributions immenses que la conquête rapide des Pays-Bas avait permis d'exiger. C'était par ces canaux de dissipation, et par les frais qu'ils nécessitaient sur les lieux mêmes, que les États belgiques de la maison d'Autriche pouvaient fournir aux sommes qui leur étaient demandées, et que l'abondante fertilité de ces provinces faisait rentrer, par les consommations en tout genre, dans les mains des cultivateurs et des habitans, et les mettait à même de payer les contributions de l'année suivante. C'est aussi par les mêmes ressources que, fort peu de temps après la paix, les provinces belgiques ne se ressentirent presque plus du malheur d'avoir été le théâtre d'une guerre aussi meurtrière.

Puisque je me suis permis de parler de ces détails intérieurs du quartier-général, je dois

rappeler que la bataille de Raucoux est peut-être la seule, et très-sûrement la première, dont l'annonce ait été faite à la comédie. Le quartier-général était à Tongres. Après la pièce, l'actrice qui devait annoncer le spectacle du lendemain, s'avança, et chanta au public le couplet suivant :

Demain, nous donnerons relâche
Quoique le directeur s'en fâche :
Vous voir eût comblé nos désirs ;
Mais il faut céder à la gloire.
Nous ne songeons qu'à vos plaisirs,
Vous ne songez qu'à la victoire.

Après ce couplet, l'aide major-général, chargé du service du jour, parut et dit tout haut que la *retraite* servirait ce soir-là de *générale ;* que les différens corps enverraient à la poudre et aux balles à dix heures du soir. Il ordonna que tout officier et soldat eût à se rendre sur-le-champ à sa troupe et ne s'en écartât pas ; et, avec la même gaîté qui avait fait accourir au spectacle, chacun se rendit à son devoir.

A la pointe du jour, toute l'armée débouche sur douze colonnes d'infanterie et huit de cavalerie, dans la plaine de Liége, en avant des trois villages retranchés dans lesquels le

prince Charles avait placé beaucoup d'infanterie pour couvrir et protéger son passage de la Meuse; il avait lié les communications entre les trois villages par de gros corps de cavalerie. Toute la cavalerie hollandaise était à la gauche de son armée, derrière le village d'Aus, faubourg de Liége.

Jamais spectacle ne fut comparable à celui que présenta cette plaine immense aux premiers rayons du soleil, le 11 octobre 1746.

Dès le 10 au soir, l'armée autrichienne s'était préparée à ce passage de la Meuse qu'elle devait effectuer, par le déblaiement de tous les gros équipages et attirails embarrassans d'une armée de cent mille combattans. Les trois villages retranchés paraissaient trois citadelles. En Flandre, les villages sont tout naturellement retranchés, puisque, dans presque tous, chaque possession est entourée d'un verger, fermé de haies défensives qui couronnent un mur de terre prise au pied extérieur de la clôture, et dont l'extraction de la terre relevée forme un fossé. D'après ces dispositions générales du terrain, pour peu que l'art y ajoute, le retranchement se trouve tout fait.

Après le débouché, l'armée s'arrêta pour donner le temps à M. le maréchal de Saxe de faire une dernière reconnaissance des points

à attaquer. Pendant les deux heures que dura cette reconnaissance, les soldats, oubliant ce dont ils allaient être occupés le reste de la journée, se mirent à jouer à *coupe-tête*, en avant du front de bandière. Les botteresses (c'est ainsi qu'on nomme à Liége les femmes qui portent sur leur tête le lait, le beurre, et les autres provisions journalières du pays), sortirent de la ville comme à l'ordinaire, vinrent fournir au déjeûner de ces aimables insoucians, se mêlèrent et dansèrent avec eux, jusqu'au moment où, un coup de tambour, répété sur tout le front de l'armée, rappela chacun à son poste, et où tout fut oublié pour ne songer qu'à remplir son devoir avec honneur.

La distribution des colonnes d'infanterie une fois faite pour l'attaque des trois villages, tout se forma, et chaque troupe marcha avec un courage et une gaîté caractéristique du Français. Mon père, à la tête de la brigade de Picardie, fut chargé d'une des attaques du village d'Aus, et je le suivis comme son aide de camp. Jamais plus beau jour n'avait éclairé une plus belle disposition militaire; jamais plus d'ordre ne succéda aussi rapidement aux mouvemens désordonnés de la joie. Les trois villages, battus d'abord par une ar-

tillerie formidable, ne furent emportés qu'après plusieurs attaques, surtout ceux de Raucoux et de Varoux; celui d'Aus fut occupé le premier, la ville de Liége, dont j'ai dit qu'il formait un faubourg, ayant fermé ses portes pour constater sa neutralité. Les troupes autrichiennes qui abandonnèrent ce village, après y avoir fait une vigoureuse résistance, se replièrent derrière la cavalerie hollandaise destinée à les protéger, et qui s'était portée en avant pour donner le temps à l'infanterie de se reformer et de gagner le pont sur lequel elle devait repasser la Meuse. Le mouvement en avant de cette cavalerie l'exposa au feu d'une redoutable artillerie, que les officiers-généraux, chargés de l'attaque du village, avaient fait placer sur la hauteur qui le domine, après s'en être rendus maîtres. Le feu de notre artillerie obligea cette ligne de cavalerie à s'éloigner au bout d'une heure, après avoir essuyé une perte considérable.

Dans le même temps, les troupes françaises, après avoir été repoussées aux deux premières attaques, emportèrent, à la troisième, les villages de Raucoux et de Varoux, et il s'y fit de part et d'autre un carnage affreux. Les Autrichiens se replièrent également sur leurs ponts, sous la protection de leur cavalerie,

que la cavalerie française avait chargée plusieurs fois, pendant l'attaque des villages. Enfin, à trois heures de l'après-midi, le sort de la bataille était entièrement décidé; l'armée ennemie n'était occupée que d'opérer sa retraite avec le moins de perte et de confusion possible. Les troupes légères, en grand nombre, furent chargées de la suivre et de l'inquiéter. Elles ramenèrent un nombre infini de prisonniers, une grande quantité de canons, de caissons, d'équipages de tout genre, et enfin tous les trophées qui suivent une victoire.

Je dois faire observer que l'objet du prince de Lorraine étant de repasser la Meuse, il l'effectua; que, même avant la bataille, l'issue en était déterminée; que les suites de cette grande effusion de sang ne pouvaient être décisives qu'autant que l'armée autrichienne, après avoir été forcée d'abandonner sa position, se serait trouvée acculée avec confusion à la Meuse, sans pouvoir la passer devant une armée victorieuse; et que, le 11 octobre, les jours étant fort courts, la nuit devait arriver assez tôt pour donner aux vaincus les moyens d'effectuer le passage de la Meuse, et pour ôter aux vainqueurs la possibilité de profiter de leur avantage.

L'armée victorieuse coucha sur le champ

de bataille; et, dès le lendemain, après avoir pourvu à tous les détails d'humanité et de secours qu'exigent toujours des actions aussi meurtrières, elle retourna au camp de Tongres, où le quartier-général était la veille de la bataille. On alla à la comédie avec la même gaîté et la même insouciance qu'on y était allé trois jours auparavant.

L'armée autrichienne, après avoir assuré la tête de ses quartiers d'hiver, couverts par la Meuse, y entra vers les derniers jours d'octobre.

L'armée française, après avoir rendu grâces à Dieu de ses avantages, s'occupa également du même objet. Le quartier du maréchal de Saxe fut à Bruxelles, et la campagne finit.

Mon père fut envoyé pour commander les troupes qui regagnèrent la Haute-Alsace, et son quartier fut établi à Béfort. J'y demeurai quelque temps avec lui; et de là, le chevalier de Montbarey, mon oncle, lieutenant-colonel du régiment du Roi, cavalerie, me mena à Château-Châlons, où j'avais déjà passé les hivers précédens. J'allai aussi, pendant l'hiver, à Paris, avec mon père, pour y visiter la marquise du Bourg, ma grand'mère, qui avait présidé à mon éducation pendant que j'étais au collége des jésuites, et qui désirait

fort me voir. Nous y passâmes six semaines, et je suivis mon père à son retour en Alsace, où je demeurai jusqu'à l'ouverture de la campagne de 1747.

En parlant de la bataille de Raucoux, j'ai oublié de rendre compte d'un fait particulier qui peint également l'honneur français et l'amour paternel. Le duc de Boufflers était employé, comme lieutenant-général, à l'armée de Flandre. Il était petit-fils du maréchal du même nom, si connu dans les dernières années du règne de Louis XIV, et qui, pour récompense de ses brillans services au siége de Lille, avait obtenu le gouvernement de la Flandre française, et l'avait transmis successivement à son fils et à son petit-fils dont je parle. Louis XV avait créé, pendant l'hiver de 1745 à 1746, le régiment de Boufflers-Wallon, dont le fils du duc de Boufflers, âgé de quatorze ans, avait été fait colonel. Ce régiment, presque au moment de sa création, avait fait la campagne dans l'armée du maréchal de Saxe. Le duc de Boufflers, employé comme lieutenant-général dans cette armée, apprenant que le régiment de son fils était du nombre de ceux commandés pour l'attaque du village de Raucoux, et craignant que son fils, à quatorze ans, ne fût embarrassé du

début de sa carrière militaire, demanda au maréchal de Saxe la permission de quitter la division de cavalerie à laquelle il était attaché, pour se placer, comme simple volontaire, à côté de son fils, à la tête du régiment de Boufflers. Lorsque la colonne d'attaque dont il faisait partie arriva aux haies du village, il prit son fils entre ses bras, et le jeta de l'autre côté des retranchemens; il y monta après lui, suivi de deux pages, qui, suivant sa qualité d'aide de camp du Roi, et suivant l'ordre observé à la cour de France, devaient toujours l'accompagner. Le père et le fils se conduisirent avec la plus grande valeur, mais les deux jeunes pages du Roi furent tués.

Pendant l'hiver qui suivit la campagne de 1746, le duc de Boufflers eut le commandement des troupes qui allèrent défendre la république de Gènes, quand elle eut secoué le joug des Autrichiens. Il se conduisit d'après les principes de courage et d'honneur dont il avait donné tant de preuves. Il assura la liberté de cette république, et mourut à Gènes de la petite-vérole. Le duc de Richelieu lui succéda, suivit les mêmes erremens, et eut toute la gloire de la délivrance de ces alliés intéressans de la couronne de France. La veuve du duc de Boufflers épousa en se-

condes noces le duc, depuis maréchal de Luxembourg; et son fils, qu'il avait guidé dans ses premiers exploits, à la bataille de Raucoux, mourut fort jeune, ne laissant qu'une fille. En lui s'éteignit la branche ducale de la maison de Boufflers, originaire du Beauvoisis.

Mon père fut destiné à être employé, pendant la campagne de 1747, dans l'armée de Flandre, aux ordres du maréchal de Saxe, et le Roi devait s'y rendre. Les trois campagnes précédentes, outre les batailles de Fontenoy et de Raucoux, avaient été remplies par une infinité de siéges dont l'heureuse issue avait mis sous la main du Roi presque toutes les places de guerre qui défendent la Belgique. Le maréchal de Saxe commandait en personne les siéges des places les plus importantes, et laissait faire les autres par ceux des officiers-généraux en qui il avait le plus de confiance. Ce genre de guerre avait accoutumé les soldats français à ne pas connaître le danger et à se regarder comme invincibles. L'insouciance propre au caractère de la nation se montrait au point que, les soldats méprisant les tranchées faites pour les mettre à l'abri des défenses meurtrières des assiégés, les officiers-généraux avaient besoin de toute

leur autorité pour les empêcher de se rendre au poste qu'ils devaient occuper par le chemin le plus court et à travers champs.

Si cette grande quantité de siéges fit perdre beaucoup de monde à l'armée française, la prise de tant de villes multiplia infiniment le nombre des prisonniers de guerre, qui, tous, étaient envoyés en France jusqu'à leur échange.

Deux places de la plus haute importance restaient encore au pouvoir des alliés : Maëstricht, qui formait notre droite sur la Meuse, et Berg-op-Zoom, à l'extrémité en avant de notre gauche et tenant à la Hollande. Les siéges de ces deux places exigeaient les plus grands moyens ; une armée puissante était nécessaire devant chacune, et il fallait même, avant de les tenter, s'être rendu maître de la campagne par un avantage considérable ; et avoir pris, par un coup d'éclat, un grand ascendant sur l'armée alliée.

Le maréchal de Saxe fit faire par divers détachemens les siéges de toutes les petites places ou forts de la Flandre hollandaise, et toujours avec succès ; et il se porta, pendant ces expéditions partielles, avec le gros de son armée, en avant de Louvain, laissant Bruxelles et toutes les villes considérables de

la Flandre et du Brabant derrière lui, devenant ainsi les dépôts indispensables à une armée de cent cinquante mille hommes. Par le moyen de toutes ces villes nourricières et de toutes les ressources qu'elles lui fournissaient, son armée, dont la présence du Roi augmentait infiniment les besoins et les consommations, était dans l'abondance, tandis que l'armée alliée, postée entre les deux Gettes, et couvrant par sa gauche la Meuse et Maëstricht, se trouvait dans un pays sec, sablonneux, et était obligée de tirer tous ses approvisionnemens de la Hollande et de ses derrières, avec des peines infinies et des trajets considérables.

Le Roi vint établir son quartier-général à la commanderie de *Vieux-Jonc*, en avant de Louvain. Tout le luxe des grandes villes existait dans le camp et dans les différens quartiers occupés par les officiers-généraux français. Toutes les ressources, toutes les recherches du plaisir et de la mollesse se trouvaient dans cette armée; et le maréchal de Saxe lui-même, qui, entraîné par ses goûts, donnait l'exemple de les satisfaire tous, avait besoin de toute sa gloire et de l'activité continuelle dans laquelle il tenait ses troupes, pour qu'on lui pardonnât l'énorme licence

qui régnait dans le camp et dans tous les environs. A cette occasion, il faut bien dire encore que le Brabant et les provinces de Flandre assujetties étaient le seul pays qui pût se prêter, par ses immenses ressources, aux consommations en tout genre qui se faisaient chaque jour.

La proximité des frontières de France, même de Paris, les routes magnifiques, les courriers continuels qui en parcouraient l'espace, tout concourait à rendre cette guerre unique dans son genre; et, comme la manière dont on la faisait n'avait point de modèle, de même, malgré le succès dont chaque opération était suivie, ces campagnes brillantes ne pourront jamais être prises ni données pour exemples.

J'ai dit plus haut que l'objet du maréchal de Saxe était de compléter la conquête des provinces Belgiques par la prise de Berg-op-Zoom et de Maëstricht, places formidables qui restaient aux alliés; mais il ne pouvait en entreprendre le siége, sans avoir remporté sur les alliés un avantage considérable, qui, les obligeant à se replier sur l'une de ces places, lui laissât la faculté d'agir contre l'autre. Il fallait avoir pris un tel ascendant sur l'ennemi, qu'on pût, sans crainte, faire un

détachement considérable, afin de commencer l'une des deux opérations. Ces motifs, connus également par les ennemis, décidèrent de la position qu'ils prirent, comme je l'ai dit plus haut, entre les deux Gettes, petites rivières transversales, qui couvraient leurs ailes; et le maréchal de Bathiani fortifia le front de son camp par tous les moyens qui pouvaient en assurer la sûreté.

Après environ un mois, employés par les généraux des deux armées en reconnaissances de leurs positions et en escarmouches partielles, le maréchal de Saxe proposa au Conseil du Roi de décider la campagne, en attaquant l'armée alliée dans sa position; et son avis fut adopté, non sans quelques observations dictées par la jalousie aux courtisans, envieux de ses succès, et au ministre de la Guerre qui ne l'aimait pas, à cause de la grande prépondérance qu'il avait acquise et qui réduisait souvent ce ministre au rôle très-humble d'exécuteur d'ordres que, la plupart du temps, on ne lui communiquait pas à l'avance.

Il faut bien convenir que le maréchal de Saxe était souverain, et souverain absolu dans son camp; que le Roi, auquel seul il rendait les respects que tous lui devaient, était lui-

même, par la confiance dont il l'honorait avec raison, plutôt son second que son maître; et que cette position devenait très-mortifiante pour le comte d'Argenson, ministre de la guerre, homme d'esprit et de talent, accoutumé à être à peu près souverain à Versailles, et qui se trouvait, au quartier-général, subordonné à un chef qui, n'ignorant pas les principes et la nature de sa jalousie, ne lui épargnait aucun des dégoûts qu'avec un peu plus de prévoyance pour le temps de la paix, il lui aurait peut-être adoucis jusqu'à un certain point.

Le projet proposé et adopté dans le Conseil du Roi, on ne fut plus occupé que des préparatifs qui pouvaient en assurer le succès; et, peu de jours après, l'armée s'ébranla, et quitta le camp de la commanderie de Vieux-Jonc, pour attaquer l'armée alliée dont j'ai fait connaître la position.

L'armée arriva le 1.er juillet en présence de l'ennemi, et les dispositions furent faites pour attaquer le lendemain.

L'armée alliée avait en avant de son front le village de Laufeld, retranché d'abord naturellement, comme tous les villages de cette partie, et auquel l'art avait ajouté tout ce que le temps avait permis d'y réunir en moyens

de défense. Le général ennemi, ne doutant pas que ce ne fût sur ce point que se portât l'effort des Français, outre le nombre prodigieux d'infanterie et d'artillerie dont il l'avait garni, s'était ménagé les moyens de le soutenir et d'y envoyer constamment des troupes fraîches. Indépendamment de l'artillerie qui bordait les premières haies du village, il avait établi sur ses flancs, dans des positions éminentes, des batteries destinées à en préserver les approches. Des corps considérables de cavalerie remplissaient les intervalles qui séparaient le village de Laufeld de deux autres petits villages éloignés d'environ une demi-lieue; et, derrière cette première ligne de défense, l'armée alliée était rangée en bataille, la gauche se prolongeant dans la plaine, et la droite appuyée à une hauteur sur laquelle était placée toute l'infanterie autrichienne. Les troupes qui défendaient le village de Laufeld étaient, en grande partie, composées de corps appartenant aux alliés de la maison d'Autriche; car je ne dois pas laisser échapper l'occasion de remarquer que, dans cette campagne, comme dans les précédentes, et particulièrement dans les siéges, la conservation des troupes autrichiennes parut être toujours un des objets

principaux de l'attention des généraux autrichiens.

Telle était à peu près la disposition défensive des ennemis. La disposition d'attaque des Français fut faite en conséquence; et, en avant de la hauteur d'Herderen, où se plaça le Roi, entouré de toute sa maison militaire, se formèrent les différentes colonnes d'infanterie destinées à l'attaque de Laufeld, point principal et déterminant de cette journée. Le maréchal de Saxe confia la première attaque à M.gr le comte de Clermont, prince du sang, au courage duquel il accordait une confiance qu'une conformité de goûts avait sans doute commencée et accrue. Cette première division devait être soutenue par plusieurs autres, prêtes à marcher pour l'appuyer, si la résistance des ennemis en rendait l'appui nécessaire.

Mon père, à la tête de deux brigades d'infanterie, formant douze bataillons, qui se composaient de trois régimens suisses et du régiment allemand de la Marck, fut spécialement chargé de l'attaque du village, à la gauche du corps commandé par le comte de Clermont.

Le marquis de Guerchy, à la tête du régiment du Roi et d'une colonne d'infanterie,

attaqua le village à la droite du corps du comte de Clermont; et successivement, à proportion des difficultés qu'on éprouva dans ces attaques, le maréchal de Saxe y porta d'autres corps d'infanterie pour les seconder.

Le terrain formait une pente du côté où les Français dirigeaient leur attaque. L'armée ennemie, comme je l'ai dit, était rangée en bataille en arrière du village, et occupait surtout les hauteurs de Montenaken dont elle garnissait les sommités. La cavalerie des deux armées appuyait les deux ailes de chaque côté; et l'on avait placé le Roi à la portée du canon, près de la justice d'Herderen, afin qu'il pût juger du déploiement de son armée, et en voir tous les mouvemens. Il était en face du village de Laufeld, dont la prise et l'occupation devaient décider du sort de la bataille.

Sept différentes colonnes attaquèrent successivement et demi-circulairement. A chaque attaque, on eut des succès, et l'on vit reculer l'infanterie ennemie; mais le gros des alliés, placé en arrière, s'était formé en colonnes, pour soutenir le village, recevant ceux qui étaient forcés de l'abandonner, et y remarchant sur-le-champ. Les troupes françaises, qui s'en étaient rendues maîtresses, en

étaient ainsi à chaque fois repoussées, avant d'avoir pu s'y établir solidement. Les différentes attaques avaient coûté de part et d'autre des pertes énormes, lorsque le maréchal de Saxe, par un trait de génie militaire, décida la victoire en sa faveur.

Très à portée du village, dans le moment des dernières attaques, il apprécia l'obstacle qui s'opposait à ce que le village, après avoir été emporté, pût rester aux malheureux Français qui s'y sacrifiaient. Il ordonna une nouvelle attaque, tant par les troupes qui avaient déjà combattu, que par des troupes nouvelles, et en même temps il prit deux brigades de cavalerie qui étaient à sa portée, leur ordonna, en tournant le village par la gauche, de charger l'infanterie ennemie qui ne cessait de le rafraîchir, et prescrivit au marquis de Cernay, commandant la brigade des Cravattes, de se jeter sur cette infanterie en fourrageurs et à toute bride. Cet ordre fut exécuté; et cette cavalerie, en se sacrifiant, car elle fut presque détruite, porta le trouble dans la colonne ennemie, la força de s'arrêter; et, le village, emporté encore une fois, n'étant plus soutenu par de nouvelles troupes, les Français purent s'y établir d'une manière sûre et régulière; et les Autrichiens ne furent pas

même tentés de les y attaquer. Cette manœuvre, et le sacrifice de huit escadrons de cavalerie fixèrent la victoire : l'armée ennemie ne songea plus qu'à se retirer derrière les deux Gettes qui couvraient sa marche vers la Meuse. Ce succès éclatant donnant à l'armée française une supériorité marquée, le Roi ne songea plus qu'à profiter des avantages qu'on avait eus en vue en attaquant les ennemis; et, leur retraite vers la Meuse, pour couvrir Maëstricht, les éloignant prodigieusement de Berg-op-Zoom, le maréchal de Saxe ne s'occupa plus que d'en faire le siége, et des préparatifs énormes qu'exigeait une entreprise de cette importance.

Je suivis mon père à toutes les attaques du village de Laufeld; je fus même blessé légèrement à la dernière; et le Roi eut la bonté de remarquer que, quoique âgé seulement de quatorze ans, c'était pour la seconde fois que je l'étais sous ses yeux. Un neveu de mon père, et son aide de camp comme moi, fut tué à mon côté, au milieu du village, en passant sur l'emplacement d'une maison à laquelle on avait mis le feu; il servait dans le régiment de la Marck, infanterie. La perte des Français fut d'autant plus considérable, dans cette bataille, que des Anglais, habillés de rouge,

défendaient le village, et que deux colonnes françaises, vêtues de la même couleur, l'une composée de Suisses, à la tête desquels mon père était, et l'autre composée d'Irlandais, arrivant, chacune de leur côté, dans un chemin creux, se fusillèrent, se prenant réciproquement pour des Anglais.

Le comte de Lowendal, lieutenant-général de la plus haute réputation, passé du service de Danemarck à celui de France, par les soins du maréchal de Saxe, son ami, fut choisi pour commander les vingt-huit bataillons destinés à faire le siége de Berg-op-Zoom. On y ajouta trente-deux escadrons de cavalerie et de dragons sous les ordres du duc de Chevreuse; et on eut soin de munir cette petite armée de tout ce qui pouvait assurer son succès. Une nombreuse artillerie y fut destinée; et mon père fut du nombre des maréchaux de camp employés sous le comte de Lowendal.

Les fortifications régulières de Berg-op-Zoom, la nombreuse garnison qui défendait cette place, où commandait M. de Cromstrom, lieutenant-général hollandais, avaient fait prévoir les difficultés qu'on éprouverait à ce siége; mais elles s'augmentèrent par la nécessité d'attaquer régulièrement le fort de Rowers, qui en couvrait la gauche, et qui

était séparé de la place au moins d'une demi-lieue. La position de Berg-op-Zoom, au bord de la mer, assurait, de plus, l'entrée facile et successive des subsistances que les Hollandais tenteraient d'y faire parvenir. M. le comte de Lowendal investit la place; et, sa circonférence étant plus étendue qu'on ne l'avait prévu d'abord, il demanda un surcroît de troupes, et M. le maréchal de Saxe lui fit passer seize bataillons de plus. Le siége devint alors plus actif. Celui du fort Rowers fut commencé sous les ordres du duc de Chevreuse. Un village placé à la droite de l'armée, en avant de la communication qui existait entre le corps formant le siége de la ville et celui qui assiégeait le fort de Rowers, fut fortifié, retranché, et garni de troupes suffisantes pour s'opposer aux entreprises que les ennemis pourraient tenter. Sa défense fut confiée au comte de Vaud, brigadier, officier de la plus grande distinction, connu par sa fermeté, son activité, et son amour pour la discipline. Dans le cours du siége, il fut attaqué deux fois, et deux fois les ennemis furent repoussés avec perte.

Je n'entreprendrai point de donner le récit détaillé de ce siége, mémorable tant par sa longueur que par l'ardeur avec laquelle les

troupes françaises l'attaquèrent et s'y conduisirent, et par la perte énorme et journalière qu'il occasionnait à l'armée de M. de Lowendal. Les bulletins de chaque jour de ce siége peuvent être consultés sur tous ces détails; il me suffira de faire remarquer ici que l'habitude du danger était telle parmi nos soldats, que, non-seulement ils y étaient devenus indifférens, mais qu'ils poussaient le courage jusqu'à la témérité, s'exposant, à chaque instant, sans nécessité et sans aucune précaution. Il périt réciproquement beaucoup de monde pendant le cours du siége, surtout à mesure que les travaux devinrent plus rapprochés de la place.

Pour empêcher, ou du moins pour gêner les approvisionnemens et les secours que la place recevait par mer, une petite escadre, aux ordres du marquis de Laage, vint croiser sur ces parages, et intercepta les communications maritimes. Cet officier général, ayant mis pied à terre avec quelques-unes des troupes qu'il avait à bord, servit au siége, et monta la tranchée comme maréchal de camp.

Le fort Rowers se rendit le *11.* octobre; et, le 16 du même mois, la ville fut emportée d'assaut avec la valeur, l'ordre et l'impétuosité qui avaient distingué les troupes françaises dans toutes les campagnes de Flan-

dre. La ville fut, pendant quelque temps, livrée au pillage, selon les lois rigoureuses de la guerre. Une partie de la garnison fut prise, les armes à la main; le reste s'embarqua avec M. de Cromstrom, et repassa sur le territoire hollandais. L'île de Tollen, qui est très à portée du continent, fut également prise et livrée au pillage.

Pendant que les troupes destinées à monter à l'assaut exécutaient avec courage l'ordre qui leur avait été donné, toute la cavalerie et le reste de l'infanterie se tinrent en bataille dans une position reconnue, aux ordres de mon père, pour être à portée de s'opposer à toute attaque que les alliés auraient pu tenter pour venir au secours de la place dans ce moment intéressant. Les troupes ennemies, assez considérables, qui étaient aux ordres du prince de Saxe-Hildburghausen, se tinrent tranquilles, et se retirèrent aussitôt après la prise de la ville.

Le régiment de Lorraine, infanterie, où j'étais capitaine, étant du corps qui faisait le siége du fort Rowers, je montai la tranchée, pendant tout ce siége, avec mon père, comme son aide de camp, et, en même temps, je faisais mon service, comme capitaine, au fort Rowers; et, peu de jours après, mon ré-

giment, qui avait rejoint l'armée, après la prise de ce fort, étant destiné à monter à l'assaut, j'y marchai, à la tête de ma compagnie. Ceux qui ont un cœur peuvent juger de l'état d'anxiété de mon père pendant ces terribles instans.

Je pourrais m'égayer sur les scènes comiques qui suivirent les dangers de l'assaut et qui accompagnèrent le pillage de la ville, mais je me contenterai de dire qu'avec la même vivacité qui fit emporter la place, les vainqueurs se portèrent à tout ce que la licence peut produire de plus fort, unissant quelquefois, malheureusement, l'atrocité à cette gaîté folle qui caractérise la nation française. Cette conquête finit la campagne de 1747; et le bâton de maréchal fut la récompense accordée au comte de Lowendal, qui, attiré depuis peu, comme je l'ai dit, au service de France, avait beaucoup d'anciens qui murmurèrent de cet avancement, selon eux prématuré.

A cette occasion, je rapporterai une chanson qui fut faite à l'occasion de cette promotion, et qui courut à l'armée et dans la capitale.

Quand Berg-op-Zoom trahit votre espérance,
Calmez vos sens, petits-maîtres amb[illegible]rés,
Si son vainqueur est maréchal de France,
Par ses leçons un jour vous le serez.

Malgré nos lois et vos discours profanes,
Il vous fait voir que ce titre éminent
Ne s'obtient pas dessus le pont aux ânes,
Où le premier passe toujours devant.

De Lowendal et du Saxon, la gloire,
Par mille faits illustra ces héros;
Leurs noms, écrits au temple de Mémoire,
Feront rougir l'orgueil de leurs rivaux.

Cette campagne finie, mon père fut employé en chef à Namur, pendant l'hiver, et j'y demeurai avec lui, à l'exception d'un mois que j'allai passer à Paris, sur la demande positive de la marquise du Bourg, ma grand'mère.

Les spectacles de Paris, pendant ce court espace de temps, allumèrent mon imagination; et, sans porter encore aucun échec réel à la pureté de mes mœurs, ce fut dans ce mois que se développèrent tous mes goûts, et que, sans connaître quel pouvait en être le but, je me sentis atteint de tous les désirs.

Je revins à Namur, auprès de mon père, qui, dans cette place où son devoir le retenait, avait trouvé une société charmante dans la maison de madame la baronne de Rouveroit, qui était sa cousine issue de germaine, étant de la maison de Watteville; et sœur de madame l'abbesse de Château-Châ-

lons, chez laquelle on a vu que j'avais passé deux hivers en Franche-Comté, et dont les soins pour ma santé et mon éducation doivent rester éternellement gravés dans mon cœur.

Madame la baronne de Rouveroit, établie très-richement dans les Pays-Bas, avait une très-bonne maison à Namur; elle n'avait que trois filles, toutes les trois chanoinesses dans un des grands chapitres de Flandre. A ma première arrivée à Namur, et avant mon voyage à Paris, je n'avais vu dans mes trois cousines que des objets rapprochés de mon âge, qui me fournissaient une société agréable, et que je regrettai fort de quitter, quand mon père me fit partir. Mais, à mon retour, et par l'influence de l'air de la capitale sur les inclinations et les facultés physiques de mon individu, la différence du sexe devint pour moi une nouvelle connaissance; et, mon cœur commençant à se faire entendre, je me sentis malgré moi entraîné vers l'aînée des demoiselles de Rouveroit, et j'en devins réellement amoureux. Ce sentiment s'accrut avec rapidité par l'habitude de passer ma vie auprès de l'objet qui l'avait fait naître; et je pus, au bout de quelque temps, me flatter qu'il était partagé. Nous mettions même si peu d'art

pour cacher nos dispositions, que bientôt toute la garnison fut dans la confidence, que nos parens pensèrent à nous unir, et que le bruit de notre mariage devint général dans tous les Pays-Bas. Cette approbation de nos parens, et l'habitude de nous voir tous les jours, ne servirent qu'à échauffer réciproquement nos têtes et nos cœurs.

On peut juger, par le peu que je viens de dire, que, n'étant occupé que de ce seul objet, je n'ai pas à m'étendre beaucoup sur les combinaisons militaires qui occupaient les généraux pendant l'hiver de 1747 à 1748, et qui préparèrent le commencement de la campagne dont l'objet principal était le siége de Maëstricht.

J'ai dit, en rendant compte de la bataille de Laufeld, que la retraite de l'armée autrichienne vers la Meuse avait déterminé le maréchal de Saxe à faire faire le siége de Bergop-Zoom. Le succès de M. de Lowendal ayant terminé la campagne de 1747, le siége de Maëstricht devint naturellement le but de la campagne suivante, puisque la prise de cette place complétait entièrement la conquête des Pays-Bas autrichiens, celle de toutes les places de barrière, et devait reporter la guerre sur le territoire de la Hollande, qui, depuis trois

campagnes, en éprouvait toutes les calamités, par les sommes considérables qu'elle était obligée de dépenser, et par la perte de presque toutes ses troupes faites prisonnières dans les places assiégées. Le nombre des soldats hollandais prisonniers de guerre en France, était énorme.

Le maréchal de Lowendal avait établi son quartier-général à Namur, pendant l'hiver; celui du maréchal de Saxe était à Bruxelles. La reconnaissance liait à tous égards le premier de ces généraux au second, à qui il devait tout. Leur intimité était extrême, d'autant que, malgré la considération qu'on ne pouvait refuser à leurs talens militaires et à leurs succès, ils partageaient l'envie et la jalousie que leur portaient presque tous les lieutenans-généraux français, dont leur gloire et leur avancement prématuré blessaient l'amour-propre.

Le maréchal de Saxe avait été fait maréchal-général des camps et armées du Roi, et, par ce grade prééminent, il ne voyait personne au-dessus de lui. La confiance du Roi pour lui était sans bornes, et les intrigues de cour ne pouvaient l'atteindre, tant que la guerre le rendait indispensablement nécessaire.

Sa cour, à Bruxelles, était quasi aussi brillante que celle de Versailles. Elle était composée de tous les militaires qui n'espéraient qu'en lui; et il savait distinguer d'une façon très-marquée les officiers-généraux ou particuliers qui avaient rendu des services, ou dans lesquels il avait reconnu du talent. Mon père, à ces deux titres, avait part à sa plus intime confiance. Si cette manière de récompenser par la considération lui attachait les officiers-généraux vraiment militaires, la vie licencieuse qu'il avait l'air d'ignorer, mais qu'il facilitait dans son quartier-général, le rendait cher à tous les jeunes officiers, qui, à la discipline près qu'exigeaient les jours de service, trouvaient à l'armée tous les plaisirs et toutes les facilités jusqu'alors ignorés pendant la guerre et prohibés dans les camps.

Les goûts satisfaits du maréchal de Saxe, et très-publiquement, servaient d'autorisation à ceux de la jeunesse française; et tous ces moyens réunis à la gloire qu'il avait acquise, et à l'utilité dont il était, donnaient à ce général un empire absolu sur toutes les têtes françaises qui se portent si facilement à l'enthousiasme. Il n'en fallait pas tant pour que le crédit énorme du maréchal ébloui et fatiguât le comte d'Argenson, ministre de la

guerre, homme fier et plein de mérite, mais qui, n'étant pas militaire, se trouvait constamment primé et offusqué par le crédit du maréchal-général, qui ne mettait aucune forme dans les grâces qu'il demandait, et qu'il exigeait même pour tels ou tels officiers qu'il avait mis sous sa protection. On peut dire que le maréchal de Saxe usait sans ménagement de l'influence que ses succès et son utilité pendant la guerre lui donnaient, oubliant qu'à la paix, que ces succès même rendaient nécessairement très-prochaine, le ministre de la guerre, les courtisans et les intrigans de la cour lui feraient payer cher ces momens de gloire et d'un pouvoir illimité. Le maréchal de Saxe, se confiant dans ses œuvres, espérait aussi sans doute qu'à la paix, le crédit de madame la Dauphine, qui était sa nièce, le soutiendrait à la cour. Je n'ai pu me refuser à faire ces observations, dont la justesse trouvera son application dans son temps.

Avec moins de confiance dans l'avenir, avec plus de précautions et de prévoyance pour les momens qui suivraient la paix, disons le mot, avec moins d'honnêteté et de loyauté, il eût dépendu du maréchal de prolonger la guerre et par conséquent sa puis-

sance. Il était sûr, tant qu'elle durerait, que son opinion sur les opérations militaires ne serait pas même contestée, ou le serait sans fruit. Il avait dit souvent : *La paix est dans Maëstricht;* et le siége de Maëstricht fut proposé, accepté, les préparatifs en furent faits pendant l'hiver de 1747 à 1748, et la campagne de cette année commença par cette opération décisive. Tout fut prévu ; rien ne fut épargné pour rendre immanquable le succès de cette entreprise. L'armée destinée à ce siége s'ébranla par les deux rives de la Meuse, pour se porter, tant par le comté de Namur et la Flandre, que par les duchés de Limbourg et de Luxembourg, aux points qui devaient former l'investissement de cette place.

Le tableau général du développement de l'armée française, partant de ses différens quartiers d'hiver, celui de tous les divers approvisionnemens, tant militaires que de consommation journalière, se dirigeant de tous les points de la frontière de France, sur une étendue de plus de soixante lieues, marchant sur des routes différentes pour arriver au même point et presqu'au même jour, sans se contrarier et se nuire, sont peut-être le chef-d'œuvre de l'art d'un maréchal-général des

logis d'une grande armée. J'espère pouvoir en joindre le tableau à ce compte que je me rends; et, selon moi, ce tableau est un livre classique et élémentaire pour tout militaire qui se destine au service très-important de l'état-major d'une armée.

Par les soins de l'état-major très-nombreux et très-bien composé qui était attaché à l'armée du maréchal de Saxe (genre d'établissement qu'on devait à cette guerre, qui, imité depuis par toutes les puissances militaires, n'a pourtant jamais été porté à la perfection de celui qu'avait formé cet *illustre* général), l'armée arriva, au jour nommé, avec ses immenses approvisionnemens, autour de Maëstricht, et la place se trouva investie.

Avant de parler de ce siége, je ne peux me dispenser de faire quelques observations sur les moyens décisifs, qui, joints au coup-d'œil et aux talens supérieurs du maréchal de Saxe, décidèrent presque toujours de ses succès. L'attention de ce général à *distinguer* parmi tous les officiers-généraux attachés à son armée, ceux en qui il pouvait avoir confiance, lui permettait de choisir, pour les différentes opérations, ceux qui étaient propres à les bien exécuter; et il sa-

vait parfaitement attacher chacun d'eux au genre de service dont il était le plus capable.

La partie des subsistances, si essentielle à la guerre, et qui souvent y est décisive, puisque, sans les ressources immenses qu'elle procure, les opérations les mieux combinées et les plus militairement concertées, deviennent impossibles et inexécutables, cette partie, dis-je, entre les mains de M. Duverney, l'un des frères Pâris, avait acquis une perfection de service dont les généraux, avant cette guerre, même ceux du règne brillant de Louis XIV, n'avaient pas une idée. M. Duverney, qu'on peut en regarder comme le créateur, avait placé dans cette administration tous ceux de ses parens en qui il avait trouvé des dispositions; et des jeunes gens qui s'y étaient consacrés, s'étaient formés dans ce service essentiel, qui, depuis, a servi de modèle à toutes les puissances militaires de l'Europe, sans qu'aucune ait jamais pu le porter au même degré de perfection.

Le corps du génie militaire qu'avait créé le maréchal de Vauban, dans les belles années du règne de Louis XIV, avait acquis une supériorité incalculable par la quantité de siéges que la guerre de Flandre avait né-

cessités; le résultat de la bataille de Laufeld avait ôté tout espoir aux alliés de nous vaincre en rase campagne; la prise de Berg-op-Zoom avait entamé les possessions hollandaises en Europe; la Flandre hollandaise, tous les petits forts qui bordent l'Escaut, et toutes les îles qui sont dans ces parages, étaient occupés par nos armes; ainsi tout concourait avec un égal accord au succès de l'opération majeure et décisive qu'on allait entreprendre.

Le siége de Maëstricht, la dernière de toutes les places de la barrière, dont la prise ne pouvait qu'être un peu plus ou un peu moins retardée, avait engagé les Hollandais, et même toutes les puissances belligérantes ennemies de la France, à désirer la réunion d'un congrès à Aix-la-Chapelle, et l'ouverture de conférences pour la paix générale.

Les progrès plus ou moins lents du siége de Maëstricht devaient naturellement opérer les progrès plus ou moins vifs des négociations. Le désir de conserver la puissance céda dans M. le maréchal de Saxe à l'intérêt général; et jamais opération ne fut entreprise avec plus de moyens, suivie avec plus d'ardeur, exécutée avec plus d'intelligence, et couronnée par un succès plus complet.

Ce fut pendant ce siége, et avec la blanchisseuse de mon père, que je perdis physiquement mon innocence; car la vie licencieuse des armées, où je vivais depuis cinq ans, m'avait rendu très-habile en théorie; mais ce ne fut qu'à cette époque que j'y joignis la pratique. Le désir de ne rien déguiser de ce qui me regarde m'a mis dans la nécessité de ne pas garder le silence sur cette circonstance. Mon père était logé dans une cense qui s'appelait Jérusalem, et le grenier de cette cense fut le théâtre de mes premiers plaisirs.

La fin du siége de Maëstricht fut l'époque de la signature des préliminaires de la paix. Dès que le progrès des négociations le permit, l'armée française entra dans des quartiers de cantonnement, et fut distribuée dans toutes les places des Pays-Bas, dont les armes du Roi s'étaient emparées dans le cours de cette guerre.

Mon père, qui avait été fait lieutenant-général, dans la promotion du mois de janvier 1748, vint commander dans le comté de Namur, sous les ordres particuliers de M. le maréchal de Lowendal; et il se fixa à Namur même, dont le séjour lui devenait d'autant plus agréable, qu'outre la maison de madame la baronne de Rouveroit, sa cousine, chez la-

quelle je passais ma vie, il avait formé une liaison très-intime avec une femme de bonne maison de ce pays, qui avait été mariée en France, et qui, étant séparée de son mari, s'était réfugiée dans un couvent de son pays natal. Cette liaison, qui devint de plus en plus intime, put procurer à mon père de très-grands plaisirs, mais ils furent compensés par des chagrins véritables. La jalousie se mit entre cette dame et madame de Rouveroit, ma tante, chez laquelle j'étais constamment, et avec d'autant plus d'exactitude, que j'étais devenu véritablement amoureux d'Aurore de Rouveroit, sa fille aînée. Cette jeune personne paraissait recevoir avec plaisir mes empressemens; et les choses avaient été poussées au point que notre mariage prochain était devenu très-public. Nous avions l'air de le désirer également l'un et l'autre; nos parens pensaient de même, et mon père surtout, qui voyait très-bien que rien ne pouvait m'être plus avantageux que ce mariage, sous le rapport de la naissance et de la fortune. Il connaissait d'ailleurs la chaleur de ma tête, la force de mon tempérament, et l'effet, sur mes dispositions, d'une éducation trop libre, qui s'était indispensablement ressentie de la licence des camps où j'avais passé ma vie de-

puis l'âge de onze ans. Il craignait en conséquence pour moi le moment de mon retour à Paris, et les charmes et les facilités dangereuses qu'offre cette ville à un jeune-homme de seize ans. Ce mariage était, en outre, un nouveau moyen de rapprochement entre ma famille et celle de Watteville, de laquelle je descendais par mon arrière-grand'mère, et qui, depuis plus d'un siècle, était amalgamée à la mienne par des rapports d'intime amitié, encore plus forts que les liens de la parenté.

Le maréchal de Lowendal tenait une très-grande maison; mon père en avait une très-agréable, et c'étaient les dames de Rouveroit qui en faisaient les honneurs.

En général, dans ces campagnes glorieuses, le maréchal de Saxe, maître d'un des pays les plus riches de l'Europe, avait adopté le système du maréchal de Villars, sur les contributions tirées du pays conquis. Mais, si le maréchal de Villars, qui avait donné l'exemple, employait les sommes immenses qu'il imposait, à améliorer sa fortune particulière, son imitateur, par ses goûts, par sa magnificence, et par le grand état qu'il tenait à Bruxelles, rendait au pays, en consommations, ce qu'il en retirait en subsides : les

plaisirs d'ailleurs dont il s'entourait, fournissaient aux peuples des divertissemens qui compensaient ce qu'on en exigeait en espèces.

A son exemple, les officiers-généraux employés étaient très-bien payés; et chacun, selon son goût ou ses besoins, consommait ou mettait en réserve ce qui lui revenait en supplément de son traitement ordinaire. L'intendant de l'armée avait la grande main sur tous les traitemens; et, sous lui, des commissaires des guerres, départis dans les différentes places considérables, grapillaient, quand ils ne pouvaient prendre un vol plus élevé, ou qu'ils étaient surveillés par des généraux trop attentifs.

Un des plus intelligens dans cette partie était le sieur Foulon, commissaire des guerres à Namur, qui, depuis, après quarante ans de travaux en différens genres, et après avoir été presque toujours soupçonné de péculat, sans qu'on en ait jamais administré de preuves juridiques, a péri si atrocement dans les premiers jours de la révolution de 1789, étant parvenu, depuis long-temps, à la place de conseiller d'État.

Ce commissaire des guerres passait pour être une des créatures, et même pour un des

espions du comte d'Argenson, ministre de la guerre. S'il n'est pas encore possible aujourd'hui de prononcer sur l'honnêteté des principes du sieur Foulon, on peut et l'on doit convenir que son travail facile, sa figure prévenante, et son esprit rempli de ressources l'ont toujours placé avec utilité près des ministres des divers départemens; et que, s'il n'a pas toujours eu également la confiance de tous, il en est peu qui, dans l'espace de quarante ans, ne s'en soient souvent servis très-utilement.

Ce commissaire, fort jeune alors, s'était mis en avant vis-à-vis du maréchal de Lowendal; et, dans la société de ce général, où il avait été admis, il avait adressé des vœux à la dame dont mon père s'occupait avec toute la chaleur de l'intérêt. Sans vouloir prononcer sur les progrès qu'il pouvait avoir faits auprès d'elle, il en avait été éconduit assez durement, lorsque les sentimens de mon père eurent été manifestés avec fruit.

En général, mon père, vrai militaire, très-gai et parfaitement aimable, avait toujours obtenu des succès en amour; mais, s'il était souvent un peu dur, et quelquefois même tyrannique avec ses maîtresses, nul homme n'était plus faible que lui vis-à-vis d'elles, quand

une fois la connaissance de son caractère avait indiqué à une femme habile les moyens sûrs de le gouverner. La dame à laquelle il s'était attaché avait plus d'intelligence et plus d'art qu'il ne lui en fallait pour découvrir le moyen secret de régner sur son esprit en ayant l'air de ne faire que ses volontés.

Elle voulut se faire un mérite de lui avoir sacrifié les vœux du sieur Foulon, dont il avait pris de l'ombrage ; et comme, en femme habile, elle ne faisait rien pour rien, son empire s'accrut par ce sacrifice. Le premier usage qu'elle en fit fut de chercher à se venger des préférences très-naturelles que la baronne de Rouveroit obtenait dans la maison de mon père, dont elle faisait les honneurs, comme je l'ai dit, à titre de la parenté qui nous unissait avec elle, et plus particulièrement encore à cause de l'espèce d'engagement pris pour le mariage de mademoiselle de Rouveroit avec moi.

Cette femme ne négligea rien pour satisfaire sa haine ; les propos les plus indécens, les inculpations les plus calomnieuses, ne furent pas épargnés. Tout l'esprit et toute la prépondérance du chevalier de Montbarey, mon oncle, échouèrent contre les manœuvres de cette femme savante en intrigues. Sa mé-

chanceté ne fit grâce à personne, et se porta même sur mademoiselle de Stein, fille d'une sœur de madame de Rouveroit, qui était chanoinesse, et qui était élevée chez elle avec ses cousines. Cette demoiselle, parfaitement jolie et très-aimable, s'était attiré les hommages de tous ceux qui l'avaient vue, et ses succès avaient alarmé la jalousie de la dame en question. Elle donna de l'existence et de la publicité aux attentions que mademoiselle de Stein s'était attirées de la part d'un jeune commissaire des guerres, frère de la fameuse madame de la *Popelinière*; et, sans s'embarrasser de la vérité de ses allégations, elle versa le ridicule sur toute une société charmante, et parfaitement unie, avant qu'elle se fût emparée de l'esprit et des sentimens de mon père. Avec l'adresse et le manège dont une femme fausse et intrigante est seule capable, elle réussit à brouiller tout le monde, à dénaturer les actions les plus simples, à faire rompre mon mariage, qui, à ma jeunesse près, réunissait tout ce que je pouvais espérer, et qui, par l'essor des premiers sentimens de mon cœur, aurait assuré mon bonheur dans la suite. Cette femme désunit tout; et, si elle ne put parvenir à brouiller le chevalier de Montbarey avec mon père, au moins eut-elle la satisfaction

de détruire l'influence qu'il devait avoir sur mon mariage, pour la réussite duquel il ne négligea aucun moyen honnête. La conclusion de la paix ayant fait cesser le séjour de mon père à Namur, elle le suivit à Paris, où il la plaça au couvent du Val-de-Grâce, dans un appartement au dehors. Je continuerai à faire connaître les effets de son influence sur l'esprit de mon père, puisque je me suis permis d'entrer dans ces détails.

La plus tendre amitié avait uni, depuis l'enfance, mon père et le chevalier de Montbarey. Quoique plus jeune de sept ans que son aîné, le chevalier avait presque toujours vécu avec son frère. Ils avaient été tous les deux capitaines au régiment Royal, cavalerie, dont le maréchal du Bourg, leur parent très-proche, avait été colonel, ainsi que son fils le marquis du Bourg, et dans lequel le comte du Bourg, frère de ma mère, était également élevé. Ils y avaient toujours vécu en famille, jusqu'au moment où mon père, en 1753, obtint le régiment d'infanterie de Lorraine.

Un caractère vif, franc et loyal, était l'apanage des deux frères ; mais des nuances très-prononcées s'y faisaient remarquer. Mon père avait peut-être en force et en énergie

physique ce que son frère avait en délicatesse et en esprit. Mon père avait l'humeur tout-à-fait militaire et propre à lui concilier la confiance et le dévouement des troupes; le chevalier de Montbarey, à la réputation d'un très-bon officier de cavalerie, joignait celle d'un homme de la meilleure compagnie, dont l'esprit saillant, les allusions fines et les heureuses réparties méritaient d'être citées et répétées.

Mon père, de la taille de cinq pieds sept pouces, avait la tournure et la force d'Hercule. Son frère, grand de six pieds deux pouces, avait une figure douce et la vue très-basse; se trouvant, à cause de sa taille, fort éloigné des objets ordinaires, il avait pris l'habitude de se courber, et par conséquent, il avait fini par avoir l'air plus cassé qu'il ne l'était réellement. L'abus que mon père fit toujours de ses forces, et les chagrins dont je ne tarderai pas à faire connaître les causes, ont terminé sa carrière à cinquante-six ans; le chevalier de Montbarey a poussé la sienne jusqu'à quatre-vingt-deux, avec la même fraîcheur d'esprit, la même amabilité, la même philosophie; jusqu'au dernier moment il a conservé un grand ordre dans ses affaires, qui lui a fait trouver

de grandes ressources dans la médiocrité de sa fortune, et qui lui a permis de remplir honorablement les différens rôles auxquels il a été appelé.

Le caractère entier de mon père ne lui laissait pas la possibilité de se plier aux volontés des autres, et le rendait l'implacable ennemi de toute oppression. La philosophie et l'aménité du chevalier de Montbarey lui permettaient de vivre à la cour, où il était aimé et recherché. Sous beaucoup de rapports, mon père dominait et asservissait même ses maîtresses; son frère captivait les siennes par les grâces de son esprit; il était agréable à toutes les femmes par les charmes de sa conversation, et il avait l'art de ramener à lui celles qui, au premier abord, auraient pu être effrayées de sa taille, et repoussées par sa figure pendant les trente dernières années de sa vie.

A l'armée, les généraux avaient grande confiance dans le courage de mon père, et dans l'exécution des opérations dont il était chargé. A la cour, les ministres voyaient avec grand plaisir le chevalier de Montbarey, et comptaient sur sa dextérité, sur ses qualités morales, et appréciaient surtout la sûreté de sa société.

Quant à moi, je n'ai jamais connu de père

dont j'eusse préféré d'être le fils, et j'aurais trouvé de grands avantages à le conserver plus long-temps. Jamais oncle, mieux que le chevalier de Montbarey, ne suppléa avec plus de tendresse, de soins et d'utilité, à la perte que je fis dans l'âge le plus tendre et le plus dangereux. Le chevalier de Montbarey remplit à mon égard, pendant trente-deux ans, les devoirs d'un véritable père, de l'ami le plus dévoué, du guide le plus sage; et si, dans sa vieillesse, les succès que je fus assez heureux d'obtenir dans plus d'un genre le récompensèrent des peines que son affection l'avait engagé à prendre de moi et pour moi; s'il vécut assez pour me voir sortir sans déshonneur du ministère, ayant rassemblé sur ma tête et pour ma postérité des avantages qui devaient le satisfaire; il n'eût jamais non plus de reproches à faire à mon cœur, qui ne cessa d'apprécier ses bontés prévoyantes, et de me faire sentir que, si je devais l'existence et mon heureux début à la guerre au père que la nature m'avait donné, sa mort prématurée avait remis à l'oncle le plus désirable le fardeau, sans doute embarrassant, de mon entrée dans le monde à dix-sept ans, et la direction d'une tête très-vive, susceptible de

toutes les passions, aiguillonnée par l'exemple du pays où j'étais destiné à vivre, et dans lequel, chaque jour, chaque instant, les piéges les plus séduisans et les plus dangereux s'offraient à ma facilité, à mon inexpérience, enfin à tous les goûts qui étaient entrés ensemble dans mon âme.

Lorsque la paix de 1748 eut fait rentrer dans le royaume toutes les forces armées dont le succès avait amené le retour de la tranquillité générale, mon père revint en France; et, après avoir passé quelques mois dans ses terres de Franche-Comté, pour y recevoir les comptes de l'homme en qui il avait placé sa confiance, il se rendit à Paris, pour remercier le Roi et le ministre de la guerre du grade de lieutenant-général des armées françaises, par lequel on avait récompensé ses services. Je l'y suivis, et nous y logeâmes chez un baigneur, au bout de la rue de Tournon, faubourg Saint-Germain. Outre l'habitude qu'avait mon père de loger chez ce baigneur, quand il venait à Paris, deux objets particuliers déterminèrent son choix : le premier était de me tenir à portée du lieu où habitait madame la marquise du Bourg, ma grand'-mère, chez laquelle son intention était de me

déposer souvent; le second, et sans doute le plus prépondérant, était d'être logé très-près de l'Académie de Jouan, où il comptait me faire apprendre à monter à cheval, et me faire suivre tous les exercices d'une éducation soignée, éducation que ma sortie du collége à onze ans, dont j'ai déjà déduit les motifs, avait fait suspendre pendant tout le cours de la guerre, et dont il sentait le besoin de réparer promptement le retard.

Je fus donc placé écolier externe dans cette académie, où j'allais, chaque jour, suivre mes exercices. Le rassemblement des écoliers sous le même maître, qui, malgré toutes ses bonnes intentions, ne peut pas, par lui-même ou par ses aides, surveiller tous les instans, est souvent la cause, et toujours l'occasion des liaisons qui se forment entre des jeunes gens du même âge, ayant les mêmes inclinations et les mêmes goûts. Ces liaisons, qui paraissent aux gens peu réfléchis assez indifférentes, dans les commencemens, sont, de fait, de la plus dangereuse conséquence; et, très-souvent, les plus louables dispositions, les principes d'honnêteté et de vertu ont échoué par la force de l'exemple, et même par l'espèce de ridicule que des jeunes gens pervertis font rejaillir sur ceux du même âge qui, grâce à

leur innocence, n'ont pas encore appris à ne rougir de rien.

Dès mon entrée au collége des Jésuites, en 1738, les relations d'intimité que M. et madame la marquise d'Entraigues avaient avec mon père les avaient engagés à lui proposer de mettre leur fils, qui était absolument du même âge que moi, à dix jours près, et qui entrait en même temps dans le même collége, dans la même chambre que moi, et sous le même préfet. Ce jeune homme, de la plus jolie figure, y avait demeuré un an, au bout duquel temps, nos parens avaient jugé à propos de nous séparer; mais il s'était formé entre nous une véritable amitié, causée peut-être par la sympathie; et cette séparation ne changea point l'attrait réciproque qui nous avait unis.

M. d'Entraigues sortit du collége des jésuites deux ans plus tard que moi, pour entrer, comme cornette, dans le régiment de Bourbon, cavalerie, dont monseigneur le comte de Charolois, fort lié avec ses parens, était colonel titulaire. A la fin de 1747, il obtint une compagnie dans ce même régiment, qui, ayant été placé en garnison à Namur, où commandait mon père, nous donna occasion, à M. d'Entraigues et à moi, de nous rapprocher

de nouveau; et notre amitié de collége reprit toute sa force, d'autant qu'il passait sa vie dans la maison de mon père.

Cette liaison acquit une bien plus grande force quand, à mon arrivée à Paris, M. et madame d'Entraigues, voulant rendre à mon père, dans ma personne, les soins et les attentions qu'il avait eus pour leur fils, à Namur, m'ouvrirent leur maison, où je fus, dès-lors, reçu et traité comme leur propre fils. Nous trouvant, de plus, le jeune d'Entraigues et moi, dans la même académie, tout concourut à resserrer des nœuds qui ne purent être rompus que par sa mort, arrivée en 1780.

Jules-César de Crémeaux d'Entraigues joignait à une figure charmante, à la physionomie la plus agréable, un esprit plus naturel que cultivé. Il n'était pas régulièrement bien fait, et avait les épaules un peu hautes et fortes; mais sa jambe était parfaite, et il avait des dispositions naturelles pour tous les exercices du corps qui exigent de l'adresse. Je ne tracerai point ici son portrait moral: outre qu'à cette époque son caractère était à peine formé, l'intime liaison qui nous a toujours unis le ramènera souvent sur la scène; et il se fera bien mieux

connaître par les faits que par ce que je pourrais en dire ici.

La liberté avec laquelle j'avais vécu dans la maison de madame de Rouveroit, à Namur, la conformité d'âge et la première effervescence de l'adolescence avaient, de concert, contribué à la passion que je croyais ressentir pour Aurore de Rouveroit. La publicité qu'on donna dans les premiers momens aux arrangemens de notre mariage futur, et peut-être les plaisanteries qu'on nous en faisait à l'un et à l'autre, nous avaient persuadé que nous nous aimions. Le chevalier de Montbarey, qui désirait très-fort ce mariage, nous servait de tous ses moyens, d'autant mieux qu'il ne pouvait souffrir madame de Casteja, à laquelle mon père s'était attaché. Celle-ci, de son côté, le détestait, et redoutait la tendre amitié des deux frères, dont un trop grand rapprochement pouvait lui enlever celui sur lequel elle régnait. Mon oncle avait bien su démêler les moyens qu'elle avait employés pour rompre ce mariage; mais il ne put en empêcher l'effet. Il faut bien que je dise, pour bien peindre la situation de nos cœurs, que les contradictions que nous éprouvâmes, après avoir

joui de la plus grande liberté, et enfin la rupture entière qui nous ôta les moyens de nous voir, nous rendirent peut-être plus véritablement amoureux que nous ne l'étions réellement.

L'absence, un petit voyage en Franche-Comté, qui servit de distraction, et enfin le séjour de Paris, où tout était nouveau et attrayant pour un jeune homme de dix-sept ans, eurent bientôt anéanti ce que nous avions pris pour une passion éternelle. Quelques correspondances, quelques lettres que je trouvai moyen de faire parvenir, entretinrent cette liaison pendant quelque temps; mais elle finit entièrement, au bout d'une année, par le mariage d'Aurore de Rouveroit avec M. le prince de Gâvres.

Logé chez un baigneur, allant tous les jours à l'académie pour faire mes exercices, qui me prenaient au moins quatre heures le matin et près de deux heures l'après-midi; l'assiduité de mon père au Val-de-Grâce, où demeurait madame de Casteja, dans tous les momens que ses affaires lui laissaient; tout contribuait à me laisser une entière liberté, dans toutes les heures où mes maîtres ne m'occupaient pas. Les liaisons que je formai bien aisément avec presque tous mes cama-

rades d'académie me mirent dans le cas d'employer le temps que j'avais de libre à toutes les dissipations possibles; et la chaleur de mon tempérament, qui se développait, tourna bientôt tous mes goûts vers les femmes.

La facilité des filles de Paris me charma d'abord; dans le premier moment, je donnai tête baissée dans tout ce qui se présenta; mais, comme j'avais dix-sept ans, que j'étais extrêmement fort pour mon âge, et que j'avais une assez jolie figure, je parvins facilement à plaire à des demoiselles de théâtre et à des courtisanes du plus grand ton. L'extrême amitié qui nous unissait d'Entraigues et moi, et qui finit par nous faire surnommer *les deux inséparables*, fit que, même dans ces goûts passagers, nous ne nous attachâmes, le plus souvent, qu'à deux sœurs ou des amies aussi unies entre elles que nous l'étions nous-mêmes.

Mais je m'aperçois que j'empiète sur des temps postérieurs; et, des objets futiles, je reviens à des faits plus marquans et qui ont décidé de la fortune du reste de ma vie.

J'ai déjà dit que le grand ascendant qu'avait pris le maréchal de Saxe, par ses succès et ses glorieux exploits, l'avait rendu le premier homme de l'État; son crédit énorme,

pendant la guerre, éclipsait celui de tous les ministres; le comte d'Argenson surtout, ministre de la guerre, en avait été jaloux au-delà de toute expression. Avec infiniment d'esprit et de capacité, élevé par un père qui s'était fait la plus grande réputation, tant dans la police de la ville de Paris, qu'il avait créée au commencement du siècle, pendant la régence, que par la manière dont il avait rempli la place de Garde des Sceaux, lorsque le Régent la lui confia, le comte d'Argenson, à la tête de l'administration militaire, voyait celle des affaires étrangères entre les mains du marquis d'Argenson, son frère; et, avant la prépondérance marquée du maréchal de Saxe, rien ne pouvait balancer son crédit; les maîtresses du Roi même, ou l'avaient secondé ou s'en étaient servies; mais, à l'époque où le Roi vint à l'armée, les services que le maréchal de Saxe lui rendit, même sous ses yeux, mirent ce dernier dans le cas de demander, pour les officiers-généraux ou particuliers qui s'étaient distingués sous ses ordres, ou qu'il protégeait, des grâces sur lesquelles, souvent, le ministre qui était obligé de les expédier n'était pas même consulté. La paix, qui faisait rentrer tout dans l'ordre ordinaire, devait naturellement dimi-

nuer l'influence du général et relever celle du ministre, qui se promettait bien de rendre au premier les désagrémens qu'il lui avait fait éprouver, lors des dernières campagnes, pendant lesquelles le maréchal s'était peut-être conduit avec plus de hauteur que de circonspection, de délicatesse et de prévoyance. Le moment de la paix amena, à la cour, des dégoûts pour le maréchal, qui avait compté sur le crédit de madame la Dauphine, sa nièce, pour soutenir le sien. Malgré toute sa gloire et l'importance des services qu'il avait rendus, il sentit bientôt qu'il ne lui convenait plus de rester courtisan oisif à Versailles, et que le seul parti qu'il lui convenait de prendre était de vivre dans une retraite où il pût satisfaire ses goûts, et vivre avec la magnificence que l'énormité du traitement que Louis XV lui avait accordé, lui permettait de soutenir. Mais, avant de donner suite à ce projet, il crut devoir solliciter et procurer aux officiers-généraux dont il avait eu à se louer pendant la guerre, des récompenses proportionnées à leurs services; et mon père, pour lequel il avait autant d'estime que d'amitié, fut placé à la tête de la liste qu'il remit à M. d'Argenson, afin de le faire pourvoir d'un gouvernement.

L'homme du monde le moins courtisan était mon père; jamais il n'y eut de caractère moins propre à une sollicitation; aussi fut-il un des premiers sur lesquels le ministre se proposa de faire un exemple du peu d'influence qu'avait sur lui la protection du maréchal de Saxe. Le gouvernement demandé pour lui fut donné à un de ses cadets; et, lorsque mon père demanda une audience au ministre pour lui faire des représentations et des observations sur ce refus, M. d'Argenson, joignant l'ironie à l'obstination, se permit un *propos* insultant et des plaisanteries sur le traitement dont mon père avait joui pendant qu'il commandait à Namur, sous les ordres du maréchal de Lowendal. De tous les êtres de la création, mon père était le moins endurant; et un ministre qui se permettait un pareil propos sans en avoir les preuves mathématiques sous les yeux et prêtes à être administrées, méritait bien la scène effrayante que mon père lui fit essuyer, et qu'il termina, en lui déclarant que, s'il n'avait présent à l'esprit le respect qu'il devait au Roi, il mettrait au travers de son feu l'insolent ministre qui osait insulter un homme comme lui. Puis, sortant du cabinet ministériel, mon père fut se jeter aux pieds du Roi, pour lui demander justice,

et que son procès lui fût fait avec les formalités les plus strictes.

Cette affaire devint la nouvelle de la cour et de la ville. Le maréchal de Saxe prit fait et cause pour mon père, avec toute la hauteur de son caractère et la chaleur de son amitié; tous les officiers-généraux et autres regardèrent cette affaire comme la leur propre; et lorsque le ministre fut dans le cas d'articuler sur quelles preuves il s'était permis un propos aussi condamnable, ne pouvant le justifier, il rejeta sa présomption sur des notes qu'il prétendit lui avoir été fournies par un certain Foulon, commissaire des guerres, employé en Flandre pendant la guerre, et qui lui-même, interpellé, fut obligé de reconnaître la fausseté de ses allégations, et fut suspendu, pendant six mois, de ses fonctions de commissaire des guerres, en punition de son odieuse calomnie.

Ce Foulon, homme de rien, mais ayant de l'esprit et du talent pour sa place, espèce d'intrigant de la classe dont les bureaux des ministres et leurs antichambres sont toujours pleins, se releva par la suite de cette aventure, intrigua, fut employé, se rendit utile et quasi nécessaire à plus d'un ministre de la guerre, fit une grande fortune, devint Con-

seiller d'État, fut quelquefois au moment d'être Secrétaire d'État de la guerre, et, en 1789, devint une des premières victimes de la révolution. Le peuple, à qui sa dureté dans ses fonctions l'avait rendu odieux, le sacrifia à sa haine; ainsi que le sieur Berthier, son gendre, intendant de Paris. Le sieur Foulon reçut, dans sa vieillesse, de la vengeance illégale d'une populace furieuse, le châtiment qu'il avait mérité plus d'une fois de la justice, pendant sa vie, et qui n'aurait dû être exécuté que par le fer des lois (a).

L'innocence de mon père une fois démontrée, la réparation qui lui était due devenait difficile à régler avec lui, car il n'était guère susceptible de se prêter à aucune sorte d'accommodement; et son emportement dans le premier moment, ses plaintes au Roi et ses discours dans le monde avaient été analogues à son caractère et de la plus grande énergie. Il s'était d'ailleurs expliqué, il ne voulait jamais recevoir de grâces qui lui imposassent l'obligation de remercier le ministre; il avait même déclaré qu'il ne pourrait jamais prendre sur lui de le revoir; de son côté, le comte d'Argenson avouait qu'il n'avait jamais eu autant de peur de sa vie.

Le maréchal de Saxe et les amis de mon

père prirent le parti de faire venir à Paris le chevalier de Montbarey, mon oncle, dont l'esprit conciliant faisait espérer plus de facilités ; il était brigadier des armées et lieutenant-colonel du régiment du Roi, cavalerie, et vint nous joindre, mon père et moi, dans la maison du baigneur où nous logions. L'accommodement se fit ; le ministre consentit à des réparations par écrit, car mon père s'obstina à ne le point voir, même pour le remercier du brevet de colonel d'infanterie qui me fut accordé, quoique fort jeune. Mon père eut la promesse du premier gouvernement qui viendrait à vaquer, et le chevalier de Montbarey fut nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, distinction d'autant plus flatteuse, qu'elle était inusitée pour les officiers, même supérieurs, qui n'étaient pas officiers-généraux. Jamais réparation ne fut plus marquante : mais le cœur de mon père avait été ulcéré d'une manière trop cruelle pour que les grâces du Roi pussent en effacer les traces. Son tempérament, altéré par ses peines morales, se détruisit *sensiblement* ; je le vis changer *totalement*, *et ne* prenant plus aucun plaisir ni aucun intérêt réel à rien.

L'immensité des troupes qu'avait nécessitées

la guerre qui venait de finir, obligea le Roi à faire une réforme très-considérable. Outre les milices et les Grenadiers-Royaux qui furent licenciés, on supprima quarante-huit bataillons de l'infanterie réglée; et une très-grande réforme eut lieu dans la cavalerie. Le ministre de la guerre représenta au Roi combien il était fâcheux de renvoyer dans leurs villages les quarante-huit compagnies de grenadiers des bataillons supprimés, qui avaient si bien servi pendant la guerre : il proposa donc à Sa Majesté de les conserver, en les réunissant en un seul corps, sous le titre de Grenadiers de France, ce qui fut exécuté. C'était une troupe d'élite qui devait servir d'école militaire aux jeunes gens qui, par leur naissance ou les services de leurs pères, avaient prétention à obtenir le brevet de colonel, et qui cependant se trouvaient trop jeunes pour qu'on pût leur confier l'administration en chef d'un régiment. Pour remplir cet objet avec utilité, Sa Majesté fit choix pour commandant en chef de ce corps, du marquis de Saint-Pern, ancien lieutenant-général, homme de bonne maison, de la province de Bretagne, militaire vertueux, brave, exact, et que l'on jugea capable de présider à l'éducation militaire des jeunes gens que

l'on se proposait de mettre sous ses ordres. Il eut pour adjoint, avec le titre de major-commandant en second, le comte de Laujamet, maréchal de camp, qui, après avoir servi dans le régiment du Roi, infanterie, avait été colonel, pendant la guerre, du régiment de Gâtinois, l'un de ceux qui se trouvèrent dans le cas d'être réformés à la paix.

On divisa ce corps en quatre brigades, chacune composée de douze compagnies. A chaque brigade, on attacha un lieutenant-colonel, et tous les quatre furent choisis, lors de la formation, parmi les lieutenans-colonels des régimens de ligne réformés. De même, parmi les seize colonels qui furent attachés à ce corps, les premiers furent pris parmi les colonels dont on avait réformé les régimens; ils furent au nombre de huit, et nous fûmes huit jeunes colonels, qui en avaient obtenu le brevet, sans avoir commandé de corps en chef, qui complétâmes le nombre de seize. Il fut réglé qu'il y en aurait toujours quatre de service au corps, et que notre service serait de trois mois. Il fut également réglé qu'après l'extinction des anciens lieutenans-colonels, choisis lors de la formation, les anciens capitaines monteraient, par rang d'ancienneté, aux places de lieute-

nans-colonels, sans différence de brigade. Tel fut le premier arrangement lors de l'établissement de ce corps d'élite qui eut pour garnison la ville d'Arras.

Quelque plaisir que mon père ressentît de me voir, encore jeune, placé si avantageusement, rien ne pouvait le distraire de sa profonde mélancolie. Sa liaison avec madame de Casteja lui devint d'autant plus nécessaire, que, dans cette maison, il avait acquis le droit de ne pas se gêner, et que, dans la position de son âme, toute contrainte semblait accroître son chagrin.

Il avait passé l'été qui suivit la guerre dans ses terres de Franche-Comté. Je l'y avais suivi. J'eus une petite fantaisie pour la fille du meunier, dont je ne parlerais pas, si cette anecdote ne devait pas m'obliger à raconter un trait qui achèvera de faire connaître le caractère de mon père et sa tendresse excessive pour moi.

Nous revînmes à Paris; et, peu de mois après, le temps de mon service aux Grenadiers de France étant arrivé, je me rendis à Arras, où je passai trois mois, très-régulièrement occupé de tout ce qui pouvait avoir trait à mon service; car, dans les premiers temps de la formation de ce corps, entièrement composé

d'anciens militaires, la rigidité de M. de Saint-Pern et de ses adjoints y ayant établi et y maintenant une discipline très-exacte, les abus qui s'y introduisirent depuis n'y existaient pas encore. Les quatre colonels vivaient ensemble, et avaient, entre eux quatre, une table de douze couverts, où ils invitaient à volonté les officiers du corps ou autres. Le respect que l'âge de M. de Saint-Pern inspirait, et l'exemple des anciens colonels réformés, dont il y avait toujours un au moins à la tête de chaque trimestre, y entretenaient la décence; et si quelqu'un se permettait les petits écarts inséparables de la fougue des passions et de l'âge, il était obligé d'y mettre la plus grande circonspection. Pour faire connaître d'un seul trait le marquis de Saint-Pern, je dirai qu'il joignait la valeur la plus froide à la probité la plus insigne, et que M. le maréchal de Saxe le choisissait presque toujours pour lui confier les escortes des convois considérables de vivres, et disait : « Je suis si sûr de l'exactitude « de Saint-Pern, que, si, par quelqu'accident, « un des caissons se rompait, quelque temps « qu'il fît, il mettrait pied à terre pour y tra- « vailler lui-même, et ramasser un pain de « munition qui serait tombé du chariot. » Ces mots peignent l'exactitude et en même

temps l'humeur minutieuse du général qui nous commandait.

La partie militaire de notre éducation était parfaitement bien montée. C'est avec vérité que je peux dire que, pendant le premier trimestre que je servis aux Grenadiers de France, j'acquis les véritables principes du métier auquel je me destinais pour ma vie.

Ce fut pendant ce premier trimestre, et lorsque je me préparais à me rendre au camp de Compiègne, où le corps devait paraître devant le Roi, que je reçus une lettre du curé de Ruffey, terre où j'avais passé l'été précédent avec mon père, qui m'apprenait, que la fille du meunier de Ruffey s'était déclarée grosse de mes œuvres. J'ai dit plus haut mes rapports avec elle. Ce bon curé, en me faisant une exhortation très-orthodoxe, m'invitait à prendre des mesures pour venir au secours de la mère et pour l'éducation future de l'enfant, et m'avertissait que, si je ne m'exécutais pas sur ces deux articles, il se verrait forcé d'en écrire à mon père. Je le remerciai très-honnêtement de ses soins, je l'assurai que je pourvoirais aux besoins de la mère et de l'enfant, et que, quant à mon père, je lui envoyais sa lettre par le même courier. Je connaissais mon père et son extrême tendresse

pour moi, ce qui fit que je ne fus point étonné du contenu de sa réponse, où, après m'avoir recommandé la plus grande exactitude à remplir mes devoirs militaires, il finissait par ces mots : « Quant à ce qui regarde la fille du « meunier de Ruffey, nous nous en occupe- « rons quand nous serons de retour en Fran- « che-Comté. Le pire qui puisse en arriver, « c'est que je sois déclaré grand-père beau- « coup plus tôt que je ne l'aurais cru. »

Je sus par nos amis communs que, lorsqu'il eut reçu la lettre du curé, que je lui avais envoyée, il s'empressa d'aller chez eux pour leur apprendre que j'avais fait un enfant, et solliciter leurs complimens sur ma virilité et sur sa nouvelle qualité de grand-père. Hélas! il n'eut pas long-temps à en jouir; car, après notre retour de la Franche-Comté à Paris, il tomba malade, sérieusement atteint par la goutte. Quoiqu'il n'eût que cinquante-six ans, et malgré la force de son tempérament, les chagrins dont j'ai parlé plus haut avaient si dangereusement miné sa santé, que, la goutte ayant remonté dans la poitrine, tout l'art des plus habiles médecins, qui furent tous appelés, devint inutile, aussi bien que les secours des empiriques, tels que Sigogne, que lui amena

le marquis de Beaufremont, et dont les remèdes avaient donné d'abord quelque espérance.

J'eus le malheur de le perdre au moment où ses conseils me seraient devenus le plus nécessaires; et, par cette perte affreuse, je me trouvai maître de mes actions, et disposant de ma fortune avant d'avoir atteint ma dix-huitième année. Dès que sa maladie eut pris un caractère dangereux, j'écrivis au chevalier de Montbarey, mon oncle, qui ne perdit pas un moment pour venir rendre à son frère tous les soins de la plus tendre amitié, et qui arriva quatre jours avant sa mort.

Quelques mois avant cette fatale époque, mon père s'était occupé d'un mariage pour moi, avec une nièce de M. le marquis de Puisieux, ministre des Affaires Étrangères. L'étude qu'il avait faite de mon caractère lui faisait désirer de me fixer de bonne heure. Comme j'avais une parfaite confiance en lui, je ne lui avais jamais rien caché; il savait toutes mes petites fredaines; et il avait prévu sans peine que mon goût effréné pour les femmes pourrait peut-être me faire faire quelque grave sottise. Il aurait donc voulu, en me mariant de bonne heure, et à la cour,

mettre un frein à mes passions et prévenir les inconvéniens qui pouvaient résulter des facilités que la vie licencieuse de Paris leur offrait. Mais ce mariage, qui pouvait être fort avantageux pour moi, lorsque mon père, vivant, ne comptait m'abandonner que le bien de ma mère, qui consistait plus en espérances qu'en réalités, puisqu'il se bornait à deux mille écus de rente pendant la vie de la marquise du Bourg, sa belle-mère, et celle de la comtesse de Lostange, sœur aînée de ma mère, et qu'il ne pouvait se dessaisir que d'une très-petite portion de son propre bien; ce mariage, dis-je, ne pouvait plus être envisagé de la même manière, lorsque, par sa mort, je me trouvai à la tête d'une fortune considérable. Aussi, le premier soin de mon oncle, pour parvenir à le rompre, lorsqu'on pouvait le regarder comme à peu près conclu, fut d'alléguer qu'avant de m'engager dans un lien indissoluble, il croyait de la prudence de s'assurer par lui-même de l'état réel de ma fortune. Il demanda une année pour prendre les renseignemens nécessaires; et pendant cet intervalle de temps, mademoiselle de Souvré, à laquelle j'avais été destiné, épousa le marquis de Sailly, d'une maison distinguée de Picardie, et je

me trouvai libre de disposer de ma personne et de ma liberté.

Après avoir réglé les affaires de la succession de mon père, à Paris, je me rendis en Franche-Comté, pour y prendre une première connaissance de ma fortune, et pour rendre à la comtesse de Scey, sœur unique de mon père, tout ce que je lui devais, car, depuis ma naissance, elle m'avait toujours servi de mère, et de la mère la plus tendre. Elle habitait Besançon, où sa maison était le rendez-vous de toute la bonne compagnie et de toute la garnison. Malgré la médiocrité de sa fortune, elle avait une sorte de représentation très-décente et très-honorable. De là, je parcourus mes différentes terres, et je me fixai, comme mon père, à Ruffey, tant à cause de la beauté de sa situation, qu'à cause de la proximité de la capitale de la province, dont cette terre n'est éloignée que de trois lieues, qu'on fait par un très-beau chemin.

J'étais bien jeune pour être mon maître; mon oncle était obligé de faire son service au régiment du Roi, cavalerie, dont il était encore lieutenant-colonel; et, quoique j'employasse, à la campagne, les moyens que me donnait ma fortune à satisfaire mon goût

pour les femmes, j'y trouvais moins de ressources qu'à Paris, où le plaisir me ramena dans les premiers jours de l'automne.

Ma fortune consistait alors dans la terre de Montbarey, affermée . . . . . 3,000 fr.
Celle de Ruffey, affermée. . . . 7,000
Celle de Choisey, à la porte de Dôle 2,000

Ces trois terres comprises dans la substitution faite par Jean de Saint-Mauris, en 1531.

J'avais, de plus, en Bresse, la terre de Savigny, valant à peu près . . . . . 8,000 fr.
Et la terre du Fay, valant. . . . 4,000

Mais ces deux terres n'étaient point affermées en bloc, et mon père les avait toujours fait valoir par un receveur. Elles contenaient de superbes forêts, dont la vente, au besoin, pouvait fournir de grandes ressources en argent comptant.

Je jouissais, par indivis, avec madame la comtesse de Lostange, ma tante, de la moitié des terres de la maison du Bourg, dans le Lyonnais et le Forez. Mais, comme ma tante les habitait, qu'elle était veuve, qu'elle n'avait pas d'enfans, que j'étais son héritier présomptif, elle ne m'en donnait que ce qu'elle voulait, ainsi que de ma part de cadet dans

les terres de Bretagne, qui nous étaient également échues par la succession de madame la maréchale du Bourg, mon arrière grand'-mère.

J'avais, de plus, à attendre la succession de la marquise du Bourg, ma grand'mère, consistant dans la terre de Rébé, d'autres terres en Languedoc, d'autres en Roussillon, qu'on disait valoir plus de vingt mille livres de rente, et j'avais aussi des prétentions très-considérables sur les biens de la branche de la maison de Lorraine, qui avait hérité de la maison d'Albret.

Sur cette fortune, ou acquise, ou en espérances, j'avais les dettes de mon père à payer, ou des charges de la succession, pour environ six mille livres de rente, dont la plus grande partie devait s'éteindre un jour. Mon père, un an avant sa mort, m'avait fait faire un voyage en Forez, dans les terres de la maison du Bourg, qui m'appartenaient du chef de ma mère, par indivis, avec madame la comtesse de Lostange, ma tante.

Ma tante maternelle avait un caractère un peu extraordinaire. Elevée à Paris avec l'idée qu'elle aurait une grande fortune; surtout après avoir perdu le comte du Bourg, son

frère, elle avait été mariée, avant cet événement, à un homme de bonne maison du Périgord, qui, tout de suite après son mariage, l'avait emmenée en province dans sa famille, où elle ne trouva rien de ce qu'elle avait laissé dans la capitale.

La maison de sa mère, à Paris, l'avait gâtée ; elle trouva la société du Périgord ennuyeuse et désagréable, surtout à la campagne, où elle fut reléguée. Elle n'aimait pas son mari. Elle se dit malade, quoique se portant bien, et se fit ordonner un régime de vie entièrement opposé à celui qu'on suivait chez son beau-père; elle contracta si bien l'habitude de se coucher fort tard, qu'elle finit par faire du jour la nuit, et de la nuit le jour ; et, pendant tout le reste de sa vie, quoique devenue de très-bonne heure sa maîtresse, elle cessa de vivre comme le reste de la société, à laquelle elle renonça, dînant à sept heures de l'après-midi, soupant à trois heures du matin, sortant à dix heures du soir pour faire des visites, et, comme de raison, ne trouvant jamais personne ; ne vivant qu'avec des avocats ou des gens d'affaires, qui la recevaient à ces heures indues parce qu'elle payait chacune de ses

visites; ne recevant chez elle que des intrigans de la plus mauvaise compagnie, ou des gens mourant de faim, qui, n'ayant rien, et n'étant reçus nulle part, se trouvaient encore trop heureux de se plier à toutes ses fantaisies extraordinaires. Elle s'y attachait en proportion de leurs serviles bassesses, voulait les faire passer pour des personnages, et finit toujours par en être la dupe et la victime.

Si madame de Lostange menait cette vie à Paris, on peut juger combien le séjour dans sa maison m'eût été désagréable et fatigant en province, si je n'y avais pas trouvé, dans le milieu des bois, la nièce d'un curé, âgée de seize ans, d'une figure charmante, que j'eus l'adresse de faire recevoir chez ma tante, et qui m'y retint trois mois, au lieu de quinze jours que je devais y passer, selon les intentions de mon père. Cette passion m'y aurait peut-être retenu tout l'hiver, si le moment de servir mon trimestre aux Grenadiers de France ne m'eût pas forcé de rejoindre mon père à Paris, pour de là me rendre à ma garnison.

La vie de Paris devait naturellement avoir des charmes indicibles pour un jeune homme de dix-huit ans, d'un tempérament très-ar-

26855

dent, qui, colonel et présenté à la cour, pouvait vivre dans la meilleure compagnie; et qui, par son âge, la liberté dont il jouissait, sa fortune et sa figure, devait trouver de grandes facilités pour ses plaisirs, dans les compagnies subalternes de l'un et de l'autre sexe.

Ce fut alors qu'après avoir rempli les devoirs indispensables de l'honnêteté, ce à quoi je n'ai pas à me reprocher d'avoir jamais manqué, je trouvai dans le marquis d'Entraigues, mon ami particulier, et dans tous les jeunes gens de mon âge dont j'avais fait la connaissance pendant mes différens voyages à Paris, toutes les ressources possibles pour mes plaisirs de tout genre. Je n'étais pas fort scrupuleux, et mon tempérament suffisait à tout. Comme, depuis le moment où je sortis du collége pour joindre mon père à l'armée, je m'étais accoutumé à me lever de bonne heure et à dormir fort peu, les journées ont toujours été pour moi bien plus longues que pour les autres. Cette habitude, que j'ai conservée jusque dans ma vieillesse, m'a donné les moyens de suffire à tout, sans que ma santé en ait jamais souffert.

En 1751, temps dont je parle, outre la cour de Versailles, qui, pour un homme de mon âge, offrait moins de jouissances

que de devoirs à remplir, la cour de M. et de madame la duchesse d'Orléans me présentait, au Palais-Royal, toutes les ressources désirables pour les plaisirs honnêtes. J'y fus présenté, reçu et accueilli de manière à m'y attirer très-souvent. L'éducation de M. le Prince de Condé venant de finir, l'hôtel de Condé renfermait une société plus assortie à mon âge. Le marquis de Damas d'Anlezy, qui avait été gouverneur du jeune Prince, étant mon oncle, j'y avais été introduit du vivant de mon père, et j'y étais toujours admis à toutes les fêtes et à tous les divertissemens.

M.gr le comte de Charolois, oncle et tuteur du Prince de Condé, aimait les jeunes gens, et nous avait distingués, mon ami d'Entraigues et moi, parmi ceux qui allaient à l'hôtel de Condé. Il nous invitait souvent tous les deux à ses soupers particuliers, quoiqu'ils fussent, en général, composés de personnes d'un âge fort différent du nôtre. M. le Prince de Conti, dans l'armée duquel mon père avait servi avec distinction, et qui lui avait témoigné de la bonté, m'avait également accueilli chez lui. Toutes les maisons des Princesses du sang, qui alors recevaient ce qu'on appelait la bonne compagnie, m'étaient

ouvertes, ainsi qu'à d'Entraigues. Ces Princesses nous permettaient d'aller chez elles quand cela nous convenait. Des relations si honorables constataient notre goût pour la bonne compagnie, et ne contrariaient en rien le genre de vie que nous menions à Paris, ni les plaisirs plus appropriés à notre âge, que nous offraient les spectacles, les actrices qui en faisaient partie, et les courtisanes que nous y rencontrions.

J'avais senti de bonne heure qu'avec la faculté dont j'ai parlé plus haut, de dormir fort peu, on pouvait gagner bien du temps; et que, n'ayant à rendre compte de l'emploi du mien à personne, pourvu que le public nous vît quelquefois à la cour et dans les maisons où se réunissait une société recommandable; pourvu que jamais on n'eût à nous citer dans aucune aventure scandaleuse et marquée, nous pouvions conserver le ton et les avantages de la bonne compagnie, et jouir en secret de tous les plaisirs de la mauvaise. D'après ce plan, nous échappâmes, d'Entraigues et moi, à la médisance; et, sans nous attacher à aucune femme qui pût enchaîner notre liberté, qui exigeât des soins, des égards, ce qui aurait sans doute absorbé tous nos momens,

celles qui reçurent notre hommage ne nous fixèrent que quelques instans. Pour ma part, je résistai plusieurs fois à des engagemens par lesquels madame de la Popelinière (dont l'aventure avec le maréchal de Richelieu avait fait et terni la réputation) voulut souvent me lier, peut-être pour me faire échapper aux dangers que ma figure et mon âge pouvaient lui faire craindre de la vie libre ou plutôt libertine qu'elle présumait bien que je menais sur le pavé de Paris.

Elle avait été fort amie de mon père; c'était elle qui lui avait proposé pour moi le mariage de mademoiselle de Souvré, que la mort de mon père avait rompu. Je continuais toujours de la voir, et elle me traitait avec une amitié maternelle. J'ai déjà dit, dans les premières feuilles de ces Mémoires, que son frère, commissaire des guerres à Namur, pendant que mon père y commandait, avait formé le projet d'épouser mademoiselle de Stein, ma cousine, dont il était devenu éperdument amoureux; madame de la Popelinière avait su gré à mon père des formes polies qu'il avait fait mettre au refus que le chevalier d'Assay avait reçu et dû recevoir, et de la manière très-honnête avec laquelle il

l'avait toujours traité, même après ses prétentions déjouées.

M. Le Riche de la Popelinière, fermier-général très-opulent, avait épousé sa femme par amour. Belle à la fois et jolie, remplie d'esprit et de talens, cette jeune dame, à la tête de la maison la plus magnifique, où des fêtes continuelles attiraient tout Paris, avait enlevé tous les hommages. Son mari, beaucoup plus âgé qu'elle, ne pouvait pas se flatter de posséder son cœur de manière à ce qu'il fût inaccessible à toutes les séductions qui l'entouraient. Son malheur fut d'avoir cédé au maréchal de Richelieu, qui, dans ce moment, était l'homme à la mode. Séduisant par lui-même, M. de Richelieu était peut-être plus dangereux encore par sa réputation que par ses qualités personnelles. Le mari avait brigué l'honneur de le recevoir chez lui ; il prépara lui-même la chûte de sa femme, en lui procurant souvent les occasions de le voir. Sa prétention à l'esprit et sa manie d'auteur devenaient autant de piéges tendus à son amour propre. M. de Richelieu était premier gentilhomme de la chambre du Roi, et par conséquent surintendant des spectacles de la cour, où M. de la Popelinière voulait faire

représenter ses ouvrages. De là, toutes les facilités pour la séduction que le maréchal projetta, sans amour et par pur libertinage; de là, le plaisir qu'il eut, après sa conquête, d'en voir tout le public instruit, et le peu de soins qu'il prit pour ménager la réputation de la femme dont sans doute il eût été très-fâché qu'on n'eût pas su qu'il avait triomphé. Peut-être même fut-ce à lui et à ses indiscrétions de commande qu'on en dut la connaissance. Madame de la Popelinière se trouva perdue, sans avoir retiré aucun fruit de ce qui décida de sa réputation dans le monde, où cette aventure une fois connue, fut commentée, augmentée par la médisance, la méchanceté, la jalousie, et surtout par le commérage sanglant des dévotes surannées, au désespoir de n'être plus les héroïnes d'aucun roman (*b*).

M. de la Popelinière, blessé dans son amour-propre, fit beaucoup de bruit, et fut tout étonné de se trouver, par sa propre faute, obligé de se séparer de sa femme, à laquelle il assura une fortune suffisante pour tenir une bonne maison à Paris.

Dans cette maison agréable, où les grâces et la politesse de la maîtresse attiraient beaucoup d'hommes distingués, où les femmes, qui avaient su se mettre au-dessus des propos,

formaient un cercle charmant, dont beaucoup de jeunes femmes étaient désolées de ne pas augmenter le nombre et partager les amusemens, je puisai, surtout dans la conversation intime et amicale de madame de la Popelinière, les principes du bon ton et l'habitude des usages de la société. J'y avais été introduit par mon père, qui y allait beaucoup. Reçu comme le fils d'un ami, je continuai d'y aller, après sa mort, avec assiduité ; et, comme j'étais dans l'âge des passions et très-susceptible de toutes les étourderies que dix-huit ans font faire et font pardonner, je dois à la vérité de déclarer hautement que les conseils et les directions de madame de la Popelinière m'en sauvèrent une bonne partie, et que je lui eus les plus grandes obligations.

Maître de ma fortune, avec un goût déterminé pour les femmes et le goût non moins vif des jeux de hasard, auxquels les Francs-Comtois sont presque tous enclins, Paris me présentait tous les moyens de séduction. Aussi, dans les premières années qui suivirent la mort de mon père, à l'exception des trimestres forcés de mon service aux Grenadiers de France et de quelques petits voyages en Franche-Comté, je demeurai presque tou-

jours à Paris, où, rien ne bornant la fougue de mes désirs, je m'y livrai sans mesure. La fortune ayant secondé mon goût pour le jeu, je gagnai énormément d'argent, qui servit, en grande partie, à mes plaisirs de tout genre et à multiplier les moyens d'y satisfaire. Je dois dire cependant que ce fut avec de l'argent gagné au jeu, que je payai, dans la première année, tous les legs du testament de mon père, montant à près de soixante mille francs.

Le chevalier de Montbarey, mon oncle et mon tuteur, craignait pour moi le séjour de Paris, par les mêmes raisons qui me le rendaient si agréable. Il venait m'y joindre et m'y surveiller le plus qu'il pouvait, selon que son service à son régiment et ses facultés pécuniaires le lui permettaient.

J'ai déjà fait connaître son caractère. A la taille la plus imposante, puisqu'il avait six pieds deux pouces et demi, il joignait l'esprit le plus agréable et le plus original, le meilleur ton, la probité la plus scrupuleuse, la morale la plus saine et la philosophie éclairée par la religion; mais il était Franc-Comtois, et, à ce titre, il aimait le jeu, quoique cette passion ne lui eût jamais fait faire aucun écart. Sa réputation d'homme aimable était faite dans toutes les sociétés, et surtout

à la cour, où Louis XV le traita toujours avec bonté et distinction.

Pendant ses séjours à Paris, il me donnait des conseils, sans avoir l'air du pédantisme, et sans y mêler le ton de la réprimande et de l'autorité que j'aurais souvent mérité. Il aimait à être instruit de ma conduite, à connaître les sociétés où je vivais, enfin tout ce qui pouvait éclairer son tendre intérêt pour moi. Il vint me voir un matin; j'étais sorti; il apprit de mon laquais que, la veille, j'avais passé la soirée chez le comte de Blot, au Palais-Royal, et que, comme on y avait joué gros jeu, j'y étais resté fort avant dans la nuit; que je devais y dîner le jour même. Il prit sur-le-champ le parti d'y venir dîner lui-même, et il y fut reçu, comme dans tous les lieux où il allait. Il me prêcha sur mon goût pour le jeu, sur les suites funestes qu'il pouvait avoir, et sur le mal que je faisais à ma santé en passant toutes les nuits blanches. On servit un dîner excellent qui lui fit autant de plaisir qu'à moi; un tapis vert réunit ensuite toute la société, et, comme un des gagnans de la veille, j'y pris place l'un des premiers; je jouais, et, du coin de l'œil, je vis très-bien que mon oncle m'examinait et ne voulait pas jouer, pour maintenir la force

de la leçon qu'il m'avait faite avant de nous mettre à table. Petit à petit, son goût l'emporta, il perdit. Quand je quittai le jeu, je m'approchai de lui, et lui proposai d'aller ensemble au concert spirituel, car c'était un vendredi saint; il hésita à me répondre, et ne se rendit qu'après quelques instans. Nous montâmes en carosse; mais, dans la route, il fut forcé de me confier qu'il avait perdu tout l'argent qu'il avait dans sa bourse, et de me prier de payer pour lui à la porte du spectacle. Cet épisode ne servit pas peu à me confirmer dans mes liaisons et mes habitudes dangereuses. Mon oncle m'a avoué, longtemps après, que jamais il n'avait été aussi fâché d'avoir cédé à son goût pour le jeu, et que ce moment de faiblesse serait le dernier écueil de sa sagesse; il a tenu parole jusqu'à la fin de sa vie.

Mon existence était délicieuse : dix-huit ans, des désirs de toute espèce, et beaucoup d'argent pour les satisfaire. Mon ami d'Entraigues et moi nous ne nous quittions pas; nous allions dans les mêmes sociétés, nous avions les mêmes inclinations, et nous ne manquions pas d'avoir pour maîtresses ou les deux sœurs ou les deux amies. Tout me paraissait charmant; mais il n'était guère possi-

ble qu'il ne résultât pas quelques inconvéniens de l'extrême liberté dans laquelle je vivais. A Paris, tout s'exagère; et, comme le torrent des plaisirs et des événemens ne donne pas le temps de la réflexion, la légèreté, caractère distinctif des Français de toutes les classes, fait qu'on parle d'abord et qu'on réfléchit ensuite. Un homme dont on s'occupe est ou énormément pauvre ou prodigieusement riche. L'opinion sur sa fortune dépend du premier point de vue sous lequel il est présenté; une fois la chose établie, personne ne se donne la peine d'y penser; et l'on se hâte de former son opinion sur celle du premier venu.

On m'avait annoncé comme fort riche; on me voyait faire de la dépense, j'étais colonel, je n'avais ni père ni mère, il n'en fallait pas davantage pour donner l'envie de s'emparer de moi et de me faire faire un mariage quelconque. Des personnes attachées à la cour du Palais-Royal, où j'allais beaucoup, s'imaginèrent de m'accaparer, et de me faire épouser leur fille, grande, bien faite et charmante. Peut-être bien, quand elles s'aperçurent que mon cœur pourrait bien se prendre sans réflexion, par mes yeux, firent-elles entrer madame la duchesse d'Orléans

dans leur plan ; du moins puis-je le soupçonner, d'après toutes les cajoleries, les préférences et les coquetteries qu'on employa envers moi, qui, jeune et étourdi, me laissai prendre à ces piéges, et crus devenir amoureux, lorsque je n'étais que séduit. Alors on me fit parler et on me parla sérieusement de mariage ; et, comme un sot, oubliant que je dépendais d'un oncle, que j'étais trop jeune pour prendre un engagement de ce genre sans son autorisation, j'écoutai les propositions qui me furent faites, j'entrai même en pourparlers sur les avantages que M. le duc et M.me la duchesse d'Orléans voulaient me faire en faveur de ce mariage ; et les privautés qu'on me laissait prendre dans la maison du père et de la mère de la demoiselle, furent poussées au point que, dans Paris, on s'entretint de mon prochain mariage, comme d'une chose immanquable et déterminée. Ce qui prouvera ma légèreté et mon inconséquence, c'est que, à cette époque, ni le chevalier de Montbarey, ni aucun de mes parens, ne se doutaient des engagemens que, chaque jour, on cherchait à me faire contracter.

Dans cet état de choses, une lettre, adressée de Paris à une femme grande amie de la comtesse de Scey, ma tante, et que cette

femme oublia dans une chambre de la maison de campagne de M. le duc de Randan, commandant dans la province de Franche-Comté, dévoila toute l'intrigue. Cette lettre était à peu près un bulletin des nouvelles de Paris; l'histoire de mon mariage prochain et des moyens qu'on supposait avoir été mis en œuvre pour me séduire, en faisait le sujet principal.

A peine la comtesse de Scey fut-elle instruite de ce qui me regardait, qu'elle écrivit à son frère, qui s'empressa de la venir joindre; et le résultat de leur entrevue fut que ce dernier partirait sur-le-champ pour Paris, où, à peine fut-il arrivé, le bruit public et mes réponses à ses questions l'instruisirent de tout, et lui firent envisager le danger dans lequel mon étourderie m'avait précipité. Il courut au remède, et prit le seul parti raisonnable. Il alla trouver M.gr le duc d'Orléans, lui fit l'aveu de mes folles démarches et lui représenta les vues de ma famille pour mon établissement futur. Au ton et à la force qu'il mit dans cette ouverture, le duc d'Orléans sentit qu'il avait raison; et, comme ce prince avait autant d'estime que d'amitié pour mon oncle, il l'approuva, et se chargea lui-même de dénouer toute l'intrigue. Il convint même avec

le chevalier de Montbarey, qu'il fallait me faire quitter Paris, et se chargea du reste. Cela fut exécuté; mon oncle me ramena en Franche-Comté, où je restai avec lui, jusqu'au moment d'aller reprendre mon service aux Grenadiers de France. Grâce à la légèreté de mon caractère et à la pétulance des désirs que toutes les femmes m'inspiraient, j'eus bientôt oublié la jeune personne dont on m'avait persuadé que j'étais amoureux; elle, de son côté, fit bientôt après un mariage convenable, et cette petite anecdote de ma jeunesse n'eut pas d'autres suites.

Enfin, au mois d'octobre 1753, mon oncle, qui, depuis l'aventure dont je viens de rendre compte, pensait toujours à me faire faire un mariage considérable par les avantages qu'il ajouterait à la fortune dont je jouissais et à celle qui m'était destinée un jour; qui ne croyait pas qu'un mariage avec une fille de finance pût me convenir, et qui avait surtout le désir de me fixer à la cour, crut trouver pour moi tout ce qu'il pouvait désirer dans la seconde fille de M. le comte de Mailly, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des armées, et premier écuyer de madame la Dauphine.

Je crois inutile de parler de l'ancienneté

et des illustrations infinies de la maison de Mailly. Je laisse à l'histoire le soin de la faire connaître.

Le comte de Mailly, de la seconde fille duquel il est question, avait épousé mademoiselle de Melun-l'Arbaleste, d'une maison très-anciennement connue, mais peu illustrée depuis près de deux siècles. Elle lui avait apporté un bien assez considérable, et elle était dame de madame la Dauphine. Ils avaient un fils et trois filles, dont l'aînée, d'une figure charmante et d'une taille imposante, était mariée, depuis deux ans, avec M. le comte de Coislin, d'une maison illustre de Bretagne. Le comte de Mailly était cousin-germain du marquis de Mailly-Nesle, et héritier nécessaire du marquisat de Nesle, qui est la terre de France la plus considérable en revenus, substituée graduellement et perpétuellement, de mâle en mâle, et qui, par conséquent, après être arrivée au comte de Mailly, devait passer à son fils, sans que ses sœurs y eussent et y pussent avoir aucun droit. Leur fortune ne pouvait donc être considérable, et ne devait consister, pour l'avenir, que dans la portion qui leur reviendrait du bien de leur mère, et, pour le moment présent, que dans les grâces qu'elles obtiendraient des bontés du Roi, et

dans les places qu'elles et leurs maris pourraient obtenir. D'ailleurs, parentes ou alliées de très-près à toute la cour, même à plusieurs ministres, Louis XV, conservant pour le nom de Mailly toute la bienveillance qu'il avait marquée à plusieurs individus de cette famille, on pouvait très-raisonnablement espérer qu'il daignerait prendre un intérêt réel aux établissemens des filles de cette maison.

L'aperçu de ces probabilités avait frappé le chevalier de Montbarey, et l'engagea à entrer en négociation pour ce mariage avec la marquise de Livry, qui en avait fait les premières ouvertures au comte de Coey, mon cousin-germain et l'un de ses meilleurs amis.

Le roi de Pologne, Stanislas Lekzinsky, père de la reine de France, prenait, ainsi que cette princesse, beaucoup d'intérêt à moi, comme étant le petit-fils et le seul héritier du maréchal du Bourg, qui avait été assez heureux pour être utile à ce roi philosophe et sensible, ainsi qu'à la maison royale de Pologne, lorsqu'après avoir quitté sa couronne, il avait trouvé un asyle en France, et s'était fixé à Wissembourg en Alsace, province où commandait alors mon grand-père, qui avait été l'un des principaux négociateurs employés par le cardinal de Fleury, lors du mariage

de la princesse de Pologne avec le roi de France.

Le roi Stanislas daigna montrer ses bontés pour moi à l'occasion de mon mariage. Mademoiselle Parfaite-Thaïs de Mailly, que je devais épouser, fut assurée d'une place dans la maison de madame Adélaïde; Louis XV lui accorda deux mille livres de pension.

J'arrivai à Paris peu de jours avant celui fixé pour mon mariage; et je vis, pour la première fois, trois jours avant la cérémonie, la femme qui m'était destinée. Je fus frappé des jolis traits de sa petite figure; car, étant infiniment jeune, elle semblait l'être encore plus qu'elle ne l'était réellement et tenir entièrement à l'enfance; mais étant parfaitement bien faite, elle me parut la miniature la plus accomplie. Elle avait été élevée dans un couvent de la ville de Melun, où l'on s'était plus occupé de former ses vertus morales, que de cultiver son esprit et d'ajouter par l'instruction aux qualités précieuses et solides de son âme et de son caractère.

Il n'était que trop ordinaire alors de voir les pères et mères, même de la plus haute considération, distraits par leurs charges ou par d'autres raisons, du soin de l'éducation de leurs enfans, les confier, dans des cou-

vents, à des religieuses qui veillaient bien sur leurs mœurs et sur leur santé, mais étaient incapables de leur apprendre ce qu'elles ignoraient elles-mêmes et ne pouvaient pas savoir. C'était peut-être une des inconséquences les plus marquées de nos usages, que de faire élever dans un cloître, où tout doit avoir renoncé au monde et à ses formes, les jeunes personnes destinées à y vivre et à en faire l'ornement.

Je me mariai le 29 octobre 1753. Madame de Montbarey fut présentée trois jours après à la cour, et entra, le lendemain, en possession de la charge qui lui avait été accordée dans la maison de madame Adélaïde, pour en faire le service.

Sa très-jolie figure, son extrême jeunesse, sa gentillesse, au travers de laquelle on apercevait un très-grand fond d'esprit naturel, prévinrent tout le monde en sa faveur. On s'en occupa avec enthousiasme pendant tout le voyage de Fontainebleau et pendant tout l'hiver qu'elle passa à la cour, presque sans en sortir, puisque nous devions, par un des articles de notre contrat de mariage, être nourris chez M. le comte de Mailly, dont le service, étant continuel, le fixait à la cour presque toute l'année. Madame de Montba-

rey, sans être imposante par sa taille et par sa beauté, comme madame de Coislin, sa sœur aînée, avait peut-être plus de droit à plaire, par le caractère d'esprit dont ses yeux pétillaient, et parce que, comme je l'ai dit, je crois, on s'apercevait aisément, en causant avec elle, que ses yeux ne promettaient rien qu'ils ne tinssent. Tout était naturel chez elle, car les religieuses de Melun n'y avaient assurément rien ajouté.

Beaucoup de fierté, peut-être même de hauteur dans le caractère, beaucoup de noblesse dans sa façon de penser, et un goût très-déterminé pour l'indépendance, lui firent trouver dans son service auprès de madame Adélaïde, qui cependant la comblait de bontés, une chaîne de devoirs qui lui déplut dès les premiers momens, et dont elle chercha constamment à diminuer la gêne, par des voyages, sous différens prétextes, soit de santé, soit d'honnêteté auprès de mes parens de Franche-Comté. Ce dégoût ne fit que s'accroître tous les ans. L'aversion qu'elle eut toujours pour le jeu et pour les assemblées nombreuses, ne contribua pas peu à l'entretenir. Elle avait un ordre infini, peut-être même un peu minutieux dans ses affaires; ce qui la mit toujours dans le cas de se passer

des autres. Les charmes de sa figure et la manière énergique dont elle s'exprimait, la firent rechercher par toutes les sociétés de Paris. Mais son peu d'aptitude pour l'intrigue, dont son caractère très-franc et très-prononcé était très-éloigné, contribua sans doute à lui rendre le séjour de la cour peu agréable.

Les commencemens de notre mariage furent ce qu'ils devaient être entre un jeune homme fort dissipé, de vingt-un ans, et une femme qui n'en avait que treize, auprès de laquelle je fus d'abord très-empressé, qui réunissait tout ce qui aurait pu me fixer, si, d'après la vie très-libre que j'avais menée depuis la mort de mon père, les grâces de l'innocence avaient pu remplacer les agrémens de la coquetterie la plus recherchée dans ses moyens et dans ses résultats. L'exemple des jeunes gens avec lesquels j'étais lié, m'eut bientôt entraîné; et les séjours forcés de madame de Montbarey à la cour me donnant l'occasion de vivre à Paris comme avant mon mariage, je repris mes habitudes, en y mettant cependant le secret que ma nouvelle position semblait exiger, et en conservant la décence extérieure dont je ne me suis jamais écarté. Ainsi, les personnes intéressées pouvaient tout

soupçonner sans avoir jamais de certitude convaincante.

Le voile de circonspection, d'attention et de décence qui couvrait mes infidélités, ne fut soulevé que lorsque des personnes, qui eurent la prétention de plaire à madame de Montbarey, crurent de leur intérêt de l'avertir et de la prévenir contre moi; mais ils blessèrent mortellement son cœur, sans réussir dans leurs vues. Je m'aperçois que je me suis laissé emporter, et que j'anticipe sur des années fort postérieures à mon mariage : revenons sur nos pas.

Après le voyage de Fontainebleau, où madame de Montbarey fut présentée et prit possession de sa place, elle obtint un congé pour aller en Franche-Comté, faire connaissance avec tous mes parens. Elle fut reçue dans ma famille comme, à tous égards, elle méritait de l'être par ses qualités morales et les agrémens de sa personne. La comtesse de Scey, ma tante, prit surtout pour elle les sentimens d'une véritable mère, qui n'ont fini qu'avec sa vie. Madame de Montbarey éprouva, dans le voyage qu'elle fit à l'abbaye de Château-Châlons, les mêmes bontés dont j'y ai toujours été comblé. Elle parut contente de l'ha-

bitation de Ruffay, et revint à Paris et à la cour avec regret, quoique son retour fût à la mi-décembre, au moment où les plaisirs du carnaval et les fêtes de tout genre pouvaient le lui rendre plus désirable.

Elle devint grosse dans les premiers jours de son arrivée à Paris, et accoucha d'un garçon dans le mois de septembre 1754.

Si les soins inévitables et les attentions qu'on doit avoir, lors d'une première grossesse, privèrent madame de Montbarey de la partie fatigante des plaisirs du carnaval, elle en fut dédommagée parce que la même raison allégea son service et abrégea ses séjours à la cour, pour laquelle son goût ne changea pas.

L'année 1755 offrit, pour notre intérieur, les mêmes chances que celle qui l'avait précédée : madame de Montbarey redevint grosse à peu près à la même époque, et accoucha d'un second garçon le 10 septembre 1756. Ces deux enfans furent nourris à Ecquevilly, à huit lieues de Paris, avec tous les soins et toutes les attentions que purent y donner M. et madame la marquise d'Ecquevilly, amis intimes du chevalier de Montbarey, et par conséquent les nôtres.

Le marquis d'Ecquevilly avait été colonel du régiment Royal, cavalerie, dont mon

oncle était lieutenant-colonel, et c'était dans ces rapports continuels que l'estime avait cimenté leur amitié. Il était capitaine de l'équipage du Vantract, c'est-à-dire commandant de tout ce qui avait trait à la chasse du sanglier. Cette fonction le mettait à portée d'éprouver très-souvent les bontés de Louis XV, et sa fortune lui facilitait les moyens d'avoir; tant à Paris qu'à la campagne, une très-bonne maison, dont la marquise d'Ecquevilly, de la maison de Joyeuse, faisait les honneurs avec la dignité et l'aménité qui formaient son caractère.

Le comte de Mailly, mon beau-père, était le plus loyal et le plus vertueux gentilhomme de France. Sans un esprit transcendant, il jouissait, à la cour et à la ville, de la considération qu'inspire la vertu. Il avait commandé à la guerre, la Gendarmerie, comme capitaine de la compagnie Écossaise, dont, depuis soixante ans, le commandement était dans sa famille. J'ai dit qu'il était lieutenant-général des armées, chevalier des ordres du Roi, et premier écuyer de madame la Dauphine. A la mort de cette princesse, tout ce qui était compris, tout ce qui dépendait de ses écuries, soit en chevaux, voitures, etc., lui appartenait par les droits de sa place; c'é-

tait un objet très-considérable pour lui, dont la fortune alors était très-bornée, et qui, à cette époque, avait quatre enfans. Il eut le noble désintéressement de remettre au Roi tout ce que les prérogatives reconnues de sa place lui permettaient de s'approprier.

Louis XV, touché d'une conduite si rare à la cour, le nomma à la même charge, lorsque la maison de la seconde Dauphine, princesse de Saxe, fut établie, et les énormes frais qu'auraient entraînés des acquisitions nouvelles furent épargnés.

La comtesse de Mailly, sa femme, était de la très-ancienne maison de Melun-l'Arbaleste, dont un des ancêtres, capitaine châtelain de la ville de Melun, en Brie, fut chargé de la garde du roi Charles VI, lors de sa démence, et le ramena à Paris, à la tête de la compagnie d'hommes d'armes qu'il commandait. M. de Mailly l'avait épousée par inclination. C'était une des plus honnêtes femmes de la cour, s'occupant beaucoup de l'intérieur de sa maison; sans aucun brillant dans l'*esprit*; mais elle avait mieux que cela: de la moralité, beaucoup d'ordre; elle avait mérité l'estime et la bienveillance des deux Dauphines, auxquelles elle avait été successivement attachée comme dame du Palais.

La comtesse de Coislin, sœur aînée de madame de Montbarey, n'avait point d'enfans; elle les avait tous perdus au berceau. Son mari, issu d'une des plus anciennes maisons de la province de Bretagne, était le plus honnête homme de son âge, mais sans autre agrément dans la société que ses vertus morales. Il était, comme moi, colonel dans le corps des Grenadiers de France. Son extérieur contrastait entièrement avec les grâces du corps et de l'esprit de sa femme, qui était la plus charmante personne de la cour. Comme elle vivait, ainsi que son mari, dans la maison de notre beau-père commun, elle y passait sa vie, en faisait l'ornement, et s'y attirait tous les hommages. Cet avantage lui en faisait aimer le séjour. Son goût pour la société était diamétralement opposé à celui de madame de Montbarey. Le comte de Mailly, mon beau-frère, et sa troisième sœur étaient trop jeunes pour marquer encore à l'époque dont je rends compte.

La maison de Mailly était composée alors du marquis de Mailly, qui en était l'aîné, et qui n'avait point d'enfans, mais dont la mère vivait encore; du marquis de Nesle, qui possédait la plus belle substitution de France; qui avait été père de mesdames de Mailly,

femme du frère aîné de mon beau-père; de la marquise de Vintimille et de la marquise de la Tournelle, depuis duchesse de Châteauroux, toutes trois mortes, et de la marquise de Flavacourt, qui était alors dame du palais de la Reine.

La sœur du marquis de Nesle avait épousé le prince de Nassau-Siéghen, le seul prince catholique de cette maison; elle en avait eu un fils sur la légitimité duquel la méchanceté avait jeté des doutes, dont les branches protestantes de la maison de Nassau avaient profité pour mettre en possession des trois principautés de Diest, Dillembourg et Siéghen, le stathouder de Hollande, chef de la branche de Nassau-Orange, comme le plus proche héritier, au préjudice de celui dont je parle. Le fils de celui-ci, joignant à sa naissance une très-belle figure, l'audace et le courage téméraire d'un chevalier errant, toutes les vertus chevaleresques qu'on peut unir à un esprit transcendant, a étonné, pendant vingt ans, trois des parties du monde par ses prouesses; et, malgré les services éclatans et multipliés qu'il a rendus à la maison de France, au roi d'Espagne et à l'impératrice de Russie, surtout au siége d'Ockzakoff, il n'a pu parvenir à faire reconnaître ses droits en Alle-

magne, parce que sa reconnaissance aurait nécessité la restitution des souverainetés dont j'ai dit que le Stathouder avait été mis en possession (c).

Le comte de Mailly, mon beau-père, était le chef de la troisième branche de sa maison, appelé le premier à la substitution de Nesle. Il avait un frère chevalier de Malte, qui menait une vie obscure.

Le vicomte de Mailly, fils de mademoiselle de Saint-Chamans, qui, depuis, épousa la fille du maréchal de Castries, était chef de la quatrième branche, mais était, au temps dont je parle, encore dans l'enfance, ainsi que sa sœur.

Le marquis, depuis maréchal de Mailly-d'Haucourt, était le chef de la dernière branche. Son fils fut, depuis, créé duc héréditaire, en épousant mademoiselle de Talleyrand, qui fut dame d'atours de la reine Marie-Antoinette, et sa fille avait épousé le marquis de Voyer-d'Argenson, fils du marquis d'Argenson, ministre de la guerre.

Ce tableau de la maison de Mailly démontre que le chevalier de Montbarey, en me faisant contracter une alliance qui me faisait tenir de très-près à toute la cour, avait d'autant mieux rempli son objet, que le duc de la Vrillière, ministre de la maison du Roi,

et sa sœur, la comtesse de Maurepas, étaient cousins-germains de la comtesse de Montbarey, étant nés du premier mariage de la duchesse de Mazarin, sœur aînée de mon beau-père, avec le marquis de Pont-Chartrain, ministre sous Louis XIV, et pendant la minorité de Louis XV, et fils du chancelier de Pont-Chartrain. On verra, par la suite, de quelle utilité ces alliances et l'amitié que M. le comte de Maurepas prit pour moi, ont été pour ma fortune, et le parti que j'ai su en tirer plus tard.

Les écarts que je fais ne doivent pas pourtant me distraire de mon objet principal, qui est de me rendre compte successivement de tout ce que j'ai fait ou de ce qui m'est arrivé graduellement d'année en année. Je reviens à la naissance de mon second fils, en 1755.

Le passage de la vie libre, ou plutôt libertine, à la vie réglée qu'exige un mariage tel que je venais de le faire, fut un peu contre mon goût. En conservant quelques-unes de mes anciennes liaisons, j'eus le plus grand soin d'en couvrir la continuité de tous les voiles qui pouvaient les soustraire à la connaissance de tout le monde, et surtout des personnes qui y étaient intéressées au premier chef.

L'ambition commençait à poindre dans mon âme, par les nombreux moyens de la servir qui naissaient de ma nouvelle position. Mon amour pour la vie militaire, qui, d'abord, n'avait été que le goût de la dissipation qu'elle favorise, et l'attachement qu'on a presque toujours pour ses premières occupations, eut bientôt un objet plus combiné et plus étendu.

Je jouissais à la cour des avantages des personnes de mon âge qui y étaient attachées depuis plusieurs générations. Louis XV se ressouvenait de mon père, d'avoir entendu parler avec éloge de sa conduite à l'armée, de la confiance des troupes qu'il avait si bien méritée : sa fermeté même dans son affaire avec le ministre de la guerre, ne lui avait pas déplu.

L'esprit insinuant et cultivé du chevalier de Montbarey lui avait fait infiniment d'amis, et le Roi le traitait à merveille. En général, Louis XV aimait les jeunes gens qui avaient la tournure de leur âge, et j'étais dans cette classe. J'avais l'honneur de le suivre assez régulièrement à la chasse, et presque toujours j'étais compris dans l'appel des soupers dans les petits cabinets, ce qui caractérisait la bienveillance du maître. J'étais de pres-

que tous les voyages. Le chevalier de Montbarey jouissait des mêmes prérogatives, quoiqu'il eût commencé fort tard le métier de courtisan. Son amabilité lui faisait pardonner la bonté avec laquelle il était traité, par ceux mêmes qui lui portaient envie.

Mes attentions pour la maison dans laquelle j'étais entré, ma conduite publique avec ma femme, mon assiduité à la cour, tout concourait à cacher mon libertinage, libertinage auquel j'étais forcé par l'habitude et par un tempérament que rien ne pouvait dompter; ma santé aurait peut-être souffert si je m'étais conduit autrement; mais il me fallait aussi une force plus qu'ordinaire pour suffire à tout ce que j'avais à faire, afin d'allier tant de devoirs et d'occupations différentes que je m'étais imposés.

Je dois ajouter ici, pour n'y plus revenir, que mes écarts n'eurent d'autres suites fâcheuses pour moi que la naissance de quelques enfans illégitimes, et que je ne portai jamais le fruit cuisant de l'amoureux péché.

Telle fut ma vie de 1753 à 1757, pendant les neuf mois que je passai à la cour ou à Paris, à l'exception de quelques petits voyages que je faisais avec madame de Montbarey, dans mes terres de Franche-Comté, mais qui

étaient toujours très-courts, parce que son service, beaucoup plus que son goût, la rappelait auprès de madame Adélaïde. Les trois autres mois étaient consacrés à mon service aux Grenadiers de France. La plus grande exactitude à mes devoirs militaires m'avait concilié la bienveillance et l'estime des anciens officiers qui composaient la tête de ce corps d'élite. La rigidité des principes religieux de M. le marquis de Saint-Pern ne pouvait trouver à blâmer la partie de ma conduite conforme à mes goûts, dont rien ne pouvait m'engager à me priver, mais dont j'avais pris l'habitude de cacher les moyens et les suites.

J'employai ces trois mois de présence au corps à me procurer toutes les connaissances relatives au métier de la guerre, et à faire moi-même mon éducation militaire dans toutes les parties que les circonstances où je m'étais trouvé m'avaient forcé de négliger.

Enfin la guerre se déclara en 1756, et le corps des Grenadiers de France fut destiné à servir dans l'armée commandée par M. le maréchal d'Estrées, entre la Meuse et le Rhin.

Par la disposition locale de leurs possessions territoriales, par une rivalité soutenue pendant plusieurs siècles, avec des succès di-

vers, selon le caractère et les talens des souverains qui se succédèrent, et des ministres et des généraux qu'elles employèrent, les maisons de France et d'Autriche paraissaient destinées à être éternellement ennemies l'une de l'autre. Le règne de Louis XIV avait porté les plus fortes atteintes à la puissance autrichienne, et les augmentations du royaume de France avaient toutes été faites aux dépens de cette puissance. La guerre de 1741 avait encore aigri l'animosité naturelle qui devait séparer les deux maisons.

Celle d'Autriche réunissait à la couronne impériale, que Marie-Thérèse, dernier rejeton de cette illustre famille, avait su placer sur la tête du duc de Lorraine, souverain de la Toscane, son mari, tous les états d'Allemagne, possédés par elle depuis Charles-Quint, les royaumes de Hongrie, de Bohême, et beaucoup d'états particuliers tant en Allemagne qu'en Italie. C'était une masse très-prépondérante en Europe, mais elle n'avait aucun intérêt maritime ; et le port de Trieste, à l'extrémité de l'Istrie, était le seul point presque imperceptible qui lui donnât quelques rapports avec la mer qui environne cette magnifique partie de la terre; toutefois, placée avec son poids énorme au centre de l'Europe,

elle semblait tenir dans ses mains la balance politique, et pouvoir, seule, servir de contrepoids à la maison de Bourbon, qui, réunissant aux superbes possessions du royaume de France, en Europe, aux royaumes d'Espagne et de Naples, et à des états particuliers en Italie, des possessions immenses dans les trois autres parties du globe, avait tous les avantages commerciaux et maritimes que lui donnaient sa position sur toutes les mers, et des moyens qui, ménagés par d'habiles ministres, et surtout par une réunion inaltérable entre les branches royales de France et d'Espagne, pouvaient, par la suite des temps, lui assurer la prépondérance dans les affaires du monde entier.

La France, à une circonférence énorme de possessions contiguës, dont les frontières étaient couvertes de places fortes, réunissait des ports, des arsenaux et des magasins maritimes, tant dans la Manche que dans l'Océan et la Méditerranée.

L'Espagne, maîtresse en grande partie des trésors de l'Amérique, avait des établissemens de la plus grande importance dans les deux autres parties du monde, où la France elle-même avait aussi des établissemens assurés pour la protection de son commerce et

pour l'accroissement progressif des débouchés de ses productions territoriales et des fruits de son industrie. D'ailleurs les royaumes de France et d'Espagne étant limitrophes en Europe, y formaient une masse de forces très-imposante, si l'intérêt des deux puissances ne cessait jamais d'être réuni et de tendre au même but de conservation ou d'augmentation, selon les circonstances.

Les possessions de la maison d'Autriche, quoique très-étendues, avaient cependant l'inconvénient d'être morcelées et séparées par des dominations étrangères; la dignité impériale, quoique du plus grand éclat, ne donnait pas autant de véritable pouvoir que de considération; les Pays-Bas formaient un domaine très-utile, mais son éloignement des autres états autrichiens, ne permettait pas à l'Impératrice d'en retirer ce que sa situation et sa fertilité auraient pu produire. D'ailleurs, depuis les révolutions qui avaient amené la formation de la république de Hollande, le germe de ces révolutions, quoique affaibli, avait laissé des traces qui obligaient le ministère autrichien à user de ménagemens, et à affecter plutôt, dans le gouvernement de ces belles provinces, le régime de la modération que celui du pouvoir absolu.

Les priviléges des Hongrois rendaient aussi nécessaire beaucoup de réserve dans l'administration de ce royaume; et, malgré l'amour enthousiaste de ce peuple guerrier pour Marie-Thérèse, depuis le commencement de la guerre de 1741, elle se croyait obligée plutôt de recevoir ses secours, que de les exiger.

Ces considérations diverses, dont je ne fais que tracer l'aperçu, diminuaient et modifiaient beaucoup la puissance de l'Autriche, à laquelle la guerre finie par le traité d'Aix-la-Chapelle, avait coûté la Silésie, qu'elle avait été contrainte de céder au roi de Prusse. Cette province fertile, lucrative et d'autant plus intéressante qu'elle était contiguë au royaume de Bohême et à plusieurs autres possessions essentielles dont elle pouvait être le boulevard, par la multitude de positions militaires qu'elle présente, laissait des regrets toujours actifs à l'Impératrice, qui en connaissait toute l'importance, et qui savait apprécier toute la valeur du sacrifice que les malheurs de la dernière guerre avaient rendu nécessaire.

Frédéric II, que moins d'un siècle avait fait passer de la qualité de marquis de Brandebourg, unie à la dignité électorale, sur un trône, qui d'abord avait annoncé plus de pré-

tentions que de puissance réelle, commençait à être compté parmi les rois les plus prépondérans de l'Europe. La politique de la France, qui avait voulu se ménager un allié embarrassant pour la maison d'Autriche, avait servi l'envie que le Grand Électeur avait eue de s'asseoir parmi les majestés européennes. L'administration économique et attentive de ses successeurs avait donné une véritable grandeur à cette puissance quasi factice. Le génie de Frédéric II, ses premiers succès dans la guerre de 1741, lui ayant démontré que sa véritable puissance était dans la bonté de son armée, la discipline juste et sévère qu'il y établit, ses approvisionnemens militaires en tout genre, le bon état de ses places fortes, ainsi que l'ordre unique de ses finances, sur lequel il portait sans cesse l'attention la plus méthodique, avait créé très-réellement et constitué la puissance prussienne dans le cercle où son roi avait désiré d'être placé.

La position topographique de ses états, les localités, son propre intérêt, et la reconnaissance devaient, dans tous les cas, faire du roi de Prusse l'allié naturel de la France, l'ennemi de la puissance autrichienne qu'il offusquait et dont il retenait les dépouilles. Telle était la politique européenne dans les

années qui suivirent la paix d'Aix-la-Chapelle; et elle subsista tout le temps que les puissances, à qui ce traité avait fait mettre bas les armes, crurent nécessaire, pour rétablir l'ordre dans leurs finances, laisser reposer leurs peuples, et se remettre des frais énormes que la guerre occasionne, même aux puissances qui la font avec succès.

La loi des localités devait de même assurer à Frédéric II un allié nécessaire dans le roi d'Angleterre, comme électeur du Hanovre. La proximité et la contiguité de leurs états personnels respectifs, nécessitaient leur alliance, comme l'accroissement subit de la puissance prussienne devait éveiller la jalousie de l'électeur de Saxe, roi électif de Pologne. Ce dernier monarque n'avait vu qu'avec dépit l'élévation de la puissance prussienne, dont ses états étaient limitrophes. Eh! quel souverain n'eût pas éprouvé le même sentiment en voyant, dans un aussi court espace de temps, sortir un royaume considérable des marais du Brandebourg, dont les habitans étaient réputés dans la barbarie et l'ignorance, lorsque l'éclat, la magnificence, la culture des arts, la population, la civilisation et le commerce des états saxons étaient l'ornement de l'Allemagne. La cour de Dresde

attachée de tout temps à la maison d'Autriche, moins par les liens du sang, qui ne déterminent pas toujours les souverains, que par une politique suivie depuis plusieurs siècles, avait pu et dû voir avec envie la couronne royale placée sur la tête d'un électeur de Brandebourg, tandis que l'électeur de Saxe avait eu besoin de faire servir la prépondérance de la cour de Vienne, des intrigues de tout genre, et le sacrifice de sommes très-considérables pour parvenir à s'asseoir, pour un moment, sur le trône électif de Pologne.

La jalousie exerçait son empire avec bien plus d'activité sur la tête et le cœur de la reine de Pologne, que sur son auguste époux; et ce sentiment, tyrannique chez les femmes, s'était encore accru depuis que Louis XV, au milieu des brillans succès de la guerre de 1741, avait choisi la princesse de Saxe, sa fille, pour l'unir au Dauphin. Cette augmentation de considération lui faisait envisager avec encore plus d'envie l'élévation de Frédéric II.

Quoique toutes les puissances dussent désirer le maintien de la paix, et que rien, en apparence, soit dans les cours, soit chez les nations, n'indiquât qu'elle n'aurait pas une

longue durée, les passions humaines en décidèrent autrement.

L'attachement de Louis XV pour la marquise de Pompadour avait fait de cette dame l'objet véritable du culte des courtisans. Les autres attachemens de ce monarque pour différentes femmes de la cour, malgré leur publicité, avaient cependant conservé une apparence de décence, que le rang des dames qui en avaient été les objets, leurs places, leurs services auprès de la Reine, et les égards qu'on avait cru devoir à leurs maris ou à leurs parens, avaient rendue nécessaire; mais madame d'Étiole, femme d'un fermier-général, et fille d'un traitant, envers lesquels il était aisé de se persuader qu'on n'avait pas de ménagemens à garder, ayant une fois été déclarée maîtresse en titre; ayant quitté le nom de son mari et pris celui d'une terre, ayant enfin été admise à la cour, son état devait tout naturellement lui former une existence particulière, et, par laps de temps, devait rivaliser et finir par éclipser tout autre crédit. La volonté et la bienveillance de la marquise de Pompadour devenant insensiblement le seul canal par où découlaient les grâces, les courtisans, qui tournent toujours du côté qui

peut satisfaire leur ambition, devinrent ses esclaves et lui furent servilement soumis.

Mais si le caractère de l'amour violent est de tout soumettre à ses désirs et de rompre toutes les digues pour se satisfaire, la jouissance prolongée a besoin de beaucoup de secours pour conserver son empire et prévenir les tiédeurs qui suivent les jouissances satisfaites. Les plaisirs extérieurs, les fêtes, les divertissemens entrent naturellement dans l'arsenal d'une passion illicite dont on veut prolonger la durée. Tout fut mis en œuvre pour empêcher que Louis XV ne pût s'apercevoir du scandale public qu'il donnait. L'événement de sa maladie à Metz, ses remords, et son retour aux principes de vertu dans lesquels il avait été élevé par le cardinal de Fleury, étaient un avertissement dont les conseils de la marquise de Pompadour durent naturellement profiter.

L'extrême ascendant qu'elle avait acquis sur le Roi, son influence sur les ministres, qui, tous, se placèrent sous sa dépendance, tout servit, en peu d'années, à lui faire oublier son premier état, et à lui persuader qu'elle était la véritable souveraine. Les cours étrangères ne tardèrent pas à s'adresser indirectement à elle, selon les divers intérêts

qu'elles eurent à traiter avec la France, puissance alors prépondérante en Europe. L'assiduité des divers ambassadeurs à la toilette de la marquise ou aux rendez-vous qu'elle voulait bien leur donner, marqua le degré de considération extérieure qu'elle avait acquis.

Les dames de la cour les plus honnêtes et les plus attachées à leurs principes n'osèrent plus se dispenser de la voir, et même de lui présenter leurs filles, souvent avant leur mariage, et toujours immédiatement après.

Mais, malgré l'éclat étonnant de cette faveur, les années s'écoulaient, le temps, qui ronge et détruit tout, pouvait user de son pouvoir; et les habiles courtisans, qui en prévirent les inconvéniens possibles, surtout dans des jours de calme et de paix, crurent devoir prendre des précautions contre les effets de sa puissance destructive.

L'abbé de Bernis, connu par ses talens et les grâces de son esprit, était admis dans les conciliabules de la marquise; il en avait obtenu, outre de grands bénéfices, l'ambassade de Venise.

Les ministres de la cour de France, instruits des dispositions intérieures des différens souverains de l'Europe, imaginèrent le fameux et presque incroyable traité de Vienne,

qui devait réunir les maisons de Bourbon et d'Autriche, après une rivalité de plusieurs siècles, contre l'intérêt réellement contraire de toutes les combinaisons politiques et surtout contre toute idée de balance en Europe.

La première idée de ce phénomène politique fut présentée par le maréchal de Belle-Isle, sur qui tout projet extraordinaire avait un droit acquis. Il n'eut pas de peine à le faire agréer au marquis de Puisieux, qui, comme ministre des affaires étrangères, en devait faire la proposition au conseil, après qu'il eût été agréé dans le conseil secret de la marquise de Pompadour, qui l'adopta avec d'autant plus de facilité qu'on le lui présenta comme devant être son ouvrage, une preuve mathématique de son crédit supérieur, un moyen de prolonger son règne, par les diverses relations qui se feraient sous ses yeux, et comme de nouveaux liens qui enchaîneraient à son char son auguste amant. Les correspondances directes de l'Impératrice-Reine et des divers souverains qui devaient prendre part à ce traité, ne contribuèrent pas peu à la décider à substituer l'empire de la politique à celui de l'amour, dont elle commençait à avoir épuisé toutes les ressources.

Le projet adopté par elle et agréé au con-

seil, l'abbé de Bernis fut choisi pour se rendre à Vienne, afin d'en combiner toutes les dispositions. On ne pouvait mieux choisir pour amener la réunion des deux maisons rivales, et les décider à un traité offensif et défensif entre elles, qui devait culbuter le système politique de toutes les cours de l'Europe.

Le négociateur partit avec tous les pouvoirs qui pouvaient amener à sa fin une négociation si extraordinaire et si contraire aux principes reçus jusqu'alors.

Il démêla aisément toute la peine que ressentait la cour de Vienne de la perte de la Silésie, la jalousie qu'y causait l'agrandissement de la puissance prussienne, et le désir immodéré d'y mettre des bornes. Les sentimens intérieurs de la cour de Dresde ne lui échappèrent pas non plus. L'empire absolu de madame la Dauphine sur son époux; l'extrême différence de leur conduite religieuse avec la vie voluptueuse du Roi, dont elle faisait la censure journalière; la possibilité, non pas de rapprocher, mais de rendre moins odieuse à M. le Dauphin et à M.me la Dauphine la marquise de Pompadour, par le besoin que l'on aurait de son crédit; ces augustes époux, sollicités par la reine de Pologne, étant for-

cés d'avoir avec elle directement, ou par des intermédiaires très-rapprochés, des intérêts précieux à discuter; rien ne fut oublié, et tout contribua à amener à bien une négociation aussi extraordinaire (1). . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Le régiment de la Couronne suivit la route indiquée à la division dont il faisait partie, pour traverser la Westphalie et se rapprocher du Rhin. Il vint en quartiers de cantonnement à Dorsteim, à cinq lieues de Wesel, sur la Lippe, et, après y avoir passé trois semaines, il entra dans Wesel, pour y tenir garnison, aux ordres de M. de Castella, officier-général suisse, du canton de Fribourg, qui y commandait.

Ce fut dans cette place qu'il attendit l'ouverture de la campagne de 1758.

(1) C'est ici qu'existe la longue lacune dont nous avons entretenu les lecteurs dans la préface de ces Mémoires. Il est à croire que M. de Montbarey y continuait les considérations sur les causes de la guerre de 1756; qu'il y rendait compte des motifs qui lui firent quitter les Grenadiers de France pour prendre le commandement du régiment de la Couronne, et des premières opérations militaires en Allemagne.

Les premiers momens d'un colonel qui vient prendre le commandement d'un régiment auquel il a été nommé, se passent ordinairement en observations, tant de sa part que de celle des officiers et soldats qui vont être sous ses ordres. Le colonel veut connaître les sujets auxquels il va avoir affaire, et découvrir ceux qui ont droit à sa confiance de préférence; et les subordonnés étudient le caractère et les goûts du chef, afin d'être fixés sur l'espèce de considération qu'il mérite, et par quels moyens on pourra capter sa bienveillance.

J'ignore sur quoi portèrent les remarques de messieurs du régiment de la Couronne à mon sujet; mais ce que je sais très-bien, c'est que, dès les premiers mois de mon séjour avec eux, je pensai qu'un des événemens les plus heureux de ma vie était de me trouver destiné à commander un pareil corps à la guerre; et chaque campagne me confirma dans l'opinion que j'en avais conçue dans les premiers momens.

Un peu avant que l'on évacuât le pays d'Hanovre, le maréchal de Richelieu fut rappelé, et le commandement de l'armée donné à M.gr le comte de Clermont, prince du sang.

Ce prince avait commandé des réserves dans la guerre de Flandre, sous M. le maréchal de Saxe ; il avait été chargé souvent par lui de différentes attaques très-chaudes, et notamment à la bataille de Laufeld ; il avait eu le commandement de siéges secondaires, soit dans la Flandre hollandaise, soit dans les Pays-Bas ; sa valeur était très-éprouvée ; et l'on devait en être peu étonné, cette qualité guerrière étant un des apanages de la maison de Bourbon.

Mais il y a souvent loin de l'art de commander des réserves, avec lesquelles on ne fait qu'exécuter les ordres émanés du commandant en chef, qui, seul, dans les instructions qu'il donne, est dans le cas de tout prévoir, de tout prévenir, de remédier à tout, qui, d'ailleurs, tient dans ses mains tous les différens fils par lesquels il fait mouvoir toutes les troupes à ses ordres ; il y a loin, dis-je, de cet art au talent nécessaire à un général en chef ; et M. le comte de Clermont étant, depuis la paix de 1748, et pendant la première année de cette nouvelle guerre, resté éloigné, par son rang, de tous les détails militaires, se vit dans la nécessité de commencer un noviciat un peu rude, lorsqu'il vint se placer à la tête d'une armée un peu en désordre, en état réel de retraite

et de défensive, et qui, après une année de succès très-brillans, éprouvait, depuis quelques mois, tous les inconvéniens de la fortune adverse, et peut-être un peu du découragement qu'elle entraîne.

On doit remarquer ici, sur les trois généraux qui avaient eu le commandement de l'armée française, depuis le commencement de la guerre, que le maréchal d'Estrée fut chargé de tout conquérir, et y réussit; que le maréchal de Richelieu vint jouir, avec splendeur des succès de son prédécesseur, en recueillit les fruits, et quitta le commandement lorsque nous fûmes menacés de tout perdre; et que le comte de Clermont fut chargé de tout sauver, dans les momens de disgrâce, de tout réparer, de rendre aux armes françaises l'éclat qu'elles avaient eu dans le commencement de la campagne de 1757, et qu'il ne lui fut pas possible, malgré la valeur des troupes, de remplir cet objet important confié à ses soins.

Quand on a observé avec réflexion les événemens militaires, on est forcé, presque toujours, de convenir que les succès et les malheurs des généraux (et il faut ici faire une exception pour les hommes de génie, qui sont toujours fort rares) tiennent moins à leur ca-

pacité personnelle qu'aux lumières de ceux qui obtiennent leur confiance, aux passions diverses, et surtout à l'ambition personnelle des officiers-généraux qu'ils emploient, qu'on a vus quelquefois sacrifier l'intérêt général à leur amour-propre et à des intérêts particuliers. Je crois pouvoir assurer que, dans tous les temps, on en a pu citer des exemples, et que, pendant la guerre dont je parle, on a pu remarquer quelques officiers-généraux qui n'étaient point fâchés des malheurs de leurs confrères, que peut-être ils auraient pu prévenir, auxquels ils auraient pu remédier en outrepassant un peu le strict prononcé de leurs instructions, et qui étaient assez personnels, pour regarder ces malheurs de la chose publique comme les échelons de leur gloire future. En parlant ainsi, je proteste que je n'ai l'intention d'inculper ni de désigner personne en particulier, mais seulement de faire observer les tristes résultats des passions humaines, même sur les hommes les plus honnêtes.

Le prince Ferdinand de Brunswick qui, dès le moment de l'évacuation de l'électorat d'Hanovre, était venu remplacer le duc de Cumberland et les généraux hessois et hanovriens, était un élève du grand Frédéric. Lorsqu'après avoir rendu l'activité à l'armée

combinée qu'avait neutralisée la convention de Closter-Seven, il eut reçu les renforts de troupes anglaises que le cabinet de Saint-James lui fit passer par Embden, après que ce port eut été évacué par nous, il prouva, par ses manœuvres et par la manière dont il sut profiter de nos déconfitures, qu'il avait bien appris le métier de la guerre. Pendant les campagnes qui suivirent, quoique avec des succès divers, quoique la valeur française ait souvent déjoué ses projets, il sut rendre à peu près inutile à la cause des cours de Vienne et de Pétersbourg la diversion que devait faire l'armée française en Westphalie et en Hesse. Le seul avantage qui en résulta pour elles, c'est que nous vécûmes, pendant cinq années, aux dépens du pays, et que nous obligeâmes le roi de Prusse à diviser les troupes de ses alliés, que, sans cela, il aurait pu rappeler à lui pour renforcer ses armées.

Le cabinet de Versailles était en proie à toutes les intrigues qui remplissent les cours, surtout lorsque le souverain n'a pas un caractère fermé qui le rende inaccessible, sur les matières graves, à l'influence des intérêts particuliers. Le destin avait fait Louis XV, à dix ans, le plus puissant monarque de l'Europe; la nature l'avait formé le plus bel

homme de son royaume; mais à la valeur inhérente à sa maison il joignait une facilité de caractère qui le soumit trop souvent aux passions des personnes qui l'entouraient et des maîtresses qui captivèrent son cœur. L'éducation sage et pieuse qu'il reçut du cardinal de Fleury, le retint long-temps dans les bornes strictes de ses devoirs. Les conseils de ses courtisans, les facilités qu'ils lui donnèrent, le firent bientôt sortir de cet état d'innocence. Mais ses premiers goûts, quoique multipliés, furent concentrés dans les personnes de sa cour, avec lesquelles il avait été presque élevé. Ces liaisons conservèrent, malgré leur publicité, un ton de décence, et ne purent influer sur les affaires publiques : ses goûts, et l'intérêt que madame de Châteauroux pouvait avoir de retenir près d'elle son auguste amant, ne purent l'empêcher de faire la campagne de Flandre et de Fribourg; tout ce que l'amour de madame de Châteauroux put obtenir, fut de le suivre dans les premiers mois de cette campagne. Si la décence put en souffrir, l'éclat des succès imposa pendant quelque temps à la méchanceté; et les dangers de la maladie du Roi, à Metz, ayant fait cesser la cause des propos publics, l'intérêt général des peuples, leurs vives inquiétudes

pour l'objet de leur idolâtrie, et leur joie immodérée quand le Roi leur fut rendu, tout contribua à presque effacer cette tache de scandale.

La sage économie du cardinal de Fleury, qui réellement était un homme de bien, avait permis de commencer la guerre de 1741 sans frapper le peuple d'aucun impôt. Après nos désastres en Bohême, en 1744, il fallut bien recourir à ce moyen de continuer la guerre, mais ce fut d'une manière modérée; et les dangers de Louis XV, à Metz, qui seuls occupèrent les cœurs de ses sujets, firent supporter les nouvelles charges sans aucun murmure.

Les grands et brillans succès du maréchal de Saxe, dans les Pays-Bas, succès dont le Roi partagea la gloire, à cause de sa présence à la tête des troupes, enivrèrent les Français, et leur imposa silence sur le fardeau des impositions que cette guerre, faite avec gloire, mais avec un faste asiatique, nécessita trop souvent. La paix si honorable d'Aix-la-Chapelle ramena Louis XV dans l'intérieur de sa cour; et le temps, affaiblissant l'enthousiasme des peuples, leur fit sentir le poids énorme dont leurs propriétés étaient chargées, et dont, malgré la volonté du Roi, on fut obligé de

prolonger le cours pendant les premières années de la paix.

Les fêtes brillantes et publiques qui eurent lieu à l'occasion de cet événement, mirent Louis XV dans le cas de voir de près les plus belles personnes de son empire; et les courtisans firent remarquer au monarque celle qui, si elle réussissait à plaire par leurs moyens, leur paraissait devoir être plus reconnaissante envers eux.

Madame d'Étioles attira tous les regards et décida le goût du Roi. Fille d'une intrigante dans la troisième classe de la finance, du nom de Poisson, jusqu'alors inconnue dans son quartier, sa figure lui avait procuré un établissement fort au-dessus de ses espérances, en épousant M. Le Normant d'Étioles, fermier-général, dont la famille, étant connue et considérée, pensa qu'en satisfaisant ses désirs, il faisait un mauvais mariage. Le moment dont je parle, en flattant son amour propre, par les éloges et les hommages que la beauté et la tournure de sa femme lui attirèrent, l'affligea infiniment, en la lui faisant perdre pour jamais. Mais, peu à peu, les conseils de ses parens, l'espoir des avantages qu'il pouvait retirer de la nouvelle position de madame d'Étioles, et surtout la

raison, qui oblige de céder à la force, lui firent enfin prendre son parti.

Elle, dans les premiers instans de sa faveur, ne s'occupa que d'en jouir, qu'à s'en assurer la durée. Tout occupée de plaire à son amant, quoiqu'avec de l'esprit, elle se livra peut-être avec peu de réflexion aux conseils des personnes de la cour des deux sexes, qui voulurent bien d'abord être comptées au nombre de ses amis, et bientôt briguèrent l'honneur d'être admises dans sa société, devenue pour elles la véritable cour, par l'espoir d'être aperçues du souverain, qui y vivait en simple particulier.

Chaque semaine, chaque mois donna une existence plus considérable à madame d'Étioles, qui fut bientôt créée par le Roi marquise de Pompadour. Malgré les conseils de ses parens, qui l'avaient guidée dans les premiers temps de sa faveur, malgré son excellent esprit et le bon cœur qu'elle avait, qui, d'abord, la tinrent en garde contre la séduction et l'ivresse de sa nouvelle position, la bassesse des courtisans et les efforts des intrigans, lui firent bientôt oublier ses principes. Sa mémoire ne lui rappela plus ce qu'elle avait été; elle se persuada qu'elle était la souveraine de la France, et qu'elle y régnait tout

aussi bien que sur les affections de son amant couronné.

La faveur des maîtresses des rois n'a de véritables inconvéniens que pour le souverain qu'elle éloigne de ses fonctions administratives et des intérêts de sa famille; et dans cette expression de famille, je comprends non-seulement ce qu'elle rend proprement, mais toute la nation à laquelle il commande et dont il doit se regarder comme le père. Mais souvent le choix de la personne chérie devient avilissant; presque toujours le souverain est porté à adopter insensiblement les parens, les amis, les familiers de sa maîtresse; bientôt l'intrigue et l'ambition emploient tous les moyens possibles pour faire disparaître l'intervalle énorme qui existe entre un goût satisfait et la sagesse prévoyante qui doit gouverner un grand peuple et veiller à ses intérêts. Si le monarque, en se livrant à ses désirs, comme homme, avait la force de borner à sa confiance et à sa munificence personnelles le pouvoir de l'objet aimé, et si, le contenant dans les bornes exactes que sa prudence lui aurait prescrites, il mettait, chaque jour, des obstacles à sa prétention d'influer sur les affaires de l'État, le bonheur et le malheur des peuples ne dépendraient pas d'une liaison

toute privée; et la religion seule, blessée par le scandale et l'exemple, aurait le droit de censurer la conduite du prince, comme contraire à ses devoirs de chrétien, d'époux et de père.

Je sais, et je sens bien, que la proposition que j'avance, quoique vraie dans le sens le plus strict, est presque inexécutable dans la pratique; et qu'en admettant qu'elle soit entrée dans les intentions du monarque, trop d'intérêts aussi puissans que subalternes s'opposent à ce qu'il persiste long-temps dans ses résolutions.

Comment pourrait-on espérer que le chef d'un grand peuple, toujours en évidence, toujours l'objet des passions cupides, pour qui les séductions de l'amitié même sont dangereuses, pût résister long-temps à celles de l'amour, sans cesse stimulées par l'ambition et l'avarice des courtisans? Dans cette lutte continuelle, à moins d'une force plus désirable que possible à rencontrer, le temps seul suffirait pour faire pencher la balance, quand on pourrait supposer, ce qui serait sans exemple, que l'objet aimé, renfermé tout entier dans sa passion, aurait, de son côté, la force de s'opposer aux effets de la faveur dont son amant voudrait l'environner.

De ces réflexions, qui me sont échappées malgré moi, revenons à l'objet dont j'avais l'intention de rendre compte.

Un empire absolu de dix ans sur le cœur de son amant aurait suffi pour tourner la tête de la femme la mieux organisée; celle de madame de Pompadour n'y avait pas résisté. Le soin des courtisans, qui ne cessaient de lui répéter qu'elle pouvait tout ce qu'elle voulait, aurait suffi pour lui persuader ces rêveries flatteuses, lorsque l'intérêt des cours d'Autriche et de Russie, et leur animosité contre le roi de Prusse, formèrent le plan de la guerre de 1756. Le désir de faire entrer la France dans leur alliance, comme partie intégrante, engagea les souveraines de ces deux grands empires à rechercher, même directement, le crédit et l'appui de la marquise de Pompadour, pour parvenir à leurs fins.

Quelle tête de femme eût pu tenir contre de pareilles attaques, et l'idée du pouvoir souverain ne devait-elle pas s'emparer de son âme, quand elle se vit, pour ainsi dire, reconnue et invoquée par deux impératrices, à la tête des deux plus puissans Etats de l'Europe? Ajoutons que les premières démarches du roi de Prusse, en 1756, l'occupation subite et la spoliation de l'électorat de Saxe, la position af-

freuse de la reine de Pologne et de la maison électorale, forcèrent le Dauphin et la Dauphine, non pas à solliciter le crédit de la favorite, mais au moins à lui faire connaître qu'ils désiraient qu'elle engageât le Roi à prendre avec chaleur les intérêts de la cour de Pologne, lorsque, jusqu'à ce moment, la conduite la plus circonspecte avait témoigné l'éloignement de ces augustes époux pour la personne de madame de Pompadour.

Ce changement ne fut pas marqué par des démarches directes, mais par la permission qu'eurent les personnes attachées à la cour de la Dauphine de paraître à celle de la marquise; permission qui n'existait pas auparavant, et dont quelques-unes usèrent, peut-être, avec grand empressement. Ces nuances, imperceptibles dans la société ordinaire, deviennent le thermomètre presque infaillible des sentimens dans les cours, où l'intérêt et la bassesse sont sans cesse en lutte ouverte avec la circonspection; ces nuances n'échappèrent pas aux entours de la marquise; elle sentit elle-même le parti qu'elle pouvait en tirer, pour faire disparaître, au moins en partie, l'intervalle qui, jusqu'alors, avait séparé les deux cours; intervalle qui faisait la critique journalière de tout ce qu'elle se permettait, ou plutôt, car

je dois rendre justice à ses sentimens personnels, de ce que ses partisans et ses adulateurs lui faisaient entreprendre et exécuter tous les jours.

Les princes du sang, les ministres, les généraux, les administrateurs, tous les grands du royaume étaient dans son antichambre, attendant, tous les jours, comme une faveur, le moment de paraître à ses yeux; mais jusqu'à l'époque de 1756, où les dangers de la cour de Dresde forcèrent les principes de plier, les personnes attachées, par leurs places, à la cour respectable du Dauphin et de la Dauphine, celles que ces princes honoraient de leur estime ou de leur intimité se permettaient seules de n'y point paraître.

Ces faits, dont j'ai été le témoin, me reviennent successivement; et, comme je n'écris que pour moi et pour le délassement de ma vieillesse, je les rapporte sans ordre, n'ayant aucun besoin de méthode dans cet écrit, destiné à rester secret. C'est cette certitude du secret qui m'engage souvent à revenir sur les mêmes idées, à me répéter, ce que je ne me serais pas permis si j'avais écrit pour le public.

Le premier début de la guerre en 1757 avait été brillant; des succès rarement disputés,

l'invasion des États du roi de Prusse sur le Bas-Rhin, l'occupation presque sans combat du cercle de Westphalie, le passage du Necker, la victoire d'Hastembeck, la conquête de l'électorat d'Hanovre, du duché de Brunswick, de tout le pays depuis Bremen jusqu'à Halberstadt, presqu'aux portes de Magdebourg, l'occupation entière des États de la maison de Hesse, enfin le triomphe et l'éclat spécieux de la capitulation de Closter-Seven, tout avait imprimé à cette campagne un caractère très-propre à flatter l'amour-propre de la nation française. Il s'ensuivit une immense déprédation des ressources qu'une suite aussi rapide de succès aurait pu fournir à l'armée victorieuse, et qui furent perdues pour le gouvernement, mais non pas pour cette tourbe d'individus qui, sans être utiles, surchargeaient et suivaient l'armée française.

Je ne crois pas trop m'avancer en assurant que les ressources que cette campagne produisit, honnêtement et sagement administrées, eussent dédommagé le gouvernement des frais de la guerre, pendant plusieurs campagnes.

Les succès du roi de Prusse sur les armées impériales, et surtout la bataille de Rosback, au mois d'octobre 1757, entraînèrent la rup-

ture de la convention de Closter-Seven, par l'audace qu'ils rendirent aux armées alliées, et par la terreur qu'ils imprimèrent à l'armée de l'empire et à l'armée auxiliaire française, dans la Basse-Saxe, qui se retirèrent jusque sur le Mein.

L'abandon de presque tous les pays conquis en 1757, et le retour de l'armée française, en plein hiver, au travers de la Westphalie, jusqu'à Wesel, et sur les bords du Rhin, qu'elle repassa pour prendre une défensive de l'autre côté de ce fleuve, présentent à un esprit observateur, ample matière à réflexions. Si je voulais rendre compte de tous les faits particuliers dont j'ai été le témoin, qui se sont passés sous mes yeux, ou qui ont été à ma parfaite connaissance, je pourrais blesser bien des amours propres, et me permettre des diatribes peu honorables à beaucoup d'individus. Mais, comme mon objet unique est de rappeler à ma mémoire les faits qui me sont personnels, et non pas d'écrire une histoire, encore moins une satire, je me contenterai de dire que le prince Ferdinand de Brunswick, commandant l'armée des alliés du roi de Prusse, suivit tous les mouvemens rétrogrades de l'armée française, jusqu'aux bords du Rhin; passa également ce fleuve presque sur le territoire

hollandais, beaucoup au-dessus de Wesel; et que les deux armées, après différens mouvemens successifs, se trouvèrent très-près l'une de l'autre, le 22 juin 1758, dans les environs de Créveldt.

Il faut le dire avec toute la vérité que je professe : le Français, dans toutes les classes et dans toutes les circonstances, ne sait jamais garder un juste milieu. La confiance aveugle dans son invincibilité, qui l'avait caractérisé pendant les voyages militaires qui l'avaient conduit jusqu'aux portes de Brême et de Magdebourg, s'était convertie en circonspection pusillanime depuis la défaite de Rosback, qui l'avait forcé à rétrograder et à abandonner ses conquêtes avec la même promptitude qu'il les avait faites.

La valeur du comte de Clermont n'était point douteuse; mais ses connaissances militaires, surtout pour le commandement d'une grande armée, en supposant qu'il les eût acquises sous les ordres du maréchal de Saxe, avaient pu s'effacer pendant les neuf années qui ne lui avaient laissé aucun rapport avec la profession des armes. Aussi, le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, en l'envoyant prendre le commandement, lui avait-il donné des *Conseils* qui, sous l'apparence de coopérer

à l'exécution de ses ordres, étaient placés auprès de lui pour le diriger, et étaient aussi, très-certainement, chargés d'entretenir avec le ministre une correspondance suivie, pour lui rendre un compte journalier des opérations de l'armée.

Ces Conseils, et peut-être des intrigans, même dans des grades supérieurs, avaient tâché d'accrocher quelques portions de la confiance du général en chef; et, dans toutes les campagnes que j'ai faites, comme dans tous les grands événemens dont j'ai été à portée de juger, pendant le cours de ma vie, j'ai presque toujours vu que les sous-ordres marquans ou non-marquans, ont été les véritables moteurs des événemens, dont les acteurs principaux ont porté le blâme ou recueilli la gloire : la bataille de Créveldt est un exemple frappant de cette vérité.

A peine M. de Clermont eut-il connaissance de l'approche de l'armée ennemie, qu'il jugea qu'une bataille devenait inévitable, et qu'il s'occupa du choix de la position, et des précautions à prendre pour tirer, du terrain où il se trouvait, tout le parti possible. La veille, au matin, c'est-à-dire le 21 juin, son ordre de combat fut arrêté. Il se décida à mettre en avant de lui la bruyère d'Aurabt et à appuyer

sa droite à un petit hameau, environné d'un bois taillis, entouré de fossés : on y devait placer de l'infanterie; et les maisons de ce hameau servirent, le 21, de quartier-général à la division des dragons, commandée par M. le duc de Chevreuse.

La première ligne de l'infanterie devait s'étendre, par sa gauche, jusqu'à Créveldt, où elle devait s'appuyer. La cavalerie devait soutenir les deux ailes des deux lignes de l'infanterie; et les dragons et les carabiniers étaient destinés à se porter dans les endroits où les circonstances résultant de l'attaque des ennemis rendraient leur présence nécessaire.

Par cette première disposition, l'armée française avait au-devant d'elle toute la bruyère d'Aurabt, que l'armée des alliés aurait eue à traverser pour venir l'attaquer. Se soumettant ainsi, pendant un temps considérable, à l'effet de toute l'artillerie française, disposée et répartie sur tout le front de bandière, les ennemis ne pouvaient aborder notre infanterie qu'après avoir beaucoup souffert du canon et des différentes charges de cavalerie, dans un terrain découvert, où toutes leurs manœuvres, aperçues, auraient permis de faire toutes les dispositions en conséquence.

Tel était le plan arrêté le 21 juin.

Malheureusement, quelqu'un des conseillers de M. le comte de Clermont, ou quelque officier de l'état-major-général découvrit, dans ses reconnaissances, un fossé profond, dont les terres, relevées d'un côté, formaient une espèce de retranchement qui partageait la plaine de Créveldt d'un bout à l'autre, en arrière de la première position choisie.

Cette espèce de retranchement, vulgairement appelé dans le pays le Landvert, n'était, à proprement parler, qu'une séparation de territoire fort prolongée. Sur le rapport qui en fut fait au général, et d'après l'avis de son conseil, l'ordre de bataille fut changé, pour profiter de cette fortification naturelle. Abandonnant sa première position, M. le comte de Clermont partagea ses deux lignes par ce Landvert, et, reculant la totalité de sa première ligne, il perdit de vue toutes les manœuvres que l'ennemi pouvait faire pour l'attaquer. Ce mouvement rétrograde produisit sur les troupes un effet inévitable et fâcheux; il annonçait de l'incertitude, et conséquemment diminuait la confiance du soldat dans ses généraux. Ce ne fut que peu de momens avant l'action, qu'on s'aperçut que les nouvelles dispositions avaient fait abandonner le hameau qui devait

couvrir notre droite, et avait servi de quartier-général à M. le duc de Chevreuse. Pour réparer cet oubli, un ordre fut envoyé à M. le comte de Saint-Germain, lieutenant-général, de s'y porter avec sa division, pour défendre ce point important.

Cette division était composée de dix bataillons, savoir : la brigade de la Marine, formée de ce régiment, de quatre bataillons, et des deux de la Couronne, que je commandais, et la brigade de Touraine, aux ordres de M. de Rochambeau, colonel du régiment de la Marche, qui en faisait partie.

Sous M. le comte de Saint-Germain, étaient employés le duc, depuis maréchal de Laval et le marquis de Leyde, en qualité de maréchaux de camp.

Dès que M. de Saint-Germain eut reçu l'ordre, il se porta avec la plus prompte exactitude vers le point qu'il lui était ordonné de défendre, et, prenant les devans pour le reconnaître, il ne fut pas peu étonné de voir qu'au lieu de défendre ce poste, il fallait l'attaquer, parce que les ennemis, apercevant notre mouvement, n'avaient pas perdu de temps à s'emparer du bois taillis et des broussailles entourées de fossés qui avoisinaient les maisons. Son premier soin fut de jeter la brigade de Tou-

raine dans les vergers des maisons, pour former son point d'appui et de retraite, et, avec la brigade de la Marine, il attaqua le bois où les ennemis venaient de s'établir.

Cette attaque fut exécutée avec la plus grande ardeur; mais le feu très-vif qui partit de derrière le second fossé du bois, ayant mis du désordre dans le régiment de la Marine, il se retira, et ne revint plus que par parcelles peu considérables; malgré tous les efforts du duc de Laval et du marquis de Bellemont qui en était colonel et qui commandait la brigade, il ne fut plus possible de rallier ces quatre bataillons. Le marquis de Bellemont en désespérant, ainsi que M. de Larzey qui en était major, ces officiers vinrent se mettre à la tête du régiment de la Couronne. Loin de suivre l'exemple de son chef de brigade, ce régiment fut un modèle de valeur, de discipline et de véritable esprit militaire. Comme c'étaient les premiers coups de fusil que nous essuyions ensemble, nous nous examinions réciproquement. Pour prouver le courage et le sang-froid des officiers de ce corps, je ne citerai qu'un seul trait. Dans un petit moment de désordre, occasionné par le feu des ennemis, je dis à M. de la Hilière l'aîné, de la maison de Polastron, qui était

aide-major du premier bataillon, et qui, d'après l'ordonnance, était à cheval, de mettre en règle ce bataillon. Lui, avec le plus grand calme, et comme s'il eût été à l'exercice, quoique sous un feu meurtrier, tira froidement de sa poche le contrôle du bataillon, appela les soldats compagnie par compagnie, et les réunit, comme s'il eût été question d'une revue d'inspecteur. Ce trait, d'un très-jeune homme, suffira pour faire connaître l'excellent esprit de ce corps, et combien je m'estimais heureux de servir à la tête d'un régiment aussi distingué.

M. le comte de Saint-Germain chargea trois fois, à la tête du régiment de la Couronne et de quelques débris de celui de la Marine, les ennemis qui se renforçaient sans cesse dans le petit bois. Aux deux premières charges, faites avec force et valeur, les ennemis furent chassés, et les cris de *vive le Roi!* annoncèrent nos succès à la brigade de Touraine, restée dans les haies et les jardins des maisons, pour servir de point d'appui à notre attaque; elle nous répondit par les mêmes cris de réjouissance. A chaque fois, lorsque le nombre supérieur nous força à nous retirer hors du bois, nous vînmes nous rallier et nous reformer sous la protection du feu de la bri-

gade de Touraine, qui arrêta la poursuite de l'ennemi. A la troisième charge, M. de Saint-Germain s'étant fait joindre par un des bataillons de Touraine, notre attaque fut plus vive, les ennemis furent totalement repoussés hors du bois, et rejetés dans la bruyère. Nos cris de *vive le Roi!* furent alors plus vifs et plus prolongés; et malheureusement ils excitèrent le zèle du major de la brigade de Touraine, au désespoir de ne pas partager la gloire du reste de la division, qui, oubliant que la guerre le premier devoir et la plus grande gloire sont d'exécuter littéralement l'ordre qu'on a reçu, n'ayant, par hasard, auprès de lui aucun des chefs de cette brigade, emporté par son zèle, s'écria imprudemment : *A moi, Touraine!* ce régiment alors, et celui de la Marche, quittèrent leur poste et se précipitèrent dans le bois dont les ennemis étaient chassés. Le prince Ferdinand de Brunswick, qui s'était porté à notre attaque, jugeant de quelle importance il était pour lui de reprendre le bois que nous venions d'occuper, et que le sort de la bataille pouvait en dépendre, nous fit attaquer par trois colonnes d'infanterie fraîche. Nous nous défendîmes avec valeur et tînmes ferme assez long-temps; mais enfin, obligés de céder au nombre, nous évacuâmes

le bois. Cette fois-ci, nous ne pûmes venir nous reformer sous le feu de la brigade de Touraine, puisqu'elle était venue nous joindre dans le bois, et nous fûmes rejetés dans la plaine.

Pendant les combats dont je rends compte, et qui durèrent près de deux heures, plusieurs parties de la ligne avaient été attaquées avec des succès différens. La cavalerie anglaise et hanovrienne s'étant avancée sur la première ligne française, M. le comte de Clermont la fit charger par la cavalerie française, entr'autres par la brigade des Carabiniers, commandée par le comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle, un des meilleurs sujets de l'armée française et mon ami particulier. Cette charge eut le plus brillant succès, et fit le plus grand honneur au comte de Gisors, qui, malheureusement, y reçut une blessure mortelle, et tomba au pouvoir des ennemis. Il mourut dans les bras du prince héréditaire de Brunswick, avec lequel il s'était lié d'une amitié qui les honorait l'un et l'autre, dans le voyage qu'il avait fait à Berlin, avant la guerre.

Malgré tous ces différens combats, les avantages étaient balancés de part et d'autre, à l'exception du bois que nous avions été forcés

d'abandonner. Il était cinq heures du soir, rien n'était encore décidé, et l'on assure que le prince Ferdinand songeait à replier toutes ses troupes et à abandonner le champ de bataille. M. le comte de Clermont pouvait, de son côté, faire rentrer ses troupes derrière le Landwert, les ranger en bataille, dans leur ordre primitif, abandonnant aussi le terrain sur lequel on avait combattu toute la journée, consacrer la nuit à remettre de l'ordre dans les parties désorganisées, et attendre au lendemain, pour voir le parti que les ennemis pourraient prendre; l'affaire, alors, devenait indécise, et nul parti ne pouvait s'en attribuer le succès; mais des conseils timides l'engagèrent à ordonner la retraite. Par cet ordre funeste, et tout au moins inutile, il s'avoua vaincu, et se vit forcé, pour le reste de la campagne, à une défensive peu active, qui laissa tous les avantages au prince Ferdinand. De son côté, ce prince en tira plus de renommée que de profit réel, puisque, maître de tout le plat pays entre la Meuse et le Rhin, depuis la hauteur de Wesel, il fit inutilement le siége de cette dernière place, qui fut constamment défendue et conservée par les Français, sous les ordres de M. de Castella, colonel d'un régiment suisse, et maréchal de camp.

Il y eut encore, pendant cette campagne, une autre affaire, également indécise et insignifiante, du côté de Rees; et, l'armée française ayant conservé les bords du Rhin, et Wesel, Dusseldorff et Cologne, l'armée hanovrienne fut obligée de repasser ce fleuve fort au-dessous de Wesel, et d'aller hiverner en Westphalie, dans l'évêché de Munster, abandonnant aux Français une partie du comté de la Marck, et toutes les petites villes qui sont, dans cette partie, peu éloignée du Rhin, et qui, pendant l'hiver, furent la tête de nos quartiers.

Le Roi, sur le compte qui lui fut rendu de la manière distinguée dont le régiment de la Couronne s'était conduit à la journée de Créveldt, voulut lui en marquer sa satisfaction, en m'accordant le grade de brigadier d'infanterie.

J'avais été légèrement blessé à Créveldt, mais ma blessure ne m'avait mis dans la nécessité de quitter le champ de bataille, que lorsque la division dont mon régiment faisait partie eut reçu l'ordre de se retirer avec l'armée. Je ne quittai pas non plus mon service ni le régiment que je commandais pendant tout le reste de la campagne. Lorsque je fus encantonnement à Neuss, où je passai la plus

grande partie de l'hiver, je m'occupai de ma santé; et une liaison que je formai dans le chapitre des chanoinesses de cette ville, remplit tous ceux de mes momens qui ne furent pas employés à la restauration du régiment de la Couronne. Ce régiment avait perdu beaucoup de monde à Créveldt; il avait besoin de recrues, et ces recrues avaient besoin d'instruction, pour les mettre en état de soutenir, pendant la campagne suivante, la réputation que ce corps avait acquise depuis sa création.

La campagne de 1759 ne m'offrit pas d'occasion marquée de distinction pour le régiment de la Couronne ni pour moi, à l'exception du siége de Munster, auquel je coopérai dans mon grade, mais sans événemens qui me fussent particuliers. La brigade que je commandais fit presque toujours partie de corps détachés qui, séparés des deux armées françaises, n'eurent point de part aux grands événemens qui eurent lieu. Lors de la bataille de Minden, j'étais à treize lieues: ce ne fut donc que par les relations qu'on en publia, et par les détails qui m'en furent mandés, que j'appris les pertes énormes qu'y éprouva le corps des Grenadiers de France, auquel je tenais toujours par les sentimens les plus vifs, tant pour l'honneur général du corps, que par mon

affection pour les individus qui le composaient.

Trop jeune et trop novice encore pour blâmer la conduite et les dispositions des généraux auxquels Sa Majesté confiait le commandement de ses armées, je me permettrai seulement d'émettre, comme observation particulière, les idées que j'avais; et je dirai que, selon moi, des corps d'élite comme celui des Grenadiers de France et comme celui des Grenadiers-Royaux, formés par un choix dans les milices du royaume, et tout composés de fils de cultivateurs, remarquables par leur taille, leur force et leur bonne conduite, me paraissaient devoir être toujours placés en réserve, être uniquement destinés à une attaque difficile et importante, à couvrir une retraite forcée et dangereuse, mais ne devaient jamais, sans une nécessité absolue, être exposés, sans agir, au feu du canon. C'est cependant ce qui arriva à Minden. La position où furent établis les Grenadiers de France leur fit tuer beaucoup d'hommes, sans qu'il leur fût possible d'attaquer l'artillerie ennemie qui les foudroyait. Je me permets de dire que cette disposition me paraît blâmable de la part du général en chef ou des officiers de l'état-major. Après ce vice de position, je me permettrai

encore de blâmer la fausse valeur du marquis de Saint-Pern, qui, voyant les pertes sanglantes de ses malheureux grenadiers, les tint inutilement exposés au feu pendant toute la bataille, au lieu de les faire asseoir par terre, ou de les faire descendre quelques pas en arrière, en les couvrant de la crête du rideau sur lequel ils étaient placés. A la guerre, selon moi, toute perte inutile et sans objet, est une faute, et peut-être un crime. Le courage irréfléchi de M. de Saint-Pern, courage qu'il prêchait et dont il donnait l'exemple, me paraît blâmable; et ce qu'il disait aux Grenadiers de France, pour leur faire sentir qu'ils devaient l'exemple aux Grenadiers-Royaux, placés en seconde ligne derrière eux, n'est, à mes yeux, qu'un radotage très-brave, mais aussi absurde qu'inutile.

Cette perte d'une espèce d'hommes très-distingués eût été très-regrettable même si elle eût été nécessaire; à plus forte raison dans le cas d'une entière inutilité. Deux colonels y furent tués, tous deux attachés à la troisième brigade: le prince de Chimay, qui la commandait, sujet rare par sa figure, par ses qualités personnelles et par son courage, et le marquis de Lafayette, d'une véritable valeur, et aussi froid que le prince de Chimay était bouillant.

Ce dernier éprouva un effet physique bien extraordinaire, au commencement de la canonnade et tant qu'elle dura : un tremblement universel agita ses nerfs, mais il sut se roidir contre cet effet fâcheux, en se tenant très-exactement à son poste, appuyé sur le fusil dont il était armé, afin de diminuer son agitation. Il demandait pardon aux grenadiers qu'il commandait de l'effet naturel qu'il éprouvait, et auquel il sut résister, jusqu'au moment où un boulet de canon le partagea par la moitié du corps.

Selon moi, tout ce qu'éprouva le marquis de la Fayette, dans cette journée mémorable, sa fermeté, sa conduite, ses discours, portent tous les caractères d'une valeur réfléchie, et sont bien au-dessus du courage et du mépris du danger, qui ne sont souvent que l'effet de l'étourderie ou du manque de réflexion.

M. de la Fayette, issu d'une des plus anciennes maisons de la province d'Auvergne, qui a donné à la France plusieurs maréchaux, avait épousé mademoiselle de Lusignan, qu'il laissa grosse, et qui accoucha d'un fils, destiné à posséder une très-grande fortune. Ce fils, très-jeune, maître d'un beau nom et de ses actions, a épousé une fille de la maison de

Noailles, et a eu, à son entrée dans le monde, le début le plus brillant.

Mais n'anticipons pas sur les évènemens, et rappelons-nous que je dois rendre compte ici de ce qui m'est personnel en 1759.

J'espère avoir le temps de pouvoir raconter ce qui s'est passé sous mes yeux, dans tout le cours de ma vie, et de classer chaque évènement à son époque fixe. Cette campagne de 1759, que je fis, avec ma brigade, sous les ordres de M. le marquis d'Armentières, lieutenant-général, dans laquelle j'eus quelques détachemens à commander, qui ne me firent aucun tort, me mit dans le cas de m'applaudir toujours de plus en plus d'avoir à commander le régiment que le Roi m'avait confié. Je crus m'apercevoir également que le régiment s'attachait à moi, et que nous avions gagné l'un et l'autre à nous connaître davantage.

Pendant cette campagne, je fus aussi, plusieurs fois, aux ordres de M. le comte de Saint-Germain, lieutenant-général de réputation, qui avait été grand ami de mon père, étant de la même province, et qui faisait rejaillir cette amitié sur moi. Il fut content de la manière dont j'exécutais les ordres qu'il me donnait, comme il avait été satisfait de la con-

duite du régiment de la Couronne à Créveldt. Mais son amitié et des éloges qu'il faisait de moi ne purent me faire approuver le parti qu'il prit de quitter l'armée quand, après le malheureux succès de la bataille de Minden, et ses suites désastreuses, la cour se détermina à rappeler le maréchal de Contades, et à donner le commandement de l'armée au duc de Broglie, qui, quoiqu'il ne fût pas dans le cas, par son ancienneté, d'être élevé au grade de maréchal de France, fut promu cependant à cette éminente dignité.

Le duc de Broglie, fils du maréchal de France de ce nom, ayait été colonel du régiment d'infanterie de Luxembourg, pendant la guerre de 1741. Un grand courage, l'amour un peu exagéré de la discipline, dans un temps de licence, où cette vertu militaire commençait à s'établir et à faire la force des troupes allemandes, le goût des principes qui dirigeaient les militaires prussiens; un peu de jalousie pour ses collègues du même grade, une disposition au dénigrement de ses supérieurs, beaucoup de coup-d'œil militaire, l'affiche de la dévotion, plus de froid dans le caractère, et surtout dans le courage, que le comte de Revel, son frère puîné, tué à Rosback, et beaucoup moins d'esprit que le comte de

Broglie, son frère cadet, que l'on a toujours supposé être le penseur de son frère aîné; tel m'a toujours paru être M. le maréchal de Broglie, que ses succès, pendant les trois dernières campagnes de cette guerre, et surtout la bataille de Bergen, ont placé parmi les généraux renommés du dix-huitième siècle, mais que, dès les premiers momens où j'ai pu l'apprécier avec examen, et surtout quand j'ai été dans l'obligation de traiter avec lui, je n'ai jamais cru devoir être considéré comme un grand homme d'état.

A l'époque de 1759, il était estimé de ses collègues, mais il s'en fallait de beaucoup qu'il en fût aimé; et il n'en pouvait guère être autrement, vu l'amère critique qu'il se permettait sur leur compte; ce qui en détermina quelques-uns à cesser de servir, dès qu'ils se virent dans la nécessité d'être à ses ordres.

Ces réflexions ne m'empêchèrent pas de désapprouver la résolution du comte de Saint-Germain, qui devait tenir plus que tout autre à l'état militaire où il avait mérité une haute réputation; et parce que j'ai toujours été convaincu que tous les intérêts, toutes les animosités particulières doivent céder au bien de l'État. Je dois cependant convenir que

cette réputation de M. de Saint-Germain, et la confiance des troupes en ses talens, en avaient fait l'objet de la jalousie directe du maréchal de Broglie ; et que le premier pouvait craindre, avec quelque raison, de n'avoir que des désagrémens en servant sous ses ordres.

Il n'est que trop souvent arrivé, en France, que des intrigues de cour, des faveurs mendiées et obtenues par des moyens subalternes, ou des combinaisons d'intérêts étrangers à la chose publique, ont déterminé des choix plus ou moins influens sur les affaires générales et importantes du royaume.

La cour voulait élever le prince de Soubise au rang de maréchal de France. Son ancienneté dans le grade de lieutenant-général s'y opposait ; et l'élévation du duc de Broglie pouvait faciliter l'exécution de cette intention. On peut encore observer qu'il existait une sorte de rivalité entre MM. de Saint-Germain et de Broglie, à l'égard du prince de Soubise, auquel tous les deux faisaient profession d'être attachés par les sentimens de la plus vive amitié, jusqu'au moment où, MM. de Broglie et de Soubise étant parvenus au rang de maréchal de France et au commandement des armées, la jalousie rompit les nœuds qui

avaient uni jusque-là M. de Broglie à M. de Soubise.

Ce dernier, né avec tous les avantages de la naissance, jouissant de la faveur ou plutôt de l'intimité de Louis XV, avec une fortune immense, se trouvait dans une position qui aurait dû lui assurer une félicité constante, si ce suprême bien pouvait exister pour un homme. Ses grandes satisfactions en tout genre furent souvent troublées par le désir qu'il eut de commander les armées; désir qui, comme tous ceux qu'il forma, fut satisfait, et lui procura souvent des peines par ses malheureux succès. Il faut bien le dire : avec des connaissances et même des talens militaires, son excessive bonté, sa facilité à sacrifier son opinion à celle des gens qui l'entouraient et l'obsédaient sans cesse, furent les véritables causes des revers qu'il éprouva. Cette similitude de caractère qui l'avait si fort rapproché de Louis XV, cette disposition à céder, l'un et l'autre, à l'importunité, contre leur propre sentiment, qui, dans tout autre individu qu'un roi ou un général d'armée, serait une des premières vertus sociales, eut pour tous les deux, dans le rang où le ciel les avait placés, les plus graves inconvéniens.

Je passai la première partie de l'hiver de 1759 à 1760 avec le régiment de la Couronne, dans le quartier qui lui avait été assigné. Ayant obtenu, dans les premiers jours de janvier, un congé de quelques semaines, je revins à Paris pour voir ma femme et mes enfans, et pour veiller à mes affaires. Mais un mois avant l'ouverture de la campagne, je rejoignis le corps que je commandais, et qui fut destiné à faire partie de l'armée du maréchal de Broglie. La brigade de la Couronne fut composée de ce régiment et de celui d'Aumont, j'en eus le commandement particulier. Nous entrâmes en ligne, et nous assistâmes à tous les événemens du commencement de cette campagne.

Ma brigade prit part avec succès à l'affaire de Corback; elle y soutint sa réputation, comme pendant toute la campagne. Vers le milieu du mois de juillet, les opérations respectives des armées ayant fait sentir au maréchal de Broglie l'importance dont il était pour lui d'occuper la position de Warbourg, sur la Dimmel, il y détacha M. le comte de Muy, lieutenant-général, avec dix mille hommes, infanterie et cavalerie, et la brigade de la Couronne fit partie de ce corps. Les

instructions de M. de Muy portaient de camper en avant de la Dimmel. Je me crois obligé de faire connaître la nature de cette position.

Warbourg est une petite ville sur la rivière de Dimmel. La rive droite de la rivière est bordée par des hauteurs assez considérables, et qui, dans plusieurs parties, dominent et s'élèvent presque perpendiculairement sur la rivière. La partie supérieure de ces hauteurs forme un plateau qui fournirait une position défensive presque inexpugnable dans son front, et dont la droite, appuyée à Warbourg, ne pourrait donner aucune inquiétude; mais la gauche, si l'ennemi était supérieur en nombre, serait très-susceptible d'être tournée de fort loin, et par des vallées qui, une fois occupées, forceraient à abandonner la position. La rivière de Dimmel peut, dans tous les temps, être passée à gué, mais serait impassable sous le feu des hauteurs dont j'ai parlé.

Sur la rive gauche de la rivière, il existe une assez vaste plaine, dans laquelle s'élèvent quelques éminences, dont quelques-unes sont presque en face et à portée du canon des hauteurs de la rive droite.

Cette plaine offre un camp superbe pour un corps de vingt mille hommes, qui, appuyant sa droite à Warbourg, porterait sa gauche

jusqu'à un mamelon assez élevé, sur lequel existe une tour ruinée. Ce mamelon, dominant tout le terrain qui l'environne, est très-susceptible d'être fortifié, et d'assurer cette position, d'autant plus intéressante, qu'elle couvre et défend les communications de Calemberg et de Melzungen, et par conséquent éloigne toute entreprise dans cette partie de la communication de la Hesse qu'occupait l'armée française par ses derrières, et à la rive droite de la Dimmel.

Mais, comme je l'ai déjà dit, cette position excellente exige un corps de vingt mille hommes, pour l'occuper avec utilité; et M. de Muy n'en avait que dix mille, qui auraient suffi pour la position de la droite de la rivière, mais étaient de beaucoup insuffisans pour occuper la position de la rive gauche.

D'après ses instructions, M. de Muy passa la rivière et campa dans la grande plaine, la droite à Warbourg, où il établit son quartier-général, et la gauche tirant vers le mamelon et la tour que j'ai indiquée. La brigade de la Couronne devant, à cause de son ancienneté, former la gauche de la ligne, se trouva rapprochée de cette tour qui était un peu en avant de son flanc gauche, à une grande portée de canon au moins. Le manque de cavalerie suffisante

fut cause que l'on n'en plaça point à cette gauche, qui ne fut réellement couverte que par nos gardes du camp et quelques petits postes que je plaçai en avant.

L'approche des ennemis, en nombre supérieur, dont notre général reçut l'avis, lui fit donner l'ordre à tout le corps de se former en bataille, sur l'emplacement de son camp; ce qui fut exécuté de très-bonne heure.

Les troupes légères, de part et d'autre, tiraillèrent dès la pointe du jour. Les troupes ennemies, se formant en colonnes, eurent l'air, pendant toute la matinée, de vouloir à la fois nous attaquer par la droite, dans la partie de Warbourg, et de porter des forces, par leur gauche, sur notre communication avec la grande armée.

Ces dispositions hostiles attirant toute l'attention de nos généraux, je me trouvais à la gauche, à la tête de ma brigade, causant avec le marquis de Ségur, lieutenant-général, lorsqu'un sergent de confiance que j'avais envoyé aux premiers postes, vint m'avertir que les ennemis, couverts par des bois, marchaient vers la tour que j'ai indiquée. Je sentis toute l'importance de cet avis, et, tandis que M. de Ségur allait en instruire M. de Muy, je portai toute mon intention vers le point me-

nacé. Ne voyant revenir aucun ordre, je pris mon parti de former ma brigade en colonne, et de marcher à l'ennemi, qui, après s'être emparé de la tour, avait tourné ma gauche; en partie, et m'aurait même attaqué par derrière, si je lui en eusse donné le temps. Ma détermination l'étonna d'abord, et le força de s'arrêter: continuant ma marche rapide, les premières troupes ennemies, qui croyaient nous surprendre, furent elles-mêmes étonnées de se voir attaquées. La vivacité de notre mouvement jeta du trouble chez les ennemis; mais ce succès ne pouvait avoir de grands résultats, aussi fus-je obligé de me retirer. Je reçus presque au même instant deux légers coups de fusil qui ne m'empêchèrent pas de rester à la tête des braves gens qui m'avaient suivi et dont un assez grand nombre fut tué ou blessé.

Il faut bien que j'avoue qu'en marchant aux ennemis je fis une des plus grandes fautes militaires, puisque je refusai d'obéir à l'ordre réitéré d'un officier-général qui voulait absolument m'arrêter. Je méritais, par ce fait, la plus grave punition, et je l'aurais certainement encourue, sans la générosité de cet officier-général, M. le baron de Travers, qui eut l'attention de taire ma désobéissance, de

ne tenir compte que de mon zèle, et d'oublier l'acte d'indiscipline dont je m'étais rendu coupable.

Pendant que ce dont je viens de faire le détail se passait à la gauche, la droite et le centre étaient attaqués par des forces supérieures. M. le comte de Muy prit le parti de repasser la Dimmel, et de se former sur les hauteurs de la position défensive, à la rive droite de la rivière; ce qui fut exécuté après avoir perdu du monde et quelques pièces de canon.

»Je reçus l'ordre de suivre la marche du reste du corps; mais comme la gauche, où j'étais, se trouvait assez éloignée, surtout à cause du mouvement en avant que j'avais fait, j'arrivai le dernier, avec ma brigade, aux bords de la Dimmel, toujours tiraillant et combattant. J'eus même beaucoup de peine à la gagner sans être totalement compromis, étant sans cesse assailli par des dragons hanovriens au passage de quelques petits défilés qu'il me fallait traverser. En arrivant aux bords de la rivière, je trouvai les deux bataillons du régiment suisse de Lockmann, que leur colonel reformait en ordre, pour les faire traverser à gué. J'allai à lui, et lui fis observer que l'approche des ennemis ne lui permettrait

pas de terminer sa disposition, et que ce que nous avions de mieux à faire était de passer tout de suite la rivière, et de ne songer à former nos troupes que sur la hauteur de la rive opposée : ce que j'exécutai sur-le-champ, et qui me réussit parfaitement. J'eus la douleur de voir, quelques instans après, pour n'en avoir pas fait autant, le brave régiment de Lockmann attaqué par des forces supérieures, entouré et forcé de mettre bas les armes, sans qu'il me fût possible de le défendre, puisque la distance où j'en étais ne permettait pas au feu de mes troupes de le protéger.

Quand la brigade de la Couronne fut remise en ordre, et eut repris la gauche du corps établi sur la hauteur, je m'occupai de faire visiter et panser mes blessures ; mais je m'aperçus bientôt que les ennemis établissaient, sur les hauteurs de la rive gauche, des batteries qui, dans la position où nous nous trouvions, pouvaient nous faire beaucoup de mal. Je crus essentiel d'en avertir M. le comte de Muy, qui était à la droite. Mes blessures étaient pansées : le coup de fusil qui m'avait atteint dans l'aine avait porté sur quatre coutures d'une culotte de peau de renne que je portais à cheval ; il avait fracassé ma montre, dont il avait mis le verre et les ressorts entre cuir et

chair; mais il n'avait rien de dangereux, non plus que celui qui m'avait blessé à la jambe gauche. Je me fis donc remettre à cheval, et j'allai proposer au général de faire descendre les troupes à quelques pas en arrière de la hauteur, ce qui les mettrait à l'abri du canon, et les laisserait à même de se reporter sur la hauteur en quelques secondes, si les ennemis entreprenaient le passage de la rivière.

M. le comte de Muy approuva ma proposition, et me donna l'ordre de l'exécuter. Il envoya porter le même ordre aux différentes troupes par le chevalier de la Tour-du-Pin, aide-major-général. Comme nous revenions tous les deux très-vite pour faire exécuter cette mesure, la batterie ennemie commença à jouer, et les deux premiers coups de canon portèrent sur nous. Le chevalier de la Tour-du-Pin eut la jambe cassée par le premier boulet; le second porta sur moi : étant entré par le flanc droit de mon cheval avec l'étrier, il ne me toucha point, mais l'étrier, traversant le corps de mon cheval, me fracassa le pied droit. Le cheval, extrêmement vigoureux, ne tomba point sur le coup; et moi, fort échauffé de tout ce qui m'était arrivé dans la journée, je ne me sentis pas blessé d'abord. Je pressai mon cheval, que je trouvais un peu lourd, contre l'ordi-

naire, et, lorsque j'arrivai à portée de la brigade de la Couronne, on courut à moi pour m'engager à descendre au plus vite, de peur que mon cheval, dont les entrailles pendaient entre ses jambes, ne s'abattît. J'essayai de descendre, mais il me fut impossible de me mouvoir; on m'aida : je perdis connaissance en arrivant à terre; mon cheval se traîna encore quelques pas, et mourut.

M. le comte de Muy ayant donné l'ordre général de retraite, je fus mis dans une voiture, et transporté à Valkmissen, village éloigné de deux lieues du champ de *bataille*, en arrière de la nouvelle position que prit le corps d'armée. Je logeai chez le curé du lieu, où j'avais déjà passé quelques semaines en cantonnement, avant l'ouverture de la campagne. La guérison de mes blessures me retint deux mois absent de l'armée, que je ne rejoignis qu'un mois avant la fin de la campagne.

Malgré l'énorme faute dont je me suis précédemment accusé, on fut, en général, content de ma conduite dans la journée de Warbourg. Les généraux en rendirent un compte avantageux qui me valut une lettre du ministre de la guerre, pour m'annoncer la satisfaction que le Roi avait de mes services, et de ceux du régiment de la Couronne, qui la méritait

bien mieux que moi, puisqu'il n'avait pas désobéi, et qu'il avait exécuté ce que je lui avais commandé avec un courage et une fermeté qui auraient augmenté sa réputation, si la chose eût été possible.

J'obtins un congé de quelques mois pour venir dans le sein de ma famille, pour veiller un instant à mes affaires, et pour soigner ma santé, qui, outre les trois blessures que j'avais reçues, avait été fatiguée en tout sens durant la campagne. Pendant mon séjour à Paris, je fis connaissance avec le nouveau ministre de la guerre, M. le duc de Choiseul, dont je parlerai dans la suite. Il me donna des marques de satisfaction sur ma conduite; le Roi, lorsque je lui fus présenté, daigna m'entretenir avec bonté de l'affaire de Warbourg, me demanda si je ne souffrais plus de mes blessures, et voulut avoir tous les détails qui s'y rapportaient.

Je fus compris au nombre des maréchaux de camp, dans la promotion qui fut faite le 20 février 1761. Quelque plaisir que je dusse éprouver de me voir, si jeune, parvenu au grade d'officier-général, ce fut avec la plus vive douleur que je me vis forcé de quitter le régiment de la Couronne, qui fut donné au marquis de Blangy, homme de

bonne maison de Normandie, qui, jusque-là, avait servi dans les Gardes Françaises.

Je peux me flatter que le régiment que je quittais fut aussi sensible à notre séparation. Dans tout le cours de ma vie, j'en ai reçu des marques d'attachement qui ont été pour moi la plus douce des récompenses.

En 1761, je fus employé, comme maréchal de camp, dans l'armée du maréchal de Broglie. Comme je me trouvais l'un des derniers, je fus mis en ligne; j'assistai à presque toutes les affaires de cette campagne, sans toutefois avoir été en chef dans aucune, et sans qu'aucune occasion particulière de me distinguer se soit présentée. La campagne de 1762, que je fis dans le même grade et à la même armée, me fournit deux occasions plus marquantes de faire parler de moi.

Dans le courant du mois d'août, M. le maréchal de Broglie, ayant pour objet principal de conserver Cassel, où se trouvait renfermé le comte de Broglie, son frère, et dont l'occupation lui assurait la plus grande partie de l'électorat de Hesse, et la possibilité de menacer et même d'occuper celui d'Hanovre et les États de la maison de Brunswick, était également attentif à conserver sa communication, tant avec la Westphalie qu'avec Franc-

fort, où était le dépôt principal de toutes les ressources indispensables à une armée aussi éloignée de son pays. Par la même raison, le prince Ferdinand de Brunswick, qui lui était opposé, employait tous ses soins à intercepter cette communication ; et la grande quantité de troupes légères dont son armée était composée, lui en fournissait beaucoup de moyens.

M. de Broglie ayant appris que les ennemis, dans une de leurs tentatives sur nos communications, s'étaient emparés du château de Stromwers, très à portée de Calemberg, et qu'ils y avaient établi un poste dont les troupes devaient s'y fortifier, afin d'y avoir un point d'appui pour leurs courses contre nos convois, me chargea de les en déloger. Il mit à mes ordres cinq cents grenadiers, dont partie prise dans les Grenadiers de France, deux cents hommes d'infanterie, deux cents de cavalerie, cent hussards, quatre pièces de canon, et le détachement du corps royal de l'artillerie nécessaire au service de ces pièces.

Stromwers était à six lieues de la grande armée, et se trouvait assez rapproché des premiers postes considérables de l'ennemi, ce qui exigeait de ma part les plus grandes précautions. Mes instructions portaient, en termes

exprès : que je devais me rendre maître de ce poste ; que je devais le détruire, après m'en être emparé, et que, surtout, je devais faire tous mes efforts pour que mon expédition ne durât pas plus de trente-six heures.

Je partis du camp avec le corps à mes ordres ; nous fîmes la plus grande diligence. Dès que je fus arrivé au village le plus voisin du château, je choisis la position où je devais placer mes troupes. Après ce premier établissement, j'allai reconnaître le château et ses approches ; on me tira quelques coups de fusil et deux coups de canon qui ne nous firent aucun mal ; et, après avoir tout examiné avec la plus grande attention, je revins au village où je logeais, bien persuadé que je n'avais d'autre moyen de réussir que d'attaquer le château de vive force. Ce moyen me présentait le danger de perdre beaucoup de braves gens, et j'espérais pouvoir abréger si je parvenais à débuter, avant la pointe du jour, par tirer à boulets rouges avec mes quatre pièces de campagne. Je fis communiquer mon idée aux officiers d'artillerie que j'avais ; ils en jugèrent comme moi, mais ils objectèrent qu'ils n'avaient rien pour faire rougir les boulets. D'après cette réponse, je me promenais tristement, considérant que le poste que j'allais attaquer

ne valait pas les hommes qu'il me fallait y perdre, lorsque je fus abordé par M. de Blanchelande, jeune capitaine des Grenadiers de France, qui, me voyant rêveur, m'en demanda la raison; je la lui dis : « Mon général, me ré-« pondit-il, j'ai commencé à servir dans l'ar-« tillerie; j'en sais, très-certainement, beau-« coup moins que ces messieurs; cependant, « si vous aviez assez de confiance en moi, « pour me confier deux de vos pièces, avec « les hommes nécessaires pour les servir, je « crois pouvoir me faire fort d'être, à une « heure du matin, à portée de tirer à boulets « rouges contre le château. » J'acceptai sa proposition, et, sans perdre de temps, je donnai les ordres en conséquence; j'en surveillai moi-même l'exécution; je ne quittai pas un instant le travail, que de légères gratifications rendirent très-actif, et, à une heure un quart du matin, mes deux pièces tirèrent à boulets rouges. Je formai mon petit corps d'après les dispositions que j'avais faites pour l'attaque de vive force; je me portai, à couvert des haies, aux différens points d'où je pouvais déboucher pour suivre mon artillerie et profiter de son effet. Au douzième coup de canon tiré, le feu prit dans trois différens endroits et fit beaucoup de progrès. Le lieu-

tenant-colonel qui commandait le château demanda à se rendre, avec la faculté de se retirer avec ses troupes. Je le refusai, et fis continuer le feu. Quelques minutes après, le château me fut rendu avec la garnison prisonnière de guerre, consistant en quatre cents hommes. Je ne perdis pas un moment à faire travailler à sa démolition, et j'invitai le commandant et les officiers prisonniers à venir manger chez moi avec les officiers de mon détachement.

L'objet de mes instructions ayant été rempli dans le temps prescrit, dès que le château eut été rendu intenable, je ramenai mon détachement à l'armée, après avoir laissé, dans cette partie de la communication, deux cents hommes à cheval, et cent hommes d'infanterie, pour couvrir et protéger nos convois.

M. le maréchal de Broglie me parut content de la manière précise dont ses ordres avaient été exécutés. Je ne lui laissai point ignorer toute l'obligation que j'avais à M. de Blanchelande, ce qui servit depuis à l'avancement de cet officier. Je fus, seize ans plus tard, dans le cas d'y contribuer personnellement, et je le fis alors avec tout l'empressement qu'un honnête homme peut et doit avoir à payer une dette d'honneur.

La seconde circonstance de cette campagne où j'eus une part personnelle, fut la prise du château d'Aménébourg, où je fus chargé de marcher à la tête d'une des colonnes qui l'attaquèrent. On fut content de la conduite des troupes à la tête desquelles je marchai.

Cette campagne de 1762 fut la dernière de cette guerre. La paix publiée, les armées respectives rentrèrent sur le territoire de leurs souverains. Je revins à Paris, dans le sein de ma famille. Le ministre de la guerre m'annonça, de la part du Roi, que, pour marque de la satisfaction que S. M. avait de mes services, il me destinait une inspection d'infanterie, à la première vacance. Cette grâce distinguée et lucrative était l'objet des désirs de tous les militaires qui, après avoir servi à la guerre, voulaient conserver une véritable activité en temps de paix et se vouer pour la vie au métier des armes.

Le ministère de la guerre avait changé de chef dès la fin de la campagne de 1759. M. le maréchal de Belle-Isle avait succombé à son âge, aux fatigues inouïes d'une vie pleine d'intrigues et de travaux de toute espèce, et, plus que tout cela, au chagrin de la perte de son fils unique, le comte de Gisors, tué à Créveldt. Ce fils, l'objet de toutes les affec-

tions, de toutes les complaisances de son père, ce fils qui seul devait recueillir les fruits de soixante ans de travaux de son père, était un des meilleurs sujets de la jeune noblesse française. Il réunissait à une belle taille, à une figure agréable, toutes les qualités du cœur et de l'esprit; son père, qui n'avait rien négligé pour son éducation, en avait été payé au centuple par les succès que le comte de Gisors avait eus dans les cours étrangères où il avait été présenté dans ses voyages.

Sa mort, qui anéantissait toutes les espérances du maréchal de Belle-Isle, fut une calamité, même parmi les généraux de l'armée ennemie sous laquelle il succomba. Le prince héréditaire de Brunswick, qui s'était lié d'amitié avec lui dans ses voyages, le soigna au moment de sa mort, et le vit expirer dans ses bras.

Tous les Mémoires écrits sur les événemens du dix-huitième siècle, surtout ceux de la régence, et ceux qui ont traité des causes de la guerre de 1741, ont parlé avec trop de détail de tout ce qui a trait au maréchal de Belle-Isle, de ses liaisons intimes avec les frères Paris, de tous les moyens employés par lui et par le chevalier de Belle-Isle, son frère, pour arriver à la tête des affaires et parvenir aux pre-

mières dignités de l'État, pour que je croie nécessaire de les retracer ici, surtout la plus grande partie de ces choses s'étant passées avant ma naissance, ou lorsque j'étais hors d'état de pouvoir en juger par moi-même. Je ne ferai qu'une seule observation, que je serai dans le cas de répéter souvent, c'est que la fortune du maréchal de Belle-Isle, après lui avoir coûté le repos, pendant une vie assez longue, et dont il employa chaque heure au succès de l'ambition démesurée qui faisait la base de son caractère, s'évanouit en trois minutes, sans laisser aucune trace après lui.

Le duc de Choiseul lui succéda au département de la guerre. Comme son ministère, ou plutôt son empire dans le ministère, a eu le plus grand éclat; que les opérations qui ont été faites sous son nom et par ses ordres ont été très-célébrées par les personnes qui en ont profité, et très-critiquées par celles qui ont eu à s'en plaindre, ou qui n'en ont pas tiré parti, ayant été à portée, par ma position à la cour et dans le militaire, de juger d'une partie de ces opérations, je me crois fondé à entrer dans quelques détails sur ce ministre, en prévenant toutefois que je lui eus des obligations.

La maison de Choiseul, très-distinguée par

son ancienneté, est originaire de Champagne. La branche dont était le duc s'était transplantée en Lorraine. Le marquis de Stainville eut plusieurs enfans de son mariage avec mademoiselle de Bassompierre, et vint à Paris, occupant, dans le corps diplomatique, la place de ministre du grand duc de Toscane; François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse d'Autriche, et qui fut depuis l'empereur François Ier.

La fortune de cette branche de la maison de Choiseul était fort peu considérable. Le marquis de Stainville plaça son fils aîné au service de France, où il entra de bonne heure, dans le régiment du Roi, infanterie. Le second, sous le nom de comte de Stainville, entra au service de la maison d'Autriche, où il se distingua. Le troisième suivit la carrière ecclésiastique, devint évêque, et, depuis, par la protection de son frère aîné, fut archevêque de Cambray. Les deux filles furent placées dans le chapitre de Rémiremont; l'une des deux épousa, plus tard, le duc de Grammont; l'autre fut abbesse du chapitre de Saint-Pierre, à Metz.

Le comte, depuis duc de Choiseul, avait une figure parfaitement désagréable, même repoussante; mais son esprit, également agréa-

blé et léger, réparait facilement l'impression fâcheuse qu'inspirait son premier abord. Un caractère impétueux, qui voulait tout faire plier à ses moindres désirs; une très-grande pénétration, qui lui peignait toutes les possibilités, et lui indiquait tous les moyens de les réaliser; une grande prodigalité, même quand il était sans fortune, et qui s'augmenta par les différentes positions où il se trouva; un charme inconcevable dans sa conversation, et une manière à lui de réparer à l'instant la faute que sa première impulsion lui avait fait commettre, talent qui, plus d'une fois, dans le cours de sa grande fortune, lui fit acquérir pour apologistes des personnes qui n'étaient venues à lui que pour se plaindre ou lui marquer leur mécontentement; des ressources prodigieuses dans l'esprit; un peu trop d'indifférence sur les moyens de parvenir à son but; nulle sorte d'économie, ni de sa propre fortune, ni de celle de l'État, quand il en disposa; plus enthousiaste que haineux: tel était le duc de Choiseul. Il eut beaucoup plus de médiocres protégés que d'ennemis déclarés; et celui de ces derniers dont je parlerai dans la suite, le fut plus par la conformité de l'âge et des positions, et la différence de caractère, plus peut-être même par des rivalités de galan-

terie, dans leur première jeunesse, que par aucun fond d'animosité réelle. Dans la société, on reprocha au duc de Choiseul la légèreté de ses propos et de ses plaisanteries; les femmes se plaignirent de son audace, qu'elles qualifiaient d'impudence, défaut que pouvaient excuser les succès qu'il avait obtenus, malgré sa laideur, auprès d'un grand nombre, même des plus huppées.

D'après ce que je viens d'esquisser, on comprendra aisément combien le duc de Choiseul, parvenu au ministère de la guerre, et presque à la direction première de tous les ministères, fut accessible à tous les intrigans, qui découvrirent bientôt par combien de côtés il prêtait à leurs vues intéressées, et qui surent profiter même de toutes ses excellentes qualités pour le tromper, et pour lui faire un tort réel, aux yeux du public, de sa facilité dans ses choix.

Dès ses premiers débuts dans le monde, l'esprit de M. de Choiseul lui acquit une amie réelle dans madame la maréchale de Luxembourg, qui, même avant son second mariage, étant duchesse de Boufflers, était à la tête des femmes les plus marquantes de la cour et de la ville; qui donnait le ton; chez laquelle se rassemblait l'élite de la bonne compagnie;

dans le salon de laquelle la réputation d'homme d'esprit, une plaisanterie même offensante, faisaient excuser l'impudence et peut-être même la dépravation des mœurs. Elle était sœur du duc de Villeroi. Le duc de Boufflers, son premier mari, avait été dominé par elle; elle prit le même empire sur le second, qui lui avait été attaché en titre, dès les premières années de son entrée dans le monde. Toujours à la tête d'une très-grande fortune, sa maison fut constamment l'une des plus agréables de Paris. La fidélité en amour était, pour elle, un mot vide de sens; âgée, elle eut le bon esprit d'excuser dans les autres ce qu'elle s'était souvent permis elle-même; satisfaite des confidences qu'on lui faisait et d'être dépositaire des secrets de la société, elle ne négligeait rien pour faire réussir ce dont on lui avait confié le projet.

L'attachement de M. de Choiseul pour madame la princesse de Robecq, fille du premier lit du maréchal de Luxembourg, fut un des premiers succès marquans qui le distinguèrent dans la société, et un lien de plus qui l'attacha à la duchesse de Boufflers, qui devint, depuis, la belle-mère de la princesse.

Une amitié toujours soutenue avait uni le marquis, depuis duc de Gontaut, et le comte

de Choiseul. Comme la très-mince fortune de ce dernier était un mal auquel il fallait d'abord porter remède, la duchesse de Boufflers réussit à lui faire épouser mademoiselle de Thiers, fille énormément riche, petite-fille et héritière, en partie, des Croisat, et dont le marquis de Gontaut avait épousé la sœur aînée.

Si les premiers succès de M. de Choiseul furent marqués par l'agrément de son esprit, et par sa vivacité, son début militaire eut le même éclat. Il servit d'abord dans le régiment du Roi, puis il obtint celui d'*infanterie* de son nom, et enfin le régiment de Navarre; mais cette carrière ne présentait pas une assez grande latitude à son ambition; et pendant la paix, il s'annonça comme voulant être employé dans les affaires étrangères. Devenu riche par son mariage, vivement porté par ses amis et ses amies, le marquis de Puisieux, alors ministre, et le comte de Saint-Séverin, son successeur, le firent d'abord voyager, le placèrent ensuite; et il était ambassadeur à la cour de Vienne, lorsque la guerre de 1756 éclata.

Dans cette cour, où son père avait été longtemps employé, il trouva tous les moyens de réussir. L'impératrice Marie-Thérèse eut bien-

tôt remarqué les qualités qui le distinguaient, et jugé le parti qu'elle pouvait en tirer. Dans cette guerre, entreprise, comme je l'ai dit, dans le projet de diminuer l'influence prodigieuse de la monarchie prussienne, et qui finit par l'accroître, tous les anciens principes de la politique de la maison d'Autriche furent violés par son alliance avec la France, son ennemie naturelle, contre l'allié naturel de la cour de Versailles. Le traité conclu par le cardinal de Bernis, prédécesseur, à cette cour, du duc de Choiseul, avait fait l'étonnement de tous les cabinets de l'Europe. Toutes ces nouvelles données ouvrirent un vaste champ à l'esprit bouillant et novateur de l'ambassadeur français, qui comprit aisément que le besoin de l'assistance de la France lui ferait avoir à Vienne un ascendant réel et une grande considération. Il jugea qu'en devenant l'intermédiaire de la correspondance de Marie-Thérèse avec madame de Pompadour, la vanité de cette dernière et son amour propre flatté, serviraient d'échelon à la haute faveur à laquelle il prétendait arriver, après son retour à Versailles.

Rien ne fut négligé pour donner à ce plan d'élévation toute l'étendue dont il était susceptible; il eut son plein effet. M. de Choiseul

arriva au ministère des affaires étrangères. Son premier pas dans le ministère ne fut quasi qu'une enjambée, car peu de temps après, il fut également à la tête du département de la guerre, disposa de tout, et réunit, en lui seul, toute l'autorité et toute la puissance ministérielle.

La reconnaissance de la marquise de Pompadour, qui avait ouvert toutes les portes au duc de Choiseul, devint bientôt, pour tous les deux, un lien réciproque de besoins correspondans. Louis XV, dont le goût et l'attachement pour la favorite avaient été souvent blâmés et censurés par ses sujets, et même par quelques courtisans, ne fut pas insensible aux recherches et aux marques d'attentions de l'impératrice vis-à-vis de la marquise, se crut l'obligé de l'ambassadeur adroit qui en avait été l'agent et le moteur, et finit par se trouver, dans sa grande bonté, à peu près asservi aux volontés relatives des deux personnes qui l'approchaient de plus près.

La paix de 1763 fut l'époque du plus grand crédit du duc de Choiseul, qui, alors, réunissait les deux ministères prépondérans, et possédait toute la confiance du Roi. Il avait fait nommer à l'ambassade de Vienne, à sa place, le comte, depuis duc de Choiseul-Praslin,

homme d'esprit, d'instruction en plus d'un genre, mais d'un caractère diamétralement opposé à celui de son cousin, qui le domina toujours, surtout quand il eut été rappelé de Vienne à Versailles pour y occuper le ministère des affaires étrangères. Le duc de Choiseul se déchargea sur lui de tout le pénible de cette administration, mais il en conserva le crédit et l'effectif.

Le duc de Choiseul-Praslin était le chef de la branche de la maison de Choiseul, tant par ses biens personnels que par ceux de sa femme. Une mauvaise santé, un caractère atrabilaire lui eussent fait préférer une vie tranquille, sédentaire et pleine de jouissances paisibles, au tumulte des affaires générales, dans lesquelles l'intérêt seul de son cousin l'entraîna. Les personnes qui aimaient le moins le duc de Praslin, ne lui reprochaient qu'une trop sérieuse occupation de ses affaires personnelle et pécuniaires; elles convenaient d'ailleurs de sa très-exacte probité.

Le caractère aimable du duc de Choiseul, prévenant même envers ses inférieurs ou ses obligés, (et dans l'état des faveurs suprêmes où il était parvenu, qui ne briguait d'être compté dans ce nombre!) devait le rendre tout aussi abordable aux projets que le maré-

chal de Belle-Isle, son prédécesseur. Tous les intrigans du monde avaient, depuis le ministère du comte d'Argenson, regardé le ministère de la guerre comme la grande route de la fortune; tous s'y présentaient un long projet à la main, sous la protection, ou du moins avec l'aveu d'un Mécène, dont l'intimité avec le ministre décidait plus souvent le succès de la chose proposée, que l'exposition qui en était faite dans le mémoire, presque toujours examiné superficiellement.

Dès que cette troupe, toujours surveillante, eut reconnu le goût du ministre pour les nouveautés en tout genre, il fut chaque jour assailli par un opuscule. Quelquefois on lui proposait des réformes ou des vues utiles; mais le plus souvent ce n'étaient que les rêves de l'ambition et de l'intérêt privé, colorés du bien général, qui parvenaient sous ses yeux.

Le duc de Choiseul, pendant son séjour à Vienne, s'était lié avec les principaux agens diplomatiques de l'Europe, entr'autres avec le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne à la cour impériale, génie aussi tranchant que celui du ministre français. M. d'Aranda avait toute la hauteur et toute la fermeté espagnole, comme M. de Choiseul avait toute la dextérité, et même toute la légèreté française.

Tous deux voulaient parvenir à gouverner les monarchies dont alors ils étaient les agens, et tous deux y réussirent.

On croit que ce fut de leurs fréquens entretiens et de leur parfaite intelligence avec le cardinal de Bernis, d'abord ministre des affaires étrangères, puis ambassadeur et protecteur de France à la cour de Rome, que sortit le plan de la destruction de l'ordre des Jésuites, dont le régime et le crédit énorme, dans presque toutes les cours catholiques, pouvaient nuire à leurs projets ambitieux. Ces moines, maîtres, presque généralement, de l'éducation de la jeunesse, et dépositaires de la confiance de presque toutes les têtes couronnées, par le tribunal de la confession, avaient, par une politique adroite et jamais en défaut, fondé leur empire sur des bases qu'on regardait comme inébranlables.

Leur science, leur conduite suivie, l'accès qu'ils avaient l'art de se procurer dans toutes les maisons, leur adresse à se rendre maîtres, même des secrets des familles; enfin l'extrême soin des supérieurs, depuis le Général, résidant à Rome, jusqu'au Provincial du moindre de leurs établissemens dans les deux mondes, au choix des sujets qu'on recevait dans l'ordre; leur attention d'assigner à chacun son emploi

ou sa destination, suivant son caractère ou son aptitude reconnue, tout avait concouru à leur donner l'attitude la plus imposante, et la plus faite pour les convaincre eux-mêmes de la durée de leur empire.

L'habitude qu'ils avaient de passer une grande partie de leur vie dans le monde, beaucoup plus que dans leurs communautés, ce qui les distinguait des autres cénobites, était une des causes de la jalousie, et même de la haine que leur portaient presque tous les ordres religieux, à l'exception des capucins. Ces derniers leur étaient utiles, par leurs rapports directs avec les dernières classes de la société, pour les instruire des moindres détails, et les aider à accaparer la confiance générale et particulière. Ainsi, ils avaient souvent fourni à la méchanceté et à l'envie des textes spécieux pour attaquer les mœurs de la Société. Mais, en examinant l'éclat scandaleux qu'on donna dans le temps aux procès de la Cadière et du père Girard, il est difficile de ne pas penser que tant de bruit pour la faute d'un individu isolé, fait le plus bel éloge de la régularité de l'ordre en général; surtout, si l'on veut réfléchir que cet ordre excitait toutes les animosités, à cause de son crédit pendant les dernières années du règne de Louis XIV, à cause de l'af-

faire de la bulle *Unigenitus*, et de toutes les intrigues pour ou contre la *Constitution;* querelle de mots presque inintelligibles pour la plus grande partie des adhérens ou des adversaires de la bulle, et qui avaient remué la société et tous les cabinets de l'Europe (d).

L'adresse des Jésuites les avait initiés dans presque toutes les affaires politiques; et, quoique souvent ils n'y eussent paru que comme agens secrets, souvent aussi ils en étaient devenus les maîtres, surtout à la cour d'Espagne et à celle de France, au commencement du dix-huitième siècle. Peut-être le duc de Choiseul et le comte d'Aranda les avaient-ils trouvés sur leur chemin, opposés à leurs projets, et avaient-ils senti le besoin de se débarrasser de ces surveillans inquiets, incommodes et puissans.

Peut-être la politique fine et profonde à la fois de l'ordre jésuitique fut-elle, pour la première fois, mise en défaut, et leur confiance dans leur pouvoir les aveugla-t-elle sur leurs véritables dangers; peut-être, quoique si souples et si plians dans toutes les occasions antécédentes, où leur intérêt leur en fit un devoir, ne surent-ils pas, dans le moment critique, user des mêmes moyens pour parer le coup fatal et dernier qui leur fut

porté; mais enfin l'Europe vit avec étonnement, que cet ordre si puissant, lié et entraîné dans la banqueroute et dans les affaires de commerce des *Lioncis*, succombât sous l'intrigue, généralement abandonné par toutes les puissances catholiques, et que les plus grands coups lui fussent portés dans les empires où il avait régné le plus long-temps et le plus despotiquement. La cour de Rome prononça leur suppression, et l'ordre disparut.

Mais les ministres des différentes puissances de l'Europe qui coopérèrent à cette mesure, et jouirent de la gloire de la destruction de cet ordre, dont la suppression eût été regardée comme impossible, et n'aurait été qu'un acte de folie peu d'années auparavant, ces ministres, malgré leur influence dans les négociations qui amenèrent cet événement, ne furent eux-mêmes que les agens d'une ligue sourdement formée contre la religion catholique romaine, et même contre toutes les religions qui régissent le monde; ligue dont les fondemens datent à peu près du moment de la mort de Louis XIV et de la régence du duc d'Orléans, pendant la minorité de Louis XV.

Cette ligue, que j'appellerai philosophique, puisque ses plus habiles sectateurs se sont dé-

corés du titre de philosophes, et ont prétendu honorer le dix-huitième siècle en lui donnant le nom de siècle philosophique, se montra d'abord par le ridicule que ses adhérens surent jeter sur les querelles théologiques qui agitèrent les dernières années du règne de Louis XIV; et, si l'on est forcé de reconnaître que ces disputes théologiques prêtèrent souvent à la critique et au sarcasme, on est également obligé de regarder comme une atteinte réelle portée au respect dû à la religion, la très-grande importance que des rivalités individuelles et des intérêts purement mondains firent attacher à des discussions sur des passages de l'Écriture, et sur des mots faciles à interpréter en sens différens.

La religion, la prudence et la saine politique auraient dû renfermer ces disputes dans les écoles et les universités, chargées des explications des textes sacrés. Si la diversité des opinions sur les points contestés pouvait entraîner des conséquences qui fissent craindre pour la morale théologique et compromettre le salut des fidèles, le souverain Pontife, dépositaire et gardien des bases de la religion, assisté des cardinaux et de tous les corps qui entourent le siége pontifical, à Rome, devait être et était le seul souverain appelé à prononcer en dernier ressort.

Jamais les autres cours catholiques de l'Europe n'auraient dû s'en occuper : ce fut Louis XIV qui, dans sa jeunesse et dans le cours de son règne brillant, avait bien eu quelques reproches moraux à se faire, dont la conscience alarmée, sur le déclin de l'âge, crut tout réparer en se mêlant à ces disputes, dont il fit une affaire d'état, et la plus grave de celles qui occupaient son conseil.

Les jésuites, qui avaient obtenu sa confiance, et tous les intrigans qui, à leur suite, voulurent profiter des circonstances, dès qu'ils eurent découvert la faiblesse du monarque, se hâtèrent d'en profiter, et de faire tourner à leur avantage jusqu'au moindre scrupule, que souvent eux-mêmes savaient faire naître. Tant qu'ils jouirent d'un pouvoir illimité, ils en usèrent sans modération, on peut même dire sans pudeur, pour faire respecter leur puissance et servir leurs intérêts; et, comme aucune corporation ne sait mettre de bornes à ses passions, quand une fois elle est parvenue à s'emparer d'une autorité redoutable, les jésuites ne connurent bientôt plus que des esclaves et des ennemis; ils devinrent également les protecteurs, sans discernement, des premiers, et les persécuteurs implacables des

seconds. Les exils, les emprisonnemens, les ordres arbitraires se multiplièrent; et comme, dans le parti qu'on appelait janséniste, on comptait des prélats respectables par leurs vertus, leur esprit, leur science et leur charité, ces victimes d'un pouvoir sans bornes intéressèrent en leur faveur leurs parens, leurs amis, leurs obligés, leurs admirateurs, qui, tous, vouèrent une haine profonde à l'ordre altier dont ils les regardaient comme les victimes innocentes.

La jalousie avait, depuis long-temps, armé contre la compagnie de Jésus tous les corps savans, et ceux chargés concurremment avec elle de l'éducation publique, dont les écoles devenaient désertes depuis l'établissement de son crédit.

Si je me permets de supposer que les jésuites, pour fonder leur puissance, alarmèrent la conscience de Louis XIV sur les désordres des quarante premières années de son règne; si je donne pour base à leur crédit le moyen de réparation qu'ils lui présentèrent et lui firent adopter dans sa vieillesse, j'ai des raisons de croire qu'ils lui peignirent sous des couleurs désavantageuses le duc d'Orléans, son neveu, qui avait beaucoup de ses goûts et du fond de son caractère, mais qui, dans l'âge

des passions, se livrait à toute leur fougue, et n'avait pas voulu plier sous leur férule. De là les cabales, et peut-être même les injustices, qui précédèrent la régence de ce prince; de là, l'isolement dans lequel il vécut pendant les dernières années de la vie de son oncle; de là, le besoin qu'il eut de remplir ses momens, et d'occuper ses loisirs au Palais-Royal; de là, le rassemblement des gens de sciences et d'arts, qu'il sut s'attacher, et surtout de gens d'esprit, espèce malheureusement trop commune en France, où l'on sacrifie trop souvent le fond à la superficie; de là, les nombreuses critiques de la conduite et du despotisme de la compagnie de Jésus, qui, plus avide de jouir qu'apte à prévoir, avait su s'aliéner tout ce qu'elle n'avait pu séduire. Cette imprévoyance de ces pères, suite du caractère distinctif de la nation française, était ouvertement blâmée, à Rome, par le Général de l'ordre et par ses adjoints, qui, tout en servant les Jésuites de France, et leur fournissant tous les secours dont ils pouvaient avoir besoin, les exhortaient sans cesse à prendre pour règle de leur conduite dans le présent, la politique adroite qui avait précédemment élevé, soutenu et affermi l'ordre en général depuis sa fondation.

La partialité de leurs faveurs et l'animosité de leurs vengeances prêtaient assurément aux critiques, et fournissaient trop de matériaux aux beaux-esprits qui leur étaient contraires, pour que l'on ne doive pas présumer que ces derniers, admis dans la société du Palais-Royal, ne fissent leur cour à leur Mécène en disgrâce, et ne le consolassent de la défaveur, par le blâme et le ridicule qu'ils versaient à pleines mains sur les auteurs de l'éloignement du monarque pour un neveu qui ne manquait pas de grandes qualités et même de vertus, mais dont on lui exagérait les torts.

La mort de Louis XIV détruisit la puissance des Jésuites. Le Régent aurait pu les anéantir, et peut-être qu'il l'aurait dû; les troubles de son gouvernement auraient peut-être été moindres, s'il eût fait cet acte de vigueur dès le début; très-certainement il eût réuni, dans le moment, à son parti, le nombre très-considérable des ennemis de la Société. Soit grandeur d'âme, soit que, pouvant tout, il crût être au-dessus de la vengeance; soit que, par l'effet de l'indifférence de son caractère, il fût plus empressé de jouir de son nouveau pouvoir que de réfléchir, il ne s'en occupa pas sérieusement. Il les livra, par tolérance, aux mépris des gens de lettres, et

crut avoir anéanti leur influence en les abandonnant au ridicule. Mais, comme il est dans l'homme de ne savoir s'arrêter au point juste, il en résulta que tous les prétendans à l'esprit passèrent, de la critique de ces moines et de leur doctrine, à celle du fond même de la religion. Cette épidémie fit des progrès successifs, et la suite nous en fera voir le produit net dans tous les événemens de la fin de ce siècle.

L'indifférence, ou, pour parler plus correctement, la licence dans tous les genres, et surtout dans tout ce qui se rapporte aux mœurs, fut le caractère du gouvernement, pendant la régence du duc d'Orléans, et produisit un changement notoire dans la société, depuis la première classe de la nation jusqu'à la dernière. Si les courtisans des deux sexes, dans les dernières années de Louis XIV, s'étaient crus obligés d'afficher la dévotion, pour imiter leur maître; si la bonne compagnie de Paris, pour ne pas nuire à ses projets d'ambition, et à l'élévation de ses enfans, crut devoir se livrer à tout ce qui caractérisait la régularité; si les détails de la police, par lesquels la vie particulière du peuple peut être connue du monarque, ne lui apprirent rien que de relatif aux querelles des jésuites et des

oratoriens, qui, seules, occupaient Louis XIV mourant; si, enfin, tout s'était couvert du masque de l'hypocrisie; quand on a étudié et qu'on connaît bien le caractère français, on se fait aisément une idée du changement prodigieux de toutes les habitudes, quand, sous le Régent, chacun put prendre son allure naturelle, se livrer à ses penchans, afficher ses passions, et que ce fut un mérite, aux yeux du chef de l'Etat, d'imiter la liberté de sa conduite. Si quelques intrigues particulières, devenues même des affaires importantes, enfantèrent quelque opposition à ses volontés, produisirent des critiques amères, et même outrées de sa conduite intérieure, son mépris ou son indifférence à souffrir ces injures, sans apporter nul changement à sa manière d'être; la modération dont il usa contre l'auteur des *Philippiques*, en faveur du talent qu'il montra dans ses vers, firent comprendre aux écrivains qu'on pouvait tout dire, tout faire circuler dans le public, tout faire imprimer, pourvu que la nouveauté du sujet, la hardiesse des pensées, et la pureté ou l'exaltation du style, pussent servir de passe-port à leurs productions.

On peut aisément concevoir quelle latitude cette première liberté de s'exprimer, succé-

dant au règne de la circonspection et du bigotisme, dut donner à tous les prétendans à l'esprit. Si, sous le ministère sage et décent du cardinal de Fleury, les auteurs furent obligés de reprendre le masque des premières années du siècle, il n'en résulta pas moins une infinité de productions licencieuses en tout genre, dont les auteurs se crurent, pour le moment, et pour leur sûreté, dans la nécessité de garder l'anonyme; mais cette gêne même, qu'ils assimilèrent aux lettres de cachet et aux ordres arbitraires du temps du père Letellier, leur fit prendre en aversion toute autorité, quelque légitime qu'elle pût être, et avec d'autant plus de facilité, que l'humeur qu'ils montrèrent dans leurs productions secrètes et les attaques qu'ils se permirent contre le pouvoir, fournissaient un ample canevas à leurs déclamations, et leur assurait le suffrage de la plus grande partie des lecteurs, dont la plupart sont assez peu raisonnables pour ne pas sentir le prix de certains principes sociaux.

Depuis cette époque, en parcourant l'histoire littéraire de la France, et en s'attachant particulièrement aux mémoires que les gens de lettres ont successivement publiés, sous le nom des personnages qui ont eu quelqu'éclat

pendant leur vie, on peut remarquer qu'ils n'ont voulu s'en servir que pour faire circuler leurs idées et semer insensiblement leurs *principes*, ennemis de tout ordre.

Les poètes ornèrent du charme des vers les atteintes qu'ils portaient à tous les liens respectables de la société; les moralistes, à l'aide de quelques extraits du Dictionnaire de Bayle, ouvrage volumineux, où chacun trouve ce qu'il peut avoir intérêt d'y chercher, s'efforcèrent de détruire les principes religieux; les historiens firent plier les faits aux besoins de leurs intentions; tous les littérateurs, en un mot, semblèrent, pendant vingt ans, n'être que les agens de la même conspiration contre tous les genres d'autorité.

Ils marchaient au même but, sans paraître s'être concertés, jusqu'au moment où le génie de Voltaire s'éleva au-dessus de l'horizon littéraire. Le succès de ses ouvrages l'ayant fait accueillir et fêter dans presque toutes les cours de l'Europe; les bontés du grand Frédéric; les bienfaits de l'impératrice de Russie; la considération dont il sut s'entourer, son extrême attention de profiter de tous les moyens d'augmenter son patrimoine, le firent arriver à une fortune considérable. Il devint véritablement le chef de la secte littéraire;

nul écrivain n'osa rivaliser avec lui ; bien au contraire, tous les prétendans à l'esprit crurent devoir, avant de se livrer au feu de la composition, aller prendre son attache, et se procurer, par l'honneur de sa protection, le droit de professer et de propager ses principes, chacun selon le genre et la forme qu'il avait adoptés.

Cette espèce d'empire, que Voltaire eut l'art de se former, eût manqué son objet, si, pour pouvoir l'étendre sur toutes les facultés de l'intelligence humaine, il ne lui eût pas donné un titre imposant, et qui, par son immensité indéfinissable, pût embrasser toutes les matières, traiter tous les sujets, et, s'élevant au-dessus de toutes les idées reçues, les soumît à son examen. Le nom de *philosophie* une fois adopté par son fondateur, le nombre de ses sectateurs devint d'autant plus considérable, qu'il s'accrut tous les jours de tous les jeunes gens qui finissaient leurs études, dont l'imagination effervescente leur présentait la considération comme le résultat de la soumission qu'ils vouèrent au patriarche de la philosophie, et à ses ordres.

Voltaire avait trop de génie pour ne pas apprécier, au juste, le genre de mérite de ses disciples ; il sut donc assigner à chacun l'objet

qu'il avait à remplir ; il sut les diriger vers le but réel, souvent par des routes qu'il leur indiquait, et dont plusieurs n'apercevaient pas le terme. Toutes les plumes exercées de l'Europe travaillèrent bientôt au même ouvrage ; chacun, croyant suivre ses propres idées et ne céder qu'à ses inspirations, ne fut, de fait, qu'un anneau de la chaîne philosophique, dont le but unique fut de ne soumettre l'homme qu'à son intérêt particulier, et de le dégager de toutes les entraves qui existent pour lui dans la société, et font souvent résulter son bonheur particulier du malheur d'un ou de plusieurs des individus qui la composent.

Mais un aussi grand changement ne pouvait s'opérer qu'en couvrant de fleurs le piége où cette secte voulait entraîner ses adhérens ; aussi, Voltaire eut soin, comme le Vieux de la Montagne, d'enivrer et d'exalter ses disciples. Il travailla, en même temps, à semer, dans toutes les classes, les premiers germes de sa doctrine, par les ouvrages les plus spirituels, les plus agréables, et dans lesquels le poison n'entrait qu'en trop petite dose pour être aperçu, et ne devait fructifier que par le temps.

Les théâtres devinrent des écoles de philosophie, les sociétés du grand monde en furent

les échos; les femmes de tout âge et de tout rang briguèrent l'affiliation à la secte. La chaire de vérité ne fut pas même exempte de la contagion; on ne craignit point, on ne rougit point de faire l'éloge d'un sermon, en le disant rempli de morale philosophique; enfin, le venin de cette morale gagna toutes les classes de la société, et les femmes du dernier ordre se crurent obligées d'épeler les livres de la secte, d'en adopter les préceptes, et de les répéter sans les entendre.

Quelques souverains, tels que Catherine II et Frédéric II, crurent devoir, sans doute dans l'intérêt de leur gloire, s'assurer de la plume des écrivains qui distribuaient l'immortalité; et l'on peut aisément juger de l'encouragement que leurs bienfaits donnèrent à tous les propagandistes de la philosophie.

La destruction des Jésuites m'a entraîné dans cette digression, qui n'y est pourtant pas tout-à-fait étrangère, car l'esprit caractéristique de cet ordre, sa morale constante, étaient essentiellement monarchiques. Il fallait le détruire pour ne plus le craindre, et pour lui substituer des affidés dans l'éducation des grands et des hommes de toutes les classes, accoutumés dès long-temps à confier aux Jésuites les premières années de leurs enfans.

L'ordre détruit, l'éducation particulière devait nécessairement remplacer l'éducation commune dont les Jésuites étaient chargés. Les éloges, prodigués avec art aux élèves de la secte, devaient leur assurer les places de gouverneurs et d'instituteurs; et, la mode une fois adoptée, la secte devenait maîtresse des secrets des familles, et pouvait aisément inculquer et faire germer ses principes dans les jeunes têtes de la génération confiée à ses soins.

Ce moyen était trop majeur, et l'objet en était trop intéressant au succès de la secte philosophique, pour que le fondateur et son conseil intime n'aient pas fait tous leurs efforts pour atteindre ce but. C'est d'après ces aperçus, de la véracité desquels je me permets de répondre, que je crois pouvoir également assurer que, malgré tous leurs talens diplomatiques, le duc de Choiseul, le comte d'Arenda, et tous les ministres qui coopérèrent à la destruction impolitique des Jésuites, n'eussent pas réussi à faire fermer leurs colléges, en 1762, et ensuite à faire prononcer la suppression générale de l'ordre, sans les intrigues et le secours des philosophes, et que, de fait, ces grands ministres ne furent que les collaborateurs, et peut-être les instrumens du

chef de la secte désorganisatrice de toute subordination divine et humaine.

J'ai dû m'étendre sur un événement aussi imprévu, et en même-temps aussi intéressant dans les circonstances où il est arrivé, et dont les suites ont été la révolution la plus extraordinaire et la plus grave dans ses principes, ses atrocités et ses effets. Mais revenons à ce qui m'est personnel.

J'ai dit que j'avais été marié à une enfant charmante, dont l'éducation avait été très-peu soignée : madame de Montbarey n'avait acquis aucune des connaissances qui, depuis quelque temps, faisaient partie de l'éducation des personnes de son sexe destinées à vivre à la cour et dans le grand monde. Les plus heureuses qualités morales, un esprit pénétrant et d'un agrément parfait, l'auraient rendue un modèle dans tous les genres, si ces dispositions avaient été cultivées par ceux qui furent chargés de ses premières années; mais la proximité de la terre de Laborde du couvent où elle avait été élevée, en avait seule déterminé le choix, et les germes brillans de son esprit furent étouffés sous l'ignorance des religieuses auxquelles elle fut confiée. Ce couvent, bien composé d'ailleurs, était un de ceux où le jansénisme avait fait le plus de

prosélytes; noté comme tel, il avait encouru la disgrâce formelle et spéciale de l'archevêque de Sens, son métropolitain, qui, ne croyant pas parvenir à le faire supprimer, parce qu'il était de fondation royale, dans la ville de Melun, obtint pourtant qu'il lui serait interdit de recevoir des pensionnaires. Ce fut par un effet du crédit de la maison de Mailly, que mon beau-père obtint que sa seconde fille y serait reçue, malgré l'opposition de l'archevêque de Sens; et elle n'y entra, à l'âge de six ans, qu'en vertu d'une lettre de cachet, dérogeant, *ipso facto*, aux ordres obtenus par l'archevêque.

Quand on connait l'esprit qui régit en général les communautés religieuses, quand on a été à portée de voir que, lorsque l'esprit de parti y domine, et surtout lorsqu'elles ont été victimes d'un pouvoir supérieur, le moindre succès qui, contrariant ce pouvoir, les en soustrait momentanément, devient une faveur, on peut alors apprécier avec quel empressement mademoiselle de Mailly fut reçue dans cette maison, les soins réels et précieux qu'on prit de sa santé, les complaisances infinies dont elle fut l'objet; car, du moment qu'elle y fut entrée, elle y fut considérée comme le *Palladium* de la maison, dont les agens du

métropolitain faisaient regarder la destruction comme prochaine, et comme une conséquence du refus des religieuses de se soumettre à la constitution de la bulle *Unigenitus*.

Si l'on soigna, dans cette maison, l'éducation physique de mademoiselle de Mailly, si on lui inculqua de bonne heure les vrais principes de la religion, si on la disposa à la dévotion qui, dans la suite fut l'unique base de ses pensées, et devint, dans des temps très-postérieurs, la ressource la plus sûre et la plus consolante, dans les malheurs qu'elle éprouva; toutes les parties instructives et d'agrément de son éducation furent négligées : d'ailleurs ces bonnes dames ne pouvaient pas lui donner ce qu'elles n'avaient pas elles-mêmes. Ce fut dans cet état d'ignorance, à l'âge de douze ans, avec une physionomie spirituelle, un très-beau teint, des traits charmans et une taille de nymphe dans les plus petites proportions, qu'elle se maria, et, trois jours après ses noces, fut placée auprès de madame Adélaïde de France, et en grande représentation à la cour.

Il était impossible de se défendre de ses grâces naturelles; son extrême jeunesse était une des raisons qui prévenaient le plus en sa faveur.

Les bonnes religieuses de Melun, qui l'avaient bien un peu gâtée dans son enfance, n'avaient rien fait pour diminuer quelques nuances d'orgueil qui faisaient le fond de son humeur, et que l'antiquité et l'illustration de la maison de Mailly pouvaient autoriser. Elles n'avaient point rompu son caractère d'indépendance qui, malgré les agrémens qu'elle trouva à la cour, dès son début, dans les fêtes et les plaisirs dont elle fut entourée, lui fit regarder comme un malheur véritable les assujettissemens de sa place auprès de madame Adélaïde, assujettissemens qui lui parurent insupportables. Cette aversion pour la cour s'accrut d'année en année. Pendant dix-huit ans qu'elle conserva sa place, elle ne put jamais se faire une loi de cette nécessité; ce fut toujours en rechignant qu'elle en remplit les devoirs. Elle ne manqua jamais de faire naître des raisons ou de saisir un prétexte pour obtenir des congés, soit pour aller aux eaux, soit pour aller passer quelques mois dans nos terres de Franche-Comté, dont la liberté dont elle y jouissait augmentait les délices à ses yeux.

Pendant les trois premières années de mon mariage, deux grossesses consécutives et les inconvéniens dont elles furent suivies, lui

fournirent malheureusement des raisons très-valables de ne point faire son service avec régularité. Dans la quatrième, la guerre s'étant déclarée, mon éloignement m'ôta les moyens de lui remontrer quelquefois de quelle importance il était pour nous, pour notre fortune, et pour celle de nos enfans, de chercher à tirer parti des avantages que notre établissement à la cour, nos parens qui, tous, y possédaient des charges, et nos entours en tout genre, pouvaient nous procurer. Après la guerre, je la retrouvai avec le même dégoût pour la vie qu'elle était obligée de mener, aussi ennemie de l'intrigue qui fait obtenir, que peu disposée à se contraindre sur les ennuis que lui donnait sa place, qui ne lui paraissait qu'un état de domesticité, dont son amour-propre était révolté.

D'après ses dispositions, je jugeai que mon oncle, en faisant mon mariage selon les vues de son ambition, avait pu se tromper sous quelques rapports; et que, si je voulais les remplir, c'était sur moi seul que je devais compter; que madame de Montbarey, par ses qualités essentielles, faisant tout pour mon bonheur, et s'occupant avec le plus grand soin de l'éducation de ses enfans, ne pourrait

jamais rien pour ma fortune, à cause de son aversion pour les moyens dont il faut user pour obtenir des grâces.

Si la jeunesse et les agrémens de madame de Montbarey lui avaient assuré les bontés de madame Adélaïde; si sa conduite, dans un pays où la régularité des mœurs n'avait pas établi son empire, quoiqu'elle y eût été introduite à peine au sortir de l'enfance, lui avait concilié l'estime générale, son mérite lui avait également acquis la tendresse de madame la marquise du Bourg, ma grand'mère. Dans les voyages fréquens qu'elle fit en Franche-Comté, madame la comtesse de Scey, ma tante, apprit à la chérir comme sa fille, ainsi que madame l'abbesse de Château-Châlons et tous mes parens. Le temps ni l'éloignement ne purent changer ni altérer les sentimens qu'elle avait su inspirer, et qu'elle conserva toujours.

Si les charmes de sa figure et de sa jeunesse fixèrent quelque temps mes désirs, dans les premiers momens de notre union, la vie libre, ou, pour parler plus littéralement, le libertinage d'un bon genre dans lequel j'avais vécu, depuis la mort de mon père, reprit bientôt le dessus. Quoique je n'aie jamais eu à me plaindre de ma femme, je dois à la vé-

rité de déclarer ici que je ne tardai pas à lui être infidèle; mais je ne cessai jamais de lui être attaché par les liens d'une tendre amitié, de l'estime et de la considération.

Mariée beaucoup trop jeune, les deux enfans qu'elle avait eus, dans les deux premières années, altérèrent réellement sa santé, et m'imposèrent des privations intérieures dont je ne pouvais m'accommoder. Je dois avouer que je cherchai, par des jouissances étrangères, mais cachées, à me dédommager des privations de mon ménage. Mais j'eus toujours soin, autant qu'il était en moi, d'en dérober la connaissance à madame de Montbarey. La hauteur de son caractère ne lui eût pas fait envisager avec patience une rivale qu'elle aurait eue sous les yeux, et dont elle eût pu craindre l'ascendant dans ma maison ou dans la société. J'eus soin de ne porter mes désirs que dans une classe fort éloignée de sa vue, et je fus assez heureux dans les choix que je fis, en général.

Dans les premiers momens, ma jeunesse et ma tournure me servirent seules de passe-port dans cette carrière de jouissances. Lorsque l'âge me força à des sacrifices, pour contre-balancer les pertes que je pouvais avoir faites sur ces deux premières qualités, j'eus soin

qu'ils ne fussent pas de nature à déranger ma fortune. Pour ne plus revenir sur mes infidélités, article si délicat à traiter, je dois dire, pour ma justification, que le caractère foncièrement dominant et altier de madame de Montbarey, qui lui faisait abhorrer l'esclavage de son service à la cour, l'aurait peut-être portée à une domination trop marquée sur moi et dans ma maison, si son esprit n'avait pas été contenu par les doutes ou les certitudes qu'elle acquit souvent, malgré toutes mes précautions, et qui lui firent sentir le besoin qu'elle avait de ne pas m'éloigner d'elle entièrement.

Comme je n'étais pas né injuste, et je crois ne l'avoir jamais été, elle eut toujours la plus grande liberté. Dans les affaires très-intéressantes pour tous les deux que j'eus souvent à traiter, je ne décidai jamais rien sans prendre son avis. Si, dans toutes les occasions, je ne me conduisis pas toujours d'après sa volonté ou son consentement direct et positif, au moins je ne pris jamais de parti majeur auquel elle fût entièrement opposée.

Je cherchai constamment à diminuer, à alléger, autant qu'il était en moi, la peine que lui faisait son attachement servile à la cour, tant que mes projets de fortune exigèrent

qu'elle y restât. Je fus le premier à trouver et à faire réussir un arrangement qui, en servant également mon ambition, pût lui rendre sa liberté.

Je dois encore à la vérité et à la justice de dire que l'économie raisonnable de madame de Montbarey épargna sans cesse ma fortune pécuniaire, suivant les différentes variations qu'elle éprouva progressivement, à quoi ma disposition naturelle ne me portait pas, ayant été maître de ma fortune à dix-sept ans, n'ayant jamais connu le prix de l'argent, m'étant livré à tous les goûts, même à celui du jeu, où le hasard me fut cependant presque toujours favorable.

Enfin, madame de Montbarey, toujours unie à moi par les sentimens de l'estime, par ceux de l'amitié et par ceux de l'honneur, supporta patiemment mes imperfections, partagea avec dignité et noblesse les temps d'élévation et de faveur qui me furent personnels, et soutint avec courage, fermeté et résignation, sans aucune variation dans son attachement pour moi, les disgrâces, les malheurs et la ruine totale que j'éprouvai, ainsi que toute la noblesse française, à une époque fort postérieure à celle dont je rends compte.

C'est après quarante ans de mariage, dans

un moment où tous les prestiges de la fortune ont disparu pour madame de Montbarey comme pour moi, dans un moment où elle me donne des preuves de sa tendresse avec toute l'énergie de son âme, que je me plais à faire l'aveu de mes torts envers elle; à rendre hommage et justice à tout ce que je dois à ses vertus; et que je me fais surtout un devoir de publier combien je suis convaincu que la religion et la piété donnent de consolations dans le malheur, et de ressources essentielles qu'aucun autre sentiment humain ne peut remplacer. Mais revenons à l'année 1763, dont la confession que je viens de faire m'a un peu écarté; et, pour que la vérité soit dans tout son jour, disons aussi que, quoiqu'âgé de soixante-un ans, je me sens encore plus porté à avouer mes fautes, qu'à renoncer à en faire du même genre.

J'ai dit qu'en me mariant j'avais une fortune médiocre, consistant dans trois terres en Franche-Comté, rapportant treize ou quatorze mille livres de rentes, et deux dans la Bresse-Châlonnaise, dont dix à douze mille livres faisaient le revenu. Ces vingt-cinq mille livres de rentes étaient grevées de charges, et je ne pouvais guère compter que sur seize à dix-sept mille livres de rentes claires et nettes

dans ma poche; mais j'avais encore des propriétés acquises dans les biens de la maison du Bourg, du chef de ma mère, ces biens consistant dans la terre de Changey, en Lyonnais, et dans celle de Lespinasse, en Bourgogne. Elles étaient partageables, mais non partagées, avec la comtesse de Lostange, sœur de ma mère, et veuve sans enfans, ainsi que celles de Bretagne, du chef de la maréchale du Bourg, mon arrière-grand'mère. Il est vrai que, dans ces dernières, je n'avais qu'un partage de cadet, et que les cinq sixièmes appartenaient, comme aînée, à la comtesse de Lostange. Tous ces biens, de la succession de la maison du Bourg, avaient également des charges; et d'abord, par privilége, le douaire de madame la marquise du Bourg, ma grand'mère.

J'ai parlé des vertus de madame de Lostange, mais aussi je n'ai pas tû ses défauts, surtout l'animosité qui régnait entre elle et sa mère, à qui elle n'avait jamais pardonné, après l'avoir fort gâtée pendant sa première jeunesse à Paris, de l'avoir mariée dans une province éloignée, à un homme de très-bonne maison, à la vérité, mais qui, n'étant point au service, s'était relégué dans ses terres du Périgord, l'avait obligée à un genre de vie qui

lui avait paru révoltant, et dont elle n'avait pu se débarrasser qu'en adoptant elle-même une façon d'être, totalement opposée aux habitudes établies dans le château de Beduet, près de Figeac, résidence ordinaire de cette branche de la maison de Lostange.

Les singularités de son régime de vie, qui n'avaient d'abord été pour madame de Lostange qu'un moyen d'échapper à l'ennui que lui donnaient les parens périgourdins de son mari, devinrent, peu à peu, des habitudes qu'elle conserva jusqu'à sa mort, et qui, la séparant totalement du monde, la livrèrent entièrement à la solitude ou à la société de complaisans, de bas flatteurs et de faméliques mâles et femelles, qui se pliaient par intérêt à toutes ses fantaisies, avec la certitude d'en tirer parti pour leur fortune.

D'un autre côté, elle avait le goût des procès, et son éloignement pour la marquise du Bourg, sa mère, lui fournit l'occasion d'en avoir continuellement avec elle, sur des objets que la moindre bonne volonté des avocats ou des parties aurait terminés dans une heure de conversation, avec bien moins de frais de part et d'autre, si la bonne foi des conseils respectifs avait égalé leurs lumières, et si l'intérêt de leur fortune et de leurs cabinets ne

prédominait pas presque toujours, chez cette espèce de gens, sur celui de leurs clients.

Comme les biens de la maison du Bourg, qui nous appartenaient, à madame de Lostange et à moi, étaient indivis, quoique chéri de ma grand'mère, que je voyais souvent, j'avais toujours été entraîné dans les procès que ma tante lui faisait en nos deux noms; et, quoique ma jeunesse, mon service militaire et le temps de la guerre eussent été pour moi des raisons de ne m'occuper de ces procès que pour la partie des frais dont je payais la moitié; quoique la marquise du Bourg me marquât, ainsi qu'à madame de Montbarey, une amitié réelle, de fait, c'était à mes dépens que la mère et la fille plaidaient et se ruinaient réciproquement, puisque j'étais destiné à hériter de l'une et de l'autre.

La sollicitation de ses procès faisait la seule occupation de madame de Lostange, et l'avait entièrement subordonnée à ses conseils et à ses avocats, qui lui faisaient payer bien cher les deux heures qu'ils lui permettaient de passer, trois fois par semaine, dans leurs cabinets; pendant lesquelles heures ils ne discontinuaient pas leurs travaux, interrompus seulement par quelques complimens triviaux, jetés par-ci, par-là, dans la conversa-

tion, pour rompre la monotonie du silence qui régnait dans la pièce où elle était reçue, et dont l'espèce de location, pendant deux heures, était très-exactement payée lorsqu'elle se levait pour remonter dans sa voiture et rentrer chez elle, pour se livrer à l'ennui de la solitude, ou à la société d'un ou deux complaisans qui, pour son argent, lui faisaient l'honneur de venir partager, sonsou per, à trois heures du matin, et payaient leur écot par le débit des plus fausses, des plus mauvaises et des plus ridicules nouvelles.

La marquise du Bourg, de son côté, accoutumée à jouir d'une fortune aisée, avait toujours eu une très-bonne maison à Paris, où se rassemblaient chaque jour, à une heure indiquée, un grand nombre de personnes de son âge, qui formaient sa société depuis cinquante ans. On y jouait au cavagnole, jeu qui rapprochait tout le monde, occupait toute la soirée, jusqu'au souper honnête, mais frugal, qui se prolongeait jusqu'au moment où la bonne compagnie de ce temps-là avait l'habitude de se retirer.

Cette manière de vivre de ma grand'mère n'était pas plus économique que celle de sa fille, et n'était pas plus amusante pour ma femme. Cependant madame de Montbarey sut se con-

cilier et se conserver les bonnes grâces de la mère et de la fille, quoique si désunies entre elles. Les devoirs de sa place à la cour et ceux à rendre à sa propre famille, très-nombreuse, firent que ses assiduités auprès de mes grands-parens lui devinrent moins à charge, parce que les séances étaient moins longues; et on lui en sut toujours le meilleur gré, parce qu'elles étaient presque régulières tous les jours ou tous les deux jours.

Si ma fortune présente n'était pas fort considérable, les espérances pour son augmentation étaient immenses, car, outre les successions de ma grand'mère et de ma tante, qui ne pouvaient me manquer, il dépendait de la succession de ma grand'mère un procès dont le succès paraissait certain, et dont le produit, à dire d'experts, devait être incalculable, contre une des branches de la maison de Lorraine, héritière de la maison d'Albret-Miossens, dont la marquise du Bourg était la seule représentante dans la ligne du sang, sa grand'mère, Jeanne d'Albret, femme du marquis de Rébé, étant la seule de cette branche d'Albret qui eût laissé des enfans; et, le comte de Marsan, ou plutôt le prince de Pons, n'ayant hérité de la totalité de ces biens que par une donation jugée illégale, ma

grand'mère prétendait y rentrer, et s'en faire restituer les fruits depuis plus de soixante ans. Comme je devais hériter d'elle, je pouvais regarder comme très-possible, peut-être même comme très-prochaine, cette augmentation de fortune; mais cela faisait encore procès, procès ruineux dont on ne pouvait prévoir le terme. En attendant, madame du Bourg faisait des dettes, comptant toujours sur la décision de cette grande affaire pour les acquitter.

J'ai dit qu'en me mariant, le chevalier de Montbarey, mon oncle, n'avait été occupé que de *ses projets d'ambition pour moi*; qu'il avait voulu, en me faisant épouser une fille de très-grande naissance, me fixer à la cour et me mettre à portée d'y réussir; qu'accoutumé à vivre avec une fortune de cadet très-bornée, il s'était fort peu occupé de procurer, dans les premiers momens, à madame de Montbarey et à moi, un bien-être conforme au théâtre où nous devions représenter; qu'il avait oublié notre âge, les dangers de l'exemple, les enfans que très-naturellement nous devions espérer, leur éducation, le cas d'une guerre qui pouvait nous forcer de séparer notre petit ménage et nous obliger à en doubler, à en tripler même la dépense. Madame de Mont-

barey m'avait apporté, pour le moment, les quatre mille livres des appointemens de sa place chez madame Adélaïde, et les deux mille livres de sa pension du Roi; ces deux objets suffisaient à peine à ses dépenses personnelles, d'autant qu'ils étaient soumis à des retenues; et, sans son extrême économie, cette somme aurait à peine payé son argent de poche, quoique, dès son entrée dans le monde, elle ait eu horreur du jeu et qu'elle l'ait toujours conservée. Il est vrai qu'il avait été stipulé, dans mon contrat de mariage, que, sans être logés chez le comte de Mailly, mon beau-père, nous y serions constamment nourris sans payer pension; arrangement économique pour le premier moment de mon établissement, mais qu'on pouvait prévoir ne devoir pas être de longue durée, excepté à la cour, parce que, dans les cas de maladies, de grossesses, de couches, de séparation de la maison de madame la Dauphine, à laquelle M. et M.me de Mailly étaient attachés, et de celle de madame Adélaïde, que madame de Montbarey devait toujours accompagner, il n'avait pas été stipulé que mon beau-père nous procurerait, à ses frais, un ménage, ou y suppléerait en argent. En tout, la partie financière de notre établissement avait été négli-

gée; le chevalier de Montbarey n'avait songé qu'à mon avancement et à l'honneur de son nom. Il avait perdu de vue qu'il unissait un jeune homme de vingt-un ans à une fille de douze, qu'il les plaçait à la cour sans Mentor pour les conduire. S'il avait prétendu mettre un frein à mes passions, le frein n'était pas assez puissant, surtout en me fixant dans un pays et sur un théâtre où, chaque minute, chaque instant me fournissait les occasions et la tentation d'en développer toute l'énergie.

On peut croire aisément, d'après ce que j'ai confessé de mes dispositions et de mes goûts, qu'après la paix de 1762, après avoir passé sept ans presque toujours absent de Paris, je ne tardai pas à chercher à me dédommager des très-grandes privations auxquelles mon métier, qui devait passer avant tout, m'avait forcément condamné.

Pendant mes longues absences, madame de Montbarey avait eu la sagesse de vivre avec la plus grande économie, selon nos moyens très-bornés. L'éducation première de nos deux enfans avait occupé tous les momens que lui laissait son service, et son goût pour le monde et les plaisirs bruyans n'avait pas augmenté. Madame Adélaïde, qui avait démêlé le fond de son caractère et toutes ses excellentes qua-

lités, se prêtait à tous ses désirs d'absence et ne la gênait presque en rien. Le penchant de cette princesse pour madame de Montbarey, si marqué même, aurait pu alarmer les intrigantes qui briguaient la faveur exclusive de S. A. R., pour la faire servir à leurs projets de fortune. Ces craintes auraient été soutenues et augmentées par les avantages de position de tous les parens de madame de Montbarey, par le goût très-connu de Louis XV pour tout ce qui portait le nom de Mailly, par la finesse d'esprit et l'amabilité de ma femme, si ses dispositions particulières et son horreur pour les moyens de captation usités dans ce pays d'intrigues, ne l'eussent pas tout naturellement éloignée du but auquel les autres femmes de la cour visaient avec bien moins d'avantages.

Mais comme la crainte ne raisonne pas toujours et s'effraie de tout, elles étaient les premières à solliciter, à faciliter en secret les permissions fréquentes de s'absenter, que demandait madame de Montbarey; et celle-ci y était véritablement autorisée par les soins qu'exigeait sa santé, très-affectée pour avoir été mariée trop jeune, pour avoir eu deux enfans avant l'âge de quinze ans, et par les suites de ses couches. Ses voyages fréquens

aux eaux de Plombières, qui se trouvaient très à portée de mes terres de Franche-Comté, la conduisaient tout naturellement à y passer quelques mois pour y veiller à mes affaires, et suppléer à ce que je ne pouvais faire moi-même pendant la guerre.

Ces absences ne nuisirent jamais à madame de Montbarey dans l'esprit de madame Adélaïde; cependant quand je revins, après la paix, j'entrevis bientôt que, si je voulais faire à la cour une espèce de fortune et tirer parti de mon mariage, il fallait que je m'en occupasse tout seul. Mais, si madame de Montbarey, par son éloignement pour le monde, et surtout pour l'intrigue, ne devait pas entrer, par un rôle actif, dans mes projets possibles d'ambition, sa tendre amitié pour moi m'était un sûr garant qu'elle n'y mettrait jamais obstacle, et que même parfois ce sentiment la ferait aller au-delà du terme où son goût particulier l'aurait retenue.

Le Roi avait naturellement du goût pour les jeunes courtisans qui montraient de l'énergie; il aimait à s'en entourer; il m'avait toujours traité avec bonté, depuis le siége de Fribourg, surtout depuis la bataille de Laufeld; il avait approuvé mon mariage et mon rapprochement de la cour, où je jouissais de

tous les avantages que mon âge comportait; j'avais l'honneur de le suivre à la chasse, j'étais souvent sur la liste des courtisans qu'il admettait dans ses petits voyages et dans les soupers des petits cabinets.

Les comptes avantageux que j'avais mérité qu'on lui rendît de ma conduite pendant la guerre, motivaient de plus, à cette époque, les marques d'intérêt dont il daignait m'honorer.

Une circonstance particulière ajoutait encore aux agrémens que pouvait me présenter la vie de courtisan. Le marquis d'Entraigues, avec lequel j'avais été élevé, qui m'était lié par la plus tendre amitié, qui avait partagé tous les goûts, tous les plaisirs, et peut-être toutes les erreurs de mon jeune âge, entré de très-bonne heure, comme officier supérieur dans les Gendarmes de la garde, était resté à son service à la cour, pendant presque tout le temps de la guerre. Sa figure, ses qualités personnelles, une droiture et une probité au-dessus de tout éloge, une amabilité d'esprit fort étonnante à son âge, tous ces avantages réunis avaient décidé Louis XV à le distinguer de la foule des courtisans de son âge. Sa liaison intime avec M. le prince de Soubise, capitaine des Gen-

darmes de la garde, sa parenté très-rapprochée de M. le duc de la Vallière, grand-fauconnier de France, et très-assidu à la cour, tout avait contribué à y fixer mon ami, qui, après y avoir été agréable, avant la guerre, dans les momens où tous les courtisans y étaient rassemblés, avait fini par y devenir indispensable, lorsque le service militaire força la plus grande partie à s'en éloigner pour se rendre en Allemagne ou aux différens corps auxquels ils étaient attachés.

Le devoir du marquis d'Entraigues le retenait auprès de la personne du Roi. Quoiqu'il n'eût pas eu besoin que le cercle se rétrécît pour être distingué, cette circonstance ne lui fut pas nuisible. Comme il avait l'esprit de tous les jeux, il fut admis à la partie journalière du Roi : vu de plus près et plus de suite, il ne put qu'y gagner. Louis XV s'attacha à lui par estime pour ses qualités sociales et honnêtes, de même que, dans son début, il l'avait remarqué pour l'agrément de ses formes extérieures. Il lui donna plus tard la survivance de la charge de grand-fauconnier, et sa faveur se soutint pendant toute la vie du monarque, dont les maîtresses, soit par goût naturel, soit par politique, parurent avoir les mêmes sentimens pour lui.

J'ai dit la très-intime liaison qui nous unissait, le marquis d'Entraigues et moi; conformité d'âge, conformité de caractère en beaucoup de points, habitude de vivre ensemble dès nos premières années, nulle rivalité possible dans les carrières que nous devions parcourir, même lorsque les circonstances dont je viens de rendre compte, nous eurent réunis sur la liste des courtisans. Quoique suivant, en apparence, la même route, nous visions à deux buts entièrement séparés et distincts; ainsi tout concourait à resserrer les nœuds de notre amitié; et, de cet accord entre nous résultaient très-simplement des avantages réciproques, qui concoururent à rendre ce sentiment aussi constant qu'il était doux.

Si le désir de plaire au Roi et de lui faire notre cour assidûment, nous réunissait souvent à Versailles, les mêmes sociétés à Paris nous procuraient les mêmes rapprochemens. On nous surnomma, je crois l'avoir dit, *les deux inséparables*, et nous avons mérité ce sobriquet, jusqu'au moment où la mort me l'a enlevé, en 1782.

Si son attachement constant pour la femme à laquelle une grande conformité de caractère l'avait lié, et qui fut toujours mon amie, ne me décida point à suivre son exemple dans

les choix que déterminèrent mes goûts et mon tempérament, ce fut parce que nous étions tous deux dans des positions différentes : il était et fut toujours garçon et libre ; et moi, j'étais marié ; et j'ai trop fait connaître jusqu'ici le caractère distinctif de madame de Montbarey, pour qu'on puisse aisément juger que toute idée de rivalité sur la même ligne qu'elle occupait dans le monde, eût été une pomme de discorde éternelle entre nous, et que je devais toujours ménager à son amour propre le droit de paraître ignorer les torts qu'elle eût pu reprocher sans cesse à ma fidélité conjugale.

La réunion du marquis d'Entraigues et de moi dans la carrière de la cour et dans les courses qu'elle exige, était fortifiée par le chevalier de Montbarey, qui, après la guerre de 1748, et pour mon seul avantage, avait commencé à suivre aussi la vie de courtisan. Malgré son âge, sa taille et sa figure, qui formaient un contraste avec la jeunesse et les formes grêles et faibles de la plupart des autres courtisans, son caractère original, le piquant de sa conversation et ses qualités morales, faisaient disparaître l'inconséquence apparente de la vie pénible à laquelle il se condamnait dans un âge avancé. De toutes les

obligations majeures qui doivent lui mériter de moi des regrets éternels, je dois mettre cet article à la tête des services essentiels que sa tendre amitié m'a rendus, puisque sa présence dans le cercle des courtisans faisait disparaître pour moi la nouveauté de mon admission parmi eux; par conséquent, m'avançait d'une génération, et me donnait des droits égaux à ceux qui s'y trouvaient placés de père en fils, et qui regardaient les faveurs comme leur héritage et leur patrimoine.

Dans le cours de l'année 1763, je perdis la marquise du Bourg, ma grand'mère, qui m'avait toujours aimé, depuis que mon père m'avait présenté à elle dans ma première enfance, lorsqu'il me plaça au collége des Jésuites. J'ai parlé, dans le commencement de ces Mémoires, de la naissance de la marquise du Bourg, de l'ancienneté de la maison de Rébé, dont elle était la dernière, et des alliances distinguées qui la faisaient tenir de très-près à la maison régnante, par Jeanne d'Albret, sa grand'mère, cousine de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, femme d'Antoine de Bourbon, et mère d'Henri IV.

La marquise du Bourg avait toujours vécu à Paris. Elle avait de l'esprit, beaucoup de noblesse dans les manières, et sa conversation

se sentait encore du bon ton de la bonne compagnie du règne de Louis XIV.

Comme, depuis bien des années, sa santé l'empêchait de sortir de chez elle, sa maison était le rendez-vous d'une société composée de femmes à peu près de son âge, et le jeu du cavagnole, qu'on y jouait, était plutôt, par son prix, un remplissage pour tuer le temps, qu'une spéculation de lucre et d'intérêt. Cette réunion, dont la formation régulière et journalière datait de près de cinquante ans, prouvait infiniment en faveur des personnes qui la composaient, assurait leur fidélité en amitié, et la constance de leurs goûts. Le peu d'hommes qui s'y rendaient, dataient des mêmes époques. Si la malignité publique eût été tentée de répandre son venin sur cette société, elle eût été forcée de remonter aux anecdotes de la fin du règne de Louis XIV, ou tout au moins de la régence.

La fierté et la noblesse du caractère de ma grand'mère avaient été flattées de l'alliance que j'avais contractée, flattées encore plus de voir ma femme placée à la cour. L'extrême jeunesse de madame de Montbarey, la finesse de son esprit et sa gentillesse captèrent la marquise du Bourg, dont l'opinion, faisant loi dans sa société, avait été adoptée

par toutes les personnes qui la composaient.

Ma grand'mère avait pour véritable amie madame la marquise de Grisac, de la maison d'Apchier, sœur du chevalier d'Apchier, mort lieutenant-général des armées. Cette dame occupait un appartement dans la même maison. On distinguait aisément qu'elle avait eu une très-belle taille et une figure agréable. La tournure de son esprit était aussi aimable que ses manières étaient nobles et engageantes.

La mort de la marquise du Bourg dispersa toute cette société, qui s'éteignit successivement et à des époques très-rapprochées. Madame de Lostange et moi partageâmes la succession. D'après les conseils de mon père, qui, à sa mort, m'avait recommandé de ménager l'esprit et le cœur de ma tante, et de faire tous les sacrifices d'intérêt pour la captiver, je me prêtai à toutes ses volontés, qui, souvent, étaient un peu extraordinaires, et presque toujours dictées par les avocats ou les intrigans qui avaient sa confiance, et ne manquaient pas d'en abuser. Toutes mes vues se bornèrent à conserver l'intégrité des possessions territoriales de la maison de Montclar, en Roussillon; et je vis, non sans peine, mais sans opposition, madame de Lostange se défaire successivement des terres de la

maison du Bourg, en Forez, Lyonnais et Bourgogne, et de celles de la succession de la maréchale du Bourg, en Bretagne, comme j'avais vu la marquise du Bourg vendre celles de la maison de Rébé, en Languedoc. Ainsi je vis presque s'anéantir la masse énorme de fortune à laquelle j'étais tout naturellement appelé du chef de ma mère. Si les fonds provenant de cette dernière partie de biens furent aliénés pour soutenir, disait-on, le procès interminable contre la maison de Lorraine, pour la succession d'Albret, les autres ne furent dilapidés par ma tante que par caprice, et à l'instigation des gens qui avaient sa confiance, et qui lui firent acheter, en remplacement, la terre de Moulins-Pont-Marquis; mauvaise acquisition, que je trouvai, à peu près, seule et unique dans sa succession.

Les gens d'affaires de madame de Lostange ne purent s'empêcher de me faire abandon de quelques fonds en argent, provenant de ces dilapidations. Ils servirent en partie à rembourser les emprunts que j'avais été obligé de faire lors de mon mariage et de mon établissement à Paris et à la cour, et les dettes que la guerre m'avait fait contracter. Le surplus, ne me venant que par sommes médiocres, selon le caprice et la volonté de ma tante, fut

fondu dans mon ménage ou dans mes dépenses particulières; et, de fait, ne me fit aucun profit durable. Ma tante, dominée par ses gens d'affaires, qui étaient, comme je l'ai dit, son unique société, était devenue, par leurs instigations et à leur profit, très-processive; tous les procès qu'elle entreprit ou qu'elle soutint se faisaient en nos deux noms; leur dépense excessive était toujours le premier et le plus fort article du compte que, de temps en temps, on réglait avec moi; de manière qu'à l'exception de la moitié du douaire de six mille livres, que nous étions obligés de payer à madame la marquise du Bourg, qui cessa, et de la moitié du revenu des terres du Roussillon, dont ma tante me donnait, par-ci, par-là, ce qu'elle voulait, la mort de ma grand'mère n'apporta pas une grande amélioration à ma fortune pécuniaire.

Mais, à mon âge, avec mes goûts et ma très-bonne santé, les projets d'ambition, comme militaire et comme courtisan, m'occupaient bien plus selon mon goût que des discussions d'intérêt. Je dois avouer que, soit légèreté, soit insouciance, soit distraction occasionnée par mes autres occupations, je laissai madame de Lostange consommer à volonté la destruction de notre fortune indivise, et que j'oppo-

sai souvent aux sages représentations du chevalier de Montbarey, à cet égard, les conseils que m'avait donné mon père en mourant, et que je couvris du respect que je devais à sa mémoire, la véritable négligence qui m'éloignait de toute discussion d'affaires contentieuses. Il entrait aussi dans mon caractère de ne jamais regarder l'argent que comme moyen, et de n'y pas attacher une grande valeur. Peut-être cette insouciance de ma part, et le dégoût que j'éprouvais pour tous les détails qui se rapportaient à des affaires d'intérêt, provenaient-ils de mes premières habitudes. Dans un âge encore très-tendre, je m'étais trouvé à la tête de ma fortune; j'avais un revenu bien supérieur à mes besoins d'alors; ma jeunesse ne me permettait pas d'avoir une maison; tout l'argent que je tirais de moi bien ne servait qu'à mes dépenses personnelles et de poche; je logeais chez un baigneur, j'avais un carosse de remise et un seul laquais; les jeux de hasard, en bonne compagnie, me réussirent si parfaitement, que j'avais toujours de l'argent, quoique je satisfisse toutes mes fantaisies; il me fut donc aisé de me persuader que je n'en manquerais jamais. Les premiers momens de mon mariage m'éloignèrent encore de tous les soins qu'aurait exigé l'exacte administration de mon

patrimoine. La guerre étant ensuite survenue et m'ayant essentiellement occupé, je contractai l'habitude de négliger mes affaires. Les temps de guerre sont d'autant plus propres à produire cet effet, que, pour peu que l'on soit possesseur de fonds ruraux, quelque dépense qu'on soit dans le cas de faire à la guerre, les ressources y croissent, pour ainsi dire, en proportion des besoins; il est rare d'y manquer d'argent, mais on le paie un peu cher.

Après la paix, la carrière dans laquelle j'entrai me sépara encore plus de mes affaires. Je dois sans doute me reprocher les choix que je fis, par facilité et par pure complaisance, des personnes à qui je confiai l'administration de mes biens, dont je n'eus pas toujours à vanter les soins et la probité; et, pour me rendre justice entière, il faut bien que j'avoue le très-grand fond que je m'étais accoutumé à faire sur mon étoile heureuse qui, par gradation, à dater de l'âge de douze ans, jusqu'à celui de cinquante-sept, m'a toujours fait jouir de la plus grande abondance et même d'un énorme superflu.

Toutes les espèces de goûts, comme toutes les espèces d'ambition étaient entrées à la fois dans la tête du duc de Choiseul, qui, sous le simple titre de ministre secrétaire d'état du

département de la guerre, régnait presque despotiquement à Versailles, sous l'autorité apparente du Roi.

Il venait de finir une guerre peu glorieuse par une paix qui, ne coûtant rien à la France, dans le continent de l'Europe, avait satisfait à peu près presque tous les ordres de personnes de la cour et de Paris, qui, par des motifs plus ou moins purs, commençaient à se lasser d'une guerre, sur un théâtre éloigné, dont les résultats ne flattaient pas l'orgueil national, et contrariaient souvent les désirs et les plaisirs des particuliers.

Louis XV lui-même, en se rappelant ses glorieuses campagnes de Flandre, dans la guerre précédente, et les succès immortels du maréchal de Saxe, éprouvait un véritable chagrin d'avoir fait céder son goût particulier à la politique de la maison d'Autriche, et à l'intérêt qu'avait cette puissance de mettre des bornes aux prétentions toujours croissantes de la Prusse.

Les grands talens de Frédéric II l'avaient sauvé des malheurs qu'il devait naturellement craindre, et, comme je l'ai dit plus haut, avaient fait tourner à sa gloire et à son avantage une guerre qui, selon les premiers aperçus, devait opérer sa ruine complète, et

lui faire perdre les accroissemens progressifs, au moyen desquels le margraviat de Brandebourg avait pris rang parmi les grandes puissances de l'Europe, et était entré en rivalité de considération diplomatique avec la maison d'Autriche à la diète de l'empire.

Le duc de Choiseul, alors comte de Stainville, était ambassadeur de France à Rome, au commencement de cette guerre. Par son esprit, par sa magnificence, il y avait fondé cette réputation qui l'avait conduit à l'ambassade de Vienne, et, par suite, au gouvernement de la France. A Rome, cette capitale de la politique comme du monde chrétien, il avait acquis toutes les connaissances diplomatiques qui établirent sa prépondérance parmi les négociateurs. Comme ses vues avaient été souvent contrariées par le crédit des Jésuites dans différentes cours chrétiennes, il avait formé le projet de l'anéantissement de cet ordre. Ce plan une fois adopté, et ses sentimens une fois connus, il dut se concilier tous les écrivains prétendus philosophes, qui, à quelque prix que ce fût, cherchaient à se venger du crédit de cet ordre monastique, dans les dernières années du règne de Louis XIV, et sous le ministère du cardinal de Fleury.

M. de Choiseul trouva la cour de Vienne

uniquement occupée de ses animosités contre le roi de Prusse, et conséquemment de son armée, qui, seule, pouvait les servir. Toutes les idées s'y rapportaient à l'amélioration de cette partie, et à tout ce qui pouvait préparer des succès contre un roi politique et grand, qui paraissait convaincu, depuis long-temps, que ses projets d'agrandissement ne pouvaient se fonder que sur l'excellence de ses troupes, leur habile discipline, et qui savait faire de véritables Prussiens de tous les déserteurs des autres nations, que la légèreté naturelle aux hommes, et plus particulièrement aux Français, amenait sous ses drapeaux.

Le duc de Choiseul saisit, avec toute la promptitude de son esprit, les idées qui occupaient, à cette époque, les têtes germaniques. Porté à rejeter sur les vices de la composition de l'armée française tous les malheurs de cette guerre, il se promit bien de changer la forme du militaire, et d'y introduire les principes allemands dont il avait eu sous les yeux le spectacle à Vienne, et de l'utilité desquels il s'était bien pénétré.

A Versailles, si l'on excepte les personnes qui tiennent de très-près au Monarque ou au gouvernement, par leurs charges ou par leurs intrigues, les autres courtisans sont, de nature,

imitateurs, et servilement échos et approbateurs des systêmes adoptés par les ministres dispensateurs des grâces. Dès que les idées du ministre furent connues, toutes les têtes ne rêvèrent plus que changemens dans la hiérarchie et l'ordre militaire; tous les intrigans s'occupèrent de se faire valoir, enfantant sans réflexion des systêmes de formation militaire, de nouvelle discipline; les audiences du ministre ne furent plus remplies que de novateurs, tous un projet à la main, sollicitant la préférence pour leurs rêves de la nuit; et les bureaux de la guerre eurent bien de la peine à suffire à l'immensité des plans qui leur furent soumis, et dont ils furent inondés.

Le soin de se maintenir, d'accroître sa faveur, les intrigues journalières de la cour, l'envie de se mêler de tout, de ne permettre que rien se fît contre ses désirs et sans son approbation, prenaient trop de momens dans la journée du duc de Choiseul, pour qu'il pût lui-même examiner et juger la millième partie des propositions qui furent mises sous ses yeux sur les changemens à faire dans le régime, la composition et les principes de l'armée française. Quoique homme d'état, il n'en était pas moins occupé de ses plaisirs particuliers; ses travaux ne se bornaient pas au dépar-

tement de la guerre ; sa qualité de ministre des affaires étrangères, tant qu'il la conserva, et son influence sur le duc de Praslin, quand il l'eut décoré de ce titre, le forcèrent à faire choix d'officiers-généraux et même supérieurs qui s'étaient distingués pendant la guerre, pour leur confier l'examen de cette masse de projets et de plans nouveaux. Il les chargea d'en former un tout, qui composa l'ordonnance provisoire de 1764 ; ordonnance que ses rédacteurs tinrent secrète, même après qu'elle eut été approuvée et signée par le Roi, qui porta à cet objet vraiment intéressant toute l'insouciance qui caractérisa les dernières années de son règne.

Comme les rédacteurs de cette ordonnance provisoire avaient, par leur choix, excité des jalousies, et que, sans suivre en totalité, dans leur rédaction, aucun des plans qu'on leur avait remis, ils avaient recueilli des idées éparses et des dispositions isolées, pour en former un tout qui pût cadrer avec leurs idées personnelles ; comme ils étaient persuadés que, dès que leur ouvrage serait connu, il deviendrait la proie de la critique et du blâme des novateurs, blessés qu'on n'eût pas adopté toutes leurs idées, et auxquels se joindrait le nombre considérable des militaires qui te-

naient à l'ancien ordre de choses, et ne croyaient pas qu'on dût apporter aucun changement aux formes sous lesquelles l'armée française avait acquis et conservé sa gloire, le plus grand secret fut prescrit et maintenu sur les changemens projetés jusque vers la fin de l'hiver, temps auquel le ministre aurait déterminé le choix des officiers-généraux chargés de propager la nouvelle doctrine, et la liste des différentes villes de garnison où ils devaient résider pour y faire l'essai des nouveaux principes.

Je fus du nombre des élus, pour être employé dans mon grade de maréchal de camp, à Cambrai, à quarante lieues de Paris, et chargé de l'introduction des nouveaux réglemens dans le régiment de Champagne, de quatre bataillons, et dans six autres bataillons, placés dans les villes adjacentes. Je ne reçus mes ordres et mes instructions, que trois jours avant mon départ de Paris. J'aurais pu employer ces trois jours à l'examen de la besogne dont j'étais chargé; mais je préférai, d'après mon caractère, les consacrer aux soins de mon nouvel établissement et aux adieux que j'étais obligé de faire.

Je ne partis pour Cambrai que la veille du jour que je devais y arriver, d'après mes or-

dres. J'emmenai avec moi un jeune secrétaire que le comte de Chabo, lieutenant-général de distinction et de réputation, avait recommandé à ma confiance, comme un sujet qu'il avait élevé et dont il me répondait. Le sieur d'Avranges (c'était son nom) était de Saint-Avold, dans la Lorraine allemande, parlant beaucoup mieux l'allemand que le français, mais s'exprimant pourtant clairement dans les deux langues; ce qui pouvait m'être et me fut en effet très-utile. Il était d'assez grande taille et d'une figure agréable.

Le comte de Chabo, qui avait succédé au comte de Mortagne dans la place de commandant en chef de la Légion-Royale, que ce dernier avait levée dans la guerre de Bohême, était de mes parens du côté de ma mère. Il avait servi, pendant la guerre de sept ans, à la tête de ce corps mixte, partie infanterie, partie cavalerie, et s'était distingué notamment à la défense d'Hoya, lors de l'évacuation de l'électorat d'Hanovre, et dans le temps de nos malheurs de l'hiver de 1758. Pendant les campagnes suivantes, ce corps avait toujours formé une avant-garde ou une réserve séparée; et tous les généraux différens qui avaient commandé, avec plus ou moins de confiance en lui, avaient toujours rendu justice au cou-

rage et aux talens militaires du chef. Comme, de tous les temps, le maréchal de Belle-Isle l'avait protégé, ses successeurs au ministère de la guerre réglèrent souvent leurs sentimens pour le comte de Chabo, moins sur ce qu'il méritait, que d'après leur manière d'envisager le maréchal-ministre; mais tous se crurent obligés de le traiter avec considération; et M. le duc de Choiseul l'avait consulté sur les articles de sa nouvelle constitution militaire qui regardaient les troupes légères.

Le comte de Chabo, sans avoir une belle figure, en avait une très-militaire. Sa fortune lui permit, jusqu'à sa mort, d'avoir à Paris une maison où il recevait avec plaisir tous ses compagnons d'armes, et dans laquelle tous les braves militaires étaient bien reçus.

La veille de mon départ de Paris, je passai la nuit à lire mes instructions et l'ordonnance provisoire que j'étais chargé d'aller faire exécuter à Cambray. J'y trouvai, selon le peu de connaissances militaires que j'avais, les meilleures vues générales, mais quelquefois des obscurités dans la manière dont elles étaient présentées. J'y remarquai beaucoup d'ambiguités, qui pouvaient prêter à diverses interprétations ou exiger des commentaires. J'y vis clairement le désir du bien, mais je ne

pus m'empêcher d'y reconnaître en même temps le goût de la nouveauté; j'y distinguai surtout les différentes mains qui avaient coopéré à sa confection, et dont les différentes rédactions laissaient percer les nuances. Plusieurs lectures me ramenèrent toujours au même sentiment; je faisais des notes, en lisant, sur tous les points qui me paraissaient obscurs; et, à la fin de ce travail, que je recommençai plusieurs fois pendant le temps de ma route, je me convainquis que le ministre, qui avait formé le projet de changement, n'avait pu donner toute l'attention nécessaire à cet ouvrage; que les gens qu'il en avait chargés avaient mêlé leurs idées personnelles à celles de l'ordonnateur; et que, de fait, il était impossible d'établir et d'exécuter la chose ordonnée littéralement, sans demander des éclaircissemens presque à chaque page.

Je connaissais déjà assez bien le caractère du ministre, pour comprendre l'impression que feraient sur lui des observations volumineuses sur son œuvre chérie, que ses nombreuses occupations ne lui permettraient pas d'examiner lui-même. Je sentais qu'il en renverrait la décision aux véritables auteurs des fautes; je me défiais de l'amour propre et des prétentions de ces messieurs à l'infaillibilité;

enfin, je sentis que, parmi le nombre des officiers-généraux employés à la même besogne, sur toute l'étendue militaire du royaume, j'étais le plus voisin de Paris, et celui qui, naturellement, devait opérer le premier. Toutes ces considérations, mûrement réfléchies, et surtout la connaissance que j'avais du caractère du duc de Choiseul, me déterminèrent au parti que je pris, et qui fut la chose la plus adroite que j'aie faite de ma vie.

Après m'être bien rempli du cannevas sur lequel et d'après lequel je devais opérer, après avoir noté les incohérences que je crus y remarquer, et les obscurités qui pouvaient m'arrêter dans l'exécution, je me décidai à trancher, moi-même, les difficultés, et à donner les explications qui me paraîtraient les plus naturelles, d'après le but qu'avait eu le ministre. Je refis, enfin, plusieurs articles, afin d'accélérer le travail, sans rien changer, ni aux principes, ni aux vues du ministre, et j'arrivai à Cambray, très-décidé à suivre, à mes risques, périls et fortune, le plan que je m'étais fait.

Mais il ne suffisait pas, pour exécuter ce à quoi je m'étais déterminé, d'en avoir formé le projet; il fallait rencontrer, dans l'exécution, des coopérateurs qui, par leur zèle et leur

intelligence, pussent ne pas faire naître de nouvelles difficultés; et qui, occupés du bien de la chose, ne perdissent pas le temps à examiner et à me faire des objections. C'est ce que je trouvai dans le régiment de Champagne, en garnison à Cambray, sur lequel je devais faire mon premier essai.

M. de la Costé, lieutenant-colonel, et tous messieurs les officiers de l'état-major, me secondèrent avec émulation et intelligence; et, les premiers complimens faits et rendus, nous nous livrâmes à la besogne, dont je leur communiquai toutes les parties, en ajoutant mes éclaircissemens aux choses obscures, et mes changemens à ceux dont je jugeai le texte de l'ordonnance susceptible. Je dois la justice à l'état-major de ce régiment, à l'habileté de tous les officiers, au zèle infatigable de tout le corps et à son excellente administration, qu'en moins de huit jours, tout l'immense travail qu'entraînait l'ordonnance fut terminé à ma très-grande satisfaction. La formation nouvelle une fois établie, je n'eus plus à m'occuper que de la consolider, et à faire manœuvrer le corps d'après les nouveaux principes.

Quoique j'eusse terminé mon travail avec toute la prestesse possible, il fallait encore

que je fusse servi avec la même promptitude, la même légèreté par mon secrétaire, et les coopérateurs que je lui adjoignis, afin que je pusse faire parvenir au ministre, mon travail le premier de tous. Cette diligence était entrée dans mon plan, lorsque j'avais pris le parti de trancher les difficultés de ma propre autorité. J'eus la satisfaction de trouver dans le sieur d'Avranges tout ce que je pouvais désirer dans sa partie : la plus belle écriture, l'ordre le plus clair dans le matériel du copiste, et une stricte ponctualité dans l'exécution de tout ce que j'exigeai de lui.

Enfin, après les huit jours que me prirent la formation et le travail vis-à-vis du régiment de Champagne, trois jours et trois nuits du travail le plus assidu me suffirent pour en achever la rédaction, et en faire les trois copies qui m'étaient nécessaires. Je fis partir le tout pour le ministre, qui, le douzième jour après mon départ, reçut le compte très-détaillé que je lui rendais de l'exécution prétendue ponctuelle de ses ordres. Je fus si bien servi par mon étoile, que mon travail arriva le premier sous les yeux de M. le duc de Choiseul, et dans le temps où, de toutes les parties du royaume, il recevait, des officiers-généraux chargés de la même mission, des observations ou des de-

mandes d'éclaircissemens sur les difficultés dont ils sollicitaient la décision, et dont ils attendaient la solution pour opérer.

Le caractère décisif et absolu du duc de Choiseul le rendait le ministre le moins propre à recevoir avec tranquillité des représentations, même justes, sur l'exécution des ordres qu'il donnait. Ses occupations, trop multipliées, ne lui laissaient pas le temps d'examiner froidement si elles étaient fondées ou non; surtout, dans le cas actuel, où il s'agissait d'une mesure qu'il envisageait comme une des opérations les plus marquantes de son administration. Nul homme n'était moins disposé que lui à endurer des contrariétés; il ne connaissait que l'ordre et son exécution. Ses entours, comme tous ceux des ministres en faveur, pensaient de même; et les faiseurs et rédacteurs de ses projets avaient un intérêt personnel à ne pas soumettre à une discussion froide et raisonnée les incohérences qui existaient réellement dans l'ordonnance provisoire de la formation militaire.

Ce fut au milieu de tout l'embarras que leur causaient les réclamations multipliées des officiers-généraux employés près des troupes, que mon travail sur le régiment de Champagne arriva, sans que le ministre eût reçu

un mot de moi depuis mon départ pour Cambrai, et douze jours précisément après celui où, par mes instructions, j'avais dû commencer à opérer. Ces circonstances réunies déterminèrent le succès complet de ma besogne. Le ministre s'engoua de moi, ne fit aucune attention aux changemens que j'avais cru devoir faire subir à l'ordonnance provisoire, approuva tout, loua tout sans restriction, me regarda comme le premier et le plus habile exécuteur de ses ordres, me prôna mille fois plus que je ne le méritais, et fit sur-le-champ faire des copies de mon travail pour l'adresser à tous mes confrères, comme modèle d'exécution et comme solution des questions qu'ils avaient faites. Les officiers-généraux, dont l'amour propre aurait pu être blessé, crurent ou feignirent de croire que j'avais, comme eux, demandé des éclaircissemens, que la proximité de Cambrai m'avait fait parvenir plus tôt; les faiseurs, que la multiplicité des interprétations demandées auraient pu discréditer auprès du ministre, se gardèrent bien de lui rendre compte des changemens que j'avais faits à l'ordonnance, et crurent se servir eux-mêmes en louant, devant le duc de Choiseul, l'intelligence et la promptitude de mon travail; et chacun d'eux

ne manqua pas de lui insinuer qu'il en avait long-temps raisonné avec moi avant mon départ. Sans doute ils ne m'en aimèrent pas davantage et je devins pour eux un objet de crainte et de jalousie. Ils connaissaient bien mal mon caractère.

Ce ne fut que quatre ou cinq ans plus tard, en 1768 ou 69, dans un voyage de Marly, que, me trouvant tête à tête avec le duc de Choiseul, et pour soutenir la conversation, je lui rendis compte, dans le plus grand détail, de tout ce que j'avais fait en 1764, relativement à la nouvelle formation des troupes. Je dois ajouter, pour faire connaître son caractère, autant qu'il est en moi, qu'après m'avoir écouté, il me sauta au cou, et rit de bon cœur, se moquant des faiseurs qui l'entouraient à cette époque, et les désignant par les épithètes que j'aurais pu leur donner moi-même, dans le temps de mes querelles avec eux. Cette scène de confiance réciproque, et vraiment comique, dura jusqu'à l'arrivée du Roi dans le salon; les courtisans curieux qui en furent les témoins, étaient bien éloignés d'en deviner la cause.

Vu le peu de goût que madame de Montbarey avait pour la cour, je n'eus pas de peine à l'engager à venir passer à Cambrai le temps

que je devais y rester, pour présider à la nouvelle formation des troupes, et à l'exécution des nouvelles manœuvres militaires. Elle éprouva, dans cette occasion, toutes les bontés de madame Adélaïde, et vint s'établir, avec moi dans l'abbaye du Saint-Sépulcre, à Cambrai, que l'on m'avait donnée pour logement. Je ne peux assez me louer de l'accueil que me firent toutes les personnes marquantes et honnêtes qui habitent cette ville, notamment M. le marquis de Warignies, aussi distingué par sa naissance, que recommandable par sa politesse, ses manières infiniment nobles et l'emploi de sa fortune consacrée à faire les honneurs de la ville. Sa maison était le rendez-vous ordinaire de toute la bonne compagnie.

Si madame de Montbarey n'eût pas profité, pendant la guerre, des facilités que lui accordait madame Adélaïde, pour voyager dans les Pays-Bas, la Hollande, et sur les bords du Rhin, cet été de 1764 lui aurait fourni l'occasion de connaître ces pays vraiment curieux; mais nous nous bornâmes à visiter Lille, Valenciennes, Douai et Dunkerque, dans les momens de repos laissés aux troupes, avant la dernière saison des manœuvres.

Le régiment de la Couronne était en gar-

nison à Valenciennes. Je m'étais trouvé trop heureux de servir à la tête de ce corps pendant la guerre, pour que je n'eusse pas le plus grand désir de le revoir et de lui présenter madame de Montbarey qui ne connaissait que ceux des officiers que des blessures ou des affaires avaient amenés à Paris. Ce désir très-naturel nous fit commencer nos courses par Valenciennes; nous y fûmes reçus de la manière la plus satisfaisante et la plus agréable pour madame de Montbarey et pour moi. La joie de tous mes compagnons d'armes, tant officiers que soldats, fut si démonstrative et j'en étais si reconnaissant, que des larmes coulèrent de mes yeux. Tout le corps crut devoir honorer madame de Montbarey par une fête à laquelle furent invitées toutes les troupes des garnisons voisines. M. le marquis de Blangis, qui m'avait succédé dans le commandement de ce corps, y mit toute la grâce et toute la politesse imaginables vis-à-vis de ma femme; mais mon cœur fut bien plus touché de la gaîté franche et loyale que firent éclater naïvement tous les soldats, tant ceux avec lesquels j'avais fait la guerre, que ceux plus nouvellement entrés dans le régiment, car ces derniers, ne me connaissant pas, me prouvaient, par leurs démonstrations, que les

anciens ne m'avaient pas oublié et s'étaient entretenus de moi avec eux. Madame de Montbarey était habillée des couleurs de ce brave régiment, dont j'avais moi-même repris l'uniforme, pendant la fête.

Je peux assurer que les trois jours que je passai à Valenciennes, au milieu de ces braves et honnêtes gens, sont une des époques les plus agréables de ma vie, et bien plus sensible à mon cœur que celles où la fortune, me prenant par la main, m'a comblé de ces hautes faveurs, objet de l'ambition de tous les hommes.

Après ces petites courses, nous revînmes à Cambrai, où nous continuâmes à vivre avec agrément, le traitement que le ministre avait alloué aux officiers-généraux employés, étant plus que suffisant pour tenir une maison honorable.

Je retrouvai dans le régiment de Champagne, un de mes anciens amis de collége, M. de Chamolle, qui avait fait la guerre avec mon père, dont il était fort aimé. Il était capitaine et servait avec distinction. Nos cœurs s'entendaient si bien, et nos caractères avaient tant de rapports, que nous formâmes une amitié qui ne s'est jamais démentie. Nous avons toujours cherché, depuis ce moment,

les occasions de nous rapprocher, nous les avons toujours saisies avec empressement. C'est après trente années d'épreuves, que je rends à son amitié le juste tribut que je lui dois; c'est une dette que j'acquitte avec autant de plaisir que de sensibilité.

Toujours mon ami, jamais mon flatteur, même dans les momens où la fortune m'a le plus élevé, M. de Chamolle s'est toujours montré franc avec moi, lors même que la vérité pouvait me paraître dure. Son caractère très-prononcé, fait pour être apprécié par tous les hommes qui pensent, lui a obtenu dans tous les lieux qu'il a habités, la considération des gens de bien, l'affection des hommes sensibles, et la confiance de ceux mêmes qui ont appris, par une longue expérience, avec quelle réserve il faut l'accorder.

Après avoir fini ma mission, je revins à Paris pour en rendre compte à M. le duc de Choiseul. Dès mon début, je pus m'apercevoir que j'avais su prévenir le ministre en ma faveur; par les expressions qu'il employa, les promesses qu'il me fit, et les éloges qu'il me prodigua. Connaissant son caractère, je dus juger quelle avait dû être sa prévention pour moi, lorsqu'il avait reçu mon travail, puisque,

après quatre mois, il m'en parlait encore avec tant de chaleur.

Si j'eusse été un intrigant, si, très-porté à remplir de mon mieux mes devoirs militaires, je n'eusse pas été, dans mes momens de liberté, trop occupé de mes plaisirs, j'aurais pu tirer un grand parti de l'engouement de M. de Choiseul. Mais je peux me citer comme un exemple de l'empire des habitudes ; *Toujours constant, jamais fidèle :* telle aurait pu être ma devise. Je pouvais la justifier à mes propres yeux, en attribuant ma constance à la connaissance pratique que j'avais des vertus essentielles de madame de Montbarey, et mes infidélités à la chaleur de mon tempérament, et, peut-être, à la nécessité pour moi, afin de n'être pas dominé, dans mon intérieur, par le caractère altier et tranchant de ma femme, d'opposer à cette disposition trop naturelle chez elle, la crainte d'un éloignement total, contre lequel elle n'avait d'autres armes que la douceur, unique moyen de me ramener dans mon ménage. J'étais d'ailleurs très-juste à son égard; si la contrariété m'était insupportable, je n'étais, de mon côté, gênant sur rien, et je savais, par moi-même, combien il est doux de n'agir que d'après sa propre volonté.

Les mêmes principes me dirigèrent toujours à l'égard de mes maîtresses ; la plus déclarée, celle qui paraissait m'inspirer le goût le plus réel, eut les mêmes reproches à me faire. Mais je ne m'écartais jamais de la règle invariable que je m'étais faite, de ne me permettre aucune liaison dont les yeux et l'amour propre de madame de Montbarey pussent être offensés. Cette précaution de décence servait également et mon goût pour le plaisir, et l'habitude que j'avais contractée dès mon enfance, de m'occuper dans mon cabinet, habitude que j'ai toujours conservée, et sur laquelle je ne me suis jamais blasé. Si l'on pouvait me reprocher, dans les attachemens que je me permettais, que je remplaçais souvent l'assiduité et les soins qui captivent les femmes, par des sacrifices d'argent onéreux pour ma fortune, je me disais à moi-même, pour m'excuser, qu'il valait mieux perdre de l'argent que risquer la paix de mon ménage. Je savais ainsi trouver de plausibles raisons pour me justifier à mes propres yeux.

Le succès que j'avais obtenu dans ma première mission près des troupes, développa en moi un germe d'ambition qui me fit réfléchir sur le parti que je devais prendre pour ma fortune à venir et pour celle de mes enfans. Le

chevalier de Montbarey, en me mariant à la cour, et en sacrifiant, dans mon établissement, les avantages pécuniaires à une alliance honorable, avait eu pour objet de me faire participer aux faveurs et aux grâces que le rapprochement avec le Souverain rend plus faciles à obtenir. La place qu'occupait madame de Montbarey me donnait des facilités, ainsi que l'influence de sa famille, et le bonheur que j'avais eu de mériter, pendant la guerre, une approbation assez générale. Il est vrai que le peu de disposition que ma femme avait pour l'intrigue m'ôtait les ressources que j'aurais pu trouver dans son esprit, pour servir l'exécution de mes projets; il me fallut donc suppléer par moi-même à ce défaut. En regardant autour de moi, je me rendis un compte exact de ma position réelle et de mes rapports utiles.

Le comte de Mailly, mon beau-père, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des armées, premier écuyer de madame la Dauphine, était bien le plus brave et le plus loyal gentilhomme de France. Il avait servi dans la Gendarmerie, comme capitaine de la compagnie Ecossaise, fonction presque héréditaire dans sa maison. Sa naissance, son nom, les circonstances avaient tout fait pour sa for-

tune, dont il jouissait avec honnêteté et décence; mais incapable, par ses goûts paisibles, de faire pour lui-même des démarches actives, je ne pouvais me flatter d'en tirer un grand parti pour mon propre compte.

Madame la comtesse de Mailly, sa femme, était aussi peu propre à me servir. Placée près de madame la Dauphine, elle faisait très-exactement le service de sa place, mais elle avait eu besoin de l'assistance de ses amis pour l'établissement de ses filles; les soins intérieurs de son ménage prenaient tous ses momens. Tendrement occupée de son mari, qui avait plus consulté son goût que sa famille en l'épousant, elle fit, pendant toute sa vie, son unique soin de lui prouver son attachement; et, s'il eût fallu qu'elle fît un pas pour arriver à la fortune qui vint les chercher tous les deux, je doute qu'elle l'eût entrepris.

L'immense substitution de la terre de Nesle, à laquelle le comte de Mailly était appelé, par le défaut d'enfans mâles dans la branche qui la possédait, formait l'objet de tous les vœux de mon beau-père et de ma belle-mère, le seul dont ils s'occupassent et qui concentrait toutes leurs vues d'ambition.

Leur fils, en 1765, était encore fort jeune, et, comme presque tous les enfans de la haute

noblesse, fort mal élevé. Sa jeunesse fut confiée, sans choix préliminaire et sans examen, à un pédant qui, ne sachant que le latin des classes, s'imaginait que c'était dans les règles de la grammaire que consistaient tous les principes de l'éducation. Ce précepteur, dont les mœurs étaient pures, n'était pas assez instruit des usages du monde dans lequel devait vivre mon beau-frère, pour le former convenablement; il ne pouvait lui donner les instructions qui lui manquaient à lui-même, et ses pédantesques réprimandes étaient sans cesse déjouées par les valets de la maison, qui, par la plus basse adulation, ne manquaient pas de faire au jeune homme l'énumération continuelle de tous les avantages qu'il devait un jour rassembler sur sa tête. Ils ne laissaient ainsi au précepteur que des ridicules, et procuraient à l'élève tous les genres de corruption réunis. Ces semences fâcheuses germèrent dans son cœur et se développèrent pendant les deux années qu'il apprit à monter à cheval avec d'autres jeunes gens de son âge. Quand son père me l'envoya a l'armée, en 1761, pour y servir comme mon aide de camp, quoique je l'aimasse tendrement, je ne pus m'empêcher de reconnaître les tristes effets de la négligence outrée qui avait laissé pervertir l'esprit

et les heureuses dispositions qu'il avait reçus de la nature. Autrement élevé, il serait devenu un des hommes les plus remarquables de la cour.

La comtesse de Coislin, sœur aînée de madame de Montbarey, joignait à une taille imposante la figure la plus agréable, un esprit vif, curieux de toutes les connaissances, mais incapable de s'occuper d'en acquérir de réelles. Tout l'art de la coquetterie et le piquant de sa conversation lui formaient une cour assidue de tous les hommes qui la désiraient, et des ennemies de toutes les femmes qu'elle éclipsait et qui la redoutaient. Son mari, d'une figure peu distinguée, possédait au suprême degré toutes les vertus qui constituent l'homme estimable sous tous les rapports. Il avait, mais cachées sous une enveloppe qu'il fallait se donner la peine de percer, toutes les qualités que sa femme n'avait qu'en superficie; jamais couple ne fut moins fait pour être uni; aussi, après quelques années, se séparèrent-ils; ma belle-sœur resta à Paris, qui était le théâtre de sa gloire; et son mari, après avoir fait la guerre avec zèle et courage, alla mourir dans ses terres en Bretagne. Il me laissa, et à moi seul peut-être, les regrets d'avoir perdu un ami réel, dont

j'avais été à portée d'apprécier tout le mérite.

La troisième fille de M. de Mailly avait nouvellement, c'est-à-dire, pendant les dernières années de la guerre, épousé le marquis d'Avarey, avec lequel j'avais fait connaissance, lorsqu'après son mariage, il vint à l'armée prendre la compagnie qu'il avait eue dans le régiment de Mestre-de-camp, cavalerie.

Madame d'Avarey n'avait ni la taille ni l'élégance de madame de Coislin, ni la vivacité ni la délicatesse des formes de madame de Montbarey; mais avec des dispositions à l'embonpoint, elle avait de beaux yeux, un très-beau teint, et, en tout, une des plus belles têtes. Son mari, avec la physionomie la plus agréable, était un des plus jolis hommes de sa volée. Sa conduite prouva, pendant toute sa vie, les excellentes qualités de son cœur. Son honnêteté parfaite, sous tous les rapports, répondait exactement aux traits séduisans de son visage et à ses manières extérieures.

Passant ensuite de ce premier intérieur de famille, aux parens plus éloignés du même nom, je dois parler d'abord de M. de Mailly l'aîné, chef de la maison qui, sans enfant, devait être le dernier de cette branche. Il avait toute l'honnêteté possible; mais, deve-

nu de très-bonne heure sourd et infirme, ses biens devaient passer aux enfans de ses sœurs. Sa mère, de la maison de Bournonville, et sœur du maréchal de Duras, était fort attachée au nom de son mari, et recevait de toute la famille les égards qui lui étaient légitimement dus.

Le cardinal de Mailly était de cette branche, et grand-oncle du marquis de Mailly, qui en fut le dernier mâle.

La branche de Mailly-Nesle était la seconde. Le marquis de Nesle, chevalier des ordres du Roi, fut le père de mesdames de Mailly, de Vintimille, de la duchesse de Châteauroux, de la duchesse de Lauragais et de la marquise de Flavacourt. Sa sœur unique avait épousé le prince Alexandre de Nassau-Siéghen, chef de la branche catholique de la maison de Nassau. Après avoir passé quelques années dans les Etats de son mari, avec lequel son humeur ne sympathisait pas toujours, elle revint à Paris, habiter l'hôtel de Nesle. Ce fut là qu'elle accoucha d'un fils, marié depuis à une demoiselle de Mouchy-Séverpont, chanoinesse de Maubeuge, d'une excellente maison de Picardie, alliée à la maison de Mailly, avec laquelle elle croyait avoir une origine commune. Les armes des deux

maisons étaient les mêmes, et n'étaient différenciées que par la couleur des émaux. De ce mariage naquirent un fils et une fille; la fille mourut sans alliance; le fils, non reconnu en Allemagne, où l'intérêt de la maison de Nassau-Orange fit toujours suspecter la légitimité de la naissance de son père, pour le priver des souverainetés de sa maison; mais reconnu en France, à cause de l'axiome de notre jurisprudence : *Pater est quem nuptiæ demonstrant*, légitima toutes ses prétentions par son courage, son audace et ses aventures romanesques en tout genre, qui le firent surnommer le don Quichotte du dix-huitième siècle. Il épousa, depuis, une princesse polonaise, et j'aurai plus d'une fois l'occasion de parler de lui avec éloge.

La branche de Mailly-Rubempré, dont mon beau-père était devenu le chef, par la mort sans enfant du comte de Mailly, son frère aîné, mari de la fille aînée du marquis de Nesle, qui avait, la première, attiré les regards et les attentions de Louis XV, était, comme je l'ai dit, substituée au marquisat de Nesle, et n'était plus composée que des individus que j'ai fait connaître, depuis la mort du chevalier de Mailly, décédé sans postérité.

La branche dont le vicomte de Mailly était le chef, appelée à la succession de Nesle, après celle de Mailly-Rubempré, n'existait qu'en la personne d'un très-jeune homme, à peine sorti de l'enfance, et d'une fille plus âgée, qui mourut au couvent, sans être mariée. Le vicomte de Mailly avait été adopté par madame de Flavacourt, qui n'avait point d'enfant. Elle lui fit épouser, plus tard, la fille du maréchal de Castries, dont il eut un fils, qui obtint la survivance du marquis de Nesle, mon beau-frère, dans la charge de premier écuyer de *Madame*, femme de *Monsieur*, frère du Roi (Louis XVI).

La dernière branche de la maison de Mailly était représentée par le marquis de Mailly-d'Haucourt, qui avait succédé à mon beau-père dans le commandement de la compagnie Ecossaise de la Gendarmerie. Il avait un goût décidé pour la carrière militaire; il avait été inspecteur-général de cavalerie; il était lieutenant-général, et commandant en chef en Roussillon; il fut, dans la suite, maréchal de France: j'aurai souvent l'occasion de faire son éloge. Il était brouillé avec tous les autres Mailly, qui, par jalousie, avaient eu le tort de refuser de le reconnaître comme membre de leur maison. Son fils unique, qui, plus tard,

parvint à faire ériger en duché la terre de Mailly-d'Haucourt, épousa la fille du comte de Périgord, chef de la maison de Talleyrand.

A ce tableau de la maison de Mailly, je joindrai celui de quelques alliances collatérales à un degré très-rapproché, dont, en 1765, je commençai à penser que la société et l'intimité pouvaient devenir utiles au succès du plan que je me fis, d'après les circonstances.

J'ai dit, je crois, à l'occasion de mon mariage, que la comtesse de Mailly, grand'mère de madame de Montbarey, avait été dame d'atours de la Reine; qu'une de ses filles avait épousé, en premières noces, le marquis de la Vrillière, du nom de Phélippeaux, ministre, secrétaire d'état du département de la cour et de l'intérieur du royaume, dont elle avait eu un fils, le comte de Saint-Florentin, qui succéda à son père dans le ministère; et deux filles, l'aînée, mariée au comte de Maurepas, son cousin-germain paternel, fils du chancelier de Pontchartrain; et la seconde, au comte de Plélo, d'une famille très-distinguée de Bretagne, qui fut nommé ambassadeur de France en Danemarck, et mourut glorieusement au siége de Frédérich-Stadt, ne laissant qu'une fille qui fut, depuis, duchesse d'Aiguillon. La comtesse de Mailly étant morte, la Reine,

voulant donner à madame de la Vrillière, sa fille aînée, la place de dame d'atours, lui fit épouser, en secondes noces, le vieux duc de Mazarin. Ce fut après ce mariage, qu'elle tint à la cour une grande maison, et qu'elle y jouit pendant long-temps d'un crédit réel qui ne nuisit point au marquis du Mesnil, de la province du Dauphiné, d'une belle figure et d'un esprit très-agréable, qui, de simple exempt des gardes du corps du Roi, parvint à être grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant-général des armées, et inspecteur-général de cavalerie. Ainsi madame de Montbarey se trouvait cousine germaine du comte de Saint-Florentin, ministre très en crédit, et de la comtesse de Maurepas, qui, avec son mari, était exilée à Bourges, depuis treize ans. En 1765, seulement, M. et M.me de Maurepas eurent la permission d'habiter leur terre de Pont-Chartrain, à quatre lieues de Versailles, mais avec défense de venir à Paris.

La vie intérieure de M. le comte de Saint-Florentin, depuis duc de la Vrillière, s'opposait à ce que je pusse me lier intimement avec lui; je me bornai donc à le tenir dans la position de ne pas s'opposer aux grâces que je pourrais solliciter, qui seraient dans ses attributions, ou sur lesquelles son crédit pour-

rait avoir quelque influence. On verra, par la suite, que je parvins à soutenir son intérêt sans jamais me compromettre, par une trop grande liaison, avec sa famille, qui était devenue la mienne, et qui n'approuvait pas ses sociétés intérieures.

A la tête du département de la cour, M. de Saint-Florentin avait toujours été utile à la maison de Mailly, qui, depuis trente ans, avait obtenu différentes places pour ses garçons, et des facilités pour l'établissement de ses filles. Toujours très-bien avec les femmes que Louis XV avait honorées de sa faveur, ce ministre fut souvent leur agent nécessaire, le ministre de leurs volontés; ce qui le maintint dans sa place et soutint son crédit jusqu'à sa mort.

A l'époque de la mort de Louis XIV, le besoin qu'avait eu le duc d'Orléans du chancelier de Pontchartrain et du marquis de la Vrillière, avait porté ce prince à leur permettre, dès 1719, d'associer à leur ministère, chacun dans sa partie, les comtes de Maurepas et de Saint-Florentin, leurs fils, quoiqu'ils n'eussent alors que seize ou dix-sept ans. Ces deux jeunes gens obtinrent ainsi la survivance du ministère, avec le titre d'adjoint et le brevet de secrétaire d'État : de sorte qu'à

peine sortis de leur éducation, ils entrèrent, sans préliminaires, dans le ministère, et furent mêlés à toutes les affaires, à toutes les intrigues de la cour, et ne connurent jamais aucun autre état. On peut dire qu'ils étaient nés ministres; mais, comme ils avaient tous deux un caractère fort différent, leur destinée ne se ressembla pas : le comte de Saint-Florentin, toujours faible, jamais brillant, constamment soumis aux événemens et aux circonstances, se soutint, sans énergie, dans son ministère, jusqu'à sa mort; et le comte de Maurepas, que je vais tâcher de faire connaître, éprouva l'inconstance de la fortune; mais, malgré sa disgrâce, qui dura plus de vingt-quatre ans, il conserva toujours, au plus haut degré, l'estime et la considération publiques.

Le comte de Maurepas avait reçu de la nature une figure prévenante, et l'esprit le plus pénétrant et le plus délié. Elevé sous les yeux d'un père, que son mérite, apprécié par Louis XIV, avait fait nommer chancelier de France, et par une mère de la maison de la Rochefoucault, il avait bien profité de son éducation, et acquis toutes les connaissances nécessaires au rôle important qu'il devait jouer dans le monde. Adjoint au ministère de

son père, qui était en même temps dépositaire des sceaux de l'État, il fut en butte à toutes les séductions que la cour peut offrir, à l'époque de la vie où le cœur de l'homme est le plus disposé à s'y livrer. Si la méchanceté a publié que ses forces physiques ne répondaient ni à son âge, ni aux moyens qu'il avait de satisfaire ses désirs, elle n'a jamais pu attaquer ses qualités morales, et toute la France n'a eu qu'une voix pour admirer la délicatesse et les agrémens de son esprit. Les connaissances qu'il avait acquises dans sa première jeunesse s'accrurent et se perfectionnèrent par ses relations habituelles avec les gens de lettres et les savans. Le ministère de la marine, à la tête duquel il fut placé presque en naissant, lui fournit tout naturellement le tribut des connaissances de toutes les parties du monde, et le mit en rapport avec tous les navigateurs et tous les commerçans habiles. D'un âge très-rapproché de celui de Louis XV, M. de Maurepas dut plaire à ce monarque, par les grâces de son esprit; ses rapports journaliers avec le monarque lui méritèrent sa confiance. Aussi bien M. de Maurepas savait égayer les ennuis d'un travail ministériel dont les détails devaient nécessairement fatiguer un roi, dans l'âge bouillant des passions. Si

M. de Maurepas savait plaire à Louis XV, il avait aussi obtenu toute la bienveillance de la Reine, par des considérations et des motifs particuliers. Il était le gendre de la duchesse de Mazarin, sa dame d'atours, qui avait toute sa confiance, et la maison de cette princesse était toute composée de parentes de la comtesse de Maurepas.

Lorsque le Roi fit succéder la galanterie à la fidélité conjugale, ses premiers vœux s'adressèrent aux trois filles du marquis de Nesle; et, dans les premiers momens de leur faveur, il fut bien naturel qu'elles cherchassent à s'étayer du crédit et des moyens d'un ministre qui pouvait leur être de la plus grande utilité. Ces rapprochemens servaient la position ministérielle du comte de Maurepas; aussi, lorsque les intrigues de la cour portèrent, en 1748, à la place éminente de favorite, une femme charmante à la vérité, mais d'un ordre différent, dans la société, de celles qui l'avaient précédée, les premiers soins du maréchal de Richelieu et de ses adhérens furent de déjouer le comte de Maurepas, dont ils redoutaient l'œil perçant et l'ascendant sur le Roi. Sous le frivole prétexte d'une chanson, qu'ils avaient peut-être eux-

mêmes composée, et qu'ils lui imputèrent, ils parvinrent à le faire disgracier et exiler à Bourges, assez loin de Paris pour qu'ils n'eussent pas l'inquiétude qu'une promenade, une chasse, ne rapprochassent le Roi de son ministre, et n'amenassent une explication dont ils redoutaient l'issue, et dont ils auraient pu craindre la possibilité, s'il avait reçu l'ordre de son exil pour Pont-Chartrain, qui n'est qu'à quatre lieues de Versailles. Ce fut cette considération qui détermina son exil à quarante lieues de Paris. M. de Maurepas choisit Bourges, parce que le cardinal de la Rochefoucault, son cousin germain, en était archevêque.

Le comte et la comtesse de Maurepas supportèrent leur disgrâce avec la plus grande fermeté. Ils trouvèrent à Bourges tous les agrémens que leur position et leur fortune pouvaient leur procurer. Après la première année, pendant laquelle leur société fut bornée, par ordre, à un petit nombre de leurs parens, ils obtinrent la permission de recevoir leurs amis. Alors, leur maison ne désemplit plus; et comme, en France, et surtout à la cour, tout est mode, et que la mode ne connaît aucunes bornes, ils eurent plus à se défendre de l'empressement qu'on avait à se rendre à

Bourges qu'à se louer de ceux qui s'y rendaient, plutôt par air que par un véritable attachement.

L'esprit de M. de Maurepas ne pouvait rester sans occupation. Ses rapports avec les savans et les écrivains lui procurèrent, à Bourges, l'hommage de leurs productions. Son cabinet était, pour cette espèce d'hommes, un tribunal dont ils briguaient l'approbation; et la correspondance avec eux, alors de pur délassement pour M. de Maurepas, devint, plus tard, par le changement des circonstances, une sorte d'engagement qui le gêna souvent, et dont il sentit tout l'embarras.

Dans le fond de son exil, il fut souvent consulté par les ministres en faveur, même par ceux qui le remplacèrent dans le département qu'il avait dirigé. Sa considération était si universellement établie, qu'à la cour, et à Paris même, il se faisait fort peu de mariages ou d'actes importans dont on ne lui fît part, et sur lesquels on ne voulût avoir son avis.

Les personnes qui l'avaient suivi dans le temps de sa faveur, ne lui avaient jamais reproché qu'un air de légèreté dans la conversation, qu'ils appelaient *persifflage*. C'était l'arme dont il se servait pour se débarrasser des ennuyeux et des sots. Ses détracteurs qua-

lifiaient d'insouciance la perspicacité de son esprit qui, lui faisant apercevoir d'un premier coup-d'œil tous les détails de l'objet qui lui était présenté, le mettait dans le cas de ne pas s'apesantir dans des discussions, et de décider promptement son opinion et ses réponses.

Tel était le caractère de M. de Maurepas. On verra, par la suite, que j'ai été à portée de le bien connaître et très-intéressé à l'étudier.

Je lui avais écrit à l'occasion de mon mariage, mais je n'étais point en relation avec lui. Je ne le connaissais que de réputation, quand, en 1765, il obtint de se rapprocher de Paris, et de venir habiter Pont-Chartrain. Je me fis alors un devoir de me faire présenter à lui par mon beau-père. Dès sa première vue, je sentis un attrait irrésistible qui m'attirait vers lui; je ne négligeai plus de le voir; et cependant, j'étais loin d'imaginer alors quelle influence son amitié aurait sur ma fortune.

Je dus juger, à ma première visite, qui fut de deux jours, que je ne lui déplaisais point. Je fus également contente de la réception que me fit madame de Maurepas. Accoutumée, dès la plus tendre enfance, à vivre à la cour et à la tête de la meilleure maison, elle excellait à en faire les honneurs. C'était une très-

bonne école pour toutes les jeunes personnes qui entraient dans le monde; il y régnait le meilleur ton et la plus grande décence, sans pédanterie; une honnête liberté laissait à chacun la faculté de suivre ses goûts; et, quoique madame de Maurepas aimât le jeu, seule occupation qui convînt à son âge, jamais elle ne gêna les personnes qui ne partageaient pas son goût. Madame de Montbarey, qui avait toujours répugné à tenir des cartes, ne fut point contrariée dans cette maison, qui lui devint tout aussi agréable qu'à moi, surtout quand le mari et la femme eurent la liberté de revenir habiter Paris, et que leur disgrâce ne fut plus marquée que par l'interdiction de la cour, qui ne pouvait plus avoir un grand attrait pour eux, à cause de leur âge, et du changement qu'ils y auraient trouvé.

Pendant l'hiver de 1764 à 1765, j'établis les bases de la conduite que j'ai constamment suivie depuis, d'après les projets d'ambition que j'avais formés. La manière distinguée avec laquelle le duc de Choiseul me traita, me donna beaucoup d'agrémens à la cour. Si d'abord elle put inspirer quelque jalousie aux faiseurs, la connaissance de mon caractère, ennemi de l'intrigue, les rassura bientôt; ils se bornèrent à se tenir en garde contre moi,

mais sans me nuire. La bienveillance du duc de Choiseul m'assura celle de madame de Pompadour qu'il dirigeait. Je faisais assidûment ma cour au Roi, je le suivais à la chasse et dans ses voyages; le métier de courtisan eût pu même me devenir très-coûteux, si, par le crédit de mon beau-père, qui était premier écuyer de madame la Dauphine, je n'avais pas eu à ma disposition les chevaux des écuries de cette princesse.

Les nouvelles ordonnances militaires n'avaient pas satisfait le ministre dans leur exécution. Voulant, en outre, augmenter la prépondérance de son crédit, en s'entourant de tous les militaires qui, par goût pour leur métier, ou par des calculs de fortune, désiraient être employés, pendant l'été, près des troupes, il crut devoir continuer de suspendre les fonctions exclusives des inspecteurs-généraux d'infanterie et de cavalerie, et fit signer au Roi la liste très-étendue des officiers-généraux qui furent destinés à commander les troupes, dans les différentes provinces où elles étaient réparties.

La promesse que j'avais de la première inspection générale qui viendrait à vaquer, et qui m'avait été donnée après l'affaire de Warbourg, en récompense de la manière dont je

m'y étais conduit, m'assurait que, jusqu'au moment où elle serait réalisée, je serais employé dans mon grade de maréchal de camp. La bienveillance du duc de Choiseul me destina, pour résidence, la ville de Besançon, comme la garnison la plus à portée de mes terres, que j'avais fort négligées par les soins de mon établissement, la naissance de mes deux fils, mes dissipations et mon service pendant les sept années de la guerre.

Je fus donc chargé de l'instruction de l'infanterie, à Besançon, consistant en huit bataillons; et M. le comte de Somyèvre, qui avait épousé mademoiselle de Choiseul, nièce du cardinal de ce nom, archevêque de Besançon, fut chargé de la même mission pour la cavalerie. Nous étions tous les deux sous les ordres du maréchal de Lorges, commandant en chef dans la province de Franche-Comté. Cet arrangement convenait également à nos intérêts particuliers; et, dans la distribution des résidences fixées aux officiers-généraux employés près des troupes, la facilité du ministre se prêta avec indulgence à toutes les convenances.

Il m'eût été difficile de faire le choix d'un collègue plus honnête que M. de Somyèvre, et dont le caractère et les manières me con-

vinssent davantage. Il avait servi dans la Gendarmerie; il avait le désir du bien, et, strict observateur des ordres du ministre, il mettait le plus grand zèle à les exécuter. Nous marchions d'un pas égal, et nous étions parfaitement d'accord; nous nous concertions chaque jour, et de nos fréquens rapprochemens résulta une liaison qui s'est toujours soutenue.

M. le maréchal de Lorges avait, à Besançon, une grande représentation que sa fortune lui rendait facile. Il avait épousé l'héritière de la maison de Poitiers; la plus grande partie de ses biens provenaient de sa femme, et étaient situés dans la province dont il avait le commandement. Sa fille unique avait épousé le duc de la Trémouille.

En général, les commandans de provinces étaient de grands seigneurs qui, satisfaits de jouer un rôle principal et de s'entourer de faste et de représentation, laissaient aux subalternes le soin de jouer leur rôle particulier; et qui, ayant la grande main sur l'administration, ne conservaient que l'apparence du pouvoir, tandis que les subordonnés en avaient la réalité.

Le maréchal de Lorges, n'ayant peut-être pas même pris la peine de lire les nouvelles

ordonnances militaires, nous abandonna, à M. de Somyèvre et à moi, tout ce qui était relatif à leur exécution et aux manœuvres qui devaient être essayées d'après les nouveaux principes.

Madame de Montbarey vint passer avec moi la plus grande partie de l'été. Outre tous les motifs d'attachement qui pouvaient lui faire désirer d'être auprès de moi, c'était autant de temps de volé à son service à la cour, qui, chaque année, lui déplaisait davantage. L'idée de m'être utile et de contribuer à ma fortune, pouvait seule l'engager à conserver sa place auprès de madame Adélaïde. Elle avait, d'ailleurs, pris le plus grand goût pour le château de Ruffey-sur-Loignon, que je possédais, à trois lieues de Besançon, où je venais passer avec elle tous les momens que l'inspection, les exercices et les manœuvres des troupes me laissaient.

Vers le premier de novembre, nous revînmes à Fontainebleau, où était la cour; elle reprit sa chaîne; et moi, je rendis compte au ministre de la mission qu'il m'avait confiée. Je lui remis un mémoire raisonné de mes observations, et des variantes ou changemens que je croyais nécessaires à l'ordonnance militaire, qui n'était encore que provisoire.

Ces observations furent bien senties et bien appréciées par le ministre ; mais, lorsqu'il les communiqua à ses faiseurs, en leur recommandant de lui en dire leur avis, on peut aisément deviner quelles furent leurs réponses, et que le produit net que j'en retirai fut l'augmentation de leur haine et de leur jalousie, dont, à la vérité, je me souciais fort peu. Après le retour de la cour à Versailles, je revins à Paris, et repris mon train de vie ordinaire, auquel je tenais autant par principes que par goût.

Une excellente mémoire, cultivée dès mon enfance, et presque toujours exercée, me procurait de grandes ressources dans les courses continuelles auxquelles m'obligeait mon métier de courtisan. Un goût décidé pour la lecture, qui d'abord n'avait eu pour objet que des sujets licencieux ou de pur agrément, me devint une occupation nécessaire, et prit un caractère plus sérieux. Je m'occupai réellement de mon instruction en tout genre. Les sept ans que j'avais passés en Allemagne, pendant la guerre, m'avaient forcé à apprendre l'allemand ; j'avais eu les premiers principes du latin au collége ; et cette première base de l'éducation des Jésuites m'avait donné des facilités pour l'étude des autres langues, parce que les règles de toutes les grammaires

sont à peu près les mêmes. J'eus, pendant quelques mois, des maîtres d'italien et d'anglais. Si la diversité de mes distractions et mes courses continuelles m'empêchèrent d'apprendre à fond ces deux langues, de manière à pouvoir les parler familièrement, il m'en resta du moins assez de connaissance pour lire les meilleurs ouvrages de leurs auteurs originaux, en les confrontant avec les traductions françaises.

L'étude des fortifications, à laquelle mon père m'avait assujetti à ma sortie du collége, et qui est si essentielle à tout militaire qui veut faire son métier avec distinction, s'était un peu effacée de ma mémoire; je m'y appliquai avec un peu plus de suite lorsque l'âge mûr et la réflexion m'en eurent démontré l'utilité, et que l'expérience m'eut appris combien il était humiliant pour un officier-général employé, obligé de recevoir les rapports des officiers du génie militaire, de visiter leurs travaux et d'en rendre compte, de paraître absolument étranger à leur science, et de les croire sur parole.

Enfin, depuis la fin de la guerre, soit ambition, soit amour propre, je cherchai constamment à acquérir les connaissances dont une éducation interrompue quatre ou cinq

ans trop tôt, m'avait privé. Tous les ouvrages ou mémoires militaires qui traitaient du métier auquel je m'étais voué, me devinrent familiers. Par ma manière de vivre, par ma conduite dans l'intérieur de ma maison, par mes rapports fréquens avec la bonne compagnie, je cherchai à réparer ce qui aurait pu paraître irrégulier dans les goûts que je me permettais de satisfaire.

Si les plaisirs de l'amour me procuraient des jouissances journalières, les sentimens de l'amitié pénétraient également mon âme, et contribuaient à mon bonheur. J'ai déjà parlé du marquis d'Entraigues; j'ai dit que, dans tous les temps, rien n'avait pu altérer le sentiment qui nous unissait. A l'époque dont je rends compte, les charmes de ce sentiment étaient dans toute leur force. La tendre amitié que le maréchal de Soubise, véritable ami du Roi, et capitaine des Gendarmes de la garde, avait pour M. d'Entraigues, lui donna de grandes facilités pour son établissement à la cour. Il y fut encore bien servi par le duc de la Valière, son cousin, grand-fauconnier de France, qui le regardait comme son fils, et lui fit obtenir la survivance de sa charge. M. d'Entraigues avait une aptitude toute particulière pour les jeux de société, ce qui le mit dans le cas

de faire souvent la partie du Roi, et fournit à ce prince de fréquentes occasions d'apprécier toutes ses qualités sociales. Tout concourut à le faire admettre dans la familiarité de Louis XV, et assez avant pour que les favorites se crussent dans la nécessité de le ménager.

Une fortune patrimoniale, honnête et suffisante, surtout après qu'il eut perdu sa mère, et quand il fut devenu titulaire de la charge de grand-fauconnier, lui permit d'avoir une très-bonne maison, où il rassemblait ses amis, quand il pouvait se dérober aux soins de la cour. Un attachement de cœur, approuvé par toute la bonne compagnie, dont rien ne put jamais le détacher, lui avait fait prendre la résolution de ne point se marier; et il y fut confirmé par son affection pour le marquis d'Apchon, son neveu, fils de sa sœur, morte un an après son mariage.

Tel était mon ami réel, telle était ma société ordinaire et de tous les jours. M. d'Entraigues fut un second moi-même, auprès duquel je pensai toujours à découvert, même dans mes égaremens. Notre liaison était si connue, qu'on nous surnommait les *deux Inséparables*. Tout fut commun entre nous; et la vie qu'il était obligé de mener à la cour

détermina peut-être, plus que toute autre considération, mon assiduité à Versailles, et m'y fit trouver des agrémens. C'est avec larmes, et le cœur encore déchiré de sa perte, après quatorze ans, que je répands quelques fleurs sur la tombe de cet ami qui me fut si cher, et que je m'honore moi-même, en rendant ici un juste hommage à ses rares vertus.

Comme le duc de Choiseul, dès les premiers momens de sa puissance, et fort peu de temps après la paix, avait rappelé en France le comte de Stainville, son frère, qui était au service d'Autriche, et s'y était distingué pendant la guerre; qu'il l'avait fait entrer au service du Roi, avec le grade de lieutenant-général, celui-ci devint le protecteur naturel et l'introducteur de tous les militaires allemands qui affluèrent à Versailles, et furent reçus dans l'armée. La garnison de Metz étant la plus nombreuse du royaume, et le maréchal d'Armentières, qui y commandait, s'étant fait une réputation par ses succès, à la fin de la guerre, et surtout par la cessation des désordres qui énervaient l'armée française, quand il en avait pris le commandement, les novateurs regardèrent Metz comme la capitale militaire de la France, dont toutes les autres garnisons devaient suivre l'exemple, et, en quelque façon,

recevoir l'impulsion ; aussi le marquis de Boufflers, en faveur auprès du ministre, qui s'était laissé capter par ses prétentions de tactique et de discipline militaire, y avait-il établi son école : c'était de là qu'il dictait ses oracles. Il avait accaparé le maréchal d'Armentières par ses flagorneries ; la sœur du ministre était abbesse du chapitre de Saint-Louis, à Metz ; l'évêque de cette ville était son ami particulier, et fort lié avec le duc de Choiseul ; tout concourait donc au succès de ses vues par toutes les relations qu'il pouvait entretenir avec le cabinet du ministre, quand les soins de l'administration de son école le retenaient dans les Trois-Evêchés.

Le maréchal de Broglie, qui succéda au maréchal d'Armentières, était un des militaires les plus attachés à ses devoirs, s'était toujours distingué dans les grades supérieurs, et avait rétabli et conservé l'honneur français à la tête des armées, dont les malheurs de la guerre de 1756 forcèrent le ministère de lui confier le commandement. Il avait beaucoup plus de coup-d'œil militaire que d'esprit ; admirable à la tête des troupes et le cul sur la selle, il s'en fallait de beaucoup qu'il eût autant de talens dans une discussion. Plein d'une ambition qu'il avait couverte du man-

teau de la dévotion, quand il avait cru pouvoir arriver à son but par l'influence de feu M. le Dauphin, qui était réellement religieux, il en avait conservé toute la prétention, et était un des affiliés d'une association dont je parlerai bientôt. A une morgue très-gênante, le maréchal de Broglie joignait une jalousie qui lui faisait voir avec peine les succès de tous ceux qui ne lui étaient pas attachés. Les faiseurs, assurés des moyens de capter son suffrage, n'avaient rien négligé pour le rendre favorable à leurs vues.

Tout ce qui partait de Metz était bien, et tout ce qui ne portait pas l'attache de cette école, ou qui pouvait en contrarier les émanations, était marqué du sceau de la réprobation.

Ne me trouvant point d'accord sur tous les changemens projetés, avec l'école de Metz, m'étant permis d'en énoncer les raisons, et M. le duc de Choiseul ayant eu l'air d'écouter favorablement mes observations, il n'en fallut pas davantage pour faire oublier au maréchal de Broglie l'amitié qu'il avait eue pour mon père, celle qu'il m'avait témoignée à mon début, en 1744, et l'approbation qu'il m'avait quelquefois donnée sur ma conduite pendant la dernière guerre.

Le comte de Broglie, frère du maréchal, avait beaucoup d'esprit et de connaissances. Les gens qui veulent tout savoir prétendaient qu'à la guerre il était le conseil de son frère aîné, et que c'était lui qui rédigeait ses correspondances. Lieutenant-général des armées, il avait fort bien servi, surtout à la défense de Cassel, en Hesse. Il ne s'était pas borné à la carrière militaire; il avait aussi couru celle de la diplomatie, et avait été employé momentanément dans différentes cours étrangères, et notamment en Pologne, lors de la première révolution et de la confédération de Bar.

Le comte de Broglie était à la tête d'une école diplomatique, comme son frère à la tête de l'école manœuvrière militaire de Metz. Dans l'une comme dans l'autre, les chefs apparens n'étaient pas les véritables fabricateurs. Le véritable meneur de l'école diplomatique était un certain Favier, homme sans religion, sans principes, cynique dans toute l'étendue du terme, mais homme de génie dans son genre, penseur profond, très-instruit, et bien fait pour être l'âme d'une conjuration, de quelque espèce qu'elle pût être. Pour exalter et tourner à son gré les têtes de ses néophytes, le vin, la bonne chère, la luxure, tout était

continuellement en action dans cette école; tout y était en commun; et c'était du milieu d'une orgie perpétuelle, que sortaient les mémoires les plus approfondis, les projets les plus vastes, les rêveries les plus spirituelles, mais les moins morales sous tous les rapports.

Sous le président Favier, étaient élevés un nombre quelconque d'énergumènes auxquels on avait reconnu de l'esprit, de la chaleur et des dispositions à se prêter à toute l'immoralité de la secte, et capables de conserver le secret, seul moyen de maintenir son existence, si nécessaire à l'ambition des protecteurs apparens, qui, sous leurs noms, faisaient parvenir aux ministres les projets qu'on était convenu de faire adopter. On sentira aisément que les ministres trouvaient de grandes facilités dans les œuvres de cette manufacture de politique; et que les élèves de Favier, en qui on avait découvert des talens, obtenaient d'être employés et placés, et croyaient en être redevables au crédit du comte de Broglie, qu'ils regardaient comme leur protecteur.

Je puis d'autant mieux parler de ce sanhédrin secret, que j'y fus admis plusieurs fois, lorsque, dans la chaleur de l'enthousiasme de M. le duc de Choiseul pour moi, la jalousie de ses faiseurs militaires, et l'opposition de

mes principes à quelques-uns des leurs, porta ce ministre à me proposer d'entrer dans la carrière diplomatique, en m'assurant que, si je voulais porter mes vues de ce côté-là, et m'astreindre aux instructions préliminaires que la politique exigeait, il ne tarderait pas à me placer avantageusement.

Cette proposition m'avait séduit d'abord. Je me mis pendant quelque temps à l'étude; je cherchai à me rapprocher des personnes dont la réputation en politique était établie; ce qui me mena à découvrir le comité Favier, à en connaître différens affiliés, à y être introduit, et à en voir assez pour pouvoir en juger. Comme, d'après la proposition directe du ministre, je n'aurais pu être regardé, dans cette nouvelle carrière, comme le protégé du chef, on me sut gré des démarches que je fis; mais on fut fort aise quand, après de mûres réflexions et un certain laps de temps, je pris le parti de ne pas quitter la carrière dans laquelle j'avais été élevé. Je fus d'autant plus porté à m'en tenir à mon premier état, que la promesse qui m'avait été faite d'une inspection générale d'infanterie, se réalisa enfin, par la mort du marquis de Brehant, auquel je succédai.

Quoique, à cette époque, les places d'inspec-

teurs-généraux eussent moins de valeur réelle, puisque la besogne dont auparavant ils étaient exclusivement chargés pendant la paix, fut répartie sur la presque totalité des officiers-généraux employés près des troupes, les appointemens annexés à ces places, dont le nombre était fixé à huit dans chaque arme, en faisaient une véritable récompense aussi profitable qu'honorable, qui donnait, en outre, la certitude d'être employé, soit à la guerre, soit en temps de paix.

Il n'était pas, d'ailleurs, bien difficile de prévoir que la dépense occasionnée par l'emploi de cette multitude d'officiers-généraux, et l'ennui que la discussion nécessaire de leurs opérations donnerait au ministre, le détermineraient, avant peu, à abandonner cette forme de surveillance, pour en revenir au régime des inspections. Ce ne fut pourtant qu'en 1767, que le ministre s'y décida; je fus donc encore employé en 1766, à Besançon, avec le comte de Somyèvre.

Nous nous conduisîmes l'un et l'autre avec le même zèle; notre union ne fit que s'affermir. Comme le bien du service du Roi était notre unique but, et que nous n'étions que chargés de surveiller l'exécution ponctuelle de l'ordonnance provisoire de nouvelle forma-

tion, nous nous en occupâmes uniquement, quelle que fût d'ailleurs notre opinion sur les nouveaux réglemens. Les novateurs, selon moi, tendaient à dénaturer l'esprit national militaire, pour nous donner un air germanique et prussien. Je voyais avec douleur qu'on parviendrait à faire perdre au soldat français le caractère distinctif de vélocité et d'intrépidité qui avait fait sa réputation, et qu'on étoufferait son enthousiasme sous des formes qui lui faisaient envisager les troupes étrangères comme supérieures, puisqu'on les lui donnait pour modèles.

L'introduction des coups de bâton, comme punition militaire, devait avoir, selon moi, les plus graves inconvéniens, quoique je rie encore de bon cœur, de la réponse du major du régiment d'infanterie de Nassau, qui, consulté par le ministre sur ce qu'il pensait de l'usage des coups de bâton, dans l'armée, lui répondit gravement : *Monsieur le duc, j'en ai beaucoup reçu, j'en ai beaucoup donné, et je ne m'en suis jamais que bien trouvé.* Il avait été soldat, et n'était parvenu que par son mérite. Pour moi, je restai toujours de la même opinion, toujours opposé à ce qu'on dénaturât l'esprit militaire français.

Malgré les ménagemens que je devais aux

désirs du ministre, et l'exemple de plusieurs de mes confrères qui, les uns par conviction, les autres pour faire leur cour, approuvèrent tous les changemens proposés, je soutins, dans le mémoire d'observations que je plaçai à la fin du compte que je rendis, mon opinion contre plusieurs des nouveaux principes. Mais, quoique d'un avis contraire à leur adoption, je fus l'exécuteur très-scrupuleux de l'ordonnance provisoire, et les régimens d'infanterie, de la direction desquels je fus chargé, ne purent s'apercevoir de ma façon de penser particulière.

Madame de Montbarey vint, comme l'année précédente, passer l'été en Franche-Comté; et, pour la première fois de ma vie, je commençai à m'occuper de mes biens et de mettre un peu d'ordre dans leur gestion. Les terres de Savigny et du Fay qui, jusqu'à ce moment, n'avaient pas été amodiées à leur véritable valeur, attendu que le fermier, au lieu d'argent, fournissait beaucoup d'objets en nature, parce que mon père avait l'habitude d'y passer une partie de l'automne, pour y chasser, et, qu'en conséquence, il y menait un grand nombre de chevaux, ce qui rendait nécessaires des provisions pour les nourrir, et pour le service de la maison du maître.

Je fis quelques augmentations et quelques embellissemens au château de Ruffey. Madame de Montbarey s'y occupa de l'éducation de mon fils et de ma fille qui n'avait alors que cinq ans, et les marques sensibles d'intérêt et d'amitié que nous donnèrent tous nos parens nous en rendirent le séjour très-agréable. La comtesse de Scey, ma tante et ma seconde mère, ne se démentit pas. Nous fîmes plusieurs séjours au chapitre de Château-Châlons, habitation ordinaire du chevalier de Montbarey, depuis qu'il était officier-général, lorsqu'il n'était pas à la cour ou à Paris. Il serait difficile de rendre compte de la noble et simple magnificence de madame l'abbesse, et des bonnes manières de toutes les dames de ce chapitre, très-recommandable à tous égards par sa composition.

Le duc d'Aremberg, d'une des premières maisons des Pays-Bas, y avait une sœur. Son père avait eu la volonté expresse qu'elle fît profession dans un chapitre dont les dames, astreintes à des vœux, fussent liées à leur état pour toute leur vie. L'exemple d'une de ses sœurs, qui, entrée dans un des grands chapitres des Pays-Bas, où les dames ne font point de vœux, en était sortie au bout de quelque temps, pour faire un mariage désapprouvé

de sa famille, avait motivé la volonté du duc d'Aremberg.

Pendant mon séjour à Ruffey, je m'occupai à feuilleter dans les archives de ma maison. J'y trouvai les diplômes impériaux qui attestaient les services importans que Jean de Saint-Mauris, chevalier de Malte, et commandeur des trois commanderies de Franche-Comté, avait rendus à l'Empereur et à la maison d'Autriche, en 1621, à la bataille de Prague; la promesse du rang de Prince de l'Empire pour la postérité collatérale du commandeur, promesse qui n'avait pas été réalisée; les papiers relatifs aux différentes charges ou commissions dont un autre Jean de Saint-Mauris, oncle du précédent, avait été honoré, tant pendant son ambassade en France auprès du roi François I.er, que pendant qu'il était ministre-d'état et président du conseil, à Madrid, sous Charles-Quint et Philippe II; sa correspondance et ses notes relatives au séjour en prison de François I.er, avec lequel il avait traité pour sa délivrance; enfin, tous les matériaux qui pouvaient fonder mes prétentions, si je voulais travailler à faire réaliser pour moi les promesses de la cour de Vienne au commandeur de Saint-Mauris et à la postérité de son frère, dont je descendais

en ligne directe, et qui était mon sixième aïeul paternel.

Ces découvertes flattèrent mon orgueil et celui de madame de Montbarey. Après de mûres réflexions, nous résolûmes d'en faire usage, et de consulter pour aviser aux moyens d'en tirer parti, lorsque nous serions assurés de la possibilité de la réussite.

Pour ne rien faire légèrement, nous nous déterminâmes à commencer par une tentative de peu d'importance, qui nous mît à portée de juger jusqu'à quel point les prétentions que nous pouvions former un jour seraient accueillies par la cour de Vienne.

Madame l'abbesse de Château-Châlons, outre sa sœur, prieure du même chapitre, avait une autre sœur, qui avait épousé le général baron de Stein, au service de l'Empereur. Madame de Stein venait de recevoir des bontés de l'Impératrice-Reine, l'ordre de la Croix étoilée; distinction flatteuse, destinée aux dames de la cour impériale, et que toutes les princesses de l'Empire Germanique ambitionnaient. Madame de Montbarey eut le désir de l'obtenir. Les démarches à faire pour servir ce désir me parurent un moyen de tâter à Vienne jusqu'où je pourrais porter mes

prétentions; je ne perdis pas un moment, et je m'en occupai tout de suite.

Nous avions connu à Paris, et nous avions eu dans notre société, le baron de Sickingen, homme de qualité, fort accrédité à la cour de Vienne, qui, dans différens voyages qu'il avait faits en France, avait été souvent chargé de commissions ministérielles. Je résolus de m'ouvrir à lui sur le désir qu'avait madame de Montbarey d'obtenir l'ordre de la Croix étoilée. Il lut le mémoire que je fis, et dans lequel je laissai légèrement entrevoir mes droits aux bontés de l'Impératrice-Reine; il le rectifia, et se chargea de cette négociation à son retour à Vienne.

Cette première démarche me réussit au-delà de mes espérances. Deux mois après le départ de M. de Sickingen de Paris, madame de Montbarey reçut de l'Impératrice la lettre la plus flatteuse, et les signes de l'ordre qu'elle ambitionnait. Pendant cet intervalle, j'avais eu le soin de prévenir M. le duc de la Vrillière, ministre ayant le département de la cour, pour qu'il obtînt du Roi la permission dont madame de Montbarey avait besoin pour recevoir cette décoration étrangère, et pour pouvoir la porter à la cour. Cette permission souf-

frit quelques difficultés, parce que le Roi craignit que cette nouveauté ne fît naître, chez les dames de la cour, le désir de voir créer en France, un ordre du même genre. Je surmontai cette difficulté à l'aide de M. le comte de Maurepas, qui commençait, à cette époque, à s'attacher véritablement à moi. Il convertit le duc de la Vrillière, son beau-frère; la permission fut accordée, et madame de Montbarey eut une entière satisfaction.

Lorsque le baron de Sickingen fut de retour à Paris, il m'assura que l'obtention de la croix étoilée avait été d'autant plus facile, que les originaux de tous les titres que j'avais cités dans mon mémoire s'étaient trouvés dans les archives impériales, et qu'à cette occasion, leur authenticité avait été reconnue d'une manière à faire disparaître tous les doutes, malgré le temps qui s'était écoulé depuis le seizième siècle.

Cette connaissance m'inspira de la confiance; je lui parlai de mon projet de tenter de réaliser les promesses impériales faites en 1621. Il m'assura que j'y trouverais de la possibilité, peut-être même de la facilité, mais qu'il y avait une marche à suivre, dont il me donna tous les détails, et qu'il me remit par écrit. Il me fit observer que, pour réussir, il

fallait m'assurer du consentement et même de la sollicitation de la cour de France, sans laquelle toutes mes démarches deviendraient inutiles, puisque, d'un mot, l'ambassadeur de France pourrait tout faire avorter. Il me prévint également que, tant pour les frais de chancellerie, que pour tous les différens droits à payer, les dépenses du diplôme iraient au moins à cent mille francs. Je fus satisfait de toutes ces explications, je le priai de me ménager et de me conserver ses bons offices, de jeter les premières bases de mes prétentions, lorsqu'il retournerait à Vienne; attendant du temps et des circonstances, le moment de suivre avec succès cet objet important, ainsi qu'un accroissement de fortune, qui me permît, sans me déranger, d'en supporter la dépense.

Outre la légère augmentation que j'avais obtenue dans les rentes de mes terres de Franche-Comté, la part que madame de Lostange m'avait faite dans la succession de la marquise du Bourg, m'avait formé une augmentation considérable de revenu, qui était encore accrue des huit mille livres attachées à ma charge d'inspecteur-général d'infanterie. Nous avions pris une maison plus considérable; et les séjours que madame de Montbarey faisait,

tous les étés, en Franche-Comté, et qu'elle prolongeait presque toujours jusque vers la fin du voyage de Fontainebleau, nous donnaient quelque aisance de plus pour nos dépenses de l'hiver.

Je continuai, pendant celui de 1766 à 1767, le même genre de vie dont j'ai rendu compte précédemment; je m'attachai de plus en plus à M. et à M.me de Maurepas, qui revinrent habiter Paris, en 1768. Chez eux se rassemblaient tous les anciens courtisans qui avaient eu des liaisons avec eux pendant leur longue faveur; en même temps que tous leurs parens et alliés, à l'égard desquels leur accueillante amabilité faisait disparaître la disproportion de l'âge. Pendant l'été, Pont-Chartrain ne désemplissait pas; et, comme il y avait toujours à apprendre dans la société de gens aussi communicatifs et qui avaient vu tant de choses, il était difficile d'être plus agréablement que dans leur maison.

Mon goût pour la lecture me portait à prendre connaissance de toutes les nouveautés littéraires; mon excellente mémoire m'avait fait retenir et les auteurs célèbres du siècle de Louis XIV, et les bons écrivains du temps où je vivais. La société familière de tous ceux qui avaient formé la cour, dans les premières an-

nées du règne de Louis XV, piquait et satisfaisait ma curiosité ; les spectacles et mes goûts particuliers remplissaient ceux de mes autres momens que ne prenaient pas mes attentions suivies pour ma femme, et pour mes enfans. Depuis que la fortune, qui se présentait à moi, m'avait fait concevoir des projets d'ambition, je m'étais accoutumé à examiner la marche des événemens, à scruter le présent, et à chercher à démêler quelle influence les circonstances passées pouvaient avoir sur l'avenir ; et le compte que je vais me rendre de la marche des deux factions qui divisaient la cour, à l'époque de la prédominante faveur du duc de Choiseul, est le résultat de mes observations.

Il faut reprendre les choses d'un peu loin. La piété constante de la feue Reine ne se démentit jamais jusqu'à sa mort. Sachant combien le rang qu'elle occupait était supérieur à celui que naturellement elle aurait pu ambitionner ; satisfaite des empressemens de son auguste époux ; pendant les premières années de son mariage, elle avait donné un grand exemple de sagesse et de modération, lorsqu'après avoir eu beaucoup d'enfans, elle le vit porter ses vœux vers d'autres femmes. Quoique les premiers choix du Roi fussent

tous faits dans la maison de la Reine, et que cette princesse ne pût les ignorer long-temps, quand même la méchanceté ne se fût pas empressée de déciller ses yeux, elle feignit toujours de ne rien voir, se renferma dans les soins de l'éducation de M. le Dauphin et des princesses ses filles, ne laissa jamais échapper ni plaintes, ni murmures, même lorsque le Roi, par les conseils de ses courtisans, levant entièrement le voile qui, jusque-là, avait couvert ses goûts particuliers, et partant pour se mettre à la tête de l'armée, emmena avec lui les objets dont il ne pouvait se déterminer à se séparer. La gloire l'appelait à l'armée, l'amour le retenait à Versailles; pour concilier ces deux mobiles de sa conduite, il sacrifia la décence.

Les amateurs d'anecdotes prétendent que la duchesse de Châteauroux, objet de tous les vœux de Louis XV, avait eu, avant de connaître le Roi, une forte passion pour le comte d'Agenois, depuis duc d'Aiguillon; que le duc de Richelieu, oncle de ce dernier, confident de la passion du Roi, sut décider M. d'Agenois à sacrifier sa maîtresse au monarque, et que, malgré la reconnaissance qu'un tel sacrifice devait inspirer, le sentiment de la jalousie subsista toujours dans le cœur

de Louis XV, même long-temps après que la mort de l'objet aimé et que l'existence d'une autre passion auraient pu et dû l'effacer.

Les succès que le duc d'Aiguillon eut en Bretagne, où il commandait, et la bataille de Saint-Cast, qu'il gagna sur les Anglais, purent bien lui faire obtenir des grâces de la cour, mais ne purent jamais l'y faire voir de bon œil, malgré l'assistance que lui prêtait nécessairement le ministère constant du duc de La Vrillière, dont il avait épousé la nièce et l'héritière.

Le duc d'Aiguillon avait trop d'esprit pour ne pas bien juger de sa position. Ne pouvant vaincre la répugnance du Roi, il crut s'en venger en se formant un parti dont le but fut toujours, soit ouvertement, soit par des manœuvres cachées, d'attaquer les ministres en faveur et de blâmer toutes leurs opérations. Ce plan une fois adopté, tous ceux qui croyaient avoir à se plaindre du ministre se rapprochaient du parti de l'opposition, en étaient accueillis, et on les employait selon les circonstances et les talens qu'on leur reconnaissait.

Le duc d'Aiguillon avait rendu de grands services en Bretagne; il avait sauvé cette province lorsque les Anglais y descendirent, en 1757; il s'y était fait un très-grand parti

parmi les Bretons; mais sa hauteur, son ton tranchant, son impatience de la contradiction, lui avaient aussi fait beaucoup d'ennemis, parce qu'il y dictait des lois au nom du Roi, appuyé qu'il était par le duc de la Vrillière, oncle de sa femme, qui avait la Bretagne dans son département.

Comme il était capitaine-commandant des Chevau-Légers de la garde du Roi, il avait le moyen de se faire des créatures, à la cour, par la nomination aux emplois supérieurs dans sa compagnie; et par les places de chevau-légers, il avait la facilité d'établir avantageusement ceux des Bretons qui s'étaient attachés à lui.

M. le Dauphin, prince véritablement vertueux, constamment attaché à madame la Dauphine, avait pour qualités distinctives une piété exemplaire et un respect sans bornes pour le Roi son père, dont il ne se permit jamais de blâmer la conduite, tout en ne l'imitant pas. Madame la Dauphine, fille du roi de Pologne, partageait ses sentimens. Si cette princesse eût été portée, par son humeur, à improuver la haute faveur de madame de Pompadour, et à blâmer celles de ses dames qui auraient voulu la voir, elle avait été dans la nécessité de se contraindre depuis que;

dès les premiers momens de la guerre de sept ans, les États héréditaires du roi et de la reine de Pologne avaient été envahis, et que leurs intérêts avaient exigé d'elle des ménagemens pour la favorite, qui, seule, pouvait déterminer le Roi à secourir sa famille. Ces ménagemens, de la part de cette princesse, trouvaient leur excuse dans ses sentimens filiaux et dans l'exemple de l'Impératrice-Reine, qui, par de semblables motifs, recherchait et flattait madame de Pompadour.

La cour intérieure de M. le Dauphin était composée de ses menins, hommes de son âge d'abord; mais le temps y avait fait entrer, depuis, de très-jeunes gens. Parmi ceux de la première nomination, on en distinguait trois plus particulièrement que les autres.

Le comte de Périgord, de la maison de Talleyrand, distingué par sa naissance, plus distingué encore par son courage, par ses vertus sociales, et la manière dont il se conduisit dans le commandement en chef de la province de Languedoc.

Le chevalier du Muy, dont le frère aîné était premier maître d'hôtel de madame la Dauphine. Les deux frères étaient arrivés à la cour du fond de la Provence, où leurs père et mère avaient été connus intimement par le

cardinal de Fleury, évêque de Fréjus, avant sa haute fortune, et qui les avait attirés à sa suite sur le nouveau théâtre où il vint représenter avec une autorité sans bornes. Le chevalier du Muy, après avoir été long-temps capitaine dans la Gendarmerie, s'était particulièrement voué à la carrière militaire, et avait été un des lieutenans-généraux les plus employés pendant la guerre de sept ans, surtout quand le maréchal de Broglie, son ami intime, fut parvenu au commandement de l'armée. Une piété vraie et profonde distinguait le chevalier du Muy; il voyait les intrigues et ne s'en mêlait point; s'il en approuva l'objet, ce ne fut que par son silence; il n'y participa jamais d'une manière directe. Pendant les guerres d'Allemagne, il avait conçu une passion très-vive pour une chanoinesse du chapitre de Reuss, d'une maison très-distinguée de l'électorat de Cologne; il l'épousa peu de temps avant d'être parvenu au rang de maréchal de France et de ministre de la guerre.

Le marquis, depuis duc de la Vauguyon, fut celui des trois menins qui sut le mieux capter la confiance de M. le Dauphin. L'esprit d'intrigue, et la plus grande dévotion, en apparence, composaient son caractère. Parvenu à dominer le prince auprès duquel il était

placé, il sut bientôt s'affranchir de toute concurrence dans la faveur de M. le Dauphin, qui, s'il eût obéi à toutes ses instigations, aurait perdu de vue le sage plan de conduite qu'il avait adopté, s'il n'en eût été préservé par l'excellence de ses principes et son attachement tendre et filial pour le Roi, son père. Mais s'il résista, dans cette occasion, aux conseils qui lui furent donnés, ce fut le seul point sur lequel M. de la Vauguyon n'eut pas une complète influence. Le prince lui donna bientôt la marque de confiance la plus démonstrative, en le proposant au Roi pour être le gouverneur des trois princes, *ses fils*. La favorite et les ministres, qui connaissaient le caractère du duc de la Vauguyon, furent bien tentés de s'opposer à sa nomination; mais il sut leur faire espérer qu'il pourrait être utile dans la place qu'il désirait. D'ailleurs, les ministres, satisfaits de voir l'héritier du trône éloigné des affaires et les laissant gouverner sans contradictions au nom du Roi, crurent plus prudent de dissimuler, et parurent reconnaître le principe qu'un père, comme le plus intéressé à la bonne éducation de ses enfans, doit être le maître du choix de la personne chargée de la diriger.

Cet axiome, vrai en général, est cependant

absolument faux, quand il s'agit des héritiers du trône, qui sont, par le fait, plutôt les enfans de l'Etat qu'ils doivent gouverner, que de leur propre père, puisque le bonheur de vingt-quatre millions d'hommes peut dépendre un jour des principes qu'ils ont reçus dans leur enfance.

Le duc de la Vauguyon fut donc gouverneur des trois petits-fils de Louis XV. L'heureux naturel de ces princes les préserva des influences fâcheuses que ce choix pouvait avoir. Nous serons malheureusement dans le cas de faire remarquer tout ce que le gouverneur leur laissa ignorer, et tous les reproches que la nation aurait été en droit de lui adresser.

Dès les premiers instans de sa faveur, le duc de Choiseul conçut du duc de la Vauguyon l'opinion la moins favorable ; mais, le trouvant établi dans une place importante, où il crut, peut-être, n'en avoir rien à craindre, et où il jugea peut-être aussi qu'il serait imprudent de l'attaquer, il ne fit contre lui aucune démarche ostensible ; mais sa façon de penser ne put rester ignorée du duc de la Vauguyon, qui devint son ennemi irréconciliable, et d'autant plus dangereux que le ministre de la guerre, par ses mœurs, ses goûts, ses ma-

nières et toutes ses habitudes, offrait ample matière à la critique d'un dévot qui pouvait couvrir du masque de la religion les reproches publics, et plus encore les manœuvres secrètes qu'il mettait en usage pour nuire à son adversaire, dans son personnel et dans son administration.

D'après ce que je viens de dire, on peut aisément juger que les deux plus puissans ennemis du duc de Choiseul furent les ducs d'Aiguillon et de la Vauguyon; que les mêmes sentimens, quoique d'une démonstration publique opposée, les portèrent souvent à se rapprocher, pour parvenir au même but par des moyens différens; que, si le premier sut accaparer les mécontens qu'irritait une autorité trop tranchante et trop despotique, le second fut aisément secondé par tous les hypocrites et tous les intrigans qui couvraient leur haine du manteau de la religion et de la vertu.

Le caractère du duc de Choiseul les servait souvent l'un et l'autre au-delà de leurs espérances; la légèreté de son esprit lui fit commettre des imprudences dont ses ennemis profitèrent; l'empire qu'avait pris sur lui la duchesse de Grammont, sa sœur, fournit parfois des armes à ses détracteurs; enfin, les

hommages des philosophes firent supposer entre eux et lui un accord dont la destruction de l'ordre des Jésuites avait été le résultat.

Je suis loin de penser que les reproches faits à l'administration du duc de Choiseul par ses ennemis, fussent tous fondés, mais je crois que, si, à tout l'esprit qui le distinguait, il avait joint plus de prévoyance, il eût facilement aperçu les dangers, pour l'avenir, de la propagation des idées nouvelles, si contraires aux liens qui attachaient les sujets au souverain, la tranquillité de l'État à la conservation des mœurs, et le bonheur de la France au respect que doivent tous les peuples policés à l'Être suprême et à ses représentans sur la terre.

Ces réflexions tardives, et que les événemens qui me restent à retracer ne justifient que trop, ne me frappaient pas, il faut bien le dire, à l'époque dont je rends compte; et j'avoue que, séduit comme tous les autres, et entraîné plus fortement peut-être par mes dispositions et par mes goûts, j'applaudissais à tout ce dont je vois aujourd'hui les conséquences et le danger. Je riais comme un fou, quand le chevalier de Montbarey nous disait, avec ce caractère d'esprit original qui le faisait remarquer, que *les mœurs de Paris*

étaient parvenues à un point de liberté et de licence tel, que les pères et mères n'étaient plus parens de leurs enfans qu'à la mode de Bretagne. Hélas! je n'attachais pas alors, à cette plaisanterie, tout le sens qu'elle renfermait, et en rendant hommage à l'esprit de mon oncle, j'étais fort loin de lui attribuer le don de prophétie.

L'animosité des Jésuites et de leurs partisans contre le duc de Choiseul, leur véritable destructeur, les avait tous rangés sous la bannière du duc de la Vauguyon. Mais les écrits de ce parti, malgré la force et la solidité de ses attaques, étaient à peine lus, car le peuple, et je comprends sous ce nom la cour et la capitale, préférait son amusement et l'espérance des grâces dont le ministre était le dispensateur, au langage de la raison, que les philosophes flétrissaient du nom de pédantisme religieux.

Les dépenses occasionnées par l'emploi d'un grand nombre d'officiers-généraux, et plus encore l'ennui des discussions qui naissaient chaque jour à la suite de leurs opérations, déterminèrent le ministre à rendre permanentes les ordonnances, jusqu'alors provisoires, sur la composition, la formation et les manœuvres des troupes, et à reprendre le régime des in-

pections particulières. Il forma la répartition des corps soit à pied, soit à cheval, qui devaient composer le département de chaque inspecteur, et, dans l'année 1767, les troupes furent circonscrites dans des garnisons ou quartiers très-rapprochés, de manière que ces inspecteurs pussent passer près d'elles, avec facilité, les quatre mois affectés aux manœuvres.

Je témoignai au duc de Choiseul le désir que j'avais de pouvoir allier mon service militaire avec le soin qu'exigeaient de moi mes affaires personnelles, et j'obtins facilement d'être chargé de l'inspection d'une partie de l'infanterie du midi de la France. Ma résidence fut fixée à Perpignan, devant inspecter dans ma route les garnisons de Montpellier, Nîmes, Uzès et Beziers.

Cette destination me permit de prendre connaissance des biens situés dans le Roussillon, dont j'avais hérité, par indivis, avec la comtesse de Lostanges, à la mort de la marquise du Bourg. Ces possessions territoriales étaient assez considérables, et l'auraient été bien davantage si, depuis la mort du baron de Montclar, en 1699, elles n'avaient pas toujours été négligées, et confiées à des gens

d'affaires, jamais surveillés, et qu'il fallait bien croire sur parole. Madame la marquise du Bourg, qui en avait joui pendant soixante ans, n'y avait jamais paru.

Le baron de Montclar en avait fait l'acquisition après son bannissement d'Espagne, lorsque la révolte de Catalogne, à laquelle il avait pris une part active, eut été apaisée, et qu'à cause de son mariage avec une demoiselle de la maison de Ros, de la province du Roussillon, il eut résolu d'y faire sa principale habitation. La baronne de Montclar, sa femme, y fit constamment sa résidence, pendant qu'il suivait la carrière des armes qui le conduisit à la fortune, à la plus grande considération, et à la réputation d'un des meilleurs officiers de cavalerie de son temps. Il devint, comme je crois l'avoir dit, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, commandant en chef de la province d'Alsace, et grand-préfet des dix villes impériales, récompense la plus essentielle que le Roi eût à sa disposition, puisque cette grâce était héréditaire à toute la descendance mâle du possesseur. Nous aurons occasion d'en parler avec plus de détail par la suite, cette grâce étant sortie de la maison de Pons de Montclar,

après la mort du premier possesseur, qui ne laissa qu'une fille, mère de la marquise du Bourg, ma grand'mère maternelle.

Mon séjour en Roussillon me donna les moyens de me mettre au fait de mes affaires. La nature des biens que nous y avions, ma tante et moi, me confirma dans la résolution que j'avais prise, de tout sacrifier aux fantaisies de madame de Lostanges, pour me conserver la totalité de ce que nous possédions dans cette province.

Je visitai nos archives; je me fis rendre compte du soin que l'on prenait de leur conservation; aussi bien, je ne fus pas long-temps sans m'apercevoir, qu'outre nos biens territoriaux, nous avions de justes prétentions qui pouvaient en doubler le revenu. Les répétitions à faire ne pouvaient être dirigées que contre les héritiers de la maison de Blancs qui était éteinte; mais la marquise de Blancs, veuve du dernier marquis de Blancs, avait, pendant sa vie, la jouissance de toute la fortune de son mari, et cette fortune devait, après sa mort, passer à un parent, fils de la sœur du dernier marquis de Blancs.

Cette dame, de la maison d'Elpas de Saint-Marsal, et fille d'une demoiselle de Ros de Saint-Félix, et par conséquent ma cousine,

était une femme noble, généreuse, pleine d'esprit et d'amabilité. Elle avait une très-bonne maison à Perpignan. Le comte, depuis maréchal de Mailly, commandant en Roussillon, lui avait toujours été fort attaché; et, comme il était tout-puissant dans cette province, le crédit qu'elle avait auprès de lui servait sa bienfaisance naturelle, et ses bienfaits lui assuraient la plus grande considération. Elle me reçut avec les démonstrations de la plus parfaite bienveillance. Pendant tout mon premier séjour à Perpignan, je fis ma société principale de la sienne; elle y réunissait tous ses parens, qui étaient les miens. Mais, comme madame de Lostanges ne m'avait point donné de procuration, qu'elle annonçait toujours que son intention était de se rendre à Perpignan, pour s'occuper elle-même de ses affaires, quoique je susse très-bien que les avocats de Paris ne la laisseraient pas s'éloigner de leurs cabinets, dont elle était la pratique la plus lucrative, je compris aisément que ce serait en vain que je voudrais donner suite aux procès qui nous divisaient. D'ailleurs, j'étais considéré comme un étranger en Roussillon, et j'aurais eu à traiter avec la femme le plus en crédit, très-intéressée à ne pas voir diminuer ses jouissances. Je me bornai à faire

choix, pour mes conseils, de jurisconsultes instruits, qui avaient dans la province une réputation méritée de savoir et de probité.

Je me livrai essentiellement à ma besogne militaire; je visitai toutes les places ou châteaux fortifiés de la frontière. Mon été passa fort rapidement, d'autant mieux que, n'étant jamais allé dans les provinces méridionales de France, je profitai, dans cette occasion, des séjours auxquels m'obligeait mon inspection à Montpellier, à Nîmes, à Uzès, à Beziers, à Carcassonne, pour visiter une partie des Cévennes, et pour prendre une connaissance première de tout ce que le pays contient d'intéressant. Je logeais, à Montpellier, chez le comte de Grave, colonel du régiment de Piémont, mon ami particulier depuis que nous nous connaissions, surtout depuis que son régiment avait fait partie des troupes de la formation et de l'instruction dont j'avais été chargé en 1764, à Cambrai.

Le comte de Grave, très-attaché à sa profession, et l'un des meilleurs colonels que le Roi eût dans son infanterie, jouissait d'une grande considération en Languedoc, et particulièrement à Montpellier, où était la plus grande partie des biens de sa femme, fille et héritière unique du marquis de Grave, son

beau-père et l'aîné de sa maison; Il contribua, par tous les moyens possibles, aux agrémens que j'eus en Languedoc. Il me procura la facilité de m'instruire des principes particuliers de l'administration des États périodiques qui régissent cette province, à laquelle je prenais un intérêt réel, puisque, comme unique descendant de la maison de Rébé, dont madame la marquise du Bourg, ma grand'mère, était la dernière, j'avais des prétentions à une des baronnies principales qui donnent entrée et voix délibérative et prépondérante aux États.

Pendant mon séjour à Nîmes, je fis la connaissance de M. de Bec-de-Lièvre, qui en était évêque, homme de beaucoup d'esprit et de mérite, qui joignait à une grande piété les qualités indispensables au gouvernement d'un diocèse où le nombre des protestans est égal à celui des catholiques, et dont la tranquillité dépend d'une justice exacte, tempérée par la prudence et une sage circonspection.

Depuis le temps des persécutions de la religion prétendue réformée, sous le règne de Louis XIV, le pouvoir des évêques de Nîmes avait été sans bornes; leurs volontés seules avaient dicté les lois de rigueur, exécutées avec plus de rigueur encore, par des

agens subalternes qui outre-passaient les instructions et les ordres dont ils étaient porteurs.

Les protestans respiraient depuis la sage administration de M. de Bec-de-lièvre; le calme régnait dans toute la province.

Paul Rabant, homme éclairé, homme honorable par sa conduite, était le ministre protestant le plus accrédité dans les Cévennes. C'était un homme d'une figure respectable et d'un bel extérieur; il ne désirait que le bien. M. l'évêque de Nîmes en faisait le plus grand cas, avait pour lui de la considération, le voyait souvent, et lui faisait part de toutes les mesures qu'il croyait devoir prendre pour le bien général et pour le maintien de l'ordre. Paul Rabant, de son côté, avertissait l'évêque de tout ce qui venait à sa connaissance et pouvait intéresser la tranquillité publique; et ces communications réciproques, fondées sur l'estime et la confiance, avaient produit tout l'effet qu'on pouvait attendre de l'accord de deux personnages aussi dévoués au bonheur de leurs concitoyens.

Vers le milieu d'octobre, je vins rejoindre madame de Montbarey à Ruffey, où elle avait passé l'été avec mes enfans; dans les premiers

jours de novembre, nous revînmes à Fontainebleau, où était la cour.

Le duc de Choiseul me reçut avec sa grâce ordinaire. Il parut même me traiter avec plus de confiance, car, après avoir discuté quelques observations que je lui fis sur divers articles de l'ordonnance, qui me semblaient devoir souffrir quelques exceptions pour les troupes placées dans le midi de la France, où la température est différente de celle des autres parties du royaume, et où quelques garnisons sont morcelées et réparties souvent à quatre, cinq et six lieues de distance, il me demanda s'il ne me conviendrait pas de me charger de la même partie pour l'année suivante; et, comme j'acceptai, il ajouta: *J'aurai sans doute, avant votre départ, quelque chose à vous dire au sujet du pays dont nous venons de parler.*

Je crus m'apercevoir ensuite, à quelques marques plus distinguées des bontés du Roi, que le ministre lui avait rendu de moi un compte avantageux.

Je repris à Paris ma manière de vivre ordinaire. Pour suivre la carrière de la cour, et, en même temps, pour maintenir l'harmonie entre madame de Montbarey et moi, il fallait que

je ne fusse maîtrisé par aucun autre objet; car il n'arrive que trop souvent que la femme qui croit avoir captivé votre cœur, met son amour propre à jouir de son triomphe, et à manifester son empire aux dépens même du repos de son amant. Le besoin d'éviter cet inconvénient avait toujours dirigé ma conduite dans les choix que j'avais faits; j'avais même été assez heureux pour rencontrer, dans une classe où les vices sont beaucoup plus communs que les vertus, une femme qui, s'attachant à moi de bonne foi, ne s'occupait que de mon bonheur, et sacrifiait à mes convenances même le désir qu'elle avait d'occuper tous mes momens. Je ne saurais lui rendre une justice assez éclatante pour sa parfaite honnêteté, pour les marques d'attachement qu'elle m'a données dans tous les temps, et pour sa conduite prudente et circonspecte, dans l'unique but d'assurer le repos de ma vie.

L'hiver de 1768 ne me fournit aucun événement particulier que je puisse raconter. Je fus simple témoin, et jamais acteur, dans les jeux de l'intrigue qui divisait la cour et l'intérieur du royaume.

Le ministre, dont le premier mérite, comme administrateur, n'était pas l'économie, avait souvent besoin d'argent. Les difficultés que

les parlemens pouvaient apporter aux différens enregistremens demandés, les rendaient participans à tous les mouvemens intérieurs ; et leurs démarches, soit en obéissant aux ordres du Roi, soit en manifestant leur opposition, soit en proposant des modifications, étaient des armes dont chaque parti se servait tour-à-tour, et selon son intérêt. Ces dissensions intérieures fatiguaient Louis XV, qui, d'un mot, eût pu les faire cesser ; mais il avait contracté l'habitude d'abandonner les rênes du gouvernement à ses ministres, et celle, plus funeste, de ne pas les soutenir contre les intrigans qui pullulent dans les cours. Il ne dépendait que du maître de faire tout rentrer dans l'ordre, et, d'un seul mot, comme je l'ai dit ; mais ce mot, il fallait le prononcer, et le soutenir ensuite par sa conduite. Le défaut de fermeté causa toutes les agitations et tous les ennuis qui troublèrent le repos dans lequel Louis XV eût désiré de passer sa vie.

Ce prince, par sa figure, était le plus bel homme de son royaume ; ses qualités sociales en auraient fait l'un des plus aimables ; dans ses campagnes, il avait donné des preuves d'un véritable courage ; mais sa bonté, qui dégénérait en faiblesse, l'avait rendu peu

propre au gouvernement de vingt-quatre millions d'hommes.

Il est dans la nature qu'un jeune Roi, marié presque enfant à une princesse plus âgée que lui, d'une vertu et d'une pureté de mœurs exemplaires, mais qui n'apporte dans le mariage qu'une obéissance passive, en soit bientôt distraït au milieu d'une cour composée des plus jeunes et des plus aimables personnes. Tant que les choix du Prince n'ont pour objet que des femmes que leur naissance attache à sa cour, les inconvéniens de ce genre de relations me paraissent bien moins dangereux que quand, par une suite d'intrigues, on le détermine à rapprocher de lui une personne qui l'oblige à violer toutes les lois de la convenance. La favorite fait alors un métier de ce qui n'eût dû être qu'un épanchement, une jouissance du cœur; il se forme alors un partage nécessaire entre la majesté de la cour, qui n'est plus qu'une représentation fatigante, et la toilette de la favorite, qui devient le point de mire de tous les intrigans, le foyer de toutes les jalousies, et la source d'où découlent toutes les grâces.

Par une conséquence toute naturelle, le gouvernement s'énerve. Ceux qui dirigent son administration, jugeant bien que les complai-

sances pour la favorite leur seront plus profitables que l'attachement aux principes réels du gouvernement, sont facilement portés, pour assurer leur existence et celle de leur famille, à tout sacrifier à l'idole du jour.

Si la favorite, occupée uniquement du bonheur de son amant, oublie tout autre intérêt pour celui de sa gloire, elle devra craindre que les courtisans, voyant que son existence leur est inutile, ne fassent tous leurs efforts pour la faire déplacer.

Si, au contraire, aux charmes de la figure qui ont décidé le monarque en sa faveur, elle joint un caractère ambitieux qui lui fasse désirer d'influencer les affaires de l'État, le monarque descend d'autant de degrés que la favorite s'élève; car ce ne peut être qu'aux dépens de la considération d'un souverain que celle de sa maîtresse s'établit; et, comme l'ennui de l'uniformité est un des écueils de l'amour, dès que la favorite est parvenue à détacher le prince des obligations réelles que sa grandeur lui impose, elle doit s'occuper de le retenir par tous les moyens de distraction, de fêtes et de divertissemens.

Du moment que les choses en sont à ce point, le sort du monarque est décidé. Jouet et victime de tous les intérêts particuliers,

puisqu'il n'a pas eu la force de résister aux premières séductions, il est condamné à ne conserver du pouvoir que la représentation extérieure, dont la jouissance finira même par lui devenir à charge. Insensiblement entraîné dans l'inconsidération, sa volonté individuelle sera la seule qui n'aura aucune valeur; son nom ne servira qu'à sanctionner les intrigues et les menées des gens dont la favorite l'aura entouré; chaque jour, il perdra quelque chose dans l'opinion publique, qu'il aurait dû diriger par sa bienfaisance éclairée, et surtout par sa fermeté.

Comme mon objet est de me retracer tout ce que ma mémoire peut me rappeler, et de chercher, par le rapprochement de tout ce qui s'est passé sous mes yeux, à me faire une morale pratique fondée sur l'expérience, on ne doit pas être étonné de la ressemblance du tableau que je viens d'offrir, puisqu'il n'est que la vérité même. Je suis très-intimement persuadé que non-seulement le souverain d'un grand empire, non-seulement un ministre chargé d'un grand département, mais même tout homme qui se destine à courir une carrière, dont le sort d'autres individus peut dépendre, doit se défendre de tout attachement qui peut lui prendre trop de temps, et

surtout qui pûisse l'obliger à faire ce qu'il n'eût point fait sans cette instigation : pour tout dire en un mot, il faut que l'amour ne soit pour lui qu'un besoin, et jamais une passion.

Ces réflexions acquerront plus de force et de vérité à mesure que j'avancerai dans mes récits.

J'avais confié l'éducation de mon fils, qui avait treize ans, à un honnête instituteur, pour le choix duquel j'avais fait toutes les recherches possibles. C'était un homme d'une probité exacte, de mœurs irréprochables, d'une instruction suffisante pour l'objet qu'il avait à remplir; son esprit était juste, quoique de peu d'étendue; et surtout il n'était point enclin à s'occuper, dans ma maison, des choses étrangères aux soins que je lui avais confiés. Madame de Montbarey aurait désiré qu'il fût moins indifférent sur les principes de la religion et sur ses pratiques; je dois m'accuser de la légèreté que je mis sur cet article. D'ailleurs, sous tous les autres rapports, M. David, pendant tout le temps qu'il fut auprès de mon fils, mérita toute ma confiance; et je lui en donnai, dans la suite, la preuve la moins équivoque.

Une fille sage et vertueuse fut chargée de

l'éducation de ma fille, sous les yeux de sa mère. J'eus encore à me féliciter de ce choix, que je dus à la tendre amitié de madame d'Ecquevilly, pour ma femme et pour moi.

Lorsque le ministre de la guerre fit la répartition des inspections, je fus encore nommé pour celle du Roussillon et de quelques-unes des garnisons du Dauphiné et du Languedoc. Au moment où je reçus mes instructions, le duc de Choiseul y ajouta que je lui ferais plaisir d'aller de Perpignan jusqu'à Figuières en Catalogne, et qu'il désirait que je me misse à même de lui rendre compte du véritable état de cette place et de son objet.

Je partis de Paris d'un peu meilleure heure qu'à l'ordinaire, et j'allai passer quelques jours en Franche-Comté avant de commencer mes courses. Je n'arrivai à Perpignan qu'à la fin de juin. Après avoir fait ma première inspection, je m'occupai de l'objet particulier dont m'avait chargé le ministre ; je parcourus toutes les montagnes du Roussillon et de la Cerdagne française ; j'allai au Mont-Louis, au fort des Bains, près d'Arles ; je passai deux jours dans une terre que nous avions, madame de Lostanges et moi, sur la frontière de Catalogne ; et me rendis à Millas, autre terre qui nous appartenait en grande

partie, et qui faisait le sujet du procès que nous avions avec les héritiers de la maison de Blancs. Pour y arriver, je traversai les montagnes habitées par les Miquelets et le village de Fonpedrouse, l'un des plus considérables de ces montagnes. Je n'ai jamais vu de stature d'homme plus imposante que celle des habitans de cette contrée. Une taille de cinq pieds huit à neuf pouces au moins, des traits superbes, mais très-prononcés, un teint fort brun, la plus belle jambe, et une force, une adresse analogues à cette superbe conformation, dont on ne perd rien, car ces montagnards sont presque nus, puisqu'ils n'ont *quasi qu'une* ceinture et un grand bâton, qu'*ils portent* sur l'épaule, et au bout duquel est suspendu un manteau de drap de couleur foncée. Deux pistolets à la ceinture, et ce grand bâton qu'ils manient avec habileté, sont leurs armes offensives et défensives. On m'assura que, quoique leur rencontre, dans les sentiers étroits de ces montagnes, pût inquiéter les voyageurs, il arrivait bien rarement des accidens fâcheux, et que même on était en sûreté, en prenant un ou deux de ces gaillards, comme guides, ce qui même n'était pas bien cher.

Après cette excursion dans les montagnes, je revins prendre la grande route d'Espagne,

pour me rendre à Figuières. Le chemin est superbe au travers des Pyrénées, sur toute la partie de la domination française, et même d'abord sur le territoire espagnol. On trouve deux colones à la limite, aux deux côtés du chemin. Les armes des deux souverains de France et d'Espagne y sont placées; et au-dessous, celles du comte de Mailly, commandant en Roussillon, et du marquis de Las-Minas, capitaine-général de la Catalogne. M. de Las-Minas avait commandé les armées espagnoles, sous les ordres de l'Infant don Philippe, dans la guerre de 1741.

Au bas de ces armoiries, on a gravé, sur la pierre, un calembourg faisant allusion aux armes et aux noms des deux commandans :

AVEC LE MAILLET ET LA MINE
ON VIENT A BOUT DE TOUT.

Au sortir des Pyrénées, sur le territoire d'Espagne, après une lieue, le chemin n'est plus qu'à peine tracé; on suit constamment les sinuosités d'un torrent appelé le Lobregat; et on le passe et repasse sept fois à gué, avant d'arriver à Figuières, petite ville, dont la forteresse, nouvellement achevée, était l'objet de mon voyage.

Cette forteresse, que, sur un ordre du commandant espagnol, don Antonio Formagno, je parcourus dans le plus grand détail et avec la plus sérieuse attention, me parut, quoique construite selon les règles de l'art, un chef-d'œuvre d'extravagance et de magnificence. Le mot d'extravagance ne porte que sur sa très-parfaite inutilité, depuis que la maison de Bourbon occupe également les trônes de France et d'Espagne, et que des traités solennels, et plus encore les intérêts politiques les plus essentiels et les liens du sang, unissent les deux monarchies.

On a choisi, pour établir cette forteresse, un terrain vis-à-vis du débouché des Pyrénées, dans la plaine du Lampourdan. Cinq rangs de voûtes ont été élevés, au-dessus desquels est le terre-plain des remparts. L'enceinte est composée de cinq grands bastions dans les plus grandes proportions. Ces cinq étages sont destinés à former les magasins, les écuries, les logemens des officiers, cavaliers et soldats de la garnison, estimée devoir être de quatre à cinq mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie. Chaque courtine est couverte par une demi-lune, bâtie d'après les proportions du corps de la place, et chaque bastion par une grande contre-garde, suivant

le système de Vauban, etc., etc. Jamais fortification n'a été plus régulière, et les mines y sont prodiguées avec la plus grande exactitude.

L'officier espagnol que le commandant m'avait donné pour m'accompagner, me laissa le temps de tout examiner avec attention, et n'eut pas l'air de s'apercevoir que je prenais des notes avec mon crayon. Il m'apprit que l'ingénieur qui avait rédigé les plans de ces fortifications, n'était que capitaine lorsque son travail avait été agréé, et que, sans sortir du même terrain, il était parvenu au grade d'officier-général. J'eus soin de payer la complaisance de mon guide par les éloges que je ne cessais de donner à tout ce qu'il avait le soin de me montrer ou de me laisser voir.

J'étais étonné d'abord de l'énorme dépense et de l'inutilité de ces travaux : mais j'appris que le marquis de Las-Minas, capitaine-général de la Catalogne, et fort considéré à la cour de Madrid, avait conservé l'aversion castillanne contre les Français ; que son crédit portait ombrage au ministère espagnol ; que, dans l'affaire de la destruction des Jésuites, il avait été l'un des grands les plus opposés au comte d'Aranda ; et que, comme il avait conçu le plan de fortifier Figuières, et qu'il en pres-

sait l'exécution avec toute la hauteur de son caractère, le ministre avait donné les ordres nécessaires pour l'exécution des travaux, et fourni des sommes immenses, ne regardant point à l'argent, puisqu'il s'agissait de retenir en Catalogne le marquis de Las-Minas, sans le mécontenter.

Je passai deux jours à Figuières, où je fus conduit à l'assemblée chez la dame la plus considérable, qui se nommait dona Margarita Renobao, d'une extrême vieillesse, et qui m'assura qu'elle avait beaucoup connu la baronne de Montclar, mon arrière-grand'mère, qui était fort de ses amies. Elle me reçut avec beaucoup de politesse; et je vis, chez elle, apporter du chocolat dans le salon, quoique ce fût à six heures du soir.

A mon retour à Perpignan, je fis ma seconde revue des troupes; et après la même opération en Languedoc et en Dauphiné, j'eus encore plus d'un mois à passer à Ruffey, où je retrouvai madame de Montbarey et mes enfans qui étaient venus y passer l'été. Pendant ce mois, je rédigeai mes observations, je fis mettre au net les plans et les notes que j'avais recueillis à Figuières, par le sieur d'Avranges, mon secrétaire, excellent dessinateur; et je n'arrivai à Versailles qu'à la fin

de novembre. Je rendis compte au ministre de ma commission, je lui remis mon plan, et je dus croire, d'après ce qu'il me dit, que j'avais bien rempli ses vues.

La cour présentait un champ beaucoup plus vaste à toutes les intrigues. La mort de la marquise de Pompadour laissait vaquer une place que beaucoup de femmes ambitionnaient, et à laquelle chacun des partis qui divisaient les courtisans, voulait faire parvenir une de ses affiliées, ou, du moins, un sujet qui ne lui fût pas contraire.

Le duc d'Aiguillon avait été exilé, à la suite des affaires de Bretagne. On l'accusait, lorsqu'il avait été chargé d'apaiser les troubles de cette province, d'avoir mis trop de hauteur à soutenir l'autorité royale. Sa disgrâce eut l'air d'être occasionnée par la manière dont il avait servi l'État, tandis que le véritable motif était d'avoir sourdement travaillé à le troubler; ce dont on avait acquis des preuves, que la prudence ou la faiblesse empêcha de rendre publiques.

Le maréchal de Richelieu, son oncle, très-violemment soupçonné de soutenir son neveu, était mal vu à la cour, du moins par tous les partisans du duc de Choiseul. Ce dernier, accoutumé à régner, et qui, dans les premiers

momens de sa puissance, s'était souvent cru gêné dans l'usage qu'il en faisait, par l'influence de la marquise de Pompadour, et les égards qu'elle exigeait, s'aperçut bientôt qu'elle lui manquait, et combien sa perte allait donner de facilité au parti contraire, soit que ce parti réussît à déterminer le Roi à n'avoir plus de favorite déclarée, soit qu'il décidât le choix de Louis XV pour une femme dont il pourrait disposer.

Le parti Richelieu réunissait, outre toutes les personnes qui étaient attachées à cette maison par les liens du sang ou de la reconnaissance, tous les gens mécontens du ministère et du règne de la maison de Choiseul, dont, quelquefois, le ton moqueur et tranchant avait blessé plus d'un amour propre; et tous les intrigans qui, n'étant rien, ou n'étant pas au point de fortune qu'ils ambitionnaient, espéraient gâgner quelque chose dans un changement, et pouvoir succéder aux disgrâciés dans les places dont ils seraient dépouillés.

Quelques femmes de la cour, citées pour les charmes de leur figure ou les agrémens de leur esprit, furent mises en avant pour hériter de la faveur; plusieurs même furent mises sur les rangs, sans qu'elles y eussent participé;

nous fûmes même dans le cas, ma femme et moi, de craindre d'être trop rapprochés du prince, à cause d'une de nos plus proches parentes, dont je jugeai pourtant que l'esprit altier ne conviendrait à aucun des partis, et qui dut sans doute le bruit qui courut aux premiers empressemens du monarque pour des personnes de la même maison, et à la beauté de sa figure imposante qui lui donnait l'air de la reine du monde.

L'hôtel de Richelieu était le rendez-vous de tous ceux qui avaient des prétentions en tout genre; la fortune du maréchal, les grandes places qu'il occupait à la cour, la faveur du Roi, dont il avait joui dans tous les temps; son crédit, qui avait influé si puissamment sur le monarque lors de ses premiers attachemens, le commandement des armées qui lui avait fait des créatures, ses titres aux hommages des gens de lettres, sa place dans différentes académies, tout concourait à réunir autour de lui des gens de tout état, et à faire de sa maison le foyer de toutes les intrigues, et l'objet de la surveillance du parti attaché au duc de Choiseul. Ce dernier parti se composait spécialement de tous les militaires ambitieux, de tous les novateurs, soit français soit étrangers, et surtout de tous les obligés du mi-

nistre, qui auraient été en grand nombre, si la reconnaissance était la vertu des cours; car un des reproches fondés qu'on pouvait faire au ministère du duc de Choiseul, était la prodigalité des grâces, des récompenses, et quelque indifférence peut-être sur le mérite réel des sujets auxquels on les faisait obtenir. Mais je ne peux m'empêcher de remarquer que, si l'esprit aimable du duc de Choiseul, les formes séduisantes qu'il savait mettre à ses bienfaits, devaient captiver les cœurs de ses obligés, la hauteur, la morgue, et, je le dirai, l'impudence de la duchesse de Grammont, sa sœur, qui le dominait, et l'impertinence de quelques confidens intimes, étaient bien propres à refroidir ceux qu'il avait charmés, et à motiver le désir qu'avaient beaucoup de personnes de voir la fin d'un règne dont il était difficile de justifier l'inconséquente prodigalité.

La duchesse de Choiseul, par une douceur infinie, une piété réfléchie, et un ton fait pour plaire, formait, dans sa propre maison, où, à la vérité, elle était comptée pour peu de chose, un contraste parfait avec l'air dédaigneux et hautain de sa belle-sœur.

L'orgueil de la maison de Choiseul, qui avait trouvé bon que le duc de Choiseul eût

épousé la nièce du partisan Croizat, quand son peu de fortune pouvait arrêter ses projets ambitieux, souffrait avec peine qu'elle jouît des avantages qui n'auraient jamais eu lieu, si elle n'en eût pas fourni les moyens.

Le duc de Choiseul avait en moi une sorte de confiance dont j'aurais pu tirer un très-grand parti, si j'avais pu me résoudre à flatter les faiseurs et les intrigans qui l'entouraient et l'obsédaient. Mais ces moyens d'avancement n'entraient pas dans mon caractère; d'ailleurs, on a pu voir que j'avais déjà beaucoup d'occupations, et que les vingt-quatre heures du jour suffisaient à peine aux soins que je donnais à ma famille, à mes goûts particuliers, à la société, au rôle de courtisan auquel je m'étais soumis, et aux devoirs de ma profession; il ne pouvait donc me convenir de me forger d'autres liens.

Le ministre, qui m'avait toujours trouvé prêt à exécuter ses ordres, prétendait que j'étais d'autant meilleur à employer, que je ne trouvais jamais rien d'impossible; et dans le courant de l'été de 1769, il me mit à l'épreuve.

Il faut bien que je dise que je commençais à avoir une réputation établie. Si, dans les momens qui suivirent la paix, je n'avais pas voulu me plier aux volontés de ceux que j'ap-

pelais les faiseurs; s'ils m'avaient quelquefois trouvé dans leur chemin, avec mon attachement aux vieux principes militaires; si j'avais toujours cru qu'on pouvait améliorer et rectifier la discipline, en rejetant toutes les formes étrangères, dont je croyais la plupart peu analogues au caractère français; si enfin je m'étais soutenu, malgré cette espèce d'opposition, ce n'aurait pas été le moment de varier dans mes opinions, lorsque ce que j'avais acquis de considération auprès du ministre ne me le rendait pas nécessaire.

Pour éviter les contradictions qu'il trouvait dans les différens comptes qui lui étaient rendus par les inspecteurs, sur les mêmes corps de troupes, attendu qu'ils inspectaient par province, pendant que les corps changeaient de garnison, et passaient d'une province dans une autre, le ministre régla que les inspecteurs seraient chargés, pendant trois ans consécutifs, des mêmes régimens, dans quelque partie du royaume qu'ils se trouvassent placés. Pour subvenir aux frais qu'entraîneraient les voyages longs et multipliés des inspecteurs, il ajouta douze mille francs aux huit mille qui étaient attachés à leurs places.

La distribution des inspections me donna, cette année, des régimens en Roussillon, en

Dauphiné et en Franche-Comté, et je partis de Paris de très-bonne heure. J'étais chargé de l'inspection de quatorze bataillons. Je commençai par la Franche-Comté; et de-là je gagnai Lyon, pour faire mon opération en Dauphiné. Mais, en partant de Lyon, je reçus un très-gros paquet du ministre et ses ordres pour faire, outre l'inspection dont j'étais chargé, celle qui avait été confiée au marquis de Monteynard, officier-général de réputation, fort estimé dans les troupes, mais qui, par des raisons dont je ne dois aucun compte, s'était brouillé avec le duc de Choiseul, ou plutôt avec le sieur Dubois, chef des bureaux de la guerre. Ce sieur Dubois, espèce de parvenu très-insolent, avait la confiance du ministre, à cause de l'ordre qu'il avait établi dans les bureaux. La prépondérance qu'il y exerçait était devenue très-utile, et même indispensable au ministre, qui, souvent, ne voyait que par ses yeux, lui savait gré de lui épargner l'ennui des détails, et se reposait sur lui de beaucoup trop de choses.

Par cette mission inattendue, je me trouvai avoir trente bataillons à inspecter, et dans la nécessité de parcourir une très-grande partie du royaume. Vers le milieu du mois d'août, M. le marquis de Talaru, autre inspecteur,

étant tombé malade, et ne pouvant remplir sa mission, il parut singulier à M. de Choiseul de me charger encore de cette inspection, dont presque toutes les troupes étaient en Bretagne et en Normandie, comme celles qui avaient dû être inspectées par M. de Monteynard, étaient dans le Haut-Dauphiné, la Provence, les Cévennes et partie du Languedoc.

Pour soutenir l'opinion qu'avait le ministre du peu de difficulté que je trouvais aux choses qui m'étaient commandées, je ne fis aucune représentation sur les courses incroyables que j'avais à faire, sur les dépenses et la fatigue qui devaient en résulter; je répondis tout simplement que les intentions du ministre seraient remplies, mais que cet immense travail me prendrait un peu de temps. Comptant sur mon excellent tempérament, je parvins à remplir les vues du ministre; et, après six mois de courses, et en remplaçant deux fois les roues de ma voiture, je revins à Versailles, au commencement de décembre, où je fus reçu avec enthousiasme par le duc de Choiseul. Il me fit raconter, avec détail, tout ce que j'avais fait, en parut surpris, s'empressa d'en rendre compte au Roi, en parla à tout le monde; et, le soir même, à l'instant de l'appel pour le souper des petits cabinets, mon

nom fut prononcé des premiers. Le Roi me traita avec la plus grande bonté, et me parla plusieurs fois de mes fatigues de l'été. Le lendemain, je fus très-agréablement surpris de recevoir, de la part du Roi, la lettre la plus honorable, accompagnée d'une gratification de vingt-quatre mille francs; et, lors de mon travail avec le ministre, toutes les grâces que j'avais cru devoir demander pour quelques officiers des quarante-sept bataillons que j'avais inspectés, me furent accordées.

La position du duc de Choiseul était devenue tous les jours plus embarrassante, depuis la mort de la marquise de Pompadour, par toutes les intrigues qui s'étaient formées, et par les moyens qu'employaient tous les partis pour contribuer à son éloignement. Ses adversaires ne négligeaient rien pour arriver à leur but. Il avait contre lui le duc de la Vauguyon et les dévots, dont l'activité était extrême, et qui, malgré tout leur pédantisme, s'étaient souvent coalisés avec le duc de Richelieu, qui, tout en servant les goûts du Roi, totalement opposés aux maximes de la religion, tendait au même but; car, à la cour, les extrêmes savent se rapprocher pour servir leur haine, leur vengeance ou leur ambition.

Après avoir présenté aux désirs de Louis XV

tous les objets qui pouvaient déterminer son goût, la cabale fit paraître sous ses yeux une femme qui, par son état primitif, n'aurait jamais dû en être connue. Faite assurément pour aiguillonner les désirs du Roi, par toutes ses grâces personnelles et les charmes de la jouissance la plus désirable, mademoiselle Lange aurait dû s'attendre tout au plus à être l'objet d'une attention passagère, qui lui aurait laissé une fortune et une aisance fort supérieures à celles des filles de sa profession; mais cette manière d'être n'eût pas convenu aux personnes qui voulaient profiter d'un attachement durable, pour régner sur le monarque, sous le nom de la favorite. Il fallait, après s'être bien assuré du parti qu'on pouvait tirer de la créature en faveur de laquelle on n'eut pas de peine à décider le goût du Roi, réussir à la faire épouser par quelque prétendu gentilhomme, afin qu'elle pût être présentée à la cour, et y prendre, insensiblement, l'attitude qu'avait eue la marquise de Pompadour. Le maréchal de Richelieu trouva, dans la province de Guyenne, où il commandait, un de ces intrigans immoraux, sans principes, pétri de vices et criblé de dettes, qui se chargea de faire épouser la demoiselle Lange par un de ses frères, qui disparut après la noce,

et dont le nom, quoique nullement fait pour paraître à la cour, servit de masque et de prétexte au rôle auquel la nouvelle favorite fut appelée. Le Roi, par exprès commandement, la fit présenter; et les courtisans qui, la veille, et même une heure avant la présentation, se permettaient, sur la prétendue comtesse du Barry, toutes les plaisanteries, tous les sarcasmes, que sa naissance, son état et sa conduite antérieure pouvaient mériter, furent les premiers à sa toilette, et s'empressèrent de briguer l'honneur d'en être aperçus.

On peut aisément se faire une idée de tous les moyens que le duc de Choiseul et son parti mirent en œuvre pour parer un coup si redoutable pour eux. Toutes les diatribes répandues dans le public, qui, pleines de vérité, auraient dû faire réfléchir le Roi, si un vieillard amoureux et tout-puissant pouvait être le maître d'imposer à ses désirs, furent répandues avec profusion, et nuisirent peut-être plus à leur auteur, que de simples représentations sages et modérées qui, portant le caractère de la vérité, auraient peut-être produit un effet plus sûr.

Toutes ces intrigues eurent lieu dans le cours de l'année 1769. La présentation de la comtesse du Barry fit triompher le parti qui

l'avait portée à la suprême faveur, et dut annoncer au duc de Choiseul la fin prochaine de son influence, et le commencement des peines et des chagrins qui affligèrent ses dernières années.

Malgré le désir immodéré que ses ennemis avaient de le perdre, malgré l'empire que la favorite prit sur son amant, le Roi tenait toujours au duc de Choiseul par l'habitude qui, pour Louis XV, était véritablement une seconde nature.

D'ailleurs, depuis dix ans, ce ministre était placé à la tête des plus grandes affaires de l'Europe. Il jouissait d'une haute considération dans presque tous les cabinets; son crédit à la cour de Vienne était assuré; l'Espagne ne se conduisait que par ses conseils, et l'Angleterre même aimait la manière franche et tranchante avec laquelle il traitait.

Dans l'intérieur, son parti était composé de la haute noblesse, et de presque toute la cour; même de ceux qui, par intérêt ou par bassesse, avaient plié le genou devant l'idole nouvelle, et qui, dans le fond du cœur, gémissaient du choix qu'avait fait le Roi, et des formes qu'il avait employées pour le faire reconnaître.

Comme tous les courtisans qui entouraient

le Roi depuis la paix, et pendant la faveur de la marquise de Pompadour, tenaient, par le sang, par les liaisons de société, ou par la reconnaissance, au duc de Choiseul, et devaient craindre que sa disgrâce ne leur fût préjudiciable, on pouvait aisément remarquer que l'intérêt personnel entrait pour beaucoup dans les marques visibles d'attachement qu'ils lui prodiguaient.

Dans le parti contraire s'étaient rangés tous les mécontens, quelques personnes connues pour courir après la faveur, et beaucoup d'intrigans subalternes suivant la cour, qui, démasqués pendant le long ministère du duc de Choiseul, étaient tombés dans la déconsidération, et espéraient tirer parti des circonstances, avant que leur peu de valeur fût connu, ou que les chefs du parti fussent assez affermis pour n'avoir pas besoin du nombre.

Le mariage du Dauphin, depuis Louis XVI, était depuis long-temps arrêté avec une des archiduchesses, fille de Marie-Thérèse. Cette alliance directe entre les deux premières puissances de l'Europe, était l'œuvre de la politique et du crédit du duc de Choiseul à Versailles et à Vienne. Comme l'âge des deux époux permettait que cette union pût être effectuée, le ministre espéra qu'en pressant sa conclu-

sion, il éloignerait sa disgrâce ; que le temps nécessaire aux préparatifs du mariage serait peut-être suffisant pour dégoûter Louis XV de sa nouvelle passion ; et que, se trouvant, à cause de ces préparatifs, dans des rapports directs et presque continuels avec le Roi, il lui serait peut-être plus facile de raffermir et de conserver son crédit. Mais ses antagonistes, qui ne se sentaient pas assez forts pour le perdre tout de suite, moins encore pour empêcher le mariage du Dauphin, prirent d'autres moyens pour arriver au succès. La comtesse du Barry, conseillée et guidée par la clique à laquelle elle devait sa faveur, fut assez bien soufflée pour ne laisser échapper aucune occasion d'arriver à son but. Elle exagérait, aux yeux du Roi, les torts du ministre, les plaintes sur sa prodigalité, et surtout les désagrémens que l'état des finances avait fait éprouver au Roi, par la résistance des parlemens, et notamment de celui de Paris, toutes les fois que les contrôleurs-généraux des finances s'étaient vus forcés de demander de nouveaux secours, et l'enregistrement de quelques nouveaux impôts. Les formes de la résistance n'avaient pas empêché la surcharge des peuples, mais avaient très-réellement opéré l'éloignement des Français pour leur souverain.

Ces oppositions générales ou partielles des parlemens aux volontés de la cour, avaient été des armes entre les mains des ennemis des ministres pour entraver leurs opérations. L'autorité ferme et vigoureuse du cardinal de Richelieu avait rendu vains et sans valeur ces moyens de résistance; la faiblesse et l'astucieuse adresse du cardinal Mazarin leur avait rendu l'existence. Il négociait avec les résistans, au lieu que son prédécesseur donnait des ordres, et les faisait exécuter. La gloire et la puissance de Louis XIV avaient fait taire même le parlement de Paris, où son entrée, en bottes et le fouet à la main, sut imposer aux plus factieux.

Le régent avait eu besoin des parlemens et leur avait cédé; le cardinal de Fleury les avait enhardis; Louis XV avait commencé par s'en moquer, puis par en être importuné, puis enfin fatigué. Mais, du moment que la cour fut divisée en deux partis, les discussions des parlemens devinrent plus intéressantes, parce que les membres qui se mettaient en avant se virent recherchés par chaque parti. A l'époque dont je parle, presque toute la magistrature était dévouée au duc de Choiseul, surtout dans le parlement de Paris, dont il entrait dans sa politique de

ménager et de se concilier les membres les plus marquans, surtout ceux qui, par leur esprit et leur manière d'être dans la société, avaient acquis plus de poids et de considération dans leur compagnie.

La cabale Richelieu ne trouva pas d'abord, dans la magistrature, la ressource sur laquelle elle avait compté ; elle en tira plus tard la vengeance la plus éclatante.

Dans le courant de l'année 1769, je perdis madame de Lostanges, qui me laissa seul propriétaire des biens du Roussillon ; je fus, comme de droit, son unique héritier ; mais sa vie extraordinaire, qui la livrait en proie à tous les intrigans subalternes dont elle était entourée, son goût pour les procès, sa soumission à tous les avocats et procureurs de Paris, avaient plus détruit sa fortune, qu'elle ne l'eût pu faire en recevant beaucoup de monde, conformément à sa naissance et à sa fortune. Ils lui avaient fait vendre successivement toutes les terres qui provenaient de la maison du Bourg. Le désir que j'avais de conserver intactes nos propriétés du Roussillon, et de ménager sa bienveillance, m'avait fait consentir à tout ce qu'elle avait voulu. Ses conseils lui avaient fait acheter la terre de Moulins-Pont-Marquis, plus rapprochée de

Paris, mais la plus mauvaise acquisition qu'elle pût faire. Sans être généreuse, elle se laissait arracher, par l'importunité, tout ce que ses entours pouvaient convoiter. Si mon aisance réelle augmenta considérablement à sa mort, sa succession embarrassée me fut bien moins avantageuse qu'elle n'eût dû l'être; et peut-être que je perdis plus, en cédant toujours à ses volontés, que si, depuis ma majorité, j'avais fait valoir, à la rigueur, tous mes droits envers elle, au risque de me voir, à sa mort, privé de tout ce dont elle pouvait disposer.

Cet accroissement de fortune me permit de prendre, dans la rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, une maison plus marquante que celle que j'occupais précédemment. Cette habitation me rapprochait de M. le comte de Maurepas, auquel je m'attachais tous les jours davantage. Cet aimable vieillard savait captiver, par les charmes de son esprit, tous ceux pour lesquels il consentait à en faire les frais. Sa mémoire lui retraçait tous les grands événemens dont il avait été spectateur ou acteur, et ces traits, ces anecdotes dont le récit piquant excitait la gaîté de ceux qu'il admettait dans son intimité. Madame de Maurepas était aussi solide en amitié, que son

mari était aimable; j'avais réussi à lui inspirer une affection véritable qui ne s'est jamais démentie. Son âge, le temps de sa disgrâce, ne lui avaient rien fait perdre de ses agrémens : ses amis réels y avaient gagné, puisque, étant plus connus d'elle, ils avaient acquis des droits plus certains sur son cœur.

Je trouvais dans M. et M.me de Maurepas tout ce que j'aurais dû trouver dans les parens plus rapprochés de madame de Montbarey. Mon beau-père, avec un cœur loyal, avait fort peu d'énergie; sa femme, contente de vivre paisiblement dans son intérieur, ne pouvait être d'aucune utilité pour la fortune de ses enfans. Mon beau-frère était un enfant mal élevé, qu'on avait bercé, dès son enfance, des grands avantages qui l'attendaient. Avec de l'esprit, il avait un caractère malheureux pour lui-même et pour les autres; et, en tout, on ne lui avait point appris à vivre avec les hommes.

La sœur aînée de madame de Montbarey pouvait obtenir des succès passagers dans le monde; mais ses manières, quoique très-aimables quand elle voulait plaire, pouvaient quelquefois devenir embarrassantes pour ses amis.

Sa sœur cadette, avec le plus beau visage

et l'esprit le plus doux, n'était occupée, comme de raison, que de son mari, de ses enfans et de son ménage. M. d'Avarey avait la plus grande honnêteté; sa conduite ne mérita jamais le plus petit blâme. Il n'avait aucune énergie; mais le mal était si étranger à son cœur, que, s'il n'eut jamais d'amis bien chauds, il ne dut au moins avoir jamais d'ennemis.

Bien différente de la maison de Noailles, dont les membres, souvent d'opinion contraire, se sont toujours réunis pour servir leur intérêt commun, la maison de Mailly était fort divisée. Hors madame la marquise de Flavacourt, qui me montra toujours de l'amitié, tous les autres ne pouvaient m'être utiles. Les seuls grands événemens qui survenaient dans la famille nous faisaient ressouvenir que nous étions parens.

Mon fils, né en 1755, arrivait à l'âge de quinze ans. M. David avait eu grand soin de son physique, et lui avait fait éviter les premiers dangers d'un tempérament qui commençait à se développer. La partie de son éducation relative aux études n'avait pas eu un grand succès, parce qu'en général M. de Saint-Mauris n'y avait pas beaucoup de propension. Il savait l'indispensable de la langue latine,

mais je suis forcé d'avouer qu'il avait fort peu de goût pour l'étude; en revanche, il en avait beaucoup pour les exercices du corps : la danse, les armes, l'équitation lui plaisaient davantage; il y eut des succès bien plus rapides que dans ses études classiques, pour lesquelles j'ai remarqué que l'éducation publique est bien plus propre que l'éducation particulière.

Il était né, comme son frère aîné, avec une très-jolie figure, et était très-bien fait, d'où résultait son aptitude pour tous les exercices. Il avait été chevalier de Malte en naissant; la mort de son frère aîné ne lui avait pas fait quitter la croix de cet ordre. Élevé en nourrice, dans le village d'Ecquevilly, près Saint-Germain-en-Laye, M. et M.me d'Ecquevilly en avaient pris le plus grand soin. Madame d'Ecquevilly, de la maison de Joyeuse, était une femme aussi respectable par ses mœurs, qu'agréable dans la société.

Le chevalier de la Feuillée, qui avait servi dans le régiment Royal, et qui avait été l'ami de mon père, et encore plus de mon oncle, qu'il avait vu plus long-temps, voulut bien se charger, étant fort bon écuyer, d'être l'instituteur de mon fils dans l'équitation. C'était un homme d'une très-bonne maison

de Bourgogne, qui regardait M. de Saint-Mauris comme son propre enfant. Je lui dois beaucoup de reconnaissance pour les soins qu'il lui donna. Ce fut par son conseil que je choisis les maîtres d'armes et de danse, bien persuadé que j'étais que ce choix ne pouvait être indifférent, et qu'il est nécessaire que toutes les personnes qui concourent à l'éducation d'un jeune homme, puissent s'entendre pour le sauver des écarts, plus à craindre à Paris que partout ailleurs.

En tout, mon fils profita très-bien de ce genre d'instruction; mais il n'éprouva jamais le besoin d'employer utilement son temps, dans son cabinet, à des lectures sérieuses ou instructives; les écrits frivoles, les pamphlets ou les ouvrages qui pouvaient flatter les passions dont le germe était dans son cœur, furent les seuls livres qui attirèrent son attention. Son inclination le portait au métier de la guerre; et, pour le peindre d'un seul trait, tel que je le voyais à cette époque, et tel que je l'ai observé depuis dans toutes les occasions, je dirai qu'avec de l'intelligence, de la légèreté, et un cœur excellent, il fut toujours porté, par un grand fond de paresse d'esprit, à penser d'après les autres. S'il a jamais fait des fautes, elles lui ont toujours été suggérées;

mais, extrêmement sensible à l'honneur, la moindre remontrance le rappelait à son devoir et le soutenait, jusqu'à ce que sa malheureuse facilité le fît retomber. Le plus grand malheur de M. de Saint-Mauris fut d'avoir su, dès sa jeunesse, que sa fortune et ses avantages dans le monde se trouvaient décidés, ce qui le porta à en jouir, sans s'occuper de les mériter. Malgré toute ma tendresse pour lui, malgré toute celle que je suis certain qu'il a pour moi, il s'est présenté des occasions où des instigations étrangères et l'ascendant que des gens adroits ont su prendre sur son esprit, l'ont insensiblement conduit bien loin du but unique auquel il aurait dû tendre; mais je n'en accuse pas son cœur, qui finira par éclairer son esprit.

Madame de Montbarey, qui s'était chargée de l'éducation de ma fille, eut toujours à se féliciter du soin qu'elle en prit. A une figure assez agréable, à une taille bien prise et au-dessus de la médiocre, mademoiselle de Montbarey joignait le meilleur cœur possible, la vertu la plus vraie, la plus grande douceur, une piété sage, beaucoup d'aptitude pour tous les ouvrages de son sexe, du goût pour la musique; elle dansait avec infiniment de grâce; et, en tout, elle a toujours été fort

au-delà de ce que sa mère et moi pouvions exiger d'elle.

Le mariage de M. le Dauphin devant être célébré dans le courant du mois de mai 1770, toute la cour ne fut occupée que des préparatifs de cette intéressante cérémonie, dont M. le duc de Choiseul espérait le maintien de son crédit. Cette alliance était son ouvrage; il était sûr de la bienveillance et de la protection déclarée de la cour de Vienne. J'ignore si son esprit pénétrant entrevoyait tous les coups qu'essayait de lui porter le parti implacable qui lui était opposé; mais il eut toujours, jusqu'au dernier moment, l'air de la plus grande confiance; et, si l'inquiétude et l'humeur perçaient souvent dans le ton et les manières de la duchesse de Grammont, sa sœur, il n'en parut pas la plus légère trace dans le maintien de M. de Choiseul, dans sa conversation, toujours brillante, et dans ce ton aimable qui le distinguait de tous les autres courtisans.

Ses ennemis ne négligeaient aucun moyen de le perdre; mais Louis XV résistait, et presque toute cette année fut un combat entre les deux partis, au milieu de la cour. Les parlemens devinrent les agens nécessaires des deux factions, et furent mis en jeu par l'in-

trigue ; mais celui de Paris se montra toujours porté pour le duc de Choiseul ; plusieurs autres de ces corps suivirent son exemple, et, dans presque tous, il avait des partisans parmi les membres les plus distingués, qui lui avaient des obligations de plus d'un genre.

La mort de M. le Dauphin, fils de Louis XV, et celle, plus récente, de madame la Dauphine, avaient ôté tout service aux personnes qui leur étaient attachées et qui composaient leurs maisons. On leur avait conservé leurs appointemens et tous les avantages dont elles jouissaient à la cour, ce qui n'empêchait pas qu'elles ne sollicitassent vivement pour être comprises dans les maisons à former pour les deux nouveaux époux. Mais, la cour étant partagée en deux *partis* bien prononcés, et le Roi ne pouvant encore se décider, on trouva plus expédient de former à M. le Dauphin et à M.me la Dauphine des maisons toutes nouvelles, en annonçant que celle de feu madame la Dauphine serait conservée pour la princesse qui épouserait Monsieur, second fils de France, dont le mariage suivrait bientôt celui du prince, son aîné.

Par ce *mezzo terminè* les deux partis évitèrent de céder l'un à l'autre ; et celui du duc de Choiseul, parlant au nom de l'Impéra-

trice-Reine, influa puissamment sur la composition des deux nouvelles maisons.

La maréchale de Mouchy eut la place de dame d'honneur. Jamais choix n'eut plus de droit à l'approbation générale, puisque cette place faisait, de la maréchale, une sorte de gouvernante chargée de servir de conseil et de guide à une très-jeune princesse, dans une cour où tous les piéges allaient être tendus à son inexpérience, et où l'on pouvait prévoir que rien ne serait négligé pour en abuser.

Le parti de la favorite redoutait l'influence de la cour de Vienne, et la faveur dont y jouissait le duc de Choiseul. La maréchale de Mouchy, fille d'une très-grande naissance et d'une dévotion affichée, ne fut point croisée dans le choix qu'on fit d'elle, par le parti Richelieu. Ce parti connaissait assez l'esprit de la maison de Noailles, facile à ployer pour ses intérêts. D'ailleurs, à ce parti s'étaient réunis beaucoup de courtisans affichant la dévotion; de sorte que la nomination de madame de Mouchy n'éprouva pas de grandes oppositions de ce côté, tandis que le parti Choiseul ne la redouta pas non plus, par la connaissance parfaite qu'il avait aussi de la politique de la maison de Noailles, toujours aux ordres de la faveur.

Ce premier choix fait, toutes les autres places de la maison furent données d'après les mêmes principes. Les deux partis s'efforcèrent, à l'envi l'un de l'autre, à prouver leur influence dans les choix qui furent faits, tant pour les menins de M. le Dauphin, que pour les dames du palais de madame la Dauphine. Cependant, les principes usités depuis long-temps à la cour, furent respectés; Louis XV, à cette époque, eut encore la volonté et la force d'y tenir. Quelques sujets connus par leur attachement au duc de Choiseul furent placés, et ceux des nouveaux promus qui tenaient au parti contraire se virent dans la nécessité de dissimuler d'abord leurs sentimens.

La jeune Dauphine arriva; et sa jeunesse, sa figure, sa taille, ses charmes, séduisirent tous les cœurs, et décidèrent l'enthousiasme.

Elle avait reçu une excellente éducation; et les conseils, ou plutôt les ordres qu'elle reçut de l'Impératrice-Reine, avant son départ, avaient pour principal objet de se faire aimer des Français, et d'employer tous les moyens possibles de plaire au Roi, son grand-père. Cette partie de ses instructions ne lui fut pas difficile à remplir; car Louis XV, séduit, dès la première vue, par toutes les ai-

mables qualités extérieures de la princesse, en raffola, et se prêta avec complaisance à toutes les cajoleries qu'elle mit en œuvre auprès de lui, et auxquelles toutes les grâces de cette princesse charmante ajoutèrent un prix inestimable, dont le cœur du Roi fut pénétré.

FIN DU TOME PREMIER.

NOTES

DU TOME PREMIER.

Note a, *page* 87. M. Foulon était né vers 1717, d'une famille de la bourgeoisie. Il entra dans la carrière administrative, sous le ministère du duc de Choiseul, et y déploya quelque talent. D'abord commissaire des guerres, il devint, en 1756, intendant de l'armée, et, quelque temps après, conseiller-d'état. Il occupait encore cet emploi à l'époque du renvoi de M. Necker; et le jour même que ce ministre quitta le *porte-feuille*, Foulon en fut chargé, et fut aussi nommé contrôleur-général des finances, le 12 juillet 1789. Dans les différens postes qu'avait remplis cet administrateur, il s'était distingué par beaucoup de zèle, et par des connaissances assez étendues; mais il s'était attiré beaucoup d'ennemis, par la dureté de ses manières; il avait le caractère vif, et tranchait lestement sur les questions les plus importantes. Il ne craignait pas de dire hautement que la banqueroute était le seul moyen de rétablir les finances, et cette opinion singulière avait effrayé la cour et tous les créanciers de l'État. Cette classe nombreuse, se livrant à ses inquiétudes, et craignant de voir se réaliser les menaces de Foulon, alarmait le peuple, dont l'esprit était déjà en grande fermentation. Foulon mit le comble à l'exaspération, par un propos aussi insensé qu'odieux. A cette époque, le

bled était fort cher ; le peuple souffrait, et ses plaintes arrivèrent jusqu'à Foulon, qui eut l'imprudence de dire devant ses domestiques : *Eh bien ! si cette canaille n'a pas de pain, qu'elle mange du foin !* Ce propos se répandit ; on le signala comme le précurseur des complots qu'on attribuait à la cour. Une grande rumeur s'éleva sur tous les points de la capitale, et Foulon, se voyant exposé à la vindicte publique, prit le parti de se cacher et de fuir. Saisi par des paysans qui le découvrirent, déguisé, dans le château de Viry, appartenant à M. de Sartines, il fut conduit à Paris et pendu par le peuple au fatal réverbère, malgré les efforts de M. de la Fayette, pour prévenir cet horrible assassinat.

(Biographie universelle.)

Note b, *page* 107. Madame de la Popelinière était fille de la comédienne Mimi Dancourt : elle était, depuis long-temps, la maîtresse de M. de la Popelinière, avant son mariage, et ne l'épousa que par la protection du cardinal de Fleury, qui, prévenu par les intrigues de madame de Tencin, contre la moralité de M. de la Popelinière, ne consentit à le maintenir sur la liste des fermiers-généraux, lors du renouvellement de la ferme, qu'en l'obligeant à épouser sa maîtresse. On trouve, racontée avec le plus grand détail, l'aventure de madame de la Popelinière, dans les mémoires de Marmontel.

Note c, *page* 128. La vie du prince de Nassau est trop connue pour que nous en retracions ici les principaux faits. Le prince de Ligne a fait de lui un portrait brillant, et peut-être flatté. Si l'on s'en rapporte à un autre écrivain, qui paraît être sans prévention (le duc de Lévis), « le prince de Nassau, grand et bien fait,

avait une physionomie peu expressive, que ne démentait pas son esprit. Ses talens étaient aussi médiocres que son intrépidité était grande. Ses voyages militaires, si prompts et si rapides, ressemblaient assez aux courses des paladins; et, quand il arrivait de quelque cinq cents lieues, revenant de se battre ou y allant, on s'attendait à voir un chevalier de la Table Ronde; s'il paraissait, adieu le roman; sa présence désenchantait: point d'éclat, point de brillant, pas même de vivacité; son abord était froid, ses manières communes et sa conversation plate. Avec la plupart des qualités qui composent le héros, il n'a laissé que la réputation d'un aventurier; et, pendant sa vie, il a eu plus de célébrité que de considération. »

Note d, *page* 211. L'influence de la révolution et des malheurs qui frappèrent M. de Montbarey à cette terrible époque, se fait sentir dans sa manière d'apprécier l'institution des jésuites. Il est bien à croire, et les lecteurs attentifs partageront notre sentiment, que, lorsque cette société puissante existait encore, l'auteur partageait lui-même, sur son compte, l'opinion de la cour, des parlemens et de la partie la plus éclairée de la nation.

TABLE

DES PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE TOME PREMIER.

Adélaïde (madame), page 243.
Aiguillon (le duc d'), p. 321, 328, 351.
Aranda (le comte d'"), p. 208.
Argenson (le comte d'), p. 83.
Avarey (le comte d'), p. 369.

Barry (la comtesse du), p. 360.
Bec-de-Lièvre, évêque de Nîmes, p. 336.
Belle-Isle (le maréchal de), p. 143, 197.
Berg-op-Zoom (siége de), p. 502.
Bernis (le cardinal de), p. 142, 209.
Blanchelande, p. 195.
Boufflers (le duc de), p. 37.
Bourg (le maréchal du), p. 117.
Bourg (la marquise du), p. 239, 250.
Broglie (le maréchal de), p. 178, 305.
Broglie (le comte de), p. 307.
Brunswick (le prince Ferdinand de), p. 149.
Brunswick (le prince héréditaire de), p. 198.

Castéja (madame de), p. 70, 80.
Chabo (le comte), p. 263.
Chamolle, p. 274.

Charolois (le comte de), p. 103.
Château-Châlons (le chapitre de), p. 20.
Château-Châlons (l'abbesse), p. 20.
Châteauroux (la duchesse de), p. 151, 321.
Chimay (le prince de), p. 175.
Choiseul (le duc de), p. 191, 199, 256, 258, 269, 271, 275, 327, 338, 354, 359, 361, 373.
Choiseul-Praslin (le duc de), p. 207.
Clermont (le comte de), p. 146.
Coigny (le maréchal de), p. 15.
Coislin (le comte de), p. 126.
Condé (le prince de), p. 103.
Conti (le prince de), p. 103.
Couronne (le régiment de la), p. 145, 272.
Créveldt (la bataille de), p. 162.

Dauphin (monseigneur le), p. 144, 158, 323.
Dauphine (madame la), p. 144, 158, 323.
David, p. 344, 369.

Ecquevilly (le marquis d'), p. 123, 370.
Ecquevilly (la marquise d'), p. 123, 370.
Entraigues (le marquis d'), p. 78, 246, 302.

Favier, p. 307.
Fayette (le marquis de la), p. 176.
Figuières (la forteresse de), p. 347.
Foulon, p. 68, 86.
Frédéric II, p. 257.

Gisors (le comte de), p. 170, 197.
Grammont (la duchesse de), p. 373, 378.
Grave (le comte de), p. 335.
Grenadiers de France, p. 89, 132, 174.

Guerre de 1756. Considérations sur l'état de l'Europe, p. 132.
Guise (le prince de), p. 24.

Jésuites, p. 12, 209.

Las-Minas (le marquis de), p. 347.
Laufeld (bataille de), p. 44.
Lorges (le maréchal de), p. 298.
Lostanges (la comtesse de), p. 98, 236, 252, 366.
Louis XV, p. 130, 150, 152, 257, 340.
Lowendal (le maréchal de), p. 50, 58, 67.

Maëstricht (siége de), p. 64.
Mailly (le comte et la comtesse de), p. 115.
Mailly (la maison de), p. 124, 278.
Marie-Antoinette, reine de France, p. 376.
Maurepas (le comte et la comtesse de), p. 288, 319, 367.
Minden (bataille de), p. 173.
Montbarey (généalogie de la maison de), p. 1.
Montbarey (le comte de), p. 19, 69, 73, 85, 93.
Montbarey (le chevalier de), p. 71, 80, 109, 114, 130, 329.
Montbarey (la princesse de), p. 118, 226, 271.
Mouchy (la maréchale de), p. 375.
Muy (le comte du), p. 184.
Muy (le chevalier du), p. 324.

Nassau-Siéghen (le prince de), p. 127.

Orléans (le duc d'), p. 103, 113.

Parlemens, p. 364.
Périgord (le comte de), p. 324.

Pompadour (la marquise de) , p. 140, 153.
Popelinière (madame de la), p. 105.

Rabant (Paul) , p. 337.
Raucoux (la bataille de), p. 26.
Richelieu (le maréchal de) , p. 106, 351.
Rouveroit (la baronne de), p. 56, 66.

Saint-Germain (le comte de) , p. 166, 177.
Saint-Mauris (le prince de), p. 369.
Saint-Pern (le marquis de) , p. 89, 92, 132, 175.
Saxe (le maréchal de) , p. 26, 42, 58, 67, 86.
Scey (la comtesse de) , p. 97, 114.
Ségur (le comte de), p. 23, 185.
Sickingen (le baron de) , p. 316.
Somyèvre (le comte de) , p. 297.
Soubise (le maréchal de) , p. 180.
Stanislas, roi de Pologne , p. 117.
Stromwers (prise du château de), p. 193.

Travers (le baron de), p. 186.

Vaugûyon (le duc de la), p. 325.
Voltaire, p. 221 et suiv.
Vrillière (le duc de la), p. 287.

Warbourg (le combat de) , p. 182.

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

AUTOGRAPHES

DE M. LE PRINCE

DE MONTBAREY.

II.

VERSAILLES, IMPRIMERIE DE VITRY.

MÉMOIRES

AUTOGRAPHES

DE M. LE PRINCE

DE MONTBAREY,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE SOUS LOUIS XVI;

GRAND D'ESPAGNE DE LA PREMIÈRE CLASSE, PRINCE DU SAINT-EMPIRE, GRAND PRÉFET DES DIX VILLES IMPÉRIALES D'ALSACE; LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, ETC.,

Avec un *Fac simile* de son écriture, contenant le portrait moral de M.gr le Comte d'Artois, aujourd'hui S. M. CHARLES X.

TOME SECOND.

PARIS,

ALEXIS EYMERY, RUE MAZARINE, N.° 30.

ROUSSEAU, RUE DE RICHELIEU, N.° 107.

1826.

MÉMOIRES

DE M. LE PRINCE

DE MONTBAREY.

SUITE DU COMPTE QUE JE ME RENDS A MOI-MÊME.

Depuis long-temps Louis XV était étranger aux caresses de sa famille. L'extrême dévotion de feu M. le Dauphin et de madame la Dauphine avait répandu un très-grand froid dans leurs rapports avec le Roi, et la régularité de leur conduite faisait tacitement la critique des mœurs de leur père. Les trois jeunes princes, fils du Dauphin, avaient été élevés par un cagot ambitieux, qui ne leur avait parlé, non plus que les instituteurs à ses ordres et les gentilhommes d'honneur dont on avait entouré leur enfance, que du profond respect qu'ils devaient au Roi, et jamais d'un sentiment plus naturel, plus doux, plus fait pour l'âme tendre de Louis XV.

Les princesses, filles du Roi, étaient arrivées à l'âge où l'amour paternel et filial, même quand il est conservé dans le cœur, n'a plus les vives démonstrations de la tendresse ; ainsi tout concourait à faire trouver au Roi, dans les caresses de la jeune Dauphine, un charme auquel son cœur n'était plus accoutumé et qui n'en était que plus séduisant.

Je ne doute pas que le duc de Choiseul, s'il eût agi seul, et délivré de l'influence qu'exerçait despotiquement sur lui la duchesse de Grammont, n'eût évité la disgrâce dans laquelle il tomba à la fin de l'année, et qu'il n'eût conservé son crédit sur le Roi, et par conséquent son pouvoir dans le royaume. Il lui suffisait peut-être de ne montrer que de l'indifférence sur le nouveau goût du Roi pour la comtesse du Barry; de paraître croire que cet attachement ne pouvait durer que peu de temps après la jouissance; et, au lieu d'attaquer de front cette fantaisie, et de lui donner de l'existence par la contrariété, de s'occuper uniquement de madame la Dauphine, de lui faire observer tout ce qui pouvait plaire au Roi, et d'augmenter par là le penchant naturel qu'il avait pour cette princesse. Profitant ainsi de l'habitude qu'avait Louis XV de lui abandonner l'administration des affaires ma-

jeures du royaume, et ne donnant aucune prise à ses ennemis, le temps et l'amour satisfait auraient fait le reste ; sa complaisance discrète serait devenue, aux yeux de son souverain, un mérite de plus, et peut-être que, le terme de la vie de Louis XV étant prochainement marqué, il fût resté le maître absolu des affaires sous le nouveau Roi, auprès duquel le crédit de la jeune Reine l'aurait placé tout naturellement. Mais cette conduite sage et modérée pouvait bien être suivie par le duc de Choiseul, livré à lui-même et à son bon esprit, mais elle était trop éloignée du caractère tranchant et emporté de la duchesse de Grammont, qui outre-passa toutes les bornes, même de la décence, dans ses propos, dont la violence fut bientôt connue du public, par les soins de tous les bas valets qui entouraient le frère et la sœur, et qui, en ce point, servirent beaucoup plus efficacement le parti de madame du Barry qu'il ne se servit lui-même.

Le mariage de M. le Dauphin fut célébré par tout le royaume, avec les démonstrations de la plus vive allégresse. L'alliance intime des deux puissances prépondérantes de l'Europe, qui, ennemies et rivales depuis des siècles, avaient entraîné dans leurs querelles toutes les

puissances d'un ordre inférieur, semblait présager au monde, et surtout à la France, une paix durable. Si quelques rivalités de commerce entre l'Angleterre et la France, dans leurs possessions respectives en Amérique ou dans l'Inde, pouvaient troubler un moment cette paix si précieuse, il était permis d'espérer que, l'intérêt général appelant nécessairement la médiation de la maison d'Autriche, le repos de la France ne recevrait pas de fortes atteintes.

La cour et la capitale témoignèrent leur satisfaction par les fêtes les plus brillantes, et le souverain put, un moment, croire qu'il était revenu au temps où la nation l'avait surnommé *le bien-aimé*.

Un feu d'artifice, le plus magnifique qui ait jamais été tiré, fut disposé sur la place Louis XV, dans l'emplacement qui sépare le jardin des Tuileries des Champs-Elysées, et sur le terrain que devait occuper la statue du Roi, au milieu de cette place.

Jamais emplacement n'aurait été mieux choisi pour donner une fête et un spectacle à toute une nation, si tous les bâtimens de la place et de ses parties adjacentes eussent été terminés. Malheureusement il n'y avait d'a-

tie gauche de la place et de la nouvelle rue Royale; tous les terrains intérieurs étaient vacans, et seulement préparés, par quelques excavations, à recevoir les fondations intérieures. Les façades servirent à contenir des amphithéâtres pour les spectateurs; ce qui devait encore ajouter au coup-d'œil de la fête. Les voitures des spectateurs devaient stationner sur les boulevards, dans les grandes allées des Champs-Elysées, et dans le prolongement du quai qui borde le Cours-la-Reine, jusqu'à la barrière des Sergens. Tel était l'ordre prescrit par la sagesse; et la réputation d'exactitude de la police de Paris ne devait laisser aucun doute sur sa ponctuelle exécution.

Jamais affluence ne fut plus considérable; jamais spectacle ne fut comparable à celui que présenta cet immense emplacement, pendant les trois heures qui précédèrent le feu d'artifice. Je m'y rendis, comme tout Paris, et je fus placé dans l'amphithéâtre qui terminait la façade de la rue Royale, en face des bâtimens destinés à être occupés par le garde-meuble de la couronne. Comme je devais souper chez une femme de mes amies qui logeait dans une des rues aboutissant à la place, je renvoyai ma voiture, et ne gardai avec moi qu'un laquais.

Je me trouvai placé à la même croisée que M. le maréchal de Biron, colonel des Gardes-Françaises, dont le régiment, de concert avec celui des Gardes-Suisses, devait former la garde de tout l'emplacement destiné à la fête, tandis que le Guet à pied et à cheval devait en garder toutes les avenues.

Rien ne fut jamais comparable à la beauté, à la magnificence et à l'exécution de ce feu d'artifice. Mais comme tous les filoux et tous les escrocs de Paris avaient intérêt à profiter de l'affluence réunie dans l'enceinte de la place, ils ne s'occupèrent, pour remplir leur rôle, que d'augmenter la foule, et de garnir leurs poches aux dépens des badauds attentifs. Tant que le feu d'artifice commanda l'attention, personne ne s'aperçut de rien; et ce ne fut que quelques instans après, que les cris et les plaintes des personnes volées se firent entendre de toute part.

Ces cris tumultueux devinrent bientôt très-effrayans. On avait calculé le temps qu'il fallait à tout le peuple pour évacuer la place, et il avait été défendu à toute voiture de se déplacer avant le signal, qui devait être donné à une heure convenue. Mais on n'avait pas prévu que les vols, les cris et le trouble qu'ils occasionneraient, retiendraient le peuple sur

la place, et qu'au lieu de s'écouler, la foule resterait immobile et en stupeur, tournoyant sur le terrain; et qu'il se passerait une heure dans cet état d'hésitation.

Les personnes placées dans les amphithéâtres, qui voulaient se retirer, ne pouvaient en sortir, et étaient, elles-mêmes, effrayées des cris épouvantables qui partaient de la place, où tous les crimes s'effectuaient.

Comme je soupais tout près du lieu où je me trouvais, je n'étais point pressé, et j'attendais avec patience le moment où tout serait déblayé, pour me rendre, à pied, dans la maison où j'étais attendu, quand, malheureusement pour moi, un des gens de M. le maréchal de Biron vint l'avertir que la garde avait fait avancer sa voiture. Une douzaine de sergens du régiment des Gardes-Françaises, et autant de valets avec des flambeaux, qui devaient garantir le maréchal de tout inconvénient, me persuadèrent que je ne pouvais choisir un instant plus favorable pour sortir. Je me réunis donc à eux, et je descendis de l'amphithéâtre; mais, à peine arrivé à la place, je me repentis de ma précipitation; la foule était immense, le carrosse du maréchal n'avait pu arriver, et il résolut de tenter d'aller le joindre avec l'escorte dont il était

environné; je fus bien tenté de revenir sur mes pas, et de regagner l'amphithéâtre, cependant je le suivis. Les cris continuaient sur la place, avec la même violence, et, à peine eûmes-nous fait quelques pas, que, pressés et torturés par la foule, nous fûmes obligés de nous arrêter sur un terrain où il y avait des trous assez profonds, provenant des travaux qui avaient été faits pour la décoration de la place. Malheureusement, un des sergens qui accompagnaient le maréchal, apercevant dans la foule des soldats de son régiment, s'avisa de les appeler au secours de leur colonel; ils y vinrent, mais aussi toute la masse des gens opprimés, dans la rue, se jeta, avec empressement, du côté où l'appel du sergent avait indiqué que le maréchal se trouvait; et le mal que cette démarche indiscrète nous causa fut beaucoup plus grand que le secours que les soldats nous apportèrent. Le tumulte et la confusion augmentaient à chaque seconde, et nous fûmes enfin si cruellement serrés et pressés, le maréchal et moi, que, quoiqu'il me tînt par le bras, il tomba dans une des excavations, et m'entraîna après lui. Je compris, en arrivant au fond, que c'était fait de moi, sans un effort supérieur; je le fis, et, par la force de mes reins, je parvins à

me relever et à relever le maréchal avec moi. C'est un des plus grands dangers que j'aie courus de ma vie.

Remonté sur le terre-plain, je remarquai que le côté gauche de la rue où nous étions, n'était fermé que par une cloison de planches épaisses; j'ordonnai aux gens du maréchal d'en enfoncer une partie. Cet ordre fut exécuté, et bientôt nous nous trouvâmes plus au large, dans un terrain fort inégal. Nous nous plaçâmes, le maréchal et moi, derrière une excavation, et nous mîmes en avant de nous quelques gardes-françaises, le sabre à la main, pour nous préserver de la foule qui nous avait suivis, et qui s'augmentait à chaque instant. Nous restâmes assez long-temps dans cette position, toujours affligés par les récits des malheurs arrivés dans cette affreuse bagarre; récits dont une grande partie était vraie, mais fort amplifiés par la peur. Enfin, après deux heures d'impatience, le maréchal étant parvenu à se dégager, et à regagner sa voiture, je m'aperçus que je me trouvais très-près du mur de clôture du jardin de la maison où je devais souper. A force de crier, je me fis entendre et reconnaître des gens de madame de Caze, chez laquelle je devais aller. On parvint à me jeter une échelle, par laquelle j'arrivai, à onze

heures et demie, dans la maison. J'obtins que, malgré le danger d'introduire chez soi une foule inconnue, on laisserait profiter du même moyen mes compagnons d'infortune.

Il serait impossible de donner le détail des accidens arrivés dans cette soirée destinée à une réjouissance générale; les événemens funestes, exagérés sans doute, furent pourtant en grand nombre; tout Paris fut dans la consternation; mais, dans cette ville légère par principes et par habitude, les émotions les plus profondes ne sont jamais de longue durée. La police eut grand soin de cacher la vérité, et laissa ignorer le nombre des victimes, sous le prétexte de ne point affliger la cour, et de ne pas troubler l'allégresse publique. Mais les prophètes de profession dont Paris abonde, comme toutes les grandes villes, ne manquèrent pas de répandre les plus funestes présages sur les suites d'une union qui commençait sous d'aussi tristes auspices. Hélas! malgré le peu de foi que méritent ces sortes d'oracles, et le mépris dont les couvre tout homme sensé, vingt-trois ans plus tard, un événement dont le souvenir dessèche mon âme, et déshonore le nom français, que, pendant soixante ans, je m'étais enorgueilli de porter, un événement affreux,

aussi exécrable qu'il devait être imprévu, n'a que trop réalisé, sur le même terrain, ces effroyables pronostics.

Malgré les liens de parenté qui rapprochaient madame de Montbarey de M. le duc d'Aiguillon, puisque madame d'Aiguillon était fille de la comtesse de Plélo, sa cousine-germaine, et sœur de la comtesse de Maurepas; malgré mes liaisons intimes avec M. et M.me de Maurepas, avec lesquels je passais, soit à la ville, soit à la campagne, tous les momens dont je pouvais disposer; quoique je fusse également en société avec le maréchal de Richelieu, prête-nom de la cabale opposée au duc de Choiseul, fort ami du chevalier de Montbarey, et qui me regardait comme son parent du côté de ma mère; quoique enfin j'eusse pu entrer avec avantage dans le parti de l'opposition, qui prenait, chaque jour, plus de consistance et de force, et que j'en fusse recherché, d'après une espèce de réputation militaire que j'avais acquise, jamais je ne voulus en faire nombre; et, sans me refuser d'une manière trop brusque aux avances que me firent ses chefs directement, ou qu'ils me firent faire par leurs affidés, j'eus le soin de me tenir en garde contre eux, et ne parus chez madame du Barry qu'après sa présenta-

tion, quand toute la cour eut cru devoir y aller, et lorsque tous ceux qui avaient l'honneur de suivre le Roi à la chasse, dans ses voyages, et d'être appelés à ses soupers, ne purent se dispenser de se faire nommer à la favorite en règne, à qui tous les hommages des courtisans étaient offerts.

Comme mon inclination intérieure m'attachait, autant que la reconnaissance, au duc de Choiseul, et que, sans être compté parmi ses créatures, j'en avais toujours été très-bien traité, je ne changeai rien à ma manière d'être à son égard. Il me vit également assidu auprès de lui, quoique j'aperçusse clairement les variations du thermomètre de sa faveur, et que j'eusse très-bien jugé, que, faute de prévoyance, il perdrait son crédit, emporté qu'il était par la duchesse de Grammont et les bas courtisans, auxquels seuls, par la suite, il pût imputer sa disgrâce complète.

Je fus assez heureux pour ne pas mériter le reproche d'ingratitude ou de fausseté. Comme je n'avais jamais affiché le désir d'entrer dans aucune intrigue, je n'en fus pas même soupçonné, non plus que le chevalier de Montbarey, qui sut toujours, au milieu d'une cour, composée en grande partie de jeunes gens, conserver de la considération par sa conduite,

son désintéressement, sa loyauté, et surtout par la réputation méritée de son esprit, également aimable et conciliant.

Je lui avais l'obligation réelle d'avoir, depuis mon mariage, sacrifié ses goûts particuliers aux ennuis inséparables, à son âge, du métier de courtisan, pour me créer à la cour l'ancienneté d'une génération; afin de m'ôter le vernis d'un nouvel arrivé; car, dans cette carrière, on est plus desservi par la méchanceté et les propos des oisifs, que l'on ne peut y acquérir par des vertus et des qualités essentielles.

Madame de Montbarey, qui n'avait conservé sa place à la cour, que par l'utilité dont elle pouvait être à ma fortune et à l'établissement de mes enfans, s'était toujours tenue éloignée de madame de Pompadour, pendant tout son règne, quoique à son entrée dans le monde elle eût trouvé la puissance de la favorite tout établie. Elle ne se montra pas plus disposée à plier le genou devant la nouvelle idole, et ne la vit jamais qu'aux fêtes et aux spectacles de la cour.

On pourrait peut-être envisager l'éloignement de madame de Montbarey pour son service à la cour, comme une suite de l'orgueil,

caractère distinctif de la maison de Mailly; et, de fait, les places de la cour, très-assujétissantes, ne pouvaient plaire qu'aux femmes qui se trouvaient des dispositions à l'intrigue, et qui savaient sacrifier leurs commodités et leur amour propre aux avantages de la fortune pour elles ou leurs ayant-cause.

Je dois dire avec reconnaissance que, malgré les instigations de la duchesse de Gramont, qui, ne m'ayant jamais compté parmi ses esclaves, m'avait toujours regardé de mauvais œil, le duc de Choiseul ne perdit jamais une occasion de parler de moi avec éloge; que, jusqu'au dernier moment, il rendit justice à mes sentimens; et que, non-seulement il reçut avec complaisance les ouvertures que je lui fis sur mes prétentions à la cour de Vienne, pour y obtenir le diplôme de prince de l'Empire, mais même qu'il me servit de tout son crédit, et qu'il contribua à me faire donner l'assurance que j'obtiendrais ce titre, en 1774, époque de la révolution centenaire de la réunion de la Franche-Comté à la couronne de France. Deux ans auparavant, le duc de Choiseul avait concouru, avec le duc de la Vrillière, à me faire obtenir de Louis XV l'agrément et la permission de solliciter cette grâce;

à Vienne, et l'ordre à l'ambassadeur de France de m'y annoncer comme honoré spécialement de la protection du Roi.

En 1769, à la suite d'un des comptes que je lui rendais de l'inspection des troupes, que j'avais faite en Roussillon, il me parla avec intérêt des biens que je possédais dans cette province, et me mit dans le cas de lui faire part de ce que la visite des papiers de la maison de Montclar, dont j'étais l'unique héritier, m'avait appris sur la juste prétention que je pouvais former à la cour d'Espagne, pour la grandesse de première classe. Il m'écouta avec intérêt, me conseilla de rassembler tous les titres et documens qui pouvaient établir mon droit, m'indiqua son chargé d'affaires particulier à Madrid, et lui fit écrire pour qu'il eût à me faire parvenir tous les documens possibles sur la marche à suivre pour obtenir la grâce que je me trouvais dans le cas de réclamer.

Ces obligations étaient d'autant plus réelles, que la légèreté naturelle au duc de Choiseul, les intrigues auxquelles il était en butte et dont il avait à se défendre, et les grandes affaires de l'État, dont il tenait le gouvernail, ne lui laissaient que rarement le temps de s'occuper de celles des particuliers.

Jamais dispositions à la bienfaisance n'éclatèrent chez personne plus que chez le duc de Choiseul, et jamais on n'en abusa plus que ne le firent la plupart des individus que les circonstances rapprochèrent de lui. Son esprit pénétrant le rendait propre à tout; son amabilité était faite pour captiver tous les cœurs; mais, susceptible de recevoir les impressions que les personnes qui l'entouraient avaient intérêt de lui donner, on pouvait lui reprocher de ne pas toujours se décider d'après les lumières de son esprit et l'excellence de son cœur; de se laisser trop influencer par sa sœur; d'être, comme tous les individus de son nom, très-enclin à l'orgueil; d'avoir, en général, très-mauvaise opinion des hommes; et malheureusement cette opinion fut justifiée par les circonstances où il se trouva, et la foule d'ingrats dont il eut à se plaindre. On pouvait lui reprocher encore d'avoir trop de facilité dans son travail, ce qui l'empêcha souvent de donner toute l'attention nécessaire aux objets sur lesquels il donnait des décisions au nom du Roi.

Dès l'âge de quinze ans, mon fils était entré, comme sous-lieutenant, dans le régiment de la Couronne, dont j'avais été colonel, et dont M. le marquis d'Avarey, mon beau-frère,

était devenu colonel, après le comte de Blangy, qui l'avait eu après moi.

Dès que les fêtes du mariage de M. le Dauphin furent terminées, je pris les ordres du ministre, et je partis pour les inspections dont j'étais chargé, qui me conduisirent en Normandie et en Bretagne, et que je finis en Roussillon, où je réunis tous les titres et renseignemens relatifs à la grandesse d'Espagne, que je rapportai avec moi en Franche-Comté, où je passai quelque temps, avant de rejoindre la cour. En arrivant à Fontainebleau, j'y trouvai tout le trouble et la confusion qui devaient naturellement exister dans un lieu où venait de s'opérer un aussi grand changement.

La cabale opposée au duc de Choiseul voyait ce ministre protégé par la cour de Vienne, et en mesure de déjouer toutes ses manœuvres, s'il parvenait à gagner les bonnes grâces de la Dauphine, et si cette jeune princesse réussissait à capter l'esprit de son beau-père; elle jugeait bien aussi de la force de l'habitude sur un caractère comme celui de Louis XV, toujours entouré de vieux courtisans qui paraissaient et avaient toujours paru fort attachés au duc de Choiseul; elle mit donc en jeu tous les ressorts qui étaient à sa disposition,

et parvint enfin à le faire disgrâcier et exiler dans sa terre de Chanteloup, en Touraine.

Mais, je le répète encore, la rage de ses ennemis et les moyens qu'ils mirent en usage lui firent un tort bien moins réel que l'imprudence et la hauteur de la duchesse de Grammont et de toutes les personnes qui affectaient de l'imiter dans ses propos et ses diatribes contre la nouvelle favorite et ses soutiens. Du moment que les premiers avis n'avaient pas réussi à détourner Louis XV de la comtesse du Barry, ce n'était plus en suivant la marche qu'on avait adoptée, qu'on pouvait espérer d'empêcher son crédit de devenir prédominant; d'autant qu'il était facile aux meneurs de la cabale, qui la soutenaient, de faire envisager au Roi, comme personnels, les injures et les libelles qu'on faisait répandre contre l'objet de son attachement. A l'âge qu'avait le Roi, il était aisé de le dominer, quand la personne attaquée avait l'art de faire disparaître en lui tous les inconvéniens de la vieillesse, et que, bien instruite par ses conseils, elle lui transmettait avec adresse les critiques, fondées ou non, qu'on avait pu se permettre sur l'administration de son ministre. Malheureusement, celle du duc de Choiseul, quoique brillante, avait plus d'une

fois prêté à la critique, surtout dans tout ce qui avait rapport à l'économie. Le ministre, en général, voyait les objets trop superficiellement; sa perspicacité, qui lui faisait tout démêler d'un coup-d'œil, et sa légèreté, qui, souvent, l'empêchait de mûrir ses projets par la réflexion, furent les véritables causes des reproches justes qu'on fut quelquefois autorisé à lui faire.

Il fut lui-même le premier à se les adresser. Ces deux défauts furent les vrais artisans de sa perte. Si, d'une part, il n'eût pas méprisé le danger, dans les commencemens de la faveur de la comtesse du Barry; si, par un redoublement d'attention aux affaires de l'Etat, il eût mis le Roi et la France dans la nécessité d'applaudir à son administration; si, d'autre part, il eût évité de mêler les affaires aux cabales de la cour; et, au lieu d'intriguer dans les parlemens pour les faire intervenir, s'il se fût rendu nécessaire en apaisant leurs murmures, le Roi, le considérant alors comme l'arc-boutant de sa tranquillité, ne se serait jamais déterminé à s'en priver, et ses ennemis auraient été déjoués.

A peine sa chûte fut-elle prévue, qu'on vit des personnes marquantes à la cour, tenant même aux Choiseul par les liens du sang, se

faire rechercher par la nouvelle favorite. Si la maréchale de Mirepoix, sœur du maréchal de Beauveau, et quelques autres, eurent l'adresse de masquer leur bassesse cupide du prétendu sacrifice que leur attachement à la personne du Roi leur imposait, il ne fut pas bien difficile de deviner leurs véritables motifs. Ce fut en vain que quelques personnes de cet ordre voulurent persuader au public qu'elles ne restaient à la cour que pour éviter au Roi le désagrément de voir son intérieur formé par des visages nouveaux et auxquels il n'était pas accoutumé.

Le reste de la cour de madame du Barry se composa de tous ceux qui crurent devoir se dire parens ou alliés de son prétendu mari, de tous les ayant-cause, mâles ou femelles du maréchal de Richelieu, du duc d'Aiguillon et des autres meneurs de la cabale, de la tourbe des ambitieux, grands et petits, et de tous les débarqués du coche de Bordeaux, et des provinces méridionales du royaume, appelés par l'appât du gain, et qui, n'ayant rien à perdre ni à risquer, ne pouvaient que gagner au nouvel ordre de choses qui s'établissait.

Dans le premier moment, l'exil du duc de Choiseul fut très-rigoureux, et le nombre des personnes à qui il fut permis de le suivre ou

d'aller le voir à Chanteloup, fut très-peu considérable. Dès que cette difficulté fut connue, tout ce qui avait eu l'air de lui être attaché, et une grande partie de ses obligés, demandèrent la permission d'y aller, avec la presque certitude d'être refusés. Ils ne s'en soucièrent plus ou n'y pensèrent plus, au bout de quelques mois, quand on fut devenu moins difficile sur cette permission. Telle est la marche ordinaire des cours.

Par les conseils de M. le comte de Maurepas, dès le commencement de l'année 1769, je m'étais mis sur les rangs pour obtenir d'être placé près de M.gr le Dauphin, dont on s'occupait de former la maison; mais, malgré la bonne volonté du duc de Choiseul, dont je ne pouvais douter, je n'étais pas du nombre de ceux auxquels on le forçait de s'intéresser de préférence. J'étais bien loin d'être protégé par le parti La Vauguyon je m'étais ouvert avec trop peu de politique sur le gouverneur, que je n'estimais guère, surtout depuis que, par la mort de M. le Dauphin, il avait cru pouvoir se moins contraindre; toute la cabale Richelieu et d'Aiguillon n'ignorant pas les éloges que le duc de Choiseul faisait souvent de moi, me regardait comme suspect; enfin, M. de Maurepas, tout en me voulant du bien,

ne jouissait pas d'un crédit réel; d'ailleurs, quoiqu'il eût pour moi une véritable amitié, il ne m'avait pas fallu vivre bien long-temps dans sa société intime, pour découvrir que, dans le fond, il était devenu entièrement égoïste, et que si, dans le commencement de sa carrière, son génie, ses talens, et l'honneur d'être placé à la tête d'un des grands départemens de l'Etat, avaient fait naître en lui le goût de l'occupation, la longueur de son exil, et le défaut de postérité avaient produit en lui l'indifférence. Son unique désir n'était plus que de rendre son existence agréable et paisible; et sa très-grande fortune, le nombre, le choix de ses amis et de sa société lui promettaient qu'elle ne serait jamais compromise.

Tenant à la carrière militaire, dans laquelle j'avais réussi, et qui était mon berceau, je fis bien les premières démarches pour faire connaître mon désir d'être placé auprès de M. le Dauphin, mais j'avouerai que, entrevoyant tout de suite les obstacles que je rencontrerais, je n'y donnai pas la suite nécessaire pour vaincre les difficultés dont je viens de parler. Aussi ne fus-je pas compris dans cette première nomination; seulement mon nom resta sur la liste des prétendans. Les dix-huit mois qui s'écoulèrent entre ce moment et la for-

mation de la maison de M. le comte de Provence, m'ayant appris que, dans la révolution qui venait de s'opérer à la cour, il fallait, ou y être installé d'une manière fixe, ou s'attendre à n'y jamais jouer qu'un rôle secondaire, je pris mon parti, et je parlai à M. le duc de la Vrillière, dans le département duquel était la formation de cette maison; et M. et M.me de Maurepas lui parlèrent aussi fortement en ma faveur.

Comme je ne voulais entrer dans aucune fonction qui m'éloignât de la carrière militaire, je formai ma demande pour une des deux places de capitaine des Gardes du Corps, qui me fut promise. Cet arrangement était quasi terminé quand M. le duc de Choiseul fut exilé.

Madame la maréchale de Mirepoix, qui s'était entièrement livrée à la société de madame du Barry, sous le prétexte de ne pouvoir renoncer à la société du Roi, portait à une de ces places de capitaine des Gardes le marquis de Lévis, lieutenant-général, et depuis, maréchal de France, d'une très-grande maison, du même nom que le maréchal de Mirepoix; dont il avait été l'élève et l'ami, et qui était resté attaché à sa veuve; homme peut-être un

peu borné, mais très-brave, et qui s'était distingué à la guerre, notamment en Canada.

Ce choix ne pouvait que m'être agréable à tous égards, puisque, dans mon confrère, j'aurais trouvé un allié; je tenais, par quelques liens de parenté, à la maison de Lévis; et le marquis de Lévis m'avait toujours témoigné de l'amitié, soit pendant la guerre, soit depuis la paix.

Mais le duc d'Aiguillon, qui avait succédé au duc de Choiseul, voulut et obtint facilement que la place de capitaine des Gardes, qui m'avait été promise, fût donnée au comte de Chabrillant, maréchal de camp, son parent, son ami, ou plutôt sa créature. Ce petit désagrément m'aurait totalement dégoûté de toute espèce de place, si mes amis, et le duc de la Vrillière lui-même, oncle de la duchesse d'Aiguillon, ne m'eussent presque forcé d'accepter celle de capitaine-colonel des Suisses de la garde de M. le comte de Provence, en me promettant que cette troupe serait formée à l'instar des Cent-Suisses du Roi, dont le duc de Cossé-Brissac était capitaine-colonel; et en me prouvant que, lors de la formation de la maison du duc de Berry, dans les dernières années du règne de Louis XIV,

la même place avait été occupée par un membre de la maison de la Rochefoucault.

J'acceptai donc; et ce qui me détermina surtout, ce fut la promesse que j'avais faite à madame de Montbarey, de la mettre à portée de donner sa démission de la place qu'elle occupait auprès de madame Adélaïde, puisque j'allais être placé moi-même à la cour, et que je pourrais avec fruit m'occuper de ma fortune et de l'établissement futur de mes enfans.

Cet arrangement eut lieu avec une grâce infinie de la part de madame Adélaïde, qui connaissait parfaitement les goûts de madame de Montbarey, et qui, rendant justice à toutes ses qualités aimables et estimables, avait pour elle une véritable bienveillance. Madame de Montbarey conserva les appointemens de sa place, ses entrées chez madame Adélaïde, et tout notre arrangement fut terminé.

La composition de la maison de M. le comte et de M.me la comtesse de Provence, dont le mariage devait s'effectuer dans le courant de 1771, fut la première occupation des intrigans de toute espèce, qui, assiégeant la toilette ou l'antichambre de madame la comtesse du Barry, avaient la prétention de s'impatro-

niser à la cour, et la première pâture fournie comme récompense à tous les agens qui avaient travaillé ouvertement ou secrètement à la disgrâce des Choiseul.

La pudeur fit cependant repousser quelques prétentions déplacées, de même que la nécessité de remplir une partie des places principales par les personnes qui avaient fait partie de la maison de feu madame la Dauphine, et auxquelles on avait conservé la totalité de leurs appointemens, en attendant qu'elles fussent ou replacées ou remplacées.

Ce fut par suite de ces dispositions, que M. le marquis de Nesle, frère unique de madame de Montbarey, qui, depuis dix ans, avait la survivance de son père, fut nommé premier écuyer de madame la comtesse de Provence. M. de Nesle était d'une taille au-dessous de l'ordinaire, mais bien proportionnée; sa figure était agréable; il avait de l'esprit, des grâces, beaucoup de séduction, et des moyens infinis de plaire aux deux sexes, lorsqu'il voulait s'en donner la peine. Mais, pour balancer ces avantages, il avait une bizarrerie de caractère, qui lui permettait rarement de conserver ses amis; un petit fond de jalousie, tenant plus à l'orgueil qu'au sentiment, et quelques-uns des défauts qui pro-

cèdent ordinairement d'une éducation peu soignée ou maladroitement dirigée. On lui avait trop répété, dans son enfance, qu'il était d'une des plus grandes maisons de France, et destiné à la plus haute fortune; enfin il ne devait qu'à la nature les grâces infinies de son esprit, et à son éducation, les défauts de son caractère versatile.

La marquise de Nesle, sa femme, fille du comte d'Hautefort, chevalier des ordres du Roi, et qui avait été ambassadeur à Vienne, avait toute la solidité d'un bon esprit et toutes les grâces que les femmes du premier ordre en France, savent réunir; femme essentielle, d'un caractère sûr, fidèle en amitié, souffrant, la première, des inégalités de son mari; elle vécut trop peu, malheureusement pour lui, pour sa fille, qui fut le seul enfant qu'elle laissa, et pour ses parens et ses amis.

Le marquis d'Avarey, qui avait épousé la sœur cadette de madame de Montbarey, fut fait maître de la garde-robe de M. le comte de Provence. J'ai déjà parlé de son mérite et de toutes les vertus qu'il possédait.

Les trois princes, fils de feu M. le Dauphin, étaient distingués entre eux par les formes extérieures, comme par celles de leur esprit.

M. le Dauphin, qui avait porté le titre de

duc de Berry, tant qu'avait vécu le prince son aîné, était fait en force, paraissait disposé à l'embonpoint, et devoir être de la taille ordinaire des Français, cinq pieds trois à cinq pieds six pouces. Un caractère de douceur et d'honnêteté remplaçait en lui la vivacité qui, à son âge, annonce la perspicacité de l'esprit; mais sa bonté solide et imperturbable faisait concevoir les plus grandes espérances pour la régularité de ses mœurs, la douceur de sa société, et le fond qu'on pouvait faire sur les qualités morales qui caractérisaient ce prince. Des vues droites, une tranquillité d'âme qui se peignait dans toutes ses actions, faisaient présager que ses mœurs réglées seraient un jour l'exemple du royaume qu'il était destiné à gouverner, et pourraient corriger la licence qui s'était introduite dans toutes les classes de la société.

Si, dans le premier moment de l'arrivée de madame la Dauphine, le prince ne déploya pas les grâces séduisantes de son âge, cette princesse put cependant discerner tout ce que lui présageaient d'heureux, dans son intérieur, les qualités précieuses de son auguste époux, qualités bien préférables, pour le bonheur, aux grâces extérieures, séduisantes au premier coup-d'œil, mais qui, souvent,

entraînent après elles de graves inconvéniens pour les personnes destinées à passer leur vie ensemble et presque toujours en représentation.

M. le comte de Provence, avec quelque défectuosité dans les hanches, qui, sans le faire boiter, donnait à sa marche un air contraint, paraissait aussi destiné à devenir très-gros, et d'une taille un peu au-dessous de celle de M. le Dauphin. Un très-beau visage, des traits très-réguliers lui composaient une physionomie très-agréable. Beaucoup d'esprit, un grand amour pour l'étude, et des connaissances prématurées lui avaient, de très-bonne heure, formé une réputation, que, peut-être, les personnes attachées à son éducation avaient eu l'imprudence d'exagérer, en le mettant toujours en parallèle avantageux avec M. le Dauphin, parallèle qui, sans les excellentes qualités du cœur de ces deux jeunes princes, eût pu, par la suite, devenir des germes de jalousie et de désunion entr'eux : mais la bonté de leur caractère et leur tendresse réciproque les en garantit et les tint à jamais unis par des sentimens inaltérables.

Je ne citerai, à l'appui de ce que je viens de dire, qu'un trait qui m'a été rapporté des

premières années de leur enfance et de leur éducation.

Des députés de je ne sais quelle province du royaume, arrivés à la cour pour complimenter le Roi, ayant été ensuite présentés aux jeunes princes, fils de M. le Dauphin, l'orateur, en complimentant le duc de Berry, le loua sur son esprit; mais le royal enfant l'interrompit, et lui dit : *Monsieur, je vous suis bien obligé, mais vous vous trompez, ce n'est pas moi qui ai de l'esprit, c'est mon frère de Provence.*

M. le comte de Provence, par suite de son goût pour l'étude, passait une grande partie des heures dont il pouvait disposer, dans son cabinet, et s'y occupait utilement. Il savait, lors de son mariage, les principes de presque toutes les langues mortes, et d'une grande partie des langues vivantes de l'Europe; une judiciaire excellente, jointe à de grandes connaissances et à beaucoup de réflexions, lui avait de bonne heure fait envisager avec sagesse tous les dangers et tous les embarras que sa position sur les premières marches du trône pouvait lui occasionner, et quelle extrême circonspection elle exigeait dans toutes ses démarches.

Je me souviens qu'un jour, après que Louis XVI fut monté sur le trône, Monsieur, comte de Provence, daignant s'entretenir avec moi, dans son cabinet, avec l'entière liberté et confiance dont il daignait m'honorer alors, il fut question du parti que devrait prendre le prince dans une circonstance supposée possible, et non encore arrivée, ni même probable, et, la conversation libre qu'il me permettait m'ayant mis dans le cas de demander à Monsieur ce que, dans la circonstance supposée, il croirait devoir faire, le prince me répondit tout de suite :

J'y ai mûrement réfléchi, comme sur toutes les circonstances à prévoir, dans lesquelles je peux me trouver; et j'ai jugé que rien dans le monde ne pouvait ni ne devait me séparer du Roi, mon frère et mon souverain seigneur; que je devais toujours agir d'après lui, d'après ses ordres et son exemple; et que, faisant entière abstraction de tous mes sentimens particuliers, je ne devais jamais l'abandonner, ni le perdre de vue; et qu'enfin, mon rôle, mon devoir, étaient de mettre toujours mon pied dans le lieu d'où le Roi viendrait d'ôter le sien, et quoi qu'il puisse m'en arriver.

Mais n'anticipons pas sur les événemens; la

suite du compte que je me rends ici, me permettra de faire voir avec quelle fidélité Monsieur, comte de Provence, suivit exactement le plan de conduite que sa sagesse et sa circonspection lui avaient suggéré.

Le comte d'Artois, le troisième et le plus jeune des fils de M. le Dauphin, sortant à peine de l'enfance, en 1771, à l'époque dont je rends compte, avait une figure charmante, et il était aisé d'entrevoir que sa taille y répondrait; ses manières vives, libres, dégagées, annonçaient qu'il serait un jour le vrai modèle que l'imagination peut se faire d'un prince du sang royal français. Nous verrons, par la suite, qu'il réalisa tout ce que l'on pouvait espérer de lui, et qu'aux fougues inséparables de la jeunesse d'un prince né avec tous les avantages dont un mortel peut être comblé, il joignit l'énergie, le courage et la détermination des anciens chevaliers; que, si sa vivacité, son aptitude à tous les exercices du corps, son goût pour les plaisirs, favorisé par sa position, prêtèrent à quelques observations critiques, son dévouement à la chose publique, sa constance dans le malheur, son inaltérable bonté, firent disparaître, aux yeux des gens qui réfléchissent, les torts légers qu'une morale trop sévère eût pu lui imputer, dans l'âge

des passions, quand tout ce qui l'entourait cherchait, sans doute, à en fomenter l'effervescence, dans l'espoir d'en profiter.

Dans la composition de la maison de Monsieur, comte de Provence, outre la quantité des places du service intérieur et subalterne, que le duc de la Vauguyon eut le moyen de faire occuper par ses créatures, sous le prétexte qu'ayant été attachées à l'éducation des princes, elles avaient une sorte de droit aux places de leurs maisons, lors de leur mariage, qui faisait cesser leurs premières fonctions, il eut le crédit d'y faire entrer le comte de Modène, au titre de gentilhomme d'honneur.

Le comte de Modène, provençal, avec toutes les prétentions, et fort peu de fortune, avait un esprit souple, insinuant, flatteur à l'égard de ceux dont il pouvait espérer quelque chose, tranchant à l'égard de ses égaux, et très-insolent envers ceux sur lesquels il se croyait quelque supériorité; esprit double, et capable de se plier à tout, pour arriver à son but; il avait été, par l'influence de M. de la Vauguyon, placé dans l'éducation des princes, et attaché spécialement à Monsieur, comte de Provence, par le gouverneur, qui lui fournit tous les moyens de gagner la confiance du prince, *per fas et nefas;* et son esprit adroit

n'en laissa pas échapper les occasions. Lors de la formation de la nouvelle maison, et dans les premiers momens de son mariage, Monsieur, comte de Provence, parut avoir, dans le comte de Modène, la plus grande confiance, quoiqu'il traitât d'ailleurs de la manière la plus affable et la plus honnête, toutes les personnes qui lui étaient attachées.

Sa prédilection pour le comte de Modène perça toujours, et put quelquefois blesser l'amour propre de ceux qui ne voyaient pas ce favori avec des yeux aussi prévenus. On l'accusa souvent d'être, auprès du prince, l'espion du duc de la Vauguyon, de lui rendre exactement compte de ce qui se passait dans l'intérieur, du plus ou du moins d'accueil que recevaient du prince ceux qui l'approchaient, ou du plus ou moins de prépondérance qu'acquéraient les grandes charges de la maison.

Si, dans les premiers momens, et pendant quelques années, je fus pour le comte de Modène un objet d'attention, parce qu'il était dans mes principes de ne rechercher personne, d'être uniquement attaché au prince auquel j'appartenais, et de ne tenir, d'ailleurs, qu'à mes amis, aux personnes que je connaissais parfaitement et qui avaient mérité mon estime, je dois ajouter que la naissance du comte de

Modène dans les îles de l'Archipel, et les premières années de sa vie, me semblèrent porter un caractère romanesque qui m'intéressait peu et ne m'inspirait aucune confiance. D'ailleurs, il se disait Provençal, et peut-être à tort, mais, très-réellement, j'avais été élevé dans la crainte de Dieu et dans la méfiance des Provençaux.

Quoique j'aie toujours vécu dans la plus complète indifférence avec le comte de Modène, l'espèce de vol que prit ma fortune, quelques années plus tard, le porta à tâcher de se rapprocher de moi; mais, malgré ses efforts, ma confiance n'en augmenta pas, et je restai toujours, à son égard, dans les termes de la plus froide politesse (a).

Un autre échappé de l'éducation de M. le comte de Provence, qui, dans le même temps, obtint la charge de premier écuyer, après avoir été attaché aux Princes en qualité de gentilhomme d'honneur, fut le comte de Montesquiou-Fezenzac, portant un beau nom dont il sut tirer grand parti par la suite, ayant eu l'art de se faire faire un procès, ou l'ayant intenté lui-même à des gentilshommes du même nom, auxquels il disputait l'honneur d'être de sa maison. L'issue de ce procès, qui occupa vivement la cour et

Paris, n'eut lieu que sous le règne de Louis XVI. M. de Montesquiou crut avoir établi que les Fezenzac descendaient de Clovis, par la maison d'Armagnac; l'arrêt du parlement de Paris, qui sembla autoriser cette prétention, ne convainquit que ceux qui voulurent bien être convaincus; mais M. de Montesquiou, content d'avoir une base pour établir les échelons de sa fortune, se présenta à la cour et dans le monde avec plus de confiance. Comme la place de premier écuyer, outre les agrémens qu'elle donnait, était la plus lucrative, et que le premier écuyer avait des connaissances en finances qui le mettaient dans la possibilité de profiter de tout pour augmenter sa fortune; comme il avait été élevé par une mère habile, fille de feu Francine, directeur de l'Opéra, et sœur de la comtesse de Voisenon, il avait dans l'esprit toutes les ressources de l'intrigue, et il ne négligea jamais aucun moyen d'atteindre son but. Ses prétentions s'étendaient à tout: jugeant que la qualité d'homme de lettres pouvait être un moyen de plus de plaire à M. le comte de Provence, dont le goût pour l'étude et les sciences était connu, il afficha l'esprit, et parvint à se faire élire membre de l'Académie française. M. le comte de Provence

le nomma ensuite chancelier de l'ordre de Saint-Lazare, dont ce prince était Grand-Maître. Il devint depuis chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Les malheurs de la France, dont j'aurai à parler, me fourniront l'occasion de dévoiler sa conduite, et de faire connaître comment il paya les bienfaits en tout genre qu'il tenait du Roi et de la famille royale. Je ferai connaître comment ce véritable parvenu cacha toujours une ambition démesurée, d'autant plus étonnante dans ses effets, que les personnes de la cour et de la ville qui vivaient trente ans avant l'époque dont je parle, n'auraient pas pu en présager la possibilité. Laissons au temps et aux événemens postérieurs à fixer l'opinion qu'on devra avoir des principes de M. de Montesquiou; il me suffira d'affirmer que, parmi les personnes qui ont été, comme lui, attachées à M. le comte de Provence, il n'en est aucune qui ait tiré un aussi grand parti de sa position pour sa fortune sous tous les rapports (*b*).

La nomination de toutes les charges et emplois de la maison du prince précéda de quelques mois l'instant où les *pourvus* entrèrent en exercice. J'employai ce temps à former la compagnie des Suisses. Suivant ce qui avait eu lieu lors de la formation

de la maison de M. le duc de Berri, les places d'officiers furent divisées en lieutenant, sous-lieutenant, enseigne, et un fourrier suisse; et lieutenant, sous-lieutenant, enseigne, et un fourrier français, commandés, sous moi, par un major, avec rang de colonel dans les troupes de ligne. Ces places eurent leur première finance fixée, ainsi que la place de capitaine que je remplissais, dont la finance fut portée à cent dix mille livres, et les autres en proportion, suivant le grade. Les quatre places de caporaux furent occupées par des sujets de la compagnie des Cent-Suisses du Roi, et les places de simple garde, par des sujets du régiment des Gardes-Suisses, que je priai le comte d'Affry, qui en était colonel, de me choisir dans ce corps distingué. Toutes les places inférieures furent taxées à mille livres de finance, qui, par la mort, tombaient dans le casuel du capitaine, ainsi que la finance de tous les autres emplois, mais qui, dans tout autre cas, étaient remboursables par le successeur.

Le produit de toutes ces places, tant supérieures qu'inférieures, à commencer par celle que j'occupais, fut destiné à former une masse qui servit à l'habillement, l'équipement et l'armement de la compagnie, dont l'uniforme

fut rouge, avec paremens noirs, brodé très-richement en or pour les officiers et bas-officiers, et galonné en or pour les caporaux et les simples soldats.

Cette troupe, quoique peu nombreuse, mérita l'attention de Louis XV, par le choix des figures et des tournures des hommes qui la composaient, lorsque le monarque daigna la faire défiler devant lui, après sa formation.

J'eus infiniment à me louer de l'accueil, des bontés et des manières de M. le comte de Provence, dès que je lui fus présenté, comme ayant l'honneur de lui être attaché; et successivement et progressivement, il daigna me donner des marques de son estime, de sa confiance, et me consulter quelquefois sur toutes les parties qui tenaient au service militaire.

J'ai cru devoir entrer dans tous les détails ci-dessus, à l'époque où mon existence a pris un caractère à la cour; car, jusqu'à ce moment, je n'avais pu être rangé que dans la tourbe ordinaire de tous les membres de la noblesse de France qui s'y rendaient, s'y faisaient présenter, et cherchaient, par leurs assiduités, à se ménager un coup-d'œil favorable du maître, et à obtenir des ministres les grâces dont ils étaient les dispensateurs.

Jusque-là, le service militaire avait été ma véritable carrière, ma seule occupation, et la fortune, me prenant par la main, avait parfaitement secondé l'éducation que mon père m'avait donnée.

J'avais été assez heureux pour que l'on me pardonnât les premières étourderies de ma jeunesse, pour que l'on fît valoir, peut-être plus qu'ils ne le méritaient, ma vivacité, ma tournure, mon goût pour tous les exercices militaires. Ma jeunesse m'avait procuré des avantages dans tous les genres; la guerre m'avait servi à souhait; quelques succès, quelques blessures, quelques occasions heureuses m'avaient distingué, et avaient commencé à accoutumer le public à compter avec moi et à me prendre en considération; la place d'inspecteur général d'infanterie, et mon zèle, qui m'avait fait employer de préférence, avaient disposé les ministres en ma faveur; tout concourait donc à favoriser les vues de mon ambition. Je vivais parfaitement bien avec ma femme et tous ses parens, dont j'avais fait les miens par mes attentions et mes assiduités; l'activité de mon goût pour les femmes avait été dirigé par moi de manière à satisfaire mes désirs, sans enchaîner ma liberté, et surtout sans me lier par des relations qui auraient

gêné mes démarches, à cause des égards, des complaisances et de l'asservissement que je n'aurais pu éviter. Les femmes de la société, qui, le plus ordinairement, à Paris, ont de la coquetterie, plus que de la véritable passion, ne font cas de leurs amans que par l'étendue de l'empire qu'elles exercent sur eux; elles mettent le triomphe de leur orgueil à disposer de leur volonté; elles prétendent avoir le droit, selon leurs désirs, de les attacher à tel parti, de le mêler dans telle intrigue, et ne croient valoir quelque chose que par la soumission de l'homme qui leur est attaché.

On pourrait croire que je trace ici le tableau des inconvéniens qui résultent des attachemens qu'on peut avoir pour des femmes de la haute société, afin de m'excuser à mes propres yeux, et de me faire pardonner par les autres ce qu'avec juste raison, on pourrait appeler mon libertinage. Mais, outre qu'au moment où j'écris, ce reproche me serait, comme il l'a toujours été, fort indifférent, je peux protester avec vérité et sur mon honneur, que ce qu'on a sans doute le droit d'appeler mon libertinage, a toujours été un calcul de ma part. J'eus constamment l'attention, tout en suivant mes goûts, de ne pas enchaîner ma volonté, et je fus assez heureux

dans mes choix, pour que la maîtresse qui comblait mes désirs, à l'époque dont je parle, se contentât de régner sur mes sens et du bien-être que ma fortune pouvait répandre dans son intérieur, sans aspirer à me dominer en aucune façon, sans prétendre me diriger et disposer de moi de manière à me gêner dans mes spéculations de fortune, d'avancement, et dans mon respect pour les convenances sociales. Elle vit même avec autant de plaisir que moi le moment où mon service à la cour allait être plus assidu, malgré les privations qu'il devait lui imposer, et dont je tâchai, autant qu'il était en moi, de la dédommager. Je dois lui rendre ici cette justice, que, dans tous les temps, même dans ceux très-postérieurs à notre liaison, je n'ai jamais eu qu'à me louer de son amitié, et que, par sa conduite personnelle, elle a toujours cherché à justifier le goût très-vif qu'elle m'avait inspiré.

L'année 1771, outre la disgrâce de M. le duc de Choiseul, le commencement du ministère de M. le duc d'Aiguillon, et le triomphe de tous ses adhérens, sous l'égide du goût de Louis XV pour la comtesse du Barry; outre toute l'activité que la formation de la maison de M. le comte de Provence, et le

mariage de ce prince, imprimèrent à la cour, cette année, dis-je, ouvrit encore un vaste champ aux cabales de tout genre. Il ne parut pas suffisant au parti de la favorite et aux intrigans supérieurs qui dirigeaient ses volontés et la faisaient mouvoir, d'avoir renversé l'idole devant laquelle la cour et tout le royaume avaient été si long-temps prosternés, s'ils ne faisaient pas éprouver leur vengeance à tous les corps dont ils avaient eu à se plaindre, ou dont le duc de Choiseul avait pu se servir pour maintenir son crédit, ou pour retarder sa chute.

En France, le pouvoir monarchique ne connaissait autrefois d'autre autorité temporaire que les états-généraux du royaume, qui, ayant souvent abusé de leurs pouvoirs momentanés pour exciter des troubles, n'avaient point été assemblés depuis long-temps, et étaient à peu près tombés en désuétude. Ce corps représentatif de la nation n'avait le droit de se réunir que lorsqu'il était convoqué par des ordres positifs du Roi, de même qu'il ne pouvait être congédié ou dissous que par ces mêmes ordres. Tous les embarras causés par l'état de pénurie des finances, n'avaient pu, depuis très-long-temps, décider les rois à les convoquer. Il eût été à désirer

que la sagesse des ministres et des conseils des rois eût toujours persisté dans les mêmes principes.

Les dix-huit parlemens du royaume, qui, dans l'origine, n'avaient été institués que pour être des cours supérieures de justice, chargées d'acquitter, dans les provinces, cette dette sacrée de l'autorité souveraine, furent choisis par les ministres du dix-septième siècle pour suppléer les états-généraux, qu'ils avaient engagé le Roi à ne plus convoquer; et, comme de tout temps, les impôts demandés devaient être accordés par les états-généraux, afin d'avoir force de loi, on crut y suppléer, en soumettant ces sortes de demandes à l'enregistrement des parlemens, afin de légitimer la perception des nouveaux droits, et de la rendre obligatoire. Les ministres pensèrent que ce moyen pouvait remplacer l'assentiment des représentans du royaume, et que le Roi serait plus sûr de l'enregistrement de ses édits dans dix-huit corps séparés, que s'il était dans la nécessité de recourir à une réunion de députés de toutes les parties de l'empire.

Ces nouvelles formes durent flatter singulièrement l'orgueil de toutes ces cours supérieures de justice; cette nouvelle attribution,

très-importante, et qui les élevait, de la simple fonction de jugeurs de procès, aux plus hautes fonctions de l'administration générale des finances, leur donnait l'avantage d'être souvent recherchés par le ministère au nom du souverain.

Dès lors, il s'établit entre les ministres et les parlemens une relation nécessaire et presque continuelle, relation qui, jusqu'à cette époque, n'avait eu lieu qu'avec le chancelier de France, chef suprême de la justice dans tout le royaume, et président né du conseil des parties, auquel avaient recours en cassation, ceux qui se croyaient lésés par les arrêts des parlemens.

Plus les besoins réels de l'Etat, plus les déprédations obligèrent les ministres des finances à chercher de nouvelles ressources, plus les sollicitations auprès des parlemens furent vives pour s'assurer de leur consentement, et plus la consistance de ces tribunaux augmenta; de sorte que, sentant le besoin que la cour avait d'eux, et profitant des circonstances qui leur étaient favorables, ils finirent par prétendre qu'ils étaient les *états-généraux du royaume, au petit pied*, puisque leur enregistrement pouvait seul valider les impôts, et qu'on leur avait attribué cette prérogative

importante, inhérente, dans le principe seulement, aux états-généraux.

Des corps établis et constitués pour maintenir les formes, surent facilement profiter des formes mêmes pour assurer leur considération et leur puissance; et, les circonstances devenant graduellement plus urgentes par la déprédation progressive des finances, les dix-huit parlemens du royaume devinrent bientôt dix-huit bureaux d'intrigue, où le ministère, en répandant des grâces, chercha à se faire des partisans. Tant que les conseils du Roi ou les secrétaires-d'Etat qui géraient les différentes provinces furent réunis et agirent dans le même esprit, l'accaparement de la bonne volonté des membres des parlemens n'eut d'autre but que l'avantage du Roi; mais, lorsqu'ils furent divisés, chacun tâcha de décider en faveur du parti qu'il avait adopté, les membres qu'il croyait s'être assurés dans les différens parlemens, afin de porter ces corps à l'acceptation des édits, ou les jeter, selon l'intérêt des partis, dans l'opposition, et les obliger à faire des remontrances.

Ces remontrances, qui étaient rendues publiques, furent d'abord écrites en style respectueux, qui ne blessait en rien la majesté du trône; c'étaient des suppliques, des obser-

vations faites par des corps répandus dans les provinces, et plus à portée, conséquemment, que l'administration, de connaître la misère du peuple et ses besoins, et qui n'avaient pour but que de faire parvenir aux pieds du Roi ce qui pouvait éclairer sa justice et sa bienfaisance. Mais bientôt, l'esprit de ces corps se montant à la hauteur de l'esprit du siècle, ils s'accoutumèrent à insulter le souverain, sous le vain prétexte de n'attaquer que l'administration de ses ministres; le public n'admira plus dans ces écrits que les injures, qui furent qualifiées de force et d'énergie; ils furent lus avec avidité par les oisifs et les frondeurs, et contribuèrent pour beaucoup à aliéner la nation du souverain et à changer le véritable caractère français.

Cet abus d'une institution utile devint bientôt une arme dangereuse, dans les mains des intrigans, et souvent même des ministres. Si de graves motifs obligèrent le gouvernement de Louis XV, malgré sa faiblesse, à sévir contre les membres de quelques parlemens, dont la cour crut avoir à se plaindre plus particulièrement, on ne manqua pas de les désigner comme des victimes que le despotisme immolait, parce qu'ils avaient mis

trop de chaleur dans la défense des intérêts du peuple.

Les commandans de province, qui, par leur fermeté, maintenaient l'ordre et la règle, et qui furent soupçonnés d'avoir désigné les individus de ces compagnies sur lesquels la justice du Roi devait s'exercer, furent signalés comme des tyrans; et le peuple, excité, oublia bientôt les services que ces commandans avaient pu rendre, et les chargea de malédictions.

Plus le gouvernement de Louis XV était faible, plus l'embarras des finances toujours croissant l'obligea à des demandes nouvelles, plus les occasions de sévir contre les parlementaires se multiplièrent. Dans les commencemens, l'emploi d'une juste sévérité eût imposé, eût tout remis dans l'ordre; mais plus tard, ces rigueurs furent une arme dont se servirent alternativement les ministres mêmes du Roi, pour embarrasser le monarque, servir leurs intérêts particuliers, et perdre leurs ennemis, leurs compétiteurs et leurs rivaux en crédit.

Quelques sentimens de reconnaissance qui m'aient attaché à M. le duc de Choiseul, il ne m'est pas possible de dissimuler qu'il usa

plusieurs fois de ce moyen perfide pour soutenir son crédit chancelant dans les dernières années de son ministère. Je ne peux pas le justifier d'avoir, par des moyens secrets, fait jouer les ressorts qui remuèrent si souvent la Bretagne ; d'avoir porté le parlement de Rennes à agir contre l'autorité du Roi, représentée par le duc d'Aiguillon, commandant de cette province, qu'il regardait comme son rival et son ennemi personnel, d'autant plus redoutable, que M. d'Aiguillon était neveu, par sa femme, du duc de la Vrillière, qui avait la Bretagne dans son département. Ces manœuvres firent oublier à cette province qu'elle devait au duc d'Aiguillon d'avoir été préservée de l'invasion des Anglais par l'importante victoire de Saint-Cast.

La proximité du parlement de Paris du foyer des intrigues, son immense et très-abusif ressort, la richesse de ses membres, et leur nombre, offraient des facilités pour y semer le trouble et la division. Dès que les sujets de ce corps, qui pouvaient se faire remarquer par leur esprit ou leur éloquence, se furent aperçus qu'en se faisant craindre par le gouvernement, ils pouvaient espérer des places supérieures qu'on ne manquerait pas de leur donner, pour n'avoir plus à les

craindre dans l'opposition, la résistance aux volontés du monarque devint plus fréquente et plus forte.

Ce fut par ces moyens subalternes et dangereux, par ces intrigues sourdes et funestes à l'Etat, qu'on réussit à aliéner du Roi le cœur des Français.

Le précis très-abrégé que je viens de tracer suffira pour faire comprendre quel esprit de vengeance contre les parlemens animait les chefs du ministère qui succédaient au duc de Choiseul, et en général tout ce qui formait le conseil intime de la comtesse du Barry. Dans l'intérieur même de chaque parlement, il y avait une scission et une ligne de démarcation qui en séparaient les membres selon les opinions qu'ils avaient adoptées; l'esprit de parti y avait rompu tous les liens du sang et de la parenté.

Le chancelier de Maupeou, qui, tant qu'il avait été simplement président dans le parlement de Paris, que lorsqu'il fut parvenu à la place de premier président de cette compagnie, avait toujours été un des chefs de meute, servant alternativement tous les partis selon son intérêt, réunissait à beaucoup d'esprit et de connaissances en jurisprudence le talent de l'intrigue et l'âme la plus noire. Toujours

en relation secrète avec les ministres, pendant qu'il avait été membre du parlement, il s'était successivement vendu à tous les partis, et avait fini par se ranger parmi les ennemis du duc de Choiseul, qui, dans une des crises où ce ministre crut avoir acquis des preuves manifestes de sa duplicité, la lui avait reprochée en termes clairs et devant témoins.

Il était devenu l'âme du parti opposé à ce ministre pour tout ce qui avait trait à la magistrature. Etant parvenu, par ce moyen, à la place de vice-chancelier, ce fut lui qui prépara, rédigea et fit exécuter le plan du renversement général de tous les parlemens, la réforme de presque toutes les lois, la nouvelle forme à donner à tous les corps judiciaires, et l'établissement des grands bailliages, pour diminuer l'étendue des ressorts.

Malgré le mal affreux que firent au royaume en général, et à une infinité d'individus en particulier, les changemens opérés en 1771, malgré les cris de tous ceux qui eurent à souffrir par cette subversion de l'ordre judiciaire, il est impossible de ne pas convenir que le chancelier n'eût paré, dans la multitude d'édits du Roi qui parurent à cette époque, aux abus qui s'étaient glissés en grand nombre dans toutes les parties de l'ordre judiciaire,

et notamment dans le parlement de Paris, dont un des plus graves était l'immensité de son ressort, qui retardait prodigieusement le jugement des affaires des particuliers, et forçait les plaideurs à de longs séjours à Paris, l'un des impôts les plus ruineux au profit de la capitale.

M. de Maupeou avait été élevé et nourri dans le sein du parlement de Paris, dont son père avait été premier président; il en connaissait toutes les parties faibles; il en vait profité pour ses intérêts et pour avancer sa fortune.

Cette grande réforme opérée en 1771, et par un violent coup d'état, eût pu être une mesure très-sage et très-salutaire, si elle avait été conçue et exécutée sous le ministère du cardinal de Fleury, dans un temps de calme, où l'esprit d'intrigue, inséparable des cours, s'occupait beaucoup plus des plaisirs du jeune Roi que des grandes affaires de son royaume. Le ministère aurait pu n'écouter que sa prudente circonspection; les animosités personnelles auraient eu moins de part aux proscriptions; le gouvernement n'ayant pas encore perdu de sa considération, aurait éprouvé moins de résistances; le flambeau de la discorde n'aurait pas été allumé dans toutes les

parties de l'empire; et les sujets appelés aux nouvelles places n'auraient pas été désignés à l'animadversion publique et à la vengeance de tous les membres sacrifiés et de leurs ayant-cause.

J'en ai dit assez sur ce grand changement pour faire connaître ma façon de le voir; je laisse aux historiens le soin d'en retracer tous les détails, et je finirai cet article par une seule observation: c'est que le génie altier du duc d'Aiguillon et du vice-chancelier de Maupeou, satisfait de cette vengeance, et croyant, par ce coup d'état, salutaire sur plusieurs points capitaux, avoir suffisamment relevé l'autorité royale, s'embarrassèrent fort peu de l'effet qu'il pouvait produire sur l'esprit national en général. Contens de voir exécuter servilement les ordres qu'ils donnèrent au nom du Roi, ils laissèrent un trop libre cours à tous les écrits qui parurent pour critiquer une opération désastreuse pour un grand nombre d'individus; ils affectèrent de les mépriser, et ne portèrent pas leurs regards sur les inconvéniens qui pouvaient en résulter dans la suite; ils ne sentirent point qu'en permettant aux Français de censurer sans ménagement et sans contrainte les actes et les mesures du gouvernement, surtout quand, à cette cen-

sure, on pouvait joindre celle des mœurs de la cour, ils rompaient tous les liens d'union entre le souverain et son peuple, et détruisaient insensiblement le respect de la majesté royale, caractère distinctif des Français. Jusqu'alors on s'était permis des vers et des chansons contre les opérations ministérielles, mais on avait toujours respecté le trône, surtout dans des écrits destinés à passer à la postérité.

Mon nouvel établissement à la cour, le soin nécessaire à la manutention de la compagnie des Suisses de M. le comte de Provence, qui venait d'entrer en service, et le besoin que j'avais de chercher à mériter les bontés du prince, tout contribua à me faire commencer plus tard mes inspections, et je fus, par conséquent, obligé de les faire plus rapidement. J'obtins du ministre de la guerre l'autorisation de ne quitter Versailles que dans les premiers jours du mois d'août. Les régimens de mon inspection étant en Normandie, en Bretagne, à l'île de Rhé et en Roussillon, je parcourus d'abord la Normandie; j'allai à Cherbourg et au Hâvre; et de là, je passai en Bretagne; je me rendis même à Belle-Isle, que je me donnai le temps d'observer et d'examiner militairement, ainsi que la défense

célèbre que le chevalier de Sainte-Croix y avait faite, lors de la descente des Anglais en Bretagne, pendant la dernière guerre. Je me convainquis que la nature, juste dispensatrice des talens, en donnant aux Anglais la prédominance sur tous les peuples du monde, dans toutes les parties qui tiennent à l'art de la navigation et au commerce maritime, ne les a pas traités si favorablement pour l'art de l'attaque et de la défense des places en terre ferme.

Après avoir inspecté la garnison de Belle-Isle, je devais passer par Nantes, et gagner les côtes de l'Aunis et l'île de Rhé; c'était cinquante lieues à faire. En me promenant dans l'île, je vis sur le port deux matelots qui travaillaient auprès d'une embarcation plus forte qu'une chaloupe ordinaire. Je leur demandai, par curiosité, s'ils allaient s'embarquer et quelle était leur destination. Ils me répondirent qu'ils partaient le lendemain à la pointe du jour, qu'ils allaient vendre du beurre à l'île de Rhé, et que, si le vent leur était favorable, ils y arriveraient en dix-huit heures. Cette réponse me fit naître l'idée de voyager avec eux; je leur en fis la proposition qu'ils acceptèrent. Nous convînmes du prix; on démonta ma voiture, qui fut placée dans

le bateau, et qui, pendant la traversée, me servit de chambre. Je partis au point du jour, avec mon secrétaire et mes gens; nous eûmes le plus beau temps du monde, si ce n'est par le travers de la rivière de Nantes où nous fûmes balottés un peu fortement, et j'arrivai sain et sauf à l'île de Rhé, où l'on ne m'attendait que deux jours plus tard, ainsi que je l'avais annoncé.

De l'île de Rhé, je gagnai le Roussillon, où je m'occupai de mes affaires, en même temps que je remplis mes fonctions militaires. Je visitai toutes mes terres; je fis rassembler et réunir tous mes papiers intéressans, et les mis entre les mains de M. Fossa, le meilleur jurisconsulte, et un des plus honnêtes hommes de la province. Depuis ce moment, il a toujours eu la grande main sur toutes mes affaires dans cette province, et je n'ai rien fait sans le consulter. Ce fut lui qui se chargea de vérifier, établir, et faire valoir mes prétentions sur l'héritage de la maison de Blancs, qui, d'après les renseignemens qu'on m'avait donnés, pouvaient doubler mes propriétés en Roussillon.

Je revins trouver madame de Montbarey à Ruffey, où elle était venue passer l'été, pour commencer à jouir de la liberté qu'elle avait

acquise, en donnant sa démission de sa place à la cour. J'avais rapporté toutes les pièces et documens propres à fonder mes droits sur la grandesse d'Espagne de première classe, dont je me proposais de faire la demande à la cour de Madrid, comme l'aîné des descendans mâles de la maison de Montclar. Je m'occupai à les mettre en règle, et à composer le mémoire que je devais adresser à la cour d'Espagne, pour obtenir cette grâce importante.

Mes prétentions étaient fondées sur ce que la grandesse d'Espagne, dont jouissait l'aîné de la maison de Pons de Guimera, ayant été sans exercice par la mort de cet aîné, sans postérité masculine, le baron de Montclar, son frère, duquel j'étais le seul descendant, aurait dû en hériter, si, à l'époque de la mort de son frère aîné, il n'avait pas été condamné au bannissement, pour avoir commandé les rebelles pendant le siége de Barcelonne. C'est ce bannissement qui avait fait passer le baron de Montclar au service de Louis XIV.

Au commencement du dix-huitième siècle, lorsqu'un prince français monta sur le trône d'Espagne, par la protection et l'intercession spéciale du roi de France auprès de son petit-fils, la mémoire du baron de Montclar fut

réhabilitée, et le conseil de Madrid lui rendit tous les droits qu'il avait perdus par l'arrêt de son bannissement.

Cette réhabilitation était la pièce sur laquelle je fondais ma plus forte espérance, dans les démarches que j'avais à faire.

A mon retour à Paris, je soumis tout ce qui avait trait à cette prétention à M. le comte de Maurepas. Il l'examina avec tout l'intérêt que lui inspirait son amitié pour moi, et en jugea la valeur avec toute l'impartialité qui pouvait fixer mon opinion. Dès qu'il m'eut assuré qu'il croyait ma demande fondée en raison et en preuves, il en prévint, de concert avec moi, M. le duc d'Aiguillon, qui promit d'en rendre compte au Roi, et de prendre ses ordres sur la protection que Sa Majesté voudrait bien m'accorder à la cour d'Espagne. Le Roi ayant paru disposé en ma faveur, le duc d'Aiguillon ne fut pas fâché de me forcer à la reconnaissance envers lui, en appuyant de tout son crédit la sollicitation de la grandesse que l'ambassadeur de France, à Madrid, fut chargé de faire en ma faveur, en exécution des ordres du Roi. Ce ministre se montra bien disposé pour moi. Outre les liens de parenté qui le rapprochaient de madame de Montbarey, il avait trouvé au département

de la guerre des notes favorables à mes services militaires; il venait de se montrer satisfait de la manière claire et précise dont je lui avais rendu compte de mon inspection; il me savait gré surtout, quoiqu'il me sût attaché au duc de Choiseul, de n'être jamais entré pour rien dans tout ce que ce ministre avait pu faire contre lui, et de ce que je n'avais jamais été compris ni compromis dans aucune intrigue.

La cour d'Espagne accueillit ma demande. Les premières réponses qu'on en reçut furent favorables; mais comme, à cette cour, les affaires les plus importantes traînent en longueur, et que le phlegme espagnol ne fait rien précipitamment, cette affaire, quoique laissant de grandes espérances de succès, ne se termina pas de long-temps.

Les bontés que me montrait le comte de Provence, et mon devoir, comme lui étant spécialement attaché, m'obligèrent à lui rendre compte des démarches que je croyais devoir faire pour servir ma nouvelle prétention; et je ne pus qu'être très-reconnaissant de la manière dont il accueillit ma confiance. Il me promit de se mettre au nombre de mes protecteurs et de mes solliciteurs.

J'employai tout l'hiver de 1772 à mériter de plus en plus ses bonnes grâces par tous les moyens qui dépendaient de moi, surtout par l'ordre que j'établis et que je maintins dans la petite troupe de sa maison dont j'avais le commandement.

Une mémoire prodigieuse et toujours exercée par des lectures de tout genre, me donna des facilités pour entrer dans ses goûts, et pour prendre part à sa conversation, toujours plus sérieuse que celle de presque tous les princes de son âge, et que les malveillans, dès ce temps-là, appelaient pédantisme, quoiqu'il soit vrai de dire que les dispositions de ce prince pour l'étude n'étaient qu'un juste dédommagement que la nature lui avait accordé en échange de quelques-unes des facultés physiques qu'on se plaisait à dire qu'elle lui avait refusé.

Madame la comtesse de Provence était complettement éclipsée par les qualités et les agrémens de madame la Dauphine, faite, par ses manières, plus que par ses charmes, pour plaire et pour enchanter tous les cœurs. Elle avait acquis un grand empire sur le Roi, empire que madame la comtesse de Provence ne pouvait pas se flatter de balancer, quand

même l'extrême retenue de la cour de Turin, où elle était née et où elle avait été élevée, n'y eût pas mis des obstacles réels.

La manière de vivre retirée du comte et de la comtesse de Provence, leur goût pour la vie intérieure de leur maison, éloignait de ces deux augustes personnes toute la jeunesse des deux sexes de la cour, qui se précipitait sur les pas de madame la Dauphine, dont la figure, les grâces et tout l'ensemble paraissaient beaucoup plus analogues au caractère national français.

Je suivis toujours, dans ma nouvelle position, l'ancienne manière de vivre que j'avais adoptée. Je faisais, auprès de mon nouveau maître, mon service avec assiduité; je faisais ma cour exactement au Roi, je le suivais à la chasse, dans ses voyages, avec le comte de Provence ou pour mon propre compte. A la ville, je vivais toujours également bien avec madame de Montbarey, sans rien changer à mes goûts particuliers, dont l'objet remplissait d'une manière agréable les momens que mes différens devoirs me permettaient de lui donner. Comme le comte d'Entraigues était courtisan en titre d'office; que non-seulement sa charge de grand fauconnier, et plus encore la faveur signalée de Louis XV le fixaient à

peu près à Versailles et le forçaient à faire tous les voyages, l'amitié nous dédommageait l'un et l'autre, lorsque nous nous retrouvions ensemble, des privations que le devoir et l'ambition nous mposaient du côté de l'amour.

Je ne perdais pas de vue un seul instant mon véritable but, qui était de profiter, autant qu'il serait en moi, de tous les avantages et de toutes les chances heureuses qui se présenteraient pour ma fortune et pour l'établissement de ma postérité.

Dans l'été de 1772, je fus chargé de l'inspection des mêmes troupes, mais distribuées dans d'autres garnisons. Une partie se trouva placée en Provence, et même à Monaco; ce qui me mit à portée de visiter une partie de la côte de Gènes et de visiter le cours du Var.

Le prince souverain de Monaco, de la maison de Matignon, avec lequel j'avais servi, me reçut parfaitement dans ses États. Je vis, dans sa petite cour, des échantillons de tout ce qui tient à la souveraineté. Le bataillon français qui y était en garnison ne me prit pas plus de temps pour son inspection qu'il ne m'en fallut pour parcourir tous les États du prince, d'autant que je n'avais à vérifier que

son instruction, le premier bataillon de ce régiment étant en garnison à Marseille, et toute la partie administrative et financière de ce corps devant être examinée dans cette ville.

Marseille, que je connaissais déjà, mais où je fis, cette année, un séjour un peu long, me parut une des villes les plus agréables du royaume. La richesse qu'un commerce considérable en tout genre y accumule, la gaîté des habitans et leur goût pour le plaisir, y donnent un air de fête à tous les jours de la semaine. Nulle part les mœurs ne sont plus faciles, et je m'exprime avec modération; aussi, les commandans et les chefs des régimens qui y sont en garnison, ont besoin d'user de la plus grande sévérité pour maintenir les troupes dans la discipline, et pour que les soldats, et même les officiers, ne se livrent pas à tous les excès dont la facilité leur est présentée à tous les instans.

Il m'y arriva une aventure assez romanesque, et du genre de celles qu'on dit assez fréquentes en Italie.

J'étais allé au spectacle, et je m'étais promené dans tous les quartiers de la ville, pendant le temps qu'avait exigé le travail de mon inspection. Je partis l'après-midi pour me

rendre à Aix, où je couchai. Je comptais en partir le lendemain, pour continuer ma route, quand, en me promenant pendant qu'on préparait mon déjeûner, je vis s'approcher de moi un homme qui venait d'arriver à cheval au cabaret où j'avais couché, et qui me remit une lettre. Je ne fus pas peu étonné de voir qu'une femme, dont je ne connaissais ni le nom ni la figure, m'écrivait, pour m'engager, d'après ma réputation de galanterie, à revenir passer douze heures à Marseille, m'assurant qu'elle chercherait à me les rendre agréables. Elle m'indiquait l'auberge du faubourg où je devais descendre, si je cédais à sa proposition. Elle m'engageait à venir seul, et m'annonçait que, si, par le retour de l'exprès qu'elle m'avait dépêché, elle apprenait que je fusse déterminé à la satisfaire, je trouverais tout préparé, et qu'elle se chargerait de tous les arrangemens convenables à ses projets.

J'hésitai quelque temps avant de me déterminer à suivre une aventure de cette espèce; mais enfin, la nouveauté, et le peu d'inconvéniens que je trouvai à laisser mes gens à Aix, où, n'étant arrivé que la veille, je n'étais point connu, me décidèrent. Je renvoyai l'exprès, en l'assurant que j'arriverais le soir à Marseille, et que je me rendrais au lieu désigné. Je donnai à mes

gens l'ordre de m'attendre; je pris une voiture publique, et j'arrivai à l'auberge indiquée, sur les sept heures du soir. Je ne dois pas oublier de dire, pour donner une idée de la facilité des mœurs du pays, qu'une femme de l'ordre de la bourgeoisie, qui se trouvait au lieu où je louai une voiture à deux places pour Marseille, me pria de me charger, pour la route, d'une grande et jeune fille de dix-sept ans, qui devait se rendre d'Aix à Marseille, et qu'ayant accepté sa proposition, elle nous donna un panier d'excellent raisin pour nous rafraîchir pendant le voyage. L'espèce d'aventure que je m'étais déterminé à courir me mit seule en garde contre la séduction des charmes de ma compagne de route; je voulus me ménager, pour mériter les avances que la dame marseillaise m'avait faites. J'arrivai au lieu indiqué; j'y trouvai un souper préparé; et, entre dix et onze heures du soir, le même homme qui m'avait apporté la lettre à Aix, vint me prendre, et me conduisit en silence dans une fort belle maison sur le Cours, et m'introduisit dans l'appartement de la fille d'un très-gros négociant, d'où je ne sortis qu'au point du jour, pour retourner à Aix, rejoindre mes gens et continuer ma route. Quelques frais en tout genre que fit la dame

inconnue pour me dédommager de ma course, je regrettai, pendant mon retour, de n'avoir pas borné à ma jeune compagne de voyage tous les hommages de ma galanterie.

Le duc d'Aiguillon, qui s'était bientôt lassé des embarras du département de la guerre, y avait fait placer le marquis de Monteynard, pour ne se réserver que le ministère des affaires étrangères et la haute main sur tous les autres départemens.

Le marquis de Monteynard, ancien lieutenant-général, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis et inspecteur-général d'infanterie, jouissait de la meilleure réputation, tant dans le militaire que dans tout le royaume. Ce choix aurait, à tous égards, mérité l'approbation générale, si le marquis de Monteynard, qui s'était toujours occupé utilement de tout ce qui avait trait à l'art militaire, et dont la probité la plus sévère formait le caractère principal, avait eu les talens nécessaires pour représenter et se soutenir au milieu d'une cour corrompue et pleine d'intrigues de toutes les espèces. Le matériel du département de la guerre se soutint parfaitement pendant son administration; mais le secrétaire-d'Etat, car le marquis de Monteynard ne fut jamais ministre d'Etat, ne jouit jamais, à Versailles,

d'une considération de crédit; et ce qui y nuisit le plus, fut, aux yeux des gens raisonnables et sensés, ce qui lui mérita leur véritable estime. Il fit le bien autant qu'il lui fut possible de le faire, mais il n'en eut pas le pouvoir autant qu'il eût été à désirer.

La position de l'Europe était, en général, assez tranquille, depuis la paix de 1763; et la seule occupation de la Corse avait, pendant quelques momens, fait sortir de l'inaction une légère portion du militaire français. Mais cette conquête avait été plutôt le fruit de l'intrigue que des dispositions militaires: cette ébulition politique n'avait fait qu'effleurer la surface calme de l'empire.

Les troubles et les dissentions intérieures de la Pologne avaient occupé les puissances du nord de l'Europe. Dans ce malheureux royaume, destiné, par sa propre constitution, à devenir tôt ou tard la proie des puissances qui l'avoisinent, la couronne étant élective, nourrissait secrètement l'espoir de tous les magnats, qui cherchaient à se former un parti pour le moment à prévoir d'une nouvelle élection. Si les intrigues n'avaient eu lieu que dans l'intérieur du royaume, on aurait pu espérer que l'émulation réciproque des candidats les aurait portés à disputer entre

eux de talens et de mérite, et que leur attention pour le peuple et leur humanité seraient devenus le premier titre pour faire pencher la balance des suffrages en leur faveur. Mais ces principes, purement moraux, et qui avaient été déterminans, lors de l'acceptation libre et unanime de la constitution, n'étaient plus que des êtres idéaux; et, soit à la cour de Vienne, soit à celle de Pétersbourg, soit même à Constantinople, on avait vu de grands seigneurs polonais cultiver et mendier des protecteurs et des protections diamétralement opposés aux véritables intérêts de la Pologne.

Ces intrigans foulaient les peuples de leurs possessions territoriales, pour fournir à leur luxe et au succès de leurs intrigues dans ces différentes cours.

Depuis l'accroissement énorme de la puissance russe, et depuis surtout que la protection de l'immortelle Catherine avait placé la couronne de Pologne sur la tête du roi actuel, Pétersbourg était devenu le rendez-vous d'une grande partie des magnats qui avaient pris le parti de l'opposition, par jalousie, contre le gouvernement polonais, tandis que d'autres étaient allés en Turquie chercher un appui, en montrant au Divan des possibi-

lités d'accroissement aux dépens de la république de Pologne.

Le comte de Broglie, ambassadeur de France à Varsovie, avait, comme il le devait, rendu compte au duc de Choiseul de ces discussions intestines; et son esprit brouillon les avait peut-être fait naître, et très-sûrement les avait alimentées par l'espoir de la protection de la France. Le duc de Choiseul, dont le but unique était de servir le goût du Roi pour la paix, sans se refuser entièrement aux ouvertures des Polonais, les avait entretenus d'espérances; et la boutique diplomatique de Favier et de ses élèves avait abondé en mémoires et en projets sur les partis différens que la cour de France pouvait tirer des troubles de la Pologne, pour servir la politique française dans les cabinets de l'Europe. Mais le ministre, en accueillant les projets et en flattant l'amour propre de Favier, ne s'en servait que pour occuper, à Varsovie, le comte de Broglie, dont il aurait craint l'esprit remuant et tracassier, à Versailles. Seulement, il avait permis à quelques officiers français de passer en Pologne, sous le prétexte de voyager, et les avait adressés à l'ambassadeur.

Favier avait trop d'esprit, ainsi que ses adhérens, pour ne pas s'apercevoir que de

duc de Choiseul n'avait pas sérieusement le désir d'agir ouvertement en Pologne ; et, dès qu'il put démêler que le crédit du ministre diminuait, il prit d'avance ses moyens vis-à-vis de son compétiteur, et se trouva en mesure quand le duc d'Aiguillon fut placé à la tête des affaires étrangères. Celui-ci, qui désirait marquer son début par quelque opération un peu marquante, s'occupa plus essentiellement des affaires de Pologne ; et, voulant soutenir plus efficacement les dissidens, qui avaient pris les armes, il y fit passer M. de Choisy, officier de réputation et d'exécution, et le fit suivre par beaucoup d'autres Français, parmi lesquels on distinguait le jeune du Mourier, fils d'un commissaire des guerres, actif, intelligent, plein de feu, d'impudence et d'audace ; l'un des principaux élèves de Favier, qui, lui ayant reconnu des talens, et beaucoup d'indifférence sur le choix des moyens qui pouvaient le faire parvenir, l'avait adopté comme son élève chéri, et avait mis en lui toute sa confiance.

Les mémoires du temps ont parlé de tout ce qui a trait à cette commotion ; ils ont raconté le siége de Cracovie avec assez de détails pour que, n'ayant eu aucune part à toute cette affaire, je n'en parle ici que pour

faire connaître que, la volonté du Roi étant de maintenir le royaume en paix, ses ministres ne pouvaient intervenir que par de très-petits moyens dans la politique de l'Europe. La considération française en souffrit dans les pays étrangers, lorsque les cabinets ne purent plus douter que, malgré sa force et sa puissance réelle, la France, sans laquelle, depuis plus d'un siècle, rien ne pouvait se faire en Europe, demeurait inactive, et que le cabinet de Versailles voyait, sans y prendre part, tous les changemens qui se faisaient ou se projetaient dans le Nord, et l'extrême prépondérance qu'y acquérait la Russie, qu'on pouvait craindre de voir devenir, dans un temps prochain, la dominatrice de cette partie de l'Europe, et prête à asservir à ses volontés, non-seulement la Pologne, mais même la Suède et le Danemarck.

Ce qui m'a engagé, surtout, à dire un mot du rôle que la France joua dans les troubles de la Pologne, c'est que j'aurai, dans la suite, à parler du sieur du Mourier, qui y fut chargé d'une mission et de détails, soumis depuis à mon examen, et qui amenèrent la connaissance que j'eus de l'activité de son esprit, de sa capacité, et même

de quelques bonnes qualités qu'il avait alors, malgré son immoralité.

L'année 1773, outre mon assiduité à la cour, mon service auprès de M. le comte de Provence, et les voyages que j'étais obligé de faire pour mes inspections, m'offrit un nouveau genre d'occupation.

En 1769, M. le duc de Choiseul avait fait passer le régiment de Royal-Comtois à l'Ile-de-France. M. le comte de Noé, colonel de ce régiment, eut la permission, vu le mauvais état de sa santé, et ses affaires personnelles, de ne point passer en Asie avec son régiment. Ce corps était du nombre de ceux dont l'inspection m'avait été précédemment confiée, et j'avais été chargé d'en faire les revues avant son départ. La lieutenance-colonelle y ayant vaqué, le duc de Choiseul y avait nommé le chevalier de la Motte, qui en était major, et la majorité fut donnée au comte de Cheneault.

Le chevalier de la Motte, de la province de Bretagne, homme d'esprit, de connaissances, de talens militaires, avait de la hauteur, et le caractère un peu dur et caustique; mais il portait une grande exactitude sur toutes les parties de la discipline et du service militaire. Il avait acquis l'estime des officiers du régiment

de Royal-Comtois; mais il n'avait point d'amis dans le corps. Le comte de Cheneault, qui le remplaça comme major, était un jeune homme d'une assez belle figure, de mœurs fort douces; tenant, par des liens de parenté, au chevalier de la Motte, et plus encore par ceux de l'amitié. Il avait beaucoup d'aménité dans le monde; et cependant il était plein de zèle pour la régularité du service.

Le reste du corps était composé d'assez bons officiers, mais il n'y avait que trois ou quatre sujets qui eussent de l'esprit : deux surtout en avaient plutôt les inconvéniens que les agrémens; ils étaient durs, méchans, jaloux et portés à l'insubordination.

Tous les défauts que ces officiers pouvaient avoir n'étaient d'aucune valeur en France, où les troupes étaient, à cette époque, contenues par la discipline, à laquelle on pouvait reprocher d'être poussée trop loin, par l'imitation des troupes allemandes, que nous avions peut-être outrée pour des minuties.

Le duc de Choiseul réunissait alors les départemens de la guerre et de la marine; mais il portait la plus grande attention à maintenir ces deux départemens dans leurs limites respectives, et à ne les pas laisser empiéter l'un sur l'autre, dans les parties de service où le

corps des troupes de terre devait servir avec les chefs ou le corps des troupes de la marine.

Le chevalier des Roches, capitaine de vaisseau, partait pour aller prendre possession du gouvernement de l'Ile-de-France, et devait s'embarquer et faire la traversée avec l'état-major et une partie du régiment de Royal-Comtois; qui, une fois arrivé à sa destination, devait être sous ses ordres, mais, pendant la traversée, n'en devait recevoir que de son lieutenant-colonel. M. le duc de Choiseul, d'après les principes qui le dirigeaient dans l'administration de ses deux départemens, avait voulu mettre une ligne de démarcation bien distincte entre la police nécessaire à tout ce qui avait trait à la colonie de l'Ile-de-France, qui devait être entièrement soumise au gouverneur-général, et la police, le service et la discipline du régiment de Royal-Comtois, qui ne devaient ressortir que du lieutenant-colonel et de l'état-major de ce corps. En conséquence, il fit expédier un brevet d'inspecteur temporaire de ce régiment au chevalier de la Motte-Geffrard, lieutenant-colonel.

Cette mesure déplut souverainement au chevalier des Roches. Dès les premiers momens de la traversée, il jugea qu'avec cette

autorité, et d'après le caractère du lieutenant-colonel, il trouverait en lui, pendant son séjour à l'Ile-de-France, un censeur incommode de ses actions, et le considéra dès-lors comme son ennemi. Dans une des relâches, le gouverneur et le lieutenant-colonel se séparèrent et s'établirent sur deux bâtimens différens pour le reste du voyage, et le hazard fit que, dans le vaisseau monté par le chevalier des Roches, se trouvèrent ceux des officiers dont j'ai parlé plus haut, et qui étaient jaloux du lieutenant-colonel.

Les mêmes dispositions et les mêmes inclinations opérèrent bientôt le rapprochement du gouverneur et de ces officiers. Fort peu de temps après leur réunion en totalité à l'Ile-de-France, l'éloignement de ces officiers pour M. de La Motte se manifesta; les choses furent progressivement portées au point qu'une scission entière s'opéra; que les deux partis, une fois prononcés, s'attaquèrent réciproquement par des mémoires qui participèrent de l'aigreur qui les animait; le caractère du lieutenant-colonel se déploya en sévérité, quand il se vit attaqué personnellement; et cette affaire qui, dans le principe, aurait pu et dû n'avoir aucune suite, surtout si l'autorité du gouverneur y était intervenue, comme le bien

du service du Roi l'aurait exigé, devint si sérieuse, que le ministre se vit dans la nécessité de faire repasser le régiment en France, et de rappeler le gouverneur-général.

A l'arrivée du régiment de Royal Comtois, M. le marquis de Monteynard, alors secrétaire d'état de la guerre, prit les ordres du Roi pour faire rassembler un conseil de guerre qui prononçât sur cette affaire, que le temps et l'éloignement avait rendue majeure pour la discipline militaire, et sous tous les rapports.

Ce conseil de guerre fut composé d'un ancien lieutenant-général président, de deux lieutenans-généraux inspecteurs, l'un de cavalerie, l'autre d'infanterie, de quatre maréchaux de camp inspecteurs, et d'un maréchal de camp inspecteur, chargé de faire l'office de procureur-général rapporteur.

Le président fut M. le comte du Muy. Il avait été menin et ami de feu M. le Dauphin. Ce dernier titre suffirait pour son éloge, mais on peut ajouter que c'était un de nos officiers-généraux les plus studieux, les plus appliqués à leur métier, et l'un des plus honnêtes gens du royaume.

Le comte de Chabo-la-Serre fut un des deux lieutenans-généraux adjoints au comte

du Muy. Il s'était fait la plus brillante réputation à la guerre, où il avait commandé la Légion Royale, formée de toutes les troupes légères et corps francs qu'on avait créés pendant les guerres de Bavière, de Bohême et de Flandre, pour les opposer aux hussards et autres troupes du même genre, que l'Impératrice-Reine avait tirées de la Hongrie, et qui, dans les premiers temps de ces guerres, avaient fort embarrassé et fatigué les troupes de ligne françaises.

Le marquis de Lugeac fut le second des lieutenans-généraux adjoints. Connu par sa belle figure, lors de son entrée dans le monde, et par les bontés du Roi, il avait servi avec distinction pendant la guerre de 1741, où il commandait le régiment de Beauvoisis, à la tête duquel il reçut une blessure très-grave au visage. Sa valeur était aussi estimée que son zèle pour sa profession. Il avait été un des premiers et des plus ardens amateurs des réformes et de la discipline allemande, lorsqu'on voulut l'établir dans l'armée française. Sa réputation était intacte; il était capitaine-commandant des Grenadiers à cheval.

Les comtes de Rochambeau et de Caraman, le baron de Vioménil, et le chevalier de Sarsfield, tous inspecteurs, soit de cavale-

rie, soit d'infanterie, étaient les autres membres de ce conseil, dont je fus nommé rapporteur. Le sieur d'Avranges, mon secrétaire, depuis que j'étais inspecteur, fut nommé secrétaire du conseil de guerre.

Le comte de Rochambeau, dont la mère avait été gouvernante des enfans de M.gr le duc d'Orléans, lui avait fait obtenir, par ce canal, le régiment de la Marche, à la tête duquel il avait été blessé, et qu'il quitta ensuite pour prendre le commandement du régiment d'Auvergne. Il avait acquis à la guerre de la réputation; mais sa figure ne faisait pas présumer la franchise, et n'était pas faite pour faire naître la confiance qu'il méritait peut-être. En tout, il était plus craint qu'aimé dans l'infanterie.

Le comte de Caraman, neveu du maréchal de Broglie, et jouissant d'une grande fortune, avait bien servi, pendant la guerre, à la tête d'un régiment de dragons de son nom. Il avait épousé une princesse de Chimay, nièce du prince de Beauveau et de la maréchale de Mirepoix, qui, dans le temps de son intimité avec la marquise de Pompadour et le duc de Choiseul, lui avait fait avoir une inspection de cavalerie. Franc, loyal, très-bon officier, il était généralement aimé dans les troupes.

Le baron de Vioménil, de la province de Lorraine, fils d'un lieutenant-colonel du régiment de Limousin, avait un extérieur très-agréable; sa franchise et son courage étaient éprouvés. Il s'était distingué à la guerre, à la tête des troupes légères, et s'était concilié l'estime presque générale. Aussi aimable dans la société que brillant au coup de fusil, c'est avec l'assentiment de tout le monde qu'il avait obtenu une inspection générale. Il en avait dignement rempli les devoirs; il était plein de bonne volonté et de talens militaires.

Le chevalier de Sarsfield, d'origine irlandaise, avait infiniment d'esprit. Il avait servi dans l'état-major de l'armée. Sa figure ne prévenant pas en sa faveur, peut-être ne lui rendait-on pas toute la justice qu'il méritait. Il était craint des troupes dont l'inspection lui était confiée; on lui trouvait le propos dur et fécond en sarcasmes; et comme, avant d'être officier-général, il n'avait jamais commandé aucun corps, les officiers particuliers, qui l'auraient fait connaître, s'ils avaient servi sous lui, ne pouvaient détruire une espèce de prévention défavorable qui s'était établie, et que je suis bien loin de partager. Son zèle pour les innovations, et son rigorisme sur

toutes les parties de la nouvelle discipline lui avaient été nécessaires pour parvenir à la place d'inspecteur de cavalerie.

Après avoir parlé des sept officiers-généraux qui composaient le conseil de guerre, je ne me tairai pas sur mon propre compte. Je ne cacherai pas que je n'aurais eu que des grâces à rendre à la nature et à la fortune, puisque la première m'avait très-bien traité dans la distribution des dons que j'en avais reçus, et que la seconde ne m'avait refusé aucune de ses faveurs, si la nature, en me donnant un tempérament de feu, n'avait pas mis dans mon cœur tous les désirs de l'incontinence, et si la fortune ne m'avait pas offert tous les moyens de les satisfaire. Assez indifférent sur les engagemens que je pouvais former, et qui étaient toujours subordonnés à mes devoirs ou au plan d'ambition que je m'étais fait de bonne heure, je peux me reprocher de n'avoir pas toujours assez pris en considération la méchanceté des hommes, et l'importance qu'elle peut donner à ce que je traitais de misères. J'aurais dû sentir que ce qui ne méritait aucune attention, tant que ma position n'était pas assez marquante pour exciter la jalousie, prendrait un caractère différent quand mon sort m'aurait fait des en-

vieux et des censeurs, qui ne manqueraient pas de faire sonner bien haut ce qu'ils appelaient mon libertinage. Je peux cependant me flatter, sans orgueil, que je jouissais de l'estime et de la bienveillance de presque tous mes camarades, et que je n'étais pas vu de mauvais œil dans les troupes que j'inspectais, ni dans le reste de l'armée.

Le sieur d'Avranges, mon secrétaire, était un très-bon sujet, écrivant et dessinant parfaitement. Entré chez moi fort jeune, il était fort étourdi; mais il se corrigea bientôt de ce défaut, en avançant en âge. Ses bonnes qualités lui avaient acquis mon entière confiance. Actif, intelligent, fidèle, il sut, pendant la durée du conseil de guerre, mériter les bontés de M. le comte du Muy et de tous les officiers-généraux qui le composaient.

Dès que j'appris que le secrétaire d'état de la guerre m'avait désigné pour faire les fonctions de procureur-général de ce conseil de guerre, j'appréciai tout le travail auquel cette commission allait m'assujétir; j'appréciai encore mieux tout ce qui me manquait de connaissances essentielles pour la remplir dignement. Je pris mon parti sur-le-champ, et je choisis le criminaliste le plus en réputation à Paris, pour le prier de m'instruire des formes

légales que j'ignorais. Je passai cinq heures par jour, dans son cabinet, à étudier et à écrire, sous sa dictée, des cahiers sur toutes les formes d'instruction de procès criminels. Il me fit connaître la marche que je devais suivre; et, comme on m'avait remis un précis des comptes rendus, d'après lesquels M. de Monteynard s'était décidé à proposer au Roi de soumettre la connaissance de cette affaire à un conseil de guerre, mon criminaliste me fit ma leçon sur les formes à suivre. Ma très-excellente mémoire me servit à les apprendre et à me les rendre familières; et les cahiers que j'avais écrits ne me devinrent nécessaires que pour les cas particuliers et imprévus qui se présentèrent pendant le cours de l'instruction. J'oubliai tout, je négligeai tous mes plaisirs, pendant le peu de temps qui me restait, pour ne m'occuper que des moyens de mériter la marque de confiance qui m'était accordée.

Nous fûmes tous rendus à Lille, où devait s'assembler le conseil de guerre, au jour indiqué, ainsi que tous les officiers accusés, accusateurs ou témoins. Après les préliminaires nécessaires de la communication réciproque de toutes nos instructions respectives, M. le comte du Muy, président, régla les

heures des assemblées, les formes à y établir, et me donna l'ordre de commencer l'instruction du procès et les informations. Occupé uniquement de mon objet, ce temps est le seul de ma vie où je n'ai mêlé aucune distraction aux affaires dont j'ai été chargé.

Ayant eu dans mon inspection le régiment de Royal-Comtois, plusieurs années de suite, avant son embarquement pour l'Ile-de-France, j'en connaissais à fond tous les sujets, à l'exception du major Cheneault, qui n'avait été nommé que fort peu de temps avant le départ. J'avais eu même de l'inclination pour M. de Romecourt, qui, étant l'ancien des dénonciateurs et accusateurs du lieutenant-colonel, se trouvait un des plus marquans dans cette affaire.

A la suite de trois jours d'un travail continuel, je fus en état de faire mon premier rapport au conseil de guerre, et de donner aux juges la première connaissance des faits qui avaient amené l'accusation sur laquelle ils avaient à prononcer. Après les plus mûres délibérations, car la sagesse, la prudence et la probité de M. le comte du Muy ne négligèrent rien, nous fûmes tous unanimement d'avis de suspendre les opérations du conseil, et d'expédier un courrier au ministre de la

guerre, pour l'instruire que le chevalier des Roches, gouverneur-général de l'Ile-de-France, nous paraissait intéressé au premier chef dans l'affaire, soit parce qu'il s'était prononcé contre le lieutenant-colonel, et pouvait être soupçonné d'avoir favorisé le parti de l'insubordination, soit comme n'ayant pas usé des pouvoirs très-étendus qu'il avait, pour arrêter, dès le principe, la fermentation qui s'était manifestée dans le régiment. Le conseil de guerre demandait la présence de M. des Roches à Lille, parce qu'il lui paraissait dans l'intérêt de la justice et du bien du service du Roi, que cet officier du corps de la marine fût lui-même soumis au conseil de guerre, quand même les ministres du Roi jugeraient nécessaire d'adjoindre aux officiers-généraux de terre qui le composaient, des officiers-généraux du corps de la marine royale.

Je fus chargé de rédiger cette dépêche très-intéressante, qui, signée par tous les membres du conseil, fut portée à Versailles par un courrier.

Le marquis de Monteynard saisit très-bien le plan du conseil de guerre; il l'adopta, et fit les démarches nécessaires pour lui procurer son plein et entier effet. Mais ce qui eût été tout simple et dans l'ordre, si les ministres

l'eussent prévu, souffrit les plus grandes difficultés, causa les plus vives discussions, et la demande du conseil finit par être repoussée, parce que les amis et les protecteurs du gouverneur-général, jugeant tout le danger qu'il pouvait courir, firent tous leurs efforts pour parer ce coup, et surent tirer parti des dispositions de jalousie qui pouvaient exister entre les secrétaires d'état, pour faire refuser l'attribution demandée et la présence du gouverneur-général à Lille, même avec l'addition d'officiers-généraux de la marine aux officiers-généraux de terre que la cour avait nommés juges de cette affaire.

Le retour du courrier qui nous annonça ce refus, mit le conseil de guerre dans la nécessité de reprendre ses séances. Après trois semaines de confrontations, de recollemens, et après avoir rempli les formes légales les plus minutieuses, le conseil rendit un jugement très-motivé qui lava entièrement et déchargea de toutes accusations le sieur de la Motte-Geffrard, lieutenant-colonel du régiment de Royal-Comtois, déclara les sieurs de Martemprey, de Romecourt, les sieurs de Mengaud et Bousquet, auteurs de toutes les dissentions, et proposa à Sa Majesté les punitions que les juges croyaient devoir être or-

données contre les coupables et délinquans.

Cette sentence, après avoir reçu la sanction du Roi, ayant été exécutée dans tous ses points, imprimée et rendue publique par ordre du conseil d'état, envoyée à tous les différens corps de l'armée, dans les places de guerre et dans toutes les provinces, je me crois dispensé d'en rapporter ici le contenu. Je me contenterai de dire que M. le comte du Muy et tous les juges du conseil, crurent de leur sagesse de faire connaître la forme dans laquelle ils avaient procédé dans cette affaire, et firent déposer, lorsque la sentence eut reçu la sanction du Roi, toute la procédure au greffe du conseil de guerre, et firent avertir tous les officiers de la garnison et tous les particuliers connus de la ville, qu'ils pouvaient aller en prendre lecture et vérifier toutes les pièces, que le sieur d'Avranges, secrétaire du conseil, avait ordre de leur communiquer. Cette précaution était faite pour fermer la bouche à tous ceux qui, par quelqu'intérêt particulier ou par quelque fausse apparence d'humanité, auraient été disposés à blâmer la rigueur ou à censurer la marche qu'avait suivie le conseil de guerre.

Les peines infinies que je me donnai, tant avant que pendant tout le temps que dura le

conseil de guerre, furent abondamment payées par l'approbation du comte du Muy, et l'amitié, du moins apparente, de tous les membres du conseil de guerre; par les éloges que fit de moi le marquis de Monteynard, dans le compte qu'il rendit au Roi; par la manière dont le monarque m'accueillit quand je reparus à Versailles, et par l'opinion publique, lorsque la sentence et toutes les pièces de cette affaire intéressante furent connues par l'impression.

Le sieur d'Avranges recueillit aussi le fruit de son travail, car, pour le récompenser, le Roi m'ayant accordé le droit de nommer un commissaire des guerres, droit inhérent à la dignité d'un maréchal de France, et que chacun d'eux exerce, lors de sa promotion, je nommai le sieur d'Avranges, qui, de ce moment-là, en eut l'exercice, sans cesser d'être mon secrétaire.

La forme très-légale que j'avais donnée à la marche de cette affaire, fut approuvée de mon criminaliste, M. Perronneau, auquel je la soumis à mon retour, et me fit beaucoup d'honneur dans le public.

Mon séjour à Lille ne m'empêcha pas de faire, cette année, l'inspection des troupes dont j'étais chargé. Ce fut pendant mon séjour

en Bretagne, pour mes revues, que je fis plus ample connaissance de M. le marquis, depuis maréchal d'Aubeterre, qui y commandait, et qui avait été ambassadeur de France à Vienne. Il avait succédé, dans le commandement de la Bretagne, au duc d'Aiguillon. Avant d'être employé dans les affaires étrangères, il avait eu un régiment d'infanterie, et avait servi avec distinction. C'était un homme d'un bon esprit, très-exact à remplir lui-même et à faire remplir par les autres les devoirs relatifs au service du Roi. Il tenait un état considérable; c'était un des derniers, parmi les hommes de cour, qui eussent conservé les manières des grands seigneurs, tels qu'ils étaient sous le règne de Louis XIV. Lorsqu'il eut quitté le commandement de la Bretagne, la maison qu'il tint à Paris eut le même caractère de magnificence décente, et fut toujours une exception au genre de liberté un peu cinique qui pervertit insensiblement les sociétés de Paris. Il sut mériter, jusqu'à sa mort, les respects qu'on devait à ses mœurs et à son honorable conduite dans tous les emplois qu'il avait occupés, et se concilier en même temps l'amitié et l'attachement de toutes les personnes qui avaient eu des relations avec lui.

Les momens que je passais à Paris, dans les intervalles de mes différens services, étaient employés à cultiver toutes les personnes avec lesquelles j'avais des liaisons, surtout M. le comte et M.me la comtesse de Maurepas. L'âge n'avait rien changé à leurs qualités essentielles et sociales; l'esprit aimable et très-cultivé de M. de Maurepas avait encore toute la fraîcheur de la jeunesse; sa plaisanterie vive et ses réparties pleines de sel attique, étaient toujours du même agrément. Ma liaison avec le mari et la femme, qui prenait tous les jours plus de force, était le simple effet d'un pouvoir attractif qu'ils avaient sur moi, et ne pouvait être soupçonnée d'aucun motif d'intérêt particulier ou d'ambition; car, à l'époque dont je parle, il était impossible de prévoir le rôle qu'aurait à remplir M. de Maurepas.

Dans le commencement de l'année 1774 je reçus, de la cour de Vienne, le diplôme de prince de l'Empire, que j'avais sollicité, d'après les titres que j'ai précédemment fait connaître. Le Roi me permit de l'accepter et d'en porter les décorations. Cette affaire, quoique fondée en droit, et sollicitée par l'ambassadeur de France, avait souffert de longs retards, à cause de la marche ordinaire de la

chancellerie impériale. Les frais indispensables de la sollicitation se montaient à plus de cent mille francs, en y comprenant toutes les dépenses que j'avais été obligé de faire, depuis que j'avais formé ma demande, et pour les recherches à faire dans les bureaux de la chancellerie, afin de retrouver les originaux des titres qui fondaient ma prétention.

La tendre amitié du marquis d'Entraigues jouissait, sans envie, de tous les accroissemens de ma fortune; notre liaison n'en devenait que plus intime. Il avait su conserver, par son aménité, par la douceur de ses mœurs, par sa sagesse circonspecte, les bontés signalées du Roi, malgré toutes les différentes intrigues qui avaient divisé la cour. Son cœur fut très-douloureusement affecté de la mort de Louis XV, enlevé par la petite vérole, le 10 mai 1774.

* * *

Ce grand événement changea entièrement la face des choses, non-seulement à la cour, mais dans toute la France. Il influa sur la politique de toute l'Europe. A un roi, sur le trône depuis près de soixante ans, succéda un jeune prince de vingt ans, qui, quoique marié depuis quatre ans, n'avait encore aucune connaissance des affaires. Frappé de ce changement imprévu, toute la cour attendait avec

un frémissement mêlé de crainte, quel parti allait prendre Louis XVI; et, dans ce moment peut-être, le jeune Roi était l'homme le plus embarrassé de son royaume, comme il en fut, plus tard, le plus malheureux.

La jeune Reine, qui, depuis qu'elle était en France, n'avait eu d'autre soin que celui de plaire et de présider la cour la plus polie et la plus brillante de l'Europe, partagea naturellement l'embarras de son époux. Accablés tous les deux du poids énorme et inattendu dont ils se trouvaient surchargés, n'osant s'ouvrir à personne sur leurs anxiétés, et ceux qui les avaient jusqu'alors entourés, n'osant se mettre en avant et solliciter leur confiance, ces deux augustes époux se déterminèrent à se jeter dans les bras de madame Adélaïde, leur tante, pour la prier de les aider de ses conseils.

Cette princesse, pleine d'esprit et de sagesse, reçut avec amitié cette marque de confiance. Plongée dans la plus affreuse douleur de la perte d'un père qu'elle aimait tendrement, elle répugnait à toute autre occupation; mais la grandeur de l'objet sur lequel elle était consultée l'arracha malgré elle au sentiment pénible dont elle était obsédée.

Après avoir fait le tableau de l'état de la

cour, passé en revue tous les hommes d'état qui avaient une réputation, et mûrement pesé les ressources de leur génie, et les dangers et les inconvéniens qui pouvaient résulter du choix à faire, ces augustes personnages arrêtèrent leur indécision entre le rappel de deux anciens ministres du feu Roi.

La jeune Reine penchait en faveur du duc de Choiseul, tant à cause des liaisons de toutes les personnes qui l'entouraient avec cet ex-ministre, qu'à cause de la reconnaissance qu'elle croyait lui devoir, pour avoir décidé Louis XV à la choisir pour régner sur le plus beau royaume de l'Europe; mais son penchant ne l'empêchait pas de sentir tous les dangers qui résulteraient de la haine et de l'esprit de vengeance que le duc de Choiseul, revenant à la tête des affaires, pourrait rapporter à la cour; aussi bien sa disgrâce étant récente, et les plaies en saignant encore, on pouvait tout appréhender de leur effet.

Le temps était trop urgent pour que la Reine pût consulter sa mère, l'Impératrice-Reine, et madame Adélaïde avait nommé M. de Maurepas. Elle avait fait l'éloge de son habileté dans les affaires, de son esprit, de ses connaissances administratives, que ses ennemis même ne contestaient pas. Éloigné des affaires depuis

vingt-cinq ans, et disgracié par le crédit de madame de Pompadour, il avait vu disparaître de la cour tous les personnages dont il pouvait avoir eu à se plaindre; on pouvait donc présumer qu'il n'apporterait au ministère aucun autre intérêt que celui de l'Etat, et le désir bien naturel de justifier, dans sa vieillesse, tout ce que son esprit et ses talens lui avaient acquis de réputation dans son premier ministère.

Une fois décidé sur le choix à faire, cet auguste conseil se promit de garder le secret sur la résolution qu'il avait prise. Il fut convenu que madame Adélaïde manderait le comte de Maurepas chez elle, et que ce serait dans son cabinet intérieur qu'aurait lieu la première entrevue; car le Roi, non plus que la Reine, n'avaient jamais vu M. de Maurepas, et lui-même ne les avait jamais aperçus qu'en passant pour une promenade, et par une fenêtre.

M. le comte de Maurepas ne désirait point de rentrer en place; il était bien loin surtout de s'attendre au message qui lui fut adressé. Sa surprise fut extrême; et, après avoir beaucoup réfléchi avant de répondre, et consulté madame de Maurepas, sans l'avis de laquelle

il ne faisait rien, ils se déterminèrent tous deux à refuser, en alléguant leur grand âge et les fréquentes attaques de goutte auxquelles M. de Maurepas était sujet, qui le mettraient nécessairement dans l'impossibilité de suivre les affaires avec toute l'activité qu'elles exigeaient.

Mais un second courrier de madame Adélaïde, plus pressant que le premier, le décida pourtant à se rendre, sur-le-champ, dans le cabinet de cette princesse, où il trouva le Roi, qui l'accueillit avec une extrême bonté, et lui déclara qu'il l'avait choisi pour être le dépositaire de toute sa confiance.

Louis XVI m'a dit depuis que, malgré la distance énorme de l'âge de M. de Maurepas au sien, dès les premiers momens de cette importante entrevue, il avait été étonné et séduit par la fraîcheur de l'esprit et les grâces de la conversation de l'aimable vieillard; et la Reine mit en usage tous les charmes dont la nature l'avait douée, pour séduire M. de Maurepas. Tout ce qui avait trait à son établissement à Versailles avait été réglé d'avance. Le Roi lui avait fait préparer un appartement au-dessus du sien et si à portée, que, par la communication facile et prompte

d'un petit escalier, il pouvait le voir, à tous les momens du jour, sans cérémonie et sans suite.

La comtesse de Maurepas vint à Versailles, fut présentée à la Reine, qui, malgré son grand âge, et sa figure, qui n'avait jamais été jolie, même dans sa jeunesse, la combla de bontés, et donna, par ses démonstrations de bienveillance, le ton à toute la cour. Comme madame de Maurepas y était née, qu'elle y avait été élevée, et ne s'en était éloignée que lors de son exil, elle ne s'y trouva point déplacée. Tout en conservant le ton de dignité et de très-*bonne* compagnie de l'ancienne cour, elle eut le bon esprit d'y marier les formes de la nouvelle qui pouvaient convenir à son âge et à ses habitudes.

Le comte de Maurepas, dès le premier quart-d'heure de son installation, eut l'air d'occuper une place qu'il n'avait jamais quittée. Sa conversation générale ou particulière, son travail avec les ministres du Roi, les ambassadeurs ou les ministres étrangers, se soutint jusqu'à sa mort, avec le même ton et le même caractère, qui le faisaient rechercher à Bourges, pendant son exil, et dans sa société à Paris ou à Pont-Chartrain, depuis le moment où il avait eu la permission d'y revenir.

La mort de Louis XV avait été un coup de foudre pour la comtesse du Barry, sa séquelle, ses meneurs et ses adhérens, et pour le ministère en général. Elle avait fui de Versailles dès que le danger avait paru imminent; et, rassemblant toutes les richesses dont le Roi l'avait comblée, elle s'occupait peut-être du sort brillant qu'il lui avait assuré, beaucoup plus que des regrets de l'avoir perdu. Peut-être que, pour la première fois, depuis sa subite et incroyable élévation, elle se rappelait son ancien état, pour mieux apprécier toute la différence de celui qu'elle s'était procuré, ou plutôt qu'on lui avait procuré; car, il faut bien le dire, sa très-jolie, sa très-fraîche figure, n'avait servi qu'à en faire un mannequin que des ambitieux et des intrigans avaient fait agir et parler selon leurs vues, leurs projets et leurs intérêts.

Le duc d'Aiguillon, le chancelier de Maupeou et les autres ministres, avaient été effrayés dès les premiers momens de la maladie du Roi; ils avaient besoin de sa vie pour soutenir leur crédit et conserver leurs places. Chaque jour de cette maladie augmenta leurs sollicitudes; le terme fatal arrivé détruisit l'espoir de la favorite, et ajouta, aux craintes des autres personnes en place, la certitude de

leur destitution prochaine, et bien plus encore, la dure, mais indispensable nécessité de parader encore à la nouvelle cour, et d'être obligées d'afficher une tranquillité parfaite, quoique intérieurement déchirées par les plus cruelles angoisses.

Quelque opinion qu'ils eussent pu prendre du nouveau Roi; sur ce qu'ils en avaient vu, ils ne pouvaient savoir si le trône sur lequel il venait de s'asseoir, ne le montrerait pas différent de ce qu'il avait paru dans son enfance; ils ne pouvaient deviner en qui il placerait sa confiance, par qui il serait influencé; et se repentirent trop tard de n'avoir pas assez ménagé la nouvelle Reine, qui avait eu à se plaindre beaucoup plus qu'à se louer d'eux : mais, à son âge, on n'avait pu soupçonner qu'elle pensât à autre chose qu'à tenir sa cour et se divertir.

Les conférences du Roi et de la Reine avec madame Adélaïde, ne purent avoir lieu, sans que des gens intéressés à épier les moindres démarches de ces illustres personnages, n'en eussent connaissance. Leurs inquiétudes en augmentèrent; et l'apparition inattendue de M. le comte de Maurepas à Versailles, où il ne s'était pas montré depuis plus de vingt-quatre ans, leur fit faire les conjectures qui

devaient naturellement se présenter à leur esprit.

Le ministère de M. de Maurepas une fois déclaré, on peut aisément se faire une idée de toutes les combinaisons des courtisans sur les changemens qui allaient s'opérer.

Le Roi, dans ses conversations avec son nouveau ministre, s'occupa très-sérieusement de ces changemens; et il fut résolu entre eux que la totalité du conseil serait remplacée; mais l'objet qui exigea, sous tous les rapports possibles, les plus mûres réflexions, fut l'état de la magistrature dans toute l'étendue du royaume.

La subversion totale de l'ordre judiciaire avait porté le trouble et un germe de division éternelle dans toutes les provinces, et l'on peut même dire, dans presque toutes les familles de chaque province. Quoiqu'on ne pût pas se dissimuler qu'à cette époque, et même depuis long-temps, les abus ne se fussent multipliés à l'infini, soit dans le parlement de Paris, où la corruption était en proportion des fortunes et des circonstances dépendantes de la proximité de la cour, soit dans les autres cours de justice du royaume, auprès desquelles les commandans de province ou les intendans étaient les agens des ministres, et

faisaient jouer les mêmes ressorts; quoiqu'il fût instant, pour le bon ordre et pour l'intérêt de l'État, de porter remède aux grands abus dont le peuple avait à se plaindre, on n'aurait jamais dû, dans un temps où la corruption était portée à son comble, tenter une subversion aussi totale que celle qui fut exécutée par le chancelier de Maupeou, dont la noirceur de caractère et l'esprit de vengeance dictèrent toutes les dispositions et présidèrent à tous les remplacemens.

Au milieu de ces abus, contre lesquels on criait, avec juste raison, la base entière de l'ordre judiciaire était respectée des peuples, qui y tenaient par habitude. Chaque parlement contenait sans doute des sujets dont il était utile de se défaire; mais il en existait, et beaucoup, qui avaient les talens et les vertus de leur état; qui tenaient aux formes anciennes par principe, et qui devaient nécessairement préférer périr avec leurs compagnies, que faire partie des nouveaux tribunaux, devenus odieux.

Le chancelier de Maupeou, qui ne voulait pas reculer, fit de vains efforts pour arriver à la composition complète de tous les tribunaux. La destruction des cours des aides et des chambres des comptes, lui fit espérer qu'il

trouverait dans les membres de ces compagnies réformées des recrues pour ses nouveaux parlemens; mais, si ce moyen lui réussit en partie, si quelques-uns des membres des parlemens supprimés consentirent à prendre des places, sans s'embarrasser des suites pour leur réputation future, on est forcé de convenir que le surplus des charges vacantes fut rempli par tous ceux qui voulurent y siéger. Le besoin d'achever complètement une opération aussi considérable, que son auteur n'avait fait agréer à Louis XV, qu'en lui persuadant la facilité de son exécution, et en exagérant à ses yeux la satisfaction qu'en éprouverait le peuple, rendit beaucoup trop indifférent sur le choix des sujets qu'on admit dans les nouvelles cours. Ajoutez à cet inconvénient majeur, et destructif de toute considération, tout ce que l'intérêt particulier et l'intrigue firent imaginer dans les parlemens de province pour profiter de la circonstance d'un changement aussi total, on aura alors la mesure de toutes les idées qui durent se présenter à M. de Maurepas, lorsqu'à son avénement au ministère, il se vit obligé de se décider sur une aussi grande question.

Ses auteurs étaient anciennement sortis du parlement, lui-même y avait toujours eu beau-

coup d'amis. Lors de son exil, il avait trouvé une grande fidélité dans les membres du parlement de Paris qui lui étaient attachés. Depuis son retour, il avait conservé et étendu ses relations avec eux; et, sans prévoir que, peut-être un jour, il se trouverait dans le cas d'être juge suprême de ce qui s'était fait en 1771, il avait pu s'ouvrir avec eux sur les idées que sa grande expérience des affaires et de l'administration générale lui donnait sur le chancelier de Maupeou, sur son opération et sur la manière dont elle avait été exécutée.

Maintenir les choses sur le pied nouveau, au commencement du nouveau règne, c'était donner au chancelier, dont on voulait se défaire, une considération qui s'opposerait au repos auquel on voulait le forcer. Rappeler l'ordre ancien, sans restriction, sans conditions favorables à l'autorité royale, et nécessaires pour la réforme des abus reconnus, c'était s'assurer l'apparence d'un triomphe aux yeux de la multitude, et se faire, dès le début, une immensité d'obligés et de prôneurs.

Le choix entre ces deux partis était embarrassant pour un homme aussi éclairé que M. de Maurepas. Le bien de l'Etat lui faisait sentir l'importante nécessité de profiter de la circonstance favorable où l'ancien ordre judi-

ciaire adhérerait à toutes les formes qui lui seraient prescrites pour obtenir son rétablissement et sa réintégration. Il devait être persuadé que, si on ne prenait pas cette sage précaution, il retrouverait plus tard, dans les parlemens, les difficultés qui avaient toujours contrarié et arrêté les ministres, ses prédécesseurs, dans leurs projets de réforme.

Il sentait de plus, qu'ayant été préconisé lors de son exil, il devait soutenir sa réputation par le choix des personnes qu'il proposerait au Roi pour remplir le ministère; et, le besoin d'agir promptement l'emportant sur la nécessité de mettre, à cette grande et majeure opération, toute la réflexion et toutes les corrections que l'intérêt du royaume exigeait, le chancelier de Maupeou fut exilé, et remplacé par M. de Miromesnil, premier président du parlement de Rouen, avant la révolution de 1771, parent et ami de M. de Maurepas, avec le quel, probablement, il avait médité et préparé le retour pur et simple de l'ancien ordre judiciaire et la destruction entière de l'opération de M. de Maupeou.

Par cette mesure, M. de Maurepas obtint les applaudissemens unanimes, mais éphémères, de Paris. Toutefois, beaucoup de gens sages pensèrent, malgré le bien qu'il espérait

opérer, qu'il eût été possible de faire mieux; ils prétendirent qu'en se pressant trop, il avait perdu l'occasion de faire les réformes nécessaires à la magistrature, et qu'il n'avait pas assez fait de distinction entre les divers membres des parlemens de 1771, qui furent évincés; car, plusieurs jouissaient d'une bonne réputation, et n'avaient accepté les places que le ministère leur offrait, que par pure obéissance aux ordres du Roi, et par un véritable attachement à leur état, tandis que d'autres n'avaient été placés que par l'intrigue, la bassesse, et n'eussent peut-être pas osé, avant cette époque, se présenter pour entrer dans aucun des parlemens du royaume. Ces deux sortes de membres parlementaires furent confondus, quoique fort différens, dans la même proscription, furent frappés du même anathème dans tout le royaume, et désignés généralement sous le nom de membres du parlement Maupeou.

Le garde des sceaux, M. de Miromesnil, qui remplaça le chancelier, et qui fut le premier sujet connu du nouveau ministère, jouissait, avant cette époque, d'une excellente réputation, tant à Rouen que dans toute la Normandie, dont sa famille était originaire. C'était un homme d'esprit, instruit

dans tout ce qui tenait à l'ordre judiciaire. Sa fortune était peu considérable, et il s'était même trouvé embarrassé dans son exil de 1771; mais il avait supporté sa disgrâce avec honneur et courage. Toutes les personnes qui avaient été à portée de le connaître, applaudirent à sa nomination. Il avait bien, dans son maintien et dans ses formes, le vernis de finesse, frisant la fausseté, qui caractérise ordinairement les Normands; et ses ennemis (car qui n'en a pas?) prétendaient qu'il ressemblait à *Simon le Sycophante*, ou le loup déguisé en berger. Pour moi, qui ne le connaissais pas avant cette époque, et qui, depuis, l'ai vu souvent chez M. et M.me de Maurepas, auxquels il a toujours été intimement attaché, et qui, par la suite, n'ai pas manqué d'occasions de traiter avec lui, je ne peux que m'en louer, et rendre un témoignage éclatant à la pureté de ses vues et à sa capacité dans les affaires de son ressort. Sans que mon opinion particulière doive influer sur l'idée qu'on peut avoir des autres membres supérieurs de l'ordre judiciaire auxquels M. de Maurepas aurait pu procurer les sceaux, je crois qu'il ne pouvait faire un meilleur choix.

La méchanceté, qui se permet tout et n'é-

pargne rien, répandit, dans le temps, que l'abbé de Véry, ci-devant auditeur de Rotte, homme de beaucoup d'esprit, mais Avignonnais, c'est-à-dire, *Provençal*, et ami intime, depuis fort long-temps, de la comtesse de Maurepas, avait beaucoup influé, par ses insinuations, sur le choix de M. de Miromesnil, avec lequel il avait d'anciennes liaisons d'amitié.

Après avoir détruit la dernière et la plus considérable opération du règne de Louis XV, il fallait bien renouveler en entier le ministère de ce prince; et l'objet que dut se proposer M. de Maurepas, fut de faire des choix qui appelassent aux places vacantes des sujets soutenus par l'opinion publique.

Il proposa d'abord au Roi, pour le ministère de la guerre, M. le comte du Muy, devenu maréchal de France, ami particulier du Dauphin, père du Roi. J'ai déjà dit tout ce que je pensais des vertus, de la piété et des talens de M. le maréchal du Muy. Ce fut avec une véritable satisfaction que le public, et le militaire surtout, apprirent sa nomination au ministère de la guerre. Si sa sévérité et sa rigoureuse piété purent affliger ceux dont la conduite pouvait redouter sa censure, son extrême justice et ses principes connus rassu-

rèrent tous ceux qui pensaient bien et qui avaient le véritable amour de leur métier.

Ce fut une satisfaction réelle pour Louis XVI de rapprocher de lui et de placer dans un poste aussi essentiel un homme d'une probité généralement reconnue, l'ami de son père, dont il chérissait et respectait la mémoire. Ce fut aussi pour M. le comte de Maurepas un mérite de plus aux yeux du Roi de lui avoir proposé un sujet aussi fait pour lui plaire.

L'indication, ou plutôt le choix du premier ministre, appela au département de la marine M. de Sartines, conseiller d'État, et depuis vingt ans, lieutenant-général de police de la ville de Paris.

M. de Sartines, originaire d'Espagne, dont le père avait été intendant de Catalogne, et avait acquis beaucoup de réputation à Barcelone, fut envoyé de très-bonne heure à Paris, pour y être élevé au collége des Jésuites, où j'étais alors, et où nous fîmes connaissance. Comme la marquise du Bourg, ma grand'mère, possédait des biens considérables en Roussillon, et avait des fonds et des prétentions importantes dans la province de Catalogne, elle avait été obligée d'avoir recours, plus d'une fois, à M. de Sartines le

père, qui, comme je l'ai dit, en était intendant ; et ces relations les avaient mis dans le cas d'avoir une correspondance ; de sorte que, lorsque le jeune de Sartines vint au collége, à Paris, son père l'adressa à la marquise du Bourg, en la priant de vouloir bien s'intéresser à lui, et se faire rendre compte des progrès de son éducation ; il en résulta une liaison entre nous. Les dimanches et les jeudis, nous sortions ensemble du collége, pour aller dîner chez ma grand'mère. Ce rapprochement nous lia d'une amitié qui s'est toujours maintenue, quoique destinés à courir deux carrières très-opposées. Nous ne pouvions prévoir alors que nous serions un jour rapprochés par une circonstance qui nous mettrait dans l'indispensable nécessité d'avoir entre nous les rapports les plus importans.

J'ai dit plus haut que la guerre et les promesses qui avaient été faites à mon père, pour mon avancement, le mirent dans le cas d'interrompre mes études, à douze ans, pour me faire joindre le régiment de Lorraine, qu'il commandait, et où il m'avait fait nommer à l'enseigne de la compagnie colonelle. Le jeune Sartines, qui devait entrer dans la magistrature, suivit toutes ses classes, et parcourut toute la carrière instructive qu'exige la

connaissance des lois. Après y avoir employé le temps nécessaire, il obtint une place de conseiller au Châtelet, où il se distingua par son esprit et par sa très-bonne conduite. Il acheta ensuite une charge de maître des requêtes, et se fit remarquer, au conseil des parties, par plusieurs rapports qui le firent connaître du ministère d'alors. Sa carrière paraissait indiquée, et il ne devait pas tarder d'être promu à une intendance de province, quand le secrétaire d'état, chargé du département de Paris, jeta les yeux sur lui pour lui confier la place la plus importante à la sûreté et à la tranquillité de cette capitale, et en même temps la plus épineuse par ses immenses détails, depuis les plus minutieux jusqu'aux plus essentiels et les plus directs avec la cour, les ministres et le Roi lui-même.

On devait la création de cette partie de l'administration au génie et aux talens supérieurs du garde des sceaux d'Argenson, qui avait exercé la place de lieutenant de police sur la fin du règne de Louis XIV, et dans des temps difficiles. Il avait rédigé et mis à exécution le code de police, qui, sans avoir les inconvéniens monstrueux de l'inquisition de Rome et de Venise, fournissait au magistrat chargé de cet emploi important les moyens d'être

instruit, d'un moment à l'autre, de tout ce qui se passait dans Paris; de toutes les personnes qui y arrivaient ou en partaient; de toutes les manœuvres qui s'y tramaient, de tout ce qui se passait dans les réduits les plus obscurs, comme dans les hôtels des grands seigneurs et dans les maisons royales.

Le lieutenant de police, remplissant à la fois les fonctions de censeur et de questeur de l'ancienne Rome, devait surveiller journellement, et à toutes les heures, les approvisionnemens de tout genre, les consommations de Paris; faire la police des marchés, des spectacles, de tous les lieux publics, des maisons de prostitution, etc., etc. Cette chaîne immense de détails, de précautions, de surveillance continuelle, avait rendu la place de lieutenant de police l'une des plus importantes de l'administration.

Sans doute c'est à M. d'Argenson que la France est redevable des principes de ce grand établissement; mais les circonstances et les changemens arrivés dans les localités et dans les mœurs, en avaient singulièrement augmenté les détails, à l'époque où M. de Sartines, encore fort jeune, fut appelé, par l'estime que lui avaient méritée ses talens et son application, à remplir cette place importante.

La manière dont il l'exerça, les circonstances difficiles dans lesquelles il se trouva, pendant plus de vingt-cinq ans d'administration, l'habileté, la dextérité dont il donna des preuves multipliées, inspirèrent à M. de Maurepas une haute idée de sa capacité, et le déterminèrent à proposer au Roi, M. de Sartines pour une place de secrétaire d'état.

Mais quelque attachement que j'eusse pour le premier ministre, quelque juste et très-bien fait que me parût le choix qu'il fit de M. de Sartines pour une des premières places de l'administration générale, quelque désir que mon ancienne amitié pour ce dernier m'inspirât de le voir parvenir à cette juste récompense de ses longs services, le choix du département de la marine, qu'on lui soumit, me parut, comme à bien d'autres, fort extraordinaire. Il eût été plus simple, selon moi, qu'on l'eût adjoint, avec survivance, au département général de Paris et de l'intérieur du royaume, confié, depuis cinquante ans, au duc de la Vrillière, sous les ordres duquel M. de Sartines avait administré la police de Paris, et avec lequel il était très-accoutumé à traiter.

Je ne peux rendre raison de cette nomination au ministère de la marine, dont il

était au moins douteux que M. de Sartines eût les premières notions. Il sentait si bien lui-même son insuffisance, que sa parfaite honnêteté le porta à déclarer les secours dont il avait besoin, et à se faire adjoindre, mais fort subordonnément, deux officiers de la marine, qu'il indiqua; l'un pour l'aider dans tout ce qui tenait à la partie militaire de ce corps; l'autre pour tout ce qui était relatif à l'administration des ports, hâvres, et aux approvisionnemens de toute espèce de la marine, tant commerciale que militaire.

La grande habitude qu'il avait d'un travail assidu, et l'application qu'il mit à s'instruire de tout ce qui avait rapport à ses nouvelles fonctions, firent qu'en très-peu de temps il parvint à les connaître parfaitement, et à conduire son ministère à la satisfaction du Roi, du corps de la marine, et du public.

Le département des affaires étrangères fut confié à M. le comte de Vergennes, qui avait été ambassadeur à Constantinople, et dont, alors, on disait plus de bien que de mal, parce qu'à peine connu en France, il n'avait été dans le cas d'exciter aucune jalousie, d'autant que, par sa naissance et ses alentours, il n'avait jamais été regardé comme un homme dangereux, ni qui pût et dût alarmer personne.

Son nom primitif était Gravier; il était originaire de Bourgogne, où son nom était aussi inconnu que ceux qui le portaient.

Une aventure romanesque, et remarquable par l'imprudente témérité de son auteur, avait produit à la cour de Louis XIV, dans les dernières années de son règne, et vers le commencement du dix-huitième siècle, deux jeunes Bourguignons, qui, accueillis par la bienveillance du vieux Roi, furent placés d'une manière distinguée, et purent se flatter de faire fortune et de tirer parti du stratagème de leur père, jusqu'au moment où, le mensonge ayant été découvert, ils furent replongés tous les deux dans la foule des gens de leur espèce, dont ils n'auraient dû jamais sortir.

Cependant, comme, dans une grande monarchie, et sur un très-grand théâtre, les objets qui ont quelque temps occupé l'attention avec le plus d'éclat, s'effacent par le temps, l'histoire des deux jeunes Bourguignons s'oublia peu à peu; et, par bonté, on fit obtenir à l'aîné, dont l'esprit était très-borné, une charge de président au parlement de Franche-Comté, en lui faisant épouser la fille d'un des membres les plus recommandables de cette compagnie, du nom de Jobelot de

Montureux, descendante du premier président Jobelot, du parlement de Dôle, lors de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV.

Le laconisme du premier président Jobelot, dans une grande circonstance, a été célèbre. On rapporte que, lors de la prise de Dôle par le grand Condé, ce prince donnait ses ordres à la tête de l'armée, lorsqu'il fut averti que le premier président, suivi de sa Compagnie, s'avançait pour le complimenter. Impatienté, le prince dit, d'un ton un peu brusque, au vénérable magistrat : *Monsieur le premier président, soyez court.* Le président lui fit une grande révérence, et répondit : *Monseigneur, j'ai dit.* Puis, faisant une seconde révérence, aussi profonde que la première, il se retourna, et rentra dans la ville, laissant le général et l'armée aussi étonnés du ton impératif et impatient de l'un, que du noble et froid laconisme de l'autre.

Le cadet, qui, dans le moment de l'enthousiasme de Louis XIV, avait été destiné à un emploi supérieur dans les Gendarmes de la Garde, ayant montré de l'esprit et de la finesse, fut placé dans les bureaux des affaires étrangères, où il acquit, en peu de temps, de la réputation. Il fut d'abord employé fort en

sous-ordre, et chargé de diverses commissions dont il s'acquitta de manière à en obtenir de plus considérables. Il parvint enfin, à force de mérite, à remplir successivement presque toutes les ambassades, et à acquérir le renom d'un des plus habiles négociateurs de l'Europe. Il conserva, toute sa vie, le ton le plus simple et l'accent distinctif de sa province. Si l'on se permit de lui faire quelques reproches, le plus fondé m'a toujours paru être de ne pouvoir inspirer la confiance, et d'avoir, sous des dehors très-simples, conservé un air d'adresse et de souplesse qui pouvait faire douter de la franchise de son caractère, et devait mettre en défiance les ministres étrangers qui eurent à traiter avec lui.

Le président de Chavigny, ayant perdu son fils unique, qui mourut au collége des Jésuites de Paris, maria sa fille aînée à M. Gravier de Vergennes, de la province de Bourgogne, qui fut depuis président au parlement de Dijon. Par suite de cette alliance, le chevalier de Chavigny, ayant reconnu de l'intelligence dans le frère cadet du mari de sa nièce, le prit avec lui, se chargea de son éducation diplomatique, le fit nommer secrétaire d'ambassade dans diverses missions dont il fut chargé; puis, d'après les comptes ayan-

tageux qu'il en rendit, il obtint qu'il fût nommé en chef dans quelques légations; et, progressivement, le chevalier, depuis comte de Vergennes, s'éleva et vola, de ses propres ailes, parvint à remplir quelques ambassades secondaires, et enfin fut choisi pour être ambassadeur à Constantinople, où il s'était marié, précédemment, à une Grecque, dont il eut plusieurs enfans.

Plus de sagesse que de brillant et d'énergie, fut la base de la réputation qu'il acquit; et peut-être que son éloignement de toutes les intrigues dont ses emplois et ses occupations le détournèrent, fut son premier titre pour obtenir de M. le comte de Maurepas le ministère des affaires étrangères.

La place de contrôleur-général des finances fut donnée à M. de Clugny, également de la province de Bourgogne, mais d'une naissance bien différente de celle de M. le comte de Vergennes. M. de Clugny, élevé dans l'ordre judiciaire, avait été président au parlement de Dijon, promu ensuite à l'intendance d'une de nos colonies d'Amérique, puis employé dans l'administration générale de la marine; il passait pour avoir beaucoup d'esprit, et jouissait d'une très-bonne réputa-

tion. D'ailleurs, l'embarras qu'avait laissé Louis XV dans les finances de l'État, exigeait des secours continuels et des ressources de génie dans l'administrateur chargé de leur direction. M. de Maurepas crut trouver plus de facilités dans l'enregistrement des impôts à établir, quand ils seraient présentés par un ministre sorti du corps parlementaire. Le moment de la restauration, sans condition, de tous les parlemens du royaume, au commencement de son ministère, lui faisait espérer de trouver plus de moyens de faire coopérer tous les ordres de l'État à sa libération, dont il sentait très-vivement la nécessité, et dont chaque jour lui faisait envisager les embarras d'une manière plus grave.

Je crois pouvoir assurer que, fort peu de temps après son élévation, M. de Maurepas sentit tout le poids du fardeau dont il s'était chargé.

Des trois conseils sur lesquels roule la grande administration du royaume, deux sont présidés par le Roi lui-même, et le troisième par le chancelier; et en son absence, par le garde des sceaux; car la place de chancelier est à lui, mais les sceaux de France peuvent en être séparés, en cas de disgrâce ou d'autres motifs qui forceraient le chance-

lier à se retirer; et alors, la personne à qui le Roi confie les sceaux remplit toutes les fonctions du chancelier.

Le premier des conseils est le conseil d'État, où se traitent toutes les affaires majeures du royaume. Le secrétaire d'état des affaires étrangères en est le rapporteur; il y rend compte des dépêches de tous les ambassadeurs dans les cours étrangères, et de tout ce qui a trait à son département. Les autres personnes que le Roi appelle à ce conseil, ont véritablement le titre de ministres d'état, qualité indélébile, qu'ils conservent toute leur vie, même lorsqu'ils ne sont plus appelés au conseil, et même lorsqu'ils sont dans la disgrâce ou l'exil. L'ancienneté y règle le pas, à l'exception des maréchaux de France, qui ont toujours la première place, selon l'ancienneté de leur grade entre eux. Il faut être averti de la part du Roi pour se rendre à ce conseil; et, comme l'ancienneté y fixe le rang, et que cette ancienneté ne se perd jamais, M. de Maurepas, pour y avoir la prééminence, lorsque Louis XVI lui remit toute sa confiance, en 1774, n'eut pas besoin d'un brevet de premier ministre; puisqu'il s'en trouvait le doyen.

Le conseil des dépêches qui, véritablement,

est le conseil suprême de l'administration intérieure du royaume, est présidé aussi par le Roi, et, en son absence, par le chancelier ou le garde des sceaux, ce qui arrive très-rarement. Il est composé de tous les ministres d'état, des secrétaires d'état chargés des divers départemens, et de quatre conseillers d'état de l'ordre magistral, tirés de ceux qui composent le conseil d'état, sous le titre de conseillers d'état ordinaires, et qui siégent au troisième conseil privé, qui est le tribunal suprême de justice, présidé par le chancelier ou le garde des sceaux, en son absence.

Ce troisième conseil est censé présidé par le Roi, quoique Sa Majesté n'y assiste presque jamais. C'est à ce conseil que les maîtres de requêtes font l'office de rapporteurs, et où se portent, par appel, toutes les affaires contentieuses du royaume, et toutes les appellations en cassation de tous les parlemens. Il est subdivisé en différens bureaux, composés d'un certain nombre de conseillers d'état et de maîtres de requêtes, déterminé selon la nature, l'importance et l'étendue des affaires dont chaque bureau a l'attribution.

J'ai dit que le titre de ministre d'état était à vie. Quoique ce titre fût l'objet de l'ambition des secrétaires d'état chargés des divers

départemens, on n'avait pas besoin de posséder une de ces charges pour être appelé au conseil d'état et devenir ministre.

La charge de secrétaire d'état a une finance, qui est remboursée au possesseur par son successeur. Beaucoup de secrétaires d'état, même après avoir été long-temps à la tête d'un des départemens, l'ont quitté, sans avoir jamais fait partie du conseil d'état, et par conséquent sans avoir jamais eu le titre de ministre.

Le chancelier et le garde des sceaux le sont très-rarement.

Un huissier des conseils avertit les ministres, les secrétaires d'état et autres membres, de l'heure à laquelle le Roi compte tenir son conseil. L'huissier s'étant trompé, en 1772, et ayant averti le marquis de Monteynard, alors secrétaire d'état de la guerre, mais non ministre, que le Roi le faisait appeler au conseil, pour l'heure indiquée; et le marquis de Monteynard s'y étant rendu sans faire de questions, et sans réfléchir qu'il était d'un usage indispensable, lorsqu'on y entrait pour la première fois, d'y être introduit et présenté par deux des anciens ministres, Louis XV, étonné de le voir, lorsqu'il entra dans la salle, crut d'abord qu'il venait lui rendre compte de quelque affaire urgente, et prendre ses or-

dres, il le regarda fixement, et lui demanda *pourquoi il était là?* Cette question déconcerta M. de Monteynard, qui se retira sans rien dire. Il quitta le département de la guerre, deux ans plus tard, sans avoir jamais eu le titre de ministre.

Dans cette circonstance, connaissant le caractère de Louis XV, naturellement timide, et toujours dans l'appréhension de blesser, qui que ce fût, il aurait dû juger que sa surprise était l'effet de son embarras; et s'il lui eût répondu la simple vérité, qu'il n'était là que parce qu'il avait cru obéir à son ordre, le Roi, je n'en doute point, par bonté et par courtoisie, n'aurait pas manqué de l'engager à prendre place au conseil et à s'asseoir au rang des autres ministres.

M.gr le comte d'Artois avait été marié en novembre 1773, à une princesse de Savoie, sœur de madame la comtesse de Provence; et le feu Roi avait formé à ce jeune prince une maison pareille à celle du prince son aîné; ce fut dans la composition de la maison du comte d'Artois, que tous les parens et les protégés de la favorite furent placés.

A la mort de Louis XV, le comte de Provence prit le titre de Monsieur, frère du Roi.

Les préparatifs et les cérémonies du sacre

de Louis XVI, occupèrent et remplirent les six premiers mois de l'année 1775. Ce fut pendant ce temps que M. de Maurepas fit tous les changemens qui suivirent son retour au ministère.

Les nouvelles et continuelles occupations que la confiance entière du Roi lui donna; le degré de puissance et de considération où il était monté, qui le forçait à traiter les plus grandes affaires, et le mettait en contact habituel avec les premiers personnages de l'Europe, ne changèrent point son humeur; il conserva sa gaîté naturelle et imperturbable, et redoubla d'attachement pour ses amis, surtout pour moi. J'ai déjà dit que, malgré son grand âge, la comtesse de Maurepas ne paraissait point déplacée à Versailles, au milieu des trois jeunes cours qui l'habitaient; il semblait qu'elle n'en fût jamais sortie. Elle y tint une très-bonne maison. Elle allait rarement faire sa cour; mais la Reine, et, à son exemple, tout ce qui l'entourait, la traita d'une manière distinguée toutes les fois qu'elle se présenta à sa toilette ou à son jeu. Sa représentation à la cour la força d'être moins attentive sur les personnes qui venaient régulièrement chez elle; sa société s'augmenta de beaucoup d'individus qu'elle n'aurait pas voulu recevoir

autrefois à Paris ou à Pont-Chartrain. Cet inconvénient tenait à la place qu'occupait le comte de Maurepas; mais, au milieu des ambitieux et des intrigans qui parvenaient à s'introduire dans le salon de la femme du premier ministre, elle eut le bon esprit de distinguer toujours ses anciens amis, qu'elle ne confondit jamais avec la foule qui abondait chez elle.

Mon service près de Monsieur, qui nécessita ma présence à toutes les cérémonies qu'entraînèrent la mort de Louis XV, le sacre de Louis XVI, et tous les changemens qui se firent à la cour, n'empêcha point les courses qu'exigeait de moi mon service militaire, auquel, comme on a pu le voir par ce que j'ai dit précédemment, je tenais beaucoup plus qu'à mon nouveau métier de courtisan. Je fis, dans les années 1774 et 1775, ma tournée d'inspection, tout comme à l'ordinaire, et je la finis, comme les années précédentes, en Roussillon, où me retinrent mes affaires, et surtout une liaison intime que j'avais formée avec une jeune femme charmante, dont la figure, toute séduisante, était moins attrayante encore que l'extrême douceur de son caractère. Il ne lui manquait, pour être une femme parfaite, que d'avoir reçu une éducation plus

soignée, qu'on n'avait pu lui donner dans une province éloignée, où les mœurs et les habitudes tenaient encore beaucoup du caractère espagnol.

Cette liaison locale et spontanée me fut très-agréable ; mais, tout en m'occupant, pendant que j'étais à Perpignan, elle n'avait rien changé à mon attachement de Paris, qui, depuis huit ans, me rendait heureux, et dont l'objet avait le bon esprit, pour me conserver, de fermer les yeux sur mes nombreuses infidélités, dont elle ignorait une partie. Toujours constant, jamais fidèle, telle était ma devise : je m'étais, de très-bonne heure, accoutumé à penser que c'était le seul moyen de n'être jamais subjugué, et d'échapper aux efforts que font les femmes les plus honnêtes, comme les autres, pour usurper la domination. J'ai toujours cru que le meilleur moyen d'être en garde contre leurs prétentions, est de les tenir dans la crainte d'une préférence, en même temps qu'il ne faut jamais se départir, vis-à-vis d'elles, de tous les égards et de tous les procédés qui peuvent les flatter et les payer des agrémens que leur commerce intime répand sur tous les instans de notre vie.

Ce principe est vrai, cette règle de conduite est sûre. C'est le seul moyen de pouvoir librement disposer de soi, de mettre à profit ses talens, de profiter des circonstances que la fortune peut présenter, et enfin d'échapper à l'esclavage. Mais, en se défendant de leur goût pour la domination, il faut être juste à leur égard; il ne faut pas être leur tyran par jalousie, les tourmenter sur la coquetterie, qui est le fond de leur caractère; et, tant qu'on n'a pas de preuves irrécusables contre elles, il convient de se défendre de toutes les inquiétudes mortifiantes qui peuvent blesser leur amour propre.

Madame de Montbarey vint, en 1774, en Roussillon, avec mon fils. Son projet avait été d'y passer un assez long temps, et de m'y attendre à la fin de mes inspections. Mais mon fils étant tombé malade à Montpellier, et même d'une manière assez inquiétante, elle fut obligée de s'y arrêter. Elle y logeait à l'hôtel de Grave. L'habileté et les soins de M. Chaptal, médecin célèbre de Montpellier, sauvèrent notre enfant.

Dans l'été de 1775, je fis mes tournées, comme à l'ordinaire. Mais les cérémonies de la cour retardèrent mon départ; et le voyage

que Monsieur devait faire à Chambéry, pour voir le roi de Sardaigne, son beau-père, me força de revenir plus tôt à la cour.

Je revins donc à Paris à la fin d'août, et me préparai à suivre Monsieur et Madame, ainsi que le devoir de ma charge me le prescrivait, et plus encore la volonté expresse du prince, dont les bontés pour moi s'étaient accrues, et auraient été de nature à exciter la plus grande jalousie parmi toutes les personnes qui l'approchaient, si elles n'avaient pas connu mon caractère, et si elles n'avaient pas su que, me bornant à mériter la bienveillance de ce prince, il n'entrerait jamais dans mon âme aucun dessein de leur nuire, et que, détestant l'intrigue, j'étais peu susceptible de l'employer pour mon avantage.

On avait remarqué combien j'avais de répugnance à avancer par ce moyen; sous le règne du feu Roi, qui me distinguait parmi les courtisans de mon âge. On savait que j'aurais pu me servir de mon intimité avec le marquis d'Entraignes, que Louis XV aimait véritablement. La propension du duc de Choiseul pour moi n'avait échappé à personne, non plus que les avances que m'avaient faites les meneurs du parti contraire, même après sa disgrâce. La duchesse d'Aiguillon étant nièce

de ma femme, mes liaisons avec son mari auraient paru toutes simples. Le maréchal de Richelieu avait été lié avec mon père, se disait de mes parens, me traitait toujours avec amitié; je me serais donc trouvé tout naturellement placé en poste utile, dans cette intrigue, si mon aversion pour cette manière de faire ma fortune ne m'en eût écarté. Aussi, la connaissance de mon caractère et de mes principes me fit-elle pardonner ma faveur auprès du prince, pendant ce voyage intéressant.

Monsieur, qui, de fait, n'était jamais sorti de la cour, mais qui, par l'étude, avait acquis des connaissances, se faisait un grand plaisir de cette course, dont tous les détails devaient le flatter et lui plaire. Madame, outre le désir de revoir son père, avait aussi celui de montrer à la cour de Sardaigne le faste et la magnificence qui distinguaient la première princesse de France de toutes les autres personnes de son rang. La satisfaction de revoir madame la princesse de Piémont, était encore, pour Monsieur, un attrait de plus.

On partit de Versailles avec une suite nombreuse, car toutes les personnes qui accompagnaient le prince avaient voulu l'imiter; loin de se borner au simple nécessaire, chacun s'était permis amplement le superflu. Jusqu'à

Lyon, ce fut plutôt une course qu'un voyage. Cette ville donna une fête superbe à ses augustes hôtes. Jamais cette riche ville ne parut avec plus de magnificence; elle étala le luxe qui suit ordinairement un commerce immense. Si Monsieur avait jugé de toutes les villes du domaine du Roi, son frère, par ce que la ville de Lyon montra à ses yeux, il aurait pu croire que la France regorgeait de richesses, et que tous les trésors de l'Inde ne pouvaient être comparés aux ressources prodigieuses qui devaient alimenter les finances de l'État.

A notre arrivée à Chambéry, nous trouvâmes Sa Majesté Sarde arrivée avec toute sa cour. Ce prince avait fait élever, à la hâte, mais dans une forme très-agréable, et dans une décoration ressemblant aux palais italiens, un château en bois, pour suppléer au défaut d'appartemens suffisans dans le palais de la ville, où toute la famille royale de Turin était logée, ainsi que Monsieur et Madame. Le château neuf ne servit que pour les audiences, les assemblées et les repas.

Il serait difficile de rendre compte de la véritable magnificence que le roi de Sardaigne montra pendant tout le séjour de son gendre à Chambéry. Je dis véritable magni-

ficence, parce qu'à la place du luxe, qui ne flatte que l'orgueil et ne plaît qu'aux yeux, c'était tout le réel de l'abondance la plus recherchée, toujours soutenue pendant tout le temps de notre séjour. Toutes les commodités que pouvait offrir la cour de Turin, avaient été transportées dans la Savoie, pays pauvre, et qui, ne jouissant plus de la présence de son souverain qu'accidentellement, n'aurait suffi qu'avec difficulté à la réception que le Roi de Sardaigne voulait faire au prince, son gendre. On fit la chère la plus délicate, non-seulement à la table royale, mais même aux tables, très-multipliées, où tout ce qui avait suivi Monsieur était généralement traité. Une troupe de comédiens français, bien choisis, représenta tous les jours, sur un théâtre que le roi de Sardaigne avait fait élever pour cette occasion; et, tant par la décoration que par le choix des pièces, le spectacle fut charmant. Tous les grands officiers des maisons de Monsieur et de Madame furent logés dans les principales maisons de la ville, et parfaitement traités par leurs hôtes, qui se firent un devoir d'imiter la grâce pleine de bonté de leur souverain envers tous les Français qui se trouvaient en Savoie.

Chaque jour, un écuyer du Roi venait nous

offrir ou des chevaux de selle, ou des voitures, et prenait nos ordres sur ce que nous avions projeté de faire aux heures que laissait libres notre assiduité à la cour. En un mot, le roi de Sardaigne, à l'affabilité, à la bonté d'un père de famille enchanté de recevoir ses enfans, sut unir la grandeur et la magnificence d'un roi qui désire que des étrangers, qu'il considère, emportent l'idée la plus avantageuse du souverain qui les accueille, et du pays où il a bien voulu les recevoir.

Le jour de l'arrivée, Monsieur et Madame présentèrent et nommèrent à Sa Majesté Sarde toutes les personnes qui les avaient accompagnées. Après cette présentation générale, Monsieur introduisit dans le cabinet du Roi celles qui méritaient le mieux sa confiance. Je me trouvai de ce nombre; et j'eus lieu d'être aussi satisfait de la manière dont le prince français s'expliqua sur mon compte, que de la réception du Roi, son beau-père, qui ne se démentit point dans les audiences particulières qu'il daigna m'accorder ensuite.

Sa conversation libre, même sur les matières politiques, les notions qu'il donnait avec bonté sur les principes de son gouvernement plus paternel que rigide, firent sur moi

la plus vive impression, me forcèrent à admirer sa sagesse, et m'inspirèrent une vénération sans bornes.

Toute la maison royale nous montra la même bienveillance, nous traita avec la même bonté; et je peux assurer qu'il est impossible de faire un voyage plus agréable sous tous les rapports.

Mon assiduité à la cour et auprès de Monsieur, et quelques courses que je me permis de faire pour mon instruction, ne m'empêchèrent pas de me livrer à la société du pays. J'y trouvai une femme charmante, tant par sa figure, que par son esprit, ses grâces et son amabilité parfaite. C'était une française, fille de bonne maison, mariée à un président du sénat de Chambéry. Nous nous sentîmes, au bout de quelques jours, le même attrait l'un pour l'autre; et, dans le court espace de temps que je passai en Savoie, il s'établit entre nous une liaison à laquelle nous n'avons jamais manqué ni l'un ni l'autre, quoique, depuis, nous ne nous soyons jamais trouvés à portée de nous revoir. Ce sentiment, qui n'eut pas la chaleur de l'amour, n'en eut pas la légèreté; et les évènemens qui m'arrivèrent depuis me mirent quelquefois en position de lui mar-

quer, dans la personne de ses parens établis en France, la haute considération qu'elle m'avait inspirée.

Monsieur et Madame partirent de Chambéry, pénétrés des sentimens les plus vifs de reconnaissance; et nous revînmes, en suivant la même route, rejoindre la cour de France, à Fontainebleau, d'où je regagnai Paris, où je trouvai quelque changement dans mon habitude ordinaire. La personne qui était, depuis huit ans, l'objet de mon affection, et dont je ne pourrai jamais penser et dire trop de bien, accoutumée, dans les premiers momens de notre liaison, à toutes les assiduités d'un sentiment réciproque et non gêné, s'était prêtée à toutes les privations que, successivement, les différentes circonstances de ma vie m'avaient imposées. Elle avait toujours senti ce que devait exiger de moi l'honnêteté, la décence, et ma façon de penser à l'égard de madame de Montbarey, et je n'avais jamais eu qu'à me louer d'elle et de son attachement. Mais si elle avait fermé les yeux sur les infidélités assez répétées que je lui avais faites, elle supporta plus impatiemment, quoiqu'en silence, les privations nouvelles et plus fréquentes que mon nouveau métier de courtisan

et mes vues d'ambition lui firent éprouver. Ce sentiment de peine sensible qu'elle chercha à me cacher, la rendit plus accessible aux attentions et à la passion qu'elle inspira à un homme d'un âge à peu près égal au mien, même plus vieux, mais fait comme Hercule, et dont la tête, extrêmement exaltée, ne connaissait rien qui la maîtrisât.

Cet homme vraiment distingué, célèbre dans son art, où il portait tout le feu de son génie, et qui était compté au nombre des premiers peintres de l'Europe, était italien. Il devint amoureux d'elle avec toute la chaleur qu'il mettait dans toutes ses actions. Elle résista quelque temps, mais enfin elle se laissa entraîner, moins par son cœur, que par la proposition qu'il lui fit de l'épouser et de se charger de l'éducation de deux enfans qu'elle avait. Ses amies d'ailleurs ne manquèrent pas de lui faire entrevoir tous les avantages d'un établissement qui, une fois manqué, ne se retrouverait plus.

A travers la très-bonne réception qu'elle me fit à mon arrivée, il me fut impossible de ne pas démêler un embarras que je n'avais jamais remarqué en elle. La franchise de son caractère ne put pas se démentir lorsque je la

pressai de s'expliquer, d'après les notions que j'avais acquises; et son mariage se fit à la fin de 1775.

Je me tromperais moi-même si je me dissimulais la peine réelle que cette séparation me causa. Dans mon dépit, je lui rendais justice, et je sentais que, dans la classe où elle était née, et d'après la société où elle avait vécu à son entrée dans le monde, elle était peut-être la seule femme qui eût pu soutenir aussi long-temps l'attachement, la constance et la discrétion qu'elle m'avait toujours marqués. Le sentiment d'affection qui m'unit à elle pour toujours, mais dont, pendant quelque temps, je m'imposai la loi de ne lui point donner des marques, ne finira qu'avec nos deux existences.

Libre de cet engagement, la vie très-remplie et très-occupée que j'étais destiné à mener, et, plus que cela, mes réflexions et la presque certitude de ne pouvoir être aussi heureux dans un second choix, me firent prendre la résolution de ne plus prendre d'engagement suivi; et, emporté par les circonstances, des distractions passagères furent le seul tribut que je payai à mon tempérament.

Un nouvel horizon va s'ouvrir; et, ma destinée me portant sur un plus grand théâtre,

l'époque de ma vie dont je vais rendre compte, m'impose la loi d'une plus grande véracité, en proportion du plus grand intérêt que les choses que je vais retracer sont faites pour inspirer.

Sans doute que l'extrême désordre que le maréchal du Muy aperçut dans le gouvernement en général, et que la difficulté qu'il entrevit d'y porter des remèdes prompts et efficaces, lui allumèrent le sang et portèrent sur son humeur. Car, au lieu de la douceur qu'on avait toujours remarquée en lui, et qui, avec une extrême probité, faisait le fond de son caractère, dès qu'il eut été nommé secrétaire-d'Etat au département de la guerre et ministre d'Etat, on crut s'apercevoir d'une sorte d'aigreur et de sécheresse dans ses réceptions et dans ses réponses, même à l'égard des personnes auxquelles jusqu'alors il avait montré le plus de confiance et d'amitié. Moi-même, dont il avait fait valoir les services utiles à l'affaire de Warbourg, qu'il avait accueilli pendant la paix; qui, lors du conseil de guerre tenu à Lille, avais eu grande part à sa confiance, et dont il avait toujours parlé avec éloge, je fus dans le cas d'éprouver sensiblement ce changement d'humeur.

Le Roi l'avait nommé maréchal de France,

au mois de mars 1775, en même temps que les ducs de Noailles et de Mouchy.

Son travail dans le département dont il était chargé, se ressentait de son état de souffrance. La pierre, qui lui faisait ressentir les plus vives douleurs, ayant fait des progrès très-rapides, le détermina à subir l'opération, à la fin du voyage de Fontainebleau, fort peu de temps après le retour de Monsieur, du voyage de Chambéry. Il en mourut, et, pour toute grâce, il demanda d'être enterré aux pieds de feu M.gr le Dauphin, père du Roi, auquel il avait été attaché par les plus tendres sentimens, et qui, jusqu'à sa mort, lui avait marqué la bienveillance la plus honorable et une confiance sans bornes.

Cette mort rejeta M. le comte de Maurepas dans tous les embarras qu'il avait éprouvés, au commencement du règne, pour le choix d'un secrétaire-d'Etat au département de la guerre.

Parmi tous les sujets qui furent indiqués au comte de Maurepas, on lui nomma M. le comte de Saint-Germain, ancien lieutenant-général, ayant servi avec honneur, non-seulement pendant la guerre de 1757, mais même dans la précédente, sous les ordres de M. le maréchal de Saxe, qui avait eu la plus grande

confiance en ses talens militaires, et l'avait mis souvent dans le cas de les déployer.

M. le comte de Saint-Germain-Vertambeau, homme de bonne maison de la Franche-Comté, et dont le père était mort commandant un bataillon de milice de cette province, avait commencé sa carrière dans ce même bataillon; puis, ayant passé au service de l'électeur de Bavière, il était parvenu au grade de général-major dans les troupes de l'empereur Charles VII, pendant la guerre de 1741. C'est lorsque les troupes de cet empereur servirent avec les troupes françaises, que le maréchal de Saxe fit connaissance avec lui, reconnut ses talens, et l'engagea à rentrer au service de France, après la mort de l'empereur Charles VII, lors du traité que l'électeur, son fils, fit avec la cour de Vienne, à l'insu de celle de Versailles, qui avait prodigué tant d'hommes et de trésors pour placer dans la maison de Bavière la couronne impériale.

Le comte de Saint-Germain rentra au service de France avec le grade de maréchal de camp. Il fut employé très-utilement dans les brillantes campagnes de Flandre; il y mérita une véritable réputation, par son zèle et sa capacité, et s'attira en même temps la con-

fiance des troupes, qui distinguèrent toujours le ton militaire avec lequel il savait les commander, de celui des autres officiers-généraux. Ceux-ci, avec de la valeur sans doute, avaient, pour la plupart, l'air de faire leur métier plus par décence que par goût.

Il fut fait lieutenant-général à la promotion de 1748. Comme sa fortune ne consistait que dans ses appointemens et les économies qu'il avait pu faire, il fut employé comme commandant particulier dans quelques provinces ou places. Mais, lors de la guerre de 1757, il fut un des premiers nommés pour être en activité. Il servit avec la même distinction que dans la guerre précédente. La confiance des troupes augmenta en sa faveur; et sa réputation lui attira la jalousie des généraux en chef, dont il se permettait quelquefois, et trop publiquement, de censurer les opérations. Il fut du nombre des officiers-généraux qui quittèrent l'armée en 1759, et rentrèrent en France. Une très-grande jalousie avait existé, depuis long-temps, entre le maréchal de Broglie et le comte de Saint-Germain; et, le premier ayant obtenu le commandement de l'armée, le second n'y retourna plus.

Après la paix, le comte de Saint-Germain, dont j'ai dit que le patrimoine était nul, et

qui avait placé les fonds, résultat de ses économies, de manière à se procurer une augmentation de revenu, ayant éprouvé une banqueroute, fut obligé de se retirer dans une petite ville d'Alsace, avec son épouse, qui était une fille de bonne maison d'Allemagne, et il y vivait dans la plus grande médiocrité, lorsqu'on rappela ses connaissances militaires, et la confiance que les troupes avaient toujours eue en lui, à M. le comte de Maurepas, qui ne le connaissait point personnellement.

Le premier ministre, fatigué par toutes les intrigues que la mort du maréchal du Muy avait fait éclore, voulant déjouer les intrigans de la cour, proposa au Roi de placer à la tête du département de la guerre M. de Saint-Germain, en le lui peignant, avec raison, comme jouissant de l'estime générale des troupes, comme l'ayant bien méritée par sa conduite, ses talens, ses services pendant la guerre, et comme un élève du maréchal de Saxe.

D'après l'approbation du monarque, le comte de Maurepas écrivit à M. de Saint-Germain, pour l'engager à se rendre tout de suite à Paris, en lui faisant pressentir, sans s'expliquer clairement, que l'objet de ce voyage devait le flatter, et pouvait lui devenir avantageux.

Le philosophe militaire partit sur la lettre de M. de Maurepas; et, à son arrivée à Paris, d'après l'amitié qu'il avait eue pour mon père, d'après celle qu'il m'avait toujours témoignée, soit pendant la guerre, soit depuis la paix, sachant de plus les liens de parenté et d'amitié qui m'unissaient à M. de Maurepas, il m'écrivit un billet pour me prier de l'attendre chez moi, à Versailles, *pour affaires*. Je lui portai moi-même ma réponse, à Paris, où il me communiqua la lettre qu'il avait reçue du premier ministre, chez lequel il me pria de l'accompagner, car il ne le connaissait point du tout.

Je le conduisis sur-le-champ chez M. de Maurepas. Après les premières phrases, je me retirai, et rentrai chez moi, où, au bout de deux heures, je vis revenir le comte de Saint-Germain, qui me raconta très en détail toute la conversation qu'il avait eue avec M. de Maurepas, et dont la fin avait été de descendre avec le ministre chez le Roi, qui lui avait confié le porte-feuille de la guerre, dont Sa Majesté lui avait permis de la remercier dans son intérieur, en attendant qu'il lui fît ses remercîmens en public, selon l'usage. Il me parut, dans tout son récit, parfaitement content de M. de Maurepas, et touché jusqu'aux

larmes de la bonté du Roi, de tout ce que Sa Majesté lui avait dit, et plein de vénération pour cet excellent prince. Il me répéta plusieurs fois qu'il avait reconnu jusqu'à quel point Louis XVI était occupé de faire le bonheur de son peuple, et de voir renaître l'ordre et la règle dans toute l'administration de ses Etats. A travers les justes éloges qu'il donnait au Roi, la vive reconnaissance dont il était pénétré pour M. le comte de Maurepas se faisait apercevoir. Il ne me fut pas difficile de remarquer la joie très-vive qu'il éprouvait de son élévation, quoiqu'à chaque phrase il me répétât combien il sentait la pesanteur du fardeau dont il allait être accablé, et qu'il affectât de prévoir qu'il serait plus d'une fois dans le cas de regretter son hermitage philosophique et sa médiocrité.

On ne peut se faire une idée de l'étonnement de toute la cour, lorsqu'on y apprit la nomination de M. le comte de Saint-Germain, et lorsqu'on sut que c'était moi qui l'avais conduit à sa première entrevue avec M. le comte de Maurepas. On demeura persuadé que j'avais donné la première idée de ce choix au premier ministre; et pourtant il n'en était rien.

Je m'aperçus, dès le lendemain, de la

fausse opinion qui s'était établie, aux égards que bien des gens, dont je connaissais toute la bassesse, affectèrent d'avoir pour moi, parce que, d'après leurs idées, j'allais avoir un très-grand crédit auprès du nouveau ministre de la guerre, qu'ils ne connaissaient que de réputation.

Monsieur, lui-même, la première fois que j'entrai dans son cabinet intérieur, m'en parla avec bonté, me loua, me félicita. Mais je ne le laissai pas long-temps dans l'erreur, et je lui dis franchement la seule part que j'avais eue à cette nomination.

L'âge de M. le comte de Saint-Germain, ses formes militaires, provinciales, germaniques même, formaient un contraste trop frappant avec le ton des trois jeunes cours qui peuplaient Versailles, pour que la censure ne s'attachât pas, dès le premier abord, à ces formes. Mais son air rigide imposa aux militaires qui étaient plus particulièrement sous sa coulevrine; et sa réputation méritée, l'approbation de tous les anciens officiers qui avaient servi sous ses ordres, le défendirent, pendant quelque temps, contre la jalousie du maréchal de Broglie et de ses adhérens, qui faisaient circuler sourdement dans le public leur improbation et leurs sarcasmes.

D'après les bruits qui s'étaient répandus à Versailles, lors de sa nomination, j'affectai, dans les premiers jours, d'être beaucoup moins assidu à la cour, et de ne paraître que rarement chez le nouveau ministre. Mes sociétés de Paris y gagnèrent. L'éloignement où j'étais, en honneur et en conscience, d'établir aucun projet personnel de fortune sur les nouvelles circonstances, me faisait exécuter avec plaisir les mesures que la prudence m'avait suggérées; et, satisfait de suivre mon plan de reconnaissance et d'attachement à l'égard de M. de Maurepas, je n'avais pas seulement eu l'idée de ce dont il s'occupait pour moi.

Un matin que j'étais monté chez lui, comme je n'y manquais jamais toutes les fois que j'étais à Versailles, il me reçut avec son amitié ordinaire; et, comme il ne se gênait point avec moi, il continua de s'occuper de ses affaires en ma présence, et de travailler avec le sieur Leclerc, son secrétaire, qui lui présentait ses dépêches à signer. J'étais si accoutumé à cette manière d'être avec moi, que je n'm'aperçus qu'à peine qu'il écrivit un billet de sa main qu'il fit porter de suite à M. de Saint-Germain. Quelques momens après, le ministre de la guerre entra; et, comme il eut l'air d'avoir à

entretenir le premier ministre, je passai chez madame la comtesse de Maurepas. Au bout d'un quart-d'heure, on me fit rappeler, et je trouvai encore M. de Saint-Germain dans le cabinet. Lorsque nous fûmes tous trois seuls, mon étonnement fut extrême d'entendre le ministre de la guerre dire à M. de Maurepas : « M. le comte, plus je m'occupe du départe-« ment que le Roi a bien voulu me confier, « plus j'apprécie l'étendue et le poids du far-« deau dont je suis chargé. Je sens qu'il me « faut un second, en qui je puisse avoir une « pleine et entière confiance, et qui soit en « état de me suppléer. Vous savez, M. le « comte, que j'ai déjà eu l'honneur de vous « en parler, et de vous prier de pressentir « Sa Majesté sur la demande que je me croyais « obligé de lui faire. Vous venez de me dire « que le Roi trouvait bon que je lui propo-« sasse de m'adjoindre un officier-général, « sous le titre de directeur de la guerre, et « vous venez d'approuver le choix que j'ai « fait de M. le prince de Montbarey pour rem-« plir cette place. Nous sommes de la même « province, M. son père était de mes amis, « nous avons servi ensemble à la guerre, et « je crois que le rapprochement que je vous « propose ne fera que resserrer les liens d'es-

« time et d'amitié qui nous unissent déjà. »
Chaque mot de ce discours avait augmenté ma surprise. M. de Maurepas y joignit des choses infiniment flatteuses sur mon compte, et finit par me dire, sans me laisser le temps de parler : « Je savais le projet de M. le comte « de Saint-Germain ; j'en ai déjà rendu « compte au Roi, qui approuve son choix. » Et à l'instant il sonna son valet de chambre de confiance, et l'envoya chez le Roi, pour savoir si Sa Majesté trouvait bon qu'il descendît dans son cabinet avec M. le comte de Saint-Germain. Dès qu'il eut reçu la réponse approbative du Roi, il se rendit auprès de lui, avec le ministre de la guerre, et je les suivis. A peine avais-je eu le temps, dans l'intervalle du message et du retour du valet de chambre, de leur témoigner à l'un et à l'autre toute ma surprise et toute ma reconnaissance.

Arrivés dans le cabinet intérieur du Roi, M. de Saint-Germain lui dit : « Sire, M. de « Maurepas m'a assuré qu'il avait rendu « compte à Votre Majesté de la demande que « je me trouvais dans le cas de lui faire d'un « second avec lequel je pusse m'occuper des « affaires qu'il a plu à Votre Majesté de me « confier, et de la proposition que je comptais « mettre sous ses yeux de la personne de M. de

« Montbarey pour remplir cette place. J'ai été « témoin de la manière dont il a servi à la « guerre; il y a quinze ans qu'il est inspec- « teur-général d'infanterie, et tous mes pré- « décesseurs ont été également satisfaits de « ses talens et de sa manière de travailler. « J'ose supplier Votre Majesté de confirmer « l'approbation que M. de Maurepas m'assure « que vous avez donnée au choix que j'ai « fait. » M. de Maurepas ajouta quelques mots à mon avantage, et le Roi, ayant pris la plume pour signer la feuille de ma nomination, que M. de Saint-Germain lui avait présentée, le Roi daigna me faire appeler; car j'étais resté dans la pièce qui précédait le cabinet intérieur. J'eus l'honneur de remercier Sa Majesté, et ce ne fut qu'après mes remercimens, qui constataient la grâce qui m'était accordée, que le Roi me donna à lire la feuille qu'il venait de signer, et que j'appris que j'étais directeur de la guerre, poste créé pour moi, et qui n'avait jamais existé : car les anciens directeurs de l'infanterie et de la cavalerie n'avaient été que les chefs des inspecteurs-généraux de ces armes, et n'avaient eu aucune connexion directe avec le secrétaire d'état de la guerre, dans ses fonctions administratives, quoiqu'ils eussent le travail avec

lui, pour les parties relatives à la direction dont ils étaient chargés.

Le Roi daigna ajouter à la grâce qu'il venait de m'accorder les choses les plus flatteuses. Je sortis de son cabinet par l'intérieur, et je remontai, avec mes deux Mécènes, chez M. le comte de Maurepas, où j'eus enfin la liberté de donner essor à toute ma sensibilité. M. de Saint-Germain sortit seul, en m'invitant à me rendre chez lui dans un quart d'heure; et M. de Maurepas passa avec moi chez sa femme, pour lui apprendre tout ce qui venait de se passer et tout ce que je devais à son amitié. Comme elle m'aimait autant que son mari, elle fut dans le ravissement. Je les quittai tous deux pour me rendre à l'ordre de mon ministre, qui, pendant le quart d'heure qu'il m'avait laissé, avait fait rassembler dans son cabinet tous les agens principaux de son ministère et tous les chefs de bureau. Lorsque j'y entrai, il me sauta au cou, et me présenta à ces messieurs en leur déclarant que j'étais directeur de la guerre, et que, par conséquent, j'étais un second lui-même, en qui il mettait toute sa confiance. Quoique la feuille de ma nomination ne portât que mon titre, sans parler des droits, priviléges et fonctions qui devaient être annexés à cette place, j'avais les

yeux assez ouverts, et j'étais trop intéressé pour ne pas examiner les visages de tous les assistans, et y lire les différentes impressions qu'ils éprouvaient. Depuis, ayant eu beaucoup à traiter avec tous ces individus, j'ai pu vérifier que je ne m'étais que très-peu trompé dans mes premières observations.

Tout ce dont je viens de rendre compte était révolu avant dix heures et demie du matin; et, lorsque je sortis du cabinet ministériel, après avoir promis à M. de Saint-Germain de revenir dîner avec lui, et même de me rendre dans son cabinet avant dîner, j'eus le temps de passer chez le premier gentilhomme de la chambre du Roi, pour le prier de me faire faire mes remercîmens à Sa Majesté, à l'heure de son lever; d'aller de là chez Monsieur, pour lui rendre compte et lui faire hommage de mon nouveau grade, dont il me fit compliment avec toute la chaleur et toute la franchise qu'il avait toujours avec moi.

J'arrivai au lever, où je fis mes remercîmens à Sa Majesté. Lorsque tous les courtisans qui étaient présens me demandèrent de quelle faveur j'avais été honoré, et que je leur eus dit que Sa Majesté m'avait nommé directeur de la guerre, ceux qui étaient les plus liés avec moi, voulurent savoir ce que c'était

que cette place. Je ne pus satisfaire leur curiosité, n'en sachant rien moi-même. M. de Saint-Germain, qui s'était rendu au lever, pour me présenter, conjointement avec le premier gentilhomme de la chambre, ne put, dans le moment, leur donner de plus grands éclaircissemens que moi. Ce ne fut qu'après cette présentation, que je pus rentrer dans mon appartement pour écrire à madame de Montbarey tout ce qui venait de se passer, et la prier de venir me joindre à Versailles, où j'étais forcé de rester.

Il fut réglé qu'on me préparerait un appartement dans l'hôtel des bureaux de la guerre, où madame de Montbarey et moi nous pussions être logés commodément; et, en attendant que les arrangemens nécessaires à cet établissement fussent faits, je demeurai dans mon appartement au château, dans le rez-de-chaussée de la galerie des Princes.

Toutes mes connaissances, tous mes amis, se crurent obligés de venir me faire des félicitations; je les reçus avec reconnaissance, mais ils me quittèrent sans savoir, plus que moi, l'étendue et la nature de l'emploi dont ils étaient venus me féliciter. Madame de Montbarey n'y vit, dans le premier moment, qu'un esclavage pour elle, puisqu'elle était obligée

de demeurer avec moi dans un séjour qu'elle détestait.

Le premier jour, comme je l'ai dit, je dînai chez M. le comte de Saint-Germain. Rien ne peut égaler les marques d'amitié paternelle qu'il me donna, quand nous fûmes seuls. Il me dit que, dorénavant, nous ne devions plus faire qu'une seule et même personne; et, comme dans cette première conversation il me parla très-souvent de son respect et de son attachement pour M. le comte de Maurepas, je compris aisément que le désir de plaire à ce ministre et de s'assurer sa bienveillance, par le crédit qu'il me croyait auprès de lui, était entré dans le projet de ma nomination à la place de directeur de la guerre, autant, au moins, que l'ancienne amitié qui l'avait uni à mon père, et l'affection qu'il m'avait personnellement témoignée, tant à la guerre que depuis la paix.

Nous entrâmes ensuite dans la discussion de ce dont je serais spécialement chargé sous ses ordres. Je vis que son projet était de me donner entièrement la surveillance des bureaux de la guerre, l'examen des mémoires des officiers de tout grade, que j'y fisse des notes, des observations, et que j'en fisse le renvoi aux divers bureaux chargés des parties auxquelles

ces mémoires seraient relatifs ; qu'il voulait que je fusse présent au travail des chefs de bureau avec lui, avec voix délibérative et consultative. Il me dit qu'il me ferait part de ses vues, et j'entrevis qu'ayant jugé, par la manière dont le Roi m'avait reçu, que ce prince avait de la bienveillance pour moi, il ne tarderait pas à me charger de rendre compte à Sa Majesté, de l'exécution en détail de la plus grande partie de ses ordres journaliers.

Je rendis compte à M. de Maurepas de mon installation dans mon nouveau poste ; et je lui promis d'apporter toute la sagesse et toute la circonspection dont j'étais capable, dans l'exercice de mes nouvelles fonctions.

Mon assiduité dans le cabinet de M. le comte de Saint-Germain, le rôle muet auquel je m'étais condamné pour les premiers momens de mes fonctions ministérielles, me laissèrent le temps, et me fournirent les moyens d'étudier et de connaître à fond le caractère présent de M. de Saint-Germain et de tous les chefs de bureau et autres personnes marquantes employées dans le département de la guerre.

Je dis le caractère présent de M. de Saint-Germain, parce qu'il s'en fallait de beaucoup alors que ce fût le même homme que j'avais

connu autrefois. Son âge, ses infirmités secrètes, et plus que cela encore, sa retraite forcée, à cause de son peu de fortune, dans une petite ville de province, toutes ces causes réunies avaient concouru à rétrécir prodigieusement ses idées, à ne lui laisser que les préventions que tout officier particulier prend toujours contre les dispensateurs en chef et en sous-ordre des grâces de la cour, un grand attrait pour les nouveautés et les changemens dont il pourrait s'attribuer la gloire, et le désir de réaliser, dans le moment de sa puissance, les vœux qu'il avait faits, soit lorsqu'il était officier particulier en France, où le bon ton des cafés était de blâmer toutes les opérations du ministère, soit lorsqu'il servait en Allemagne, où les militaires se dédommagent des succès de la France qu'ils jalousent, par la censure de son administration qu'ils ne connaissent pas.

Enfin, avec beaucoup d'esprit naturel, avec des connaissances que sa première éducation chez les Jésuites l'avait mis dans le cas de cultiver, avec des talens militaires, et une réputation appuyée sur des actions brillantes et des succès, je pense que M. le comte de Saint-Germain arriva dix ans au moins trop tard au ministère de la guerre, et

qu'à l'époque où il y fut appelé, sa machine morale et physique était déjà trop décomposée, pour qu'il pût, sans inconvéniens, soutenir long-temps le fardeau qui lui était imposé.

Tous les secrétaires d'état de la guerre qui l'avaient précédé, occupés des intrigues de la cour, ou des grandes parties de l'administration générale, s'étaient reposés de tous les détails intérieurs sur les chefs de bureau, qui, à la rigueur, n'auraient dû être que des espèces de secrétaires, exécuteurs scrupuleux des ordres du ministre, et ne devant rien prendre sur eux. Ils étaient devenus, par l'incurie des ministres, les véritables ordonnateurs, chacun dans leur partie; ils donnaient des audiences, où ils recevaient même quelquefois avec morgue et hauteur des officiers-généraux qui avaient besoin d'eux; et lorsqu'ils venaient travailler et apporter leurs porte-feuilles à leur ministre, profitant souvent des grandes affaires dont il était occupé, et du peu de temps qu'il pouvait donner à leur travail, ils ne faisaient, pour la plupart, que lui présenter à signer leurs propres décisions, pour qu'elles pussent acquérir la sanction ministérielle. Cet abus était fait pour choquer tout ministre occupé essentiellement

de sa chose, mais il parut encore plus révoltant à M. le comte de Saint-Germain, qui était arrivé à la cour avec toute la prévention possible contre ces êtres déplacés, dont lui-même avait éprouvé, dans plus d'une occasion, la hauteur et même l'impertinence.

En supposant que, lors de la guerre de 1757, le comte de Saint-Germain, vivant avec les troupes, et uniquement occupé de l'état militaire, eût été parfaitement au fait de tout ce qui pouvait y être relatif, l'espace de temps qui s'était écoulé depuis qu'il avait cessé d'être employé à l'armée, lui avait fait perdre de vue une partie des changemens que le duc de Choiseul et ses successeurs avaient introduits dans l'ordre et la hiérarchie militaire. Si son esprit caustique lui en avait appris assez pour critiquer ce qui avait été fait, il n'avait aucune connaissance de détail sur ces changemens, et ne pouvait les recevoir que de ces mêmes chefs de bureau ou premiers commis de la guerre, contre lesquels il ne cessait de déclamer, et avec si peu de précaution, qu'aucun d'eux n'ignorait tout le mal qu'il en pensait. Le goût qu'il avait pour modifier tout ce qui existait dans l'ordre militaire, le forçait cependant à avoir fréquemment recours à chacun d'eux pour connaître

tous les détails des choses établies auxquelles il voulait faire des changemens.

Cette obligation le mettait, à chaque instant du jour, dans la nécessité de les faire appeler, et, comme il ne se piquait pas de discrétion sur leur compte, que chacun d'eux savait tout le mal qu'il en pensait, et que ce n'était que forcément qu'il avait recours à eux, on peut aisément se faire une idée du peu de bonne volonté qu'ils apportaient dans l'exécution de ses ordres; ils ne faisaient qu'obéir à la lettre, sans l'aider réellement.

De là naquirent toutes les difficultés qu'il trouva journellement dans la confection du plan de changemens qu'il comptait proposer au Roi. Ces difficultés continuelles qu'il s'était créées par son indiscrétion, quadruplaient son travail et le fatiguaient prodigieusement. Tous les soirs, vers les neuf ou dix heures, lorsqu'il sortait de son cabinet, excédé de travail, il se répandait en plaintes amères et peu ménagées sur le compte des chefs de bureau en général, et nominativement sur le compte du dernier avec lequel il venait de travailler, et cela sans trop se mettre en peine des gens qui l'entendaient exhaler ses plaintes.

Chacun de ses mots était retenu, et rapporté dans l'instant aux intéressés, souvent

peu fidèlement, et augmentait le mécontentement de tous les sous-ordres.

Ce genre de scènes qui se renouvelaient tous les soirs, ne fut pas plutôt connu, que tous les intrigans, tous les faiseurs de projets, et la foule des gens qui se piquent de savoir écrire, ne désemparèrent plus de l'antichambre du ministre, et y attendaient que, rentré chez lui, il commençât à se plaindre de tous ceux qui travaillaient sous ses ordres; abondant alors dans son sens, ils cherchaient à gagner sa confiance; et lorsqu'il se plaignait de ce que ses idées ou ses plans étaient mal entendus ou mal rendus par ses chefs de bureau, ils se mettaient en avant, s'offraient à rectifier les erreurs des commis, et à se charger de la rédaction des pensées du ministre. Flatté de trouver des gens qui applaudissaient à sa mauvaise humeur, et qui se présentaient volontairement pour remplacer ses employés, le comte de Saint-Germain finit par leur distribuer la rédaction de ses projets de changement, dont le plan pouvait bien être utile, mais dont les rédactions partielles rendirent les parties incohérentes, parce que chacun des rédacteurs travailla beaucoup plus d'après ses vues individuelles que d'après celles du ministre.

Si M. le comte de Saint-Germain s'était servi de son esprit pour se choisir un conseil sévère, au jugement duquel il eût soumis les raisons qu'il croyait avoir de proposer au Roi les changemens qu'il comptait faire dans l'armée; si, d'après ce premier pas fait, il eût présenté à ce juge les programmes de ces changemens, et la manière dont les différens faiseurs, dont il avait adopté le travail, les avaient remplis, M. de Saint-Germain, averti, aurait sans doute tout autrement tracé et fait exécuter ses plans de réforme, ou plutôt, la refonte totale de l'armée; et, au lieu de bouleverser tout le système militaire, pour n'y substituer que des nouveautés sans liaison, il eût formé un ouvrage véritablement utile à la nation, avantageux pour tout ce qui composait l'état militaire, profitable aux intérêts du Roi, et qui eût mis la dernière main à la réputation que cet excellent officier s'était acquise par ses services.

Mais, par malheur pour lui, M. de Saint-Germain se laissait toujours arracher sa confiance, et ne savait pas la placer dans des personnes dégagées de tout intérêt particulier.

Je ne fus pas assez enivré du brillant de ma place de directeur de la guerre pour me persuader que ce fût à mon mérite personnel et

à mes talens administratifs ou militaires que je dusse le choix qu'avait fait de moi M. de Saint-Germain. Je ne fus pas long-temps à m'apercevoir que le ministre, homme de très-bonne maison, officier-général très-distingué, mais d'un âge avancé, et ne tenant à personne à la cour, où il était aussi étranger que s'il fût arrivé de la Chine, avait jugé qu'en m'associant à ses travaux, en apparence, il allait s'étayer, et se former une famille à Versailles qui s'intéresserait à ses succès et le soutiendrait; que la maison de Mailly et ses attenances; auxquelles j'appartenais de si près, et plus encore, M. et M.me de Maurepas, auxquels je tenais par l'amitié bien plus que par les liens du sang, l'adopteraient lui-même, après l'adoption qu'il aurait faite de moi. Je crois pouvoir assurer que l'idée de se faire, à la cour, une famille de la mienne, fut la raison déterminante qui l'engagea à m'associer à ses travaux. Cette observation, faite de bonne heure, me porta à être infiniment circonspect dans ma conduite; et quand j'aurais eu de la disposition à me livrer entièrement à lui, ses réticences continuelles sur ses projets, le secret qu'il me faisait de la confiance qu'il accordait aux intrigans et aux faiseurs de son antichambre, les plans, dont il ne me

communiquait que les résultats, en me les donnant comme ses déterminations personnelles, tout m'aurait prescrit la conduite que je devais tenir, et que je soutins pendant toute sa vie ministérielle.

Quand le temps et mes réflexions sur ma position réelle m'eurent convaincu que je ne me trompais pas sur la portion de confiance que M. de Saint-Germain avait en moi, je crus de la prudence d'en faire part à M. le comte de Maurepas, auquel cependant je tus, comme je le devais, tout ce que je pensais de la plupart des opérations imaginées par les faiseurs, et que M. de Saint-Germain lui communiquait avant de les porter à la sanction du Roi. Je pensai que la reconnaissance seule devait m'imposer silence à l'égard d'objets sur lesquels il était possible que je me trompasse; et que, si je devais soumettre au premier ministre les principes de ma conduite dans la place que je remplissais, c'eût été manquer, sous tous les rapports, au ministre qui m'avait adopté comme son fils, si je m'abaissais à devenir le censeur de ses opérations, et me ravaler, par là, au rôle d'espion. Je me contentais, lorsque j'étais consulté par M. de Maurepas, de lui faire sentir que je n'étais pas du même avis que M. de Saint-Ger-

main, sans chercher à faire prévaloir le mien; et la suite du compte que je me rends fournira la preuve que, même lorsque le Roi daigna par fois me demander, en présence de M. de Saint-Germain, mon opinion particulière sur les mesures proposées par ce ministre, je me contins toujours dans les bornes que me prescrivaient la sagesse et la circonspection la plus scrupuleuse, conformes à la position d'un élève envers son supérieur et son maître en administration. Cette réserve, qui me fut depuis reprochée, fut la règle de ma conduite pendant tout le temps que je remplis seulement la place de directeur-général de la guerre; et si, quelquefois, au travail particulier du Roi, où j'accompagnais le ministre, je me permis de faire quelques observations, ce ne fut que lorsque Sa Majesté m'eut accordé le titre de secrétaire d'état en survivance, et, par cette grâce, m'eut fait un devoir impérieux d'émettre mon opinion personnelle, dans les cas très-rares où je croyais le bien du Roi et de l'Etat essentiellement intéressé. Ces occasions, comme je l'ai dit, très-rares, me méritèrent les bontés du Roi, qui porta la considération pour M. le comte de Saint-Germain, au point de ne pas m'en donner des preuves directes d'approbation en sa présence; mais Sa Majesté faisait

passer jusqu'à moi son assentiment par M. le comte de Maurepas, qu'il chargeait spécialement de me le transmettre; et cette manière d'agir faisait alors deux heureux, par la tendre amitié et l'intérêt vraiment paternel que le ministre en chef prenait à moi.

Il n'y eut qu'une seule opération de M. de Saint-Germain que je me permis de blâmer, même en sa présence, devant le Roi, et contre laquelle j'osai émettre mon avis dans toute sa force, ce fut celle de la réforme de la maison militaire du Roi.

Dans le cabinet de mon ministre, lorsqu'il m'en communiqua le projet, je lui fis les plus vives représentations contre cette idée, qui, selon moi, ne portait qu'un caractère de lésine, et qui me paraissait l'effet de la jalousie existante entre les troupes de ligne et les corps privilégiés qui composaient la garde du prince. Je convenais cependant que ces corps étaient susceptibles de quelques réformes, à cause des abus excessifs qui s'y étaient introduits, depuis la guerre de 1741. Je convenais aussi que la grande quantité d'officiers-généraux qui sortaient de la maison du Roi, et qui, souvent, ne connaissaient de la guerre que la partie très-étroite et très-minutieuse du service, en apparence militaire, qui se faisait à

la suite de la cour, pouvait avoir beaucoup d'inconvéniens, lorsque, par la faveur, résultat de leurs relations, ces officiers-généraux parvenaient à se faire employer dans leurs grades à l'armée, où, quelquefois, leur ignorance pouvait compromettre les troupes à leurs ordres, et j'en citais moi-même des exemples; mais je soutenais que, lorsque ces corps servaient à la guerre, il était juste de les faire participer aux promotions et à la distribution des grâces du Roi, dans une proportion égale aux troupes de ligne, quoiqu'il fût juste de restreindre leur participation aux promotions à celles qui seraient faites à la suite des campagnes de guerre, et de fixer, en temps de paix, à une quantité bornée, les officiers qui pourraient être promus aux grades supérieurs.

De toutes les opérations intérieures du régime de Louis XIV, l'établissement de cette maison militaire me paraissait celle qui avait le plus contribué à la majesté de sa cour, et qui portait le plus éminemment l'empreinte du caractère de ce grand monarque. Ses conquêtes, ayant prodigieusement augmenté le royaume, lui avaient fait naître l'idée vraie qu'un seul homme ne peut inspirer le respect inaltérable à la personne sacrée du Roi, sans

une grande représentation qui impose; et qu'en s'entourant sans cesse d'une grande portion de sa noblesse, il mettait un intervalle immense et inexpugnable entre sa personne et les malveillans qui auraient pu vouloir en approcher avec des motifs pervers. Louis XIV avait senti avec génie combien cette représentation, que des censeurs auraient pu n'envisager que comme une suite de son orgueil, n'était qu'une précaution éclairée contre le caractère léger et moutonnier du peuple français, sujet à saisir toutes les impressions qu'on veut lui donner, et à ne réfléchir qu'après s'être laissé entraîner aux plus terribles excès, quand des factieux ou des brouillons ont trouvé le moyen de le séduire par des motifs spécieux.

La part que ce grand monarque eut toujours l'attention de faire prendre à ses conquêtes par ces corps privilégiés, fut un appât qui fit désirer à toute la noblesse d'y servir, ainsi que les récompenses qu'il sut distribuer sagement à tous ceux qui se distinguèrent à la guerre par des services réels. Mais ce qu'il fit alors par justice et par de grandes vues, tourna depuis en droit. Il ne fallait en accuser que la bonté de son successeur, et surtout la faiblesse ou plutôt la bassesse des

ministres, qui n'avaient pas osé mettre sous les yeux de Louis XV les inconvéniens de la profusion des grâces dans sa maison, et qui avaient cru, par une fausse et basse politique, se faire des créatures et des appuis à la cour, en prodiguant des récompenses, objet de la jalousie et du mécontentement du reste de l'armée. Je disais à M. le comte de Saint-Germain que, s'il était juste et sage de faire disparaître ces abus énormes, il était essentiel de conserver ces corps et cette brillante représentation; qu'elle était indispensable à l'éclat et à la conservation du trône; et alors j'étais loin de prévoir que, quinze ans plus tard, on verserait des larmes de sang sur la destruction totale de cette maison militaire, dont l'existence eût épargné à la nation française un opprobre ineffaçable! Mais n'anticipons pas sur les événemens et sur les temps.

Pour donner à ma résistance contre ce projet, destructeur selon moi, toute la force que je croyais nécessaire pour en empêcher l'adoption, je commençai par me faire la seule objection personnelle qu'on pût m'opposer, d'après mon intérêt, comme capitaine de la compagnie des Gardes-Suisses de Monsieur, car la réforme devait porter sur la maison

militaire des princes, aussi bien que sur celle du Roi. On n'avait pas manqué de prévenir le ministre que, par ce motif, je ne serais pas de son avis; mais, après avoir fait, à cet égard, une déclaration qui devait prouver mon désintéressement, je n'en demeurai pas moins ferme dans mon opinion; et ce fut la seule occasion où, étant le premier agent du ministère de la guerre, je me trouvai en opposition directe avec M. le comte de Saint-Germain.

Je dois avouer que j'aurais pu déjouer le projet du ministre par le moyen de M. le comte de Maurepas, qui déjà pensait à peu près comme moi, par l'effet de ses habitudes. J'aurais pu profiter de l'ascendant que me donnait son amitié, et renverser totalement le plan des novateurs. Mais si l'on considère qu'alors je n'avais de ministériel qu'un titre apparent, et qui, d'un moment à l'autre, et sans formalité, pouvait être anéanti, et ne me laisser que le ridicule d'avoir eu un vernis ministériel; que ma carrière militaire aurait pu souffrir de ma grandeur éphémère, je crus qu'il était de la prudence de ne pas user de toute mon influence sur M. de Maurepas, et de me borner à ne pas dissimuler mon opinion, même en présence du Roi, ce que je

ne manquai pas de faire, quand l'occasion s'en présenta. Sa Majesté m'écouta avec beaucoup d'attention ; et je dus juger qu'elle était disposée à penser comme moi, pour peu que M. de Maurepas eût appuyé mes représentations, mais ce malheureux prince finit par céder à l'obstination de M. de Saint-Germain qui ne fut pas contredit formellement par le premier ministre, et mon opposition fut mise de côté. Je dus cependant croire intérieurement que le Roi n'avait pas désapprouvé ma résistance, ni la manière franche et claire avec laquelle je m'étais permis de l'énoncer. Il me traita très-bien, et, dès le lendemain, il m'en donna, en public, des preuves marquées.

Je ne sais si M. de Saint-Germain, malgré son triomphe, ne s'aperçut pas que le Roi avait un moment partagé mon opinion, et s'il ne demeura pas persuadé que j'aurais pu faire prononcer le premier ministre contre son projet de réforme. J'ignore s'il fit part à ses conseillers intimes et à ses faiseurs, de ce que je m'étais permis de dire contre leurs plans ; mais je dois convenir qu'il ne m'en fit pas plus mauvaise mine. Cette cordialité apparente pourrait bien avoir eu pour principe cette morale jésuitique dans laquelle il avait

été nourri, avant d'embrasser la carrière militaire, et qui m'a toujours paru n'être pas totalement détruite dans son esprit.

Lorsque le Roi appela au ministère de la guerre M. de Saint-Germain, qui n'avait ni accointances, ni habitation à Paris, il lui donna, pour demeure, un hôtel, dans l'enceinte de l'arsenal, à Paris, dont il avait prolongé la jouissance à madame de Saint-Germain, après la mort de son mari. Moi, je logeais toujours dans la même maison que j'occupais depuis sept ans, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain. Cet éloignement de près d'une lieue laissait aux faiseurs du ministre tout le temps nécessaire pour le séduire par leurs principes réformateurs. Du moment que son goût pour les nouveautés leur fut connu, que la nature de son esprit, porté au blâme de tout ce qui existait, leur eut laissé entrevoir le moyen de le capter en faveur de leurs productions aussi gigantesques que destructives, je devins l'objet de leurs craintes. Quoique je misse dans mes représentations toutes les précautions possibles et une grande modération, je devins l'objet de leur exécration. Je m'en souciais fort peu, et je dois croire qu'ils ne pouvaient en douter.

Ils avaient totalement séparé le ministre de

ses bureaux, dont ils accaparaient, autant qu'ils pouvaient, la besogne de confiance, quoiqu'ils fussent toujours obligés d'y revenir pour tous les détails, puisque les premiers commis de chaque bureau avaient entre les mains les dépôts et les pièces, sans lesquels ils auraient marché de bévue en bévue.

Mon opposition marquée, quoique infructueuse, à la réforme de la maison militaire du Roi, leur donna beaucoup d'inquiétude; et, soit par leurs suggestions, soit que M. de Saint-Germain soupçonnât que je fusse assuré des bontés du Roi, et que l'amitié de M. de Maurepas pour moi lui fit ombrage, et qu'il voulût en diminuer l'influence, en dénaturant la place où sa politique plus que son affection m'avait appelé, il imagina, un jour, comme moyen de lui ôter la valeur d'opinion qu'elle pouvait avoir, de proposer à M. de Maurepas de nommer un intendant de la guerre, pour se décharger sur lui de toutes les parties du travail relatives à la comptabilité. Il fit choix, pour cette place, de M. Sénac de Meillan, fils d'un premier médecin du feu Roi, maître des requêtes et intendant du Hainault; fort jeune encore, mais ayant du talent et de l'esprit, et qui lui avait été indiqué par ses faiseurs et conseils secrets, qui étaient en grande liaison

avec lui. M. Sénac de Meillan avait promis, pour condition de son élévation, de travailler sans relâche à me détruire auprès du ministre de la guerre, et de profiter de toutes les occasions qui se présenteraient pour me dégoûter d'une position qui me condamnait à un rôle purement passif, puisque je n'entrais dans aucun des conseils, et que je n'étais consulté que pour la forme. On pensait, avec quelque raison, que ce nouvel intermédiaire entre moi et les bureaux réduirait à rien mon influence dans tout le département de la guerre.

Je sentis, dans le moment où M. le comte de Saint-Germain me fit part de cette nouvelle idée, en ajoutant qu'il en avait déjà parlé à M. de Maurepas, toutes les suites désagréables que son exécution pouvait avoir pour moi; d'autant que je prévis d'abord que ce nouvel intendant de la guerre, une fois établi, se trouvant maître des requêtes, ne manquerait pas de se faire charger, pour le conseil des dépêches, du rapport de toutes les affaires contentieuses des provinces qui dépendaient du ministère de la guerre. J'en parlai dans ces termes à M. le comte de Maurepas, sans insister pour qu'il se refusât à cette innovation; mais, peu de temps après l'installation de M. Sénac de Meillan, ayant eu des preuves

certaines de son accord avec les faiseurs, et de son projet de m'éliminer, et de me faire éprouver des dégoûts, j'arrivai un matin, de très-bonne heure, chez M. le comte de Saint-Germain, avec ma démission de la place de directeur de la guerre, en le prévenant que j'avais fait part de ma résolution motivée à M. le comte de Maurepas. Je le priai de la faire accepter par le Roi, et m'étendis en remercîmens sur toutes ses bontés pour moi, lui en demandant la continuation dans l'exercice de ma charge d'inspecteur-général d'infanterie, aux fonctions de laquelle j'allais, à l'avenir, me borner sous ses ordres.

Le ton simple avec lequel je lui déclarai que j'étais devenu parfaitement inutile depuis l'installation de M. de Meillan, et que ma position amphibie ne pouvait que mettre de l'embarras dans les rouages de la machine administrative de la guerre, surtout la connaissance que j'avais donnée de ma résolution à M. le comte de Maurepas, et le ton d'amitié respectueuse et reconnaissante dont j'accompagnai ce que je lui disais, tout cet ensemble fit un effet que je ne peux rendre sur M. le comte de Saint-Germain, qui, me sautant au cou, fit tout ce qui dépendait de lui pour me faire changer de résolution. Je me montrai

inébranlable. Voyant qu'il ne pouvait me persuader; il fit demander sa chaise à porteurs et me pria de monter à l'instant avec lui chez le premier ministre, auquel il fit demander une entrevue pour affaire pressée. Le temps nécessaire pour avoir la réponse fut employé en démonstrations très-vives, de sa part, d'amitié, de regrets; et il lui échappa l'aveu que j'avais raison d'avoir aperçu quelque diminution dans sa confiance, et surtout d'être choqué des démarches que l'on avait pu faire contre mon avis, tendant à diminuer ma considération. Nous montâmes chez M. de Maurepas, qui, nous voyant arriver ensemble, se douta bien, d'après la confidence que je lui avais faite, de ce dont il allait être question. Rien n'égala les effusions de cœur de M. le comte de Saint-Germain, qui devinrent des preuves irrésistibles de ce dont j'avais prévenu le premier ministre. Après une conférence de plus d'une heure, tout fut convenu d'accord entre nous. La retraite de M. Sénac de Meillan fut décidée, et son remplacement, non pas dans la place d'intendant de la guerre, qui fut supprimée, mais dans celle d'intendant des bureaux de la guerre, par M. d'Erville, commissaire des guerres, assez proche parent de M. de Saint-Germain,

avec la surveillance directe des bureaux, et plus spécialement de toutes les parties de la comptabilité. M. de Maurepas nous laissa tous deux dans son cabinet, et descendit chez le Roi, pour lui rendre compte, dans le plus grand détail, de tout ce qui venait de se passer. Sa Majesté approuva et signa les arrangemens que lui présenta M. de Maurepas, et ajouta pour moi des choses très-flatteuses; et nous entrâmes, après deux heures, parfaitement unis, M. de Saint-Germain et moi, dans le cabinet ministériel de la guerre. Il s'occupa immédiatement de faire connaître à M. Sénac de Meillan la suppression de sa place; et lui apprit qu'il était réintégré dans celle d'intendant de province. Ce fut en cette qualité qu'il fut placé à la Rochelle, lorsque cette intendance vint à vaquer, car celle du Hainaut, qu'il occupait avant son installation au département de la guerre, avait été donnée au moment de sa nomination.

Cet événement très-marquant dans ma vie ministérielle, nous remit, M. de Saint-Germain et moi, dans notre première intimité, détruisit tous les germes de mécontentement qui avaient pu exister entre nous, et confondit les espérances des faiseurs et de mes ennemis cachés ou découverts, qui, ne pouvant me

prendre par mes fautes, à cause de ma très-grande circonspection, avaient compté me forcer à la retraite par les dégoûts qu'ils cherchaient à me donner, et par les pointilleries dont ils m'aiguillonnaient chaque jour.

Dès cette époque, ils ne prétendirent plus à me déjouer; ils changèrent complètement de conduite envers moi, parce qu'ils sentirent qu'après avoir évité le piége qu'ils m'avaient tendu et m'en être tiré à mon avantage, ils seraient peut-être un jour dans la nécessité de compter avec moi. Ils devinrent aussi attentifs pour moi, qu'ils s'étaient auparavant montrés avides de me rompre, en visière, sinon publiquement, du moins par leurs manœuvres et leurs insinuations secrètes, vis-à-vis M. le comte de Saint-Germain.

J'ignore par quels motifs le ministre ne cacha point à M. d'Ervillé, son cousin, lorsqu'il l'installa comme intendant des bureaux de la guerre, que c'était à moi, en grande partie, qu'il devait sa nomination; mais, depuis, je dus toujours compter sur son attachement, et il m'en donna des preuves par la suite, de même que tous les chefs de bureau, surtout les sieurs Campy et Saint-Paul, qui avaient eu beaucoup à se plaindre de la clique des faiseurs. Ces deux derniers me con-

sidérèrent comme leur sauveur; et, sans que je fusse dans le cas de me former un parti ou que j'en eusse l'idée, je m'aperçus facilement que je pouvais compter sur eux.

Mes agrémens, dans ma place éphémère, augmentèrent insensiblement. Ceux mêmes qui avaient pensé que, souvent divisés d'opinion, le ministre et moi, sur quelques-uns des projets qu'il enfantait, il se glisserait de la division entre nous deux, et que, très-probablement, je quitterais la place que j'avais, sans autre avantage que la ridicule apparence d'une faveur passagère, furent totalement déconcertés, dans les premiers jours d'avril 1777, lorsqu'ils apprirent que le Roi m'avait nommé *secrétaire d'état* adjoint au ministère de la guerre. Cette grâce insigne me donnait une existence réelle, et annonçait que le Roi me regardait comme devant un jour succéder à M. de Saint-Germain; et, comme à Paris et à la cour, le moindre événement est marqué par un calembourg ou une épigramme, bonne ou mauvaise, dès ce jour-là, on ne me nomma plus que *le prince héréditaire*. M. de Maurepas, à qui toute plaisanterie gaie était en droit de plaire, saisit celle-ci, et elle devint pour moi un titre que l'événement justifia avant la fin de l'année.

Dès que, par ce titre, vraiment ministériel et effectif, j'eus mon entrée au conseil des dépêches, où je fus très-accueilli par le maréchal prince de Soubise et M. de Sartines, tous deux ministres, qui m'aimaient réellement, et par M. de Vergennes, qui affectait le même sentiment, M. de Saint-Germain se déchargea sur moi de tous les rapports au conseil, et de toute la correspondance relative aux provinces frontières dépendantes de l'administration de la guerre. Cette partie de travail devint mon véritable département, et m'occupa entièrement, si bien, qu'au lieu d'être, dans le cabinet ministériel, un auditeur inactif de toutes les nouveautés dont les faiseurs entretenaient le ministre, je fus beaucoup moins assidu auprès de lui, et ne le vis qu'aux heures qu'il m'indiquait pour que je lui rendisse compte de la besogne dont j'étais spécialement chargé. Le reste de la journée, je le passais dans mon cabinet, ou dans mon appartement, à l'hôtel des bureaux de la guerre, où le sieur Campy, chef du bureau des affaires contentieuses, travaillait avec moi, ainsi que les autres premiers commis qui avaient à traiter des affaires relatives aux attributions particulières qui m'étaient confiées.

Dès ce moment, les faiseurs eurent tout le

temps de circonvenir le ministre; mais je dois faire remarquer qu'ils eurent toujours, ou presque toujours, l'attention de me prévenir de ce dont ils étaient chargés, sans doute pour sonder mon opinion, et dans leur propre intérêt. Je me fis une loi, dans ces cas de consultation, de leur parler vrai, de leur dire franchement ce que je pensais des vues de M. le comte de Saint-Germain, et de m'expliquer, sans détour, sur la forme et sur la manière dont ils me disaient qu'ils se proposaient de les remplir.

Je jouissais alors d'un état parfaitement agréable. Le Roi avait fixé mes appointemens de secrétaire-d'état adjoint à soixante mille livres, en y comprenant mon traitement primitif d'inspecteur-général d'infanterie; et ces appointemens suffisaient pour me faire tenir une bonne maison à Versailles, dont madame de Montbarey faisait très-bien les honneurs. J'avais tous les jours un très-bon dîner, où je cherchais à réunir les militaires les plus distingués et la meilleure compagnie de la cour.

Le soir, je passais deux ou trois heures dans le cabinet du premier ministre, ou bien chez madame de Maurepas, où presque toute la cour se rassemblait. Je me couchais de très-bonne heure, et, selon mon usage, j'étais

levé de grand matin, et très-assidu au travail.

J'avais d'autant moins de répugnance à mener cette vie régulière, que je n'avais plus, comme je l'ai dit, aucun attachement à Paris depuis le mariage de madame Casanova. Je n'avais formé aucune liaison directe, et je vivais sur les épaves, qui ne se présentent que trop souvent pour les personnes en faveur, par le moyen desquelles on peut espérer quelque grâce. Les bonnes ou les mauvaises fortunes de ce genre n'exigent aucun soin et s'offrent d'elles-mêmes quand on est encore dans l'âge d'en profiter. Cette manière convenait parfaitement à ma position, car je n'aurais pu donner les soins exigés par un attachement en règle, sans prendre prodigieusement sur le temps que je devais, par devoir, consacrer aux affaires. Quoique les rapports au conseil des dépêches fussent le seul objet réel de mon travail, M. le comte de Saint-Germain croyait devoir m'appeler, par convenance, aux grandes discussions dans son cabinet, beaucoup plus par crainte d'être desservi par moi auprès du premier ministre, que par une véritable confiance. Il me faisait lire d'avance ce qu'il voulait communiquer à M. de Maurepas, ou ce qu'il devait porter au travail du Roi, auquel j'assistais toujours, de

puis que j'étais secrétaire-d'état adjoint. D'ailleurs, tous les chefs de bureau, même ceux qui se défiaient de moi, parce qu'ils savaient que je pouvais avoir ou avoir eu à me plaindre d'eux, se croyaient, par politique, obligés de me ménager; et, me regardant comme le soleil levant, ils me soignaient et ne manquaient pas de venir me communiquer toutes les expéditions que le ministre leur renvoyait. J'étais donc au fait de tout, mais aussi toute ma journée était remplie sans que je pusse disposer d'une heure.

En rendant justice à l'esprit et aux talens reconnus de M. le comte de Saint-Germain, j'ai dit qu'il était naturellement jaloux, et que le malheur et l'âge l'avaient rendu défiant. J'en eus la preuve un jour que je dînais chez lui, dans la maison que le Roi lui avait donnée, à l'Arsenal, et dont il n'avait pas encore fait assurer la jouissance à madame de Saint-Germain, après sa mort.

Me regardant comme son successeur, il lui vint dans la tête que je pourrais avoir envie de sa maison, qui lui plaisait fort. Craignant que je ne vinsse à la convoiter, il me conduisit à une fenêtre qui donnait sur un vaste emplacement, dépendant de l'Arsenal et limitrophe de sa maison. Cet emplacement im-

mense, était couvert de jardins ; mais, dans la partie la plus voisine du jardin public de l'Arsenal, on remarquait un très-long bâtiment, terminé par un gros pavillon donnant sur la rivière, qui, jadis, avait servi à des bains construits pour madame la duchesse du Maine, lorsque le duc du Maine disposait à son gré de tout l'Arsenal, par sa charge de grand-maître de l'artillerie de France. Le rez-de-chaussée du pavillon ne contenait que les bains et des emplacemens pour toutes les commodités nécessaires à ce service. Un superbe salon sur la rivière, d'une forme très-agréable, et un appartement très-commode, occupaient le premier étage ; et dans le comble, en attique, il y avait des logemens qui pouvaient servir à des domestiques. Une très-grande étendue de bâtimens, y joignant, avait donné jadis, à M. et à M.me du Maine, la facilité de loger les personnes qui leur étaient attachées. Mais tous ces bâtimens, par l'effet du temps, et la non habitation, et même le pavillon, tombaient presque en ruines, et avaient l'air du délâbrement. M. de Saint-Germain, en me montrant ce terrain de sa fenêtre, me dit : « Prince, nous sommes « logés bien loin l'un de l'autre ; il vous faut « plus d'une heure pour venir de la rue Saint-

« Dominique ici; ne seriez-vous pas bien aise « que nous fussions plus rapprochés? S'il « vous convenait d'habiter ce grand emplace- « ment, on pourrait le demander au Roi pour « vous, et vous le faire arranger d'une ma- « nière agréable. Allez le voir en détail. » Je me rendis à son invitation; et, comme je lui en parus content, dès qu'il se rendit à Versailles, il en parla à M. le comte de Maurepas; tout fut convenu entre eux, et il en porta la feuille au premier travail qu'il eut avec le Roi, qui l'autorisa à prescrire toutes les réparations nécessaires. Il profita de cette occasion pour faire assurer à madame de Saint-Germain, après sa mort, la maison qu'il occupait dans la même enceinte, mais sur une autre cour.

M. Berthier, qui, sous le ministère du duc de Choiseul, dont il avait su se concilier la bienveillance, de simple ingénieur des ponts et chaussées, était devenu l'architecte de l'hôtel des bureaux de la guerre, à Versailles, dont il avait donné les plans et suivi la construction; il ne s'y était pas ruiné, et avait fini par s'en faire donner le gouvernement. On peut croire qu'étant chargé, par état, des constructions et réparations à faire dans l'emplacement qui m'était donné, et croyant, par intérêt, devoir me ménager et me faire sa cour, il ne né-

gligea rien pour me former un établissement aussi agréable que commode et vaste; et que je fus dans le cas, lorsqu'il me consulta sur les arrangemens qui pouvaient me convenir, de l'arrêter dans ses projets, et de l'engager à être moins libéral des fonds du département aux dépens duquel les dépenses devaient être faites.

Le résultat fut qu'au bout de quelques mois, madame de Montbarey, moi, nos enfans, et tout ce qui avait trait à nous, quoique fort éloignés de Paris, puisque notre maison tenait, par le jardin de l'Arsenal, à la Bastille et au faubourg Saint-Antoine, nous fûmes les individus les mieux logés de Paris, avec des jardins et toutes les commodités que nous pouvions trouver dans une maison royale dont la jouissance nous était assurée, non-seulement notre vie durant, à madame de Montbarey et à moi, mais encore à nos enfans vivans, et à trois générations de nos enfans.

Je fis la dépense nécessaire pour meubler d'une manière distinguée l'appartement de représentation de cette maison. Ceux que nous devions occuper, ceux de nos enfans et de toute notre suite, qui s'augmenta considérablement peu de temps après, par l'accroisse-

ment rapide de ma fortune, furent garnis avec les meubles que j'avais dans ma maison de la rue Saint-Dominique. De superbes et vastes écuries et remises, dans une première cour, ajoutèrent à mon logement toutes les commodités désirables.

Dans le courant de mars 1777, le Roi, dont la bienveillance pour moi se manifestait de plus en plus, me donna en secret une commission particulière assez délicate, et de telle nature que, dans le premier moment, je n'osai me flatter de réussir, parce que toutes les difficultés qui s'opposaient au succès se présentèrent à mon imagination tout d'abord. Je ne les dissimulai pas à Sa Majesté; elles me parurent d'autant plus grandes, après la réflexion, que le Roi m'avait expressément enjoint de ne point en parler à M. de Maurepas, que le secret devait en rester entre lui et moi, et qu'il m'ordonna de lui rendre compte, à lui seul, des progrès de l'affaire dont il me chargeait, et à laquelle il paraissait mettre la plus grande importance.

Rentré dans mon cabinet, je m'occupai à chercher tous les moyens de remplir les vues de Sa Majesté; et, après huit jours de peines et de soins, d'autant plus pénibles que la nature de l'affaire et le secret qui m'était pres-

crit, me forçaient à faire par moi-même toutes les recherches et toutes les démarches, je parvins à un succès complet. Jamais je ne m'estimai plus heureux que le jour où je pus rendre compte au Roi, et d'une manière satisfaisante, de la commission importante dont il m'avait chargé. Cet excellent prince parut content de mon zèle; et j'en jugeai par les démonstrations non équivoques de bonté dont il daigna m'honorer, et qui seront éternellement gravées dans mon cœur.

Je jouissais, depuis quelques jours, du bonheur très-réel d'avoir réussi au gré d'un maître sensible et reconnaissant, quand, un matin, je vis entrer dans mon cabinet le sieur Campy, chef du bureau de la guerre, chargé du détail des provinces dépendantes de ce département, qui me dit que M. le comte de Maurepas l'avait envoyé chercher, et lui avait annoncé que l'intention du Roi était de me faire une grâce considérable, et lui avait demandé si, dans le département de la guerre, il ne connaissait pas un objet qui pût me convenir; qu'après y avoir réfléchi, il n'avait rien trouvé qui, à tous égards, pût m'être plus agréable et plus avantageux pour la suite, que l'expédition éventuelle de la grande préfecture d'Haguenau, dont M. le duc de Choiseul était

pourvu, et dont M. le comte de Stainville, son frère, avait la survivance. Il me fit observer que, quoique cette grâce ne pût avoir un effet actif que dans un temps éloigné, il était plus que probable qu'elle ne serait pas illusoire, puisque c'était un grand fief masculin; que M. de Choiseul n'avait point d'enfans, et que son frère n'avait que deux filles, et n'aurait probablement pas d'autres enfans.

M. Campy m'ajouta que, quoique M. le comte de Maurepas lui eût recommandé le plus grand secret, même à l'égard du ministre de la guerre, il n'avait pas cru devoir aller lui rendre compte du résultat de ses recherches, sans avoir su auparavant si ce qu'il devait proposer pour moi pouvait me convenir; mais qu'il me priait de lui garder le secret sur sa démarche, et que, comme il ne devait revoir le premier ministre que le lendemain, j'aurais le temps, avant ce moment, de lui faire part de mes réflexions.

Je remerciai M. Campy de sa bonne volonté et de son attention pour moi, et lui promis de le voir dans la soirée.

Resté seul, j'imaginai sans peine que la satisfaction du Roi, pour la manière dont je m'étais conduit dans l'affaire qu'il avait confiée à mes soins, l'avait engagé à prier M. de

Maurepas de faire rechercher une grâce qui pût me convenir. Sachant combien Sa Majesté était secrète, je demeurai persuadé qu'elle n'avait rien dit au premier ministre, même après la réussite de ce qu'elle avait désiré; et je me confirmai dans cette pensée, quand je vis que M. de Maurepas ne m'en parlait point, et que je considérai que sa tendre amitié pour moi et l'intérêt qu'il prenait à l'avancement de ma fortune, ne lui auraient pas permis de me cacher les progrès que j'avais faits dans la confiance du Roi, s'il en avait été informé.

Quoique je ne connusse pas à fond la nature de la grâce que le sieur Campy devait proposer à M. de Maurepas de me faire accorder, je n'ignorais pas que la grande préfecture d'Haguenau était un des bienfaits les plus considérables qu'un sujet pût recevoir du Roi, tant par l'importance de ce grand fief de l'Empire, que par son revenu, et surtout par son extension à tous les descendans mâles en ligne directe.

Le soir je passai chez M. Campy, pour le remercier de nouveau, et lui faire connaître quel prix j'attachais à l'obtention de la grâce dont il comptait faire la proposition à M. de Maurepas, d'après ses ordres.

Je vis ce jour-là M. de Maurepas, qui ne me parla de rien; j'accompagnai M. de Saint-Germain à son travail avec le Roi; et, lorsque le travail fut fini, le Roi remit au ministre de la guerre une note écrite de sa main, en lui disant de la lire tout bas; le ministre, après l'avoir lue, la rendit au Roi, qui la signa, et dit à M. de Saint-Germain de me la donner, pour la faire expédier. Pendant le temps qu'exigea cette double communication, entre Sa Majesté et ses deux ministres, je m'étais éloigné, et je ne me doutais pas qu'il fût entre eux question de choses qui me fussent personnelles, parce que, malgré l'avis que j'avais reçu de M. Campy, je ne croyais pas que cette affaire pût être aussi promptement proposée, accueillie et terminée.

Je fus pénétré de tous les sentimens possibles, en lisant le contenu de la note; et, dans l'excès de ma sensibilité, je tombai aux pieds du Roi, pour le remercier de cette nouvelle marque de ses bontés.

Je suivis M. le comte de Saint-Germain dans son cabinet. Il envoya chercher M. Campy, pour lui ordonner de presser l'expédition de la grâce qui venait de m'être accordée; et il me marqua, d'une manière non équivoque, toute la satisfaction qu'il en éprouvait, et

combien il avait joui de ma surprise, lorsqu'il m'avait remis la feuille signée par le Roi.

L'expédition en fut faite dans les vingt-quatre heures, et avec tout le soin qu'y put apporter M. Campy. On y rappela, que la grande préfecture avait été possédée par le baron de Pons de Montclar, mon trisaïeul maternel, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, mestre-de-camp-général de la cavalerie; et que le roi Louis XIV l'a lui avait accordée en récompense de la part active qu'il avait eue à la capitulation de la ville de Strasbourg et à l'entière soumission de la province d'Alsace, dont il avait eu le commandement en chef.

L'investiture éventuelle de ce grand fief de l'empire en France, quoique la jouissance pût en être encore fort éloignée, devenait une grâce d'autant plus marquante pour moi, qu'elle devait un jour donner une existence réelle à mon titre de prince de l'Empire, qui, jusqu'à ce moment, n'était purement qu'un titre honorifique, et qui eût même été de nulle valeur pour moi et ma postérité, si l'obtention n'en eût pas rappelé l'époque et les motifs.

Le surlendemain du travail du Roi, je fis à Sa Majesté, à son lever, mes remercîmens,

au grand étonnement de tout le monde, et au grand regret des personnes qui avaient pu former des projets pour perpétuer, dans leur maison, le titre que je venais d'obtenir.

Cette grâce si marquante indisposa encore plus les partisans nombreux de la maison de Choiseul, dont elle anéantissait les projets, qu'elle ne satisfit les personnes qui m'étaient attachées, parce que la plupart des hommes sont toujours dupes des mots, et ne se donnent pas la peine de réfléchir sur les choses. On vit dans l'investiture provisoire de la grande préfecture d'Haguenau une grande augmentation de revenu pour moi, dans l'avenir, et on ne songea pas que beaucoup de chances pouvaient m'en priver pendant ma vie. Je dois regarder cette circonstance comme celle qui, depuis, influa le plus sur les désagrémens que j'eus à essuyer pendant mon ministère, puisque l'intérêt trompé de tous les partisans de la maison de Choiseul, qui, jusque-là, m'avaient regardé comme un des leurs, et avaient applaudi à mon élévation rapide, les tourna entièrement contre moi, et les porta à se servir de l'influence qu'ils avaient conservée auprès de la Reine, pour refroidir d'abord la bienveillance que cette auguste souveraine m'avait témoignée, et lui faire

adopter plus tard des sentimens contraires à ceux dont elle m'avait honoré dans les premiers momens. Comme je connaissais la mobilité des faveurs de la cour, depuis que j'y jouais un rôle, j'avais constamment les yeux ouverts sur ma position réelle. Dès que je fus nommé directeur de la guerre, je crus m'apercevoir que je devais, en grande partie, l'approbation que donnaient à mon avancement la Reine et la jeune cour dont elle était entourée, plutôt à mon âge, bien différent de celui de M. de Maurepas et des autres ministres que Louis XVI avait appelés dans le conseil, qu'à mon mérite personnel. Je ne m'étais point abusé sur les démonstrations de satisfaction que ma fortune m'avait fait éprouver. Si j'avais été susceptible d'enivrement à ce sujet, un événement dont je ne tarderai pas à rendre compte, aurait suffi pour me dessiller les yeux, et pour m'apprendre que, plus on s'élève, plus on est soumis aux vicissitudes du moment, et que chaque minute de la journée apporte des changemens qui déjouent souvent toutes les combinaisons de la prudence.

L'intérêt personnel, qui seul fait agir les hommes de la cour, les fait changer de conduite selon le thermomètre de leurs préten-

tions et de leurs espérances, et leur fait sans cesse adopter la façon de penser qu'ils entrevoient la plus propre à les conduire à leur but. Une partie de ceux qui me témoignaient le plus d'attachement en voyaient en moi qu'un homme qui pouvait servir leurs vues dans sa position présente, que les circonstances et les probabilités pouvaient mettre dans le plus grand crédit, et qui, passant sa vie entre MM. de Maurepas et de Saint-Germain, se trouvait à portée de les servir ou de leur nuire d'un seul mot. J'étais bien loin de me glorifier des avances qu'on me faisait partout, et dont je démêlais très-parfaitement les véritables motifs.

M. de Saint-Mauris, mon fils unique, avait commencé à servir, comme sous-lieutenant dans le régiment de la Couronne, dont le marquis d'Avarey, mon beau-frère, était colonel. Depuis, le Roi lui avait accordé une compagnie dans le régiment de Lanaux, dont le colonel, le comte de Lanaux, qui me marquait de l'amitié, s'était chargé de le surveiller dans son extrême jeunesse. Il y faisait constamment son service. J'ai dit que la suppression de l'institut des Jésuites m'avait forcé de confier son éducation première à un séculier, honnête homme, bon grammairien, mais

faible, et cette partie du caractère de l'instituteur avait peut-être influé sur l'élève, qui, avec un extérieur agréable, avait tous les goûts de la jeune noblesse française et le germe de toutes les passions. Un instituteur plus ferme, sans employer la dureté qui cabre et révolte, aurait pu faire naître dans cette âme jeune des principes religieux propres à contenir et à modifier les goûts ardens de M. de Saint-Mauris. Mais, tout en voyant bien ce qui manquait au sieur David pour perfectionner l'éducation de mon fils, peut-être dus-je encore m'estimer heureux, d'après tous les exemples que je voyais chaque jour, que cet instituteur, en suivant les principes désorganisateurs de toute espèce de subordination qui, depuis trente ans, étaient ceux des gens de son ordre, n'eût pas fait plus de mal encore et n'eût pas perverti les heureuses dispositions de son élève. Je dus lui savoir gré du mal qu'il n'avait pas fait; et comme, dans les principes du jour, c'était un très-honnête homme sans religion, qu'il avait mis beaucoup de soins à veiller sur la santé de M. de Saint-Mauris, je lui témoignai ma reconnaissance en le conservant auprès de moi comme secrétaire, fonction que sa probité me répondait qu'il remplirait avec exactitude.

Dès les premières années que j'avais exercé la charge de capitaine-colonel des Suisses de la garde de Monsieur, frère du Roi, ce prince m'avait promis la survivance de cette charge pour mon fils, ce qui m'obligea à mettre M. de Saint-Mauris à portée de faire fréquemment sa cour au prince, et de tâcher de mériter ses bontés. Il y avait réussi; et, lorsque je fus nommé secrétaire d'état adjoint au ministre de la guerre, et, qu'en cette qualité, je fus entré au conseil des dépêches, Monsieur effectua la promesse qu'il avait daigné me faire. Sur ma démission, mon fils entra en exercice de la charge que je remplissais près du prince, qui daigna rendre cette faveur complète, en m'en conservant la survivance et tous les avantages et priviléges qui étaient dans sa maison, dont le plus précieux de tous, pour moi, fut celui d'avoir droit à son intimité intérieure.

Un des droits de la charge de capitaine-colonel des Suisses de la garde de Monsieur, était de donner le brevet de colonel à celui qui en était revêtu, à l'époque où il arrivait à l'âge requis par les ordonnances, pour obtenir ce grade, c'est-à-dire, à vingt-trois ans. Comme ce droit assurait ce grade à mon fils, aussitôt qu'il en serait susceptible, je ne le

mis jamais en avant pour une place de colonel en second, place intermédiaire, que M. de Saint-Germain avait imaginé de créer pour satisfaire à la multitude effrayante des prétentions et des demandes dont l'accablait une cour où tout est mode, et où tous les prétendans croient avoir des droits sans réplique aux grâces du Roi, avec l'idée ridicule qu'ils sont quasi déshonorés, quand ils ne parviennent pas au grade de colonel, à l'époque fixée par l'ordonnance, pour en être susceptibles. Mais M. de Saint-Germain, en multipliant, par la création des lieutenans-colonels, les brevets de colonels, loin de parvenir au but qu'il s'était proposé, ne fit qu'accroître à l'infini le nombre des prétendans à cette grâce.

J'ai dit plus haut que, depuis que j'étais secrétaire d'état adjoint au ministre de la guerre j'étais entré, en cette qualité, au conseil des dépêches, et qu'on m'avait fait une espèce de département de tous les rapports et de toutes les affaires qui se portaient à ce conseil. Je ne me mêlais plus, et je n'étais même pas dans la confidence des projets de M. le comte de Saint-Germain, qui m'en donnait lecture seulement avant de les porter au travail du Roi, où j'assistais. Je jugeais qu'il ne m'en faisait pas la communication à l'avance, parce qu'il

n'ignorait pas que, dans le nombre, il y en avait plusieurs que je n'aurais pas approuvés, et qu'il ne voulait pas me fournir les moyens de prévenir M. de Maurepas contre les propositions qu'il devait lui en faire, avant de les soumettre à l'approbation du Roi. Quoique je fusse peut-être en droit d'être blessé de ces réticences, comme je connaissais à fond M. de Saint-Germain, qu'il avait de l'amitié pour moi, et que je lui devais au moins l'occasion de ma fortune ministérielle, je lui rendais justice, et n'attribuais ce manque de confiance qu'aux faiseurs et aux intrigans qui l'obsédaient sans cesse, et non pas à son cœur, qui n'avait pas changé pour moi.

J'étais très-exact au travail du Roi, mais je n'y étais jamais que témoin passif et simple auditeur, à moins que Sa Majesté ne daignât me consulter. Alors je parlais en mon honneur et conscience; mais ces occasions se présentaient rarement, si ce n'est lorsqu'il s'agissait de la nomination d'officiers supérieurs, que mes fonctions d'inspecteur-général d'infanterie, depuis seize ans, m'avaient mis à portée de connaître personnellement.

Un jour de travail, au mois d'avril 1777, il était question d'une place de colonel en second, pour laquelle il y avait un grand nom-

bre de concurrens, sur la totalité desquels M. de Saint-Germain en avait extrait trois qui étaient fort jeunes, n'avaient d'autre titre personnel que leur naissance, les services de leurs parens, et d'être parvenus à l'âge où, d'après l'ordonnance, ils pouvaient être nommés. Le Roi balançait entre les trois; et, incertain de son choix, il m'adressa la parole pour me demander mon avis. Je dis, sur chacun des compétiteurs, ce que je pensais, et me résumai en déclarant qu'à mérite égal, je croyais que le comte de Laval-Montmorency, dont le père avait été tué, à la tête de son régiment, à la bataille d'Hastembeck, me semblait devoir obtenir la préférence. Cette observation de ma part décida le Roi; et le comte de Laval eut la place de colonel en second du régiment Royal-Dragons. J'ignorais que, parmi les deux autres prétendans à cette grâce, il s'en trouvait un honoré de la protection spéciale de la Reine, et que cette princesse en avait écrit au ministre de la guerre, qui n'avait pas fait état de cette auguste recommandation sur sa feuille de travail. Mais si mon observation me fut dictée par la plus stricte justice, ignorant le désir de la Reine, je crois que je n'aurais pu, quand bien même j'en aurais eu connaissance, me trouvant con-

sulté par le Roi, taire le fait particulier qui motivait l'intérêt que méritait le comte de Laval. J'aurais pu seulement ne pas insister, et laisser le Roi se décider plus librement par lui-même.

Ce travail eut lieu le samedi de la semaine de Quasimodo. Le lendemain, dimanche, je reçus, pendant mon dîner, l'ordre de me rendre chez la Reine, après vêpres, c'est-à-dire sur les quatre heures et demie après midi. J'arrivai à l'heure fixée; et cette princesse m'ayant fait appeler dans sa chambre à coucher, au premier coup-d'œil que je portai sur elle, j'aperçus une vive altération dans tous ses traits, et un air qui me fit juger qu'elle était agitée par une passion violente, et dont j'étais bien éloigné de croire que je fusse l'objet. La manière dont elle me reçut était si différente, si opposée aux grâces qu'elle savait ordinairement répandre sur ses moindres actions, que je jugeai aisément qu'elle éprouvait un grand mécontentement. Elle me conduisit à la première croisée de sa chambre, la plus près de la porte d'entrée de son appartement; et là, elle commença, avec le ton le plus animé, à me faire des reproches amers sur l'opposition que j'avais apportée à la grâce qu'elle avait désirée pour un protégé.

Ces reproches, vu leur vivacité, auraient pu passer pour des injures; et Sa Majesté, s'échauffant de plus en plus, me fit éprouver le sentiment le plus embarrassant pour un sujet, certain d'avoir déplu à sa souveraine. J'eus beau protester avec vérité que j'avais ignoré l'intérêt dont elle honorait son protégé, affirmer que l'observation que j'avais faite en faveur du comte de Laval était de la plus grande justice, que je ne me l'étais permise que lorsque le Roi s'était adressé personnellement à moi; rien ne put calmer sa colère, qui continua à s'exhaler avec tant de force, que je me vis contraint de répondre à Sa Majesté, que j'avais besoin de ne pas oublier que j'étais en présence de la femme de mon maître et de mon souverain, pour contenir et réprimer tous les sentimens qui affectaient et comprimaient mon cœur.

Cette scène terrible dura plus d'une demi-heure, et, nous tenant tous deux dans un état d'effervescence, ne nous laissa pas la faculté d'entendre un orage très-fort qui éclatait sur notre tête, et qui dura avec éclat et violence, pendant que je subissais cette cruelle épreuve. La Reine y mit un terme, en se retirant avec vivacité dans ses cabinets intérieurs. L'excès de son agitation était tel, qu'en refermant sur

elle la balustrade qui entourait son lit, elle y mit tant de force, que la porte fut près de sauter sur ses gonds. Au moment où j'allais me retirer, je dis à Sa Majesté, avec toute l'énergie d'une vive émotion, que j'allais rendre compte au Roi de ce qui venait de se passer, et que lui seul pouvait et devait me juger. *Vous le pouvez, Monsieur*, me dit la Reine; et ma réplique fut : *Je le sais bien, et j'y cours.*

Je ne perdis pas un instant, et me rendis à la porte du cabinet du Roi, où je craignais fort que la Reine, par les communications secrètes des deux appartemens, ne pût me prévenir et m'en faire interdire l'entrée. Je priai le premier valet de chambre de m'annoncer, et de supplier Sa Majesté de vouloir m'accorder, tout de suite, une audience pour affaires pressées.

Le Roi, qui était dans son laboratoire, descendit aussitôt dans son cabinet, et me fit entrer. Dès que nous fûmes seuls et que la porte fut fermée, je me jetai à ses pieds, et lui dis que je venais lui apporter ma tête. Il me releva avec bonté, et me permit de lui rendre, avec le plus minutieux détail, tout ce qui venait de se passer entre la Reine et moi. Je fus assez heureux, et encore assez maître de

moi, malgré mon trouble extrême, pour n'oublier aucune circonstance, pour répéter mot pour mot, et phrase pour phrase, tout ce qui avait été dit de part et d'autre ; de sorte que le Roi put bien juger de la colère de la Reine et de tout le déplaisir que j'avais dû éprouver. En me jetant de nouveau à ses pieds, je finis par supplier Sa Majesté de vouloir bien, à l'heure même, prononcer mon jugement et la peine que j'avais méritée ; mais je lui rappelai que tout s'était fait en sa présence, que c'était d'après son ordre positif que j'avais donné mon opinion sur le choix du colonel en second ; et surtout qu'il n'avait point été question, pendant le travail, de la protection dont la Reine honorait un des trois compétiteurs.

Le Roi m'écouta avec la plus sérieuse attention, et, pendant mon récit, je crus remarquer qu'il compatissait à tout ce que j'avais dû souffrir, connaissant, par lui-même, toute la vivacité de la Reine. Puis, me relevant avec bonté : *Personne ne sait mieux que moi*, me dit-il, *comment la chose s'est passée. Tranquillisez-vous ; je me charge d'en parler à la Reine. Mais évitez, pendant quelque temps, de paraître devant elle ; et quant aux objets dont vous êtes accoutumé à lui rendre compte,*

je m'en chargerai, et je vous dirai quand vous pourrez et devrez vous présenter devant elle. Attendez pour cela mon ordre positif. Soyez d'ailleurs rassuré sur les suites que pourrait avoir cette affaire; je vous prends sous ma protection, et vous ne devez rien craindre.

Ces paroles sacramentales me remirent totalement, me pénétrèrent de la plus vive et de la plus profonde reconnaissance, et sont un des traits caractéristiques qui peuvent faire apprécier au juste, les vertus, la bonté et la magnanimité du Roi.

On peut juger aisément de quel poids je me sentis soulagé quand je sortis du cabinet de Sa Majesté. Je montai tout de suite chez M. le comte de Maurepas, auquel je rendis compte scrupuleusement de tout ce qui s'était passé entre la Reine et moi; mais je lui tus que je venais de voir le Roi.

A chaque mot que je proférais, j'observais sur le visage du premier ministre tous les sentimens qui, successivement, agitaient son âme; il prévoyait toutes les conséquences d'une scène pareille; son amitié pour moi lui en peignait les suites sous les couleurs les plus alarmantes. De ces craintes, qui m'étaient relatives, il passait subitement au sentiment

personnel qui lui retraçait tous les embarras qu'il allait être forcé de se donner pour se rendre intermédiaire entre le Roi et moi, et bien plus encore entre le Roi et la Reine dont il redoutait pour lui-même la vivacité. Je jouis pendant quelque temps, peut-être même avec malignité, de tous les mouvemens divers qui l'agitaient; et enfin je lui ôtai un poids énorme de dessus la poitrine lorsque, me disant qu'il allait descendre chez le Roi pour lui rendre compte de cette affaire, je lui appris que Sa Majesté savait tout, et que je lui en avais parlé moi-même à l'instant où j'étais sorti de chez la Reine. Je lui rapportai les marques de bonté que j'avais reçues du Roi, et les paroles rassurantes qu'il avait daigné me dire.

A chaque mot de cette dernière partie de mon récit, je voyais la sérénité se rétablir sur le visage de M. de Maurepas. J'eus lieu de me convaincre que la démarche directe que j'avais faite lui donnait une meilleure opinion de moi, et le tranquillisait sur tous les points qui l'avaient affligé et inquiété d'abord; il me sauta au cou : « Puisque vous avez si bien « avancé vos affaires, me dit-il, je vous en fais « mon compliment, et je me charge de tout « le reste. »

Je rentrai chez moi, très-content de moi-même; et je me gardai bien de parler de tous ces détails, et même de la scène première, à M. le comte de Saint-Germain, qui, ne connaissant la cour et ses usages que par les rapports faux et mensongers qui font le sujet ordinaire des conversations des garnisons et des cafés de province, n'y aurait rien compris, et eût été offusqué de toutes les suites que cette affaire pouvait avoir pour moi, et dont il eût craint les éclaboussures pour lui-même.

Six semaines s'écoulèrent sans que je visse la Reine; et, pendant cette longue proscription, il fut un peu difficile, quoique le secret de tout ce qui s'était passé restât renfermé entre le Roi, la Reine, M. de Maurepas et moi, que les courtisans ne s'aperçussent pas que l'on ne me voyait ni au dîner, ni au jeu de la Reine; et, comme les gens en place sont le sujet continuel des observations, il était impossible que mon état politique de courtisan ne fût remarqué et ne devînt l'objet de toutes les spéculations.

Mes parens et les gens qui prenaient un véritable intérêt à moi, à qui je cachais, comme de raison, ma position, furent effrayés des propos qu'on se tenait à l'oreille; mais n'osèrent pas même en parler à madame de

Montbarey, qui ignorait tout. Les plus raisonnables furent un peu rassurés par ma tranquillité personnelle, la continuation de mon travail dans mon cabinet, la suite non interrompue de mon assistance au travail du Roi et au conseil des dépêches, et quelques marques d'attention et de bonté que le Roi affectait de me donner de temps en temps, et que l'œil avide et observateur des courtisans ne laissait pas échapper. Le bruit de ma retraite se répandit si généralement à Paris, que, lorsque l'on y sut que j'avais obtenu l'expectative éventuelle de la charge de grand-préfet d'Haguenau, on y débita que cette grâce, dont la jouissance éloignée pouvait être regardée comme illusoire, ne m'avait été accordée que pour masquer la disgrâce qui devait suivre incessamment son obtention.

Tous ces propos m'étaient rapportés de Paris, et ne me faisaient aucune impression; je connaissais parfaitement leur fausseté. D'ailleurs, j'étais continuellement rassuré par le Roi lui-même, qui, lorsqu'il remarquait dans le travail quelque objet dont auparavant j'étais chargé de rendre compte à la Reine, ne manquait jamais de me dire : *Je me charge d'en informer la Reine.*

Cette attention minutieuse, mais pleine de bonté, était ma sauve-garde et le fondement de ma tranquillité.

Pendant cette espèce de disgrâce apparente, l'Empereur Joseph II, frère de la Reine, arriva à la cour. Lorsque Louis XVI lui présenta et lui nomma ses ministres, je fus compris dans le nombre, et présenté avec eux à mon rang. L'Empereur daigna venir me rendre visite le même jour qu'il alla chez les autres, et resta même assez long-temps dans mon cabinet pour que je pusse faire à Sa Majesté Impériale mes remercîmens respectueux du diplôme de prince de l'Empire, que je tenais des bontés de la cour de Vienne. Ce prince daigna entrer avec moi dans les motifs qui m'avaient mérité cette grâce, et relever avec affectation les services que mes ancêtres avaient rendus à la maison d'Autriche.

Le même jour, dans l'après-midi, ce prince fit une visite à madame de Montbarey, comme il alla chez les femmes des autres ministres.

Enfin, un dimanche matin, le Roi eut la bonté de me dire, dans son cabinet : *La Reine vous enverra chercher cet après-midi.* Je me permis de lui demander si je devais obéir; et il ajouta : *Allez-y.* Je ne hasardai cette question, qui eût eu, dans toute autre occa-

sion, l'air et le ton de l'impertinence, que parce que Sa Majesté m'avait spécialement ordonné de ne paraître devant la Reine que d'après l'ordre positif qu'il daignerait m'en donner.

Sur les trois heures, lorsque j'étais à table, on m'annonça un valet de chambre de la Reine, qui me dit que la Reine m'ordonnait d'être chez elle à cinq heures, c'est-à-dire, après les vêpres. Je répondis que j'obéirais. On peut aisément s'imaginer tout ce qui se passa dans mon intérieur jusqu'à l'heure où je devais me présenter dans son appartement.

J'arrivai dans l'antichambre de la Reine quelques instans avant l'heure indiquée; et, Sa Majesté étant encore à vêpres, j'y étais tout seul et livré à mes réflexions, lorsque je la vis revenir de la chapelle, donnant le bras à l'Empereur, son frère. Ils vinrent jusqu'à la porte de la pièce où j'étais; et, m'ayant aperçu, ils rentrèrent tous deux dans les cabinets intérieurs de cet appartement, sans traverser la pièce où je me trouvais. Peu de momens après, la porte de la chambre à coucher s'ouvrit, et j'entendis que Sa Majesté donnait l'ordre de me faire entrer.

J'obéis à cet ordre quand il me fut trans-

mis, et l'on doit croire que mes yeux, en entrant, examinèrent tout. Je vis très-distinctement que la porte du cabinet intérieur, près du lit, et en dedans de la balustrade, était entr'ouverte, et je crus reconnaître l'Empereur, qui désirait n'être pas aperçu.

Si, en rendant compte de l'agitation et de la colère où j'avais trouvé Sa Majesté, le dimanche de Quasimodo, j'ai cherché, en véridique et fidèle observateur, à peindre tout ce que pouvait m'annoncer de désagréable les traits de son visage, je dois dire que, dans cette nouvelle entrevue, je fus frappé de l'extrême différence que j'y remarquai. Un air plein de majesté, quoiqu'on pût y observer encore des traces de sévérité, laissait un libre jeu à toutes les grâces naturelles et séduisantes de cette auguste princesse. Dès que la porte eut été fermée, la Reine s'avança vers moi avec bonté, et, me conduisant à la même croisée où s'était passée la scène des reproches, Sa Majesté daigna me dire ces propres paroles, qui resteront, jusqu'à ma mort, gravées dans mon cœur :

Monsieur de Montbarey, c'est dans le même lieu où, il y a six semaines, je vous ai fait les plus cruels reproches, et que je vous ai traité d'une manière qui a dû vous in-

disposer contre moi et vous affliger, que je dois vous dire que j'ai reconnu que j'avais eu tort. Le Roi m'a dit la vérité et comment s'était passé ce qui avait motivé mon mécontentement. Je vous ai fait appeler pour reconnaître mon tort à la même place où je me le suis donné. J'en suis au désespoir; je vous prie de l'oublier; le Roi et moi n'oublierons rien pour que vous en perdiez le souvenir.

Sa Majesté accompagna ses paroles de toutes les marques de bonté dont elles pouvaient être susceptibles; et je crus voir, malgré les nombreux sentimens qui m'agitaient à la fois, que Sa Majesté jetait de temps en temps les yeux sur le cabinet où j'avais cru apercevoir l'Empereur.

Je laisse à imaginer l'impression que je dus recevoir. Mon premier mouvement fut de me précipiter aux pieds de la Reine; mais Sa Majesté me retint, et, interrompant les expressions de ma sensibilité : *Monsieur de Montbarey*, me dit-elle, *je veux vous donner une preuve de toute ma confiance, pour effacer tout ce qui s'est passé entre nous; j'ai un objet auquel j'attache un très-grand prix. Le comte de Laval a pris, ce matin, congé du Roi pour aller rejoindre le régiment Royal-Dragons, dont vous l'avez fait nommer colo-*

nel en second, (et Sa Majesté sourit en prononçant ces dernières paroles), *il doit peut-être partir ce soir. Je voudrais, pour toutes choses au monde, qu'il ne partît que dans huit jours. Comment pourrons-nous y parvenir? Peut-être,* continua-t-elle, *que la marquise de Fleury, sa sœur, pourrait le retenir, s'il est encore chez elle. On lui écrira pour l'engager à ne pas partir avant huit jours. Je voudrais vous charger de faire cette négociation auprès d'elle. J'ai dit au Roi avec quelle respectueuse fermeté vous m'aviez répondu, il y a six semaines, dans la même place où nous sommes; je suis persuadée que vous ne mettrez pas moins d'adresse pour me servir dans un objet qui m'intéresse vivement; et je vous prie de vous en occuper tout de suite.*

J'eus beau représenter à Sa Majesté que je regardais presque comme impossible à exécuter les ordres qu'elle me donnait; que peut-être le comte de Laval n'était plus à Versailles, ou partirait nécessairement le soir même pour Paris; j'eus beau lui protester que je ne connaissais pas personnellement la marquise de Fleury; et que, d'après ce que j'en avais entendu dire, elle n'était pas la femme du monde avec laquelle il fût le plus facile de traiter. *Oui,* me dit-elle, *elle est folle;*

mais le désir extrême que j'ai, et dont vous ne pouvez ni ne devez douter, doit vous engager à tout tenter pour me satisfaire.

Il n'y avait pas moyen de reculer; et, malgré toute la difficulté de cette négociation, je promis d'y travailler sur-le-champ, sans prévoir encore quels moyens je pourrais employer. La chaleur avec laquelle Sa Majesté reçut ma promesse, m'aurait démontré, si j'en avais eu besoin, toute l'importance qu'elle attachait au succès. Lorsque je pris congé d'elle pour aller remplir ses ordres, elle ajouta: *Vous pouvez tout promettre de ma part en cas de succès.* Je sortis, et dès que je ne fus plus dans l'appartement de la Reine, je sentis encore mieux toutes les difficultés dont mes démarches seraient entravées.

Je demeurai persuadé que j'allais échouer, si, de but en blanc, je faisais ma proposition à madame de Fleury. Je me déterminai à n'arriver à elle que par un intermédiaire puissant; et mes idées se fixèrent sur madame la comtesse de Château-Renaud, sœur du baron de Montmorency, par conséquent tante de la dame avec laquelle j'avais à traiter, et qui m'avait toujours paru avoir quelque ascendant sur sa nièce. Je me rendis chez elle, et lui fis la confidence de ce dont j'étais chargé;

Je lui fis connaître les difficultés que je trouvais à ma négociation, et que j'arrivais à elle pour la prier d'employer tous les moyens qu'elle pouvait avoir d'engager sa nièce à se prêter aux désirs de la Reine. Il est impossible d'être plus content que je ne le fus de madame de Château-Renaud, qui, sans me dissimuler les obstacles que nous allions rencontrer, me promit de tout faire pour les surmonter. Elle envoya prier sa nièce de venir chez elle; et, en attendant qu'elle y arrivât, nous concertâmes ensemble un plan d'attaque conséquent au caractère connu auquel nous allions avoir affaire. Madame de Fleury arriva. Il serait difficile de rendre le ton négatif et absolu avec lequel elle reçut d'abord ma proposition, et toutes les extravagances qu'elle nous débita. Nous la laissâmes aller au gré de sa tête; et, lorsqu'elle eut épuisé tous les reproches qu'elle croyait avoir à faire à la Reine, nous l'amenâmes doucement à avouer que ce qui la mortifiait le plus était la manière indifférente avec laquelle cette princesse la traitait. Elle se radoucit enfin peu à peu, et finit par me promettre d'écrire à son frère de ne pas partir avant huit jours, mais à des conditions qu'elle dicta, et qui, toutes, étaient à l'avantage de son amour propre. Je les lui fis

mettre par écrit, parce qu'avec une tête comme la sienne, il fallait se défier de toutes les variations que chaque instant pouvait apporter à ses idées.

Ces conditions étaient qu'elle irait avec madame de Château-Renaud au jeu de la Reine, après qu'il serait commencé ; que la Reine se leverait, et viendrait lui demander d'écrire à son frère de ne pas partir avant le jour marqué, et qu'alors seulement elle enverrait sa lettre. Quoique je trouvasse cette manière de traiter avec sa souveraine tout aussi extravagante que le reste de la conversation de la marquise de Fleury, je crus avoir beaucoup gagné. J'engageai madame de Château-Renaud à ne la pas quitter pendant mon absence, pour éviter un changement qui aurait pu tout déjouer ; et je me rendis chez la Reine. Comme je n'y avais pas paru depuis six semaines, mon apparition surprit toutes les personnes qui avaient eu connaissance de ce qui s'était passé ; la marquise d'Avarey, sœur de madame de Montbarey, qui s'y trouvait, en fut saisie ; et son étonnement devint d'autant plus grand, que, dès que j'eus mis le pied dans la chambre à coucher de la Reine, cette princesse courut à moi, et me conduisit dans un coin, pour savoir où en était ma négociation. Je lui rendis

compte, dans le plus grand détail, du parti que j'avais pris de m'aider, pour réussir, de madame de Château-Renaud, et lui dis combien je me félicitais d'avoir employé son intervention et son crédit auprès de sa nièce. Je finis par remettre dans les mains de la Reine le papier qui renfermait les conditions de la marquise de Fleury. C'était là le moment délicat. Pendant que la Reine lisait les ordres qu'on lui donnait, je l'examinais attentivement. Dans mon for intérieur, j'étais très-convaincu que Sa Majesté se désisterait de sa demande, plutôt que d'y céder; mais je me trompais. La Reine souscrivit à tout, en y mettant la condition que la lettre serait écrite d'avance, que j'en serais dépositaire, que je serais présent au jeu quand la marquise de Fleury y arriverait, et que ce serait moi qui ferais partir la lettre, lorsque la Reine m'en donnerait l'ordre. Sa Majesté ajouta à ces dernières paroles des marques de bonté qui, vu ce que l'on savait de son mécontentement, pétrifièrent tous les spectateurs curieux ou intéressés. Je retournai sur-le-champ chez madame de Château-Renaud, qui, sauf quelques légères variations, avait maintenu sa nièce dans les mêmes dispositions. La lettre fut écrite, je m'en chargeai, et, laissant à ces dames le

temps de s'habiller pour aller faire leur cour, je rentrai chez moi pour ordonner à l'un de mes gens de se rendre dans l'antichambre de la Reine, afin d'y attendre mes ordres. Je revins au jeu, où je fus témoin de l'exécution des points convenus. La Reine se leva, alla parler à la marquise, qui en fut aux anges, et me fit signe qu'elle était contente. En venant reprendre son fauteuil, Sa Majesté passa près de moi, et me dit : « Faites partir la lettre « tout de suite, et revenez à la fin du jeu. » Je sortis pour exécuter son ordre ; et, lorsque je reparus, il est impossible de se faire une idée de tout ce que Sa Majesté daigna me dire d'obligeant, et de la manière flatteuse dont elle me traita.

Je ne suis entré dans un aussi grand détail sur cette aventure, qui pourra paraître minutieuse, que parce que c'est l'époque d'où je peux partir pour mon véritable crédit à la cour, et que tous les événemens heureux qui me sont arrivés en ont été les suites. D'autre part, ces petites anecdotes particulières font connaître avec plus de vérité le caractère des princes, qui, presque toujours obligés de s'observer et de représenter en public d'une manière souvent opposée à leur véritable façon de penser, n'agissent d'après leur carac-

tère propre, que lorsque les passions purement humaines les poussent, et les forcent à n'être plus que de simples particuliers, soumis à toutes les imperfections de la nature.

On doit voir, d'après tout ce que je viens de raconter, que l'amour propre de la Reine avait été blessé de voir le comte de Laval l'emporter sur son protégé; on jugera que les personnes qui entouraient Sa Majesté l'avaient animée contre moi; on ne doutera pas que la fin de cet intermède n'ait été amenée par la certitude de procurer au protégé de la Reine une place pareille, qu'on fit vaquer exprès, ou que l'on sut devoir vaquer tout naturellement, et enfin que la satisfaction de l'amour propre fut de rapprocher les deux compétiteurs, en s'assurant que celui qui avait été d'abord préféré, n'arriverait pas à son régiment avant celui auquel on prenait un intérêt si marqué.

Enfin, j'ai cité cet exemple pour démontrer combien les plus grands personnages sont exposés à devenir les jouets, et souvent les victimes des personnes qui ont accaparé leur confiance, et qui font servir à leurs intérêts particuliers toutes les passions et même les défauts que leur surveillante intrigue leur a fait découvrir dans leurs maîtres.

Je pus juger, dès le lendemain, du compte avantageux que la Reine avait rendu de ma conduite au Roi, par tout ce que Sa Majesté eut la bonté de me dire pour me témoigner sa joie de me voir rentré dans les bonnes grâces de la Reine, et par la manière distinguée dont je fus traité par l'Empereur, la première fois que je parus devant lui.

M. de Maurepas fut enchanté de ce qui m'était arrivé et de ce que j'avais fait dans cette soirée. Je n'en parlai point à M. de Saint-Germain, qui n'en eût saisi aucun des rapports, et je gardai le même secret envers tout le monde, à l'exception de madame de Montbarey et du marquis d'Entraigues, mon ami particulier et essentiel.

De cette époque, comme je l'ai dit plus haut, mes actions à la cour haussèrent considérablement; et il me fut loisible de regarder comme très-agréable l'avenir qui m'était préparé.

Je continuai, pendant tout l'été, à suivre le plan d'occupation que je m'étais formé, depuis mon entrée au Conseil des dépêches. J'appris à connaître à fond le sieur Campy. Ce premier commis était le plus honnête homme du monde, et véritablement propre aux détails dont il était chargé, un véritable

cul de plomb, uniquement occupé de sa besogne, et ne connaissant que son cabinet. Il avait un neveu qu'il élevait dans l'espoir de lui faire obtenir sa place, qui avait de l'esprit, mais que le pavé de Versailles avait gâté.

Comme, à l'air de disgrâce que j'avais eu pendant six semaines, à la cour de la Reine, succédèrent toutes les démonstrations de la faveur, je vis revenir à moi tous ceux qui s'en étaient éloignés; mais je les connaissais, et, ne les estimant que ce qu'ils valaient réellement, je ne fus pas plus flatté de leur retour, que je n'avais été affligé de leur éloignement imperceptible.

M. le comte de Saint-Germain baissait à vue d'œil, sa tête s'affaiblissait, sa santé s'altérait; peu content des faiseurs dont il s'était entouré et qui, tous, abusaient de sa confiance, substituant sans cesse leurs propres idées à ce qu'il croyait avoir imaginé, il s'apercevait, chaque jour, que les changemens qu'il avait crus si utiles, produisaient, pour la plupart, un mauvais effet.

Tant de contrariétés, dont j'ai développé le germe et la naissance, affligeaient intérieurement le ministre; il sentait qu'il fatiguait le Roi, et même M. de Maurepas. Je le connaissais trop bien pour ne pas m'apercevoir,

malgré l'amitié qu'il me témoignait et qu'il avait réellement pour moi, qu'il me considérait avec peine comme son successeur prochain, quoique mes premiers pas vers le ministère de la guerre eussent été son ouvrage. Quelques plaintes étaient arrivées jusqu'au Roi, contre les innovations qui avaient été faites dans le militaire; M. de Maurepas en avait bien atténué l'effet; mais Sa Majesté paraissait au ministre de la guerre moins disposée à accueillir ses nouveaux plans. Il crut s'apercevoir que le Roi ne le croyait plus sur parole, et que, gardant les mémoires de propositions, il les faisait examiner par quelqu'un. Il en était si tourmenté, qu'il en perdit le sommeil, et qu'il finit par prendre la résolution de remettre sa démission. Il s'en ouvrit à M. de Maurepas, en le priant d'en prévenir le Roi. Le premier ministre n'eut pas de peine à décider Sa Majesté à la recevoir; il ne fut plus question que de régler le traitement que M. de Saint-Germain conserverait; et l'instant de sa retraite fut fixé à un mois environ avant le voyage de Fontainebleau; ce qui eut lieu au terme convenu; et, tout naturellement, je me trouvai secrétaire-d'état au département de la guerre, et n'eus qu'à transporter, de l'appartement que j'occupais,

mes effets et mes papiers, au pavillon du ministre, *dans la grande cour.*

A cette époque, un nouvel horizon s'éleva pour ma fortune en tout genre, et jamais position ne fut plus agréable que celle où je me trouvai.

Le Roi m'honorant d'une partie de sa confiance, me comblait chaque jour de bontés. Il paraissait avoir pour moi un sentiment intérieur qui me flattait plus que des faveurs et des récompenses, et qui m'était d'autant plus précieux que, depuis six ans, j'avais été graduellement plus rapproché de sa personne. Depuis l'époque où j'avais commencé à être attaché à Monsieur, je me trouvais à portée de connaître toutes ses vertus. Quiconque avait étudié son caractère, ne pouvait désirer à Sa Majesté qu'un peu plus de fermeté, un peu moins de facilité à faire céder son sentiment propre à celui des autres, et un peu moins de condescendance pour les volontés de tout ce qui l'entourait. Ces légers défauts, qui ne provenaient que de la bonté extrême de son cœur, le rendaient quelquefois l'esclave d'autrui, et lui faisaient acheter la paix intérieure par des sacrifices dont son cœur gémissait.

J'oserais quasi avancer que j'eusse désiré à

mon trop vertueux maître plus d'amour propre personnel, plus d'attachement à ses idées, au risque d'aller jusqu'à l'obstination. Avec ces deux défauts, réunis à ses vertus réelles, Louis XVI eût été le modèle des souverains justes et bienfaisans.

Le peu de goût qu'il avait pour le jeu et pour la représentation; son respect pour les femmes, quoiqu'il n'eût aucune espèce de galanterie, et l'habitude qu'il avait de passer dans son cabinet intérieur tous les momens que la représentation indispensable de la souveraineté et le travail avec ses ministres, laissaient à sa disposition, prêtèrent à tous les propos que la méchanceté se permit de répandre sur l'emploi de son temps; et peut-être qu'un des torts de la Reine fut de les tolérer, ou du moins de ne pas les réprimer assez vivement en sa présence.

On peut aisément se faire une idée de la satisfaction des courtisans, livrés à toute espèce de désordres, quand ils crurent avoir saisi un côté faible dans le souverain, dont la conduite journalière et les vertus réelles faisaient l'amère censure de leur déréglement et de la folie de leurs opinions.

Depuis l'affaire du comte de Laval et l'heureuse négociation qui l'avait terminée, j'étais

parfaitement bien traité de la Reine ; et si, par prudence, et par une suite toute naturelle des principes que je m'étais faits dès mon début dans l'administration générale, je ne m'étais pas déterminé à me concentrer dans les fonctions qui m'étaient confiées, et que j'eusse voulu me risquer à y joindre le métier de courtisan en titre d'office, il ne m'eut pas été peut-être difficile de figurer entre ceux qui composaient la cour privée de la Reine ; et avec d'autant plus d'avantage, que la duchesse de Polignac, qui commençait à jouir du plus grand crédit, était la femme d'un petit neveu de madame de Montbarey, puisque la belle madame de Polignac, grand'mère du duc, était la sœur de mon beau-père. Cette favorite charmante, entourée de gens qui ne lui étaient attachés que pour tirer parti des bontés que la Reine lui témoignait (j'excepte cependant un seul homme), aurait été bien aise d'avoir dans le ministère quelqu'un sur lequel elle pût compter. Mon intime liaison avec M. de Maurepas lui faisait entrevoir en moi un moyen sûr de sonder le premier ministre sur toutes les propositions de grâces, de faveur ou de bienfaisance qu'il pouvait entrer dans les vues de la société de la Reine de l'engager à présenter au Roi.

Ce que j'ai dit de la Reine, lors de son arrivée en France et de son mariage, suffit, sans doute, pour faire juger de ses grâces, de son esprit, et de l'élévation de son caractère, mais en même temps de la facilité qu'on pouvait trouver à tirer parti des légers défauts qu'elle tenait de la nature, et même quelquefois de ses vertus, pour lui faire désirer, demander, exiger des choses, souvent diamétralement opposées au véritable intérêt du Roi, et même à ses propres intentions, si cette princesse eût pu y réfléchir avec l'esprit dont elle était douée. Mais les favoris, profitant de la vivacité avec laquelle elle saisissait les objets de prime-abord, trouvaient le moyen de l'embarquer dans des démarches dont parfois l'amour propre l'empêchait de revenir, lors même que sa perspicacité lui en faisait apercevoir l'erreur. Elle était susceptible de prévention; et la prévention est le défaut dont les souverains doivent le plus chercher à se garantir.

J'ai parlé du caractère de Monsieur, de ses occupations intérieures, de ses goûts sédentaires, résultat, peut-être, de sa conformation individuelle et de son esprit infiniment cultivé. Pour le peindre d'un seul trait, je citerai un mot très-profondément pensé, qu'il me dit lors de

l'avénement de Louis XVI au trône : *Oui, me voilà condamné pour la vie à ne plus agir d'après moi-même ; car, à l'avenir, mon devoir est de toujours mettre mon pied dans la place dont le Roi, mon frère, viendra d'ôter le sien.*

Ce mot, qui partait d'un sentiment intime sur sa véritable position, donne, selon moi, l'explication de toute sa conduite subséquente, et prouve, en même temps, le degré de confiance dont ce prince daignait m'honorer, confiance qu'il me conserva toujours, et qui lui fit voir avec satisfaction et intérêt les différentes gradations de ma fortune.

M.gr le comte d'Artois, fait à peindre, de la véritable taille élégante française, d'une figure parfaitement agréable, et rendant à l'imagination l'idée que tous les historiens, les poètes et les romanciers nous ont donnée, d'un prince français, avait tout le feu, toute la vivacité de la jeunesse, toute la grâce extérieure et la galanterie qui le firent, dès son début dans le monde, surnommer *Galaor*, parce qu'il réalisait les traits que le romancier avait donnés à ce héros fabuleux. Fait, par sa tournure et sa vivacité, pour être le prince de la jeunesse, il était toujours entouré de toute celle de la cour, et était le modèle de

la ville. Mais, si ces grâces légères prévenaient en sa faveur, si le bonheur d'attirer un de ses regards charmait tous les jeunes courtisans, ils avaient, en retour, fait entrer dans le cœur de ce jeune prince tous les désirs et tous les goûts, afin de faire excuser, par l'élévation du guide qu'ils paraissaient suivre, tout ce qu'ils osaient se permettre.

D'après les qualités personnelles du comte d'Artois, d'après l'empressement de toute la jeunesse de la cour à voler à sa suite, on doit juger combien de rapports devaient le rapprocher de la cour de la Reine, et le porter à prendre part à ses plaisirs, à ses distractions et aux intrigues qui pouvaient s'y former.

Je dois faire observer qu'à l'époque dont je me rends compte, les intrigues de la cour ne pouvaient porter que sur des grâces et des préférences pour des places à obtenir; que toute cette jeunesse, occupée de plaisirs et de fêtes, ne se mêlait point des affaires de l'État; pouvait tourner en ridicule les ministres et leurs plans, mais ne discutait pas sérieusement sur leur administration; que le seul des ministres du Roi auquel ces deux jeunes cours pouvaient devenir quelquefois embarrassantes, était le contrôleur-général des finances, par les sommes qu'il était, de temps à autre,

obligé de fournir pour satisfaire aux fantaisies que ceux qui en profitaient savaient faire naître et entretenir dans les têtes des ordonnateurs et des personnages principaux.

L'air simple, les goûts naturels du Roi, son occupation continuelle des affaires de son royaume dont il ne s'arrachait qu'avec peine, contrastaient d'une manière tranchée avec le faste, le luxe et tout le brillant clinquant du reste de la cour.

Si je n'étais pas compté parmi les courtisans assidus du comte d'Artois, au moins ne leur étais-je pas un objet d'aversion; et, comme, par mon âge et les goûts que l'on m'avait connus, je pouvais me rapprocher d'eux, ils me voyaient sans répugnance.

Madame, femme de Monsieur, et madame la comtesse d'Artois, ne comptaient pas pour grand'chose à la cour; leurs maisons, leurs dames faisaient cortège et étaient effacées par la cour de la Reine. Toutes les personnes qui composaient ces maisons pouvaient individuellement avoir quelque part à des intrigues particulières, relatives à leurs intérêts, mais la masse ne comptait pour rien dans les affaires générales.

Mes deux beaux-frères, mon fils et ma belle-sœur, placés dans ces différentes mai-

sons, me donnaient les moyens d'être informé de ce qui eût pu s'y tramer de contraire à mes intérêts. Ainsi je devais être tranquille sur ma position à l'égard de cette première partie de la maison royale. D'ailleurs, ma liaison intime avec M. le comte de Maurepas devait naturellement, dans les premiers momens, me servir de bouclier, et me défendre de toutes les attaques qu'on aurait pu vouloir diriger contre moi.

M. le duc d'Orléans, premier prince du sang, était la bonté et l'honnêteté même, avec de l'esprit, et surtout celui de la société. Il avait fait preuve de la valeur qui distingue la maison de Bourbon, pendant la guerre de 1741, et sous les yeux de Louis XV. Tant que la vie obscure et religieuse que le duc d'Orléans, son père, mena à Sainte-Geneviève, où il s'était retiré, ne lui laissa que le titre de duc de Chartres, quelquefois asservi à sa femme, sœur du prince de Conti, qui unissait l'esprit et les grâces à toutes les inconséquences du caractère féminin et à un désordre de mœurs plus affiché que réel, il s'était permis les distractions que l'usage du temps autorisait, et que l'espèce de domination qu'exerçait la duchesse d'Orléans au Palais-Royal, lui rendait nécessaires. La mort de la duchesse d'Orléans

le laissant plus libre, il vivait avec les personnes qui lui étaient attachées, dans une société douce et agréable, dont une femme qui réunissait tous les talens aux agrémens de la figure, était l'âme, et qui, sans en avoir le titre aux yeux du public, était véritablement la maîtresse de la maison.

J'ai dit que la duchesse d'Orléans avait voulu me marier. Si ce projet avorté me rendit l'objet de sa haine, il n'en fut pas de même du duc d'Orléans, qui imposa silence aux propos de ceux dont les projets furent déjoués. Après la mort de la duchesse, et plus encore lorsque ce prince se fut attaché à madame la comtesse de Montesson, mon assiduité à lui faire ma cour devint plus active, d'autant qu'il me traitait d'une manière très-distinguée, ainsi que le marquis d'Entraigues, mon ami.

Un des plus grands reproches qu'on ait pu faire au duc d'Orléans, est le choix qu'il fit des personnes qui furent chargées de l'éducation première du duc de Chartres, son fils; qui, dans son enfance, avait été prodigieusement gâté par sa mère. Le comte de Pons-Saint-Maurice, gouverneur du jeune prince, quoiqu'avec de l'esprit un peu guindé et de la morgue, s'occupa de sa fortune person-

nelle, beaucoup plus que de surveiller son élève, et laissa les sous-ordres, les valets et les complaisans s'emparer de sa confiance et servir tous ses goûts.

Le prince de Condé, chef de la seconde branche collatérale de la maison royale, resté presque enfant, sous la tutelle de son oncle, le comte de Charolois, avait été parfaitement bien élevé. Le marquis d'Aulezy, de la maison de Damas, en avait eu les plus grands soins, avait surveillé ses mœurs et son instruction. Le comte de Charolois avait mis un ordre infini dans l'administration de ses affaires de finances. La charge de Grand-Maître de la maison du Roi lui avait procuré toutes les ressources et tous les moyens de récompense pour les personnes qu'il avait employées en sous-ordre dans cette administration.

Très-jeune, le prince de Condé joignait une extrême politesse à beaucoup de timidité. Cette dernière qualité se changea en une circonspection rare chez un jeune prince. Dans la guerre de 1757, à la valeur héréditaire de sa maison, il sut unir des talens qui furent, plus d'une fois, couronnés par des succès. Une bataille gagnée contre le prince héréditaire de Brunswick, le couvrit

de gloire et lui assura l'estime générale des officiers et des soldats. Son rang fut, dès-lors, marqué entre les plus dignes successeurs du grand Condé. A la paix, la magnificence de sa maison, soit à Paris, soit dans son merveilleux château de Chantilly, fit les délices de la meilleure compagnie, qui y abondait, et l'admiration des étrangers, qui s'honoraient d'y être admis.

Le prince donnait, chaque semaine, à Paris, un dîner militaire. Il y réunissait les officiers qui, par leur conduite ou leur réputation, méritaient cette distinction. A Chantilly, la statue du connétable de Montmorency, placée sur l'esplanade, devant la grande porte du château, était entourée des pièces de canon prises sur l'armée alliée à la bataille de Joansberg, où avait commandé Son Altesse. Le prince de Condé les fit enlever quand, bien des années après, il reçut la visite du prince de Brunswick. On dut être également satisfait de la politesse modeste qui avait fait disparaître ces monumens de gloire aux yeux du rival, qui auraient pu en être blessés, et de la grandeur d'âme du prince de Brunswick, qui pressa son hôte de les faire remettre à leur place ordinaire et en sa présence.

Le prince de Condé avait été constamment

attaché à Louis XV, par les sentimens qu'il devait à son souverain et au chef couronné de sa maison; il en avait toujours été distingué. Son mariage avec la fille unique du prince de Soubise, ami, général et ministre du Roi, était un lien qui resserrait ceux qui déjà l'attachaient au trône. Après la mort de la princesse de Condé, un attachement respectable et constant avait cimenté une union intime entre ce prince et la princesse de Monaco. Si les gens qui blâment tout s'étaient permis de critiquer cette liaison, très-publique, les personnes qui, par état ou par des circonstances, avaient été admises à partager cette société charmante, furent forcées d'applaudir aux qualités réciproques qui l'avaient formée.

Le duc de Bourbon, fils du prince de Condé, donnait de grandes espérances; mais les soins du prince son père avaient été nécessaires pour le sauver des piéges tendus à son inexpérience.

Admis, dès ma première jeunesse, aux amusemens du prince de Condé, par le marquis d'Aulezy, son gouverneur, cousin issu de germain de mon père, la conformité d'âge nous avait mis à portée de nous connaître. La guerre nous avait encore rapprochés. Ce prince était bien assuré de mon attachement, dont je fus

assez heureux pour lui donner une preuve ostensible, dès les commencemens de mon ministère.

Le prince de Conti, que son père avait toujours réduit à la nullité dans le monde, marié sans enfans, à une princesse de Modène, était le chef de la troisième branche de la maison de Bourbon. Le ton tranchant du prince de Conti, son père, qui ne lui avait trouvé aucune énergie, et qui, peut-être, aurait été fâché de lui en découvrir, l'avait tenu constamment dans un état passif. A des goûts très-simples, il joignait de la timidité. Si, dans les premières campagnes qu'il fit pendant la guerre de 1757, il ne se distingua d'aucune manière marquée, on peut, je crois, en accuser la position désavantageuse où il se trouva toujours. A peu près du même âge que le prince de Condé, et toujours primé par lui, il sembla destiné à ne jouer qu'un rôle secondaire. Cette situation pénible fut la cause ou le prétexte de sa retraite, après la première campagne; ce qui le condamna à une nullité presque absolue, soit à la cour, soit à Paris. L'étiquette et les grandes cérémonies le ramenaient quelquefois sur le grand théâtre, mais il disparaissait tout de suite après la représentation. Le public ne s'occupa de ce prince que pour blâmer l'es-

pèce d'assiduité qu'il affecta, pendant quelque temps, dans la société de madame du Barry; entraînement dont il ne tira d'autre avantage que la désapprobation des ennemis de cette favorite.

Quelques parties de chasse avec le prince de Conti m'en avaient fait connaître. Si je ne devais pas compter sur son attachement, j'étais bien sûr de n'avoir rien à craindre de sa part.

Telle était ma position à l'égard des princes de la maison royale, à mon avénement au ministère de la guerre. Je ne parlerai point de mes liaisons avec les courtisans, parce qu'à l'exception du marquis d'Entraigues, mon ami, il aurait fallu ne pas connaître les habitués des cours, pour former quelque plan intéressant sur les sentimens bons ou mauvais, favorables ou contraires de cette espèce de caméléons, qui n'ont d'autre thermomètre que leur intérêt.

Pour me mettre à portée de rendre compte de mes rapports avec les ministres qui partagèrent avec moi l'administration du royaume, je dois en tracer ici le portrait.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici de M. le comte de Maurepas suffirait pour qu'on eût une idée juste de son esprit et de son caractère, et pour

en faire concevoir la plus haute opinion. Mais M. de Maurepas avait soixante-quinze ans lorsqu'il arriva à la souveraine puissance. Quoique sa tête fût encore aussi fraîche qu'au milieu de sa carrière, sa santé s'était affaiblie; elle était quelquefois dérangée par de violentes attaques de goutte. Pendant sa longue disgrâce, il avait contracté des habitudes de ménagement qui étaient contrariées par les soins qu'il donnait à ses hautes fonctions. Les audiences nombreuses qu'il était obligé d'accorder lui devenaient importunes et lui prenaient beaucoup de temps. Le soir, lorsqu'il avait consacré plusieurs heures à la lecture des mémoires qui lui étaient adressés de toute part, sa tête était quelquefois fatiguée.

Très-flatté de la confiance sans bornes dont le Roi l'honorait, très-attaché au bien de l'État, je ne crois pas me compromettre en avançant que, souvent, dans l'exercice pénible de sa puissance, il regretta la vie tranquille de Pont-Chartrain, et même de Bourges. Il ne pouvait être soutenu, dans les momens de fatigue qu'il éprouvait, par aucune espèce d'ambition personnelle, puisqu'il était arrivé au plus haut rang, et qu'il n'avait point d'enfans, ni personne de son nom à qui il pût en

transmettre les avantages. Tout devait finir avec lui.

Malgré la légèreté que ses ennemis lui ont reprochée, et qui n'était que l'effet de son extrême gaîté, il était on ne peut plus sensible à l'amitié. Il tenait extraordinairement aux personnes dont il avait reconnu l'attachement pendant sa disgrâce; et, si l'on put quelquefois se plaindre des choix qu'il fit faire à Sa Majesté, et qui ne furent pas généralement approuvés du public, il ne faut en accuser que sa reconnaissance.

M. de Miromesnil, garde des sceaux, avait une probité à toute épreuve, une parfaite connaissance des lois et des formes, une naissance ancienne dans la magistrature. Sa figure, en simarre, pouvait bien lui donner l'air du procureur arbitre, dans la comédie qui porte ce titre. On disait même qu'avant d'occuper la place la plus éminente de la magistrature, il s'était permis de jouer la comédie en société, et qu'il y avait fait preuve de talent. Mais je dois dire, avec toute l'énergie de la vérité, que, de même que j'ai toujours eu à me louer de son honnêteté à mon égard, dans les choses qui m'étaient personnellement relatives ou qui avaient trait aux affaires du département

dont j'étais chargé, j'ai dû applaudir à la sagesse des résolutions qu'il a provoquées au conseil, à toutes les opérations qu'il a faites dans l'ordre judiciaire, et à toutes les décisions émanées de ses bureaux, pendant tout le temps que j'ai été son collègue dans l'administration du royaume.

Le comte de Vergennes, avec les talens et les connaissances d'un premier commis, n'eut jamais le ton, le génie, ni les formes qu'exige la place du premier représentant du Roi de France, chargé de traiter en personne ou par correspondance, avec tous les souverains du monde connu. Je suis loin de vouloir diminuer le mérite du comte de Vergennes, dans les places subalternes qu'il occupa d'abord, et dans ses ambassades à Constantinople et en Suède. Je ne prétends pas lui enlever l'honneur qu'il acquit, comme un des coopérateurs des correspondances diplomatiques secrètes que Louis XV avait établies, pour être instruit, indépendamment des comptes que ses ministres et les ambassadeurs lui rendaient; espèce d'espionnage politique dont le génie rétréci du cardinal de Fleury lui avait inspiré le goût dans son enfance, et que ce prince porta dans beaucoup de parties de l'administration; ce qui rendit la place de lieu-

tenant de police de Paris si importante. J'ai cru remarquer qu'un pareil établissement n'existe pas sans de grands inconvéniens; qu'il porte la défiance dans le ministère; qu'il nuit à la considération des ministres; qu'il gêne leurs opérations et peut les discréditer dans les cours étrangères. Je suis très-intimement convaincu qu'une grande monarchie ne peut conserver sa prépondérance et son influence politique, que par l'ensemble de ses opérations, et par l'union apparente et réelle du monarque avec ceux qui le représentent dans le royaume et chez l'étranger.

Pour en finir sur cette correspondance secrète, je dirai que l'esprit intrigant du comte, depuis duc et maréchal de Belle-Isle qui voulait, à quelque prix que ce fût, être mêlé dans les affaires du gouvernement, en donna les premières notions sous le ministère de M. le duc, après la régence; que le cardinal de Fleury adopta cette idée, et en fit usage en envoyant le sieur Janel, qui fut depuis à la tête de l'administration des postes, à La Haye, où lui seul avait le secret des affaires, tandis que le marquis de Fénélon, ambassadeur en titre, ignorait tout, et ne savait pas même que le sieur Janel fût logé dans la maison voisine de la sienne. Depuis,

Louis XV adopta ce système; et le prince de Conti, qui avait plus d'activité et de chaleur dans la tête que de suite et de véritable talent, chercha et parvint à se créer un petit ministère par ce genre de relation souterraine avec le Roi. Mais, dégoûté par inconstance, au bout de quelques années, il parvint à se faire suppléer par le comte de Broglie, qui soutint cette correspondance par tous les moyens possibles; jusqu'à la mort de Louis XV.

Le duc d'Aiguillon, arrivant au ministère, se trouva blessé de cette espèce de diplomatie particulière, dont la connaissance lui était interdite. Il employa, pour la détruire, tous les moyens que donne le pouvoir ministériel à un homme violent, personnel, irascible et implacable pour tout ce qui pouvait choquer son amour propre ou son intérêt. Il en résulta le fameux procès de la Bastille, dans lequel Louis XV se trouva, par sa faiblesse, obligé de commander ou de souffrir qu'on ordonnât en son nom des poursuites judiciaires de la plus grande rigueur contre des accusés qui n'avaient agi que par ses ordres, de la fidélité desquels il était pleinement convaincu, qu'il soutenait en secret, auxquels il adressait des secours, et qu'il ne pouvait défendre parce qu'il n'osait par les avouer.

Je me suis un peu étendu sur cette correspondance secrète, et je reviens à M. de Vergennes qui a donné lieu à mes réflexions, par son admission au mystère de cette correspondance, et par sa nomination, conjointement avec le maréchal du Muy; à la place de commissaire du Roi, pour la reddition des comptes à rendre par M. le comte de Broglie, de tout ce qui avait trait à cette correspondance, lors de l'avènement de Louis XVI au trône, époque à laquelle toute cette machine fut anéantie, ainsi que la procédure criminelle qu'elle avait occasionnée.

Le comte de Vergennes, dont l'élévation avait rempli toute l'ambition, sous le rapport des honneurs, ne pouvait plus s'occuper que de sa fortune pécuniaire, et des moyens d'établir ses enfans à la cour. Il était souvent gêné, devant M. de Maurepas, qui, voyant plus en grand, ne donnait pas toujours son approbation aux petites vues et aux petits moyens de la politique de M. de Vergennes. Le premier ministre s'apercevait souvent du peu de dignité avec lequel on faisait parler le Roi; et cette discordance entre les deux ministres, mettait souvent des entraves aux résolutions qui avaient été arrêtées dans le conseil. J'aurai, dans la suite, des observations

particulières à faire sur ce sujet, et à chaque époque où je croirai m'être aperçu des causes et des effets dont le résultat a fondé mon opinion sur M. de Vergennes.

J'ai déjà parlé de M. de Sartines; mon opinion sur son compte est déjà connue. Je dirai seulement qu'un esprit juste, ami de l'ordre, accoutumé à un emploi marqué du temps, et peu susceptible de distractions, donne tous les moyens de s'occuper utilement de quelque partie de l'administration que ce soit. C'est ce que prouva la manière dont M. de Sartines dirigea le ministère de la marine, même au moment d'une guerre maritime, et c'est ce qui sera démontré dans le cours de ces mémoires. Le choix qu'il fit du chevalier de Fleurieu, capitaine de vaisseau, généralement estimé, et très-instruit dans toutes les parties de service intérieur et des ports, fut universellement approuvé, même par le corps de la marine, où, de tout temps, la jalousie avait établi son empire, et où les réputations les mieux fondées trouvaient toujours des censeurs ou des critiques. Mon avénement au ministère fut agréable à M. de Sartines, à cause des rapports multipliés que nos deux départemens devaient avoir ensemble, lorsque la guerre de l'Amérique septentrionale eut

forcé la France à employer toutes ses forces de terre et de mer vers ce seul et unique objet.

Le département de l'intérieur, qui, depuis un demi-siècle, était gouverné par le duc de la Vrillière, ou plutôt par les chefs de bureau, sous son nom, n'avait que des rapports fort rares avec le ministère de la guerre. Ce peu de connexité d'affaires, dans le cours ordinaire des choses, me rendit assez indifférens les changemens qui eurent lieu dans ce département. J'étais d'ailleurs assuré de l'amitié de M. Lenoir, qui avait succédé à M. de Sartines, dans la place de lieutenant-général de police; je me trouvais donc en garde contre tout ce que je pouvais craindre des intrigues ou des mouvemens de Paris, qui auraient pu me forcer de recourir au ministre de l'intérieur, pour être instruit de tout ce qu'il m'était important de savoir, et dont, chaque jour, j'étais informé aussitôt que le secrétaire d'état qui devait en rendre compte au Roi.

Le département des finances, que les dépenses de la cour, les frais énormes de la guerre de sept ans, les subsides payés à la cour de Vienne et à plusieurs autres cours, par des traités qu'une politique maladroite avait engagé le feu Roi à signer; que surtout

les traités onéreux passés avec des financiers, pour soutenir le crédit, avaient, en quelque sorte, rendu le plus intéressant de tous, avait passé en plusieurs mains, même depuis l'avénement de Louis XVI au trône. Ce prince voulait la liquidation des dettes, la libération de ses peuples, et désirait ardemment voir renaître l'ordre dans ses finances, et surtout dans sa cour; il en donnait l'exemple personnel; et ce monarque, doué de toutes les vertus d'un particulier, était destiné à démentir le proverbe, jusqu'alors reçu généralement, que l'exemple d'un Roi fait la règle de sa cour, où chacun s'empresse de l'imiter.

M. de Maurepas, d'après ses connaissances et son expérience, avait le même désir de liquidation et d'économie générale; mais, lorsqu'il avait voulu sonder l'abyme du dérangement des finances, il en avait été effrayé. Dans les choix qu'il proposa au Roi, pour la place de contrôleur-général, il crut souvent qu'il suffisait de la confier à un homme actif, et dont la probité fût reconnue. S'il espéra qu'avec du travail et des vues honnêtes, un administrateur parviendrait à arrêter toute espèce de déprédation, il ne fut pas longtemps à s'apercevoir que ce moyen pouvait bien assurer le juste emploi des revenus de

l'État, mais qu'il ne pourrait jamais éteindre et faire disparaître les dettes arriérées, qui étaient immenses, et combler le déficit, qui, depuis trente ans de négligence et d'impéritie, n'avait cessé d'augmenter.

En effet, dans les trente dernières années du règne de Louis XV, les administrateurs des finances n'avaient été occupés que du soin de cacher au monarque l'état où les dépenses ordonnées précipitaient les affaires du royaume, dont le Roi eût sans doute été effrayé. Ils n'avaient cherché qu'à concilier cette tâche pénible avec le besoin, toujours renaissant, de fournir les fonds nécessaires aux dépenses indispensables de l'État, et de se procurer, par tous les moyens possibles, l'argent que les déprédations de la cour, la rapacité des maîtresses, et plus encore de leurs adhérens, savaient arracher à la faiblesse de Louis XV. Cet état de choses, mieux connu des cabinets de l'Europe que des peuples qui en étaient les victimes, avait souvent entravé les mesures que la gloire et l'intérêt de la couronne devaient prescrire, avait fait perdre à la France sa prépondérance politique, et amenait insensiblement, mais sûrement, notre entière dégradation.

Les finances étaient devenues un labyrinthe

inextricable. C'est dans cet état, effrayant à tous égards, que M. de Maurepas les trouva. Je ne peux dire s'il désespéra d'y porter des remèdes efficaces; mais je peux assurer qu'il en eut le désir, et qu'il crut qu'avec la droiture de cœur, la sagesse et les excellentes intentions de Louis XVI, il pourrait y parvenir avec le temps. Toutefois, le voile se déchira bientôt, et je pus juger du moment où il connut toute la gravité du mal, lorsque je vis appeler M. Necker, comme adjoint au contrôleur-général, sous le titre de directeur des finances.

M. Necker, né à Genève, dans ce réceptacle de la crasse de toutes les nations; où tous les vices sont naturalisés; où l'agiotage et l'art de faire fortune aux dépens des autres, et par tous les moyens licites ou illicites, font le caractère distinctif de tous les habitans, qui, tous, ont une aptitude naturelle pour les opérations de calcul et les combinaisons commerciales, était arrivé à Paris fort jeune, suivant l'usage de tous ses concitoyens. Il s'était placé dans une maison de banque, en commençant par y exercer les emplois les plus ordinaires. Bientôt son génie génevois et ses talens analogues s'étant développés, il y fit des profits; et, au bout de quelques années, il de-

vint associé de la maison, au lieu de salarié qu'il y était dans son début.

L'intérêt qu'il retira de son association, et ses spéculations particulières, lui ayant procuré de l'aisance et même de la fortune, il prit du goût pour les lettres, et donna dans le bel esprit. Il ouvrit sa porte et peut-être sa bourse à des écrivains qui devinrent ses prôneurs. Quelques mémoires sur les matières de finances l'associèrent à cette classe d'oisifs dont Paris fourmille, et qui s'occupent sans cesse du gouvernement.

M. Necker tenant une bonne maison, ses faméliques sectateurs se crurent obligés de lui créer une réputation. Son mémoire sur le commerce des blés, dans un moment où la folie du jour se portait entièrement sur cet objet, et où la secte des économistes était le plus en vogue, le fit accueillir et rechercher de tous ceux qui s'occupaient de ces matières. Il fut admis et prôné par la duchesse d'Anville, qui tenait bureau d'esprit à jour et heure marqués, et devint, grâce au gigantesque de ses idées, un des professeurs de cette école, dont les membres, sous prétexte de s'occuper de l'amélioration de l'agriculture, et de donner des avis salutaires au gouvernement, n'étaient que ses censeurs et les échos de ses

détracteurs. Devenu membre de la compagnie des Indes, il en fut bientôt un des directeurs, et, en cette qualité, il se trouva le collègue du marquis, depuis maréchal de Castries. Leurs fonctions communes les lièrent ensemble; et si cette liaison avec un homme marquant dans le monde, dans le militaire, où il avait déployé des talens, et à la cour, où il jouissait d'une haute considération, augmenta l'importance du banquier, elle ne fut point inutile au courtisan, dont la fortune patrimoniale et la succession du maréchal de Belle-Isle, ne l'empêchaient pas de désirer de nouvelles richesses, par toutes les spéculations que le commerce en grand peut offrir; spéculations qui avaient précédemment engagé M. de Castries au jeu des actions de la compagnie des Indes.

Cette liaison rapprocha M. Necker de M. le duc du Châtelet, qui avait hérité de beaucoup d'actions de la compagnie des Indes, et qui avait continué cette espèce de jeu; genre d'occupation avantageux pour les habitans de Paris, et pour tous ceux qui couraient la même carrière de fortune.

Si de bons dîners et quelques pamphlets avaient attaché à M. Necker les beaux-esprits de Paris; si les préconiseurs des principes

économiques l'avaient fait recevoir dans la société de la duchesse d'Anville, dont il était devenu le coryphée; si les intérêts de la compagnie des Indes l'avaient mis en relation avec des personnages dont la naissance et son état auraient dû le tenir très-éloigné; et si l'amour du lucre lui créa une existence dans cette société supérieure, la publication de son livre sur les Opinions Religieuses lui assura l'affiliation à la secte philosophique, dont cet ouvrage devint le catéchisme, et qui eut, dans le temps, la plus grande vogue.

La gloire d'auteur, et d'auteur philosophe, n'avait pas empêché M. Necker de suivre avec ardeur, intelligence et succès, la carrière de la banque, dont il était devenu l'un des chefs. Il jouissait d'une grande fortune, et du plus grand crédit dans toutes les places de l'Europe.

Ce fut dans cette position que quelques amis de M. de Maurepas lui prônèrent M. Necker comme ayant de grandes connaissances en finances, comme jouissant d'une grande influence à la Bourse, et pouvant disposer à son gré de presque toutes les fortunes financières de Paris, et lui firent naître l'idée de le proposer au Roi pour l'adjoindre au ministre des finances, dont il était capable de rédiger

avec habileté et clarté les différens projets que les besoins toujours renaissans de l'Etat pouvaient faire adopter, et dont son crédit particulier pouvait faciliter la réussite.

J'ai dit que M. de Maurepas tenait, par sa mère, à la maison de la Rochefoucault, qu'il était flatté de cette alliance. La cabale ne négligea pas ce moyen; et la duchesse d'Anville, par elle et par ses proches, ne fut pas la dernière qui s'employa pour déterminer le ministre principal en faveur de M. Necker.

Tels furent les moyens par lesquels ce Génevois parvint à s'accrocher à l'administration, et à se mettre à portée d'en connaître tous les secrets, afin d'en pouvoir tirer un parti utile, *tant pour lui que pour la secte philosophique*, à laquelle, en partie, il était redevable de son élévation.

Les fonds destinés aux dépenses du département de la guerre, en temps de paix, étant invariablement fixés; et le surplus de ces dépenses, en temps de guerre, devant toujours être réglé en conseil d'état, le secrétaire-d'état de la guerre n'avait pas beaucoup d'affaires majeures à traiter avec le ministre des finances; et si quelques affaires de contrebande ou d'exactions commises par les troupes, occasionnaient quelques rapports entre ces deux

administrations, ces objets, à moins qu'ils ne fussent d'une très-grande importance, se traitaient entre les chefs de bureau et les premiers commis des deux départemens.

Ce peu de rapprochemens entre les deux ministères, quoique je ne fusse pas encore ministre en titre, quand M. Necker obtint la place de directeur des finances, ne m'empêcha pas de voir avec peine son entrée dans l'administration. Un sentiment intérieur, que je ne pouvais m'expliquer, m'en faisait craindre les suites; même, un jour, dans un moment de confiance, et du vivant de M. de Saint-Germain, je ne pus cacher à M. de Maurepas combien je désapprouvais l'aggrégation de M. Necker au département des finances.

J'ai fait assez connaître M. le maréchal prince de Soubise, et son attachement pour Louis XV. Le dernier sacrifice qu'il fit à l'amitié tendre qu'il avait pour ce monarque, fut de rester au conseil d'état sous le règne de son successeur. Sa fortune immense, ses goûts, son âge, tout devait lui faire désirer de jouir paisiblement des avantages accumulés sur sa tête, et de se débarrasser de devoirs qui, ne pouvant rien ajouter à sa considération, lui créaient des obligations quelquefois très-gênantes, et contrariaient toutes ses ha-

bitudes. J'allais dans sa société depuis la guerre de sept ans, où j'avais servi sous ses ordres; son affection pour le marquis d'Entraigues, mon inséparable ami, avait rejailli sur moi. Il me la conserva toujours, et vit avec joie les rapides progrès de ma fortune à la cour.

J'ai cru nécessaire de faire le tableau de la maison royale et du ministère, à l'époque où j'en partageai les travaux, et où je me trouvai secrétaire-d'état en chef du département de la guerre. Le souvenir que je viens de me retracer de ma position envers les personnages principaux avec lesquels j'allais avoir des rapports, me servira à marquer, dans le cours du compte que j'ai à me rendre, les différentes nuances que les circonstances et les événemens y apportèrent.

Dans un très-long mémoire, j'ai retracé tout ce que j'ai dû prescrire ou ordonner, en ma qualité de ministre, et j'ai accompagné mon récit de toutes les pièces nécessaires. Je n'entrerai pas de nouveau dans ces détails. Comme mon objet actuel est beaucoup plus de faire l'historique de ce qui m'a été personnel que de rendre compte de mon administration, je me permettrai toutes les ré-

flexions que peut-être je ne fis pas dans le moment où les événemens se sont passés. Ma mémoire seule devenant mon guide, je demande grâce d'avance pour les inexactitudes de dates qui pourront se trouver dans mon récit, mais je réponds, sur ma parole d'honneur, de la vérité des faits.

Au moment où M. de Saint-Germain m'abandonna, par sa retraite, le département de la guerre, ses changemens dans tout le système et le gouvernement militaires, avaient porté le trouble et une espèce de désorganisation dans tous les corps de l'armée. Quoiqu'en général je doive convenir que quelques abus avaient été corrigés, quoique M. de Saint-Germain eût cherché à mettre de l'économie dans les dépenses, et que sa volonté eût eu son effet en quelques parties, je me crus obligé, dès le premier travail que j'eus avec le Roi, auquel M. de Maurepas continua d'être présent, de déclarer que plusieurs des plans que mon prédécesseur lui avait fait adopter, étaient parfaitement contraires à ma façon de voir et de penser. Je rappelai au souvenir de M. de Maurepas, que l'époque de mon exclusion de la confiance de M. de Saint-Germain, était celle de mon opposition à la

réforme entière de la maison du Roi, et j'appuyai sur ce point par toutes les considérations que j'ai déjà fait connaître.

Ce premier travail fut très-long, à cause des différentes parties d'administration dont je rendis compte à Sa Majesté, et sur lesquelles je lui demandai ses ordres positifs. Le Roi trouva bon que je lui remisse un des doubles de mon mémoire sur les opérations de M. de Saint-Germain, avec mes notes marginales, signées de moi. Il daigna signer également celui qu'il me remit, il l'apostilla de sa main, et m'assura qu'il avait le projet de rétablir sa maison militaire, dès que l'état des finances le lui permettrait, ce dont il me laissa entrevoir que le terme ne serait pas éloigné. Il me donna, par écrit, l'autorisation de faire insensiblement disparaître les petits changemens faits par mon prédécesseur, qui, quoique tirant à conséquence pour le bien du service, ne pourraient faire aucune sensation, par leur destruction successive et prudemment ordonnée. Les autres innovations à détruire, sur lesquelles je m'étais permis des réflexions, et qui auraient pu, au commencement d'un nouveau ministère, faire sensation, et influer sur l'opinion qu'on pourrait prendre de la variation des principes de

l'administration générale, et peut-être lui porter quelque discrédit, furent renvoyées à des époques postérieures.

J'éprouvai, dans ce premier travail, des marques sensibles d'un commencement de confiance du Roi; je crus m'apercevoir que mon âge, quoique double de celui de Sa Majesté, mais qui s'en rapprochait bien plus que celui de ses autres ministres, parlait en ma faveur; et, en général, je dus être parfaitement satisfait de mon début ministériel.

M. de Maurepas, qui me regardait comme son fils et son ouvrage, ne me laissait pas ignorer chaque marque de satisfaction qu'il avait cru remarquer chez le Roi.

Mon premier devoir, le lendemain, fut de me rendre à Paris, pour y voir mon prédécesseur, et lui porter l'hommage de ma reconnaissance et les expéditions de toutes les grâces que Sa Majesté accordait, tant à lui qu'à madame de Saint-Germain. Ce premier voyage à Paris n'eut que cet objet, et celui d'aller, selon l'usage, chez tous les maréchaux de France, indistinctement, comme les chefs de l'ordre militaire. Je passai de même chez tous les princes du sang royal, et je revins à Versailles, sans m'être permis même de voir aucun de mes parens.

Je m'occupai d'abord de n'être entouré, dans mes fonctions ministérielles, que d'agens sur lesquels je pusse compter. Le choix des chefs de bureau fut l'objet principal de mon attention. Le temps que j'avais passé au ministère m'avait donné le moyen de connaître à fond tous les employés; l'appartement que j'occupais dans l'hôtel des bureaux m'avait en outre mis à portée de les voir de plus près.

Le sieur de Saint-Paul, qui était à la tête du bureau des grâces, avait fait son éducation de bureau sous M. Le Tourneur, son parent. Dès son début, il s'était acquis l'estime de ceux qui avaient eu à traiter avec lui, et ce sentiment n'avait pu que s'accroître par sa bonne conduite, son extrême politesse envers les militaires de tout rang et de tout âge, et la parfaite connaissance qu'il avait de tous les individus qui faisaient partie de l'armée. Pendant mes inspections, j'avais été à portée de connaître son exactitude scrupuleuse; il avait la confiance du militaire, et la méritait. J'ai toujours eu à me louer de ses excellentes qualités, pendant tout le temps que j'ai été à la tête du ministère de la guerre.

Le sieur Campy, chef du bureau des provinces réputées militaires, était, en même

temps, chargé de la rédaction des affaires qui devaient être portées au conseil des dépêches. Il eût été difficile que cet important travail fût confié à de meilleures mains. Abstraction faite de l'obligation personnelle que je lui avais, et dont j'ai parlé, je lui dois de dire que jamais travail n'a été plus clair, plus correct, plus exact que le sien, et que je dois à ses conseils et à ses instructions une grande partie de la satisfaction que le Roi et M. de Maurepas m'ont constamment témoignée. Son neveu, élevé par lui, et destiné à lui succéder, avait la même exactitude et tout autant de capacité; mais il n'avait pas la simplicité honnête et la bonhomie de son oncle. Il lui aurait fallu bien du temps encore pour être digne de remplacer l'homme estimable qui avait entrepris de le former.

Les finances de la guerre avaient pour chef un homme unique dans son genre, le sieur Meslin, un des meilleurs calculateurs et des plus éclairés financiers du royaume; très-exact, très-honnête. Quelque considérables que fussent les affaires dont il était chargé, sa tête eût pu en contenir de plus étendues. Jamais embarrassé, toujours à sa besogne, il avait un extérieur très-simple, et même un peu cynique. On dit que, dans son intérieur,

il ne négligeait rien pour satisfaire son goût pour la bonne chère; mais c'était sans aucune ostentation; il aimait, en général, beaucoup plus à jouir qu'à paraître.

Le quatrième bureau, dont le travail portait sur les routes et les approvisionnemens militaires, sur les comptes rendus par les inspecteurs-généraux, etc., était, avant moi, surveillé par M. de Sainte-Reuse, dont la famille, depuis long-temps, était employée dans les bureaux de la guerre. Le travail de M. de Sainte-Reuse était moins soigné que celui des autres chefs. A la tête de ses commis, il avait l'air de gérer sa ferme ou sa terre, car il regardait son bureau comme une propriété héréditaire. Il avait un peu de fatuité dans son extérieur, et n'était pas toujours aussi poli qu'il l'eût fallu envers les officiers-généraux qui avaient affaire à lui, car tous ceux qui étaient employés recevaient de lui les instructions que le ministre le chargeait de rédiger. Je vis donc avec plaisir qu'il me demandât sa retraite, presqu'au moment de mon installation au ministère de la guerre.

Je proposai au Roi, pour le remplacer, le sieur d'Avranges aîné, qui, depuis quinze ans, était mon secrétaire, et jouissait du brevet de commissaire des guerres. Le sieur d'Avranges

m'avait suivi dans toutes mes inspections, et avait parcouru toutes les provinces du royaume avec moi. Je ne connaissais personne qui fût plus capable que lui de présider aux travaux dont ce bureau était chargé.

Le sieur d'Avranges, sans avoir ce qu'on appelle de l'esprit, avait un grand fond d'honnêteté, une grande habitude du travail. J'avais éprouvé, d'ailleurs, son incorruptibilité pendant tout le temps qu'il m'avait été attaché; je savais que je pourrais compter sur lui; je ne fus pas fâché, en outre, de trouver une occasion favorable de l'établir d'une manière avantageuse et honorable, et de lui prouver ainsi ma reconnaissance.

Ces quatre bureaux principaux constituaient le véritable fond de l'administration militaire; car les autres bureaux, tels que celui de l'artillerie et du génie, et autres, n'étaient, de fait, que des émanations des quatre premiers, dont mes devanciers avaient séparé les détails, plutôt afin de placer des sujets qui les intéressaient, que par la nature et l'étendue des objets dont ils étaient chargés.

Jusqu'à M. de Saint-Germain, les chefs de bureau n'avaient été purement que des officiers d'administration, nullement compris dans l'ordre militaire; mais mon prédécesseur avait

engagé le Roi à créer tous les chefs commissaires-ordonnateurs des guerres, et à donner le titre de commissaire ordinaire à quelques-uns des seconds commis. Ces messieurs changèrent alors de position, prirent un essor plus élevé, et, selon moi, contraire à leur existence et à leur maintien, puisqu'ils furent presque tous décorés de la croix de Saint-Louis; ce qui me paraissait dégradant pour l'ordre, et totalement éloigné du but que s'était proposé son créateur.

J'avais crus m'apercevoir, pendant que j'étais directeur de la guerre, que, d'après l'opinion du maréchal de Belle-Isle, qui n'estimait ses commis que selon le volume de papier qu'ils écrivaient, les chefs de bureau accumulaient les cartons dans leurs cabinets, et croyaient par-là augmenter leur importance. Il en résultait un grand défaut d'ordre, et souvent les minutes de décisions importantes étaient oubliées. Pour parer à ce grave inconvénient, je trouvai, dans la réunion de deux petits bureaux, sous un même chef, et par la suppression des appointemens du chef congédié, le traitement d'un secrétaire-général de la guerre, dont le travail devait consister à réunir, par ordre de matières, toutes les décisions ministérielles. Le lende-

main de chaque travail particulier du ministre, le chef de bureau avec lequel il avait travaillé, était obligé d'envoyer au secrétaire général, une expédition de toutes les décisions, et les copies des mémoires et des observations qui les avaient motivées. Ce bureau, très-important pour le ministre, qui, par ce moyen, pouvait avoir à chaque instant sous les yeux, un état de tous les ordres qu'il avait donnés, et de toutes les déterminations motivées qu'il avait prises, fut confié par le Roi, d'après ma proposition, au sieur David, qui avait été gouverneur de mon fils, et qui, depuis la fin de son éducation, m'était resté attaché, comme secrétaire particulier.

Le sieur David avait de l'instruction grammaticale, de bonnes mœurs, de l'honnêteté, de l'assiduité à son travail, qui était purement mécanique. Il avait un grand ordre dans la tête; ce qui, pour le travail auquel j'allais l'employer, valait beaucoup mieux qu'une imagination brillante. Il s'en acquitta de manière à me satisfaire et à mériter la continuation de ma confiance.

Je fis choix d'un des élèves des bureaux, nommé Arcambal, dont j'avais suivi la conduite pendant mon noviciat ministériel, pour en faire le secrétaire intime de mon cabinet.

Son travail consistait à faire des copies de tout ce que j'écrivais de ma main et qui en valait la peine, et à répondre à toutes les lettres de compliment ou de style; car, pour la correspondance avec les généraux, commandans de provinces, ou administrateurs en chef, je l'écrivais moi-même, surtout pendant la guerre. J'avais trop bien reconnu les inconvéniens qui pouvaient résulter de l'usage contraire, pour n'avoir pas fait un de mes devoirs les plus essentiels de ce travail personnel, auquel je n'ai jamais manqué pendant la durée de mes fonctions.

Je pris également parmi les jeunes élèves du bureau des ingénieurs-géographes, le sieur Amabert, pour me l'attacher personnellement, afin d'avoir à moi un homme capable de lever et dessiner tous les plans dont je pouvais avoir besoin. Depuis, lorsque la guerre força d'assembler des corps d'armée, je me servis de lui pour l'envoyer reconnaître des positions, et pour porter aux généraux des ordres ou des avis qui exigeaient des explications relatives à son talent.

Je me suis peut-être un peu trop étendu sur la composition de la partie mécanique de mon administration; mais, comme je me suis

assez bien trouvé de tous les choix que j'ai faits, pour n'y faire aucun changement pendant tout le temps que j'ai conservé le ministère, j'ai cru devoir une fois en parler en détail, afin de n'y plus revenir.

J'en ai dit assez pour faire connaître quelle était ma position individuelle à l'égard de toutes les personnes avec lesquelles je devais traiter, ou qui avaient des rapports avec moi.

Madame de Montbarey, née, élevée et placée à la cour, où toute sa famille occupait de grandes places, n'eut rien à acquérir en se trouvant dans une grande représentation. Son esprit, ses grâces naturelles, et le tact délicat qu'elle avait au suprême degré, lui permirent de faire convenablement les honneurs de notre maison.

Depuis trop long-temps je vivais à la cour, pour que je pusse être enivré de tout l'encens qui me fut prodigué. Je reçus poliment, mais sans enthousiasme, toutes les flatteries dont je fus assailli; et ne m'occupai que de remplir dignement le poste où la confiance du Roi m'avait élevé. Désireux de porter aux objets importans dont j'étais chargé, l'attention la plus suivie et la moins distraite, je sentis que je leur devais le sacrifice de tous mes plaisirs.

Les vingt-quatre heures suffisaient à peine au travail que je me prescrivis dès le premier moment.

L'Angleterre, par ses succès maritimes, par la dévastation de nos colonies, pendant la guerre de 1757, et par le traité de paix de 1763, avait acquis un continent énorme dans l'Amérique septentrionale. Souveraine d'une immense étendue de déserts, sous le nom de Nouvelle-Angleterre, elle s'occupa de peupler ce nouvel empire, et prit tous les moyens possibles d'en tirer parti. Elle marqua les emplacemens des villes à bâtir, de manière à faciliter le commerce, soit intérieur, soit extérieur de ces contrées; elle accorda des concessions à tous ceux qui se présentèrent pour s'y établir. Mais si cette nation spéculatrice fit tout pour peupler ses nouvelles possessions; si une exemption complète d'impôts y attira une foule d'habitans des trois royaumes, et des étrangers de toutes les nations; si elle avança des fonds énormes pour faciliter les établissemens; si elle y toléra une entière liberté des opinions et des religions; si enfin son gouvernement ne négligea rien pour se fonder un second empire, au-delà de l'Océan septentrional, plus considérable que celui qu'il possédait en Europe; peut-être

pourrait-on l'accuser d'imprévoyance, pour n'avoir pas imaginé qu'elle serait un jour forcée, par ses dépenses mêmes, d'anéantir les priviléges qu'elle avait concédés; et qu'alors ces colons rassemblés de toutes les parties de l'Europe, formés, pour la plupart, de gens sans aveu et sans fortune, se refuseraient de contribuer aux charges d'un État éloigné, dont la protection ne leur serait plus nécessaire; qu'il se trouverait parmi eux des ambitieux et des fanatiques; que les têtes s'exalteraient, et que la révolte trouverait des protecteurs et des appuis dans le parti de l'opposition, toujours subsistant en Angleterre.

La sédition une fois allumée, on pouvait prévoir que les résultats en deviendraient plus ou moins inquiétans, selon l'assistance que les révoltés recevraient des puissances rivales de l'Angleterre. On devait s'attendre de voir accourir au secours de l'Amérique septentrionale tous les brigands et les mauvais sujets des quatre parties du monde, instrumens utiles ou dangereux, selon la direction qui leur serait donnée. Malheureusement pour l'Angleterre, le docteur Francklin et le général Washington étaient des hommes de génie qui surent se concilier la confiance des Américains, et nourrir l'enthousiasme qui

pouvait les conduire à leurs fins. Bientôt, des émissaires américains vinrent en Europe pour y faire des recrues; et Paris leur fournit une moisson abondante en gens de tous états, la plupart perdus de dettes. Les apôtres de Franklin jugèrent que, si ces recrues pouvaient être de quelqu'utilité sur les bords de la Delaware, les frais qu'elles occasionneraient les rendraient à charge au-delà de leur utilité, s'ils ne trouvaient pas, parmi les jeunes gens dont ils exaltaient les têtes, quelqu'individu qui, par sa fortune, pût défrayer leurs néophites, au moins pendant la route, et jusqu'au moment où la coalition américaine pourrait en tirer parti.

Ces recruteurs intrigans jetèrent les yeux sur le marquis de La Fayette, jeune homme d'une naissance illustre, et d'une grande fortune, dont il était le maître, puisqu'il avait perdu son père et sa mère. Il avait épousé une fille du duc d'Ayen, petite-fille du maréchal de Noailles. Depuis long-temps, la politique intérieure de la maison de Noailles était d'accaparer pour ses filles les partis les plus riches de la haute noblesse, et le marquis de La Fayette n'avait échappé ni à ses vues, ni à ses filets.

La tête du jeune La Fayette et son âge prêtaient fort à la séduction. Riche, jeune,

ayant plus de vivacité que d'esprit, peu d'instruction, mais passionné pour les principes philosophiques, dont, très-certainement il ne calculait, ni n'appréciait au juste les dangers; ce jeune homme s'engagea légèrement avec les Américains, fit les frais de l'armement du vaisseau qui devait le transporter dans le nouveau monde avec ses compagnons de fortune, et se chargea de les défrayer pendant la route.

Toute cette négociation clandestine, non plus que les enrôlemens des émissaires américains, sur le pavé de Paris, n'échappèrent à la police, mais elle eut ordre de fermer les yeux. La maison de Noailles, plus par politique que par intérêt pour son gendre et pour sa jeune femme, qui se voyait abandonnée par un époux qui allait jouer en partie le rôle de don Quichotte, aux dépens de sa fortune, crut nécessaire d'informer le comte de Maurepas des projets de M. de La Fayette. C'était pendant le ministère de M. de Saint-Germain. Je fus chargé de voir M. de La Fayette et de lui parler; je le fis. Il me donna toutes les paroles possibles de renoncer à ses projets. J'en rendis compte aux deux ministres, en leur assurant très-fort que, malgré sa parole, je le croyais parti. Il l'était en effet; et, lors-

que l'ordre d'arrêter et de désarmer son navire, arriva dans le port, il était déjà en pleine mer avec ses autres chercheurs d'aventures, qui, tous, à l'exception du sieur de Gimat, gentilhomme auvergnat, comme M. de La Fayette, et ci-devant officier au régiment de Bourbonnais, ayant du courage et du mérite, pouvaient n'être considérés par leurs hôtes, à leur arrivée, que comme des étourdis, dont l'inexpérience pourrait bien leur devenir à charge.

Sur la fin du règne précédent, la politique française avait senti, par intervalles, le tort réel que l'alliance autrichienne avait fait à sa considération en Europe; le ministère avait enfin reconnu que les avantages résultant de ce traité étaient tous en faveur de la cour de Vienne, puisque cette alliance contre nature, pour ainsi dire, lui permettait de se livrer sans crainte à ses projets d'agrandissement. Pour obvier aux inconvéniens de cet état de choses, le duc de Choiseul avait imaginé le pacte de famille entre toutes les branches régnantes de la maison de Bourbon; et, de concert avec le comte d'Aranda, ambassadeur de la cour de Madrid en France, il avait amené à sa conclusion ce traité fédératif. Au milieu des applaudissemens qu'il reçut pour la con-

clusion de ce traité fédératif, il ne put se dissimuler que les avantages qui en résulteraient pour la nation française, étaient plus spécieux que solides, puisque l'assistance de l'Espagne, par terre, ne pouvait être comptée pour grand'chose, vu la position de ce royaume, qui rendait nécessaire que ses troupes traversassent un espace considérable pour venir se joindre aux armées françaises. Le seul cas favorable qui pût se présenter était celui d'une guerre en Italie, où les troupes espagnoles pourraient arriver, par mer, dans les États de Naples, ou dans l'un des ports de la Méditerranée.

La marine espagnole, réunie à celle de France, était, à la vérité, en état d'imposer à l'Angleterre; et l'alliance espagnole nous devenait de la plus grande utilité pour la conservation de nos colonies dans les Antilles, et notamment pour nos possessions à Saint-Domingue; mais, d'une autre part, la protection à accorder par la France au royaume de Naples et aux autres États des princes de la maison de Bourbon, en Italie, pouvait bien nous devenir à charge. Ce fut sûrement cette considération qui détermina, en grande partie, les mariages de Monsieur et de M. le comte d'Artois avec deux princesses de Savoie, pour nous assurer du roi de Sardaigne et du passage

des Alpes, si jamais on se trouvait dans la nécessité de porter des armées en Italie.

En tout, il paraît que la politique française, totalement changée depuis le traité de 1756, et surtout depuis celui de 1763, ne tendait qu'à s'assurer de la paix par tous les sacrifices possibles, en renonçant même à son influence dans les affaires du Nord; en laissant la Russie dominer en Suède et en Danemarck, suivre ses projets d'agrandissement en Pologne; et en ne faisant rien pour conserver son crédit sur la Porte ottomane. Si, par des manœuvres sourdes, et quelques secours d'argent répandus dans les différens partis qui divisaient les Polonais, on eut l'air de vouloir porter quelque *obstacle aux prétentions* de Catherine II, ces demi-moyens furent onéreux sans profit réel, et devinrent fatals aux malheureux Polonais, en les excitant à des levées de boucliers au-delà de leurs véritables forces; ce qui, par la suite, causa leur destruction.

Ce fut dans cet état que commença le nouveau règne en France. Les ministres que Louis XVI appela dans ses conseils trouvèrent la France épuisée dans ses finances, soumise à l'alliance autrichienne, privée de toute considération dans le Nord, caressée par l'impératrice de Russie, qui allait droit à l'exécution

de ses vues, auxquelles la France ne pouvait s'opposer d'une manière effective; conservant, il est vrai, le commerce du Levant par le port de Marseille; mais sans aucune influence dans le divan, depuis le traité de 1756. La Prusse et la Turquie, ses alliés naturels avant ce traité, pour s'opposer à l'ambition des deux cours impériales, avaient dû changer leurs principes politiques en voyant cesser une rivalité de trois siècles, et lui succéder une alliance monstrueuse qui bouleversait la politique générale, et pouvait menacer leur existence.

En considérant avec réflexion toutes les branches d'administration, tant extérieures qu'intérieures, à l'avénement de Louis XVI, disons que le bien de l'Etat et sa restauration exigèrent, de la part des ministres, la plus grande sagesse, la plus grande circonspection; et qu'ils durent se préserver de toute démarche trop précipitée, avant d'en avoir scruté et examiné les effets sous tous les rapports.

Les embarras que les troubles des colonies anglaises suscitèrent au cabinet de Saint-James, les efforts qu'il dut faire pour les dissiper, et les mesures qu'il prit pour éteindre la révolte, l'occupèrent trop sérieusement,

pour qu'il pût profiter des circonstances qui lui étaient favorables dans les dernières années, tumultueuses et faibles, du règne de Louis XV, et dans les commencemens du règne de son successeur.

Je présume, sans oser l'affirmer, que, dès les premiers mouvemens tumultueux de l'Amérique septentrionale, les vrais moteurs de ces troubles avaient trouvé de l'appui; des conseils et des espérances à la cour de France; et que le ministère français, pour mieux conserver la paix, avait fomenté ce qui pouvait empêcher l'Angleterre de nous troubler, en la forçant à s'occuper de ses propres affaires. Je crois que l'accueil fait généralement au docteur Francklin et à tous les Américains de son parti, ne se borna pas alors à de simples politesses, et qu'ils remportèrent, dans leur patrie, au moins l'assurance de secours indirects. Je crois que, dans les premiers momens du règne de Louis XVI, le ministère, dans les mêmes vues, leur fit passer les mêmes assurances, et peut-être quelques secours pécuniaires, jusqu'au moment où la cour toléra le départ de M. de la Fayette et des aventuriers qui le suivirent. Je dois d'autant plus donner créance à la réalité de toutes ces demi-mesures, qu'elles rentraient entièrement dans le

génie très-borné de la petite politique de M. de Vergennes, sur le compte duquel je me suis déjà suffisamment expliqué; pour lequel toutes les petites finasseries de la diplomatie étaient les seuls moyens à employer; et qui, selon moi, très-propre au rôle d'un honnête espion, ou à celui d'un chargé d'affaires dans une cour subalterne, n'avait aucune des qualités transcendantes qui doivent former le caractère distinctif d'un ministre des affaires étrangères du roi de France.

Le cabinet de Saint-James n'avait pas tardé à s'apercevoir de l'appui que nous accordions aux rebelles; il n'ignorait pas que le ministère fermait les yeux sur les marchés très-étendus que le sieur Caron de Beaumarchais et autres aventuriers commerçans, avaient passés avec les chefs de la révolte; il était bien persuadé de notre mauvaise volonté à son égard. S'il n'avait pas déchiré le voile dont nous nous couvrions, c'était par la crainte de s'attirer sur les bras toutes les forces navales de l'Espagne, réunies aux nôtres; et surtout, parce que notre alliance avec la cour d'Autriche, et la bonne intelligence qui semblait régner entre le roi de Prusse, l'impératrice de Russie et la France, ne lui laissait pas entrevoir la possibilité de faire une diversion en Europe. Le

conseil de Versailles ne pouvait douter que ces considérations n'eussent seules empêché une déclaration formelle de guerre, désirée par la nation anglaise, et différée par le ministère britannique, uniquement par prudence et par défaut de moyens réels.

Il résulte de ce que je viens de faire observer, que, de fait, nous faisions aux Anglais tous les maux qui résultent d'une déclaration de guerre, et que nous devions nous attendre que le gouvernement britannique ne laisserait échapper aucune occasion de se venger et de nous rendre tous les mauvais offices qu'il recevait de nous, sous le masque perfide d'une paix apparente, dont il n'était pas, et ne pouvait pas être dupe.

Telle était la position des affaires politiques quand j'arrivai au département de la guerre. Dès les premières séances du comité des ministres, où je fus appelé, on me demanda compte des mesures que j'allais prendre, pour mettre les côtes du nord de la France en situation de ne pas craindre les forces navales de l'Angleterre, chargées de troupes nombreuses de débarquement, qui, chaque jour, partaient des ports d'Europe pour l'Amérique, et qui, sortant du canal, longeaient nos côtes, et pouvaient se porter avec un succès, no-

mentané il est vrai, mais toujours fâcheux, à quelque hostilité directe.

A cette question, je répondis en rendant compte des mesures arrêtées par mon prédécesseur, d'après les ordres du Roi, pour rassembler, dans les provinces de Flandre, Picardie, Normandie, Bretagne et Aunis, un nombre suffisant de troupes, afin de les mettre à l'abri de toute insulte. Je dis que la province de Bretagne étant celle dont les côtes avaient le plus d'étendue, et la mieux disposée pour donner du secours aux autres, on devait y réunir tout ce qui constitue une armée dûment approvisionnée; que les régimens d'infanterie et de cavalerie qui devaient la composer avaient reçu leurs ordres de départ; qu'une partie était déjà rendue à sa destination, que le reste était en marche; et qu'à mon premier travail avec Sa Majesté, je comptais prendre ses ordres pour la nomination du général en chef qui en aurait le commandement; qu'après cette nomination, je m'entendrais avec le général choisi, pour tous les arrangemens subséquens. Je remis au conseil l'état des troupes destinées à cette démonstration provisionnelle de prévoyance.

J'appuyai ce que je venais de dire de pièces justificatives et d'états à l'appui. Mes réponses

parurent satisfaire mes nouveaux confrères.

Si j'avais suivi mon vœu particulier pour le bien du département de la guerre, j'eusse proposé au Roi d'annuller les ordonnances qui avaient donné force de loi à toutes les nouveautés établies par mon prédécesseur, ou plutôt à toutes les rêveries imaginées par les faiseurs. La plupart de ces changemens n'avaient eu, selon moi, que le très-léger mérite de la nouveauté, et ils avaient le grave inconvénient de faire totalement disparaître le caractère français dans le militaire.

Ces changemens, tous calqués sur le régime prussien ou autrichien, avaient été prescrits, sans que les ordonnateurs se fussent donné la peine de réfléchir que cette espèce d'imitation servile des principes étrangers, de préférence au régime national, était un aveu tacite de la supériorité des militaires allemands qu'on voulait nous faire singer, tandis que c'était avec nos mœurs et nos habitudes militaires que nous avions, depuis un siècle, agrandi la France en Roussillon, en Flandre, en Lorraine, en Alsace et en Franche-Comté.

Peut-être même aurait-on pu penser que cette subversion totale des principes militaires français, et cette servile imitation des formes germaniques, avaient été insinuées au ministre

de la guerre par les émissaires secrets des cours intéressées à bouleverser notre système militaire. Ces innovations avaient bien quelque utilité, en ce qui concernait la tactique pratique de la guerre, et même l'exercice, qui, dans l'ancienne ordonnance, avaient beaucoup de mouvemens et de temps qui tenaient plus à la bonne grâce qu'à l'utilité réelle, et avaient l'air d'avoir été imaginés plutôt par un maître de danse que par un militaire.

Il y avait loin de la correction de ces minuties à une subversion totale. L'ordonnateur léger et superficiel qui l'effectua, aurait dû ne pas oublier l'énorme différence qui existe entre une ancienne monarchie qui compte vingt-cinq millions de sujets, qui concourent tous à la formation de sa force militaire, commandée par une noblesse nombreuse, dont le métier de la guerre était, de temps immémorial, la seule occupation. Il n'aurait pas dû oublier que, dans chaque corps de l'armée, les compagnies devenaient un patrimoine, dont les soldats étaient attachés à leur capitaine et à leurs autres officiers par des liens féodaux et depuis leur naissance; tandis que chez des puissances de nouvelle création, on ne pouvait former des armées nombreuses qu'en mettant toute l'Europe à contribution;

et que, dans de pareilles armées, on ne pouvait donner aux individus rassemblés, soit comme officiers, soit comme soldats, d'autre point de ralliement et d'indigénéité, que la sévérité de la plus austère discipline, et les principes de la plus dure subordination, sans admission aucune de la qualité et de la différence des personnes.

Les événemens dont j'ai été depuis le malheureux témoin, n'ont que trop justifié, après une période de temps assez courte, les inconvéniens énormes de cette espèce de séparation, qui fut établie entre l'officier et ses subordonnés.

Quoique je fusse bien pénétré de la nécessité de revenir, plus tôt que plus tard, des erreurs que je viens d'indiquer, et que j'eusse rédigé moi-même les projets qu'il me paraissait convenable de proposer au Roi, je ne voulus point débuter par une commotion dans tout le militaire, au moment où je considérais la guerre comme près d'éclater contre l'Angleterre. Je renfermai donc mes plans dans mon portefeuille, pour en faire usage lorsque les circonstances me paraîtraient plus opportunes.

Le lendemain du jour où j'avais, pour la première fois, assisté au comité des ministres, le Roi me fit dire que, le soir, à six heures,

il m'accorderait mon premier travail avec lui. Je me rendis donc dans son cabinet, et M. de Maurepas s'y rendit de son côté. Je ne saurais assez dire avec quelle bonté Sa Majesté daigna me recevoir. Je débutai par mettre sous ses yeux le tableau de tous les corps qui devaient se porter sur les côtes de l'Océan, et celui des divers emplacemens espacés de manière qu'ils pussent se former en brigades au besoin, et arriver aux points où le Roi jugerait leur présence nécessaire. Je remis aussi au Roi l'état des officiers-généraux qui désiraient et pouvaient être employés près des troupes. Cet état était accompagné de notes marginales contenant le nom, l'âge, le temps du service, l'arme dans laquelle avait servi, les occasions de guerre où s'était distingué l'officier-général que je lui proposais d'employer. Sa Majesté fit choix de ceux qui lui paraissaient mériter la préférence, et me remit cet état signé de sa main. Cette opération avait été précédée du choix du général en chef. Le Roi, d'après les succès et la réputation de M. le maréchal de Broglie, le nomma pour commander l'armée; et j'eus le soin, après cette nomination, d'engager Sa Majesté à désigner, pour servir sous ses ordres, ceux des officiers-généraux qui, dans les dernières

campagnes d'Allemagne, avaient mérité plus particulièrement son estime et sa confiance. Je priai Sa Majesté de laisser au maréchal le choix des principaux officiers de son état-major, et de me permettre de travailler sur cet objet avec M. de Broglie, afin d'en soumettre ensuite l'état arrêté entre nous, à son approbation. Pour la partie très-importante des vivres et des approvisionnemens en tout genre, j'avais soin de proposer au Roi de n'employer que d'anciens munitionnaires, qui avaient acquis, par leurs services, la confiance des généraux et celle des troupes.

Le Roi finit ce travail, qui dura plus de trois heures, par me dicter une lettre pour le maréchal de Broglie, où, en lui annonçant la marque d'estime et de confiance qu'il venait de lui accorder, il lui enjoignait de s'entendre avec moi pour le choix des officiers de son état-major, l'invitait à faire les dispositions les plus promptes pour se rendre dans les différentes provinces où devaient se former les rassemblemens, et à se concerter avec moi pour tous les détails des mesures à prendre, dont je lui rendrais compte, afin de recevoir ses ordres définitifs et sa signature.

En rentrant dans mon cabinet, je me hâtai d'expédier un courrier au maréchal de Bro-

glie, pour lui porter la lettre du Roi. Le lendemain, je le vis arriver chez moi; et, après les premiers complimens, dans lesquels je crus démêler un peu de froideur, je lui dis que, dès qu'il aurait fait au Roi ses remercîmens, nous prendrions jour et heure, pour traiter à fond et de suite les détails très-multipliés dont nous devions nous occuper ensemble. Il monta au lever du Roi, et, après la messe, redescendit dans mon cabinet. Nous entrâmes en pour-parlers; et, à la fin de nos conférences, qui durèrent au moins douze heures en trois jours, je lui remis les instructions que le Roi m'avait ordonné de minuter, qu'il avait gardées quelque temps pour y réfléchir, et qu'il m'avait rendues, après les avoir signées.

J'avais supplié le Roi de permettre que, pendant tout le temps de mes conférences avec M. de Broglie, il me fût loisible de lui faire demander des momens d'audience, pour lui rendre compte des objets importans sur lesquels j'aurais besoin de prendre ses ordres; et M. de Maurepas, averti chaque fois, se trouvait exactement chez le Roi. Ces précautions qui, peut-être, parurent importunes et minutieuses, m'avaient été dictées par la prudence, par la froideur avec laquelle

le maréchal avait reçu la nouvelle de sa nomination au généralat de l'armée, et surtout par quelques propos, échappés dans notre première conférence, qui, me laissant présumer peu de confiance en moi, me forcèrent à prendre des précautions, même les plus minutieuses, pour être en garde contre les difficultés qui pourraient s'élever dans la suite, et m'appuyer de la volonté du Roi, énoncée et prouvée par sa signature, avec des notes marginales de sa main.

J'avais fait part à M. de Maurepas des remarques que j'avais faites; il approuvait mes précautions, et c'est ce qui le fit passer sur l'importunité fréquente des courses que je l'obligeais à faire chez le Roi, et qui étaient pénibles pour un homme de son âge. Comme nous jugeâmes tous deux qu'il était inutile de rendre compte au Roi de mes observations, et que Sa Majesté ignorait jusqu'où le pouvoir confié au secrétaire d'état de la guerre, pouvait et devait s'étendre, elle put croire que mes importunités continuelles étaient indispensablement nécessaires, et elle n'eut pas l'air de les trouver trop à charge; ce à quoi, M. de Maurepas, sans en dire l'objet, me servit avec son amitié ordinaire.

Toutes les explications, difficultés, mé-

moires, sur lesquels on me demandait des explications tranchantes, occupèrent plus d'une semaine d'une correspondance très-active entre le maréchal de Broglie et moi. Sur tous les objets de quelque considération, je pris les ordres du Roi, et réclamai sa signature; et, pour les autres qui, par leur minutie et leur fréquence, eussent dû être répondus *ex cathedrâ*, ou seulement par les chefs de bureau, sur mon autorisation, j'eus la prudence, ou plutôt la prévoyance, d'en conférer avec M. le comte de Maurepas, qui, quoique flatté de ma déférence, dut pourtant en être fatigué et peut-être ennuyé.

Dans nos rapports multipliés, nous n'eûmes aucunes difficultés, M. de Broglie et moi, et je m'efforçai toujours de me prêter à ses désirs. Ce ne fut que dans notre seconde entrevue, qu'il éprouva de ma part un refus formel, lorsqu'il demanda que le comte de Broglie, son frère, fût nommé maréchal-général des logis de l'armée, ou employé dans son grade. Ce refus de ma part était la suite d'un ordre positif du Roi, signé de lui, sur lequel d'ailleurs Sa Majesté s'était expliquée très-nettement, sans m'en dire les raisons, mais que je présumai se rapporter aux affaires de Pologne, à ses correspondances diplomatiques, et au-

quel je fus d'autant plus étranger que, dans tous les temps, et surtout à la guerre, j'avais eu à me louer du comte de Broglie, dont l'esprit aimable me convenait beaucoup plus que la sécheresse un peu pédantesque du maréchal, dont je savais d'ailleurs apprécier le mérite en présence de l'ennemi.

La cour devait faire un voyage à Marly. Avec la permission du Roi, je m'absentai pendant vingt-quatre heures avant de m'y rendre, pour quelques affaires personnelles; et ce fut pendant ces vingt-quatre heures, que le maréchal de Broglie partit pour la Bretagne. Je ne fus pas peu étonné, à mon arrivée à Marly, d'être pris à part par le Roi, qui me dit qu'avant son départ, le maréchal lui avait remis un mémoire contre moi, que Sa Majesté me confia en original, en m'enjoignant de lui en rendre compte après l'avoir lu.

Rentré dans mon cabinet, quelle fut ma surprise quand je vis que ce mémoire débutait par une déclaration du maréchal, qu'il ne pouvait recevoir des ordres d'un secrétaire d'État auquel il avait fait faire une croix de fer par punition! et je ne pus m'empêcher d'en rire assez haut pour que mon secrétaire, qui travaillait dans une pièce voisine, entrât pour savoir si je n'avais besoin de rien.

Tout le mémoire était analogue au début, et ne portait que sur des vétilles et sur des points peu importans que j'avais refusé de décider jusqu'au moment où M. le maréchal, rendu près des troupes, aurait pu me transmettre les renseignemens qui m'étaient nécessaires. Je recopiai, de ma main, le mémoire, et j'y joignis mes réponses et mes observations à mi-marge. J'expliquai d'abord à Sa Majesté l'article de la croix de fer, alléguée par le maréchal; en voici l'explication:

Dans mes premières campagnes, et lorsque je n'avais guère que douze ans, quoique d'un excellent tempérament, j'étais assez fluet, et j'avais contracté la mauvaise habitude de me tenir fort mal, et de baisser continuellement la tête; peut-être la faiblesse de mes reins en était-elle la cause. Mon père me faisait à ce sujet de fréquens reproches; et, pour piquer mon amour propre, il me disait sans cesse : *Bonjour ma tête, mon cul vient.* M. de Broglie était alors colonel du régiment de Luxembourg et de la même brigade que mon père; ils étaient fort liés. M. de Broglie fut un jour témoin de l'humeur de mon père, qui me menaça, à cause de ma mauvaise habitude, de me faire faire une croix de fer, pour m'obliger à porter la tête plus haute; il dit alors

qu'il avait dans le régiment de Luxembourg un serrurier très-habile, capable de faire cette croix de fer; mon père accepta l'offre qu'il lui fit de la commander; la croix de fer fut forgée, mais je ne la portai jamais.

Sa Majesté rit beaucoup de cette anecdote, estima à sa juste valeur le reproche que, trente-quatre ans plus tard, le maréchal avait voulu en faire au ministre de la guerre et en matières graves, fut très-satisfaite de mes réponses aux griefs contenus dans le mémoire, et daigna me dire qu'elle prévoyait que ce ne serait pas la seule fois que le général ferait de mauvaises difficultés à la personne qui lui ferait passer ses ordres, mais qu'elle m'exhortait à la patience et à compter sur ses bontés.

M. de Maurepas, auquel le Roi conta toutes ces puérilités et cette tracasserie de mauvais genre, et à qui je n'en avais rien dit, désirant que ce commérage restât entre le Roi et moi, afin de ne pas augmenter l'humeur du général, ce qui aurait pu nuire à des parties importantes du service, m'en parla sur le même ton que Sa Majesté, applaudit en riant à mes explications, et approuva le plan de conduite que je m'étais prescrit, pour la suite, à l'égard de M. de Broglie.

Le premier courrier de Bretagne qui arriva, pendant le voyage de Marly, m'apporta une lettre du maréchal, qui, en m'annonçant son arrivée, me faisait des demandes contraires à tous les points convenus avant son départ. Cette première lettre était conçue en termes qui n'auraient pu me convenir comme simple particulier, et qui me paraissaient indécens à l'égard d'un secrétaire-d'état, organe des ordres du Roi. Je n'en fus point affecté, mais je pris le seul parti qui me parut propre à faire changer de style à M. le maréchal. Je demandai au Roi un moment d'audience, qui me fut accordé; je lui montrai la lettre, le suppliai de vouloir bien relire le détail des conférences tenues entre le maréchal et moi, et dont j'ai dit plus haut que je lui avais remis un double, de vouloir bien juger lui-même des points sur lesquels nous différions, d'après ce qui avait été convenu; et, quant au style de la lettre, dont Sa Majesté paraissait plus choquée que moi-même, je lui assurai que, si elle voulait me le permettre, je trouverais un moyen certain de faire prendre à cette correspondance le ton décent qui devait exister entre l'organe de la volonté du Roi et le général de son armée. Je proposai aussitôt au Roi de me permettre de répondre au maré-

chal, sur son bureau, en sa présence, et de dater ma lettre de son cabinet. Le Roi y consentit; et je lui affirmai que le style du maréchal ne serait plus le même à l'avenir. Voici le début de ma lettre :

Du cabinet et sur le bureau de S. M.,
le . . . . .

« J'ai reçu, M. le maréchal, la lettre que « vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le... « .... J'en ai fait l'usage que je ferai de toute « votre correspondance; je l'ai remise à Sa « Majesté, qui l'a lue tout entière; et c'est « dans son cabinet, sur son bureau, et sous « ses yeux, que j'ai l'honneur de vous répon- « dre, etc., etc. »

Suivaient ensuite les décisions du Roi, sur tous les objets contenus dans la lettre du général; et je finissais par lui réitérer que le Roi m'avait permis, et même ordonné d'en agir ainsi, à l'avenir, pour toute notre correspondance respective.

Le Roi approuva; et je lui affirmai de nouveau que, dès la première lettre du maréchal, il serait dans le cas de reconnaître que le spécifique aurait eu un plein succès. Je ne me trompai pas. Pendant tout le temps que le maréchal

commanda, notre correspondance, très-multipliée, reprit la forme honnête qui convenait à l'un et à l'autre; et, sans être amicale, fut au moins décente. C'était tout ce que je devais attendre, connaissant bien ses dispositions intérieures à mon égard. N'espérant pas le faire changer, il me suffisait que le ministre du Roi eût lieu d'être satisfait de la forme, et d'être assuré que les intérêts de Sa Majesté et le bien de la chose publique ne souffriraient pas de la malveillance que le général de l'armée portait au secrétaire-d'état de la guerre, chargé de lui transmettre les ordres du souverain.

Cette tracasserie fut une des premières épines dont j'eus à souffrir, et dont je triomphai, grâce à la bonté et à la patience du Roi. Sa Majesté me dit, plusieurs fois, combien j'avais eu raison de lui faire signer tous les ordres particuliers, dont, dans tout autre temps et avec un autre général, j'aurais pu lui éviter l'ennui.

M. le comte de Saint-Germain, dont le physique et le moral étaient attaqués, lorsqu'il donna sa démission, ne survécut pas longtemps à son ministère. Le Roi lui avait accordé toutes les grâces qu'il avait demandées, tant pour lui que pour madame de Saint-Ger-

main. Il habitait l'hôtel de la guerre, à l'Arsenal, maison qui avait été bâtie pour l'archevêque de Cambrai, frère du duc de Choiseul. Sa maladie devenant chaque jour plus grave, je lui rendis, comme je le devais à tous les titres, les soins que les devoirs de ma place me permirent de lui rendre; et quand il eut terminé sa carrière, je portai au Roi toutes ses intentions pour le sort de madame de Saint-Germain, qui eut lieu d'être satisfaite des marques d'intérêt dont il honora la mémoire de son mari. Elle se retira, et ne jouit pas long-temps elle-même des grâces de Sa Majesté.

Ce fut à cette époque que j'éprouvai un des plaisirs les plus sensibles, en portant au Roi la demande que lui fit S. A. S. M.gr le prince de Condé, de la charge de colonel-général de l'infanterie française, supprimée depuis long-temps, et que j'engageai Sa Majesté à rétablir, en faveur du prince du sang, héritier d'un nom cher et vénéré par les militaires de toutes les nations, et qu'il s'était montré digne de porter, dès ses premiers pas dans la carrière des armes.

Si l'on se rappelle ce que j'ai dit de mes liaisons avec ce prince, dès notre enfance, qui devinrent plus intimes lorsque l'âge nous

eut donné à peu près les mêmes goûts; que, pendant la guerre, il se présenta plusieurs occasions qui me rapprochèrent de lui; et que, depuis la paix, je continuai à lui faire ma cour, soit à Paris, soit dans ses voyages de Chantilly; qu'aux états de Bourgogne, tenus par lui en 1766, et dont j'étais membre, j'avais eu infiniment à me louer de la manière distinguée dont il m'avait traité, on jugera aisément de la satisfaction que je ressentis, dès les premiers momens de mon entrée au ministère, de trouver une occasion aussi heureuse de le servir dans un objet si conforme à ses désirs, avec la certitude surtout de voir la grâce du Roi applaudie par toute la noblesse du royaume et par tout le militaire français.

Ce fut peu de temps après, que Sa Majesté, par une bonté très-marquée, daigna m'appeler à son conseil-d'état, en me nommant ministre.

Le jour de mon entrée au conseil fut celui qui décida, pour l'opinion de la cour, du degré de confiance dont le Roi m'honorait, et qui assura, par contre-coup, le pouvoir ministériel de M. le comte de Maurepas, pour lequel mon attachement inaltérable était connu. Je ne trouvais aucune prévention défavorable parmi les ministres au milieu des-

quels j'allais siéger. Mon intimité avec le maréchal prince de Soubise était connue. C'était le seul des anciens ministres de Louis XV, qui eût été conservé au conseil sous le nouveau règne; et il dut sa conservation, plus à la connaissance qu'on avait de sa probité et de sa loyauté, qu'à la considération de sa haute naissance.

Mes liaisons, depuis l'enfance, avec M. de Sartines, m'assuraient qu'il me verrait avec plaisir partager ses honneurs et ses travaux; et la connexité des opérations de nos deux départemens, au moment d'une guerre probable avec l'Angleterre, exigeaient, entre nous, des relations perpétuelles, qui ne pouvaient que resserrer les liens de notre amitié de collège.

J'étais également bien vu du comte d'Ossun, ancien ambassadeur à la cour de Madrid. Comme le maréchal de Soubise, c'était la probité et la loyauté mêmes. Il avait les connaissances diplomatiques que ses services en grand dans les affaires étrangères lui avaient acquises. Il était entré dans la carrière, par le crédit du marquis de Puisieux, qui se faisait, comme de raison, grand honneur d'être de ses parens par sa mère, M. d'Ossun étant d'une très-bonne maison du midi de la

France, et étant officier-général. Ses vertus sociales, et l'estime dont il jouissait à la cour d'Espagne, lui avaient procuré la grandesse d'Espagne, dont sa naissance le rendait très-susceptible; et, à son retour de la cour de Madrid, il avait été nommé ministre-d'état.

Le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, et, à ce titre, secrétaire né du conseil, fut mon introducteur. Quoiqu'il me félicitât de la manière la plus affectueuse, il fut peut-être le seul des ministres à qui mon admission ne fît pas grand plaisir. Je dois soupçonner même qu'il en éprouva une peine réelle. Il avait, pour beaucoup, contribué au choix que M. de Maurepas avait suggéré au Roi, de M. de Saint-Germain, pour le ministère de la guerre. Il se pourrait qu'outre le désir du bien du service du Roi, la connaissance qu'il avait faite autrefois de cet officier-général, dans le nord, et l'estime que tous les militaires lui portaient, avec raison, n'eussent pas été les seuls motifs de sa proposition, et qu'il y fût entré le projet de s'étayer d'un ministre qui lui eût quelque obligation; surtout quand on considère que M. de Vergennes était à la cour une plante exotique et un peu isolée. Il serait possible qu'il fût entré dans ses vues de prendre de l'in-

fluence sur le ministre qui serait son obligé, de chercher à l'entourer de ses créatures et de ses affidés, comme il le fit en effet, en recommandant à M. de Saint-Germain le comte de Jaucourt, qui lui était fort attaché, et pour lequel sans doute il eût désiré la place que le ministre de la guerre sollicita et obtint pour moi. Outre le comte de Jaucourt, M. de Vergennes présenta à M. de Saint-Germain plusieurs des faiseurs de projets, dont il fut entouré, et qui auraient accaparé toute sa confiance, si ma présence, bien plus que mon influence réelle, ne les eût tenus en bride, et forcés à prévoir qu'il pourrait arriver un moment où ils seraient contraints de compter avec moi, surtout lorsque le Roi m'eût accordé le titre de secrétaire-d'état adjoint.

Il serait possible que ces obstacles au plan qu'il s'était fait, eussent contribué au sentiment que me porta M. de Vergennes, dès les premiers momens; mais ce qui lui donna plus de force fut certainement l'opposition qu'il trouva en moi à quelques-unes de ses propositions diplomatiques. Il arrivait souvent que nous différions d'opinion. Les bontés du Roi, l'amitié et la confiance de M. de Maurepas devenaient, pour M. de Vergennes, des sujets de jalousie et d'inquiétude, surtout lorsque

je me fus permis de dire, dans quelques occasions, après la lecture de dépêches projettées, que je croyais convenable de faire parler le Roi avec plus de force et de dignité que je n'en trouvais dans le langage qu'on voulait lui faire tenir.

Ces légères nuances d'improbation achevèrent, comme je l'ai toujours cru, de fortifier dans l'esprit de M. de Vergennes, l'impression défavorable qu'il avait éprouvée à mon égard, par mon noviciat sous M. de Saint-Germain. Mais son caractère, son éducation politique sous le chevalier de Chavigny, le ton énigmatique qui fait partie des devoirs d'un ministre des affaires étrangères, et surtout mes relations avec de M. de Maurepas, lui imposèrent l'obligation de couvrir sa mauvaise volonté réelle de tous les dehors de la bienveillance, dont cependant, malgré tous ses efforts, je ne fus jamais la dupe. L'existence de madame de Montbarey à la cour, même avant mon avénement au ministère, formait aussi une nuance qui ne devait pas plaire à madame de Vergennes; et, sans que je m'explique davantage sur cet objet, on sentira que la réflexion ne devait pas établir un lien de plus entre nous.

Quand je fus appelé au département de la

guerre, comme directeur, j'avais rompu toutes mes liaisons de Paris. J'y allais cependant de temps en temps, mais seulement pour ne pas être taxé d'ingratitude par les personnes qui m'avaient accueilli dans leurs sociétés, et pour y voir mes parens. J'ai dit que, vers cette époque, à peu près, une liaison très-intime, que j'avais cultivée pendant plusieurs années, avait cessé, par le mariage que la personne avait contracté. Je ne l'avais point remplacée; et, occupé uniquement de mériter les hauts emplois que j'avais le droit d'espérer, j'avais fait ma principale occupation du travail, et cherché à acquérir les connaissances dont je pouvais avoir besoin dans la carrière *ministérielle*, que je me proposais de courir.

Libre de tout engagement de cœur, et livré entièrement aux affaires dont j'étais chargé, toutes mes facultés se portaient à faire, dans le département de la guerre, le plus de besogne que je pouvais par moi-même. Car j'avais toujours cru que la plupart des fautes reprochées à mes prédécesseurs, étaient bien moins leurs fautes personnelles, que la suite de la confiance, peut-être sans bornes, qu'ils avaient accordée à des sous-ordres qui en avaient abusé. La chose était d'autant plus possible que, sous le règne de Louis XV, les

ministres étaient contraints de servir des intrigues ou de déjouer celles qui se formaient contre eux.

Mon excellent tempérament me permit de suffire au travail, sans m'empêcher de remplir les devoirs de la société et de faire ma cour, d'après l'étiquette. Il est vrai que mon habitude de passer peu d'heures au lit, me donna beaucoup de temps; je pouvais même passer plusieurs nuits sans me coucher, avec la seule précaution de boire de l'eau de temps en temps. Je ne me donnais aucune autre fatigue que celle du travail; j'en ai déjà indiqué la cause. L'ambition, le désir de réussir dans la carrière brillante qui s'était ouverte devant moi, avaient étouffé mon goût pour les femmes et pour tout ce qui aurait pu me distraire de mes occupations.

Malgré le travail immense qu'exigeait de moi le ministère de la guerre, dès que j'eus entrevu la possibilité pour moi d'entrer au conseil d'état, je m'occupai de faire une étude réfléchie de tout ce qui pouvait servir d'élémens à la politique générale et particulière de l'Europe. Je désirais ne pas être tout-à-fait neuf lorsque je serais dans le cas d'émettre mon opinion en présence de mes collègues. Je me trouvai différer souvent d'avis avec le

ministre des affaires étrangères; ce qui n'aurait eu l'air que d'une opposition mal sonnante, si je n'avais pu appuyer mes idées sur des connaissances propres à autoriser mon opposition. Cette étude me prenait beaucoup de temps; et, sans vouloir me vanter, je dois dire que M. de Maurepas, que j'avais consulté avant de l'entreprendre, fut souvent étonné de la rapidité de mes progrès dans cette partie.

L'objet important sur lequel nous nous trouvions souvent en contradiction, M. de Vergennes et moi, était notre position amphibie à l'égard de l'Amérique septentrionale. Je jugeais que, depuis trois ans, nous avions beaucoup trop ou beaucoup trop peu fait.

Je prétendais que, dans une révolte des sujets de la Grande-Bretagne, contre leur métropole, toutes les demi-mesures devenaient dangereuses. Je soutenais que, malgré la jalousie commerciale qui devait exister entre la maison de Bourbon régnant en France et en Espagne, et l'Angleterre, qui avait la prétention de s'emparer du commerce universel, le moyen employé de soutenir la révolte, était d'un exemple dangereux, et qu'en outre tout ce qui n'annonçait que de la mauvaise volonté ne devait avoir pour résultat que de

fournir un prétexte plausible à l'Angleterre de se venger, dès qu'elle en aurait les moyens; que le cabinet de Saint-James ne pouvait pas ignorer l'accueil fait aux députés des rebelles, les secours considérables qu'ils avaient tirés de la France, avec l'approbation, tacite il est vrai, du ministère; que la permission accordée à des capitalistes et à des aventuriers, de faire des entreprises pour le compte de l'Amérique, n'avait pu échapper aux regards intéressés du gouvernement britannique; et qu'entre deux peuples aussi puissans que les Français et les Anglais, toutes les demi-mesures avaient des dangers sans profit, et qu'il ne pouvait exister que deux états prononcés, l'état de guerre qui légitimait tout, et l'état de paix qui interdisait toute basse manœuvre contraire à la foi jurée; que des puissances d'un ordre inférieur pouvaient employer de pareils moyens, conformes à leur faiblesse, mais qu'ils étaient indignes de la France et de l'Espagne; qu'enfin je me trompais fort, ou que tôt ou tard le gouvernement français aurait à se repentir d'en avoir usé.

Je soutenais encore que les avantages commerciaux que les Américains offraient à la France, ne pouvaient exister que dans une époque très-éloignée, parce que les premiers

momens de leur existence politique seraient consacrés à fonder leur propre administration, à peupler leurs déserts, et que, de long-temps, ils ne pourraient rendre à leurs protecteurs européens ce qu'ils en auraient reçu en tout genre; qu'une grande nation, qui avait besoin de la paix pour rétablir l'ordre dans ses finances, ne devait pas la troubler pour des intérêts étrangers qui ne pouvaient que retarder les opérations utiles que le caractère bienfaisant du Roi voulait exécuter pour le bonheur de ses sujets; qu'il me paraissait sage, pour une puissance qui avait des colonies éloignées de la métropole, établissemens pour lesquels on pouvait craindre les révoltes partielles, d'éviter avec soin que des puissances rivales eussent à se couvrir du prétexte de la réciprocité et d'une juste représaille dans l'appui qu'elles pourraient donner aux révoltes qu'elles auraient elles-mêmes excitées.

Enfin, je me permis d'ajouter qu'il était à craindre que les aventuriers et les jeunes têtes françaises de tous les ordres, que les préconiseurs de liberté avaient entraînées en Amérique, ne devinssent par la suite des sujets très-dangereux par les principes d'un pays armé contre sa métropole, si le succès répondait aux efforts des rebelles de Boston; et

que, peut-être, il était à désirer qu'on ne les en vît jamais revenir.

Malgré la conviction où j'étais, dans le moment où je parlais, j'étais bien loin de prévoir tous les malheurs qui ont été, depuis, les fruits amers de ces mesures impolitiques.

Dans une autre occasion, j'osai avancer que le traité de Vienne, de 1756, qui avait uni les maisons d'Autriche et de Bourbon, avait détruit la prépondérance de la France en Allemagne, où sa protection était le seul contrepoids qui maintînt la liberté germanique; que l'intérêt des puissances du nord devait être satisfait de nous voir user nos moyens de restauration intérieure dans la querelle américaine; que la Russie surtout, qui, il y a cent ans, n'était rien en Europe, devait tendre à s'emparer du poste et du rang de puissance du premier ordre; et que notre désir de conserver la paix, depuis 1763, et de donner maintenant de l'occupation aux Anglais, lui en offrait toutes les facilités.

Plusieurs de mes collègues s'étonnaient de voir un ministre de la guerre parler en faveur de la paix, et me le témoignaient. Mais je ne changeai point de principes, et n'en continuai pas moins à donner aux troupes, avec exactitude et prestesse, les ordres arrêtés dans

le conseil, contre mon opinion individuelle.

Ma manière de m'expliquer au conseil ne déplaisait pas au Roi; il m'en savait gré, et me le fit dire plusieurs fois par M. de Maurepas.

Je n'indique qu'en courant, et fort superficiellement, les raisons qui fondaient mon opinion sur la guerre d'Amérique; je les avais réunies dans un mémoire raisonné que je remis au Roi, dans le temps, et dont j'avais conservé la minute : mais j'ignore, dans ce moment-ci, où sont mes papiers; si je les retrouve, je joindrai ce mémoire aux pièces justificatives, à la fin de ce compte que je me rends. J'y joindrai aussi différens autres mémoires, à l'appui des propositions que je faisais au Roi, pour la composition et le régime de ses troupes, et notamment sur la nécessité de rendre, dans les régimens, la propriété des compagnies aux capitaines, en les chargeant, comme ci-devant, des recrues; sur l'avancement progressif des officiers dans leurs propres régimens, sans possibilité de parvenir à la tête d'un autre corps autrement que comme colonel; sur la nécessité de recréer le grade de brigadier d'infanterie, de cavalerie et de dragons, comme objet d'émulation et de distinction pour tous les officiers, et comme un

grade intermédiaire qu'on aurait dû conserver, et dont la suppression avait produit cette classe nombreuse de maréchaux de camp, dont le nombre diminuait la considération, et dont le plus grave inconvénient était de mettre sous la remise des sujets méritans dont le Roi pouvait encore espérer de bons services, et qui devenaient embarrassans lors de la formation et du rassemblement d'une armée.

Plusieurs de ces mémoires portaient sur les invalides, sur les écoles militaires, sur des économies à faire dans le régime intérieur des bureaux de la guerre, sur une multitude de dépenses de mon département, qui, prises séparément, pouvaient être considérées comme des minuties, et faisaient en masse une économie considérable. Le Roi recevait avec bonté tout ce que je lui remettais, le lisait avec attention, le mettait dans son porte-feuille, et me disait presque toujours, excepté pour ce qui était relatif au nouveau régime et à la composition du militaire, dont il avait déterminé l'exécution à l'époque où la paix serait consolidée : « Je vous avertirai quand je jugerai à propos d'exécuter ce « que vous me proposez. » J'ai toujours cru que, se défiant de lui-même, et, peut-être,

n'ayant pas en moi une confiance entière, Sa Majesté croyait qu'en gagnant du temps, elle acquerrait des connaissances plus sûres, et qu'en général, elle était moins comptable des choses qu'elle conservait telles qu'elle les avait trouvées, à son avénement au trône, qu'elle ne l'aurait été des changemens opérés d'après ses ordres, et sur la proposition de ses ministres.

La manière dont on donnait des secours à l'Amérique révoltée, après avoir eu tous les caractères d'une protection tacite et pusillanime, peu convenable à la considération du monarque et de la nation française, était insensiblement devenue plus énergique, sans déclaration de guerre. Tous les préparatifs qu'on faisait semblaient annoncer que la maison de Bourbon n'attendait qu'un succès des Américains, sur leur territoire, pour se déclarer en leur faveur franchement et ouvertement.

Le froid qui était résulté des petits moyens employés par le maréchal de Broglie pour prévenir Sa Majesté contre moi, me faisait une loi de porter, dans ma correspondance avec ce général, toute l'exactitude et toute la circonspection possibles, afin de lui ôter tout prétexte de plainte. Mon plan, pour com-

battre sa malveillance, était de le priver de tout moyen de pouvoir la manifester.

Cette attention, commandée par les circonstances, me devint très-salutaire, et me fit prendre une habitude d'exactitude dont j'eus, depuis, toujours à me louer; car, dans cette première campagne simulée, je n'étais pas seulement obligé d'être exact dans ma correspondance avec le général; j'étais dans la nécessité de porter la même attention sur tous les subordonnés chargés de quelques détails qui lui fussent relatifs. Je ne pouvais douter qu'ayant été déjoué par le peu d'effet du mémoire qu'il avait remis au Roi, il ne saisît toutes les occasions, même les plus minutieuses, pour manifester sa mauvaise volonté à mon égard. J'eus soin qu'il ne pût avoir aucun prétexte de se plaindre. Ce fut ainsi que je me vengeai de l'oubli qu'il avait fait de l'amitié qui le liait à mon père, amitié qui ne lui avait pas été inutile, et des éloges qu'il avait autrefois donnés à ma manière de servir pendant la guerre. Il est vrai qu'alors il jouait le rôle de protecteur, et que, dans le moment, il était obligé d'exécuter les ordres que je lui transmettais de la part du Roi; et son amour propre excessif était blessé que j'en fusse l'intermédiaire. Notre correspondance, placée

journellement sous les yeux du Roi, mit Sa Majesté à portée de juger par elle-même de la sécheresse du style de son général, et des soins que j'étais obligé de mettre pour éviter que le désaccord de deux individus ne devînt nuisible au bien général, et n'influât d'une manière fâcheuse sur les intérêts de l'État. Cette contrainte, qui dura pendant toute la campagne, fit juger au Roi que, si son armée devenait par la suite plus active, le bien du service exigeait que son ministre eût à traiter avec un général moins mal disposé envers lui.

L'année 1778 commença pour moi de la manière la plus brillante. Sa Majesté me nomma, le 1.er janvier, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et je fus reçu le 2 février de la même année. Cette faveur signalée, qui annonçait publiquement la confiance dont le Roi m'honorait, aurait imposé silence à tous les malveillans, si, à cette époque, ceux mêmes qui ne me voyaient qu'avec peine au ministère, parce qu'ils craignaient peut-être que je ne les connusse trop, avaient pu avoir quelque espoir de cabaler avec succès contre moi.

Le comte de Maillebois, homme de talens éminens et de beaucoup d'esprit et d'intrigue, avec lequel tous les ministres avaient toujours

été obligés de compter, se piquait, depuis long-temps, d'être de mes amis, et m'en avait donné des preuves qu'il renouvela dans plus d'une occasion, surtout dans une très-importante dont je rendrai compte plus tard.

Je sais que ses envieux ou ses ennemis ont souvent répandu des bruits désavantageux sur son compte; je sais qu'il a été fortement inculpé dans la campagne de 1757, en Westphalie et dans l'électorat de Hanovre. J'étais alors trop jeune et trop éloigné des événemens pour m'ériger en juge des faits. Mais ce que je peux dire avec vérité, c'est que l'esprit et les talens de M. de Maillebois n'étaient pas douteux, et qu'individuellement j'ai toujours eu beaucoup à me louer de lui.

L'animosité du maréchal de Broglie contre moi, et que peut-être je devais attribuer au refus que j'avais fait, par ordre du Roi, d'employer son frère comme maréchal-général des logis de l'armée, ne m'avait pas empêché de conserver des relations avec le comte de Broglie; relations qui m'avaient mis à portée de connaître toute sa manufacture politique et tous les sujets qui y étaient employés, sous la régence du sieur Favier, dont j'ai déjà parlé.

Mes liaisons avec le marquis de Voyer,

ami du comte de Broglie, et qui, dans le conciliabule, était le chef de la partie militaire, avaient aussi favorisé mon désir d'en connaître les travaux. Le marquis de Voyer avait eu, dans le temps, besoin de quelques renseignemens sur le service de l'infanterie; il s'était adressé à moi, à cause des liens de parenté qui existaient entre sa femme et madame de Montbarey; et c'était par cette chaîne de circonstances que j'avais été initié dans le ministère subalterne et clandestin où se fabriquaient, avec l'autorisation de Louis XV, les critiques des opérations des ministres, que MM. de Broglie et de Voyer remettaient ou faisaient remettre au Roi, dont ils se faisaient honneur, comme du fruit de leurs connaissances, tandis que les mémoires étaient l'œuvre de leurs agens subordonnés.

Comme ces deux chefs m'avaient jugé peu enclin à l'intrigue, nullement disposé à tirer parti des renseignemens que je leur avais donnés, mais qu'ils connaissaient bien mon goût pour les femmes et pour le plaisir, ils avaient senti qu'ils ne pouvaient m'admettre qu'à leurs orgies; et cette admission, dont je ne fis pourtant pas une habitude, me fit connaître leurs formes, qu'ils appelaient anacréontiques, et qui, dans le fait, n'étaient que la

licence et la débauche, mises en pratique par des gens de beaucoup d'esprit, dégagés de tout préjugé, ayant beaucoup d'instruction en tout genre, et une très-grande facilité pour le travail qu'on exigeait d'eux.

Quand l'esprit cultivé par l'étude se permet tout, il a souvent des éclairs d'agrément qui séduisent; mais, en y applaudissant, l'homme sensé qui se respecte en éprouve bientôt du dégoût. C'est l'effet que produisit en moi le peu de séances de cette horde licencieuse, auxquelles j'assistai. Je me pressai d'en tirer le peu de connaissances dont je voulais faire usage, en me promettant bien d'éloigner les occasions de m'y retrouver.

L'avantage le plus marquant de cette liaison, fut pour moi la connaissance de quelques-uns des jeunes sujets formés par Favier, dont plusieurs furent employés dans les courses ministérielles du comte de Broglie, et admis dans les affaires de Pologne, tels que le sieur du Mouriez, dont j'aurai occasion de parler.

J'ai cru nécessaire d'entrer dans quelques détails peu connus de cette fabrique politique, parce que, dans la suite, j'aurai à citer des mémoires qui en sortirent, que le Roi me confia quelquefois, ainsi que de plus anciens,

remis antérieurement à Louis XV, et que son successeur avait conservés dans son cabinet intérieur.

Quelque ressentiment que le comte de Broglie gardât contre moi, il aimait trop l'intrigue pour en venir à une rupture ouverte, et pour renoncer au désir de faire parvenir à M. le comte de Maurepas quelques-unes de ses idées politiques. Mais il ne voulut pas paraître lui-même me rechercher, dans les circonstances où nous nous trouvions à l'égard l'un de l'autre, et il se servit de l'intermédiaire de Favier, qui m'écrivit, sous différens prétextes, surtout pour me recommander plusieurs de ses collaborateurs qui désiraient obtenir quelques emplois dépendans du département de la guerre, entre autres, le sieur du Mouriez, qui avait un brevet de colonel, qu'il avait obtenu lorsqu'il était employé près les dissidens de Pologne, et à la confédération de Bar.

Le sieur du Mouriez, fils d'un commissaire des guerres, était un homme pétillant d'esprit et rempli de connaissances. C'était le sujet le plus propre à l'intrigue que j'aie jamais connu. Sans principes, adroit, insinuant, se repliant sans cesse sur lui-même, pour ne paraître que ce qu'il était de son intérêt qu'il parût;

impudent par nature, mais sachant se vaincre pour flatter et séduire; ayant le travail facile; capable de supporter toutes les privations, et toujours prêt à se livrer au plaisir, selon les occasions; n'étant jamais arrêté par aucune considération que celle de son intérêt ou de celui des personnes auxquelles il était attaché pour le moment. Tel me parut le sieur du Mouriez, dont je n'hésitai pas à me faire une créature, vu l'utilité dont il pouvait m'être; et surtout d'après l'idée de sa probité en matière d'argent, dont je m'étais convaincu lorsque, n'étant que directeur de la guerre, j'avais fait partie d'une commission chargée de recevoir les comptes des dépenses faites pour les négociations secrètes de Pologne, et dont il avait été en partie le distributeur. Dans les séances de cette commission, je fus frappé de la clarté des comptes du sieur du Mouriez. Ce fut la conviction de sa probité qui me détermina à l'employer dans l'état-major de l'armée qui se rassembla au commencement de 1779.

La bonté du Roi pour moi, démontrée, comme je l'ai dit, par ma nomination de chevalier de ses ordres, ne s'arrêta pas à cette marque de faveur. J'ai parlé des prétentions que j'avais à la grandesse d'Espagne,

par ma descendance directe du baron de Montclar : le Roi, de son propre mouvement, sans m'en rien dire, sans en rien dire non plus à M. de Maurepas, chargea le ministre des affaires étrangères de renouveler, en son nom, auprès du ministère espagnol, les démarches déjà faites pour moi, au nom du Roi son aïeul. Je fus aussi flatté que surpris, lorsque Sa Majesté, au retour d'un courrier dépêché à Madrid pour affaires courantes, eut à me dire qu'elle était satisfaite de la réponse de S. M. C., et que je pouvais être assuré qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, j'obtiendrais le rétablissement de la grandesse de la maison de Pons en ma faveur. Cette grâce était d'autant plus essentielle pour moi, que la grandesse d'Espagne, depuis que ce royaume a passé dans une des branches de la maison de Bourbon, donne, à la cour de France, les mêmes droits, honneurs et prérogatives que la duché-pairie, à l'exception de la séance au parlement. Outre ces avantages, qui sont les plus considérables dont puisse jouir un gentilhomme français, son obtention, à cette époque, me devenait d'autant plus intéressante qu'elle pouvait influer sur l'établissement prochain de mon fils, que son âge allait bientôt rendre susceptible d'être marié.

L'Europe était en suspens sur l'issue de la révolution, ou plutôt de l'insurrection de l'Amérique septentrionale; et chaque puissance se permettait de faire des spéculations commerciales, d'après les besoins multipliés et toujours renaissans des Américains révoltés. L'Angleterre déployait contre eux des moyens immenses, et faisait des frais énormes pour les réduire. Tous les intrigans français, tous les chercheurs d'aventures et de profit spéculaient, et quelques jeunes gens à tête exaltée, sans permission, et même malgré les défenses du gouvernement, avaient suivi l'exemple de M. de La Fayette. Les succès militaires avaient été balancés, et l'Angleterre, malgré tous ses efforts, était dans de mortelles inquiétudes, lorsqu'enfin la défaite de lord Cornwallis et la capitulation de Saratoga firent totalement pencher la balance du côté des Américains. Ce traité honteux, par lequel les représentans de la nation anglaise reconnaissaient la puissance des révoltés, déjouant totalement le gouvernement anglais, donna une très-grande force aux motifs allégués par M. de Vergennes, pour engager la France à se déclarer hautement pour les Américains. Malgré tout l'intérêt qu'un ministre de la guerre avait à voir commencer les hostilités,

qui quadruplaient son influence et son pouvoir, je crus de mon devoir de soutenir mon opposition, et je me crus fondé dans les observations que je fis de nouveau sur le danger d'un appui formel accordé à des révoltés, contre leur métropole. J'ajoutai à toutes les considérations que j'avais déjà fait valoir, celles qui prenaient leur source dans l'intérêt qu'avait la France de conserver la paix, de profiter des circonstances qui la lui assuraient, pour réparer le désordre de ses finances, et sortir enfin de l'état déplorable où l'avaient plongée les différens systèmes successivement adoptés. Les partisans de la guerre opposaient à mes observations tous les grands mots d'intérêt public, le danger qu'il y avait à laisser écraser les Américains, évènement qui devait porter la puissance anglaise au plus haut point, et lui fournir les moyens de s'emparer de toutes nos colonies, de celles même des Espagnols, nos alliés, la conduire à devenir la seule nation commerçante de l'Europe, et lui assurer, par une suite nécessaire, la domination de toutes les mers. Je répliquais que la France en elle-même avait une assez grande masse de puissance et des moyens assez étendus en tout genre, lorsqu'elle aurait des finances en bon état, et que des mains sages,

servant les vues paternelles du Roi, sauraient mettre en jeu tous les ressorts d'un bon gouvernement, pour n'avoir rien à craindre des entreprises qu'on pourrait former contre elle; et que je voyais, au contraire, dans la déclaration de guerre et les moyens extraordinaires employés pour la soutenir, une nécessité d'augmenter les impôts, déjà excessifs, et de ruiner le royaume pour des intérêts qui nous étaient étrangers, et pouvaient, un jour, tourner contre nous, quelque succès qu'on pût obtenir.

Malgré les efforts du parti qui voulait la guerre, les raisons que je mettais en avant, et que je développai dans deux mémoires, auraient peut-être prévalu dans le conseil, puisque j'avais pour moi le sentiment intérieur du Roi, et que, dans le fond, M. de Maurepas partageait mon opinion, ainsi que quelques autres ministres, si M. de Vergennes, qui, depuis long-temps, travaillait dans le conseil de Madrid, n'eût pas annoncé que la cour d'Espagne était décidée à soutenir la cause américaine, à appuyer toutes les mesures que la France croirait utiles aux différentes branches de la maison de Bourbon; et si, dans l'intérieur de M. de Maurepas, M. Necker, appelé depuis deux ans à la cour, sous le

titre de directeur des finances, n'avait pas assuré au premier ministre, effrayé dès impôts nouveaux que la guerre nécessiterait, qu'il avait des moyens de pourvoir aux dépenses nouvelles, par le seul effet du crédit, des emprunts et autres opérations dont il garantissait le succès.

Lorsque M. de Maurepas me fit part des assurances positives que M. Necker lui avait données qu'il pourrait faire le service du trésor royal, même pendant la guerre, sans nouveaux impôts, par l'effet du crédit, et d'après des opérations de finances, je me bornai à faire observer au premier ministre que, puisque les finances de l'État ne pouvaient suffire aux dépenses ordinaires et à l'acquittement des dettes anciennes, subvenir aux dépenses extraordinaires de la guerre, par le moyen des emprunts, sans le secours des impôts, n'était qu'éloigner momentanément la difficulté, puisque tout emprunt dont on ne peut hypothéquer le fond sur une portion directe des revenus de l'État, nécessitait, plus tôt ou plus tard, la création de nouvelles charges pour son remboursement, et que cette promesse de M. Necker, de pourvoir à tout par un moyen pareil, n'était qu'un abus de termes et une espèce de charlatanisme.

J'avais trop bien l'habitude de vivre avec M. de Maurepas, pour ne pas voir, à sa mine et à son ton, qu'il était frappé de la justesse de mon observation, quoiqu'il n'en voulût pas convenir; je jugeai que le parti de la guerre était décidément pris, que le ministre en chef, vu son âge très-avancé, satisfait de l'homme qui lui assurait qu'aucun impôt nouveau ne serait exigé, croyait fermement que le moment de rembourser les créances que les dépenses de la guerre pourraient occasionner, n'arriverait jamais pour lui.

Je fis mon profit de ma remarque; et, cessant de contrarier le projet de la guerre, je me renfermai dans les détails que ce nouvel ordre de choses exigeait du département dont j'étais chargé. Depuis la retraite de M. de Saint-Germain, je m'étais sans cesse occupé de mettre l'armée du Roi dans la possibilité d'exécuter tout ce qui serait jugé nécessaire aux intérêts de l'État. Le département de la marine était également prêt. M. de Sartines, qui le dirigeait, et qui partageait les opinions de M. de Vergennes sur la convenance de la guerre, avait tout préparé pour que des escadres pussent mettre en mer.

Dès que les résolutions hostiles prises dans le conseil d'état furent connues du public,

les bureaux des ministres furent assiégés par les faiseurs de projets; les mémoires qui avaient pour objet une descente en Angleterre, nous arrivèrent de toute part, et la discussion de tous ces plans nous occupa uniquement.

Le Roi ordonna la sortie d'une escadre considérable, destinée à croiser dans la Manche, et à intercepter, dans cette station commode et à portée des côtes et des ports de France, tout ce que l'Angleterre voudrait expédier de ses ports.

Le duc de Chartres, fils unique du duc d'Orléans, et gendre du duc de Penthièvre, avait formé le projet de s'assurer, après la mort de son beau-père, de la charge de grand-amiral. Pour se créer une apparence de titres à l'obtenir, il demanda et obtint la permission de s'embarquer sur l'escadre qui avait ordre de sortir de Brest et de chercher les Anglais. Le combat d'Ouessant, où il se trouva, ne tourna point à sa gloire; et le public, à tort ou à raison, se permit la plus grande improbation de sa conduite dans cette affaire, qui fut la première suite hostile de la déclaration de guerre. La cour et la ville, prévenues contre ce prince, exagérèrent peut-être les torts qu'il put avoir dans cette circonstance. Sans

décider sur ce point, puisque je n'ai aucune certitude, je dirai seulement que le blâme fut universel, et de nature à faire croire que le public, mécontent de la conduite publique de ce prince, était enchanté de trouver une occasion de l'improuver; et que, de son côté, il dut être peu satisfait de la réception qu'on lui fit à son retour de ses exploits maritimes.

Autant je me faisais honneur d'être intimément et respectueusement attaché à M.gr le duc d'Orléans, dont j'avais éprouvé des bontés très-marquées, autant je me montrais éloigné du duc de Chartres, dont j'avais eu à me plaindre plus d'une fois, pour ses propos, et pour l'appui qu'il avait donné à différentes personnes qui avaient affiché leur inimitié pour moi. Un jour, en sortant du travail particulier du Roi, Sa Majesté me dit : « Demain, vous aurez la visite du duc de « Chartres, qui désire que je crée pour lui la « charge de colonel-général des hussards. » Je fus très-étonné et de la chose et de la manière dont le Roi me l'apprenait, qui, d'après la connaissance que j'avais de mon maître, me devait faire imaginer que Sa Majesté avait donné sa parole, et qu'il ne me restait plus qu'à expédier le brevet, et à en rédiger l'ordonnance.

Je me permis néanmoins de faire quelques observations à Sa Majesté, sur le peu de valeur d'une charge de colonel-général de six régimens, pour le premier prince du sang, tandis que le prince de Condé était colonel-général de l'infanterie française, et M.gr le comte d'Artois, colonel-général des Suisses et Grisons, sur l'augmentation de dépense que la création de cette charge devait entraîner, et sur le ridicule que le public pourrait répandre sur une grâce de ce genre, en récompense d'une campagne de mer; surtout en faveur d'un prince qui devait y réunir un jour la charge de grand-amiral. Je crus m'apercevoir que le Roi était frappé de mes objections, qu'il se les était faites à lui-même, et que ce n'était que forcément et par condescendance, qu'il cédait à cette demande, qu'on lui avait fait parvenir par la Reine, et qu'on lui avait représentée comme un moyen de faire tomber les propos tenus à l'occasion du combat d'Ouessant. J'eus la certitude que je ne m'étais trompé dans aucune de mes conjectures, à la première conversation que j'eus avec M. de Maurepas, qui pensait comme moi, et qui se taisait par faiblesse, ou parce qu'il comptait se faire de sa condescendance un

titre pour obtenir des objets plus importans, ou s'y opposer avec avantage.

Le lendemain je vis arriver chez moi M. le duc de Chartres, dont le début fut un peu embarrassé, et qui finit par me décliner le sujet de sa visite et l'espoir que le Roi lui avait permis de former sur le succès de sa demande. Je fis à ce prince les observations que j'avais déjà faites au Roi; mais, comme il insista vivement, je vis bien qu'on lui avait persuadé que l'obtention de cette grâce était le seul remède à la déconsidération qui le poursuivait depuis son retour. Comme je connaissais les intentions du Roi, je promis à M. le duc de Chartres de porter l'ordonnance de création de la charge à mon premier travail avec le Roi, qui devait avoir lieu le surlendemain.

Le jour arrivé, je ne pus douter de l'impatience du duc de Chartres, quand je le trouvai, tout seul, dans le cabinet du Roi, au moment où je le traversai pour me rendre dans le cabinet intérieur. Il s'approcha pour me demander s'il allait être question de son affaire; je le lui assurai; et, après avoir rendu compte à Sa Majesté des affaires pressées de mon département, je lui présentai la feuille relative à la création de la charge sollicitée.

En sortant je retrouvai le duc de Chartres qui m'attendait, et causait tête à tête avec le maréchal de Duras, premier gentilhomme de service. *Il* vint à moi, et me demanda à voir la décision du Roi, je la lui montrai; il désira en avoir une copie, et, le maréchal de Duras lui ayant procuré une écritoire et du papier, il la copia sur la cheminée du cabinet du conseil, et me fit de grands remercimens, auxquels je n'ajoutai de croyance que le degré qu'il fallait. Je croyais cette affaire résolue, et, quoique je la désapprouvasse fort, j'envoyai dans les bureaux l'ordre de faire passer l'ordonnance à l'imprimerie royale, pour qu'elle fût imprimée; j'écrivis la lettre d'annonce de cette grâce à M. le duc de Chartres, et je crus que je n'en entendrais plus parler.

Le moment était trop intéressant, et j'étais absorbé par trop de choses essentielles pour que l'affaire du duc de Chartres pût m'occuper long-temps. J'étais uniquement livré aux soins des affaires de mon département, lorsque, huit ou dix jours après avoir vu le duc de Chartres, je reçus, en sortant de table, un billet du comte de Maillebois, qui me demandait un rendez-vous dans l'après-midi. Je lui fis dire que je l'attendrais. Il arriva entre cinq et six heures du soir; et, suivant les

ordres que j'avais donnés, il entra sur-le-champ dans mon cabinet. Il avait le visage altéré; et je ne fus pas peu étonné lorsqu'il me dit, mot pour mot, ce que je vais répéter.

« Prince, vous connaissez tout mon attachement pour vous; je viens vous en donner une preuve. Je suis allé, hier matin, pour une affaire d'argent qui m'est personnelle, chez M. Seguin, trésorier de M. le duc de Chartres; et, après avoir fait nos comptes ensemble, M. Seguin m'a dit: M. le comte, je remettrai l'appoint de nos comptes à M. le marquis de l'Aubépine, votre neveu, auquel j'aurai, dans peu de jours, à compter trois mille louis. Je fus très-étonné que le marquis de l'Aubépine, dont je connais le dérangement, pût avoir à toucher trois mille louis chez M. Seguin. Je questionnai ce dernier, qui ne voulut jamais me répondre autre chose, si ce n'est que c'était d'après un ordre de M.sr le duc de Chartres.

« Rentré chez moi, j'ai envoyé chercher mon neveu, et l'ai interrogé sur cette créance de trois mille louis; il a long-temps nié, jusqu'à ce que, voyant qu'il ne pouvait pas m'en imposer, quand je lui ai dé-

« claré que je le tenais du sieur Seguin lui-
« même, il a fini par m'avouer que, soupant
« avec le duc de Chartres, ce prince avait dit
« qu'il savait qu'avec de l'argent on faisait
« tout ce qu'on voulait dans les bureaux de la
« guerre, et qu'il donnerait cette somme à
« celui qui lui ferait avoir, sous huit jours, le
« brevet de colonel-général des hussards,
« qu'il avait obtenu, et dont le ministre de
« la guerre, par mauvaise volonté, retardait
« de le mettre en possession. Ce prince y met-
« tait la plus grande chaleur, et lorsque j'ai
« jugé, m'a ajouté mon neveu, que véritable-
« ment il voulait sacrifier trois mille louis
« pour faire réussir sa demande dans les bu-
« reaux, je me suis offert pour faire les dé-
« marches nécessaires; et le prince m'a fait
« son billet à ordre sur Seguin, avec permis-
« sion de le lui montrer, afin qu'il l'acquittât
« à son échéance. Ce billet, mon oncle, le
« voilà. Après avoir fait sentir à mon neveu
« tout l'odieux et toute la bassesse d'une pa-
« reille manœuvre, j'ai obtenu de lui qu'il
« me ferait la déclaration par écrit de tout ce
« qui s'était passé à ce sujet, et qu'il me con-
« fierait le billet original pour vingt-quatre
« heures. Je vous apporte le tout, prince, et

« vous prie de me le remettre demain, lorsque « je viendrai dîner chez vous. »

Tel fut le discours de M. de Maillebois, auquel je fis les plus sincères remercîmens; nous causâmes quelques instans ensemble; et, lorsqu'il fut parti, je réfléchis sur tout ce qu'il venait de me dire.

Je vis quelle circonspection continuelle devait guider toutes mes actions, puisque, même dans les choses les plus simples et qui paraissaient ne devoir entraîner aucun inconvénient, je pouvais toujours craindre que l'envie et la méchanceté ne trouvassent les moyens de creuser des piéges sous mes pas, et ne cherchassent à me créer des embarras dans les choses qui m'en paraissaient les moins susceptibles.

Je sentis toute l'obligation que j'avais à M. de Maillebois. A l'heure accoutumée, je montai chez M. de Maurepas avec toutes les pièces qui avaient trait à cette ridicule et fâcheuse affaire. Quand il les eut examinées, nous arrêtâmes d'en faire notre profit; je me décidai à en faire moi-même la copie, et à n'en parler au Roi que lorsque nous aurions su la suite que Mgr le duc de Chartres donnerait à cette affaire, quand il saurait

que son agent et son confident l'avait dévoilée.

Je rentrai chez moi, et m'occupai comme à l'ordinaire; mais le lendemain matin, vers neuf heures, mon valet-de-chambre, à ma grande surprise, m'annonça le duc d'Orléans, qui, en entrant, me sauta au cou, et qui, lorsque je lui observai qu'il avait quitté Paris de bien bonne heure, me répondit: « J'ai une affaire très-intéressante ici, et je « suis venu te demander à déjeûner; fais-moi « faire une tasse de chocolat, et nous causerons ensuite. »

Après avoir déjeûné: « Mon ami, me dit « le duc d'Orléans, je suis venu de si bonne « heure à Versailles, pour l'affaire la plus « importante pour toi, et la plus malheureuse « pour moi. » Il me raconta alors les motifs et toute la suite de l'affaire dont M. de l'Aubépine devait être l'agent sans en savoir peut-être l'objet, et dont il n'avait aussi peut-être offert de se charger que par l'appât des trois mille louis promis. M.gr le duc d'Orléans m'ajouta: « Le duc de Chartres est à la tête « d'une cabale qui veut te culbuter, et te « faire honteusement chasser du ministère et « de la cour. Tous ceux qui l'entourent sont « entrés dans cette conjuration, et ils ont

« formé le plan de t'accuser de laisser faire, « par les premiers commis de la guerre, un « coupable trafic des grâces du Roi. Ils ont « mis pour base de leur plan, qu'avec de l'ar- « gent on pouvait tout obtenir; mais il ne « suffisait pas d'en faire courir le bruit pour « te perdre dans l'esprit public, ils ont voulu « avoir une preuve à mettre en avant; et c'est « pour l'obtenir que le duc de Chartres a « consenti au sacrifice de trois mille louis pour « quiconque lui ferait avoir l'expédition du « brevet qu'il attend. Tout le plan de cette « intrigue infâme a été entendu par le nommé « Monsigny, un de mes valets-de-chambre; il « m'en a rendu compte, et je n'ai eu rien de « plus pressé que de venir t'en avertir. » Je fis à M.gr le duc d'Orléans les plus sensibles remercîmens, et je lui appris comment, dès la veille, j'avais été instruit par M. le comte de Maillebois. Il me pria d'envoyer savoir si M. de Maurepas pouvait le recevoir. Pendant que mon valet-de-chambre se rendait auprès du premier ministre, ce bon prince fondit en larmes, déplorant le sort qui lui avait donné un fils qui se laissait entraîner aux plus mauvais conseils. Je suivis le prince chez M. de Maurepas; et sur ce qu'il nous signifia qu'il voulait voir le Roi, pour lui faire la même

déclaration, nous fîmes tout ce qui dépendait de nous pour l'en détourner, en lui assurant que, la trame étant découverte, et le plan des malveillans connu, il suffisait que M. de Maurepas se chargeât d'en rendre compte au Roi. Nos efforts furent inutiles; rien ne put le détourner de son projet de voir le Roi et de lui rendre compte des menées de son fils. Sa Majesté nous fit appeler quelques instans après, M. de Maurepas et moi, et M.gr le duc d'Orléans répéta, en notre présence, ce qu'il avait déjà dit, et qui fut appuyé par les pièces que m'avaient remises M. de Maillebois. Lorsque le duc d'Orléans se fut retiré, je suppliai Sa Majesté de vouloir bien faire appeler M. le maréchal de Duras, et de lui demander ce qui s'était passé entre M. le duc de Chartres et moi, dans le cabinet du conseil, le jour où le travail de sa nomination avait été approuvé. Un instant avant l'arrivée du maréchal de Duras, nous nous retirâmes, M. de Maurepas et moi. Le Roi parla seul au maréchal, et ne nous fit rentrer que lorsqu'il fut sorti.

Nous trouvâmes le Roi dans le plus violent accès de colère et d'indignation. Il avait donné l'ordre qu'on cherchât le marquis de Sourches, grand-prévôt de l'hôtel, pour lui

donner l'ordre d'aller arrêter le duc de Chartres, s'il était à Versailles, et nous eûmes toutes les peines du monde à empêcher l'exécution de cette résolution, à laquelle le Roi tenait avec la plus grande fermeté. Je dis au Roi : « Sire, votre Majesté voit quels abymes « sont creusés sous les pas des ministres qu'elle « honore de sa confiance, dans les instans « mêmes où ils ne sont occupés que de rem- « plir ses intentions et ses ordres. Que votre « Majesté veuille bien réfléchir combien je dois « m'estimer heureux qu'une pareille trame « ait été dévoilée, que des pièces probantes « aient pu être remises entre ses mains, et « que j'aie eu pour premier témoin et pour dé- « nonciateur de M.gr le duc de Chartres, son « auguste père. Ce serait mal reconnaître tout « ce que je dois à ce prince magnanime, si je « n'employais tous les moyens qui sont en moi « pour obtenir la grâce du fils en faveur des « vertus du père. Je me jette à vos pieds pour « que l'ordre donné au grand-prévôt soit ré- « voqué ». Ce ne fut qu'en réitérant sans cesse cette demande, et parce que le comte de Maurepas joignit ses vives instances aux miennes, que nous obtînmes que Sa Majesté se contenterait d'écrire au duc d'Orléans, pour lui témoigner sa satisfaction de sa conduite, à

laquelle seule le duc de Chartres devait de n'avoir pas éprouvé les marques de son juste mécontentement. Sa Majesté chargeait le duc d'Orléans de prescrire à son fils de ne pas paraître à la cour ni en sa présence, pendant un mois, afin d'éviter le châtiment public de sa faute.

Le marquis de l'Aubépine fut exilé, et noté pour n'être proposé pour aucun emploi. Cette affaire fut ainsi terminée en moins de vingt-quatre heures; et je pus, comme je l'avais promis à M. de Maillebois, quand il vint dîner chez moi, lui remettre les pièces qu'il m'avait confiées, en même temps que l'ordre d'exil de son neveu.

Si mon cœur, dans cette occasion, écouta plus les sentimens de la reconnaissance et de la sensibilité, que la prudence et la prévoyance ministérielle, je m'en accuse, mais je ne m'en repens pas; M.gr le duc d'Orléans sentit si vivement ce que mon dévouement envers lui m'avait porté à faire auprès du Roi, que je dus m'estimer heureux d'avoir prouvé à cet excellent prince que j'avais mérité et senti toute l'étendue de ses bontés.

Malgré mon goût pour les femmes et l'habitude que j'avais eue, jusqu'au moment où j'avais été nommé directeur de la guerre, d'a-

voir toujours un attachement, depuis que la personne qui m'avait long-temps captivé s'était séparée de moi, pour se marier au sieur Casanova, peintre célèbre, ainsi que je l'ai dit, je n'avais formé aucun engagement de ce genre. L'ambition en avait imposé la loi à mon humeur. Les connaissances à acquérir dans une carrière nouvelle et un travail assidu avaient rempli tous mes momens pendant les deux premières années de mon installation au département de la guerre, sous M. de Saint-Germain, où en chef après sa retraite. Je ne me permis, pendant tout ce temps, que quelques légères distractions, qui furent même très-rares et sans suite, et de l'espèce de celles qui s'offrent ordinairement aux gens en place. Mais je dois dire qu'elles n'influèrent jamais sur les décisions que je portai, ni sur les choix que je mis sous les yeux de Sa Majesté. Je suis si certain de la vérité de ce que j'avance, que je ne crains pas d'être démenti par personne à cet égard.

Tout entier à mes occupations ministérielles, l'idée de faire une nouvelle connaissance ne m'était pas même venue. J'avais trop bien vu les inconvéniens qui pouvaient résulter pour un ministre, de sa liaison intime avec une femme tant soit peu marquante, soit

de la cour, soit de la ville. Je n'ignorais pas qu'une liaison de ce genre ne pouvait jamais rester cachée au public, et devait avoir, nécessairement, des résultats fâcheux, puisque l'amour réciproque ne faisant pas les premiers frais de cette union du besoin, et dont la jouissance était le seul objet, il fallait absolument que le ministre dédommageât la personne à laquelle il s'attachait, par des portions de sa confiance ou de sa fortune, au grand détriment du Roi et des affaires de l'Etat. En supposant même que la personne fût la plus honnête et la plus désintéressée, le ministre avait encore à craindre que ses parens et ses alentours, lui mettant sans cesse sous les yeux la perte de sa réputation, par la publicité de son intrigue, ne finissent par lui persuader de chercher à s'en dédommager, en se faisant des amis et des créatures, et en usant de son crédit sur le ministre pour les obliger. Aux raisons générales et communes à tous les gens occupant de grandes places, il se joignait pour moi une considération majeure, procédant de ma manière de vivre avec madame de Montbarey, que je n'expliquerai point ici, mais qui pourra trouver sa place ailleurs, parce que notre position à l'égard l'un de l'autre exige des détails et quelques développe-

mens. Il me suffit de dire, pour le présent, que, si elle avait été contrainte de venir de nouveau s'établir à la cour, lorsque j'avais été nommé directeur de la guerre, son attachement pour moi, et la liberté qu'elle conservait de rester chez elle, sans être astreinte à rien, qu'à faire les honneurs d'une bonne maison, l'avaient engagée à passer sur l'éloignement extrême qu'elle avait pour la cour, mais qu'elle n'aurait pas vu, sans un vif chagrin, qu'une autre femme, de son espèce, vînt partager le crédit et les droits qu'elle croyait avoir sur moi, et auxquels elle n'avait pas du moins renoncé publiquement.

Ces considérations déterminèrent la résolution que je pris de me satisfaire, sans compromettre ma tranquillité intérieure, les intérêts de ma place, et sans faire le sacrifice d'aucun des momens que je devais entièrement aux affaires. D'après ce plan, je me décidai; et, comme M. Lenoir, lieutenant-général de police, venait un jour de la semaine, travailler avec moi, pour les affaires de son administration qui avaient trait au militaire et à mon département, je pris le parti de m'ouvrir à lui, et de lui faire connaître ce que je voulais, en y sacrifiant de l'argent; et le priai d'employer tous les moyens qu'il avait

entre les mains, pour que l'objet ne pût avoir aucun des inconvéniens que je craignais, soit par le choix de la personne, soit par sa conduite et ses alentours, qu'il avait le moyen de faire surveiller sans cesse. Mon parti pris, je cherchai l'occasion d'en parler avec M. de Maurepas, qui l'approuva, et j'eus même l'adresse d'en parler au Roi lui-même, qui, sans l'approuver, trouva, comme moi, que ce parti était celui qui avait le moins d'inconvéniens.

Huit jours après ces préliminaires, je vis arriver, à sept heures du soir, une jeune personne, dont la figure me parut agréable, avec une lettre du lieutenant-général de police. *C'était la première fois que je la voyais.* Nos arrangemens furent bientôt faits. Il fut convenu, qu'à des jours marqués, elle se rendrait à Versailles, dans un petit appartement qu'elle prit; qu'un de mes gens irait la prendre, et la conduirait dans ma chambre à coucher, par un escalier particulier, et que je ne la verrais jamais le jour. Cette liaison, purement physique, s'établit et se conserva sous cette forme, depuis le jour où elle m'apporta la lettre du magistrat, qui devait lui servir de passeport, sans que jamais elle soit entrée dans mon cabinet, et je proteste que je ne

suis allé qu'une seule fois chez elle, à onze heures du soir; que je ne lui ai jamais écrit, qu'il ne lui est jamais arrivé de me parler d'affaires, ni en faveur de qui que ce soit; elle fut fidèle à nos premières conventions, et ne manqua jamais à cet article fondamental de notre liaison. Je lui avais, dès le début, spécialement signifié que le premier mot qu'elle prononcerait d'affaires ou de sollicitation serait le signal de notre séparation. Elle exécuta ponctuellement mes volontés à cet égard. Je la dédommageai par de l'argent, comme cela devait être. Le lieutenant-général de police, qui l'avait endoctrinée de son côté, par amitié pour moi, et qui faisait surveiller sa conduite, n'eut jamais de reproches à lui faire, ni de plaintes à m'en porter. Si la calomnie, qui ne ménage rien, et surtout la conduite privée des gens en place, se permit des propos, elle ne put jamais les justifier par des faits, quelques efforts que mes ennemis aient pu faire pour acquérir des preuves propres à étayer leur méchanceté.

Je n'ai parlé en détail de ce qui a trait à mademoiselle Renard, que parce que, dans ce compte que je me rends à moi-même, je ne veux rien omettre, et que tout ce qui concerne la vie privée des hommes en place, n'est

jamais vu indifféremment par le public, qui interprète tout selon les intérêts des individus qui le composent. Le public croit que l'homme en place doit être au-dessus de tous les besoins, et croit se consoler de son élévation, en ne lui passant aucune des faiblesses qu'il éprouve lui-même. J'écris pour moi; ce sont des souvenirs que je trace pour le temps où mon excellente mémoire aura subi, ainsi que toutes mes autres facultés morales et physiques, la dégradation que l'âge apporte toujours avec lui. Ce n'est ni un panégyrique de mes actions, ni la critique des actions des autres que j'écris; c'est un récit, simple et vrai, de tout ce qui m'est arrivé, de tout ce que j'ai vu, pendant le temps où j'ai été à portée de voir. J'écris dans une retraite dont je n'aurais jamais pu imaginer la possibilité, dans une circonstance, et après des événemens qui, en bouleversant la France, toutes les idées et tous les principes, rendront peut-être intéressant, un jour, tout ce qui se rapporte au gouvernement français, antérieurement à l'époque où j'écris. Comme, par ma position présente et future, selon toutes les apparences, on ne peut me supposer d'autre intérêt que celui de la vérité, je crois ne devoir faire que ce qui, intéressant l'Etat au premier chef, doit

rester enseveli dans l'âme de ceux qui ont été, par les circonstances, appelés à le connaître, et en ont été les dépositaires.

J'ai dit les démarches que le Roi avait prescrites à son ministre à Madrid, pour me procurer la grandesse d'Espagne. La reine d'Espagne étant grosse, et le moment de ses couches approchant, le Roi me dit un jour, en quittant le travail : « Je ne serai pas long-« temps avant de vous saluer comme *Grand*, « car la reine d'Espagne doit être accouchée, et « nous en attendons le courrier. » Cette forme, qui dénotait l'intérêt que Sa Majesté daignait prendre à moi, était déjà une faveur dont mon cœur savait apprécier le mérite. La reine d'Espagne accoucha en effet, mais de deux princesses; il n'y eut point, à cette occasion, de nomination à la cour d'Espagne; et mon espoir de la grandesse fut encore retardé. Je n'ai cité cette marque d'attention du Roi, que pour faire connaître ma véritable position à l'égard de cet excellent prince.

L'amitié de M. de Maurepas pour moi était toujours la même; mais parfois il me trouvait un peu entêté, lorsque, dans la discussion, entre lui et moi, de quelque affaire ou passée au conseil, ou à soumettre au comité des ministres, je me trouvais d'une opinion con-

traire à la sienne; je cherchais à lui faire sentir que mon opposition était fondée. Souvent il revenait intérieurement à mon avis, et ne pouvait se dispenser de s'avouer à lui-même, sans en convenir littéralement avec moi, qu'il s'était laissé séduire par des apparences, et qu'il s'était engagé beaucoup trop tôt à faire réussir la chose proposée. En tout, l'esprit et les connaissances de M. de Maurepas étaient supérieurs; mais, son âge lui rendant l'application et les longues discussions pénibles, il cédait par faiblesse ou par lassitude. Cette manière de tout obtenir de lui avait été découverte par quelques-uns de ceux qui avaient intérêt de capter son suffrage et de lui faire adopter leurs projets. Lorsque j'étais présent à la discussion, je rendais la ruse de ces messieurs plus difficile. La connaissance qu'ils avaient de mon caractère et de la propension de M. de Maurepas à suivre mon opinion, avait fait prendre, à ceux qui voulaient l'attirer à leur sentiment, le parti d'obtenir de lui des audiences particulières, afin de l'engager à l'avance. Quinze ans de moins eussent donné à cet aimable vieillard la force nécessaire pour résister aux insinuations souvent captieuses qu'on employait fréquemment pour déterminer son avis. Lorsqu'il s'était engagé de

la sorte, ce qu'il craignait le plus, c'était de se trouver tête-à-tête avec moi. Cette faiblesse produisit, quoique bien rarement, les seuls nuages qui obscurcirent, pour de courts intervalles, la tendre amitié et la confiance qu'il avait en moi.

Cependant la déclaration de guerre contre l'Angleterre, ayant passé au conseil, malgré les observations que j'avais pu faire, exigea du département que je dirigeais des préparatifs effectifs. Il n'y avait plus pour moi de moyens de m'y opposer. Le ministre des affaires étrangères avait le désir de se donner l'air d'un grand politique, qualité que je lui refusais, parce que, depuis que j'étais à portée de juger de ses connaissances, je ne voyais dans ses opérations que la routine d'un premier commis, et que je ne lui avais jamais vu le ton ni la dignité d'un ministre du roi de France. J'étais certain, d'ailleurs, que les ambassadeurs et les ministres étrangers en avaient la même opinion que moi. Je lui accordais le talent de la rédaction d'un mémoire; et je dois à la vérité de dire que nulle personne, en France, n'eût été plus capable d'être employée en second sous un ministre ferme et instruit. Pour prouver que ce n'est pas sans fondement que je me permets de le

juger un peu sévèrement, je ne citerai que deux faits postérieurs à l'époque présente, mais qui prouveront la petitesse de ses vues et de ses moyens politiques.

Le premier de ces faits est l'insinuation qui fût faite à la cour de Berlin, que, si celle de France avait quelque sujet de mécontentement sur la manière dont le cabinet prussien exécuterait certains articles convenus, la France s'emparerait du comté de Neufchâtel. Il fallait, pour faire sérieusement cette menace, bien peu connaître le Grand Frédéric, qui ne pouvait guère en être intimidé; et bien peu connaître, en même temps, la véritable existence du comté de Neufchâtel, ses relations *intimes avec le corps helvétique*, et la très-petite influence de la domination prussienne sur cette petite seigneurie. Le roi de Prusse n'a, de fait, que l'appareil de la souveraineté dans ce petit pays, qui, en se donnant à la maison de Brandebourg, s'est réservé tout l'effectif de la liberté, et peut-être même toute la possibilité de la licence, en ne laissant qu'un revenu médiocre au souverain, avec la faculté de répandre des grâces et des dignités sur quelques-uns des habitans du pays. Le roi de Prusse, souverain de Neufchâtel, a lui-même si peu de confiance dans son autorité, qu'il a

cru devoir mettre la partie de son gouvernement dans ce petit pays, sous la tutelle du canton de Berne, que les préposés prussiens ont ordre exprès de consulter dans tous les cas embarrassans de leur administration.

Le second fait est d'avoir engagé Sa Majesté à permettre que, lors du renouvellement de l'alliance helvétique, en 1780, le pays de Porentruy et les États de l'évêché princier de Bâle, fussent distraits et séparés de la masse du corps helvétique, ne fissent plus partie de sa confédération et cessassent d'avoir droit à sa protection, et d'avoir, en conséquence, fait faire un traité particulier entre la France et le prince-évêque de Bâle, dont l'amour propre, séduit par un agent infidèle, lui fit sacrifier sa tranquillité et sa sûreté, sous la garantie helvétique, à un orgueil mal entendu de figurer seul dans un traité avec le roi de France.

Je me garderai bien de donner à ce dernier fait les motifs que des gens malveillans ont essayé d'insinuer; je proteste même que je n'y crois pas : mais il me suffit du fait même pour fixer mon opinion sur le ministre qui se laissa engager à le proposer et à le faire agréer au Roi. Au bout de moins de dix ans, on fut malheureusement à même d'en apprécier les

suites et les dangers. D'autres circonstances serviraient à justifier mon opinion; mais je dois d'abord les taire, et me contenter d'avoir cité deux faits publics, sur lesquels, selon moi, il ne peut y avoir qu'une seule manière de juger.

La campagne pacifique du maréchal de Broglie sur les côtes de Normandie et de Bretagne, les camps de Vaussieux et autres, où l'on ne s'occupa que de l'épreuve des manœuvres proposées par M. de Mesnil-Durand, protégé du maréchal de Broglie, avaient eu pour moi l'utilité de rapprocher des côtes beaucoup de troupes, et d'y rassembler des munitions et des équipages complets d'artillerie; ce qui me donna la facilité d'exécuter avec promptitude toutes les mesures arrêtées dans le conseil. Le premier soin du ministère fut de faire passer en Amérique un corps de troupes suffisant pour conserver les avantages que les Américains avaient obtenus par leurs propres forces, aidés par tous les secours clandestins qu'ils avaient reçus. Le ministre de la marine dut faire armer, à Brest, une escadre pour convoyer les bâtimens de transports chargés de cette expédition. Cet ordre était prévu, et les dispositions furent bientôt faites.

Je proposai à Sa Majesté de donner le com-

mandement de ce corps au comte de Rochambeau, maréchal de camp de la promotion de 1761, ainsi que moi, ancien colonel des régimens de la Marche et d'Auvergne, fils de la gouvernante des enfans de la maison d'Orléans, d'une naissance noble, mais dans l'ordre ordinaire, du Vendômois ou de l'Orléanais. Sa mère, femme très-intrigante, avait mis en œuvre tous les moyens de capter la bienveillance du duc et de la duchesse d'Orléans pour procurer de l'avancement à son fils.

M. de Rochambeau avait une figure peu avantageuse, mais beaucoup de courage et d'ambition, et autant d'intrigue que sa mère. Il avait très-bien servi pendant la guerre de sept ans, notamment à l'affaire de Closter-camp, où le régiment d'Auvergne se distingua. Quoique le principal mérite de cette action fût particulièrement l'ouvrage d'un officier qui se dévoua, le colonel sut s'en attribuer une partie; et, de ce moment, sa réputation s'établit. M. de Rochambeau fut, depuis, inspecteur-général d'infanterie, et toujours employé depuis la paix.

Une parité de services militaires et d'ancienneté de grade avait établi entre nous une sorte de rivalité; mais au moment où ma fortune se décida en grand, par mon adjonction

à M. de Saint-Germain, M. de Rochambeau se rapprocha de moi, croyant sans doute que je pourrais lui être utile; mais lors des torts du duc de Chartres envers moi, il marqua un grand attachement pour ce prince, et je n'eus pas lieu de me louer de ses procédés. Il rechercha aussi la confiance et la protection du maréchal de Broglie, lorsque ce maréchal afficha sa répugnance à traiter avec moi. Toutes ces raisons de l'aimer peu ne m'empêchèrent pas de rendre au comte de Rochambeau la justice qui lui était due, et de le désigner comme un officier-général instruit, appliqué, et l'un des plus propres au commandement des troupes destinées à passer en Amérique. Cette justice fut le motif de la proposition que je fis au Roi en sa faveur. J'en avais un second : je m'étais aperçu, depuis qu'il était question de la guerre d'Amérique, de l'impression qu'avaient faite sur nos jeunes têtes les partisans des insurgés; je savais que, dans le militaire, il se manifestait un grand enthousiasme pour cette cause; que l'exemple du jeune La Fayette, qui, d'abord, n'avait paru aux gens sensés qu'une étourderie de jeune homme, commençait à prendre une autre couleur, même parmi les personnes qui, par leur âge, leur expérience et leur

crédit dans le monde, n'auraient pas dû se laisser entraîner par le torrent de la mode, et je crus, avec raison, qu'il convenait de mettre à la tête du secours envoyé en Amérique, un chef instruit, qui eût de la réputation militaire, et qui, totalement dans les principes du jour, pût être agréable à la foule des étourdis qui désiraient servir dans cette guerre. Le Roi comprit et approuva ce moyen de remplir les engagemens qu'il avait pris, et, en même temps de se débarrasser, en Europe, de cette multitude d'enthousiastes, dont les propos et les intrigues pouvaient devenir importuns, surtout dans le cas de la réussite d'un second plan arrêté au conseil, et dont je vais rendre compte. Le zèle pour les Américains était porté au point qu'un homme de qualité et d'une fortune considérable, colonel d'un régiment de dragons de son nom, le quitta pour solliciter de passer en Amérique à la tête d'un régiment d'infanterie, destiné à partir sous les ordres de M. de Rochambeau.

L'escadre mit à la voile et arriva heureusement dans la Delaware. Je laisse aux historiens le soin de raconter tout ce qui se passa dans cette partie du monde; je ne m'occuperai que des évènemens qui intéressent plus particulièrement l'Europe. Une opération

beaucoup plus étendue, beaucoup plus compliquée, dérivant également de la déclaration de guerre, occupait le conseil et les ministres du Roi : c'était le projet d'une descente sur les côtes d'Angleterre, projet toujours présenté à chaque rupture entre les cours de Versailles et de Londres, et dont les difficultés avaient toujours empêché l'exécution. Cet objet, depuis deux ans, avait occupé tous les spéculateurs et tous les aventuriers qui remplissent, en temps de guerre, les antichambres des ministres, et dont les rêveries quelquefois, mais rarement, dictées par l'amour du bien, ne sont pas les moindres fléaux des hommes d'état. La place de lieutenant-général de police que le ministre de la marine avait occupée avec distinction, lui avait donné des relations directes avec les faiseurs de projets et les politiques de la capitale. Cette sorte de gens lui avait été plus d'une fois utile, tant comme moyen de surveillance et d'inspection, que pour le mettre à portée d'acquérir la confiance des ministres d'alors, en faisant arriver jusqu'à eux les vues utiles qui pouvaient se trouver dans les plans qui lui étaient soumis. On peut croire que ces spéculateurs, lorsqu'ils le virent parvenir au ministère, purent croire y être parvenus eux-mê-

mes. Sûrs de leur accès auprès de lui, ils donnèrent libre carrière à leur esprit inventif, et chaque jour vit éclore de nouveaux plans d'invasion. Si le bon esprit et l'intelligence du ministre lui en firent rejeter la plus grande partie, il ne put se garantir d'en accueillir quelques-uns qui lui donnaient l'espérance d'un service plus brillant et plus actif pour le département dont il était chargé. Car quelque honnêtes et attachés à leur maître que soient les agens supérieurs de l'autorité, ils sont hommes; à ce titre ils ont les vertus et les vices de l'humanité, et sont toujours flattés de contribuer de la façon la plus marquante au bien de la chose publique.

Le caractère et le genre d'esprit du ministre des affaires étrangères avait été trop promptement connu pour que tous les faiseurs ne s'adressassent pas à lui avec la même confiance et le même espoir de succès. Je leur avais paru moins accessible, par mon aversion pour l'intrigue, sous quelque forme qu'elle se présentât. Ils traitaient de légèreté le peu d'attention que je donnais à leurs productions; et mes deux collègues, pour leur annoncer que les plans proposés n'avaient pas eu, auprès de M. de Maurepas, le succès dont ils s'étaient flattés, ne manquaient pas d'en accu-

ser le crédit que j'avais sur l'esprit du premier ministre.

Parmi tous ces plans d'attaque et de descente en Angleterre, qui tous, présentaient des facilités et des avantages, un seul parut mériter la préférence et fut agréé par le conseil. Il était étayé de tant de reconnaissances faites sur les lieux et si réitérées; les moyens en étaient si clairs, et l'avantage qui devait en résulter si éminent, que moi-même j'en compris et reconnus l'utilité, pourvu que Sa Majesté agréât qu'il fût exécuté avec la plus grande partie des forces militaires françaises, et soutenu et secondé par toutes les forces navales dont le département de la marine pouvait disposer. Ce plan, que je ne détaillerai pas ici, et pour *causes majeures*, fut, comme je l'ai dit, accueilli par le conseil; et tous les ministres, à l'envi l'un de l'autre, s'empressèrent d'y coopérer. Son exécution, dans la partie principale, qui concernait le département de la guerre, devint ma plus sérieuse et ma plus essentielle occupation.

Après l'inutile camp de Vaussieux, le maréchal de Broglie avait cessé de commander les troupes; et Sa Majesté, qui, lorsqu'il lui avait présenté un mémoire contre moi, m'avait proposé de nommer sur-le-champ un autre

général, à quoi je m'étais opposé, n'ignorait pas que l'exécution du nouveau plan exigeait une concordance intime entre le ministre de la guerre et le général chargé du commandement de l'armée. On peut aisément imaginer que, devant influer sur le choix du monarque, et ce choix étant de la plus haute importance pour les affaires en général, et pour mon intérêt particulier, je dus y apporter la plus sérieuse attention. Je proposai au Roi de jeter les yeux sur M. le comte de Vaux, et de lui confier le commandement des troupes pour cette opération, qui exigeait autant de connaissances militaires, que de confiance de la part des troupes destinées à servir sous ses ordres. Lorsque le choix fut connu, les personnes qui avaient eu des prétentions à ce commandement, furent parfaitement mécontentes de moi; mais ce mécontentement, auquel je m'étais attendu, me fut absolument indifférent. Je ne fis pas la moindre attention aux criailleries, non plus qu'aux propos qui circulèrent contre moi. Ces messieurs ne manquaient pas de dire que, voulant être complétement indépendant des influences de la cour, j'avais engagé Sa Majesté à choisir pour général de son armée, un officier de fortune; car c'est ainsi que ces messieurs désignent les

hommes que leur mérite, leurs talens et leurs services ont seuls avancés dans les premiers grades de l'armée.

Le comte de Vaux avait, au suprême degré, toutes les qualités qu'exigeait impérieusement la place de confiance à laquelle il était promu. Bon gentilhomme de province, il avait d'abord servi comme sous-lieutenant. Il avait commencé à se faire distinguer par son zèle et par quelques actions d'éclat, dans les campagnes de Bohême. Pendant le siége de Prague, il fut chargé, avec un détachement, de protéger l'arrivée des subsistances dans la ville assiégée. Le zèle et la probité dont il fit preuve dans cette occasion, qui contrastaient avec la manière dont s'en était acquitté l'officier qui en était précédemment chargé, lui acquirent une juste célébrité, et lui valurent le commandement d'un poste important, construit à l'extérieur de la place, et qu'il conserva pendant tout le siége. Il fit ensuite, à la tête d'un régiment d'infanterie, les glorieuses campagnes des Pays-Bas, sous les yeux de Louis XV. Le maréchal de Lowendal, qui l'estimait, lui confia un poste à défendre au siége de Berg-op-Zoom. Il y fut attaqué deux fois sans succès; sa réputation

s'en accrut. Une taille avantageuse, un caractère réfléchi et taciturne toutes les fois qu'il s'agissait de service militaire; un front sévère et une extrême exactitude dans le commandement, lui avaient valu la réputation d'un homme dur; réputation que les gens insubordonnés donnent toujours à l'homme franc et exact. Il avait fait, avec honneur, toute la guerre de sept ans, et depuis, l'expédition de l'île de Corse, où il se distingua, et fut blessé à la main. Comme je n'écris point ici la vie de M. le comte de Vaux, et que je ne fais que rappeler les raisons et les faits qui autorisèrent la proposition que je fis à Sa Majesté de le placer à la tête d'une opération où la confiance des troupes, la vigueur et la fermeté du caractère étaient aussi nécessaires que les connaissances et les talens militaires; je ne suis pas dans la nécessité de faire connaître avec détail toutes ses actions. Je connaissais d'ailleurs son attachement pour la personne du Roi, son zèle pour le bien de l'État. J'avais souvent éprouvé son amitié pour moi; il était, comme moi, ennemi juré de toute intrigue; j'étais assuré qu'aucune manœuvre secrète ne pourrait altérer la bonne intelligence qui devait régner, dans une opé-

ration de l'espèce projetée, entre le ministre, organe des volontés du Roi, et le général chargé de les exécuter.

J'eus la consolation de voir le choix de M. de Vaux approuvé par tous les vrais militaires. J'arrangeai avec lui la composition de l'état-major de l'armée, les propositions des officiers-généraux qui devaient servir sous ses ordres, et le nombre des troupes de toutes armes qui devaient être employées, ainsi que tout ce qui avait rapport à l'artillerie, au génie, et aux divers approvisionnemens indispensables à une armée. Je lui fis part de la composition d'un corps de réserve destiné par le Roi à rester, pendant son opération, sur les côtes de France, pour être à portée de marcher à l'appui de l'armée agissante, et je le prévins que ce corps serait à ses ordres, à moins que, par quelque nouvelle combinaison politique, le Roi ne jugeât à propos d'en ordonner autrement, ce dont j'aurais le soin de le prévenir à temps.

Lorsque tous les grands arrangemens furent pris entre le général et moi, et que nous fûmes convenus de tous nos faits, je dressai moi-même un mémoire long et détaillé, m'efforçant de le rendre très-clair, parce que je l'envisageais, non-seulement sous le point de

vue d'une autorisation que je désirais me procurer dans tout état de choses, mais encore parce que je compris que ce mémoire, dont je fis deux doubles, pourrait être utile à l'instruction du Roi, auquel je comptais en remettre un exemplaire, lorsque Sa Majesté l'aurait approuvé dans son conseil.

Je demandai au Roi la permission de le soumettre à sa sagesse et aux avis des différens ministres; et j'eus la très-grande satisfaction de le voir approuvé par lui et par tous les assistans, sans que personne proposât d'y faire le moindre changement. Sa Majesté daigna le signer en plein conseil, et en accepter un double. Elle donna à mon travail des éloges faits pour me dédommager de toute la peine que j'avais prise.

Mon mémoire approuvé, je dus me concerter avec le ministre de la marine pour que toutes les parties dépendantes du département de la guerre concordassent entièrement avec les mesures qu'il avait prises, et pour tout régler de manière à éviter les embarras, les malentendus et les altercations qui pouvaient survenir entre les agens des deux départemens. Toutes les choses générales arrêtées entre ce ministre et moi, je lui présentai M. de Vaux, et j'abouchai ensuite ce général avec les principaux

employés de la marine, surtout avec le chevalier de Fleurieu, dont l'habileté et la probité m'étaient bien connues. Lorsque le général eut pris tous les renseignemens qui pouvaient faciliter et abréger les soins qui résultaient nécessairement de la concordance des deux départemens concourant pour la même opération, quand il se fut muni de toutes les instructions et qu'il eut réglé ses affaires particulières, il partit pour se rendre au milieu des troupes; et établit son quartier-général à Saint-Malo, comme un point central, d'où il pouvait plus facilement donner ses ordres, former les troupes, les exercer à tous les différens mouvemens, à toutes les manœuvres dont il était prudent de leur rendre l'usage familier; car, il faut bien l'avouer, l'homme, en général, est plus machine que spéculatif, et se conduit plus souvent par l'habitude et la routine que par la réflexion.

Débarrassé de tous les arrangemens préliminaires, et n'ayant plus avec le comte de Vaux que des rapports journaliers et courans, je commençai à éprouver la douceur, dont j'avais été rudement privé, l'année précédente, de traiter sans gêne et sans contrainte avec le général de l'armée du Roi, bien sûr que, s'il m'échappait quelque erreur ou quel-

que inadvertance, bien loin de s'en irriter, il m'en ferait apercevoir sans me blesser.

Le succès de mon mémoire dans le conseil, l'approbation du Roi, la bienveillance du maréchal de Soubise et du comte d'Ossun, durent me flatter infiniment; mais en même temps, il y eut des personnes, dont l'heureuse promptitude avec laquelle je m'étais tiré d'une besogne difficile et compliquée, contrariait les vues et les projets, et qui ne virent pas sans peine que M. de Maurepas jouît pleinement lui-même de mon succès, se le rendît propre, et conséquemment pût donner plus de consistance et de durée à la bienveillance que le Roi m'avait témoignée, au crédit que les circonstances pouvaient me procurer, et qui n'entrait pas dans leurs plans d'ambition pour l'avenir. L'âge du premier ministre pouvait amener la nécessité pour lui de partager avec un second la haute confiance du Souverain. Les officiers-généraux à prétentions, ou qui avaient des relations supérieures à la cour, ou qui étaient plus anciens que le comte de Vaux, s'étaient vus privés d'emploi par sa nomination au généralat; tous ceux qui étaient liés avec le maréchal de Broglie, et surtout les jeunes gens de la cour de la Reine et des princes, qui ne pouvaient aimer les formes froides,

raisonnables et sévères du comte de Vaux, formèrent un foyer de mécontens et de clabaudeurs, dont les cris, contenus par les bontés dont le Roi daignait m'honorer, sans me faire une vive impression, ne laissaient pas de me paraître importuns.

Cependant, comme j'ayais les yeux toujours ouverts sur ce qui se passait autour de moi, je m'aperçus de l'effet de leur malveillance secrète, par la forme embarrassée des complimens qu'on se crut obligé de me faire sur un objet qui, par sa nature, aurait dû rester ignoré, mais qui fut divulgué moins dans l'intention de me faire plaisir, que par la crainte qu'en éprouvèrent ceux qui avaient des vues peu favorables à mon égard, et qui devinrent indiscrètes pour donner un fondement plausible à l'humeur qu'elles ressentaient. Dans un moment où je faisais ma cour à la Reine, elle daigna me dire, quand personne ne pouvait l'entendre : « le Roi m'a raconté combien vous l'aviez satisfait et qu'il était content de votre travail. » Elle ne m'adressa que ce peu de mots, mais elle me fit la mine la plus agréable. Quoiqué des instigations étrangères l'aient quelquefois rendue injuste envers moi, et souvent l'aient portée au-delà des bornes convenables, je dois, pour rendre hommage à la vé-

rité, déclarer hautement que j'ai toujours eu à me louer de ses procédés, toutes les fois que, livrée à elle-même, elle n'a pas été influencée par les perfides entours qui l'obsédaient sans cesse.

Je dois encore faire observer ici que la plupart de ces entours, auxquels elle accordait trop de confiance et de foi, n'étaient pas de son propre choix, et lui avaient été donnés par le représentant même de la cour de Vienne, qui sûrement avait été lui-même trompé par les intrigans qui l'avaient circonvenu, et auxquels peut-être il tenait moins par estime, que par l'espèce de confidence qu'il avait été dans le cas de leur faire. De ce nombre était le baron de Bezenval, créature de M. de Choiseul, que ce ministre, qui le regardait comme son propre organe, avait indiqué, pour cet objet, à l'impératrice, dès les premiers momens de l'arrivée de madame la Dauphine en France.

A cette époque, cette créature du ministre en faveur pouvait servir d'intermédiaire au ministre impérial, parce que sa place à la tête du régiment des gardes-suisses, son intimité avec le ministre en crédit, ses habitudes de la cour, pouvaient lui fournir des occasions fréquentes de plaire à la jeune princesse, et

de lui faire parvenir les avis dont on voulait qu'elle fût informée. Quand le duc de Choiseul eut succombé sous la cabale qui fit prononcer sa disgrâce, le baron de Bezenval se trouva en chef dans cette confidence, et redoubla de soins pour se conserver. Il voulut s'associer des personnes dont il fût assuré; et c'est ce besoin qui rapprocha beaucoup de jeunes individus des deux sexes, de madame la Dauphine, qui les accueillit selon la recommandation du confident prétendu politique qu'on lui avait donné. Cette princesse, dans sa très-bonne foi, croyait n'obéir qu'aux ordres de son auguste mère, quand elle n'écoutait que les affidés de M. de Bezenval. Ce fut par l'opposition réelle qu'il y avait entre les formes habituelles des créatures du baron de Bezenval et le ton digne de la maréchale de Mouchy, qu'on parvint à rendre ridicule et à charge cette femme respectable par son âge et ses autres qualités, à l'obliger à prendre sa retraite, et à la faire remplacer par une femme d'un rang et d'un mérite distingués, mais dont l'âge était moins imposant, et dont la douceur de caractère promettait plus de facilité et de complaisance.

Je répondrais, sur ma tête, que madame la Dauphine, qui eut l'air d'être bien aise de

l'éloignement de la maréchale de Mouchy, ne fut, sur cet objet, comme sur beaucoup d'autres, dans le détail desquels je ne me permettrai point d'entrer, que l'instrument très-passif des intrigues et des menées de ceux qui l'entouraient. Le choix de ces alentours, favorisé par M. de Bezenval, ne pouvait pas être plus mauvais; mais il parut alors indifférent, ce qui fit que la maîtresse en crédit, et les ministres d'alors n'y firent aucune attention, et n'engagèrent pas le Roi à dire un mot, qui aurait suffi pour imposer à cette société enfantine, occupée uniquement de fêtes, de plaisirs, et d'échapper aux occasions qui exigeaient le costume gênant de la cour et la grande représentation dont Louis XIV avait entouré le trône. Peut-être même que la favorite et la cabale qui culbutèrent le duc de Choiseul ne furent pas fâchés de voir la jeune princesse, dont ils pouvaient redouter les charmes et l'ascendant qu'elle aurait pu prendre sur le Roi, son grand-père, s'occuper d'objets sans importance, et furent les premiers à autoriser les petits conciliabules de cette jeune cour.

Mais ces conciliabules, regardés d'abord comme sans importance, influèrent beaucoup sur l'abolition des costumes décens; ce qui,

vingt ans plus tard, eut des suites bien funestes. Ils devinrent de véritables foyers d'intrigues, lorsque la mort de Louis XV eut placé sur le trône Marie-Antoinette, avec toute la plénitude de la puissance; et que ces mêmes personnages, considérés d'abord comme les acteurs nécessaires de ballets et de comédies, crurent avoir acquis le droit de se mêler d'affaires plus importantes, et même d'influer sur les choix et les opinions des premiers agens du gouvernement. Les jeunes princes du sang s'étaient trouvés de droit à toutes ces fêtes, et le baron de Bezenval s'était intimement lié avec le duc de Chartres, des orgies duquel il faisait les délices, à titre de bon convive. Il ne pouvait pas m'aimer comme particulier, parce que, dans des temps antérieurs, il n'avait pas été content de moi, dans une négociation dont il s'était chargé, et dans laquelle il n'avait pu m'engager à suivre ses idées. Ma position à l'égard du duc de Chartres, depuis ce qui s'était passé lors de sa nomination à la charge de colonel-général des hussards, ne me conciliait pas le baron, et il avait, de plus, contre moi sa liaison de parenté avec le maréchal de Broglie. C'étaient beaucoup plus de raisons qu'il ne lui en fallait pour chercher à me nuire; et si, quelquefois, il se croyait obligé

de venir chez le ministre de la guerre, il ne m'était pas difficile de démêler, à son air contraint, combien il y avait de différence entre les sentimens de son cœur et les démonstrations dont il désirait que je fusse la dupe.

D'après cet aperçu, on peut juger que, quoique la souveraine n'eût aucune antipathie réelle pour moi, et que, souvent même, elle me traitât avec distinction, tous ses alentours devaient m'être peu favorables, étant influencés et même soufflés par le baron de Bezenval. La malveillance fut même portée au point d'interdire à la duchesse de Polignac, amie et favorite de la Reine, toute intimité, tout rapprochement avec madame de Montbarey, qui était la tante de son mari; à peine se voyaient-elles quelquefois chez madame de Maurepas, et, même alors, la duchesse se tenait sur ses gardes, si elle pouvait craindre d'être aperçue.

Ce léger tableau de la société intime de la Reine, quoique peu approfondi, suffira pour expliquer comment cette princesse me témoignait quelquefois des bontés, et comment elle devenait aussi quelquefois l'organe des mauvais services qu'on voulait me rendre auprès du Roi. Cependant, je dois dire que le Roi y

prêtait peu d'attention, et que, par suite de ses bontés, j'ai pu souvent détruire les préventions de la Reine, dont la légèreté avait été séduite.

Après cet épisode je reviens aux affaires générales : Je m'occupais presque uniquement de tout ce qui se rapportait à la grande expédition confiée à M. de Vaux, lorsque, me trouvant un jour avec le premier ministre, il me parla en ces termes : « Je suis chargé, de la part du « Roi, de vous faire une proposition. Sa Ma- « jesté croit que, dans une opération aussi « importante, aussi compliquée, et qui a autant « de ramifications intéressantes; dont les pos- « sibilités et les dangers peuvent varier d'un « instant à l'autre, par les localités, les cir- « constances, etc. il est du bien de son ser- « vice, qu'elle ait auprès du général comman- « dant son armée, une personne en qui le Roi « et le général lui-même aient une confiance « absolue; qui, instruite de toutes les parties « du projet, en connaissant jusqu'au moindre « point, puisse, comme dépositaire de son « autorité, donner sur-le-champ, et sans être « obligée d'envoyer des courriers, tous les « ordres que les circonstances pourraient exi- « ger, et dont le retard pourrait devenir nui- « sible. Sa Majesté, ajouta-t-il, a jeté les yeux

« sur vous pour cette mission aussi importante
« qu'extraordinaire. Le caractère de M. le
« comte de Vaux et sa liaison intime avec vous
« persuadent à Sa Majesté, que la présence
« d'un de ses ministres n'inspirera aucune ja-
« lousie à son général. Comptant sur votre
« zèle, sur votre attachement à sa personne,
« surtout sur votre discrétion, le Roi m'a
« chargé de vous faire cette ouverture, et de
« vous demander si vous croyez pouvoir éta-
« blir un tel ordre dans les bureaux de votre
« département, que les affaires ne puissent
« souffrir de votre absence, dont le terme ne
« peut pas être déterminé, puisqu'il doit dé-
« pendre d'une multitude de circonstances
« qui, à chaque instant, peuvent varier et
« changer. »

Chaque mot de cette surprenante ouverture me donnait sujet de réfléchir; et, tout concentré en moi-même, je ne me permis pas d'interrompre M. de Maurepas. Ce ne fut que lorsqu'il eut fini, que je lui dis que je sentais toute l'étendue de cette marque de confiance de Sa Majesté, mais que ce degré de faveur ne m'aveuglait pas sur les inconvéniens qui pouvaient résulter pour moi de mon absence, si je ne laissais auprès de mon Souverain un ami qui devînt mon défenseur contre les at-

taques de mes ennemis; que je ne m'enivrais pas sur ma position, que je ne m'en dissimulais pas les dangers, mais qu'il pouvait en toute assurance protester au Roi de mon obéissance à ses ordres.

Deux jours après, M. de Maurepas m'annonça qu'il avait rendu compte au Roi de notre conversation, et que Sa Majesté l'avait chargé de me dire de me rendre, le soir, à six heures, dans son cabinet. On peut croire aisément que je fus exact à ce rendez-vous, où M. de Maurepas se trouva. Le Roi me chargea d'écrire la formule des pouvoirs qu'il voulait me donner; ce que je fis sous sa dictée; et, après m'avoir comblé de bontés, il m'ordonna de lui apporter à signer, à mon premier travail, la lettre par laquelle il annonçait à M. le comte de Vaux, ses ordres relatifs à la mission de confiance que j'allais remplir; et il fut convenu que je n'en ferais la remise au général, que lorsque nous serions embarqués tous les deux; et que, si, par quelque événement imprévu, la grande opération ne pouvait être effectuée, je rapporterais ces deux pièces à Sa Majesté, afin que le secret ne pût en être connu que de nous trois.

Le Roi annonça ensuite publiquement qu'il désirait que je fisse une tournée sur les côtes

de Bretagne et de Normandie, afin de juger, par moi-même, de l'état des travaux qu'il avait résolu de faire exécuter à Cherbourg, dans la baie de Cancale et à Brest, et de visiter en même temps les troupes rassemblées sur toute cette étendue de côtes. Le projet de ce voyage couvrit ma véritable mission aux yeux du public, et me donna un prétexte suffisant pour faire, sans qu'on pût en deviner le véritable objet, tous les arrangemens préparatoires et de précaution, dans les bureaux de la guerre, afin que les affaires courantes de mon département ne pussent, en aucun cas, souffrir de mon absence.

Le bruit de ce voyage fit un effet qui me fut très-favorable à la cour. Si quelque malveillant se flatta de pouvoir me nuire, la majeure partie des courtisans ne vit dans cette mesure qu'une nouvelle preuve de mon crédit et de la confiance du Roi. Cette époque fut la plus brillante de ma vie.

Quelques précautions que j'eusse pu prendre pour rendre mon voyage le moins dispendieux possible, il coûta beaucoup d'argent, à cause de tout ce que je fus obligé d'emmener avec moi. Ma route, dans toutes les provinces que je traversai, et dans les villes où je m'arrêtai, ne fut qu'une suite de

triomphes et de fêtes, que l'adulation, l'intérêt et l'amour propre crurent devoir au ministre en crédit, regardé comme le dispensateur des grâces que tout Français désire avec une égale ardeur. Le comte de Vaux me reçut à merveille; nous eûmes toutes les explications relatives à la partie du plan que j'avais été autorisé à lui confier; mais, dans ce premier voyage, je ne lui parlai point de ce qu'il ne devait savoir que lorsque l'opération serait commencée. Je passai la revue de toutes les troupes sur mon passage. Je visitai, avec les officiers supérieurs du génie, les travaux de la baie de Cancale, les fortifications du fort de Châteauneuf et du fort des Rimains, construits tous deux pour défendre cette baie contre toute tentative de descente; et je fus satisfait des plans, qui remplissaient parfaitement l'objet qu'on avait eu en vue en ordonnant ces constructions.

Je me rendis de Saint-Malo à Brest, où je trouvai M. le comte, depuis maréchal d'Aubeterre; qui commandait en chef dans la province de Bretagne; il y jouissait d'une véritable considération, et tout y était dans un calme parfait. Trop souvent les intrigues et les passions de la cour et des ministres avaient influé sur le bon ordre qui aurait dû ré-

gner dans les provinces, dans celles surtout qui avaient des priviléges particuliers et des parlemens; souvent des ordres partis de Versailles, au nom du Roi, mais émanés de différens départemens, avaient porté aux différens commandans, des dispositions contradictoires. Le ministre de la justice, par exemple, lorsqu'il était l'ennemi du ministre de la guerre ou de tout autre, avait armé le parlement contre les ordres de ses collègues, et ces conflits de juridiction avaient gêné les opérations, compromis l'autorité, et fait parler et agir en sens contraire les dépositaires de la confiance du Roi. On pourrait citer à l'appui de ce que j'avance, bien des exemples et des faits, surtout pendant les dernières années du ministère du duc de Choiseul, qui, de tout temps, avait été le rival et l'ennemi du duc d'Aiguillon, neveu du duc de la Vrillière, qui avait la Bretagne dans son département, et devait nécessairement appuyer son parent, qui en était le commandant. Les habitans de cette province, balottés entre ces différens ministres, n'étaient que des pions que faisaient mouvoir les intrigues de Versailles. Sous le commandement de M. d'Aubeterre, et surtout à l'époque où je me rendis à Brest, toute cette agitation n'existait plus. L'uniformité

de pensées qui unissait M. de Maurepas, le garde des sceaux et moi, avait détruit tous les germes de désunion dans cette province.

Je fus reçu et traité à merveille par messieurs du corps et de l'administration de la marine. J'examinai avec attention le spectacle étonnant du port de Brest, alors en grande activité. Je visitai tous les forts qui couvrent et défendent cette place; et je ne fus pas peu étonné et flatté quand j'appris que le Roi avait ordonné que mon nom fût donné à un nouveau fort, dont la construction était presque terminée. Cette bonté de mon maître me pénétra de reconnaissance.

Après avoir resté à Brest le temps nécessaire pour tout voir, je vins rejoindre M. le comte de Vaux à Saint-Malo, pour y attendre l'exécution prochaine de la grande opération. En attendant, je me confirmai dans tous les sentimens qu'il m'inspirait; plus je le vis de suite, plus il acquit dans mon estime et dans mon opinion.

Enfin, au moment où je devais me flatter de voir s'exécuter le plan qui m'avait coûté tant de travail, il échoua; il fut jugé inexécutable, et tout s'évanouit comme un beau rêve. Ce qu'il y eut de plus cruel, c'est que le rapport qui changea ainsi subitement toutes

les idées, se trouva faux, et rédigé par des personnes qui, se trompant elles-mêmes, trompèrent le commandant des forces navales; et celui-ci, avec trop de légèreté, et sans apprécier au juste toute l'importance de la commission dont il avait chargé des gens de peu d'expérience, se décida sans avoir eu recours, comme il l'aurait dû, aux officiers les plus habiles et les plus expérimentés de son escadre.

Je restai encore vingt-quatre heures à St.-Malo, et quittai M. de Vaux, emportant avec moi mes pouvoirs et mes instructions secrètes qui ne sortirent point de mon porte-feuille. Je me rendis à Cherbourg, où il était question de faire de grands travaux; mais aucun des plans proposés, dont quelques-uns étaient soutenus avec beaucoup de chaleur, n'avait été encore agréé. J'éprouvai, dans mon voyage en Normandie les mêmes traitemens flatteurs qu'en Bretagne; et je revins à Versailles rendre compte à sa Majesté de tout ce que j'avais vu, et de l'incident fâcheux et imprévu qui avait fait manquer le véritable objet de mon voyage.

Pendant mon absence, M. de Maurepas avait fait la guerre à l'œil, pour que les personnes qui m'étaient opposées, ne pussent pas

en profiter contre moi ; et ce ne fut pas la moins forte preuve d'amitié que me donna le premier ministre, que de sortir pour moi et pour mes intérêts de l'espèce d'apathie et d'indifférence que son grand âge excusait, et qu'il avait au suprême degré pour toutes les affaires particulières, et qui n'intéressaient pas au premier chef le Roi ou les intérêts de l'État. Il avait pris, pendant son long exil et dans la retraite, au milieu de ses amis qui partageaient ses opinions ; l'habitude de rire de tout, et de se dédommager de sa grandeur déchue et de la perte de la faveur par des plaisanteries. Ce fut peut-être un grand effort pour lui, que de renoncer à cette manière d'envisager les choses, même les plus essentielles, lorsque la confiance de Louis XVI et le retour de la puissance semblèrent lui en imposer l'obligation.

Je repris mon travail ordinaire et journalier ; et, comme j'écris de mémoire ; et sans avoir sous les yeux les notes et les documens relatifs à la guerre d'Amérique, je m'abstiendrai d'en parler. Des affaires générales, je vais passer aux affaires intérieures de ma famille. J'ai dit que j'avais eu de mon mariage avec madame de Montbarey, deux fils et une fille ; que l'aîné des garçons était mort presque au

berceau, et que M. de Saint-Mauris, resté seul, était né en septembre 1755, la même année que le Roi. Ma fille, née en 1761, avait dix-huit ans. Quoiqu'une partie de mes possessions territoriales en Franche-Comté fût substituée aux mâles de mon nom, ma fille était destinée à jouir d'une fortune honnête, tant par la part que la coutume lui donnait dans le bien de sa mère, que par ce qu'elle devait avoir en partage dans les biens dont j'avais hérité, dans ce que j'avais de libre dans mes biens paternels et maternels, et de plus, dans l'augmentation de fortune que les grâces du Roi avaient pu ajouter à mon avoir.

Mademoiselle de Montbarey était bien faite, d'une figure plutôt bien que mal; elle avait été parfaitement bien élevée; elle avait le meilleur caractère, un esprit agréable, des dispositions à apprendre tout ce à quoi elle voulait s'adonner. On peut croire aisément que, dans la position où je me trouvais, et l'espèce de faveur dont je jouissais, il se présenta beaucoup de partis pour elle, et que, chaque jour, on faisait à madame de Montbarey ou à moi de nouvelles propositions pour son établissement. Nous pensions absolument l'un comme l'autre sur un objet aussi important pour nous, et nous étions convenus

de ne nous pas presser de nous décider, et de chercher surtout à rendre notre fille heureuse, par la connaissance des mœurs et du caractère de celui qui obtiendrait sa main. Dans les premières années de ma faveur, nous nous refusâmes à toutes les demandes qui nous furent faites à ce sujet.

Un jour cependant madame de Montbarey me fit part d'une ouverture qui lui avait été faite pour le mariage de notre fille avec le prince héréditaire de Nassau-Saarbruck, qui n'avait alors que neuf à dix ans, fils unique du prince de Nassau-Saarbruck et d'une princesse de Schwertzbourg-Rudolftâtt. Ce mariage fait, à tous égards, pour flatter notre amour propre et dont mon titre de prince de l'Empire avait fait sans doute naître l'idée aux personnes qui en avaient parlé au prince de Saarbruck, présentait des avantages réels, mais aussi de grands inconvéniens. L'extrême disproportion d'âge entre les deux futurs époux et la différence de religion offrirent d'abord des obstacles embarrassans; mais le désir ardent que le prince régnant paraissait avoir de cette alliance les eût bientôt levés. La position de ses États sous la protection de la France et sous le canon de Sarrelouis, les régimens qu'il avait au service du Roi, au-

quel il était lui-même attaché, et les rapports fréquens qu'il avait avec le ministère, lui faisaient désirer de s'unir, par la même alliance, à deux ministres, dont l'un jouissait de tout le pouvoir royal.

Je ne fus pas séduit d'abord par cette ouverture, et répondis à la personne qui m'en avait parlé que, quoique très-flatté du désir du prince et de la princesse de Saarbruck, je ne pourrais consentir à marier ma fille hors du royaume; que la disproportion d'âge m'effrayait, et que je voudrais d'ailleurs, pour le bonheur futur de ma fille, que cette alliance fût aussi agréable aux chefs des deux autres branches de la maison de Nassau, qu'au prince régnant de Saarbruck.

Cette réponse dilatoire ne fit qu'enflammer davantage les désirs du prince et des intermédiaires qu'il employait dans cette négociation. Fort peu de temps après, il me fit passer les originaux des réponses des princes, ses cousins, sur le projet de mariage de son fils. Ces marques de confiance furent accompagnées d'une lettre de la princesse régnante dont l'extrême honnêteté nous charma, et nous décidèrent à nous occuper sérieusement de ce mariage.

Dès qu'il en avait été question, j'en avais

fait part à M. de Maurepas, en lui confiant mes observations, qu'il avait trouvées justes. Mais lorsque j'eus reçu les nouvelles lettres, il jugea, ainsi que moi, qu'il était de mon devoir d'en parler au Roi, pour lui demander son agrément avant d'aller plus avant. Sa Majesté eut la bonté de me dire qu'elle désirait que cette affaire importante pour moi finît à ma satisfaction. D'après cette approbation positive, ce mariage fut traité sans interruption; et comme l'ardeur du prince régnant de Saarbruck croissait tous les jours, les arrangemens préparatoires et les conventions entre les parties furent bientôt terminés. Le contrat de mariage fut passé d'après ce qui avait été précédemment arrêté.

Il portait que ma fille et son futur époux seraient incessamment mariés à Saarbruck, sous les deux communions protestante et catholique; que madame la princesse héréditaire aurait le plein exercice de sa religion, un aumônier, une chapelle dans le lieu de sa résidence; que les enfans mâles qui proviendraient de ce mariage seraient élevés dans la religion protestante, et les filles dans la religion catholique jusqu'à l'âge de sept ans, passé lequel temps, elles auraient l'option entre les deux religions; que la princesse héréditaire, après

son mariage prochain à Saarbruck, reviendrait à Paris pour y rester chez ses père et mère, jusqu'à ce que le prince, son mari, eût atteint l'âge nubile de fait; qu'elle y jouirait d'une pension de vingt mille livres, pour son jeu et son entretien; et que toute sa maison, composée ainsi que le détail en était annexé au contrat de mariage, serait payée par le prince, son beau-père. Il fut réglé de même que je lui donnerais cent mille écus de dot, payables en passant le contrat, et que, ne renonçant à aucun de ses droits, elle les conserverait tous pour les faire valoir, lors de l'ouverture des successions de ses père et mère.

Le contrat de mariage fait et signé, non-seulement par les pères et mères des deux époux, et par les princes, chefs des branches collatérales de la maison de Nassau, fut présenté à la signature du Roi et de la Reine. Je fis compter à M. le prince de Nassau les cent mille écus stipulés dans le contrat, sur lesquels Sa Majesté daigna me faire don de deux cents mille francs, que Sa Majesté, ainsi que les Rois ses prédécesseurs, avait coutume d'accorder aux ministres, lors du mariage de leurs filles; et M. le prince de Nassau fit présent à sa belle-fille d'une paire de boucles d'oreilles de diamans couleur de rose, composée d'un bouton

et d'une poire, chacun d'un seul diamant, d'un prix à peu près égal à la dot que j'avais payée. Les autres présens, de part et d'autre, furent d'un très-bon goût, et chacun parut content.

Madame de Montbarey se chargea de conduire sa fille à Saarbruck. Le prince régnant y déploya tout le faste allemand, avec les formes françaises. Ma fille fut reçue à merveille. Le mariage se fit sous la forme des deux religions, et tous les intéressés se séparèrent, au bout de quelques jours, également satisfaits les uns des autres. La princesse douairière, mère du prince régnant, se prit d'une belle passion pour sa petite-fille; et le compte que madame de Montbarey me rendit de son voyage, à son retour, me fut aussi agréable qu'elle en parut parfaitement contente. La Reine voulut bien accorder à la princesse héréditaire de Nassau une audience, suivant les formes usitées à la cour de France, à l'égard des princesses souveraines d'Allemagne. Elle y fut conduite par sa mère; et l'une et l'autre eurent infiniment à se louer de Sa Majesté.

A cette époque, je devais m'estimer parfaitement heureux : tout m'avait jusqu'alors réussi au-delà de mes espérances; je jouissais de la confiance du Roi; la Reine me traitait avec bonté; j'étais certain de l'amitié de

M. le comte de Maurepas ; mes ennemis ou mes envieux paraissaient contraints au silence ; je venais de procurer à ma fille un établissement fait pour flatter mon orgueil. On pourra s'étonner de ce que je ne m'étais pas également occupé de l'établissement de mon fils, qui m'avait succédé dans la charge de capitaine-colonel des Gardes-Suisses de Monsieur, et qui était, en même temps, colonel de son régiment d'infanterie ; mais j'ai dit plus haut mes prétentions à la grandesse d'Espagne, les démarches que j'avais faites pour obtenir cette dignité, les bontés de Louis XVI, qui avait daigné charger le comte de Montmorin, son ambassadeur à Madrid, de solliciter vivement cette faveur pour moi. Je conservais l'espoir que, d'un moment à l'autre, une occasion se présenterait au Roi d'Espagne d'effectuer ses promesses ; et, d'après cet espoir, dont la réalisation changeait totalement la position politique de mon fils, j'attendais, et j'éloignais toutes les ouvertures qui m'étaient faites pour son établissement.

Madame de Montbarey et moi ne jouissions pas autant de tous les événemens heureux qui s'étaient succédé pour nous, depuis dix ans, que le chevalier de Montbarey, mon oncle, qui m'avait toujours vu avec des yeux de

père. A l'âge de près de quatre-vingts ans, son amabilité était aussi attrayante que dans sa jeunesse, sa mémoire aussi sûre, sa gaieté aussi constante. Il avait un grand soin de sa santé, et se préservait des infirmités de son âge par des précautions qui m'étaient bien précieuses, puisqu'elles me le conservèrent jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Je jouissais donc pleinement de tout le brillant de ma position à la fin de 1779. Comme j'avais formé la résolution de ne demander au Roi, pendant tout le temps que je serais chargé du département de la guerre, aucun gouvernement général ou particulier, aucune faveur qui pût dépendre de ce département, et que je fus très-exact à remplir ce que je m'étais promis, j'avais ôté à mes ennemis ce prétexte de m'attaquer et de blâmer mon administration. Je m'étais en même temps donné les moyens de repousser avec avantage les demandes que chaque jour voyait éclore; car la cupidité est extrême, même dans les personnes que leur rang et leur fortune devraient en rendre le moins susceptibles. Celles qui n'ont pas à solliciter des grâces pour elles-mêmes, se mettaient en avant pour leurs créatures et leurs protégés, et établissaient leur considération dans le public, sur

l'espèce de crédit qu'elles prétendaient avoir à la cour et auprès des ministres. Cette espèce de commerce de protection et de sollicitation m'a toujours paru un des fléaux les plus ennuyeux du ministère.

Les détails relatifs à ma position individuelle et à ma famille m'ont écarté pendant quelques momens des affaires générales du royaume; j'y reviens.

Lorsqu'après la mort de Louis XV, la confiance entière de son successeur appela M. de Maurepas à la première place de l'administration du royaume, le premier ministre conserva autour de lui quelques-uns des habitués et des familiers qui l'avaient distrait ou amusé pendant sa disgrâce. Ce fut par cette sorte de gens que lui furent vantés les talens et les vues profondes en finances du banquier Necker, et c'est ce qui l'engagea, par suite, à en parler au Roi avec éloges, comme d'un homme dont les lumières pouvaient être utiles. Quoique je fusse dès lors dans l'intimité de M. de Maurepas, on cacha si bien les premières ouvertures, que je n'en fus instruit que tard, et lorsque la résolution de le proposer au Roi eut été prise. Je dois cependant attester que la tournure arrogante du banquier Necker ne séduisit pas, au premier coup-d'œil,

le premier ministre, qui me l'a dit depuis, en m'avouant que son ton d'assurance lui avait déplu. L'effet fut le même sur le Roi, auquel je l'ai *entendu* dire, et qui ne se prêta à ce qui *lui* fut proposé qu'à cause de l'extrême embarras des finances dont le ministre, chargé de cette administration, lui faisait chaque jour un tableau désolant.

Les introducteurs de M. Necker l'avaient annoncé comme l'homme le plus instruit et le plus en crédit à la bourse et dans toutes les places de commerce de l'Europe. Le ton d'assurance qu'il mit à promettre de soutenir la réputation qui l'avait devancé imposa à M. de Maurepas, et il fut attaché au ministère, sous le titre de directeur-général des finances. Les *fermiers-généraux*, les *receveurs-généraux* et tous les traitans en sous-ordre, le virent avec chagrin s'approcher de l'administration générale. Ils craignaient avec raison que, d'après ses principes et ses intérêts, il ne fît arriver l'agiotage à la place des marchés qu'ils avaient coutume de faire avec le gouvernement, et qui avaient fondé leur fortune immense. D'un autre côté, tous les banquiers et agioteurs de tout genre, tant français qu'étrangers, regardèrent l'élévation de

M. Necker comme le prélude du rôle intéressant et profitable qu'ils allaient jouer dans les affaires de finances ; et la secte philosophique crut avoir fait un grand pas vers son but caché, en introduisant dans l'administration générale un de ses plus zélés partisans qui pouvait lui faciliter la réussite de ses coupables projets. Ce fut d'après ces combinaisons, que toutes les plumes vendues aux prétendus philosophes, élevèrent jusqu'aux nues l'homme qu'elles avaient mis en avant, et dont elles avaient créé la réputation comme auteur financier supérieur.

Lorsque M. Necker communiqua ses plans à M. de Maurepas, le premier ministre vit avec plaisir que le financier proposait, pour remplir les coffres du trésor royal et subvenir aux besoins toujours renaissans des finances, des emprunts variés sous toutes les formes, et des combinaisons d'agiotage et de crédit. Il accueillit avec d'autant plus d'empressement ces mesures, qu'elles le dispensaient d'établir de nouveaux impôts, et qu'il ne serait pas exposé aux cris des peuples et aux difficultés faciles à prévoir de la part des cours souveraines, dont il eût fallu requérir l'enregistrement, et qui, rendues à l'exercice de toutes

leurs prétentions, n'auraient pas manqué de les renouveler, et par là d'entraver la marche des opérations ministérielles.

Malgré l'approbation donnée par le premier ministre aux plans de M. Necker, approbation qui pouvait bien être établie sur son grand âge, qui ne lui en montrait les inconvéniens que dans un terme éloigné, et qui lui peignait la facilité comme une jouissance actuelle, je ne pus m'empêcher, en honneur et en conscience, de ne pas abonder dans son sens, lorsqu'en conversant tête à tête avec lui, je le vis s'extasier sur l'avantage des mesures proposées. Je lui fis observer, tout en admettant les avantages momentanés des emprunts, qu'ils nécessitaient de fait un impôt pour leur remboursement, puisqu'il était prouvé qu'on ne pouvait le faire avec le produit des économies, ce qui paraissait démontré; que je n'envisageais dès lors le moyen des emprunts que comme un palliatif proposé par un charlatan, pour diminuer la douleur actuelle, sans aller à la destruction du mal. Ce propos, que l'amour de la vérité m'arracha, et que je devais croire enseveli entre nous, fut deviné ou entendu par les émissaires secrets dont M. de Maurepas était entouré; et je m'en aperçus à l'air contraint et réservé que je crus remarquer, à dater

de cette époque au directeur-général des finances, lorsque nous nous trouvâmes ensemble, au lieu du ton prévenant qu'il avait eu jusqu'alors avec moi. Depuis, je crus remarquer aussi que, lorsque le directeur des finances, devenu contrôleur-général, lisait au conseil des dépêches les mémoires de ses plans d'opération, il portait sur moi, de temps à autre, un coup-d'œil d'inquiétude qui m'annonçait d'avance qu'il ne comptait pas sur mon approbation. Très-naturellement aussi, je dus le mettre, ainsi que toute sa sequelle, au rang de mes contradicteurs et de mes adversaires les plus dangereux.

Malgré la guerre avec l'Angleterre, et les détails énormes qui, par suite, surchargeaient le département de la guerre, je n'étais pas tellement accablé d'affaires, que je ne trouvasse pas des momens pour étudier l'administration générale du royaume. Dès mon entrée au conseil des dépêches, j'avais été à portée de juger des embarras qui obstruaient le département des finances. J'avais entrevu le déficit existant et toujours croissant entre la recette et la dépense; je savais que le soulagement de ses peuples était le désir le plus ardent du Roi, mais en même temps que les circonstances, exigeant conti-

nuellement et impérativement des dépenses nouvelles, forçaient tous les moyens; que, quoique la sagesse du Roi, et ses mœurs simples et pures ne fissent naître aucune occasion de dépense extraordinaire, le ton de luxe qui régnait à la cour, l'avidité des courtisans et la bonté, peut-être trop indulgente, de la Reine, devaient faire désespérer de parvenir, par l'économie, à réparer la fortune publique. Ces considérations, et beaucoup d'autres, me firent juger que, si la prodigalité avait produit la durée et l'augmentation du déficit, il s'en fallait de beaucoup que cette cause, contre laquelle le public se récriait, en eût été la base et l'origine. Je crus les trouver avec certitude dans les efforts que fit Louis XIV, pendant tout son règne, pour arriver à la monarchie universelle, pour placer un de ses petits-fils sur le trône d'Espagne; dans les malheurs de ses dernières guerres; et surtout dans la facilité avec laquelle la France, depuis un siècle, s'était chargée de tous les dédommagemens pécuniaires, de toutes les indemnités, de tous les subsides; principaux moyens que ses ambassadeurs et plénipotentiaires avaient employés pour remplir les vues des ministres français, dans les négociations publiques ou secrètes qui leur étaient confiées.

Ce moyen était si connu dans tous les cabinets de l'Europe, qu'il eût pu entrer, comme un des points principaux, dans les instructions de tous les ambassadeurs étrangers qui avaient à traiter avec des plénipotentiaires français. En effet, on pouvait démontrer que, depuis le commencement du siècle, dans tous les traités de paix, ou dans les négociations entreprises pour maintenir la tranquillité, selon les besoins de l'État ou le désir du souverain, la France avait toujours acheté son repos à prix d'argent. Si quelques-uns des actes diplomatiques publics avaient eu l'air de lui être avantageux et honorables, il y en avait fort peu, ou même point, qui n'eussent été conclus aux dépens du trésor royal.

Ces dépenses, dont le calcul eût paru très-considérable si on ne l'eût pas soustrait aux regards du public, en lui donnant le titre de *dépenses secrètes*, étaient, selon moi, la véritable cause du déficit.

Quoique le peu de connaissance que j'avais de notre système fiscal et mon éducation purement militaire, ne m'eussent pas permis d'acquérir des notions certaines en finances, et que mes goûts et mes habitudes m'eussent souvent distrait de l'attention que j'aurais dû donner

à mes propres affaires, qui en avaient souffert, il ne me fallut pas beaucoup de temps pour m'apercevoir que le plus dangereux ennemi de la monarchie française était le désordre de ses finances, croissant tous les jours par la maladresse de ceux qui les dirigeaient. Cette pensée me tourmentait d'autant plus que je n'entrevoyais pas la possibilité d'apporter à ce mal un remède efficace, et surtout un remède prompt, tel que le besoin de l'État aurait pu le faire désirer.

Il faut avoir été à la tête d'une des grandes administrations du royaume pour avoir une idée juste de la quantité de canaux, tant utiles qu'abusifs, par lesquels les finances de l'État disparaissent, ne laissant aux contrôleurs-généraux que l'embarras de trouver des moyens de repomper sur la nation ce qu'elle absorbe à chaque instant de ses propres richesses. Je crois, et l'on pourrait démontrer, que toutes les fortunes publiques et individuelles qui, depuis cent cinquante ans, se sont accrues dans une progression incroyable, ne se sont réellement formées que de l'émanation plus ou moins considérable, mais toujours subsistante, des revenus de l'État, passant au trésor royal, dont la devise a toujours été de la plus grande vérité : *haurit ut spargat*,

Par le canal des grâces de toute espèce, la haute noblesse a vu s'augmenter sa fortune, ainsi que la magistrature. Le service militaire a fait vivre dans l'aisance, et quelquefois dans l'abondance, la seconde classe de la noblesse, et presque tous ceux qui se sont consacrés à ce service, soit de terre, soit de mer. Par le luxe de la cour, de la capitale ou des grandes villes, par les travaux en tout genre ordonnés par les différentes branches de l'administration générale, le peuple, dans toutes ses différentes subdivisions, recevait sa part des sommes consacrées aux besoins du gouvernement, au prorata de son industrie, et des facultés individuelles de chaque particulier, de chaque père de famille.

Les biens ecclésiastiques, contre lesquels j'ai entendu les murmures les plus indécens, étaient à la vérité considérables; mais, en même temps qu'il y avait quelque ombre de justice à blâmer le haut clergé d'abuser d'une portion trop considérable de ces biens, la justice exigeait aussi qu'on rendît hommage à deux principes également vrais : le premier, c'est qu'il ne dépendait pas des générations présentes de changer les dispositions de nos ancêtres en faveur du culte et des ministres de la religion sainte que nous professons; le second, c'est

que, pour juger de l'utilité réelle des ressources que fournissait l'ordre ecclésiastique aux habitans des campagnes, on n'a qu'à réfléchir à la quantité de laboureurs et de bourgeois, dont l'unique ambition était d'avoir un de leurs enfans prêtre, afin que, dans l'avenir, il pût être le soutien d'une ou de plusieurs de leurs filles que la médiocrité de leur fortune ne leur permettait pas d'établir.

Si les dépenses de la marine augmentèrent forcément les contributions, les produits des colonies et du commerce enrichissaient les habitans du royaume, donnaient une valeur aux productions du sol; l'industrie et les manufactures doublaient et triplaient le prix des matières premières, et étaient analogues au génie inventif et à l'adresse du caractère français. La sûreté, la commodité, les plaisirs de toute espèce attiraient à Paris et dans les grandes villes du royaume des étrangers de tout rang et de tout état, qui se trouvaient indirectement dans la classe des contribuables, et payaient de leur or les satisfactions qu'ils venaient chercher en France. De ce tableau, que je ne fais qu'effleurer, et qui mériterait d'être plus approfondi, il résulte, selon moi, qu'il n'y avait que les subsides payés à différentes puissances étrangères qui fussent

une dépense en pure perte, puisqu'ils faisaient sortir de la circulation un numéraire qui, du trésor public et des coffres du souverain, aurait passé dans les mains du peuple, et serait tout naturellement revenu à sa source.

Ces réflexions, qui m'affectaient d'autant plus vivement que je croyais apercevoir que les administrateurs de nos finances s'étaient toujours plus occupés de trouver des fonds pour les dépenses courantes, que pour parer au déficit, qu'on laissait toujours en arrière, me firent naître une idée qui me séduisit d'abord; que je retournai dans tous les sens, et à laquelle j'attachai tous les jours plus de valeur.

Ce fut de proposer au Roi le moyen d'établir un fonds d'amortissement aux dépens de sa bienfaisance; je m'explique.

Je composai un mémoire, dans lequel je mis sous les yeux de Sa Majesté le nombre immense de charges et d'emplois, dans tous les états et dans toutes les classes, dont les possesseurs n'étaient astreints à aucun exercice ni service quelconque, depuis la cour du souverain jusque dans la plus petite bourgade du royaume. Je fis observer que toutes ces charges ou emplois surabondans ou superflus avaient des appointemens ou des priviléges. Les som-

mes destinées à payer ceux qui en étaient pourvus étaient considérables, et quoique, prises séparément, elles ne fussent pas un moyen prompt de libération, cependant leur grand nombre dans tous les départemens de l'administration, présentait le moyen assuré de parvenir au but qu'on devait se proposer. Il n'entrait pas dans le projet que je mis sous les yeux du Roi, de supprimer aucun de ces emplois, mais seulement de n'y pas nommer en cas de vacance. Dans le nombre entraient toutes les places de gouverneur ou de lieutenant du Roi des provinces de l'intérieur du royaume et de toutes les petites villes qui, autrefois frontières, avaient cessé de l'être, et n'en avaient pas moins conservé des états-majors parfaitement inutiles, puisqu'en supposant qu'il y eût garnison, ce qui n'était pas toujours, les commandans des corps y suffisaient pour la police et le service, sans l'intervention de ces états-majors postiches, qui, souvent, n'étaient qu'un embarras de plus.

D'après cet exemple, pris dans le département à la tête duquel je me trouvais, on peut aisément juger de la multitude d'inutilités de tout genre que présentaient les autres départemens; quelle masse d'abus l'exécution de

mon plan devait réformer, et quelles ressources il pouvait fournir pour la liquidation de la dette. Je me croyais d'autant plus autorisé à en espérer l'exécution, qu'il n'imposait de privations à personne, puisque nul emploi ne devait être supprimé qu'à la mort du titulaire, et qu'il n'y avait que les intrigans qui obsèdent les ministres, qui pussent se plaindre de voir mettre un terme à leur rapacité. Je ne me dissimulai pas cependant que je me préparais un nombre infini d'ennemis, surtout parmi les personnes de la cour, qui, soit pour elles-mêmes, soit pour l'honneur de leur crédit, verraient avec désespoir tarir cette source de grâces inutiles dont elles alimentaient leur importance. Je compris que j'aurais contre moi tous les secrétaires-d'État et leurs bureaux, qui verraient ainsi échapper de leurs mains les grâces dont ils disposaient presque souverainement. Ces réflexions m'arrêtèrent long-temps avant que d'en parler au Roi pour la première fois.

Je me déterminai enfin à mes risques et périls ; et, sans en prévenir M. de Maurepas, je demandai une audience particulière à Sa Majesté, qui daigna me l'accorder. Après un court exposé, je lui lus mon mémoire, qu'elle parut approuver, et qu'elle garda pour le re-

lire et le méditer. Je ne dus pas lui taire que mon plan pouvait produire le plus grand mécontentement parmi tous les intéressés, soit protecteurs, soit solliciteurs, dont l'animosité devait nécessairement se tourner contre l'auteur. Le Roi me donna sa parole qu'il me garderait le secret; que, si ses réflexions le déterminaient à n'en pas faire usage, il me le remettrait; et que, s'il prenait la résolution de l'exécuter, il le copierait de sa main, et jeterait l'original au feu.

Il daigna, depuis ce moment, m'en parler plusieurs fois en termes ambigus, qui ne pouvaient être entendus que de moi seul, surtout au conseil des dépêches, lorsque les administrateurs des finances lui mettaient sous les yeux les embarras du trésor royal, et les moyens qu'ils croyaient propres à les faire cesser.

Il se passa, après cette époque, un assez long temps sans que Sa Majesté me parlât des vues que je lui avais soumises. J'étais assez porté à croire que mon mémoire était oublié ou jeté au feu, lorsqu'un jour M. de Maurepas, à la fin d'un comité des secrétaires d'État, dit à chacun de nous en particulier que le Roi désirait que nous lui fissions dresser un état très-circonstancié de toutes les charges et emplois actifs et non actifs dépendant de chacun

de nos départemens; que ce travail devant être très-considérable, puisque l'intention de Sa Majesté était que toutes les places, sans distinction, y fussent mentionnées, ainsi que les appointemens qui y étaient attachés, il ne nous était pas prescrit de terme pour l'exécution de cet ordre.

Si, dans mon mémoire, j'avais proposé au Roi de suspendre, à chaque vacance, la nomination de tous les gouvernemens, charges et emplois sans service actif, sous quelque dénomination qu'ils existassent, j'avais insisté pour rendre très-actives les fonctions des gouverneurs-généraux, des lieutenans-généraux et des états-majors des places et des provinces réputées frontières; et pour régler qu'aucun de ces fonctionnaires ne pourrait quitter son poste sans un congé, dont le terme n'excéderait jamais deux mois.

Si l'on m'objectait que la destruction de beaucoup de ces places inutiles ôterait au Roi la possibilité de récompenser les services rendus à la guerre, je répondais que les services militaires devaient être récompensés par des distinctions honorifiques, par des grades, par l'avancement, tant que l'officier qui s'en était rendu digne était en âge de servir; et que, lorsqu'il était dans la nécessité de demander

sa retraite, son existence devait être assurée par une pension proportionnée à ses services, à son grade et à ses besoins. Je trouvais cette forme de récompense bien plus utile à celui qui en était l'objet, puisqu'il pouvait toucher sa pension partout et sans retard, et qu'il avait la possibilité de se retirer dans sa famille, d'y porter le bon exemple de sa conduite passée et de la munificence du souverain. J'estimais que ce mode avait encore l'avantage pour l'État, que le tableau des pensions et des traitemens pouvait être constamment placé sous les yeux du Roi, et lui permettre, à chaque instant, de se rendre compte des effets de sa justice et de sa bienfaisance.

Comme j'avais établi, dans ce mémoire, que le bien du service exigeait le séjour permanent et fixe des gouverneurs et lieutenans-généraux des provinces militaires, ainsi que des états-majors dans les villes fortifiées et destinées à recevoir garnison, cette idée me conduisit tout naturellement à composer un second mémoire, contenant mes vues sur le militaire en général, que je remis également à Sa Majesté, dans le courant de décembre 1779.

J'y exposais d'abord mon opinion sur la situation politique de la France, que je con-

sidérais dans le système général de l'Europe, comme une puissance de protection pour le maintien de la tranquillité de cette partie du monde. Je croyais que, par sa position topographique, par son étendue, sa population, sa richesse, surtout depuis l'existence du pacte de famille, qui avait réuni toutes les branches de la maison de Bourbon dans un même et unique intérêt, le royaume de France devait renoncer à tout projet de conquête par les armes, et que son but devait être spécialement de conserver sa prépondérante intervention dans toutes les affaires générales; dont, depuis le traité de Westphalie, il avait toujours eu la balance entre les mains. Je croyais qu'une saine politique devait l'engager à n'employer ses forces et sa puissance qu'à préserver les faibles des entreprises des forts, en faisant respecter la sainteté des traités qui réglaient les limites des États et l'ordre de succession dans toutes les maisons souveraines.

Telle était, selon moi, la position de l'empire français en Europe; il ne pouvait jamais craindre d'être forcé à la guerre pour son propre compte ou pour sa défense; et, si ses colonies et ses établissemens dans les autres parties du monde pouvaient exciter la jalousie de

l'Angleterre, et entraîner la France à des opérations hostiles, qu'il était de la prudence de prévoir, la réunion de sa marine à celle de l'Espagne suffisait pour imposer à l'Angleterre, protéger le commerce des deux nations ainsi que toutes les possessions des deux couronnes.

Ce tableau de la véritable position politique de la France, m'amenait tout naturellement à mettre sous les yeux du Roi les moyens que je croyais propres à en réaliser tous les avantages. Quelque puissant que soit un État, il ne peut espérer de réussir dans ses vues que par l'usage réfléchi qu'il saura faire des forces que la Providence a mises à sa disposition. Malgré tout ce qui milite en faveur de la France pour lui faire remplir un rôle imposant en Europe, son gouvernement n'obtiendra pas le crédit prépondérant qui doit faire la base de son système politique, il ne pourra pas faire jouir son peuple des douceurs de la paix, il sera dans l'impossibilité de protéger efficacement ses alliés, si le monarque ne peut faire parler ses ministres avec un ton convenable; et ce ton ne serait que de la forfanterie, si ses troupes de terre et de mer n'étaient pas assez imposantes pour l'appuyer.

Je ne crois pas ce que j'avance ici susceptible de contradiction ; et c'est d'après cette conviction que j'établissais dans mon mémoire que, *la* paix étant le second devoir des Rois, puisque la justice à rendre aux peuples est le premier, cette paix ne pouvait être assurée que, par l'entretien d'un nombre de troupes suffisant pour imprimer le respect à nos rivaux et mettre notre territoire à l'abri de toute attaque et de toute invasion. D'après ce principe, je démontrais que les fonds nécessaires à cette partie si intéressante de l'administration du royaume, devaient être les premiers ordonnés dans les distributions du trésor royal, en ajoutant toujours un quart au-delà de la dépense réglée, pour les cas extraordinaires et imprévus. Je portais à deux cent vingt mille hommes le nombre des troupes réglées, dont cent soixante mille d'infanterie et soixante mille de cavalerie. Je faisais entrer dans mon plan la recréation de la maison militaire du Roi, dont la destruction m'avait paru l'opération la plus maladroite et la plus funeste ; et cette maison devait entrer dans la masse totale des troupes à cheval, que je proposais au Roi d'entretenir constamment en bon état.

Je proposais aussi de n'avoir pour infanterie

que des troupes nationales, à l'exception seulement de douze mille Suisses, y compris le régiment des Gardes, moins en considération des services que les Suisses avaient rendus à la France, services, selon moi, suffisamment récompensés par les avantages énormes, et même abusifs, dont cette nation fidèle, mais mercenaire, jouissait dans tout le royaume, et notamment à la cour et à Paris, que pour ne pas laisser aux autres puissances cette facilité de recrues. Je m'appliquais à prouver que les capitulations avec la Suisse pouvaient être rendues moins défavorables à la France, et j'en indiquais les moyens.

Une autre exception à la règle générale me paraissait devoir être faite en faveur des Irlandais, à cause de la fidélité des sujets catholiques de cette nation pour la maison infortunée des Stuart, et surtout à cause de la valeur dont ces troupes avaient donné des preuves multipliées à la guerre.

A l'appui de ma proposition, j'attaquais le motif qu'on avait donné pour obtenir la création de corps étrangers, tel que la grandeur du Roi de France, qui ne pouvait pas s'accroître, parce que des princes ou des seigneurs étrangers étaient à sa solde. Je prétendais que sa véritable grandeur était la bonne adminis-

tration du système militaire national, et que tous les princes et seigneurs étrangers que j'avais vus à la solde de la France, n'avaient rendu, pour la plupart, que des services médiocres, en comparaison des sommes énormes qu'ils avaient reçues, et que je les regardais comme des sangsues dont je croyais qu'il était du véritable intérêt du Roi de purger son service.

Si des intérêts de politique exigent qu'on accueille, et, dans certains cas, qu'on vienne au secours de quelques princes étrangers malheureux, ce n'est pas un motif de les admettre dans le service militaire, attendu que les préférences et les égards qu'on doit à leur rang sont toujours au préjudice de la noblesse française, et ne sont guère compatibles avec la rigueur du service militaire, où la politesse privilégiée ne peut trouver place qu'aux dépens de l'autorité, qui ne doit connaître que l'ordre et son exécution, sans acception d'aucune considération de rang ou de titre.

Je demandais également que les troupes à cheval ne fussent composées, pendant la paix, que de la maison du Roi et des régimens de cavalerie et de dragons. Il me paraissait inutile d'entretenir des hussards et autres corps de troupes légères, dont, en général, l'habil-

lement et le service sont étrangers au caractère français, et qui n'ont été introduits en France que par imitation et depuis la guerre de 1741. Je pensais qu'il serait temps de former des corps et des compagnies franches lorsque la guerre serait imminente, parce qu'alors on les formerait selon le genre de guerre qu'on serait obligé de faire, et selon le pays et le terrain où elle aurait lieu. J'avais cru remarquer que ce genre de troupes ne servaient jamais mieux que lors de leur création, attendu que les chefs et les officiers qui les commandaient avaient à faire leur réputation.

Je ne dissimulais pas mon désir de voir détruire, dans les troupes, les innovations qu'on y avait introduites, surtout depuis la paix de 1763. J'appuyais surtout pour que le droit de parvenir à la lieutenance-colonelle, par rang d'ancienneté, fût rétabli dans les régimens; et pour que la faculté de passer d'un corps dans un autre, en augmentant de grade, fût singulièrement restreinte. Je sais bien que le ministre qui avait fait adopter ces mesures au feu Roi, avait fait valoir l'avantage de l'émulation, et la crainte de voir arriver des hommes médiocres à la tête des corps. Mais ces dangers me paraissaient aisés à prévenir;

et les abus résultant des nouvelles dispositions me paraissaient énormes.

Une mesure très-importante, dont je présentais le plan d'exécution, était la formation de cent mille hommes de milices, dont la répartition devait être faite dans les provinces, selon la population de chaque commune ou paroisse, et tirés au sort parmi les jeunes gens non mariés. Ils devaient être formés en compagnies et en bataillons, et commandés par des officiers retirés du service, avec ordre de se rassembler trois fois dans l'année, non pour des manœuvres qui auraient entraîné une trop grande perte de temps, mais seulement pour vérifier les contrôles, et pour que les officiers et les soldats pussent se reconnaître. En temps de guerre, le Roi pouvait mettre toutes ses troupes réglées en campagne, et cette milice se réunissait dans les garnisons ou sur les frontières pour la défense du territoire : service national de simple précaution, et qui n'est que l'obligation imposée à tous les peuples civilisés.

Les écoles du génie et de l'artillerie, et les moyens à prendre pour conserver à ces deux armes la prééminence qu'on ne leur contestait plus en Europe, formaient un des

principaux chapitres de mon mémoire. Je n'oubliais point de développer les vues que je croyais utiles sur les promotions et sur les avancemens; et je terminais par des observations sur le régime intérieur de l'École Militaire de Paris, et des émanations de ce magnifique établissement dans les provinces.

L'établissement de l'École Militaire, que nous devons au génie de M. Pâris-Duverney, était peut-être ce qu'il y avait de plus propre à illustrer le règne de Louis XV, et à marquer toute la générosité de son cœur. Mais cet établissement, sublime dans son projet et dans son but, avait éprouvé tous les changemens inhérens au caractère français; et, quoiqu'encore très-utile pour l'éducation de la noblesse peu fortunée des provinces et des enfans dont les pères étaient au service et ne pouvaient leur donner les soin convenables, il ne remplissait pas parfaitement les intentions de son fondateur. L'intrigue et la protection y avaient fait admettre parmi les chefs, les professeurs et les élèves, bien des individus qu'un examen réfléchi aurait dû en écarter; les ministres, qui avaient la haute main sur cette École, ne s'en étaient pas toujours rapportés à eux-mêmes pour les choix à faire;

ils avaient malheureusement oublié que cette École était destinée à développer les principes de l'honneur dans une classe de jeunes gens qu'on devait considérer comme l'espérance de la nation, et qu'ils devenaient comptables des inconvéniens majeurs qui pouvaient résulter de leur négligence et de leur incurie.

FIN DU TOME SECOND.

NOTES

DU TOME DEUXIÈME.

Note a, *page* 35. Nous n'avons pu nous procurer sur le comte de Modène, dont il est ici question, les renseignemens que nous aurions désirés. Il nous est impossible, conséquemment, de confirmer ou d'infirmer le jugement qu'en porte M. le prince de Montbarey. Nous n'avons point trouvé son nom dans les biographies nouvellement publiées. Mais, puisqu'il faisait partie de la maison de Monsieur, et qu'il y occupait un certain rang, il est difficile de croire qu'il fût d'une naissance aussi *obscure que veut le faire entendre l'auteur de ces Mémoires; et tout nous porte à croire* qu'il était un des descendans de ce comte de Modène, d'une des meilleures familles du comtat Venaissin, qui fut page dans la maison de Monsieur, frère de Louis XIII, et qui, plus tard, suivit le duc de Guise, lorsque ce prince aventurier alla s'emparer de la couronne de Naples.

Note b, *page* 37. M. de Montesquiou fut député de la noblesse de Paris aux États-généraux de 1789, et fit partie de la minorité de la noblesse qui se réunit au tiers-état. Pendant la longue session de l'assemblée constituante, M. de Montesquiou fut constamment dévoué au parti populaire, et se distingua par un grand nombre de rapports sur les matières de finances. Lors-

que les puissances de l'Europe s'armèrent contre la France, en 1792, il fut nommé général de l'armée d'Italie, à la tête de laquelle il fit, en peu de jours, la conquête de la Savoie. Frappé d'un décret d'accusation par le comité de salut public, M. de Montesquiou se vit forcé de quitter la France, et, pour sauver sa tête, de passer à l'étranger. Il ne rentra dans sa patrie qu'après le règne de la terreur. La ligne politique qu'il a suivie pendant la révolution explique le jugement qu'en a porté M. le prince de Montbarey.

TABLE

DES PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DA LE TOME SECOND.

Adélaïde (madame), page 91.
Aiguillon (le duc d'), p. 11.
Argenson (le garde des sceaux d'), p. 108.
Artois (le comte d'), p. 32, 222.
Aubeterre (le maréchal d'), p. 88, 361.
Avranges (d'), p. 81, 87, 254.

Barry (la comtesse du), p. 96.
Berthier, p. 179.
Bézenval (le baron de), p. 353.
Broglie (le maréchal de), p. 274.
Broglie (le comte de), p. 69, 303.

Campy, p. 182, 251.
Caraman (le comte de), p. 77.
Cazanova, p. 132.
Cazanova (madame), p. 131.
Chartres (le duc de), p. 313.
Choiseul (le duc de), p. 2, 14, 17.
Choisy, p. 70.
Clugny, p. 115.
Condé (le prince de), p. 226, 285.
Conseils d'état, des dépêches, etc., p. 117.

Conseil de guerre de *Lille*, p. 76.
Conti (le prince de), p. 229.
Correspondance secrète, p. 234.

David, p. 190, 256.
Descente en Angleterre, p. 343, 357.
Dumouriez, p. 70, 305.

Entraigues (le marquis d'), p. 90.
Ervillé (d'), p. 170, 172.
Etats-généraux, p. 43.

Favier, p. 69.
Fayette (le marquis de la), p. 261.
Finances, p. 238, 378.
Fleury (la marquise de), p. 207.

Gardes-Suisses de Monsieur, p. 38.
Grammont (la duchesse de), p. 18.
Guerre d'Amérique, p. 259, 292, 308.

Haguenau (préfecture d'), p. 186.

Joseph II, p. 203.

Lenoir, p. 328.
Lévis (le marquis de), p. 23.
Louis XV, p. 90.
Louis XVI, p. 28, 197, 217.
Lugeac (le marquis de), p. 77.

Madame (comtesse de Provence), p. 60.
Maillebois (le comte de), p. 301.
Maison militaire du Roi, p. 160.
Marie-Antoinette (reine de France), p. 91, 92, 195, 220, 351.

Marseille (la ville de), p. 63.
Maupeou (le chancelier de), p. 50, 98.
Maurepas (le *comte* de), p. 21, 89, 94, 97, 121, 230, *332*.
Maurepas (la comtesse de), p. 95.
Meslin, p. 252.
Mirepoix (la maréchale de), p. 20.
Miromesnil, p. 102, 232.
Modène (le comte de), p. 33.
Monsieur (Louis XVIII), p. 29, 59, 220.
Montbarey (la princesse de), p. 13.
Montbarey (mademoiselle de), p. 366.
Montesquiou-Fézenzac (le comte de), p. 35.
Monteynard (le marquis de), p. 66.
Muy (le maréchal du), page 76, 105, 134.

Necker, p. 241, 311, 375.
Nesle (le marquis de), p. 26.

Orléans (le duc d'), p. 224, 322.

Parlemens, p. 44.
Polignac (la duchesse de), p. 219, 356.
Pologne (troubles de la), p. 67.

Renard (mademoiselle), p. 330.
Rochambeau (le comte de), p. 77, 338.
Royal-Comtois (le régiment de), p. 72.

Sainte-Reuse, p. 253.
Saint-Germain (le comte de), p. 135, 150, 166, 177, 191, 215, 248, 284.
Saint-Mauris (le prince de), p. 16, 189.
Saint-Paul, p. 259.

Sarsfield (le chevalier de), p. 77.
Sartines, p. 106, 237.
Sénac de Meillan, p. 167.
Soubise (le maréchal de), p. 246.

Vauguyon (le duc de la), p. 21.
Vaux (le comte de), p. 345.
Vergennes (le comte de), p. 111, 233, 288, 334.
Vioménil (le baron de), p. 77.
Voyage de Monsieur et de Madame en Savoie, p. 12[illegible]
Voyer (le marquis de), p. 302.

FIN DE LA TABLE.

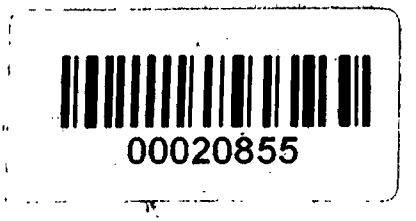
00020855

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 09 April, 2016